

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

RAPPORT

sur la

situation économique  
dans les pays de la Communauté

SEPTEMBRE 1958

## AVANT-PROPOS

*Le Traité instituant la Communauté économique européenne, en son article 245, donne mandat à la Commission, dès son entrée en fonctions, de procéder aux études et d'établir les liaisons nécessaires à l'établissement d'une vue d'ensemble de la situation économique de la Communauté. Il s'agit là d'une mission permanente de la Commission.*

*En vue de faire le point de la situation qui se présente au moment où la Communauté entreprend ses activités, la Commission a chargé un groupe d'experts d'élaborer une première vue d'ensemble de la structure des économies des États membres et des tendances qui détermineront leur évolution future. Elle est partie de l'idée que le rapport du groupe fournirait les premiers points de repère d'ordre général, qui seront nécessaires pour constater et pour apprécier les problèmes particuliers. Le groupe d'experts était composé comme suit :*

### *Président :*

M. Pierre URI, directeur de la division de l'économie, Haute Autorité de la C.E.C.A., Luxembourg

### *Membres :*

M. W. BAUER, Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung, Essen/Ruhr

M. P. DE WOLFF, Directeur van het Centraal Planbureau, Den Haag

M. L. DUQUESNE DE LA VINELLE, conseiller au ministère des affaires économiques, Bruxelles

M. C. GRUSON, directeur des services d'études économiques et financières, ministère des finances, Paris

M. J. LEFEBVRE, directeur des investissements (T.O.M.), Communauté économique européenne, Bruxelles

M. Milton GILBERT, Director of the Economic Division of the O.E.E.C., Paris

M. P. MOUSSA, directeur du Plan et des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer, Paris

M. J. VIBERT, chef de la division d'outre-mer au Commissariat général au plan, Paris

M. A. SCHWINNEN, chef du service d'études et de documentation économique, ministère des affaires économiques, Luxembourg

Le professeur P. SARACENO, Presidente del Comitato per lo Sviluppo dell' Occupazione e del reddito, Roma

M. R. WAGENFÜHR, Direktor der Abteilung Statistik, Hohe Behörde, Luxemburg

*Le groupe d'experts a présenté le rapport que l'on trouvera ci-après. La Commission estime que ce rapport répond parfaitement à la tâche qui a été assignée au groupe et constitue une contribution essentielle à la connaissance de la situation économique. Elle considère que ce rapport fournira une base excellente pour l'accomplissement des travaux qui lui incombent, et elle est convaincue qu'il servira utilement les autres institutions des communautés et, d'une manière générale, tous les intéressés.*

## Table des matières

	Pages
AVANT-PROPOS .....	5
INTRODUCTION .....	17
A — Généralités .....	18
B — L'après-guerre .....	20
C — Les orientations de la politique économique .....	22
<b>PARTIE A - RAPPORT DE SYNTHÈSE</b>	
I — <i>L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE</i> .....	27
A — La population .....	27
1. Population totale .....	27
2. Population en âge de travail .....	28
3. Population employée .....	29
4. Répartition de la population active par grands secteurs d'activité .....	30
B — Tableau de l'activité économique .....	31
1. Structure de la production et de la demande .....	31
2. Les grands secteurs d'activité .....	33
a) L'agriculture .....	33
b) L'industrie .....	38
c) Le secteur des services .....	42
3. L'analyse des taux de croissance .....	43
C — Les disparités à l'intérieur des économies nationales .....	47
1. Disparités dans la dimension des unités économiques .....	47
2. Concentrations et disparités régionales .....	51
<i>Annexe statistique de la partie A - I</i> .....	56
Tableau 1 — Comparaison des produits nationaux bruts des pays de la Communauté en 1955 et 1957, sur la base des prix relatifs européens ..	56
» 1 a — Comparaison des produits nationaux bruts des pays de la Communauté en 1955 et 1957, sur la base des prix américains .....	56
» 2 — Indices généraux de la production industrielle (base 1938 = 100, sans le bâtiment) .....	57
» 3 — Taux bruts de natalité et de mortalité dans les pays de la Communauté et taux d'accroissement naturel résultant de l'excédent des naissances sur les décès .....	57
» 4 — Mouvement de la population dans les pays de la Communauté ...	58

	Pages
Tableau 5 — La population d'âge actif dans les pays de la Communauté ....	58
» 6 — Population active disponible (15 à 65 ans), année 1956 .....	58
» 7 — Évolution de la population active occupée dans les pays de la Communauté, sans les chômeurs et les militaires du contingent ...	59
» 7 a — Évolution de la répartition de la population active occupée dans les pays de la Communauté .....	59
» 7 b — Évolution de la part de chaque pays de la Communauté dans la population active occupée .....	60
» 7 c — Répartition de la population active par branche d'activité ....	60
» 8 — Pourcentage des femmes dans la population active .....	61
» 9 — Origine du produit national brut .....	61
» 10 — Utilisation du produit national brut en prix courants .....	62
» 10 a — Utilisation du produit national brut en monnaie nationale aux prix de 1954 .....	63
» 10 b — Utilisation du produit national brut en 1956 .....	64
» 11 — Structure de la consommation privée en prix courants .....	65
» 11 a — Structure de la consommation privée en 1956 .....	66
» 12 — Production agricole dans la Communauté .....	66
» 13 — Évolution de la production et de la consommation de produits alimentaires .....	67
» 14 — Structure de la production industrielle en 1955 .....	68
» 15 — Structure de l'emploi dans les industries de transformation ....	69
» 16 — Indices de la production industrielle dans les différents pays de la Communauté (base 1950 = 100) .....	70
» 17 — Structure du tertiaire d'après l'emploi .....	72
» 18 — Produit national brut aux prix de 1954 (base 1950 = 100) ....	72
» 18 a — Produit national brut aux prix de 1954 (base 1953 = 100) ....	72
» 19 — Évolution 1950-1956 des composantes des dépenses nationales (en volume, 1950 = 100) .....	73
» 20 — Structure des investissements bruts, aux prix courants .....	73
» 21 — Évolution de la productivité (productivité globale et par secteurs de production) .....	74
» 22 — Degré de concentration d'après le nombre des personnes employées .....	75
» 22 a — Degré de concentration (coefficient de Gini) des divers secteurs industriels .....	76
 II — LA BALANCE EXTÉRIEURE .....	 77
A — Structure globale de la balance des paiements .....	77
B — Facteurs exceptionnels et éléments non commerciaux .....	79
1. Les éléments exceptionnels .....	79
2. Les revenus et services .....	80
C — Place et formes de l'importation et de l'exportation .....	82
1. L'importation .....	82
2. L'exportation .....	84
D — L'évolution du commerce extérieur .....	85
E — La structure géographique .....	89
F — Politique commerciale et douanière .....	94

	Pages
<i>Annexe statistique de la partie A - II</i> .....	99
Tableau 1 — Balance des paiements des pays de la Communauté (balance globale, y compris le commerce entre les pays de la Communauté) .	99
» 2 — Balance courante des pays de la Communauté avec la zone dollar .	100
» 3 — Balance générale des paiements courants par pays de la Communauté, année 1956 ; en monnaie nationale .....	100
» 3 a — Balance générale des paiements courants par pays de la Communauté, année 1956 ; en dollars .....	104
» 4 — Taux d'auto-approvisionnement en quelques produits agricoles ..	107
» 5 — Pourcentage des exportations et importations des biens et services sur P.N.B. au coût des facteurs aux prix courants .....	107
» 6 — Répartition du commerce extérieur des pays de la Communauté, année 1956 .....	108
» 7 — Participation de chaque pays membre au commerce extérieur de la Communauté, année 1956 .....	108
» 8 — Interrelations commerciales entre les pays de la Communauté, année 1956, en dollars .....	109
» 8 a — Interrelations commerciales entre les pays de la Communauté, année 1956, en % .....	110
» 9 — Importations des États membres de la Communauté par groupe de produits, année 1956 .....	111
» 9 a — Importations des États membres de la Communauté par groupe de produits, année 1957 .....	112
» 10 — Exportations des États membres de la Communauté par groupe de produits, année 1956 .....	113
» 10 a — Exportations des États membres de la Communauté par groupe de produits, année 1957 .....	114
» 11 — Commerce extérieur des pays de la Communauté ventilé suivant les zones monétaires, année 1956 .....	115
» 11 a — Commerce extérieur des pays de la Communauté ventilé suivant les zones monétaires, année 1957 .....	116
» 12 — Importations de la Communauté en produits alimentaires et matières premières, année 1956 .....	117
» 13 — Importations de produits alimentaires et de matières premières selon leur origine, année 1956 .....	117
» 14 — Exportations de la Communauté en produits industriels, année 1956 .....	118
» 15 — Exportations de produits industriels selon leur destination, année 1956 .....	118
» 16 — Importation par groupe de produits, années 1956 et 1957, Allemagne (R.F.) .....	119
» 17 — Importation par groupe de produits, années 1956 et 1957, U.E.B.L.	120
» 18 — Importation par groupe de produits, années 1956 et 1957, France .	121
» 19 — Importations par groupe de produits, années 1956 et 1957, Italie .	122
» 20 — Importations par groupe de produits, années 1956 et 1957, Pays-Bas .....	123
» 21 — Importations par groupe de produits, années 1956 et 1957, Allemagne .....	124
» 22 — Exportations par groupe de produits, années 1956 et 1957, U.E.B.L. ....	125

	Pages
Tableau 23 — Exportations par groupe de produits, années 1956 et 1957, France .....	126
» 24 — Exportations par groupe de produits, années 1956 et 1957, Italie .....	127
» 25 — Exportations par groupe de produits, années 1956 et 1957, Pays-Bas .....	128
<b>III — LES PRIX ET L'ÉCONOMIE FINANCIÈRE</b> .....	129
<b>A — La politique des prix</b> .....	129
1. La politique des prix agricoles .....	130
2. Les secteurs contrôlés .....	132
3. Le secteur des transports .....	133
<b>B — Mouvement et niveau des prix</b> .....	135
1. Le mouvement général .....	135
2. Les divergences internes de prix .....	136
3. Rôle du mouvement des salaires .....	137
4. Rôle des coûts de distribution .....	138
<b>C — Les finances publiques et la sécurité sociale</b> .....	139
1. La charge fiscale .....	139
2. Structure du prélèvement fiscal .....	141
a) Le prélèvement direct .....	141
b) Les impôts indirects .....	143
3. Les dépenses publiques .....	144
<b>D — Le financement des investissements</b> .....	147
1. Le compte capital .....	147
2. Le financement des entreprises .....	148
3. Le rôle des États .....	149
4. Le marché financier .....	151
<i>Annexe statistique de la partie A - III</i> .....	153
Tableau 1 — Indice des prix de gros et de détail en 1957 (base 1950 = 100, sauf Italie : 1953 = 100) .....	153
» 2 — Recettes fiscales des États .....	154
» 3 — Budgets des États .....	155
» 4 — Le compte de capital des économies de la Communauté, en 1956, en monnaie nationale .....	156
» 4 a — Le compte de capital des économies de la Communauté, en 1956, en % du produit national .....	156
» 5 — Financement des investissements du secteur productif .....	157
» 6 — Émissions sur le marché .....	157
Remarques finales .....	159

## PARTIE B - ALLEMAGNE (R.F.)

Avant-propos .....	167
<b>I — STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE</b> .....	169
<b>A — Introduction</b> .....	169
<b>B — Situation démographique et marché du travail</b> .....	171
<b>C — La structure économique de la république fédérale d'Allemagne</b> .....	176
<b>D — Utilisation du produit social et analyse des taux d'expansion</b> .....	185
<b>E — Concentration de la production</b> .....	189
<b>F — Différences régionales</b> .....	191

	Pages
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	193
A — Vue d'ensemble .....	193
B — Structure générale de la balance globale des paiements .....	194
C — Structure géographique de la balance des transactions et de la balance du commerce extérieur .....	198
D — Politique commerciale et douanière .....	202
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	205
A — Le système des prix .....	205
B — La politique agricole .....	207
C — La politique des transports .....	209
D — Le financement des investissements .....	211
E — Régime financier et régime fiscal .....	214
F — Le régime de la redistribution sociale .....	216
G — Développement de la productivité .....	218
Conclusions .....	221
Annexe .....	225

## PARTIE C - BELGIQUE

I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	229
A — Introduction .....	229
B — Population .....	230
C — Tableau de l'activité économique .....	231
D — Concentration et dispersion .....	234
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	239
A — Introduction .....	239
B — Structure générale de la balance extérieure globale .....	241
C — Structure géographique de la balance globale .....	242
D — Politique douanière .....	243
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	249
A — Les prix .....	249
B — Le budget de l'État, la redistribution sociale et les investissements .....	251
C — Évolution de la productivité .....	256
Conclusions .....	257

## PARTIE D - FRANCE

Introduction .....	261
I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	263
A — Population .....	263
B — Tableau de l'activité économique .....	264
C — Concentration et dispersion .....	274



	Pages
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	283
A — Introduction .....	283
B — Structure générale de la balance extérieure globale .....	283
C — Structure géographique de la balance courante .....	286
D — Politique commerciale et douanière .....	290
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	293
A — Le système des prix .....	293
B — Les investissements .....	299
C — Évolution de la productivité .....	309
Conclusions .....	311

### ALGÉRIE

I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	323
A — Population totale et population active .....	323
B — Tableau de l'activité économique .....	325
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	331
A — Structure générale de la balance extérieure globale .....	331
B — Structure géographique de la balance commerciale .....	333
C — Politique commerciale et douanière .....	335
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	339
A — Le système des prix .....	339
B — Les investissements .....	341
C — Évolution de la productivité .....	343
Conclusions .....	345

### PARTIE E - ITALIE

Introduction .....	349
I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	355
A — Population et main-d'œuvre .....	355
B — Origine du produit national .....	357
C — Utilisation des ressources .....	361
D — Structure de l'emploi .....	363
E — Données sur la productivité .....	365
F — Degré de concentration de l'activité de production .....	367
G — Initiative privée et initiative publique dans l'industrie .....	368
H — Différences régionales dans le développement de l'économie italienne ....	369
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	375
A — Structure de la balance des paiements courants .....	375
B — Structure de la balance des capitaux .....	376

	Pages
C — Évolution de la balance des transactions courantes .....	378
D — Structure géographique du commerce extérieur .....	382
E — Politique commerciale et douanière .....	385
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	389
A — Structure des prix .....	389
B — Le financement des investissements .....	394
C — Investissements et pression fiscale et parafiscale .....	398
D — Dépenses publiques et investissement .....	402
Conclusions .....	405
Annexe .....	413

## PARTIE F - LUXEMBOURG

Introduction .....	421
I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	423
A — La population et l'emploi .....	423
B — Analyse de la production en prix courants .....	425
C — Évolution du produit national en prix constants .....	427
D — Origine et utilisation des ressources .....	429
E — Le revenu national par tête d'habitant .....	431
F — Les principales productions industrielles .....	431
G — Coup d'œil sur l'agriculture et la viticulture .....	432
H — La croissance économique .....	435
I — L'évolution des indices de la production industrielle et les transformations de structure .....	438
J — La concentration .....	439
II — <i>LES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	441
A — Introduction .....	441
B — Structure de la balance des transactions extérieures .....	442
C — Les difficultés particulières de l'établissement d'une balance des paiements propre au Grand-Duché .....	443
D — Sensibilité de l'économie aux variations des termes d'échange .....	444
E — Structure géographique de la balance commerciale .....	446
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	447
A — La politique des prix .....	447
B — Le coût de la distribution .....	448
C — La politique des transports par chemins de fer .....	449
D — Les investissements .....	451
E — L'orientation des dépenses publiques et les charges fiscales par rapport au revenu national .....	454

	Pages
F — Le système financier .....	456
G — La politique fiscale devant la modernisation des entreprises ou la création d'industries nouvelles .....	457
H — Le système de redistribution sociale .....	457
I — L'évolution de la productivité .....	459
Conclusions .....	463

## PARTIE G - PAYS-BAS

Introduction .....	469
I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	471
A — Introduction .....	471
B — Population .....	478
C — Tableau de l'activité économique .....	483
D — Concentration et dispersion .....	484
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	491
A — Introduction .....	491
B — Structure générale de la balance extérieure globale .....	492
C — Structure géographique de la balance courante .....	493
D — Politique commerciale et douanière .....	495
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	499
A — Introduction .....	499
B — Le système des prix .....	499
C — Les investissements .....	503
D — Politique sociale .....	508
E — Évolution de la productivité .....	510
Conclusions .....	513
Annexe .....	515

## PARTIE H - CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI

I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	531
A — Population .....	532
B — Tableau de l'activité économique .....	534
C — Concentration et dispersion .....	537
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	539
A — Structure générale de la balance extérieure globale .....	539
B — Structure géographique de la balance courante .....	540
C — Politique commerciale et douanière .....	542
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	543
A — Le système des prix .....	543
B — Les investissements .....	543
Conclusions .....	547

Pages

## PARTIE I - SOMALIE

Introduction .....	551
I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	553
A — Remarques générales .....	553
B — Économie de subsistance et économie d'échanges .....	554
C — Répartition de la population autochtone .....	554
D — Revenu national .....	554
E — Agriculture et zootechnie .....	556
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC L'ÉTRANGER</i> .....	559
A — Introduction .....	559
B — Structure générale des échanges avec l'étranger .....	559
C — Structure géographique du commerce extérieur .....	561
D — Politique commerciale et douanière .....	562
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	565
A — Structure des prix .....	565
B — Investissements .....	565
Conclusions .....	567
Annexe .....	569

## PARTIE J - NOUVELLE-GUINÉE NÉERLANDAISE

A — Introduction .....	577
B — La structure économique .....	577
C — Commerce extérieur .....	579
D — Possibilités de développement .....	579

PARTIE K - PAYS D'OUTRE-MER AYANT AVEC LA FRANCE  
DES LIENS PARTICULIERS

Introduction .....	583
I — <i>STRUCTURE DE LA PRODUCTION</i> .....	585
A — Introduction .....	585
B — Population .....	585
C — Tableau de l'activité économique .....	586
D — Concentration et dispersion .....	589
II — <i>RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</i> .....	591
A — Introduction .....	591
B — Structure générale de la balance extérieure globale .....	591
C — Structure géographique de la balance courante .....	593
D — Politique commerciale et douanière .....	594
III — <i>FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS</i> .....	601
A — Le système des prix .....	601
B — Les investissements .....	603
C — Évolution de la productivité .....	605
Conclusions .....	607

L'introduction qu'on va lire fait partie intégrante du rapport de synthèse et a été élaborée dans les conditions indiquées à la page 25.

## INTRODUCTION

La vue d'ensemble sur la situation économique que le Traité prescrit d'établir n'a pas pour objet de constater l'état de la conjoncture à un moment donné, mais de saisir les caractéristiques fondamentales et les orientations de chacune des économies qui vont être rassemblées dans le marché commun, les problèmes auxquels elles auront à faire face et, par là, de dégager ceux qui résulteront du développement de la Communauté ou, au contraire, auxquels le développement de la Communauté apportera des solutions.

La méthode adoptée par le groupe a consisté à établir un plan uniforme suivant lequel, dans la mesure du possible, l'analyse de chaque économie serait conduite. De la sorte, on entendait parvenir à une présentation d'ensemble qui poursuivait un triple objet : rassembler les données essentielles, sur des bases comparables, concernant l'économie de chaque pays, faire apparaître, dans leurs justes proportions, les structures et problèmes caractéristiques de chacune en relation avec les autres, esquisser la configuration de ce nouvel ensemble que la Communauté va substituer aux économies nationales séparées.

Il ne pouvait s'agir, dans cette première phase, que de dresser un fond de tableau qui fasse ressortir les traits les plus saillants et les problèmes fondamentaux, en même temps qu'il mettrait en évidence sur quels points les études devraient être approfondies, et qu'il assurerait la cohérence des analyses par secteurs d'activités qui pourront ultérieurement être entreprises.

Ce rapport se distingue ainsi clairement d'un programme de politique économique, qu'il appartient à la commission économique elle-même d'établir ; il ne décrit pas l'action future mais s'efforce seulement de dresser les bases de cette action.

Les membres du groupe ont été frappés de constater que l'intensité plus grande acquise par les relations commerciales entre les six pays, sous l'effet non seulement économique mais plus encore psychologique de l'intégration commencée avec la Communauté du charbon et de l'acier, a déjà commencé de donner une réalité à cet ensemble appelé à renforcer et à parfaire son unité. Il n'a pas paru possible d'intégrer dans cette synthèse des pays aussi différents de l'Europe, et aussi différents entre eux, que ceux de l'outre-mer, ni même de les rassembler dans une synthèse propre, si souhaitable qu'aurait été cette présentation pour

prendre pleinement la mesure du regroupement qu'opère le Traité de Rome. On devra donc se rapporter à chacun des rapports séparés.

Le travail s'est souvent heurté à l'absence de données statistiques sur des aspects quelquefois essentiels des économies, à leur caractère incertain ou à la disparité des bases sur lesquelles elles étaient établies. Les efforts faits dans les dernières années pour développer les analyses statistiques et en assurer la comparabilité devront longtemps encore être soutenus. Une réserve générale doit donc être formulée sur la rigueur des données chiffrées, comme en témoignent les révisions fréquemment publiées qui leur impriment des variations souvent profondes et inattendues.

Pour les études de cet ordre, les délais sont toujours trop courts. L'ensemble qui est présenté ici doit être considéré comme une première élaboration qui permettra la poursuite d'analyses plus rigoureuses.

Les rapports par pays, bien que discutés en commun, sont la responsabilité propre de chacun des auteurs. Le groupe assume la responsabilité collective du rapport de synthèse, dont il a confié à son président l'élaboration et la rédaction.

## A — GÉNÉRALITÉS

La Communauté des six pays constitue un ensemble européen de près de 165 millions d'habitants, qui en aura 175 à la fin de la période transitoire prévue par les Traités de Rome. Il s'étend sur des territoires couvrant 1 175 000 km<sup>2</sup> et qui s'allongent du 37° au 55° parallèle nord. Les pays et territoires extra-européens auxquels le Traité est applicable <sup>(1)</sup>, ou qui ont été associés à la Communauté <sup>(2)</sup>, sont dispersés à travers le monde, mais la plus importante en est constituée par près de la moitié de l'Afrique : en tout, ils rassemblent 63 millions d'habitants.

Dans cet ensemble, trois grands pays dont la population va déjà de 44 à 51 millions d'habitants, deux qui en comprennent respectivement 9 à 11, et enfin un pays qui dépasse 300.000 habitants, atteignent, grâce à un long passé de civilisation et d'industrie, mais aussi à une expansion extraordinairement rapide depuis la dernière guerre, un niveau de vie relativement élevé. Exprimé en dollars au taux de change officiel, le revenu serait de 850 dollars par habitant. Une telle évaluation ne correspond pas à la relation des prix intérieurs, qui aux Etats-Unis, du fait en particulier du logement et des services, sont beaucoup plus élevés qu'en

(1) Le Traité s'applique à l'Algérie et aux départements d'outre-mer français dans les conditions indiquées à l'article 227, § 2.

(2) L'article 227, § 3, prévoit l'association des pays et territoires d'outre-mer énumérés à l'annexe 4 du Traité.

Europe. En pouvoir d'achat réel estimé d'après la structure de la dépense nationale en Europe, cinq pays de la Communauté ont un revenu par tête très comparable, compris entre 1 000 et 1 100 dollars par an, cependant que, en incluant l'Italie, la moyenne de la Communauté s'abaisse à 950 dollars. C'est même en moyenne un chiffre de 1 250 dollars qui devrait être pris si les calculs étaient faits sur la base de la dépense nationale américaine. Ce sont ces chiffres qui se compareraient valablement, pour mesurer la relation des niveaux de vie, aux quelque 2 300 dollars qui expriment le revenu par tête américaine (\*). L'écart actuel entre le niveau de vie atteint en moyenne par l'Italie et celui des autres pays membres de la Communauté s'explique en partie par un chômage encore important, qui tend à se combler par une expansion plus rapide ; il est moins grand qu'entre le nord et le sud de ce même pays, où la moyenne de 600 dollars se compose de 800 dollars dans le nord et de 360 seulement dans le sud. Il convient, au reste, d'observer que de telles comparaisons, qui sont nécessairement faites sur la base des prix moyens, sous-estiment le revenu réel de la population rurale, qui obtient une partie importante de sa consommation à des prix moins élevés que le reste de la population. Et cette source d'erreur accentue l'écart apparent entre les autres pays et l'Italie, qui a de loin la plus forte proportion de population agricole.

Cette unité profonde recouvre cependant des différences — dues à l'importance des unités nationales, aux ressources naturelles, à la densité de la population, mais aussi à l'orientation lointaine ou proche des politiques économiques — dans le degré d'industrialisation, dans la diversification des produits et dans l'intensité des liaisons de chaque économie avec l'extérieur. Ce sont ces caractéristiques essentielles qui déterminent les conditions différentes dans lesquelles chacun des pays aborde l'intégration économique, les modifications de structure dont elle devra s'accompagner, les rythmes d'expansion au cours de la période dans laquelle ces changements s'opéreront. La structure de la population active, celle de la production et de ses emplois, celle des entreprises, celle des régions à l'intérieur de chaque économie fait l'objet de la première partie, qui doit mettre en évidence les facteurs intrinsèques de développement. La structure de la balance extérieure, l'orientation de l'ensemble des échanges avec les différents groupes de pays, est l'objet de la deuxième partie, qui tend à dégager des éléments d'appréciation sur les réorientations qui résulteront du marché commun. Les facteurs de développement et les changements dans les courants d'échanges ne peuvent toutefois être appréciés indépendamment des facteurs de politique économique influençant les coûts, qui peuvent eux-mêmes être modifiés suivant les exigences que dégageront la confrontation entre pays et le développement du marché commun, en même temps qu'apparaîtront de manière concrète les harmonisations nécessaires à un jeu correct du marché dans la Communauté et au renforcement de son unité.

---

(\*) Voir tableau 1, page 56.



## B — L'APRÈS-GUERRE

Cette étude détaillée ne peut être entreprise sans avoir d'abord situé le moment où commence un effort décisif d'intégration, c'est-à-dire les transformations fondamentales auxquelles les économies des six pays, sans exception, se sont trouvées soumises.

1. Elles avaient toutes subi, avec des retards différents dans la crise et dans la reprise, les effets de la grande dépression de l'entre-deux-guerres. Les années 1937 ou 1938 avaient cependant représenté le plus haut niveau de l'activité industrielle pour l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas. Pour la France, au contraire, la production industrielle était à la fin de cette période à un peu plus de 80 % du niveau de 1928. En 1937 l'activité industrielle luxembourgeoise avait atteint environ 95 % de celle de 1929.

Il a fallu, par ailleurs, pour l'ensemble de la Communauté, attendre jusqu'en 1950 pour retrouver le niveau le plus élevé d'avant guerre, la Belgique y parvenant dès 1947, les Pays-Bas, l'Italie et le Luxembourg en 1948, la France en 1950, l'Allemagne devant attendre jusqu'en 1951 (\*).

Par opposition à l'entre-deux-guerres, l'économie s'est développée dans un monde de plein emploi : et les politiques résolument orientées vers cet objectif se sont constamment efforcées de l'associer à une élimination des contrôles directs sur l'importation et sur le fonctionnement de l'économie : la politique de libération des échanges et de suppression des contrôles directs contraste vigoureusement avec le strict éclusage du commerce extérieur qui s'était généralisé avant guerre et avec les formes de dirigisme qui avaient été poussées à l'extrême dans certains des pays membres.

2. Les six pays ont été tour à tour occupés et ont subi avec intensité les destructions dues à la guerre.

En 1958, les tâches de reconstruction proprement dite qui restent à accomplir, et qui sont difficiles à estimer dans le flot de constructions et d'installations nouvelles multipliées au cours des dernières années, ne représentent plus, sauf dans certaines villes d'Allemagne, une partie importante des investissements à consentir.

L'effet net de la guerre, après les pertes et les charges qu'elle a entraînées, aura été d'abord un retard pour les pays d'Europe dans le développement de la technique, suivi d'une accélération du progrès grâce à l'absorption des techniques développées dans d'autres pays et, finalement, dans de très larges secteurs, un appareil industriel rénové : ce caractère neuf ou récent d'une partie de l'équipement, inégalement importante suivant le degré des destructions et l'effort consécutif de reconstitution, comporte pour la stabilité ultérieure des économies le

(\*) Voir tableau 2, page 57.

risque qu'un capital, créé massivement à un moment, tende à se renouveler massivement.

3. Les pertes de population dues à la guerre ont été compensées par le mouvement ascendant de la population, qui est particulièrement vigoureux aux Pays-Bas, qui reste fort en Italie, mais plus particulièrement dans l'Italie du Sud. Sur ce terrain, la France a marqué un tournant, et un taux de naissances supérieur d'un tiers à celui d'avant guerre conduit à nouveau à une population croissante et à un rajeunissement de cette population. Surtout l'Allemagne a connu un afflux massif de population réfugiée, portant depuis l'après-guerre sur plus de 9 millions de personnes, qui a constitué le problème majeur de son économie. Le mouvement ascendant de la population, renforcé ou atténué suivant les pays par les mouvements migratoires, a constitué un élément essentiel de l'expansion par les marchés supplémentaires qu'il ouvre et les ressources qu'il offre. La nécessité d'absorber dans des emplois productifs l'afflux de population en Allemagne, une population surabondante en Italie, une population croissant à l'un des taux les plus élevés du monde aux Pays-Bas, ont intensifié dans ces trois pays le développement relatif de l'industrie.

4. La guerre et l'après-guerre ont entraîné des transformations dans les bases territoriales mêmes de l'activité économique de certains pays. La République fédérale se heurte en fait à la coupure de l'Elbe. Les liens entre les Pays-Bas et l'Indonésie ont été rompus sur le plan politique et progressivement distendus sur le plan économique. La France a dû se retirer d'Indochine, et abandonner son protectorat sur la Tunisie et le Maroc qui, du moins, à la différence de l'Indochine, sont demeurés dans la zone franc. L'Italie a dû renoncer à ses colonies ; elle a reçu sur la Somalie italienne un Trusteeship provisoire qui expire en 1960.

Les conséquences de ces modifications ne sont pas simples à évaluer et varient suivant les cas.

La République fédérale contient les régions de plus forte concentration industrielle et, bien que la Saxe et la Silésie aient aussi été des centres industriels importants, on peut dire que la structure de la République fédérale donne à l'industrie une plus forte part dans la production totale que celle de l'ancien Reich. D'autant plus que c'est finalement une accélération de l'industrialisation, y compris la reconstitution à l'Ouest de certaines entreprises bloquées dans la zone Est, qui seule a permis d'absorber productivement la masse considérable des réfugiés.

Le relâchement progressif des relations avec l'Indonésie, outre qu'il a comporté des rapatriements qui pesaient sur le marché de l'emploi et du logement, comporte pour les Pays-Bas une véritable reconversion. Il en est en effet résulté une perte nette des revenus du travail et de l'investissement en Indonésie, une diminution de l'activité de transformation et de redistribution des produits d'Indonésie en Europe, une réduction des débouchés qu'offrait l'Indonésie aux industries

textiles et mécaniques. La nécessité d'une industrialisation élargie et accélérée s'est ainsi trouvée renforcée.

La perte de l'Indochine, après une brusque réduction des exportations françaises qui allaient en bonne part aux populations européennes, n'a pas empêché une reprise substantielle des échanges avec la France.

5. Les destructions dues à la guerre, l'accroissement de la population soit par l'excédent de naissances, soit par l'afflux de réfugiés, les reconversions imposées par les ruptures rappelées plus haut, la politique systématique de plein emploi, l'attention au développement des territoires dépendants et des régions déshéritées ont conduit à des taux d'investissement qui, malgré leurs différences entre les pays, contrastent globalement avec la stagnation de l'investissement avant guerre.

6. La résultante la plus frappante de l'ensemble des transformations subies par l'Europe, comme aussi sans doute d'un état d'esprit nouveau dans l'ensemble des catégories de sa population, a été un rythme d'expansion à peu près sans précédent dans son histoire. Sans doute serait-il illusoire d'extrapoler sur une longue série d'années les accroissements de production constatés dans des circonstances exceptionnelles. C'est ainsi en particulier que l'afflux de population, qui a permis sur une longue série d'années en Allemagne une croissance en extension, appartient pour sa plus grande part au passé. En période de reconstruction, une partie des investissements ont une productivité très élevée, dans les cas où des réparations limitées suffisent à remettre en marche des ensembles préexistants. Il n'en reste pas moins que l'économie européenne est entrée dans une phase ascendante à long terme, et le dynamisme dont tous les pays qui la composent ont fait preuve a contribué, sans aucun doute, à substituer aux attitudes restrictives et de repliement l'audace nécessaire à aborder leur intégration économique.

### C — LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Il convient de résumer très brièvement les traits les plus frappants des politiques économiques qui ont contribué à ces résultats.

Quels que soient les pays en cause, elles ont toutes tendu à la réalisation simultanée de plusieurs objectifs fondamentaux, qui sont un rythme maximum de développement, lié à un degré d'emploi aussi élevé que possible, la stabilité du niveau des prix, l'équilibre de la balance des paiements dans le développement des relations économiques internationales. Et la voie choisie pour atteindre ces objectifs passait par l'élimination aussi étendue que possible des contrôles directs, et la libération des échanges. Mais ces atténuations de l'intervention et de la protection ne se sont nulle part confondues avec un libéralisme aveugle, et se sont, au contraire, accompagnées d'un effort de connaissance globale de l'économie,

de prévision du développement, de détermination des conditions auxquelles il est suspendu, pour éclairer l'action des intéressés et en faciliter la coordination spontanée.

Sur ce fond commun d'objectifs et de moyens, les divergences ou les à-coups des politiques économiques tiennent aux difficultés que, à divers moments et en fonction des circonstances propres de son économie, chaque pays a pu éprouver à concilier la poursuite de ces objectifs ou le respect de ces principes, et à l'option qu'il a prononcée.

Le déséquilibre extérieur a conduit l'Allemagne en 1950, la France en 1951 et à nouveau en 1957 à revenir provisoirement sur la libération des échanges, la Hollande en 1957 à freiner brusquement son expansion. Au contraire, en dehors de la période 1952-1953, la France a mis le principal accent sur le rythme de développement, sans réussir plus que pour une période limitée à canaliser les tendances inflationnistes et à résorber le déficit extérieur. La Belgique a réussi à concilier l'équilibre extérieur, des niveaux élevés de revenus, et une stabilité interne satisfaisante, peut-être au prix d'un plein emploi moins absolu et d'une expansion moins rapide que dans d'autres pays de la Communauté.

Cette diversité dans les problèmes, mais aussi dans les options, explique l'accent différent qui a été mis sur les divers moyens et les diverses orientations que comporte la politique économique.

L'Allemagne, qui avait eu avant guerre l'économie la plus vigoureusement contrôlée, a opté pour une économie libérale, avec une exception dans le domaine du logement, et une autre, systématique, dans le domaine de l'agriculture, où l'attitude a été résolument protectionniste, cependant qu'une hésitation à suivre la pleine logique d'un système libéral dans le domaine des prix se manifeste en ce qui concerne les productions de base que sont le charbon et l'acier. Les incitations à investir sont résultées du niveau des profits, et de la législation fiscale qui favorisait l'affectation des bénéfices des sociétés aux investissements et, plus récemment, celle des revenus des particuliers à l'épargne.

Par opposition à l'autre après-guerre, la Belgique a rétabli rapidement la stabilité monétaire, en même temps qu'elle s'efforçait de développer l'emploi, notamment par des travaux publics, et que sa situation économique, dans un monde en reconstruction et en expansion, lui permettait de devenir un pays à hauts salaires, d'où résulte une incitation à la rationalisation en vue du développement de la productivité. Mais ce changement fondamental met nécessairement en difficulté les secteurs où le progrès de la productivité est moins grand que dans le reste de l'économie, notamment les charbonnages.

Les Pays-Bas ont tenu, dans une stabilité satisfaisante et en surmontant les crises de balance de paiements, des taux exceptionnellement élevés d'investissement, moyennant des taux d'intérêt relativement bas et quelques incitations d'ordre fiscal à l'investissement, mais surtout en créant un climat de compréhension pour les nécessités économiques et de coopération entre les diverses catégories sociales qui permet, dans les périodes difficiles, de freiner la hausse des salaires.

Le Luxembourg, de par l'exiguïté de son économie et la part absolument prédominante de la sidérurgie dans sa production, dépend étroitement de la conjoncture extérieure, mais a su, par une politique de travaux publics et d'institutions sociales, tirer profit pour l'élévation du niveau de vie et l'équipement du pays des circonstances presque constamment favorables dont il a bénéficié dans l'après-guerre, après une reconstruction achevée d'une manière relativement rapide.

L'Italie, après une très violente inflation, a mis un accent particulier sur la rigueur monétaire, poursuivie par les politiques classiques dans le domaine du crédit, mais a associé à cette politique un effort résolu pour assurer le développement des régions du sud par des investissements systématiques, fondés sur des dotations budgétaires régulières, et qui sont destinés à accroître le rendement de l'agriculture et à assurer les conditions de base pour l'installation spontanée d'industries nouvelles. Cet effort s'inscrit maintenant dans un plan à long terme — le plan Vanoni — qui prévoit les conditions d'ensemble, y compris une certaine aide extérieure, sous lesquelles on peut espérer résorber le chômage ouvert aussi bien que le chômage déguisé qui sévissent dans une partie importante du pays.

Le trait le plus permanent de la politique économique française d'après guerre a été l'établissement de plans de modernisation et d'équipement successifs, dont le premier était axé sur les activités de base, y compris l'agriculture. L'exécution de ces plans, non seulement dans les secteurs qui ont été nationalisés au lendemain de la guerre : charbon, gaz, électricité, mais dans les autres activités, a été facilitée par des prêts publics et certaines dispositions fiscales, et accompagnée d'un effort vigoureux et continu d'investissement dans les territoires d'outre-mer pour en favoriser le développement économique et social. Pour le surplus, la politique économique générale, subissant les perturbations provoquées par les événements d'outre-mer et les à-coups de hausses exceptionnellement rapides de salaires, a oscillé entre un libéralisme de principe et des contrôles administratifs sur les prix, les importations et les mouvements de capitaux. Mais la croissance des dépenses militaires en 1956 et 1957, et les prélèvements exercés sur la population active pour les besoins de l'armée, ont provoqué des perturbations d'une telle ampleur que les contrôles n'ont pu empêcher, après la période de stabilité de 1952-1955, la hausse des prix d'être plus rapide et la balance extérieure d'être plus fortement déficitaire que dans aucun autre pays de la Communauté.

## Partie A

# Rapport de synthèse

Le présent rapport de synthèse sur la situation économique de la Communauté économique européenne a été rédigé par M. Pierre URI, directeur de la division de l'économie de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Il a été mis au point avec le concours du groupe d'experts réunis par la Commission de la Communauté économique européenne en vue d'élaborer une première vue d'ensemble de la structure des économies des États membres.



## I — L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

L'objet de cette première partie est de décrire la structure interne des économies, de manière à repérer, sur la base des tendances des dernières années, leurs possibilités de développement et leur capacité de concurrence.

A ce titre il convient de commencer par l'analyse de la population ; puis de dresser, par l'analyse du produit national dans son ensemble, dans son origine et dans son affectation, et par l'analyse des grands secteurs, le tableau de l'activité économique de chaque pays ; de suivre ensuite le développement des grandes activités et de la productivité, avant de reconnaître les disparités qui se manifestent à l'intérieur de chaque économie, soit entre les entreprises, soit entre les régions entre lesquelles elle se répartit.

### A — LA POPULATION

La population totale d'un pays et son évolution est une donnée essentielle de l'évolution économique. C'est la population totale qui constitue le débouché intérieur pour la production. La population en âge de travail fournit la limite de la production possible ; la population employée, la limite de la production effective. L'accroissement de la population, l'évolution de la population en âge de travail et l'accroissement de l'emploi ont joué un rôle décisif dans l'expansion des dernières années. On peut même noter, sans vouloir tirer de conclusions hâtives de cette simple constatation, que les accroissements de production les plus considérables se sont manifestés dans les pays de la Communauté où la population s'est le plus rapidement développée.

#### 1. Population totale

Dans l'évolution de la population totale il convient de séparer l'effet de l'accroissement naturel de celui des mouvements d'émigration et d'immigration.

Les taux de natalité ont été exceptionnellement élevés après guerre, surtout aux Pays-Bas, en France et en Italie. Dans ces trois pays, ils sont d'ailleurs quelque peu redescendus par la suite, cependant qu'on ne constate pas de variations sen-



sibles dans les autres pays. Le taux de beaucoup le plus élevé est celui des Pays-Bas, où il a dépassé 25 ‰ et dépasse encore 21 ‰. Le fait le plus frappant d'après guerre est la brusque élévation du taux de natalité en France, qui a dépassé 21 ‰ et qui est maintenant, dépassant encore 18 ‰, supérieur à celui de l'Italie et plus largement encore à celui de l'Allemagne qui tourne autour de 16 ‰.

L'accroissement naturel, qui résulte de l'excédent des naissances sur les décès, dépend de l'âge moyen de la population. Plus, en effet, elle s'est accrue auparavant, plus elle est jeune en moyenne et connaît un faible taux de mortalité. De là l'exceptionnelle rapidité de la croissance de la population aux Pays-Bas, et une progression qui reste plus rapide en Italie qu'en France (\*).

Cependant, en Italie et aussi aux Pays-Bas, le mouvement de la population a été quelque peu freiné par l'émigration qui, dans le cas néerlandais, a excédé les rapatriements en provenance d'Indonésie.

Le fait majeur a été l'afflux massif de réfugiés sur le territoire de la République fédérale : 9 millions de personnes depuis la guerre, dont un chiffre de 1 800 000 sur la période 1951 à 1957, exactement égal à celui de l'excédent des naissances. Ce fait a, à la fois, exigé et permis une expansion extraordinairement rapide : il fallait créer des emplois, mais en même temps aucune pénurie de main-d'œuvre ne freinait le développement économique. Si ce mouvement n'est pas entièrement arrêté, on ne peut compter qu'il retrouve l'ampleur qu'il a connue après la guerre. Le succès obtenu par la politique économique de la République fédérale a été d'intégrer dans l'économie active cette masse de réfugiés. A partir de là, l'immigration n'a plus qu'un caractère marginal et la croissance économique repose essentiellement sur le progrès de la productivité.

Les autres pays où l'immigration a constitué un apport notable sont la France, environ un demi-million, et la Belgique, un peu moins de 100 000, entre 1951 et 1957.

Au total la population de la Communauté s'est élevée de 156 à 165 millions d'habitants de 1950 à la fin de 1957 dont, par le seul excédent des naissances, 7 800 000 (\*\*).

## 2. Population en âge de travail

Suivant le mouvement démographique dans chaque pays, mais aussi suivant le sens, l'importance et les formes des migrations, la population d'âge active, estimée conventionnellement comme comprenant les personnes de 15 à 65 ans, varie d'une manière qui peut différer de la population totale. Alors qu'il y a eu un accroissement de cette population totale dans tous les pays de la Communauté, il y a eu stagnation de la population en âge de travail en Belgique et au Luxembourg, malgré l'apport de l'immigration. Cette stagnation ou cette légère décroissance de la population en âge de travail est appelée à se poursuivre, exi-

(\*) Voir tableau 3, page 57.

(\*\*) Voir tableau 4, page 58.

geant dans une mesure limitée une immigration régulière. Malgré le ralentissement de l'expansion démographique, l'accroissement de la population en âge de travail continuera à se poursuivre en Allemagne et en Italie ; ce n'est, au contraire, que dans quelques années que la remontée de la population en France fera sentir ses effets sur le marché du travail (1).

### 3. Population employée

A cette population en âge de travail il serait particulièrement intéressant de comparer la population effectivement employée. C'est malheureusement un des domaines où les difficultés statistiques sont les plus grandes : elles se lient au travail des femmes dans l'agriculture et le commerce, elles ne tiennent pas seulement à l'incertitude des données recueillies mais même à la différence des notions et des méthodes entre les pays, ou même suivant les moments dans un même pays. C'est donc avec la plus grande prudence qu'il faut manier les chiffres qui, dans certains cas, supposent *a priori* que les femmes, dans la population agricole, participent aux travaux de l'exploitation, qui, dans d'autres cas, traduisent en réduction du nombre des personnes actives le fait que le travail des femmes d'exploitants est généralement à temps partiel. Les mêmes incertitudes n'existent pas en ce qui concerne l'industrie. C'est pourquoi il est bon de compléter les données globales par les chiffres moins complets mais plus sûrs concernant le seul emploi de la population masculine pour l'agriculture et le commerce (2).

C'est sous cette réserve fondamentale qu'il convient d'interpréter les données disponibles pour déceler les réserves de main-d'œuvre qui peuvent être trouvées dans la population féminine. C'est ainsi qu'en Allemagne, entre 1950 et 1957, l'emploi s'est accru de 16 %, cependant que la population en âge de travail ne s'accroissait que de 9 %. En Belgique, où la part de la population de moins de 15 ans est faible, celle de plus de 65 ans relativement élevée, seul un développement de l'emploi féminin accroîtrait la population active par les ressources nationales. On constate qu'au total c'est en Allemagne et en France que la proportion de la population employée est la plus élevée par rapport à la population en âge de travail. En Italie et aux Pays-Bas, au contraire, où le problème de la création d'emplois, pour faire face à l'accroissement de la population ou pour résorber le chômage, est posé de manière aiguë, il est naturel que la proportion de femmes comptées dans la population active soit beaucoup plus faible qu'en France ou qu'en Allemagne.

Après la résorption du chômage en Allemagne, le seul pays où le problème demandera encore des années pour être résolu est l'Italie. De 1950 à 1957 l'accroissement de l'emploi, en dehors de l'agriculture, a été de 1 900 000, l'émigration de 650 000, le total dépassant environ de 65 % l'accroissement naturel de la population, soit 1 550 000 personnes. Ainsi a pu être réduit le nombre des

(1) Voir tableau 5, page 58.

(2) Voir tableau 7, page 59.

chômeurs qui en 1957 s'établissait à 1 700 000, comprenant 70 % de personnes ayant déjà travaillé et 30 % de jeunes gens en quête d'un premier emploi. Mais en outre, l'agriculture et l'artisanat recèlent un sous-emploi qui finit par dégager une offre de main-d'œuvre additionnelle de 100 à 110 000 unités par an, s'ajoutant à la croissance de la population et aux travailleurs disponibles <sup>(1)</sup>.

Au contraire, non seulement la Belgique mais la France, et l'Allemagne même, au-delà de la population qui pourra encore affluer des territoires séparés, comptent encore sur un certain appel à la main-d'œuvre immigrée. Avec la libre circulation qui, dans la Communauté, sera progressivement établie, il ne serait pas inconcevable que des femmes, qui renoncent à la difficile recherche d'un emploi dans leur propre pays, apparaissent au contraire disponibles pour répondre aux offres qui se manifesteront dans un autre Etat membre. En d'autres termes, la population active disponible pourrait être plus élevée pour la Communauté dans son ensemble que pour la somme de ces pays séparés <sup>(2)</sup>.

#### 4. Répartition de la population active par grands secteurs d'activité

Les incertitudes statistiques concernant le volume total de la population active se retrouvent de manière encore plus sensible dans l'estimation de sa répartition entre les grands secteurs d'activité. Les variations dans l'emploi qu'ils offrent respectivement peuvent être reconnues avec moins d'aléas que la structure de l'emploi dans une période donnée.

Dans tous les pays de la Communauté l'évolution présente des caractéristiques comparables. La population active employée dans l'agriculture va décroissante et plus encore sa part dans la population active totale, tandis que croît la population active employée dans l'industrie : la plus grande part de cet accroissement se réalise en Allemagne, mais la progression est sensible aussi en Italie, en France et aux Pays-Bas. Il y a de même une progression de la population employée dans les services, y compris le commerce, suffisamment forte pour que sa part soit elle aussi croissante, malgré l'importance de l'accroissement réalisé dans l'industrie <sup>(3)</sup>.

Le tableau ainsi dressé fait apparaître un partage des pays de la Communauté en trois groupes, suivant la part de l'agriculture : ceux où elle absorbe encore plus de 25 % de la population active, c'est le cas de la France et surtout de l'Italie où cette part atteint presque 40 % ; à l'autre extrême la Belgique et les Pays-Bas, où la population agricole ne représente plus que quelque 11 à 14 % de l'emploi total ; entre les deux le Luxembourg et l'Allemagne, le Luxembourg où cette part reste de 22 %, l'Allemagne où elle s'est très fortement réduite de 25 à 18 % <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir tableau 6, page 58.

<sup>(2)</sup> Voir tableau 8, page 61.

<sup>(3)</sup> Voir tableau 7, page 59.

<sup>(4)</sup> Sur les problèmes statistiques concernant l'emploi des femmes, voir ci-dessous page 34.

La part des services dans l'emploi total apparaît particulièrement élevée aux Pays-Bas, du fait surtout des activités de négoce et de transports : elle est égale à celle même de l'industrie. A un niveau relatif plus bas, du fait de l'importance conservée par la population agricole, la part des services dans la population active se retrouve égale à celle de l'industrie en France et en Italie.

La prédominance de l'industrie sur le secteur tertiaire apparaît, au contraire, en Allemagne et en Belgique où l'industrie absorbe à elle seule près de la moitié de la population active.

Pour juger de l'évolution probable d'une telle répartition, on est amené à regarder de plus près la structure même de la production (\*).

## B — TABLEAU DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### 1. Structure de la production et de la demande

L'analyse la plus satisfaisante serait celle qui partirait de la demande de biens et de services par les consommateurs, la puissance publique, et les entreprises pour leurs investissements, enfin sur les marchés extérieurs, et remonterait de là à l'activité de chaque secteur de production, en constatant sa contribution à la formation de la production totale et à la satisfaction de cette demande finale. Les données statistiques disponibles donneraient à cette tentative un caractère trop hasardeux. On doit donc se contenter de mettre face à face, sans pouvoir établir un lien détaillé entre les formes de la production et celles de la demande, l'origine du produit national brut, c'est-à-dire la part propre de chaque secteur, et l'utilisation du produit national brut, c'est-à-dire la part de ses différentes affectations, avant de passer à une analyse rapide des grands secteurs de l'économie.

Pour mettre en évidence la structure de la production, il convient de ne retenir que le produit intérieur brut, à l'exclusion des revenus du capital et du travail versés par le reste du monde, mais y compris le renouvellement du capital ; et en l'évaluant au coût des facteurs, c'est-à-dire y compris les subventions qui viennent compléter les revenus, mais à l'exclusion des impôts indirects dont la répartition très inégale fausse le tableau de la contribution des différents secteurs au produit.

On ne peut retenir pour base une année particulière, sans s'assurer que la part de l'agriculture ne s'est pas trouvée faussée par l'effet des conditions atmosphériques sur les récoltes, la part de l'industrie par le niveau des investissements. Mais on ne doit pas non plus adopter des moyennes qui remonteraient trop loin dans le passé : on risquerait en effet de mêler les structures caractéristiques et

(\*) Voir tableaux 7 a, page 59, et 7 b, page 60.

leurs modifications, qui deviennent rapidement sensibles par le fait de l'inégalité dans le développement des différents secteurs.

Dans la moyenne des années 1955-1956, la contribution des trois grands secteurs à la formation du produit national figure au tableau ci-après :

### Origine du produit national brut

Années 1955-1956

en % du produit intérieur brut au coût des facteurs

Pays	Agriculture	Industrie y compris construction	Services	Total
Allemagne (R.F.)	9	51	40	100
Belgique	7	47	46	100
France (*)	15	41	44	100
Italie	22	42	36	100
Luxembourg	9	54	37	100
Pays-Bas	11	44	45	100
<b>Communauté</b>	<b>13</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>100</b>
Royaume-Uni	5	50	45	100
U.S.A.	5	40	55	100

Source : O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958.

(\*) Estimation pour 1955.

La Communauté prise ensemble apparaît à un stade d'évolution intermédiaire entre les économies relativement peu développées, caractérisées par la part majeure de l'agriculture, et les économies les plus développées, où le secteur des services absorbe une partie croissante de l'activité. La part globale de l'industrie est élevée, notamment sous l'effet de la structure de l'économie allemande.

La part de chaque secteur dans la valeur de la production ne reproduit pas exactement sa part dans la population active.

Dans le cas de l'Allemagne, et aussi du Luxembourg, l'orientation essentiellement industrielle se marque à une contribution de l'industrie supérieure à la moitié du produit national : une telle proportion ne se retrouve que dans le Royaume-Uni. La part de l'agriculture reste sensiblement supérieure à celle que l'évolution a dégagée aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne.

A cet égard deux groupes de pays dans la Communauté se distinguent nettement : l'Allemagne et le Benelux d'une part où l'agriculture représente entre 7 et 12 % du produit national, les Pays-Bas ayant ici le chiffre le plus élevé ; la France et l'Italie où cette part atteint 15 % pour l'une, 23 % pour l'autre.

Du côté des services, les Pays-Bas et la Belgique viennent en tête, notamment à cause du négoce et des transports. La France suit de près à cause de l'importance de son secteur commercial et, comme en Belgique, des hôtels, restaurants et débits de boisson. Le chiffre le plus bas est celui de l'Italie, ce qui correspond à un niveau de développement général moins élevé (\*).

(\*) Voir tableau 9, page 61.

Face à cette structure de la production, les données disponibles sur l'affectation du produit national sont établies aux prix de marché et de ce fait les chiffres subissent l'incidence des systèmes fiscaux. En outre une présentation des différentes affectations intérieures de la production est affectée par le solde des transactions sur biens et services avec le dehors : la part de la consommation intérieure paraît d'autant plus réduite qu'il y a, comme dans le cas de l'Allemagne, ou encore plus au cours de certaines années, du Luxembourg, un fort excédent dans la balance courante (1).

C'est sous réserve de ces observations essentielles qu'on peut noter que trois pays accordent à la consommation privée une part voisine de 68 % : c'est la France, la Belgique et l'Italie ; trois pays, au contraire, une part qui ne dépasse pas 60 % : c'est l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg. Mais la France se retrouve avec l'Allemagne et les Pays-Bas dans le groupe des pays où les dépenses publiques courantes en biens et services sont relativement plus élevées.

Dans la consommation privée, les principaux postes qui peuvent être séparés sont l'alimentation, l'habillement, le logement, les biens de consommation durables ; les services sont généralement groupés avec les produits divers. On sait que la part de l'alimentation dans la dépense est d'autant plus forte que le revenu réel est moins élevé : au lieu de 1/3 environ dans les autres pays, elle représente quelque 45 % en Italie. La part des vêtements, qui est normalement de 10 à 13 %, atteint 17 % aux Pays-Bas, sans doute sous l'effet de l'accroissement rapide de la population. Des différences énormes se constatent dans la fraction des revenus affectés au logement, sous l'effet, non seulement des différences d'habitudes entre les pays, mais surtout des législations sur le loyer : aussi la part de cette dépense est-elle très élevée en Belgique (plus de 13 %) et au Luxembourg (plus de 9 %), moyenne aux Pays-Bas, très basse en France et en Italie. La consommation de biens durables et de services est croissante avec l'augmentation de revenu, celle de biens durables en particulier est beaucoup plus faible en Italie que dans les autres pays (2).

## 2. Les grands secteurs d'activité

### a) *L'agriculture*

La Communauté prise ensemble assure près de 60 % de la production agricole totale des pays d'Europe occidentale groupés dans l'O.E.C.E. Cette part est analogue à celle qu'elle obtient dans la production générale, mais pour l'agriculture elle était un peu plus forte avant guerre, allant jusqu'à 64 %.

Entre les pays de la Communauté, la France vient en tête avec plus du tiers de la production totale, suivie de l'Italie et de l'Allemagne qui représentent cha-

(1) Voir tableaux 10, 10 a, 10 b, pages 62 à 64.

(2) Voir tableaux 11 et 11 a, pages 65 et 66.

cune un quart, cependant que les Pays-Bas se situent à 8 %, l'Union belgo-luxembourgeoise à 6 % de l'ensemble <sup>(1)</sup>.

Pour interpréter ces chiffres deux références doivent être utilisées concurremment, celle des surfaces utilisables, celle de la population employée. Les rendements de la population active par unité de surface varient pour une bonne part dans le même sens : ou encore, comme le fait immédiatement apparaître l'exemple des pays à très grandes cultures extensives, il y a variation inverse des rendements par personne employée et des rendements à l'hectare.

Sur la surface non bâtie il faut mettre à part les forêts et les landes : les superficies boisées représentent un pourcentage très faible aux Pays-Bas : 7 %, très élevé au Luxembourg : 33 %, élevé aussi en Allemagne : 28 %, et qui est d'environ 20 % dans les trois autres pays de la Communauté. Les surfaces agricoles utiles représentent en moyenne les deux tiers de la superficie totale de la Communauté, mais 55 % seulement environ en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg. De ce total de surfaces utiles, la France a près de la moitié, l'Italie un peu plus du quart, l'Allemagne un peu moins d'un cinquième, le Benelux un peu plus d'un vingtième. Pour obtenir une comparaison plus équitable avec la part de la production, il faut tenter de ramener toutes les superficies agricoles à un équivalent de terres cultivables par une pondération appropriée des prairies et des pacages. Cette opération, nécessairement arbitraire et sommaire, réduit la part apparente de la France, augmente quelque peu celle de l'Italie. Mais les différences sont si minimes qu'on peut raisonner approximativement par hectare de superficie agricole.

En rapportant la production à la surface on découvre de grandes différences entre les pays, allant de 157 dollars pour la France, sur la base de la production 1953, à 503 pour l'Union belgo-luxembourgeoise, dont les Pays-Bas sont immédiatement proches ; l'Italie se situe à 221, l'Allemagne à 276. Ces chiffres très approximatifs ont le défaut évident d'être fondés sur des prix très différents ; c'est ainsi qu'ils abaissent la valeur réelle de la production aux Pays-Bas où les prix agricoles sont sensiblement inférieurs à ceux des autres pays ; en revanche, ils concernent la production brute, c'est-à-dire sous déduction des livraisons des agriculteurs les uns aux autres mais sans déduction pour les importations d'aliments du bétail : en ce sens ils accroissent la valeur relative de la production des Pays-Bas.

La différence des valeurs produites par hectare appelle immédiatement la considération de la population agricole rapportée à la surface, et par ailleurs de l'orientation même des cultures. On connaît les difficultés statistiques qui s'opposent à des comparaisons valables de l'emploi agricole, les données concernant les femmes manquent nécessairement de précision, les méthodes pour traiter les données élémentaires sont dépourvues d'uniformité. Les écarts sont cependant suffisamment révélateurs, quant à la population active par hectare, pour que les

---

(1) Voir page 35 le tableau des chiffres caractéristiques de l'économie agricole.

## Chiffres caractéristiques de l'économie agricole

	Alle- magne (R.F.)	France	Italie	Belgique-Luxembourg		Pays- Bas	Commu- nauté	
<b>A — Rendements généraux</b>								
Surface agricole utile en %	18,1	49,9	26,1	2,2	0,2	3	100	
En équivalent terre cul- tivable en %	18,8	47,5	28,4	2,3	0,2	2,8	100	
Production brute 1953- 1956 en %	25,3	37,1	24,0		5,7	7,9	100	
Emploi (1956) en %	24,5	28,8	41,6	2		0,2	2,9	100
Personnes employées par ha utile	0,32	0,15	0,33		0,24		0,32	
Production par ha utile en dollars	276,3	157,3	221,1		503,2		487,7	214
Production par personne employée en dollars	862	1 184	616		2 422		2 175	957
<b>B — Revenu et producti- vité</b>								
Part de l'agriculture dans la population active (1956)	17,9	26,6	39,8	10,3		22,8	12,4	25,3
Produit agricole par tête de population active en % des revenus non agraires (1956)	56	57	38	58		54	76	( <sup>1</sup> )
Indice de production le plus élevé d'après- guerre (1934-38=100)	122	128	134		163		140	128 ( <sup>2</sup> )
<b>C — Rendements caracté- ristiques</b>								
Rendement en blé (quin- taux par ha 1952-1955)	27,6	21,8	17,7		32,9		38	20,9
Litres de lait par vache et par an (1952-1955)	2 900	2 100	1 740		3 690		3 880	—
<b>D — Moyens de produc- tion</b>								
Tracteurs par 1 000 ha de surface agricole utile (1955)	32,3	9,8	8,7		14,4		15,5	14,5
Consommation d'engrais (moyenne 1952-1953/ 1955-1956), kg par ha								
azote	31,3	9,7	12,9		48,9		75,5	18,2
phosphates	32,3	18,4	23,4		51		49,1	24,4
potasse	58	14,5	2,5		76,3		68,1	24

Source : Statistique agricole de base de la C.E.E., 1958.

(<sup>1</sup>) Pour comparaison : Royaume-Uni 83, Danemark 74, États-Unis 35.

(<sup>2</sup>) O.E.C.E. 132.



ordres de grandeur méritent l'attention. On peut dire sommairement que l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas ont un cultivateur pour trois hectares, l'Union belgo-luxembourgeoise 1 pour 4, la France 1 pour 7.

Si l'on rapporte alors la production à l'emploi, on découvre que par personne active engagée dans l'agriculture, si l'Union belgo-luxembourgeoise et les Pays-Bas viennent largement en tête avec plus de 2 000 dollars, la France suit à 1 200, avant l'Allemagne, et avec un chiffre presque double de celui de l'Italie. Ces écarts, par exemple entre la Belgique et les Pays-Bas, ou entre la France et l'Allemagne, reflètent en partie des différences de prix. Aussi est-il plus intéressant de tenter de rapporter la valeur du produit par tête de population active dans l'agriculture à celle des catégories non agraires, pays par pays. On découvre alors que cette relation est presque comparable en Allemagne, en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg, où le produit par tête dans l'agriculture équivaut à quelque 56 % de celui des autres catégories, cependant qu'il en est de près de 80 % aux Pays-Bas, mais de moins de 40 % en Italie.

Ces chiffres sont le reflet des différences de productivité et de la surpopulation agricole relative. C'est ainsi que les États-Unis n'arrivent à donner aux agriculteurs qu'un revenu qui représente environ 35 % de celui des autres catégories ; au contraire, le Danemark et la Nouvelle-Zélande, comme les Pays-Bas, et grâce au caractère moderne et scientifique de la production, assurent à l'agriculture un revenu très proche de celui des autres catégories de pays. La différence est encore plus faible au Royaume-Uni, qui a poussé à l'extrême la réduction de la population employée dans l'agriculture.

De ces constatations, on doit se garder de tirer des conclusions hâtives. Les calculs portent sur la valeur de la production par personne active et ne doivent pas être confondus avec le revenu. En effet, les producteurs agricoles peuvent bénéficier de revenus annexes tirés d'autres activités. En outre, les effectifs de la population active sont calculés moins strictement dans le domaine de l'agriculture que dans les autres branches d'activité. Surtout la consommation directe par les producteurs est comptée au prix de production : mais pour apprécier leur niveau de vie, c'est aux prix que paient les autres consommateurs, accrus des marges de transports et de distribution, qu'il faudrait estimer cette consommation qui manifeste, au cours des dernières années, des progrès extrêmement considérables dans la qualité des aliments. Plus généralement, la population rurale ne supporte pas, pour son existence, certaines des dépenses qui accompagnent la vie dans les villes, même dans les cas où le coût de la vie à la campagne n'est pas effectivement plus bas.

La différence dans la valeur des productions par hectare, mais surtout la différence du nombre de personnes employées par hectare, trouvent leur explication principale dans l'orientation même des cultures, liée aux conditions de sol et de climat. Ainsi les Pays-Bas, encore qu'ils n'affectent que 12 % de leur population active à l'agriculture, se concentrent sur les cultures maraîchères et sur l'élevage, qui absorbent relativement plus de main-d'œuvre. Ce sont aussi les

cultures maraîchères qui se développent en Italie. Leur incidence reste assez faible pour ne pas infirmer la corrélation sommaire entre un revenu par tête de population agricole plus élevé et une part plus grande de la production animale, viande et produits laitiers, dans l'ensemble de la production agricole : cette part n'est que d'un tiers en Italie, contre un peu moins de 60 % en France, et plus des deux tiers dans les quatre autres pays (1).

Un troisième facteur essentiel se découvre dans l'écart entre les moyens de production utilisés.

Malgré une croissance rapide, dans tous les pays, de l'emploi des moyens mécaniques et de l'utilisation d'engrais, le nombre de tracteurs par 1 000 hectares de surface utilisée va de 10 environ en France et en Italie à plus de 30 en Allemagne. L'emploi d'engrais azotés diffère dans la proportion de 1 en France à 7 aux Pays-Bas, l'emploi de phosphates de 1 en France à 3 dans les pays du Benelux, l'emploi de potasse de 1 en Italie à 30 en Benelux. De là résulte en particulier cette conséquence que les progrès sur l'avant-guerre ont été les plus marquants dans les pays qui étaient déjà les plus avancés : sur la base 1934-1938, les indices de production les plus élevés atteints au cours des dernières années, et qui écartent l'effet accidentel des mauvaises récoltes, sont de 122 pour l'Allemagne, 128 pour la France, 134 pour l'Italie, contre 140 aux Pays-Bas et 163 dans l'Union belgo-luxembourgeoise ; au total 128 pour la Communauté contre 132 pour l'ensemble des pays de l'O.E.C.E. (2).

Ces différences très graves qui séparent la structure, la productivité, le revenu des agriculteurs des 6 pays, donneraient lieu à quelque inquiétude si cette constatation ne devait être tempérée par trois considérations essentielles.

La première est que le développement de la production agricole est toujours long et finalement limité ; en particulier l'élasticité de production n'est pas considérable dans les pays techniquement les plus avancés de la Communauté, où la terre est déjà cultivée à plein.

La deuxième est que les différences qui apparaissent entre les pays ne sont finalement pas plus importantes que celles qui constatent entre les différentes régions d'un même pays. Sur ce point, l'exemple français est particulièrement caractéristique ; et les moyennes sur les cultures essentielles, par exemple les céréales, ou sur les rendements dans la production de lait, résultent de la superposition de deux types d'exploitation fondamentalement différentes : les unes très modernes et à grand rendement, et les autres traditionnelles et presque refermées sur elles-mêmes. Certains départements du nord de la France obtiennent les rendements en blé les plus élevés du monde, de l'ordre de 50 quintaux par hectare, cependant que dans certains départements, le blé continue d'être cultivé avec un rendement de 16 à 17 quintaux et presque sans l'emploi d'aucun engrais ; la production de lait par vache et par an, s'étale au moins de 1 000 à 3 000 litres

(1) Voir tableau 12, page 66. (Le tableau 302 des statistiques de Siresa, page 320.)

(2) Voir tableau 13, page 67.

suivant les régions. Une coexistence comparable entre régions agricoles très différentes se constaterait en Allemagne et plus encore en Italie : il y a moins là un problème pour le fonctionnement du marché commun, que pour un développement régional mieux équilibré dans la Communauté que celui qu'ont réussi les pays séparés ; d'autant que les rendements les plus élevés dans l'agriculture se constatent presque toujours dans les régions situées au voisinage même de l'industrie.

Enfin pour la Communauté prise ensemble les différences de climat assurent par elles-mêmes une diversité de productions qui ne seront pas concurrentes entre elles. Les comparaisons de rendement, si sommaires et si difficiles qu'elles soient, celles des moyens utilisés, celles de la part des grandes catégories de production dans le revenu de l'agriculture, font apparaître l'énormité des progrès que la Communauté prise ensemble, et surtout du chef de la France et de l'Italie, peuvent encore accomplir et qui sont déjà en voie de réalisation : de grands efforts sont déjà faits dans ces deux pays, et sont retracés dans l'accroissement du parc de tracteurs, dans l'extension de la consommation d'engrais, dans la réduction progressive de la surpopulation agricole, cependant que la politique suivie tend à assurer un développement plus rapide de la production animale. Une condition essentielle de ces progrès réside dans une amélioration indispensable des circuits de distribution, c'est-à-dire des modes d'acheminement et de transformation ou de commercialisation des produits agricoles. Sous cette condition, les efforts seront d'autant plus efficaces que les productions qui apportent le plus haut revenu à l'agriculture, productions animales, cultures maraîchères et fruitières, sont de celles pour lesquelles à la fois la consommation est encore faible dans plusieurs pays de la Communauté et la demande se développe le plus rapidement avec l'accroissement du revenu global.

#### b) *L'industrie*

En ramenant à des prix communs la production industrielle des pays de la Communauté, on arrive, pour l'année 1957, aux valeurs approximatives ci-après (\*) :

Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg	Total Communauté
28,7	19,7	12,2	5,0	4,8	0,2	70,60

Il est immédiatement intéressant de comparer cette répartition de la production industrielle et la répartition de la population active employée dans l'industrie, entre les pays de la Communauté.

(\*) Part de l'industrie (tableau 9, page 61) dans le produit national des pays membres évaluée en prix européens (tableau 1, page 56).

	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxem- bourg
Part de la production	41	28	17	7,1	6,8	0,3
Part de l'emploi dans l'in- dustrie	42	26	19	6	6,3	0,2

La corrélation est presque parfaite entre la part dans la production et la part dans l'emploi : la conclusion qui se dégage est qu'il n'y a pas globalement, c'est-à-dire sous réserve des différences d'industrie à industrie ou d'entreprise à entreprise, d'écart immédiatement décelable dans les degrés de mécanisation ou dans le niveau de la productivité du travail entre les industries des six pays.

Si l'on considère comment la production industrielle se répartit par grands groupes de production (\*), on est frappé par la similitude entre la structure de l'industrie allemande et celle de l'industrie française. A ce niveau de généralité, on constate seulement une part plus importante de la métallurgie de base, de la transformation des métaux et de la chimie en Allemagne, des industries alimentaires, des textiles et des industries diverses en France. Cette constatation signifie que les différences dans la production par grands secteurs en France et en Allemagne correspondent assez exactement à la différence de la production industrielle globale, supérieure d'environ 45 % en Allemagne. Sans doute ce parallélisme ne se poursuivrait-il pas si les grands secteurs retenus, industries extractive, alimentaire, textile, métallurgie de base, transformation des métaux, chimie, autres industries, électricité et gaz, étaient décomposés en industries plus homogènes. Mais on aperçoit les compensations qui jouent : dans la transformation des métaux, la construction de machines est beaucoup plus importante en Allemagne qu'en France, mais l'écart des productions automobiles est moins fort que l'écart général de la production industrielle, et la France possède une industrie aéronautique non négligeable, dont l'Allemagne n'a pas l'équivalent ; dans le textile l'Allemagne l'emporte pour le coton et plus largement encore pour la rayonne et la fibrane, mais l'industrie lainière française est plus importante que celle de l'Allemagne.

Par rapport à cette structure type, qui se retrouve en Allemagne et en France, c'est-à-dire pour près de 70 % de la production industrielle totale de la Communauté, on repère une importance particulièrement grande de l'industrie extractive, du textile et de la métallurgie de base en Belgique : ces spécialisations ont une origine très ancienne. La structure industrielle de la Belgique apparaît analogue à celle du nord de la France, mais ces industries traditionnelles, dans le cas belge, sont essentiellement tournées vers l'exportation. En Italie, le textile et la chimie sont en avance, dans leur développement relatif, sur les autres industries. Les industries alimentaires et la transformation des métaux se révèlent dominantes aux Pays-Bas, cependant que la prépondérance absolue de la sidérurgie dans l'industrie luxembourgeoise apparaît en plein relief.

(\*) Voir tableau 14, page 68.

Dans tous les pays la structure de l'industrie tend à donner une part croissante à la production de biens d'investissements et de biens de consommation durables : tel est l'effet des hauts niveaux d'investissements, mais aussi de la demande à l'exportation ; quant aux biens de consommation durables, la demande en croît plus que proportionnellement avec l'évolution du revenu global.

Cette évolution apparaît plus avancée en Allemagne que dans les autres pays si on la repère par le rapport des effectifs employés dans les industries métallurgiques et mécaniques d'une part, dans les industries alimentaires et textiles d'autre part. Le premier groupe représente 1,5 par rapport au second en Allemagne, contre 1,1 en France et en Italie et 0,95 en Belgique et aux Pays-Bas. Au Luxembourg, pour les raisons déjà rappelées, ce coefficient est au niveau extraordinairement élevé de 10,8. La position particulière de l'Allemagne dans la Communauté apparaît comparable à celle des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S. où les coefficients correspondants se sont élevés respectivement à 1,7, 1,6 et 1,4<sup>(\*)</sup>.

A considérer les accroissements de production de 1950 à 1957, on reconnaît que, sauf en Italie du fait du méthane et partiellement aussi du pétrole, et au Luxembourg à cause des besoins de minerai de la sidérurgie, l'industrie extractive se développe considérablement moins que l'industrie manufacturière.

#### Indice 1957-1950

Industrie	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg	Communauté
Extractive	147	135	226	107	107	174	135
Manufacturière	210	164	177	136	144	139	180

Source : O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958.

Dans l'expansion globale de la production industrielle, la part de l'Allemagne est majeure, mais le développement de l'Italie, et aussi de la France, apparaît très rapide. La référence 1950 accentue cependant la différence en faveur de l'Allemagne, qui a commencé beaucoup plus tard que les autres pays le relèvement de ses ruines et la construction de son économie. Rapport à 1938, l'année 1950 s'est située dans la République fédérale au niveau 94, en Italie 126, en France 121, au Luxembourg 137, en Belgique 128 et aux Pays-Bas 145. Une comparaison sur les années plus récentes se heurte à la difficulté d'un certain déphasage conjoncturel entre la France et le Luxembourg, d'une part, et les autres pays, d'autre part : 1953 n'a été que pour la France une année de stagnation et pour le Luxembourg même une année de régression. En revanche en 1958 la progression se poursuit en France à un rythme très élevé alors qu'elle s'est ralentie dans tous les autres pays de la Communauté. En ordre de grandeur, on peut dire

(\*) Voir tableau 15, page 69.

que sur les cinq dernières années, la progression a été comparable en Allemagne et en France : 50 % d'accroissement d'activité dans l'industrie manufacturière, contre 25 à 30 % pour les pays du Benelux ; l'Italie, avec 45 %, représentant la moyenne même de la Communauté (1).

A l'intérieur de ces moyennes la dispersion des indices atteste les changements de structure.

Dans le cas de l'Allemagne la division de l'industrie en trois groupes, industrie extractive, industrie de transformation, industrie du bâtiment, ferait apparaître, en valeur, des développements comparables. Mais cette apparence est l'effet d'une hausse de prix plus forte dans le premier et le troisième groupe : en volume, le développement dans l'industrie de transformation a été deux fois plus fort que dans l'industrie extractive, une fois et demie plus élevé que dans le bâtiment. Les accroissements les plus considérables se constatent dans l'aluminium, les textiles artificiels, la construction navale, la production de l'extraction du pétrole, l'automobile, l'électro-technique et le raffinage. Entre ces industries, seules l'automobile et l'électro-technique font partie de celles qui représentent individuellement plus de 5 % de la valeur nette de la production industrielle. C'est dire que le développement s'accompagne d'un changement progressif de structure.

En France, les taux de développement les plus élevés sont atteints par la chimie, le papier-carton, la presse et l'édition, le verre et la transformation des métaux.

L'Italie se distingue des autres pays par le développement rapide de l'industrie extractive, dont cependant la part reste faible, et l'expansion de la construction. Sous l'effet du développement de la sidérurgie, l'industrie des métaux de base progresse plus rapidement que la transformation des métaux. Pour le reste, le schéma général des pays de la Communauté se retrouve ici, avec une diminution de la part relative des industries textiles et alimentaires, face au progrès de la chimie et de la métallurgie.

Les Pays-Bas ne présentent pas ce retard relatif de l'industrie textile, qui se développe au rythme même de l'ensemble des industries de transformation, mais moins rapidement que la chimie, la production et la transformation des métaux ; un rythme plus lent se constate dans les industries alimentaires.

Si le taux de développement de l'activité industrielle de la Belgique se situe entre les deux tiers et les trois quarts de la moyenne de la Communauté, on doit remarquer que le niveau atteint après guerre était beaucoup plus favorable que celui des autres pays, davantage atteints par les destructions. Les industries qui l'emportent sur la moyenne sont encore une fois la chimie, la production et la transformation des métaux.

Au Luxembourg, malgré le haut degré d'industrialisation, et le taux particulièrement élevé d'investissement qui en résulte, l'expansion se heurte à la sta-

(1) Voir tableau 16, page 70.

gnation de la population et à l'épuisement progressif des ressources minérales sur lesquelles le développement de l'industrie sidérurgique a été fondé : aussi cette industrie est-elle amenée davantage à rechercher un progrès de sa productivité, qu'elle ne peut envisager une expansion considérable de sa production même. Pour le Luxembourg se pose le problème de la diversification de sa base industrielle : c'est ainsi qu'une importante usine de pneumatiques a été installée dans le nord du pays.

### c) *Le secteur des services*

Le secteur des services présente à l'analyse une difficulté particulière due à son caractère hétérogène. Il rassemble des activités aussi différentes que le transport et le commerce, les banques et les assurances, l'hôtellerie, les services personnels, les services de santé, l'enseignement, les administrations publiques. Il n'en reste pas moins qu'à long terme, et même si de brusques poussées de l'industrie peuvent sur quelques années masquer cette tendance, la part de ces services, pris ensemble, est croissante dans le total de l'activité économique. Elle tend dans les pays de la Communauté à se rapprocher de la norme de 45 %, caractéristique de la Grande-Bretagne ; elle est encore loin des 55 % qu'absorbent les services dans le produit national des États-Unis.

Une comparaison entre la part des services dans l'emploi et dans le produit national pour chaque pays n'est pas très significative. Les différences répercutent surtout l'écart entre les proportions allant à l'agriculture : plus la population agricole est élevée, plus sa part dans l'emploi l'emporte sur sa part dans le produit et par suite plus la part des autres secteurs dans le produit paraît l'emporter sur leur part dans l'emploi. Une comparaison plus valable entre l'industrie et les services, à l'exclusion de l'agriculture, révèle qu'en règle générale le produit par personne employée n'est pas sensiblement différent.

Toutefois, en Allemagne et plus encore en Belgique, la valeur de la production par tête apparaît quelque peu plus élevée dans les services ; au contraire, au Luxembourg, elle est plus élevée dans l'industrie.

Le cas singulier est celui de l'Italie où le produit par tête dans l'industrie l'emporte d'environ 25 % sur celui qui se dégage dans les services ; ce fait exprime la situation générale de l'emploi dans ce pays où le secteur tertiaire entretient des effectifs en surnombre ; l'écart du produit par tête traduit un chômage déguisé qui ne sévit pas seulement dans l'agriculture, mais également dans les services.

La décomposition des différents éléments du secteur tertiaire est malaisée à opérer statistiquement. Les données disponibles portent sur l'emploi : encore les catégories séparées dans les différents pays ne sont-elles pas les mêmes. Schématiquement on peut considérer comme caractéristique une part de 25 à 30 % prise par le commerce dans les effectifs totaux du secteur tertiaire, de 3,5 à 5 % pour les banques et assurances, de 16 à 19 % pour les transports et les transmissions y compris les services postaux, de 8 à 10 % pour les services domestiques. Le chiffre de 8 % pour l'hôtellerie et les débits de boisson en France est très élevé en comparaison avec des chiffres qui tournent autour de 5 % en Alle-

magne et en Italie. Au-delà de ces quelques indications, les comparaisons de pays à pays deviennent très incertaines (1).

On peut sans doute considérer comme caractéristique de l'évolution, sur les 20 ou 30 dernières années, les données disponibles pour la France, qui accuse dans les transports et transmissions une réduction de 10 % des effectifs par rapport à la période d'entre-deux guerres, grâce aux progrès de productivité, notamment dans les chemins de fer, et aux services automatiques dans les téléphones ; un grand déclin dans l'emploi de domestiques depuis le début du siècle ; une progression dans l'administration, l'enseignement et les services de santé, une montée graduelle mais ininterrompue du commerce.

L'Allemagne a connu, de 1950 à 1956, une progression de près de 25 % de l'emploi dans les services, mais elle a été de 35 % dans l'industrie. De la sorte, l'Allemagne constitue, avec la Belgique, l'exception la plus importante à la norme générale de la Communauté qui fait apparaître une égalité approximative entre les effectifs employés dans l'industrie et dans le secteur tertiaire. Suivant que cet écart se maintiendra, ou qu'au contraire l'emploi se développera davantage dans les services que dans l'industrie, les possibilités d'expansion de la production industrielle en seront affectées, et par suite la structure des échanges entre l'Allemagne et ses partenaires. On peut envisager deux évolutions alternatives : l'Allemagne développant la consommation de services achetés au dehors, par exemple sous la forme du tourisme, qu'elle paierait par ses produits industriels, ou développant son propre secteur tertiaire en freinant du même coup la possibilité et le besoin d'expansion de son industrie.

### 3. L'analyse des taux de croissance

De 1950 à 1956, pour l'ensemble de la Communauté, un accroissement du produit national, à prix constants, de quelque 40 %, pour un accroissement de l'emploi de 8 %, tel est le tableau général qui se dégage de cette période.

Cette croissance d'ensemble n'a la même allure, ni dans les différents pays, ni dans la période de 1950 à 1953 et celle de 1953 jusque la date la plus récente.

Pour tous les pays, sauf l'Allemagne, l'année 1952, et 1953 encore pour la France et le Luxembourg, ont été des années de relative stagnation. 1955, au contraire, a été une année de pointe, sous l'effet d'un accroissement massif des investissements. L'accroissement du produit national sur la base de 1953, et surtout si l'on prolonge les chiffres jusqu'au début de 1958, apparaît davantage comparable de pays à pays. C'est que la période de reconstruction et d'accroissement massif de l'emploi en Allemagne tendait progressivement vers sa fin ; dès lors, le progrès de la production repose davantage sur le progrès de la productivité, qui ne présente pas entre les pays des écarts aussi considérables que le chiffre des travailleurs à résorber.

(1) Voir tableau 17, page 72.



Sur la base de 1953, le produit national brut à prix constants pour 1957 paraît être accru de 34 % en Allemagne, de 24 % en France et en Italie, de 20 % aux Pays-Bas, de 14 % en Belgique. En 1958, où le progrès de la production industrielle en France semble devoir être de l'ordre de 7 %, de 4 % en Italie, de 2 % en Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas restant au niveau de l'année dernière, les indices des trois grands pays sur la base 1953 apparaîtraient encore plus proches les uns des autres (1).

Il est intéressant de considérer, en regard de cette expansion globale, les éléments principaux de la demande, qui ont contribué à l'entretenir.

En Belgique, où l'industrie est étroitement dépendante de l'exportation, mais aussi en Allemagne où le ralentissement du rythme de développement sur la base de la demande interne aurait risqué de s'accroître, l'excédent extérieur a constitué un facteur dynamique de développement.

Dans tous les pays, sauf la France, la formation de capital s'est développée plus rapidement que la consommation privée (2). Dans le haut niveau d'activité comme dans le progrès de la productivité les taux élevés de l'investissement ont joué le rôle décisif.

Pour les années 1950, 1953 et 1956, la formation brute de capital fixe a représenté les pourcentages suivants du produit national brut aux prix de marché.

Années	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg
1950	19	15,7	17,6	17,1	19,8	24,2
1953	19,9	15,6	19,3	15,8	20,7	24,2
1956	22,9	17,6	20,8	17,2	25,2	19,9

Dans la plupart des pays la part de l'investissement apparaît croissante dans un produit national lui-même croissant.

La répartition des investissements entre le logement, les autres constructions, les machines et équipements telle qu'elle apparaît en 1956, peut être considérée comme caractéristique.

#### Répartition des investissements

en %

Pays	Logements	Autres constructions	Machines et équipements	Total
Allemagne (R.F.)	25	22	53	100
Belgique	20	25	55	100
France	25	29	46	100
Italie	26	11	63	100
Luxembourg	21	38	41	100
Pays-Bas	20	27	53	100

Sources : O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958. Pays-Bas : Centraal Planbureau.

(1) Voir tableaux 18 et 18 a, page 72.

(2) Voir tableau 19, page 73.

On note en particulier la différence dans les investissements en logements, qui dépend de l'étendue des besoins, mais aussi de choix politiques : ainsi la part du logement en France, après avoir été longtemps très basse, s'est relevée. A la part de l'investissement total dans le produit national en 1956, on peut comparer celle qui se dégage en excluant le logement (\*).

Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg
17	13	16	14	20	16

Sous l'effet de l'investissement productif, qui a permis d'accroître la production elle-même, ou de réduire la main-d'œuvre nécessaire pour un même volume de production, mais aussi sous l'effet des circonstances exceptionnelles qui prévalaient encore en Allemagne jusque vers 1953, la productivité globale s'est accrue dans des proportions sans commune mesure avec les tendances à long terme constatées dans le passé.

En ce qui concerne l'agriculture, on ne peut guère donner de sens à une modification du temps de travail et la productivité serait correctement mesurée par le rapport de la production à l'emploi, à condition d'éliminer les variations accidentelles des récoltes dues aux conditions atmosphériques. La réduction progressive de la population active employée dans l'agriculture est allée de pair avec un certain accroissement de la production. Le premier facteur est plus important que le second dans l'accroissement massif de la productivité agricole en Allemagne ; sur la moyenne de la période 1950-1956 ou 1957, les progrès apparaissent les plus rapides en Italie et en Belgique ; les Pays-Bas ayant une grande avance, le progrès y est nécessairement plus lent ; enfin il faut attendre les résultats de récoltes normales en France pour calculer le progrès sur l'ensemble de la période.

Dans l'industrie, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution du temps de travail, qui a été très différente suivant les pays : l'Allemagne partait d'un horaire très élevé, soumis à un abaissement progressif ; le régime souple des heures supplémentaires en France, au contraire, conduit à un allongement du temps de travail effectif ; il y a aussi allongement de la durée moyenne du travail en Italie, par l'effet d'une réduction du chômage partiel. Si l'on considère pour ces trois pays, qui rassemblent 87 % de la production industrielle de la Communauté, l'évolution de la production de l'emploi et du temps de travail de 1953 à 1957, on découvre une identité presque absolue du progrès accompli dans la productivité par heure de travail.

(\*) Voir tableau 20, page 73.

**Indice de la productivité en 1957**  
(Base 1953 = 100)

	Allemagne (R.F.)	France	Italie
Production	147	143	140
Emploi	122	105	106
Durée moyenne du travail	93	104	102
Productivité par heure de travail	129	131	129

*Source* : Commission économique pour l'Europe, Genève, Étude sur la situation d'Europe 1957.

Il n'est pas possible de dégager de conclusion générale sur la relation entre le rythme de développement des industries, et celui de la productivité dans ces industries. Les branches d'activité à demande relativement stagnante subissent une pression pour la rationalisation, qui tend à réduire les effectifs ; les secteurs en expansion sont dans bien des cas ceux qui emploient relativement peu de main-d'œuvre, tels que la production d'électricité, le raffinage du pétrole, une grande partie de la chimie ou l'industrie du papier. On note par exemple dans l'industrie chimique française un progrès de productivité exceptionnel, dont l'indice en 1957, par rapport à 1953 se situe à 146. Le textile, dont l'expansion est lente, montre dans l'ensemble des pays et par réduction des effectifs, un progrès de productivité comparable aux autres industries, sauf en Italie où la situation générale de l'emploi ne permet pas en fait d'appliquer cette même politique.

Le progrès de la productivité dans l'ensemble de l'économie n'est pas seulement la moyenne des progrès réalisés dans les différents secteurs. A mesure des changements de structure que comporte l'expansion inégale des grands secteurs de l'économie, et même des diverses branches d'activité, s'opère un accroissement progressif de la part des activités où la productivité croît le plus vite. On peut tenter de mesurer l'effet de ces changements de structure sur le taux d'accroissement de la productivité globale en usant d'une double pondération : pour la répartition de l'emploi dans l'année de base d'une part, dans l'année terminale de l'autre. La première marque ce qu'aurait été le progrès de productivité générale si la structure était demeurée constante, la deuxième inclut les effets des variations de la structure. La différence est toujours significative, d'autant plus importante qu'il y a un transfert plus massif de l'agriculture vers les autres secteurs. C'est ce qui explique en particulier la différence du taux global d'accroissement de la productivité entre les pays de la Communauté et la Grande-Bretagne, où l'évolution structurelle vers la réduction de la part de l'agriculture dans la population active a atteint depuis longtemps déjà sa limite.

La conclusion qui se dégage est que les progrès de productivité les plus amples, dans l'ensemble de l'économie, devraient désormais se constater dans ceux des pays qui ont encore la plus grande marge de transfert d'une population agricole excédentaire vers les autres branches d'activité<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir tableau 21, page 74.

## C — LES DISPARITÉS A L'INTÉRIEUR DES ÉCONOMIES NATIONALES

Les analyses poursuivies jusqu'ici portent sur les structures caractéristiques de l'ensemble des économies ou des secteurs qui les constituent. Elles seraient cependant trompeuses, et passeraient à côté de problèmes essentiels pour les effets ou pour le succès du marché commun, si elles n'étaient complétées par un effort pour explorer les disparités qui se présentent dans les diverses branches d'activité, entre les entreprises qui les composent, mais aussi entre les régions d'un même pays.

### 1. Disparités dans la dimension des unités économiques

Une recherche précise devrait distinguer entre les établissements, qui constituent l'unité technique, et les entreprises, qui peuvent grouper plusieurs établissements, et sont caractérisées par l'unité de la gestion économique. Le critère le plus simple pour juger de l'importance de l'établissement est le personnel employé ; pour juger de l'importance des entreprises, le montant du chiffre d'affaires.

Pour les établissements, classés en fonction du personnel employé, on rechercherait comment se répartit le total des travailleurs, comment se répartit le nombre des établissements entre ces différentes classes. En ce qui concerne les entreprises, classées d'après le montant du chiffre d'affaires, on chercherait comment se répartit le chiffre d'affaires total par industrie, comment se répartit le nombre total des entreprises entre les classes ainsi définies.

Une telle analyse se heurte à des difficultés statistiques considérables. Il n'existe pas dans tous les pays de distinction nette entre établissements et entreprises ; les lignes de démarcation ne sont pas toujours arrêtées au même chiffre de travailleurs ou à des montants de chiffres d'affaires comparables ; la définition même des industries diverge : ainsi les fournisseurs spécialisés pour la construction automobile peuvent être dans un pays rangés avec cette industrie, dans un autre avec la mécanique générale. Pour mener une analyse valable sur ce point, comme sur d'autres dont la signification économique est sans doute finalement plus importante, il serait souhaitable qu'un recensement de la production pût être mené à bien, sur les mêmes bases, la même année, pour l'ensemble des six pays.

La présentation la plus synthétique est celle qui relie le nombre des établissements et le nombre des travailleurs en recherchant dans chaque industrie quel pourcentage des effectifs est absorbé par 50 % du nombre des établissements comptés à partir des plus petits, et à l'autre bout par 20 % du nombre total, en commençant par les plus grands (\*).

(\*) Voir tableau 22, page 75.

Le résultat qui apparaît est que, dans l'ensemble des industries, les exploitations les plus petites, jusqu'à 50 % du nombre total, n'emploient qu'un à dix pour cent des travailleurs, sauf dans les industries alimentaires en Allemagne ; en revanche, dans le commerce et les services, plus de 20 % des personnes employées travaillent dans ces établissements les plus petits.

A l'autre bout, les 20 % que constituent dans chaque secteur les établissements les plus importants absorbent dans l'industrie plus de 70 % du personnel, dans le commerce 60 % et 50 % dans les services.

Sans doute cette mesure est-elle extrêmement globale et imparfaite, la dimension des entreprises les plus grandes n'étant pas nécessairement la même pour un même secteur de pays à pays. Dans les établissements de production employant moins de dix personnes, on trouve en moyenne 15 % de l'ensemble des effectifs : cette part s'élève à 25 % en Italie, où elle exprime des formes d'activité qui n'ont pas encore été affectées par l'évolution économique, et aussi en France, en particulier sous l'effet des dispositions fiscales en faveur de l'artisanat. En Italie et aux Pays-Bas, la part des entreprises employant plus de 500 ouvriers est plus particulièrement importante du fait d'un secteur moderne concentré.

Les quelques données disponibles sur la répartition des effectifs entre établissements suivant leur dimension donnent à penser que la dimension moyenne est plus grande en France et en Allemagne qu'en Belgique, et qu'avec l'accroissement de l'emploi global, l'augmentation des effectifs est plus rapide que la moyenne dans les établissements employant plus de 500 personnes. La part de cette catégorie d'établissements est plus grande en Allemagne qu'en France pour les secteurs de la chimie et du textile, plus grande en France dans la métallurgie de base et dans les industries alimentaires. La conclusion semblerait pouvoir être maintenue que, s'il existe des différences dans le degré global de concentration entre les économies, c'est surtout sous l'effet d'une part inégale des différentes industries ou services ; au contraire, la structure n'est pas essentiellement différente dans chacune de ces branches prises à part. Pour autant que la dimension des entreprises affecte les conditions de concurrence, il y a là une conclusion importante : ce n'est en effet pas sur l'ensemble des économies, mais bien branche par branche que la concurrence se développera.

Les secteurs les plus concentrés, c'est-à-dire les industries où les grandes exploitations absorbent la presque totalité du personnel, les petites une part négligeable, sont essentiellement l'industrie minière, la sidérurgie et la construction automobile ; la concentration est en moyenne plus forte dans les industries de biens de production que dans celles des biens de consommation — notamment dans l'électro-technique, dans la métallurgie des non-ferreux, dans la construction aéronautique et dans l'industrie chimique.

Le commerce, au contraire, et les services personnels, comprennent une majorité extrêmement large d'établissements n'ayant aucun employé, à quoi il faut joindre le secteur de l'artisanat, qui couvre un grand nombre des établissements de production, mais a presque partout une importance purement locale.

Si l'on considère l'agriculture, la dimension des exploitations apparaît très peu significative. Il y en a en tout plus de 2 000 000 en Allemagne et en France, près d'un million en Belgique, 400 000 aux Pays-Bas, plus de 4 000 000 en Italie. De ces chiffres comparés à la surface agricole utilisée, il apparaît immédiatement que l'exploitation moyenne est sensiblement plus grande en France que dans les autres pays, qu'elle est particulièrement petite en Belgique. Aucune corrélation n'apparaît avec la valeur de la production par hectare ou par personne employée ; les exploitations agricoles, suivant les spéculations où elles s'engagent, des céréales aux cultures maraîchères, sont un ensemble trop hétérogène pour qu'aucune conclusion puisse être tirée.

Si la coexistence d'entreprises de dimensions très différentes est la règle dans toutes les industries, si pourtant la répartition suivant les dimensions est très variable de secteur à secteur, mais non de pays à pays, encore convient-il de s'interroger sur la portée pour le marché commun de ces degrés de concentration.

Trois points de vue doivent être distingués.

Celui qui importe pour la concurrence, c'est la relation entre la concentration et l'efficacité économique. A cet égard il va de soi que certains types d'installation ne sont concevables que dans des entreprises de grande dimension ; aussi l'industrie automobile proprement dite ou l'industrie sidérurgique sont-elles très concentrées. Mais en dehors de ces nécessités techniques, et au-delà des dimensions minimum, les analyses américaines qui ont retourné le problème dans tous les sens aboutissent à des conclusions négatives. Ce qui compte n'est pas tant le degré de concentration que le degré de spécialisation : de grandes entreprises peuvent atteindre une efficacité plus élevée en confiant la fabrication de pièces à des sous-traitants qui s'y consacrent entièrement ; et le sens d'un grand marché n'est pas tant de permettre aux entreprises d'atteindre des dimensions plus vastes, mais de trouver un marché assez vaste pour des productions étroitement spécialisées. C'est dans ce sens que se dégagent des accroissements de productivité et des baisses de prix de revient. Pour juger de ce que peuvent être les effets de la concurrence dans chaque secteur du marché commun, ce n'est pas tant le degré de concentration ou les dimensions des entreprises qui comptent, que la dispersion des prix de revient dans les entreprises d'un même secteur. Il peut y avoir dans chaque industrie une marge plus ou moins importante d'entreprises dont les prix de revient sont beaucoup plus élevés que la moyenne de cette même industrie dans le même pays. Sur cette question essentielle aucune donnée n'est actuellement disponible, et c'est sur elle que devraient se concentrer les études monographiques par secteur qui pourraient éventuellement être entreprises.

Le deuxième point de vue à considérer est la structure du marché : il est important de savoir s'il se répartit dans un secteur donné entre un grand nombre d'entreprises, ou si l'essentiel est concentré dans un très petit nombre, qui a une action décisive. De là dépendent et le risque de la constitution d'ententes, et la manière dont se forment concrètement les prix ou la politique de production.

Il faut enfin s'interroger sur les causes qui expliquent les différences de structure.

Le mouvement de concentration n'est d'ailleurs pas toujours laissé à lui-même, et l'importance de l'artisanat ou des petites entreprises commerciales, en France par exemple, est renforcée par un système de discrimination fiscale. Un autre élément de la concentration, qui détermine du même coup où se situe, dans le secteur en cause, le pouvoir de décision, est la part des entreprises publiques, qu'elles soient nationalisées, sous contrôle majoritaire de l'État, ou sous influence directe des pouvoirs publics.

Les entreprises publiques jouent un rôle important dans l'économie italienne et dans l'économie française.

En Italie, le contrôle public est résulté de trois mouvements très différents. D'abord la nationalisation formelle qui remonte souvent avant 1914 pour les monopoles d'État, sel et tabac, les postes et télégraphes, les chemins de fer, à quoi se sont joints en 1957 les services téléphoniques : ces entreprises sont soumises aux règles administratives de l'État et généralement financées directement par le trésor public. Un deuxième groupe d'entreprises est entré sous le contrôle de l'État en demandant son concours pour pouvoir poursuivre l'exploitation : elles sont généralement rattachées à l'I.R.I., quelquefois directement à l'État, mais gardent un statut de société par actions, et le financement en est assuré par l'émission de participations minoritaires sur le marché et par des opérations de crédit : on y retrouve la partie la plus importante de la sidérurgie, une partie des constructions mécaniques, des lignes aéronautiques et du système bancaire. Un troisième groupe d'entreprises publiques a été créé pour assurer l'application des orientations de la politique économique : le type en est l'E.N.I., constitué en 1953 pour exploiter en régime de monopole les ressources d'hydrocarbure de la vallée du Pô et participer, en concurrence avec les entreprises privées, à la recherche et à l'utilisation des ressources situées dans le reste du territoire national ; l'E.N.I. a en outre développé une activité pétrolière à l'étranger ; ce groupe d'entreprises est essentiellement financé par les ressources propres. Bien que les entreprises publiques des deuxième et troisième groupes emploient moins de 300 000 personnes, elles contrôlent quelque 25 % de la production de l'électricité, 15 % de la marine marchande, 55 % de l'acier, 20 % du raffinage, 10 % de l'industrie mécanique et presque 100 % de la production de méthane.

En France, il convient aussi de distinguer entre les services publics, dont le régime est proche des établissements administratifs, et les entreprises publiques proprement dites, dont la gestion se rapproche de celle des entreprises privées. Dans les services publics entrent notamment le Commissariat à l'énergie atomique, l'Office interprofessionnel des céréales, qui a le monopole de leur commercialisation, les Mines domaniales de potasse, l'Office de l'azote, l'Agence « France-Press ». Les entreprises publiques, à part la Compagnie nationale du Rhône et la Société des chemins de fer, résultent essentiellement du mouvement de nationalisation de l'après-guerre, notamment dans le domaine de l'énergie, où la nationalisation a touché le charbon, le gaz et l'électricité ; de la refonte de services publics communaux tels que les transports parisiens ; des nationalisations partielles portant sur des entreprises déterminées, dans l'industrie automobile, dans

le secteur des banques et des assurances, enfin des participations majoritaires, notamment dans les transports maritimes ou aériens. Le secteur public pris ensemble absorbe 8,5 % de la population active du secteur productif, contribue à plus de 12 % du produit intérieur brut.

En tendance générale, il apparaît que les degrés de concentration les plus élevés, les mouvements de concentration croissante, s'allient aux secteurs en expansion, par exemple l'électrotechnique, l'automobile ou la chimie, cependant que les secteurs en stagnation relative, comme l'habillement ou les industries alimentaires, sont plus dispersés et comprennent une proportion plus importante de petites entreprises. Le risque se dessine ainsi d'une sorte de clivage à l'intérieur des économies, entre les secteurs modernes et plus concentrés et les activités qui conservent leur technique traditionnelle et leur ancien mode d'exploitation. Cette coexistence d'un secteur très moderne assez fortement monopolisé et en expansion, et d'activités beaucoup plus primitives, est un trait frappant de l'économie italienne, mais qui se retrouve aussi en France, avec des proportions sans doute différentes entre ces deux types d'activité.

## **2. Concentrations et disparités régionales**

Les économies nationales sont loin de constituer un ensemble entièrement homogène. La disparité des ressources dans les différentes régions, l'attraction exercée par certains centres, l'effet cumulatif du développement industriel, qui suscite auprès des anciennes entreprises la création de nouvelles unités attirées par la proximité des approvisionnements et des débouchés, et finalement par la qualité de la main-d'œuvre, provoquent d'importantes disparités dans la répartition de l'activité et dans le niveau de vie à l'intérieur d'une même unité nationale.

Il n'est pas jusqu'au Luxembourg où ne s'opposent le sud industriel et le nord, plus accidenté, et largement couvert de forêts. La Belgique voit se poser à elle le problème de la création d'activités nouvelles dans le Borinage, traditionnellement attaché à une extraction charbonnière que les conditions naturelles de gisement rendent de plus en plus onéreuse ; certaines régions des Flandres souffrent du ralentissement relatif du développement dans l'industrie textile, et le chômage tend à y être plus fort que dans la moyenne du pays.

Aux Pays-Bas, l'activité s'est naturellement concentrée dans les régions proches de la mer et bénéficiant de facilités de transport, notamment autour des bras de la Meuse et du Rhin. Une estimation du revenu par provinces attribue aux provinces occidentales une moyenne de 1 325 florins par habitant en 1950, contre 1 055 florins pour les autres régions. L'écart maximum est atteint entre la Hollande septentrionale, 1 391, et la province de Drenthe, 950. Une autre expression de cette inégalité se trouve dans le fait que 48 % de la population, résidant à l'ouest du pays, obtiennent 54 % des revenus. Ce qui est caractéristique de l'ouest, c'est encore plus le développement des services, notamment ceux des banques, des assurances, des transports, du négoce et aussi des administrations, que le



développement de l'industrie elle-même. Pour faciliter une meilleure répartition de la population et du développement, les Pays-Bas suivent une politique d'industrialisation régionale, d'amélioration des voies de communication et de formation de la main-d'œuvre. Une législation sur les régions de développement organise un système de primes pour l'installation d'industries nouvelles.

Mais les comparaisons entre pays font immédiatement apparaître que les écarts régionaux sont beaucoup plus grands dans les pays plus étendus. La différence dans les ressources naturelles et dans les facilités de pénétration a davantage l'occasion de jouer que dans les unités nationales plus petites. Mais un autre facteur qui explique le contraste entre les trois plus grands pays et ceux du Benelux, c'est l'écart entre le revenu de la population agricole et la moyenne nationale ; cet écart est relativement faible aux Pays-Bas, déjà plus grand en Belgique et va croissant avec la part de la population agricole dans la population active totale. Pratiquement, les différences régionales dans le niveau de revenu sont une autre expression de la différence dans la part de l'agriculture, de l'industrie et des services dans l'activité de chaque région, d'autant qu'on a déjà noté que les parties les plus progressives et les plus productives de l'agriculture se situent généralement dans les régions les plus proches des concentrations industrielles.

L'Allemagne connaît l'exceptionnelle concentration industrielle de la région rhéno-westphalienne. Un deuxième centre s'étend de la région de Francfort-Wiesbaden-Mayence à celle de Heidelberg-Mannheim-Karlsruhe. Le Wurtemberg est un pays de moyennes et petites entreprises. La Bavière, à part le centre Bayreuth-Hof-Culmbach, voit l'industrie se concentrer exclusivement autour des grandes villes, Munich, Nuremberg, Augsburg, et leurs environs immédiats ; de même, l'industrie se concentre autour des grandes villes dans le nord : Brême, Hambourg, Kiel, et un chapelet d'industries peu concentrées s'étend d'Osnabruck à Hanovre. Le reste du pays est fortement agraire, certaines régions ayant des conditions d'exploitation plus difficiles, telles que l'Eifel ou le Schleswig. La politique du gouvernement fédéral s'est efforcée d'élargir l'industrialisation pour résorber l'afflux de la main-d'œuvre, mais jusqu'à présent ce sont les régions industrielles traditionnelles qui ont exercé la plus grande force d'attraction sur la population en surplus.

Les données statistiques permettent de repérer les différences de revenu par tête suivant les Länder qui composent la République fédérale. Ce découpage administratif affaiblit l'écart entre régions agraires et régions industrielles, puisque la plus grande partie des Länder rassemble les différentes sortes d'activités. Pourtant, dans une échelle des revenus par tête, qui, suivant les Länder, vont du simple au double, il est frappant de reconnaître le revenu plus élevé à Hambourg et à Brême, où la part des services est prédominante, accompagnée d'une certaine concentration industrielle, cependant qu'il n'y a presque pas place pour l'agriculture. Vient immédiatement ensuite le Land rhéno-westphalien, caractérisé par sa part exceptionnelle dans le total de la production industrielle, puis le Bade-

Wurtemberg où la part de l'industrie est supérieure à la moyenne nationale. La Hesse, la Bavière, la Basse-Saxe, la Rhénanie-Palatinat, le Schleswig-Holstein s'échelonnent au-dessous de la moyenne fédérale du produit net interne par habitant, suivant la part décroissante de l'industrie, plus encore que la part croissante de l'agriculture, dans l'ensemble de leur activité <sup>(\*)</sup>.

La France est un des pays qui ont réalisé le plus tôt leur unité nationale, et les échanges entre les différentes régions ont cessé depuis longtemps de se heurter à des obstacles politiques. Le déséquilibre est caractérisé par l'excès de concentration dans la région parisienne. La pression exercée sur le niveau des loyers, la subvention qui résulte du déficit des transports en commun, chemins de fer de banlieue et transports urbains, la politique syndicale des salaires qui s'efforce de réduire les différences régionales, poussent les affaires et les industries à continuer leur installation dans cette même région où, tous ces éléments s'ajoutant à l'implantation traditionnelle du réseau ferré qui rayonne autour de Paris, les coûts de production sont plus avantageux.

A cette concentration fait pendant une régression dans certaines régions dont la population est croissante et la mise en valeur insuffisante. Ces régions se découvrent au-delà d'une ligne qui passerait par Saint-Malo, Nevers, Saint-Étienne, Briançon. C'est au nord de cette ligne que se concentrent les grandes richesses agricoles et la plus grande partie des industries, traditionnelles dans le Nord, en développement dans la Lorraine et dans la région lyonnaise. Toutefois, les Alpes bénéficient d'industries fondées sur l'hydro-électricité, la vallée du Rhône trouve de grandes richesses dans la culture de fruits et de primeurs, et le Sud-Ouest voit s'ouvrir de nouvelles perspectives de développement avec les découvertes de pétrole, mais surtout ses grandes ressources en gaz naturel.

La dispersion des revenus des particuliers entre les régions peut être caractérisée par quelques chiffres : en faisant la moyenne nationale égale à 100, ils se situent à 162 pour la Seine, 130 pour le Rhône, 126 pour le Nord, contre 64 pour la Vendée, la Mayenne, les Côtes-du-Nord et l'Ardèche, 60 pour le Morbihan et 30 seulement pour la Corse.

Des excédents de main-d'œuvre apparaîtront dans tout l'Ouest, de la Normandie jusqu'en Vendée qui, traditionnellement, dirigent leur émigration vers la région parisienne, cependant qu'il risque de s'y ajouter un excès de main-d'œuvre dans le Nord, une aggravation du déficit dans l'Est. Une certaine politique de décentralisation a été poursuivie, mais on ne peut sous-estimer les problèmes d'ajustement régional de l'offre et de la demande d'emploi, dont l'acuité risque d'aller croissant.

Le cas le plus typique et le plus grave d'inégalité dans le développement régional est celui de l'Italie. L'industrialisation a touché presque exclusivement le Nord. Le Sud souffre non seulement du niveau plus bas de revenu qui échoit à l'agriculture, mais en outre l'agriculture y est aussi moins productive que dans le

(\*) Rapport sur l'Allemagne, tableau 17, page 187.

Nord. Ce n'est pas qu'il n'existe aussi dans le Nord une surpopulation agricole autour des régions industrielles, mais elle peut y être progressivement résorbée. Au contraire, la surpopulation agricole s'étend sur l'ensemble du Sud. Le déséquilibre peut être traduit par une série de comparaisons chiffrées :

Régions	Territoire	Population	Revenu 1957	Investissement brut fixe	Accroissement démographique naturel
Centre, Nord Mezzogiorno	59	62	79	74	34
	41	33	21	26	65
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

En faisant la moyenne nationale égale à 100, le revenu par habitant se situe en 1950 à 127 pour le Nord, 54,4 pour le Midi ; une amélioration légère, à un niveau de revenu moyen par tête qui s'est élevé en valeur réelle de 38 %, se constate en 1957, où la relation à la moyenne nationale est à 126,9 pour le Nord, à 55,5 pour le Midi.

Le trait le plus grave est l'absence de proportion entre le développement de l'investissement et le développement de la population, et, en outre, la part faible de l'investissement industriel dans l'investissement total au Sud : 27 % des investissements dans cette région, mais moins d'un sixième des investissements industriels totaux. La création de la Caisse du Midi aboutit au développement d'investissements publics directement affectés à l'agriculture, ou créant les infrastructures sur la base desquelles pourront se développer des investissements industriels productifs : aussi l'investissement dans l'agriculture atteint-il dans le Sud 41 % du total national, dans les travaux publics 43 %. Du moins déjà l'accroissement de l'investissement est de 11 % par an dans le Sud, contre 8 % dans le Centre-Nord, et le développement du revenu, à partir d'un niveau beaucoup plus bas, atteint un taux légèrement supérieur à celui du Nord.

L'inégalité dans le développement régional constitue un problème crucial pour le marché commun. La philosophie dont s'est inspiré le Traité, c'est que, à défaut d'une action délibérée, l'écart risque de devenir cumulatif, comme le montre l'exemple de l'Allemagne avec la Ruhr, de la France avec la région parisienne, et surtout de l'Italie avec l'opposition du Nord et du Sud. Si certaines conditions de base sont assurées, amendements du sol, création d'une infrastructure de ports, de moyens de transport, d'énergie, amélioration de l'état sanitaire et de la formation technique, alors les régions initialement les moins développées peuvent tirer parti de leurs avantages : une main-d'œuvre abondante, une productivité plus grande de l'investissement. La création de la Banque européenne d'investissement est le témoignage le plus manifeste de l'attention donnée au problème. Mais en outre la possibilité d'aides temporaires au développement sera

d'autant plus efficace que ces aides ont un caractère différentiel, cependant que devront disparaître les subventions ouvertes, ou indirectes et camouflées, qui ont contribué artificiellement à renforcer la concentration du développement dans certaines régions. Enfin, au-delà de certains degrés de concentration régionale, les coûts collectifs augmentent dans des conditions qui d'elles-mêmes, comme le montre la décentralisation industrielle aux États-Unis au niveau le plus élevé du développement, conduisent à une redistribution de l'activité économique.

L'une des tâches majeures de la politique de la Communauté économique, et l'une des pierres de touche de son succès, sera de réussir non seulement l'intégration des économies entre elles, mais l'intégration des régions par un développement plus rapide de celles qui, sans les limites des économies nationales, sont demeurées défavorisées.

## ANNEXE STATISTIQUE

### PARTIE A-I — L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

*TABLEAU 1*

**Comparaison des produits nationaux bruts des pays de la Communauté en 1955 et 1957**  
Sur la base des prix relatifs européens

Pays	Produit national brut (en milliards de \$) <sup>(1)</sup>		Population (en millions de personnes)		Produit national par tête (en \$)	
	1955	1957	1955	1957	1955	1957
Allemagne (R.F.)	51,1	57,1	49,20	50,81	1 040	1 120
Belgique	10,0	10,6	8,90	9,02	1 120	1 170
France	43,1	48,0	43,28	44,30	1 000	1 080
Italie	26,3	29,0	48,18	48,60	550	600
Luxembourg <sup>(2)</sup>	0,4	0,4	0,31	0,32	1 290	1 270
Pays-Bas	10,3	10,9	10,75	11,10	960	980
<b>Communauté</b>	<b>142,1</b>	<b>157,0</b>	<b>161,61</b>	<b>165,17</b>	<b>880</b>	<b>950</b>

*Sources* : Produit national brut : chiffres fondés sur l'étude de M. Gilbert, Comparative National Products and Price Levels, Paris, 1958, p. 86. Ces chiffres ne tiennent pas compte des corrections intervenues dans les calculs des produits nationaux bruts depuis 1956.

Population : chiffres du Comité mixte, commission expansion générale.

<sup>(1)</sup> Le \$ représente une unité de compte commune et ne doit pas être assimilé au dollar américain.

<sup>(2)</sup> Estimations.

*TABLEAU 1 a*

**Comparaison des produits nationaux bruts des pays de la Communauté en 1955 et 1957**  
Sur la base des prix américains

Pays	Produit national brut (en milliards de \$)		Produit national brut par tête (en \$) <sup>(1)</sup>	
	1955	1957	1955	1957
Allemagne (R.F.)	66,6	74,4	1 310	1 460
Sarre <sup>(2)</sup>	1,2	1,3	1 180	1 280
Belgique	11,9	12,6	1 320	1 400
France	55,7	62,0	1 260	1 400
Italie	38,7	42,6	800	880
Luxembourg <sup>(2)</sup>	0,5	0,53	1 590	1 680
Pays-Bas	13,1	13,9	1 180	1 250
<b>Communauté</b>	<b>187,7</b>	<b>207,3</b>	<b>1 140</b>	<b>1 250</b>

*Source* : M. Gilbert : Comparative National Products and Price Levels, Paris, 1958, p. 86.

<sup>(1)</sup> Les chiffres sont arrondis à la dizaine.

<sup>(2)</sup> Estimations propres.

TABLEAU 2

**Indices généraux de la production industrielle**  
(Base 1938 = 100, sans le bâtiment)

Années	Communauté	Allemagne (R.F.)	Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
1901	42	38	—	52	54	31	41	—
1913	71	66	—	77	89	57	96	—
1924	68	51	—	82	96	70	98	—
1929	92	76	—	107	121	88	150	82
1933	72	52	—	82	101	73	102	74
1938	100	100	100	100	100	100	100	100
1948	83	52	68	121	108	109	137	128
1950	111	94	92	128	121	126	137	145
1952	133	120	118	143	138	150	168	154
1955	172	170	136	168	160	196	178	202

Source : Statistiques industrielles 1950-1955, O.E.C.E., Addendum 1956, p. 3.

TABLEAU 3

**Taux bruts de natalité et de mortalité dans les pays de la Communauté**  
**Taux d'accroissement naturel résultant de l'excédent des naissances sur les décès**

Taux par pays	1948	1950	1953	1956
<i>Allemagne (R.F. sans la Sarre)</i>				
Naissances par 1 000 hab.	16,8	16,4	15,8	16,4
Décès par 1 000 hab.	10,4	10,5	11,2	11,2
Accroissement naturel par 1 000 hab.	6,4	5,9	4,6	5,3
<i>Sarre</i>				
Naissances par 1 000 hab.	18,7	19,5	18,9	18,4
Décès par 1 000 hab.	10,2	9,7	10,5	10,3
Accroissement naturel par 1 000 hab.	8,5	9,8	8,4	8,1
<i>Belgique</i>				
Naissances par 1 000 hab.	17,6	16,9	16,6	16,8
Décès par 1 000 hab.	12,6	12,5	12,1	12,1
Accroissement naturel par 1 000 hab.	5,0	4,4	4,5	4,7
<i>France</i>				
Naissances par 1 000 hab.	21,2	20,7	18,9	18,5
Décès par 1 000 hab.	12,5	12,8	13,1	12,5
Accroissement naturel par 1 000 hab.	8,7	7,9	5,8	6,0
<i>Italie</i>				
Naissances par 1 000 hab.	21,9	19,6	17,7	18,1
Décès par 1 000 hab.	10,7	9,8	10,0	10,3
Accroissement naturel par 1 000 hab.	11,2	9,8	7,7	7,8
<i>Luxembourg</i>				
Naissances par 1 000 hab.	14,7	14,8	16,0	15,5
Décès par 1 000 hab.	11,8	11,6	12,5	12,4
Accroissement naturel par 1 000 hab.	2,9	3,2	3,5	3,1
<i>Pays-Bas</i>				
Naissances par 1 000 hab.	25,3	22,7	21,8	21,2
Décès par 1 000 hab.	7,4	7,5	7,7	7,8
Accroissement naturel par 1 000 hab.	17,9	15,2	14,1	13,4

Sources : Annuaire démographique 1957, Nations unies, et

Statistisches Jahrbuch für die Bundesrepublik Deutschland, 1958, pour la République fédérale sans la Sarre, Saarlaendische Bevoelkerungs- und Wirtschaftszahlen, 8. Jg., 1956, Heft 1/4, p. 9, pour la Sarre.

TABLEAU 4

## Mouvement de la population dans les pays de la Communauté

en milliers

Pays	Population fin 1950	Excédent des naissances 1951-1957	Solde migratoire 1951-1957	Accroissement réel 1951-1957	Population fin 1957
Allemagne (R.F.)	47 233	+ 1 782	+ 1 798	+ 3 580	50 813
Sarre	949	(+ 59)	(+ 11)	(+ 70)	1 019
Belgique	8 654	+ 289	+ 84	+ 373	9 027
France	41 910	+ 1 923	+ 456 (1)	+ 2 379	44 289
Italie	46 768	+ 2 750	— 924 (1)	+ 1 826	48 594 (1)
Luxembourg	299	+ 8	+ 8 (1)	+ 16	315
Pays-Bas	10 200	+ 1 045	— 149	+ 896	11 096
<b>Communauté</b>	<b>156 013</b>	<b>+ 7 856</b>	<b>+ 1 284</b>	<b>+ 9 140</b>	<b>165 153</b>

Source : Statistiques nationales.

(1) Calculé par différence.

TABLEAU 5

## La population d'âge actif dans les pays de la Communauté

en millions

Pays	Population d'âge actif fin 1953	Accroissement naturel 1953-1957	Immigration nette 1953-1957	Population d'âge actif fin 1957
Allemagne (R.F.)	33,3	+ 1,0	+ 0,74	35,0
Sarre	0,7	0	0	0,7
Belgique	5,9	— 0,06	+ 0,05	5,9
France	27,6	— 0,04	+ 0,30	27,9
Italie	31,7	+ 1,4	— 0,77	32,3
Luxembourg	0,2	0	0	0,2
Pays-Bas	6,5	+ 0,4	— 0,04	6,9
<b>Communauté</b>	<b>105,9</b>	<b>+ 2,7</b>	<b>+ 0,30</b>	<b>108,9</b>

Source : Economic Survey of Europe 1957, Genève 1958, ch. II, p. 14 (chiffre corrigé pour les Pays-Bas).

TABLEAU 6

## Population active disponible (15 à 65 ans)

Année 1956

en % de la population en âge de travail

Pays	Population employée	Chômage	Population active totale
Allemagne (R. F.) (Sarre comprise)	70,0	2,2	72,2
Belgique	59,0	1,7	60,7
France	70,2	0,6	70,8
Italie	57,3	5,3	62,6
Luxembourg	66,3	—	66,3
Pays-Bas	63,3	0,6	63,9

Source : Comité mixte.

TABLEAU 7

## Évolution de la population active occupée dans les pays de la Communauté

Sans les chômeurs et les militaires du contingent

en milliers

Pays	Agriculture (1)		Industrie		Services		Total (4)	
	1950	1956	1950	1956	1950	1956	1950	1956
Allemagne (R.F.)	5 100	4 296	8 445	11 505	6 600	8 239	20 145	24 040
Sarre	(60) (2)	(60)	225 (2)	(244)	119 (2)	(120)	(404) (2)	(424)
Belgique	370	350	1 600	1 670	1 300	1 390	3 270	3 410
France	5 400 (2)	5 040	6 740	7 168	6 530	6 747	18 670 (1)	18 955
Italie	7 670	7 300	4 525	5 280	4 935	5 770	17 130	18 350
Luxembourg	35 (4)	33	53 (4)	63	46 (4)	49	134 (4)	145
Pays-Bas	525	509	1 572	1 759	1 611	1 833	3 708	4 101
<b>Communauté</b>	<b>19 160 (2)</b>	<b>17 588</b>	<b>23 160</b>	<b>27 689</b>	<b>21 141</b>	<b>24 148</b>	<b>63 461 (2)</b>	<b>69 425</b>

Source : Statistiques nationales.

(1) Les chiffres entre parenthèses représentent des estimations faites par nous à la suite des méthodes divergentes suivies dans le recensement des personnes actives dans l'agriculture. Les chiffres concernant le secteur de l'agriculture et par voie de conséquence les chiffres totaux ne sont pas strictement comparables entre pays.

(2) 1951.

(3) Estimation.

(4) 1947.

TABLEAU 7 a

## Évolution de la répartition de la population active occupée dans les pays de la Communauté

en %

Pays	Agriculture		Industrie		Services		Total	
	1950	1956	1950	1956	1950	1956	1950	1956
Allemagne (R.F.)	25,3	17,9	41,9	47,8	32,8	34,3	100,0	100,0
Sarre	14,9	14,2	55,7	57,5	29,4	28,3	100,0	100,0
Belgique	11,3	10,3	48,9	49,0	39,8	40,7	100,0	100,0
France	28,9	26,6	36,1	37,8	35,0	35,6	100,0	100,0
Italie	44,8	39,8	26,4	28,8	28,8	31,4	100,0	100,0
Luxembourg	26,1	22,8	39,6	43,4	34,3	33,8	100,0	100,0
Pays-Bas	14,2	12,4	42,4	42,9	43,4	44,7	100,0	100,0
<b>Communauté</b>	<b>30,2</b>	<b>25,3</b>	<b>36,5</b>	<b>39,9</b>	<b>33,3</b>	<b>34,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Voir tableau 7.



TABLEAU 7 b

Évolution de la part de chaque pays de la Communauté dans la population active occupée  
en %

Pays	Agriculture		Industrie		Services		Total	
	1950	1956	1950	1956	1950	1956	1950	1956
Allemagne (R.F.)	26,6	24,4	36,5	41,6	31,2	34,1	31,8	34,6
Sarre	0,3	0,3	1,0	0,9	0,6	0,5	0,6	0,6
Belgique	1,9	2,0	6,9	6,0	6,2	5,8	5,2	4,9
France	28,2	28,7	29,1	25,9	30,9	27,9	29,4	27,3
Italie	40,0	41,5	19,5	19,1	23,3	23,9	27,0	26,5
Luxembourg	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Pays-Bas	2,8	2,9	6,8	6,3	7,6	7,6	5,8	5,9
<b>Communauté</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Voir tableau 7.

TABLEAU 7 c

Répartition de la population active par branche d'activité  
Classification internationale-type par industrie de toutes les branches d'activité économique  
(Chiffres du dernier recensement)

en milliers

Branche d'activité	Alle- magne (R.F.)	Sarre	Bel- gique	France	Italie	Luxem- bourg	Pays- Bas	Etats- Unis
	1950	1951	1947	1954	1951	1947	1947	1950
0. Agriculture, etc.	5 115	61,3	423	5 213	8 261	35,0	747	7 331
dont : hommes	2 316	19,2	362	3 388	6 228	20,6	578	6 720
1. Industries extractives	595	71,0	191	383	179	3,8	51	969
2, 3. Industries manufacturières	6 840	119,4	1 311	4 966	4 521	39,5	925	16 113
4. Construction	1 743	32,4	196,2	1 358	1 472	9,2	272	3 744
5. Électricité, gaz	150	4,4	..	135	109	0,8	39	798
6. Commerce, etc.	2 198	42,0	468	2 640	1 535	11,7	545	11 082
dont : hommes	1 273	21,2	298	1 467	1 174	7,0	373	7 512
7. Transports, communications	1 223	23,1	244	1 005	806	8,5	241	4 184
8. Services	3 728	55,1	551	2 885	2 693	25,5	788	14 222
Forces armées	—	—	—	—	—	—	158	—
9. Activités mal désignées	484	1,8	98	240	1 094	0,9	(*) 100	1 540
								+ 56
<b>Total</b>	<b>22 074</b>	<b>410,5</b>	<b>3 481</b>	<b>18 824</b>	<b>20 672</b>	<b>135,1</b>	<b>3 867</b>	<b>60 037</b>
Total sans femmes dans l'agricul- ture et dans le commerce	18 352	347,6	3 250	15 826	18 278	116,0	3 526	55 856

Source : Annuaire statistique des Nations unies 1957, tableau 6.

(\*) Y compris les chômeurs.

**TABLEAU 8**  
**Pourcentage des femmes dans la population active**

Pays	Année	Agriculture ( <sup>1</sup> )	Industrie manufac- turière	Commerce	Services	Population active totale
Allemagne (R.F.)	1950	54,7	27,8	42,1	50,3	36,0
Sarre	1951	68,7	17,4	49,5	52,5	28,5
Belgique	1947	14,4	23,9	36,3	43,6	23,6
France	1954	35,0	32,0	44,4	55,1	34,6
Italie	1951	24,6	29,9	23,5	40,4	25,5
Luxembourg	1947	41,1	11,9	40,2	54,5	28,6
Pays-Bas	1947	22,6	16,8	31,6	51,3	24,4

Source : Annuaire statistique des Nations unies 1957, tableau 6.

(<sup>1</sup>) Les écarts considérables existant entre pays dans l'agriculture s'expliquent non seulement par des différences réelles de l'emploi féminin, mais également par les différences de méthodes et de définition dans les recensements.

**TABLEAU 9**  
**Origine du produit national brut**

	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE	
	En millions de DM (prix courants) 1956	En pourcentage 1956	En milliards de francs belges (prix 1954) 1956	En pourcentage 1956
Agriculture	14 053	8,4	34,7	7,2
Industrie (y compris la construction)	84 136	50,3	228,5	47,3
Autres	69 043	41,3	219,8	45,5
Produit intérieur brut au coût des facteurs	167 232	100,0	483,0	100,0

	FRANCE		ITALIE	
	En milliards de francs français (prix courants) 1952	En pourcentage 1952	En milliards de lire (prix courants) 1956	En pourcentage 1956
Agriculture ( <sup>1</sup> )	1 900	16,0	2 736	21,2
Industrie (y compris la construction)	5 100	42,0	5 443	42,2
Autres ( <sup>1</sup> )	5 100	42,0	4 719	36,6
Produit intérieur brut au coût des facteurs	12 391	100,0	12 898	100,0

	PAYS-BAS		LUXEMBOURG	
	En millions de florins (prix courants) 1956	En pourcentage 1956	En millions de francs belges (prix courants) 1956	En pourcentage 1956
Agriculture	3 020	10,9	1 735	9,0
Industrie (y compris la construction)	12 120	43,6	10 602	55,0
Autres	12 630	45,5	6 951	36,0
Produit intérieur brut au coût des facteurs	27 770	100,0	19 288	100,0

Source : Bulletins statistiques de l'O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958.

Pour la France : Bulletins statistiques de l'O.E.C.E., Statistiques générales, janvier 1958.

(<sup>1</sup>) Chiffres approximatifs en ce qui concerne la France.

TABLEAU 10

## Utilisation du produit national brut

En prix courants

	ALLEMAGNE (R.F.)			BELGIQUE		
	En millions de DM			En milliards de francs belges		
	1950	1953	1956	1950	1953	1956
Consommation privée	61 845	86 067	114 460	267,3	298,2	336,0
Consommation publique	14 350	21 380	25 470	35,1	55,5	56,6
Formation brute de capital fixe	18 455	28 665	44 300	60,4	67,4	85,6
Mouvement des stocks	3 721	2 129	2 590	0,4	0,3	3,3
Solde extérieur	- 1 171	+ 5 509	6 580	- 9,9	+ 4,6	+ 15,0
P.N.B. aux prix du marché	97 200	143 750	193 400	353,3	426,0	496,5

	FRANCE			ITALIE		
	En milliards de francs français			En milliards de lires		
	1950	1953	1956	1950	1953	1956
Consommation privée	(6 460)	10 175	12 685	6 231	8 393	9 925
Consommation publique	(1 265)	2 309	2 710	850	1 286	1 733
Formation brute de capital fixe	(1 505)	2 316	3 256	1 527	2 254	3 046
Mouvement des stocks	( 313)	89	208	123	30	105
Solde extérieur	(+ 29)	- 13	- 346	61	- 271	- 175
P.N.B. aux prix du marché	(9 572)	14 876	18 513	8 670	11 692	14 634

	PAYS-BAS			LUXEMBOURG		
	En millions de florins			En millions de francs belges		
	1950	1953	1956	1950	1953	1956
Consommation privée	12 440	14 110	18 760	7 640	9 720	11 644
Consommation publique	2 640	3 490	4 660	1 650	2 342	2 297
Formation brute de capital fixe	3 870	5 030	7 880	3 020	4 009	4 030
Mouvement des stocks	1 680	200	590	300	280	350
Solde extérieur	- 1 070	+ 1 430	- 650	- 150	+ 212	+ 1 975
P.N.B. aux prix du marché	19 560	24 260	31 240	12 460	16 563	20 296

Sources : Bulletins statistiques de l'O.E.C.E., Statistiques générales, 1958, n° 4, pp. 94-118. Pour le Luxembourg, n° 3, p. 99.

TABLEAU 10 a

Utilisation du produit national brut

En monnaie nationale aux prix de 1954 <sup>(1)</sup>

	ALLEMAGNE (R.F.)			BELGIQUE		
	En milliards de DM			En milliards de francs belges		
	1950	1953	1956	1950	1953	1956
Consommation privée	67 030	86 170	109 890	290,8	297,9	324,4
Consommation publique	18 050	21 750	23 080	42,7	57,6	53,5
Formation brute de capital fixe	22 200	28 400	41 020	68,8	67,4	82,9
Mouvement des stocks	4 200	2 100	2 460	0,4	0,3	3,2
Solde extérieur	324	5 381	6 600	— 15,2	4,0	6,6
P.N.B. aux prix du marché	111 800	143 800	183 050	387,5	427,2	470,6

	FRANCE			ITALIE		
	En milliards de francs			En milliards de lires		
	1950	1953	1956	1950	1953	1956
Consommation privée	( 8 790)	(10 329)	(12 022)	7 243	8 530	9 432
Consommation publique	( 1 900)	( 2 360)	( 2 560)	1 985	1 291	1 520
Formation brute de capital fixe	( 2 220)	( 2 310)	( 3 066)	1 729	2 265	2 927
Mouvement des stocks	( 400)	( 90)	( 198)	133	30	103
Solde extérieur	( 90)	( — 90)	(— 350)	— 133	— 234	— 116
P.N.B. aux prix du marché	(13 400)	(15 000)	(17 500)	9 957	11 876	13 866

	PAYS-BAS			LUXEMBOURG		
	En milliards de florins <sup>(2)</sup>			En milliards de francs belges		
	1950	1953	1956	1950	1953	1956
Consommation privée	14 300	14 600	18 300	8 490	9 818	11 586
Consommation publique	3 100	3 650	4 050	1 840	2 366	2 286
Formation brute de capital fixe	4 650	5 000	7 150	3 490	3 948	3 871
Mouvement des stocks	1 800	200	550	320	277	565
Solde extérieur	— 950	1 850	— 500	2 780	— 186	120
P.N.B. aux prix du marché	22 900	25 300	29 550	16 920	16 223	18 428

Source : Bulletins statistiques de l'O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958.

(1) Les différences dans les totaux s'expliquent par les arrondis.

(2) Chiffres arrondis.

TABLEAU 10 b

## Utilisation du produit national brut en 1956

en pourcentage

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Luxem- bourg
Consommation privée	59,2	67,7	68,5	67,8	60,1	57,4
Consommation publique	13,2	11,4	14,6	11,8	14,9	11,3
Formation brute de capital fixe	22,9	17,2	17,6	20,8	25,2	19,9
Mouvement des stocks	1,3	0,7	1,1	0,7	1,9	1,7
Solde extérieur	+ 3,4	+ 3,0	- 1,9	- 1,1	- 2,1	+ 9,7
P.N.B. aux prix du marché	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Voir tableau 10.

TABLEAU 11

Structure de la consommation privée  
En prix courants

ALLEMAGNE : pas de renseignement.

	En milliards de francs belges				
	1950	1953	1954	1956	
<b>BELGIQUE</b>					
Denrées alimentaires	82,1	93,7	92,0	104,8	
Vêtements	32,5	28,9	27,4	31,3	
Loyers	30,0	37,1	42,1	44,5	
Biens de consommation durables	122,7	24,9	26,5	28,1	
Autres		113,6	117,7	127,3	
Total	267,3	298,2	305,7	336,0	
	En milliards de francs français				
	1952	1954	1956	1957	
<b>FRANCE</b>					
Denrées alimentaires	3 436	3 720	4 255	4 491	
Vêtements	1 435	1 465	1 737	1 944	
Loyers	240	337	439	489	
Biens de consommation durables	711	819	1 113	1 293	
Autres	1 775	1 954	2 285	2 546	
Total	2 133	2 399	2 856	3 155	
<b>Total</b>	9 730	10 694	12 685	13 918	
	En milliards de lire				
	1950	1953	1954	1956	1957
<b>ITALIE</b>					
Denrées alimentaires	3 077	3 890	4 084	4 612	4 788
Vêtements	794	1 061	1 006	1 068	1 131
Loyers	95	189	207	276	323
Biens de consommation durables	199	290	295	320	338
Autres	2 066	2 963	3 121	3 649	3 869
Total	6 231	8 393	8 713	9 925	10 449
	En millions de francs luxembourgeois				
	1950	1953	1954	1956	
<b>LUXEMBOURG</b>					
Denrées alimentaires	2 550	3 338	3 450	4 107	
Vêtements	1 130	1 462	1 490	1 566	
Loyers	550	919	979	1 058	
Biens de consommation durables	640	888	896	1 147	
Autres	2 770	3 113	3 260	3 766	
Total	7 640	9 720	10 078	11 644	
	En millions de florins				
	1950	1953	1954	1956	1957
<b>PAYS-BAS</b>					
Denrées alimentaires	4 520	5 420	5 860	6 860	7 150
Vêtements	2 440	2 270	2 530	3 190	3 110
Loyers	740	900	1 110	1 190	1 340
Biens de consommation durables	1 100	1 090	1 480	1 810	1 880
Autres	3 640	4 430	4 780	5 710	6 130
Total	12 440	14 110	15 760	18 760	19 610

Sources : O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958. Pour la France, voir également, dans le rapport consacré plus loin à ce pays, le tableau 11, page 270.

TABLEAU 11 a

## Structure de la consommation privée en 1956

en pourcentage

Biens de consommation	Alle- magne (1)	Belgique	France	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas
Denrées alimentaires	32,3	31,2	33,5	46,5	35,3	36,6
Vêtements	14,4	9,3	13,6	10,7	13,4	17,0
Loyers	7,5	13,2	3,5	2,8	9,1	6,3
Biens de consommation du- rables	45,8	8,4	8,9	3,2	9,9	
Autres biens		37,9	18,0	36,8	32,3	30,4
Services			22,5			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Statistiques générales, janvier et mai 1958. Allemagne : O.E.C.E., Statistics of National Product and Expenditure 1938 and 1947 to 1955, Paris 1957.

(1) Année 1955. Les résultats sur la base des nouveaux calculs du produit national brut ne sont pas encore disponibles.

TABLEAU 12

## Production agricole dans la Communauté

Produits	Alle- magne (R.F.)	Belgique- Luxembourg	France	Italie	Pays- Bas	Commu- nauté	
Part des divers pays dans la pro- duction brute de la Commu- nauté (en %)	I — Production agricole brute (1)						
	1953-1956						
	25,3	5,7	37,1	24,0	7,9	100	
Céréales Pommes de terre Betteraves sucrières Vins Fruits Légumes  Total des produits végétaux  Bovins + ovins Porcins Volailles Œufs Lait et produits laitiers  Total des produits animaux  Total de tous les produits	II — Composition de la production agricole						
	En pourcentage de la production agricole brute, année civile 1953 - campagne agricole 1953-1954						
		(2)	(3)				
		10	7	10	12	26	4
		6	5	5	3	2	7
		4	4	—	3	1	3
		2	—	6	9	4	—
		5	5	1	3	10	4
		2	9	—	8	7	6
		30	35	27	42	66	32
		14	15	15	17	8	14
		26	13	24	12	4	17
		1	1	1	7	2	1
	6	11	4	5	6	11	
	22	24	28	17	13	25	
	70	65	73	58	34	68	
	100	100	100	100	100	100	

Source : Output and Expenses in some European Countries, F.A.O. - O.E.C.E., juillet 1955.

(1) Production agricole brute = production totale, déduction faite des livraisons entre producteurs agricoles.

(2) Belgique.

(3) Luxembourg.

TABLEAU 13

## Évolution de la production et de la consommation de produits alimentaires

Années	Allemagne (R.F.)	Belgique- Luxem- bourg	France	Italie	Pays-Bas	Commu- nauté	O.E.C.E.
<b>I — Indices de la production agricole nette <sup>(1)</sup></b>							
(Base 1934-1938 = 100)							
1947-1948	66	94	81	89	86	<b>80</b>	87
1948-1949	72	106	96	96	99	<b>90</b>	97
1949-1950	90	119	101	105	123	<b>101</b>	107
1950-1951	103	130	111	109	123	<b>110</b>	114
1951-1952	110	129	103	116	131	<b>111</b>	117
1952-1953	113	139	111	118	134	<b>116</b>	122
1953-1954	119	142	122	132	132	<b>125</b>	131
1954-1955	120	154	128	121	138	<b>126</b>	130
1955-1956	117	163	127	134	140	<b>128</b>	131
1956-1957	122	194	122	131	135	<b>126</b>	132
<b>II — Valeur nutritive des denrées alimentaires consommées</b>							
a) Calories par personne et par jour							
1934-38	3 040	2 820	2 870	2 520	2 840	<b>2 804</b>	2 860
1953-54—55-56	2 980	2 980	2 830	2 540	2 930	<b>2 801</b>	2 870
1956-57	3 010	2 980	2 750	2 570	2 930	<b>2 806</b>	2 900
b) Protéine en grammes par personne et par jour							
1934-38	85	83	97	82	81	<b>87</b>	85
1953-54—55-56	79	88	99	74	81	<b>83</b>	84
1956-57	79	87	98	74	79	<b>84</b>	84
c) Matières grasses (lipides) en grammes par personne et par jour							
1934-38	111	96	90	60	102	<b>88</b>	95
1953-54—55-56	110	117	92	64	119	<b>94</b>	99
1956-57	122	117	94	68	121	<b>98</b>	102

**Sources :**

De I : O.E.C.E., Statistiques agricoles alimentaires, 1956, tableau 9. O.E.C.E., Bulletin statistiques générales, 1958.

De II : O.E.C.E., Statistiques agricoles alimentaires, 1956, tableau 36. O.E.C.E., Bulletin statistiques générales, novembre 1957.

(<sup>1</sup>) Production agricole brute = production totale, déduction faite des livraisons entre producteurs agricoles. Production agricole nette = production agricole brute, déduction faite du fourrage et du bétail de boucherie d'importation.



TABLEAU 14

## Structure de la production industrielle en 1955

Industries	en %							
	Alle- magne	Sarre ( <sup>1</sup> )	Bel- gique	France (1956)	Italie	Luxem- bourg ( <sup>1</sup> )	Pays- Bas	Com- mu- nauté
Industries extractives	6,0	24,6	16,2	6,9	3,2	11,0	4,8	6,8
Industries manufacturières	89,5	67,2	81,3	89,2	90,0	85,6	90,2	88,5
dont :								
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	10,3	4,3	10,6	15,1	10,8	4,2	18,1	9,9
Industries textiles	6,2	1,6	9,7	7,5	10,3	0,9	9,0	7,8
Métallurgie de base	8,0	25,9	13,0	5,5	10,3	67,6	4,5	8,9
Transformation des métaux	32,2	21,7	27,6	27,0	18,0	5,1	37,0	29,6
Industries chimiques	13,0	3,6	12,2	10,3	26,1	3,4	10,8	14,6
Autres industries	19,7	10,1	8,2	23,8	14,4	4,2	10,8	17,7
Électricité et gaz	4,5	8,2	2,5	3,9	6,8	3,4	5,0	4,7
Production industrielle totale (sans le bâtiment)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Calculs effectués sur la base des chiffres O.E.C.E., Définitions et méthodes I., indices de la production industrielle, 3<sup>e</sup> édition, Paris 1957, Corrigendum A (février 1958), p. 2, et de l'étude de Paret et Bloch : La production industrielle en Europe occidentale et aux États-Unis de 1901 à 1955. Pour la France, renseignements fournis par le Service d'études économiques et financières du ministère des finances.

(<sup>1</sup>) Calculée sur la base des poids des différentes industries dans les indices de production.

TABLEAU 15

Structure de l'emploi dans les industries de transformation

Pays	Année	Effectif de main-d'œuvre employée en pourcentage de la main-d'œuvre totale des industries de transformation			Rapport entre les effectifs des « industries métallurgiques et mécaniques » et ceux des « industries alimentaires et textiles »
		Industries alimentaires et textiles	Industries métallurgiques et mécaniques	Autres industries de transformation	
Allemagne (R.F.)	1938	31,0	44,7	24,3	1,44
	1949	31,8	41,8	26,4	1,31
	1954	30,5	45,3	24,2	1,49
Belgique	1947	39,0	32,8	28,2	0,84
	1954	37,1	35,5	27,4	0,96
France	1906	47,9	15,0	37,1	0,31
	1921	38,8	24,0	37,2	0,62
	1936	35,8	25,9	38,3	0,72
	1946	30,9	27,7	41,4	0,90
	1954	33,9	37,1	29,0	1,09
Italie	1947	39,9	38,3	21,8	0,96
	1954	36,1	39,3	24,6	1,09
Luxembourg	1947	7,6	80,5	11,9	10,6
	1954	7,6	82,0	10,4	10,8
Pays-Bas	1948	39,2	33,3	27,5	0,85
	1953	37,7	35,8	26,5	0,95
Pour comparaison :					
États-Unis	1880	39,6	21,7	38,7	0,55
	1900	32,6	27,1	40,3	0,83
	1919	27,6	32,3	40,1	1,17
	1939	34,0	30,7	35,3	0,90
	1947	27,0	38,8	34,2	1,44
	1954	24,2	41,4	34,4	1,71
Grande-Bretagne	1911	50,3	30,2	19,5	0,60
	1921	41,7	38,2	20,1	0,92
	1931	44,5	35,2	20,3	0,79
	1951	30,7	49,4	19,9	1,61
U.R.S.S.	1933	35,5	35,3	29,2	0,99
	1940	35,9	37,2	26,9	1,04
	1950	29,4	41,4	29,1	1,41
	1955	29,9	41,9	28,2	1,40

Sources : La population active dans le monde, Revue internationale du travail, vol. LXXIII, n° 5, mai 1956. Pour le Luxembourg : Annuaire statistique 1955. Pour l'U.R.S.S. : L'industrie de l'U.R.S.S., Annuaire statistique, Moscou 1957, p. 24. Les industries métallurgiques et mécaniques comprennent les ouvriers des mines de fer et de manganèse.

TABLEAU 16

## Indices de la production industrielle dans les différents pays de la Communauté

(Base 1950 = 100)

Production industrielle par pays	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
<i>ALLEMAGNE (R.F.)</i>							
Production industrielle totale	118	126	139	156	179	193	204
Industries extractives	112	120	123	128	136	142	147
Industries manufacturières	120	127	141	158	183	199	210
dont :							
Produits alimentaires, boissons, tabacs	113	123	143	151	166	179	195
Textiles	113	109	130	139	151	160	166
Métaux de base	119	133	127	147	178	190	195
Transformation de métaux	131	146	154	182	223	243	254
Chimie	120	121	142	163	184	201	224
<i>BELGIQUE</i>							
Production industrielle totale	114	109	108	114	125	132	132
Industries extractives	109	110	109	105	109	109	107
Industries manufacturières	115	107	106	114	128	136	136
dont :							
Produits alimentaires, etc.	104	108	110	113	116	119	122
Textiles	98	84	93	97	101	109	112
Métaux de base	130	126	115	123	146	157	151
Transformation de métaux	118	114	109	116	137	147	147
Chimie	130	119	120	141	143	155	154
<i>FRANCE</i>							
Production industrielle totale	111	110	112	122	131	145	157
Industries extractives	108	117	112	116	112	127	135
Industries manufacturières	112	109	111	121	131	144	164
dont :							
Produits alimentaires, etc.	100	92	101	101	106	107	...
Textiles	102	94	98	104	100	108	120
Métaux de base	118	123	110	125	148	154	168
Transformation de métaux	116	122	122	135	150	177	191
Chimie	122	114	123	141	162	177	196
<i>ITALIE</i>							
Production industrielle totale	114	117	128	140	153	164	177
Industries extractives	109	128	145	159	178	201	228
Industries manufacturières	114	115	128	140	153	164	177
dont :							
Produits alimentaires, etc.	103	107	110	118	124	132	140
Textiles	107	99	104	107	99	104	115
Métaux de base	128	142	140	168	208	228	256
Transformation de métaux	107	115	128	132	149	163	177
Chimie	130	127	152	186	205	226	238

TABLEAU 16 (suite)

## Indices de la production industrielle dans les différents pays de la Communauté

(Base 1950 = 100)

Production industrielle par pays	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
<i>LUXEMBOURG</i>							
Production industrielle totale	122	122	112	116	130	139	142
Industries extractives	134	163	161	134	160	168	174
Industries manufacturières	123	119	108	113	127	137	139
dont :							
Produits alimentaires	113	110	111	113	126	138	159
Métaux de base	126	124	108	113	128	139	140
Chimie	132	128	123	133	160	179	177
<i>PAYS-BAS</i>							
Production industrielle totale	103	103	114	125	134	141	143
Industries extractives	102	102	102	102	103	105	107
Industries manufacturières	103	103	114	126	135	142	144
dont :							
Produits alimentaires, etc.	101	104	110	113	119	124	127
Textiles	106	105	119	127	130	144	133
Métaux de base	114	111	137	160	182	179	185
Transformation des métaux	105	107	122	146	163	173	167
Chimie	106	100	108	118	126	132	142
<i>COMMUNAUTE</i>							
Production industrielle totale	115	118	125	138	153	165	176
Industries extractives	109	115	116	119	126	130	135
Industries manufacturières	115	116	125	138	154	168	180
dont :							
Produits alimentaires, etc.	107	111	123	130	138	147	158
Textiles	107	100	111	118	119	127	136
Métaux de base	122	130	122	139	167	178	188
Transformation des métaux	120	129	133	150	176	195	205
Chimie	121	118	135	157	176	192	209

Source : O.E.C.E., Statistiques générales, mai et juillet 1958.

TABLEAU 17

Structure du tertiaire  
D'après l'emploi

en %

Secteur d'activité	Allemagne (R.F.)	France	Pays-Bas	Italie	Luxem- bourg
	1956	1954	1956	1951	1956
1. Commerce	27,5	30,4	29,3	27,3	25,4
2. Banques, assurances	4,6	5,2	3,9	3,5	
3. Transports et transmissions	17,4	16,0	18,8	15,6	
4. Hôtellerie et débits de boissons	4,6	8,5		5,5	
5. Services domestiques	9,9	8,2	9,3	( <sup>1</sup> )	
6. Administration	12,9	9,1	18,0 ( <sup>2</sup> )	16,7	
7. Enseignement	4,3 ( <sup>3</sup> )	6,7	5,6	31,4	
8. Santé	18,8	6,5	15,1		
9. Divers		9,4			
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Allemagne : Statistisches Jahrbuch 1957. France : Rapport français. Pays-Bas : Rapport néerlandais. Italie : Annuario statistico italiano 1957. Luxembourg : Rapport luxembourgeois.

(<sup>1</sup>) Inclus dans les divers.

(<sup>2</sup>) Inclus les cultes.

(<sup>3</sup>) Inclus les militaires.

TABLEAU 18

Produit national brut aux prix de 1954  
(Base 1950 = 100)

Pays	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Allemagne (R.F.) sans la Sarre	112	119	129	138	154	164	172
Belgique	105	106	110	114	118	121	125 ( <sup>1</sup> )
France	104	107	108	113	120	126	134
Italie	108	111	119	125	134	139	147
Luxembourg	95	94	96	100	105	109	111 ( <sup>1</sup> )
Pays-Bas	99	102	110	116	125	129	133
<b>Communauté</b>	<b>107</b>	<b>111</b>	<b>117</b>	<b>123</b>	<b>133</b>	<b>140</b>	<b>148</b>

Source : O.E.C.E., Statistiques générales, janvier et mai 1958.

(<sup>1</sup>) Estimations.

TABLEAU 18 a

Produit national brut aux prix de 1954  
(Base 1953 = 100)

Pays	1954	1955	1956	1957
Allemagne (R.F.) sans la Sarre	107	120	127	134
Belgique	103	107	110	(114)
France	105	111	117	124
Italie	105	112	116	124
Luxembourg	105	110	114	(116)
Pays-Bas	105	113	117	(120)
<b>Communauté</b>	<b>106</b>	<b>114</b>	<b>120</b>	<b>126</b>

Source : Voir tableau 18.

TABLEAU 19

## Évolution 1950-1956 des composantes des dépenses nationales

(En volume 1950 = 100)

Pays	Consom- mation privée		Consom- mation publique		Formation brute de capital fixe		Expor- tations de biens et de services		Impor- tations de biens et de services		P.N.B. global	
	1953	1956	1953	1956	1953	1956	1953	1956	1953	1956	1953	1956
Allemagne (R.F.)	129	164	120	128	128	185	187	310	151	268	129	164
Belgique	102	112	135	125	98	120	125	175	105	147	110	121
France	(113)	(137)	(124)	(129)	(103)	(133)	(120)	(142)	(134)	(170)	(109)	128
Italie	118	130	131	154	131	169	136	189	141	177	119	139
Luxembourg	116	136	129	124	113	111	110	143	148	188	96	109
Pays-Bas		128	118	131	108	154	142	184	108	171	110	129

Sources : O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958. France, Statistiques générales, janvier 1958.

TABLEAU 20

## Structure des investissements bruts

Aux prix courants

Pays	Années	Logements	Autres constructions	Machines et équipement	Formation brute de capital fixe
Belgique (en milliards de francs belges)	1950	15,4	18,9	26,1	60,4
	1956	16,9	21,9	46,8	85,6
France (en milliards de francs français)	1950	240	545	720	1 505
	1956		1 739	1 717	3 256
Allemagne (en millions de DM)	1950		9 045	9 410	18 455
	1956		20 900	23 400	44 300
Italie (en milliards de lire)	1950	230	175	1 122	1 527
	1956	827	333	1 886	3 046
Luxembourg (en millions de francs)	1950		1 350	1 670	3 020
	1956	850	1 530	1 650	4 030
Pay-Bas (en millions de florins)	1950	670	980	2 220	3 870
	1956	1 560	2 180	4 170	7 910

Source : O.E.C.E., Statistiques générales, janvier-juillet 1958, avec correction pour les Pays-Bas.

TABLEAU 21

## Évolution de la productivité

## Productivité globale et par secteurs de production

Pays et année	Agriculture		Industrie		Services		Global compte tenu des changements dans la structure de l'emploi		Global dans l'hypothèse d'une structure de l'emploi inchangée par rapport à l'année de base	
	Indice	Taux an. %	Indice	Taux an. %	Indice	Taux an. %	Indice	Taux an. %	Indice	Taux an. %
Allemagne										
1950-1956	143,7	6,2	135,3 <sup>(1)</sup>	5,2	119,4	3,0	137,0 <sup>(2)</sup>	5,4	129,4	4,4
1953-1956	102,9	1,0	114,0 <sup>(3)</sup>	4,5	111,2	3,6	114,7 <sup>(4)</sup>	4,7	112,1	3,9
Belgique										
1950-1956							117,8	2,8	117,2	2,7
1953-1956	108,2	2,7	114,1	4,5	108,1	2,6	110,3	3,3	109,9	2,4
France										
1950-1956							124,7 <sup>(5)</sup>	3,7	122,3	3,4
1954-1956	98,1	— 1,0	114,1 <sup>(6)</sup>	6,8	110,9 <sup>(7)</sup>	5,3	111,6 <sup>(8)</sup>	5,6	110,6	5,2
Italie										
1950-1957	129,8	3,8	157,5 <sup>(9)</sup>	6,7	109,4	1,3	137,9	4,7	131,6	4,0
Luxembourg										
1950-1956	110,1	1,6	126,8	4,1	116,9	2,7	121,6	3,3	119,5	3,0
Pays-Bas										
1950-1956							116,2	2,5	115,5	2,4
1953-1956	103,9	1,3	110,0 <sup>(10)</sup>	3,2	108,1	2,6	108,7	2,8	108,4	2,7

## Sources :

Allemagne : 1950-1956, Mitteilungen des Rheinisch-Westfaelischen Instituts für Wirtschaftsforschung, Essen, 9. Jahrgang, Heft 3/4, Maerz, April 1958.

Belgique : 1950-1956, Statistiques générales de l'O.E.C.E., janvier 1958. Données du rapport de la Commission expansion générale du comité mixte.

France : 1950-1956, données du rapport pour la Commission de la C.E.E. Données du rapport de la Commission expansion générale du comité mixte.

Italie : 1950-1957, données du rapport pour la Commission de la C.E.E.

Luxembourg : 1950-1956, Statistiques générales de l'O.E.C.E., janvier 1958. Données du rapport de la Commission expansion générale du comité mixte.

Pays-Bas : 1950-1956, Centraal economisch plan 1957. Données du rapport pour la Commission de la C.E.E. Données du rapport pour la Commission expansion générale du comité mixte.

(1) Estimations de la productivité/heure correspondante : 135,8.

(2) Estimations de la productivité/heure correspondante : 137,1.

(3) Estimations de la productivité/heure correspondante : 113,8.

(4) Estimations de la productivité/heure correspondante : 114,4.

(5) Estimations de la productivité/heure correspondante : 122,7.

(6) Estimations de la productivité/heure correspondante : 112,1.

(7) Estimations de la productivité/heure correspondante : 110,5.

(8) Estimations de la productivité/heure correspondante : 110,4.

(9) Estimations de la productivité/heure correspondante : 155,5.

(10) Estimations de la productivité/heure correspondante : 107,9.

TABLEAU 22

## Degré de concentration d'après le nombre des personnes employées

En classant les établissements d'une branche industrielle d'après les dimensions (définies d'après le nombre des personnes employées), on constate que :

a) Les pourcentages suivants du total des effectifs d'une branche sont employés dans la catégorie groupant les 50 % inférieurs du nombre d'établissements :

Branche d'activité	Alle- magne (R.F.) sans la Sarre	Sarre	Belgique	France	Italie	Pays-Bas
	1950	1951	1947	1953-54	1951	1950
1. Métallurgie de base	2	1	2	1	2	6 <sup>(1)</sup>
2. Industries chimiques	3	8	3	4	3	5
3. Industrie minière	2	0,5	2	3	5	1
4. Transformation des métaux	6	5	8	6	9	6 <sup>(1)</sup>
5. Énergie	4	3	3	.	7	5
6. Industrie textile et d'habillement	9	13	10	7	.	8
7. Bois, papier, impression	11	13	13	9	.	7
8. Construction	11	10	14	11	.	11
9. Produits alimentaires, boissons, tabac	19	20	17	11	14	11
10. Commerce	19	19	28	21	.	21
11. Prestations de services	23	27	38	20	.	33
Moyenne pondérée des onze branches industrielles	12	9	16	12	.	12

b) Les pourcentages suivants du total des effectifs d'une branche sont employés dans la catégorie groupant les 20 % supérieurs du nombre d'établissements :

1. Métallurgie de base	89	91	87	90	90	83 <sup>(1)</sup>
2. Industries chimiques	90	76	89	86	91	84
3. Industrie minière	88	95	79	89	85	97
4. Transformation des métaux	87	87	84	87	84	83 <sup>(1)</sup>
5. Énergie	82	79	85	.	81	80
6. Industrie textile et d'habillement	80	69	82	84	.	82
7. Bois, papier, impression	73	68	72	78	.	79
8. Construction	72	72	71	76	.	70
9. Produits alimentaires, boissons, tabac	64	54	71	74	70	70
10. Commerce	61	59	50	60	.	53
11. Prestations de services	53	47	42	57	.	51
Moyenne pondérée des onze branches industrielles	73	78	68	75	.	68

(<sup>1</sup>) La production et la transformation des métaux ne sont pas données séparément pour les Pays-Bas.



TABLEAU 22 a

Degré de concentration (coefficient de Gini) des divers secteurs industriels <sup>(1)</sup>

Secteur industriel	Allemagne (R.F.) sans la Sarre 1950	Sarre 1950	Belgique 1947	France 1953-54	Italie 1951	Pays-Bas 1950
1. Industrie minière	0,83	0,85	0,74	0,80	0,80	0,95
2. Énergie	0,78	0,78	0,77	.	0,75	0,75
3. Métallurgie de base	0,86	0,81	0,80	0,85	0,88	0,78
4. Transformation des métaux	0,83	0,81	0,78	0,82	0,78	
5. Industries chimiques	0,86	0,68	0,84	0,82	0,87	0,78
6. Bois, papier, impression	0,71	0,63	0,66	0,72	.	0,72
7. Industrie textile et d'habillement	0,74	0,62	0,74	0,78	.	0,77
8. Produits alimentaires, boissons, tabacs	0,50	0,46	0,60	0,67	0,64	0,67
9. Construction	0,66	0,66	0,62	0,69	.	0,64
10. Commerce	0,50	0,52	0,37	0,49	.	0,44
11. Prestations de services	0,43	0,35	0,28	0,47	.	0,40
Moyenne pondérée des onze secteurs	0,67	0,69	0,59	0,68	.	0,65

## Sources :

Allemagne (R.F.) : Die nichtlandwirtschaftlichen Arbeitstaetten in der Bundesrepublik Deutschland nach der Zaehlung vom 13.9.50, Heft 1, Statistisches Bundesamt.

Sarre : Statistisches Amt des Saarlandes.

Belgique : Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947, tomes 9 et 10. Institut national de statistique.

France : Bulletin hebdomadaire de statistique, édité par l'I.N.S.E.E., n°s 361 et 365 (2 et 30 avril 1955).

Italie : III Censimento generale dell'Industria et del Commercio, volume XVII. Date Generale Reassuntivi, Istituto Nazionale di Statistica.

Pays-Bas : 2<sup>e</sup> Algemene Bedrijfstelling (16 oct. 1950), Deel 2, édité par Centraal Bureau voor de Statistiek, Utrecht 1955, tabl. 3 et 8.

(<sup>1</sup>) Le coefficient est d'autant plus proche de 1 que les établissements sont plus inégaux, c'est-à-dire, en fait, qu'il existe de plus fortes concentrations dans un secteur.

## II — LA BALANCE EXTÉRIEURE

### A — STRUCTURE GLOBALE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Si, entre les pays de la Communauté, les similitudes de structure l'emportent sur les différences et traduisent des niveaux généraux de développement assez comparables, en revanche des différences majeures s'introduisent dans les relations économiques avec l'extérieur : l'intensité de ces relations, la part des exportations de marchandises dans l'ensemble des recettes, le type de marchandises ou de services sur lequel sont fondées ces recettes, l'orientation géographique des échanges représentent autant d'éléments de divergence entre les pays de la Communauté. L'important et le difficile est de distinguer les éléments temporaires et ceux qui représentent des données structurelles durables.

Le fait fondamental de l'après-guerre est le redressement de la balance des paiements des pays de la Communauté pris ensemble. Pour faire face à la reconstruction, ils ont dû d'abord compter sur l'aide étrangère qui finançait d'importants déficits : crédits des institutions internationales, prêts du gouvernement américain ou de l'Export-Import Bank, aide Marshall et aides militaires se sont relayés pour permettre le maintien des courants d'importations essentiels à la marche et à l'expansion des économies. Une difficulté supplémentaire venait de la diminution considérable des revenus d'investissements, qui permettaient avant la dernière guerre, et plus encore avant 1914, de financer le déficit des prestations courantes : les pertes d'investissements à l'étranger, par suite des guerres ou des révolutions, sont le lot commun de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Face aux aides reçues du dehors, se sont développés progressivement les versements opérés par les pays de la Communauté ; réparations allemandes, transferts de la France à destination des pays d'outre-mer. Entre 1951 et 1953, les réserves monétaires de la Communauté prises ensemble se sont accrues d'un milliard et demi de dollars ; sur une période de même durée, en 1957 et 1956, elles se sont accrues de 3 milliards de dollars.

En effet, sous réserve de difficultés conjoncturelles passagères, tous les pays, sauf la France, ont réalisé l'équilibre de leur balance des paiements globale. Les excédents constamment accumulés par l'Allemagne l'emportent même sur les

déficits de la France, dont la corrélation à la fois avec le rythme d'expansion interne et avec la charge des opérations militaires à l'extérieur est clairement révélée par l'ensemble de l'expérience d'après guerre. Ainsi la balance nette de l'ensemble de la Communauté apparaît déjà excédentaire, comme il est normal pour permettre à des pays avancés de jouer leur rôle dans le mouvement international des capitaux, qui doit faciliter le développement des régions moins favorisées. Mais cette situation d'ensemble recouvre des malajustements internes qui devront être corrigés, et par ailleurs les différences dans l'intensité des relations avec les autres pays et dans les politiques commerciales qui sont en partie la cause des premières tendront à s'atténuer : on pressent ainsi les rajustements qui auront à s'opérer et dont les comparaisons de pays à pays permettent d'esquisser l'orientation et la portée (\*).

Le trait le plus caractéristique de la balance des paiements pour chaque pays est la part respective des importations et des exportations de marchandises dans le total des recettes et des dépenses. L'importance que revêtent pour l'équilibre extérieur de certains pays les prestations de services, notamment dans le domaine des transports, les recettes du tourisme, les remises d'émigrants fait apparaître la portée des dispositions du Traité de Rome qui s'appliquent aux aspects de l'activité économique autres que les marchandises. Il convient par ailleurs de noter les postes de recettes et de dépenses courantes qui tiennent à des circonstances politiques, telles que les contributions à l'entretien de troupes étrangères, la valeur des services rendus à ces troupes, les subventions à des territoires extra-métropolitains (\*\*).

Un premier groupe se détache, formé par l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, où l'exportation de marchandises constitue quelque 80 % du total des recettes.

Le second groupe est formé par les Pays-Bas et l'Italie, où les transactions invisibles, balance nette des services, essentiellement transports, négoce, services financiers pour l'un, tourisme et remises d'émigrants pour l'autre, constituent des apports essentiels à l'équilibre de la balance des paiements et à la couverture d'un excès normal des importations sur les exportations.

La France constitue un cas particulier par l'importance, dans l'ensemble de ses transactions extérieures, des pays d'outre-mer ayant avec elle des relations particulières, notamment sous l'effet des dépenses publiques — dépenses administratives ou militaires, subventions et investissements — qu'elle y effectue. Pour le surplus, il semble qu'à l'avenir la France, comme l'Allemagne ou la Belgique,

(\*) Voir tableau 1, page 99.

(\*\*) Le tableau 3 a fait apparaître en pourcentages la part des marchandises, des services, des revenus du capital et du travail, des recettes et dépenses liées à des circonstances politiques dans les balances courantes des paiements en même temps que le montant des excédents ou des déficits globaux rapportés au total des dépenses courantes. Dans le cas de la France, il s'agit d'une balance pour la zone franc ; toutefois, on a utilisé dans la suite du texte les éléments d'une balance pour la France seule, qui ne peut cependant être présentée entièrement sous une forme comparable avec celles des autres pays.

doive parvenir à l'équilibre de ses échanges commerciaux pour assurer l'équilibre global de sa balance des paiements.

## B — FACTEURS EXCEPTIONNELS ET ÉLÉMENTS NON COMMERCIAUX

L'équilibre de la balance des paiements globale de chaque pays, compte tenu des mouvements non spéculatifs des capitaux et des variations admissibles de réserves, définit, en supposant par ailleurs une situation satisfaisante de l'emploi et de la demande, les conditions dans lesquelles le marché commun fonctionnera normalement : en d'autres termes, c'est la constatation d'un tel équilibre qui marque le caractère correct du taux de change sur la base duquel, tout autre éclusage par les droits de douane, les subventions ou les contingents étant écartés, s'établira la concurrence entre les économies.

### 1. Les éléments exceptionnels

Pour tenter de découvrir les caractéristiques structurelles des balances des paiements de chaque pays membre et les chances d'un équilibre satisfaisant à mesure du développement du marché commun, il faut d'abord mettre à part les recettes ou dépenses exceptionnelles liées à des circonstances politiques. Ce n'est pas à dire que la plupart d'entre elles ne soient appelées à être durablement maintenues ; mais les conditions qui en déterminent le maintien, ou la suppression, ou la variation, tiennent à des décisions ou des évolutions politiques au lieu d'être directement liées à la situation et au développement de l'économie. C'est ainsi que le suréquilibre passager de la balance des paiements française en 1954 et 1955 bénéficiait de montants considérables au titre d'une participation des États-Unis aux dépenses de l'Indochine, et de commandes *off shore*, cependant que ces recettes, qui ont dépassé 300 milliards de francs, ne représentaient plus que 56 milliards en 1957 <sup>(1)</sup>. Au contraire, les opérations d'Algérie comportent un accroissement direct des achats de matériel militaire au dehors, compris entre 100 et 200 millions de dollars par an, à quoi s'ajoute l'important effet des commandes militaires sur les possibilités d'exporter ou l'incitation à l'exportation des industries mécaniques ou d'équipement. Enfin, les transferts au bénéfice des budgets des territoires d'outre-mer représentent des montants croissants, atteignant plus de 600 milliards dans l'année 1957 <sup>(2)</sup>.

Dans la balance italienne, où l'équilibre des transactions courantes a été obtenu pour la première fois en 1957, il faut considérer que les dons privés, les commandes *off shore* et autres recettes extraordinaires ont fourni un apport de 135 milliards de liras.

<sup>(1)</sup> Rapport sur les comptes de la nation de l'exercice 1957, tableau 49, page 57.

<sup>(2)</sup> Ibidem, tableau 50, page 59.

Dans la balance de la République fédérale, les recettes au titre des services rendus aux troupes alliées représentent des montants croissants, de 1 022 millions de DM en 1954 à 2 660 millions en 1957. Cet élément joue un rôle essentiel pour réduire le déficit en dollars. En sens inverse, l'Allemagne opère des transferts unilatéraux qui en 1957 atteignaient 1 650 millions de DM au titre de la liquidation des dettes anciennes et des réparations accordées à certains pays.

Un autre élément dont l'incidence doit être considérée à part, c'est l'effet des conditions atmosphériques sur les possibilités d'exportation ou les besoins d'importation agricoles : ce facteur, qui n'a pas joué défavorablement dans la balance française de 1954 et 1955, a, au contraire, affecté de manière résolument adverse la balance de 1956 et 1957 où les récoltes ont été extrêmement mauvaises et où la balance était grevée par de lourdes importations de blé et de vin.

Le facteur de loin le plus important qui doit être éliminé dans l'analyse des éléments structurels de la balance de paiements, c'est le déficit ou l'excédent massif correspondant à des décalages dans l'expansion ou à des disparités de prix. C'est ainsi que l'équilibre de la balance des paiements française en 1954 et 1955 a été facilité par une avance prise par les autres pays européens dans la reprise qui a suivi le ralentissement d'expansion constaté en 1953. Au contraire, les difficultés actuelles s'expliquent partiellement par le maintien d'un rythme d'expansion supérieur à celui des autres pays européens, qui connaissent soit un freinage très considérable de leur progression, soit une stagnation, soit même, dans certains cas, une retombée de la production au-dessous des niveaux atteints dans les années précédentes. On ne saurait non plus extrapoler indéfiniment l'effet d'une pression inflationniste, telle qu'elle se constate encore en France, ni, en sens inverse, les excédents qui s'accumulent d'année en année dans la balance extérieure allemande, notamment en relation avec ses partenaires européens : de tels excédents, à moins d'être consolidés par une exportation systématique de capitaux, doivent finir par être résorbés par une expansion de la demande intérieure ou par une correction dans les valeurs relatives des monnaies.

## 2. Les revenus et services

On a déjà noté que les revenus des capitaux jouaient à l'heure actuelle dans les balances des pays européens un rôle relativement négligeable : après les pertes subies sur les investissements passés, il faudra des années pour que l'accumulation d'investissements extérieurs nouveaux reconstitue un revenu qui apporte à la balance une contribution appréciable. Par ailleurs, une partie importante des revenus des entreprises établies à l'étranger ou dans les pays d'outre-mer sont réinvestis sur place ; en sens inverse, ce même réinvestissement s'opère pour une partie des revenus des sociétés étrangères en Europe. Seuls les rapatriements de revenus dans un sens et dans l'autre apparaissent dans la balance des paiements. Ont encore un solde positif à ce titre la France, les Pays-Bas et la Belgique, mais

il est de l'ordre de 1 à 2 % du total des postes débiteurs. Le solde négatif de l'Allemagne ne représente que 1,5 % de ses recettes, celui du Luxembourg 3 %, celui de l'Italie moins de 1 %.

Au contraire, dans le cas de l'Italie, les revenus du travail, les remises d'émigrants, les donations privées émanant principalement d'Italiens résidant à l'étranger, couvrent 7 à 8 % du total des dépenses extérieures. Ils en couvrent 3 % aux Pays-Bas. La France, pays d'immigration, a un poste débiteur relativement important au titre de ces transferts, en partie vers d'autres pays européens, en partie vers l'Afrique du Nord. Les prévisions sur les besoins de main-d'œuvre et l'évolution de la population active, les dispositions du Traité de Rome sur la libre circulation des travailleurs, donnent à cet élément une perspective de permanence ou même de développement, et l'on peut envisager que les balances belge et surtout allemande connaissent à ce titre des postes débiteurs qui pourraient aller croissant.

Entre les services — c'est-à-dire principalement les assurances d'une part, les transports de l'autre — il est normal que le secteur des banques et assurances soit pour chaque pays approximativement équilibré ; un solde positif relativement important se constate aux Pays-Bas. Pour les transports, la situation est différente : l'Italie a rejoint un équilibre qui la rend relativement insensible aux fluctuations des frets. Les recettes nettes des transports jouent un rôle essentiel dans la balance des Pays-Bas où elles couvrent le tiers du déficit de la balance commerciale. Dans ce domaine, l'Allemagne et la zone franc n'ont connu un important déficit qu'à l'occasion de la crise de Suez ; et la France, considérée seule, a normalement un solde légèrement positif dû au trafic avec les pays d'outre-mer.

Le poste finalement le plus important, en dehors des échanges de marchandises et des paiements gouvernementaux, est le tourisme qui apporte à l'Italie une recette nette de 8 % du total de ses recettes extérieures, et à l'Allemagne un demi-milliard de DM annuellement. Tel est aussi le secteur où la situation monétaire en France a pour conséquence d'importantes sorties nettes, l'afflux des touristes étant moindre et surtout leurs devises étant largement échangées sur les places étrangères au lieu d'approvisionner les circuits réguliers. Une autre situation monétaire permettrait sans doute de transformer 60 millions de dollars de sorties en un excédent substantiel.

Il reste que l'élément prépondérant de la balance de chaque pays est l'évolution des importations et des exportations avec l'accroissement de la production nationale.

## C — PLACE ET FORMES DE L'IMPORTATION ET DE L'EXPORTATION

## 1. L'importation

L'analyse de l'année 1956 présente entre tous les pays une similitude remarquable : les importations de marchandises constituent pour tous 73 à 83 % des dépenses courantes avec la seule exception du Luxembourg, où ce pourcentage représente plus de 90 %. De là on peut tirer le tableau suivant qui fait apparaître en pourcentage du produit national brut <sup>(1)</sup> l'ensemble des achats extérieurs de biens et de services et des achats de marchandises proprement dites.

Achats	Alle- magne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Luxem- bourg	Pays- Bas	Benelux ( <sup>1</sup> )
1. Biens et services en % du produit national brut	23	18	17	33	90	61	
2. Marchandises en % de 1	75	73 ( <sup>2</sup> )	80	80	93 ( <sup>3</sup> )	83	
3. Marchandises en % du produit national brut	18	13,1	13,6	26,4	83 ( <sup>3</sup> )	51	34

Source : O.E.C.E.

(<sup>1</sup>) A l'exclusion des échanges de marchandises entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas.

(<sup>2</sup>) Estimation O.E.C.E.

(<sup>3</sup>) Ministère des affaires économiques, Luxembourg.

Il apparaît immédiatement une différence majeure entre les pays du Benelux d'une part, les trois plus grands pays de la Communauté de l'autre. La dépendance au commerce extérieur est beaucoup plus grande pour les trois plus petits pays. Toutefois, entre eux des écarts considérables se manifestent du fait de la dépendance exceptionnellement élevée des Pays-Bas à l'importation et du cas absolument singulier du Luxembourg. Pour les trois pays du Benelux, cette relation de l'importation au produit national brut peut être considérée comme une des constantes majeures de ces économies.

Entre les trois plus grands pays, c'est dans l'économie française que ce pourcentage apparaît le plus stable, dans l'économie allemande où, au contraire, il est le plus rapidement croissant. Mais incontestablement, dans le cas de la France, les contrôles quantitatifs faussent la corrélation avec le développement du produit national.

Un regroupement sommaire des importations en un petit nombre de catégories est présenté dans le tableau ci-après :

(<sup>1</sup>) Au coût des facteurs.

## Pourcentage des grandes catégories d'importation dans le total par pays

Moyennes 1956-1957

Groupe de la nomenclature S.I.T.C.	Alle- magne (R.F.)	France	Italie	U.E. B.L.	Pays- Bas	Communauté	
						Total	Reste du monde
0, 1. Alimentation	28	25	17	15	14		
2, 4. Matières premières corps gras	30	27	33	24	15		
3. Énergie et lubrifiants	12	18	21	11	17		
7. Machines et matériel de transports	6	11	11	20	20		
5, 6, 8, 9. Produits chimiques et ma- nufacturés	24	19	18	30	34		
Matières premières et énergie (2, 3, 4)	40	45	44	35	32	43	50
Produits primaires (0, 4)	70	70	71	50	46	63	73

Ce tableau livre quelques constatations remarquables. Si l'on groupe les produits primaires (alimentation, boissons, tabacs, graisses alimentaires, matières premières, charbon, produits pétroliers, lubrifiants) et, par ailleurs, les produits manufacturés, que ce soient les produits chimiques, matériel d'équipement et de transports, autres produits manufacturés, on voit que pour les trois grands pays les produits primaires représentent 70 % des importations ; au contraire, pour la Belgique et le Luxembourg, il y a égalité entre les importations de produits manufacturés et les produits primaires, pour les Pays-Bas la proportion des importations de produits manufacturés l'emporte.

A l'intérieur de ces grands groupements, on reconnaît la différence entre l'Allemagne d'une part, la France et l'Italie de l'autre quant à leur dépendance aux importations d'énergie. L'Allemagne bénéficie de ses énormes ressources en charbon et en lignite ; mais l'Allemagne est beaucoup plus dépendante de l'importation pour son alimentation, cependant que les importations alimentaires françaises proviennent en bonne part de l'Algérie et des territoires d'outre-mer qui fournissent du vin, des fruits et des corps gras ('). La France et l'Italie importent relativement plus d'équipement que l'Allemagne qui en est, par ailleurs, largement exportatrice. Le développement des importations de produits manufacturés en Allemagne traduit, par différence avec la France, une politique plus libérale, par différence avec l'Italie, un revenu réel par tête plus élevé. Le niveau des importations de produits d'équipement et de moyens de transport s'explique aisément dans les pays du Benelux qui, d'ailleurs, n'ont pas d'industrie automobile, mais seulement une industrie d'assemblage. Les importations de produits manufacturés traduisent à la fois une politique plus libérale, une gamme de production plus

(') Le pourcentage de couverture des besoins alimentaires par la production propre est une des données importantes qui commandent la structure de l'importation (voir tableau 4, page 107).



étroite que dans les grands pays et enfin l'intensité des échanges de ces produits entre les partenaires du Benelux.

## 2. L'exportation

Le tableau suivant, comparable à celui qui a été dressé pour l'importation, fait apparaître, pour 1956, la relation des ventes de biens et de services au produit national, la part des exportations de marchandises proprement dites dans ces ventes, la relation des exportations au produit national (au coût des facteurs).

Ventes	Alle- magne (R.F.)	France	Italie	Belgique 1953	Luxem- bourg	Pays- Bas	Benelux ( <sup>1</sup> )
1. Ventes de biens et services en pourcentage du P.N.B.	26,9	15,7	15,6	34,2	99,5	60	
2. Ventes de marchandises en % de 1.	80	70	62	78	95 ( <sup>2</sup> )	66	
3. Exportations en % du P.N.B.	23	11	9,7	26	95 ( <sup>2</sup> )	40	32

(<sup>1</sup>) A l'exclusion entre les changes de marchandises entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas.

(<sup>2</sup>) Ministère des affaires économiques, Luxembourg.

Il va de soi que la relation des ventes globales de biens et services à produit national suit de près celle des achats. En revanche, le tableau met en évidence l'importante différence de structure : alors que la part de l'importation dans le total des achats de biens et de services au dehors est comparable dans tous les pays, la part des exportations dans les ventes totales est assez profondément différente, reflétant notamment le rôle des services et du tourisme dans le cas de l'Italie, celui de la France, celui des Pays-Bas, cependant que les exportations de marchandises dans le total ont une part comparable à celui des importations de marchandises dans les achats dans le cas de la Belgique et de l'Allemagne.

Les différences de structure dans les exportations peuvent être dégagées par un tableau qui opère les mêmes regroupements que du côté de l'importation.

### Pourcentage des grandes catégories d'exportation dans le total par pays Moyennes 1956-1957

Groupe de la nomenclature S.I.T.C.	Alle- magne (R.F.)	France	Italie	U.E.B.L.	Pays- Bas	Communauté	
						Total	Reste du monde
0, 1. Alimentation, etc.	2	16	23	4	28		
2, 4. Matières premières et corps gras	3	9	5	8	9		
3. Énergie et lubrifiants	7	8	8	6	14		
7. Équipement et maté- riel de transports	27	18	23	11	15		
5, 6, 8, 9. Produits chimi- ques et manufacturés	61	49	41	71	34		
Rapport des trois premières lignes aux deux dernières	12/88	33/67	36/64	18/82	51/49	26/74	21/79

La prépondérance absolue des exportations industrielles dans le cas de l'Allemagne, et aussi de la Belgique, saute aux yeux ; toutefois, dans les deux cas, l'exportation d'énergie, c'est-à-dire de charbon, n'est pas négligeable. Celles de produits alimentaires, au contraire, sont extrêmement faibles.

La structure de l'exportation de la France et de l'Italie apparaît très comparable avec l'ensemble de l'industrie représentant plus des deux tiers pour l'une, un peu moins des deux tiers pour l'autre, mais, en outre, l'exportation d'énergie sous forme de produits raffinés du pétrole étant relativement importante dans les deux cas, l'agriculture représente une contribution substantielle plus importante pour l'Italie que pour la France.

L'exportation des Pays-Bas se partage presque par moitiés égales entre les deux grands groupes : la part de l'exportation de produits alimentaires est plus élevée que dans aucun autre pays de la Communauté et de même celle des produits pétroliers.

Une autre comparaison intéressante est celle de la relation du groupe équipement et matériel de transport qui traduit l'essentiel de l'activité exportatrice des industries mécaniques, aux autres exportations industrielles : les développements récents ont porté cette proportion à 56 % en Italie, cependant qu'elle est de 44 % en Allemagne et aux Pays-Bas, et de 36 % seulement en France ; elle n'est que de 15 % en Belgique, où le solde dans ce domaine est déficitaire.

## D — L'ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les comparaisons qui viennent d'être faites n'ont d'autre objet que de fixer une référence à partir de laquelle on peut estimer les tendances du commerce extérieur de chaque pays et les variations qu'il est appelé à subir.

Avec l'accroissement de la production, tous les pays de la Communauté sont appelés à importer des quantités croissantes de matières premières et aussi une fraction, destinée à s'élargir, de leurs approvisionnements en énergie sous forme de charbon, mais surtout de pétrole. Par ailleurs, avec le relèvement du revenu réel, toutes les consommations ne se développent pas suivant le même rythme : les dépenses d'alimentation en céréales et en pommes de terre sont stagnantes ou même régressent, cependant qu'il y a un développement des consommations de produits laitiers, de viande et de fruits. Les dépenses en textiles s'élèvent un peu plus que proportionnellement avec le revenu, cependant qu'il y a un développement beaucoup plus que proportionnel de la demande de biens de consommation durables et de services, y compris les transports et le tourisme.

La part que prennent l'importation destinée à être incorporée à la production, ou l'achat direct de produits élaborés et de services, dépend des possibilités de la production nationale en même temps que de l'effet des rapports de prix sur la demande : les rapports de prix sont naturellement modifiés par la politique douanière, cependant que les restrictions quantitatives rompent les effets des rapports de prix sur la demande.

L'expérience des dernières années offre une base peu satisfaisante pour apprécier les effets du développement du produit national sur le marché extérieur parce que plusieurs facteurs s'y trouvent mêlés qui influencent les échanges. Tous les pays de la Communauté, partis d'une situation de profond déficit, ont dû chercher à développer leurs recettes courantes ; l'exportation comme l'importation ont bénéficié dans presque tous les pays de l'abandon accéléré du système de contingentement. C'est sous bénéfice de ces réserves qu'il convient d'interpréter les données globales sur l'accroissement de l'importation ou de l'exportation.

Une analyse des taux d'accroissement comparés de l'importation et du produit national donnerait l'impression fautive de relations extrapolées pour l'avenir, alors que les dernières années constituent une période exceptionnelle. Pour mesurer le mouvement du commerce extérieur avec la variation de la production — le revenu national déterminant largement les besoins d'importation, l'exportation étant l'une des affectations des ressources nationales et l'un des éléments de la demande — l'analyse de leur proportion au produit national fournit les indications les plus immédiatement utilisables. Outre qu'on évite ainsi de délicats problèmes statistiques sur la mesure du volume et sur le choix des années de référence, on est amené à reconnaître si les proportions résultant de l'évolution tendent à se stabiliser à un chiffre qui peut être considéré comme normal ou si une modification est encore ou probable ou nécessaire.

Les produits importés ou exportés étant comptés pour leurs prix en devises, les droits de douane ou les impôts indirects n'y sont pas compris. La comparaison doit donc s'opérer avec le produit national brut au coût des facteurs, c'est-à-dire à l'exclusion des impôts indirects qui viennent grever la production interne.

La comparaison la plus importante porte sur l'ensemble des achats de biens et services et non pas sur les importations et exportations proprement dites. L'analyse de l'évolution confirme, dans la mesure des données disponibles, que, pour la Belgique, une proportion d'un tiers, tant pour les achats que pour les ventes, par rapport au produit national, constitue une norme assez constante. Le Luxembourg, au contraire, connaît des fluctuations extrêmement importantes de ses exportations, presque entièrement concentrées sur les produits sidérurgiques et, par voie de conséquence, dans une mesure d'ailleurs amortie, sur ses achats de biens et services au dehors. Les Pays-Bas ont accompli, de 1950 à 1952, une remontée extrêmement rapide de la part de leurs ventes de biens et services dans le produit national et se sont tenus, depuis lors, à un chiffre compris entre 57 et 60 % ; du côté des achats au dehors, ils sont entrés, dès 1951, dans la zone où ces achats se sont tenus depuis lors, fluctuant plus amplement que les ventes, entre 51 et 61 % du produit national. L'Italie montre, à partir de 1950, une croissance de sa dépendance aux achats du dehors, qui est toutefois lente, avec une retombée en 1954-1955 ; au contraire, le progrès des ventes de biens et services est continu. Le cas le plus frappant est celui de l'Allemagne avec une progression ininterrompue de la proportion des achats et des ventes au produit national qui, entre 1950 et 1957, monte de 15 à 25 % pour les uns, de 14 à près

de 30 % pour les autres. La France, au contraire, retrouve en 1957 le même pourcentage d'achats de biens et services au dehors qu'en 1952, après une légère décroissance au cours des années intermédiaires ; elle affecte, au contraire, aux ventes au dehors une proportion de sa production quelque peu inférieure à celle de 1952 ou de 1953, après une montée de cette part en 1954 et 1955 (1).

En gros, et à la différence des autres pays, l'importation et l'exportation françaises croissent sensiblement en proportion de la production nationale. L'accroissement d'importation en volume serait un peu plus fort, mais cette augmentation relative est compensée par la baisse des prix d'importation. Et de même, l'exportation croît un peu moins en valeur que le produit national par suite de l'écart dans l'évolution des prix intérieurs et extérieurs, mais un peu plus en volume, notamment en 1955 et, à nouveau, en 1958.

Si sommaires que soient ces indications, il apparaît déjà que les difficultés de la balance des paiements française ne tiennent à aucun degré à un accroissement anormal de l'importation, dont la proportion au produit national et la relations à l'accroissement de ce produit sont plus faibles que dans les autres pays de la Communauté. C'est l'ensemble des facteurs limitant le développement de l'exportation, comme aussi des recettes invisibles telles que le tourisme, alors qu'un développement massif était nécessaire pour compenser la disparition d'une série d'aides extérieures, qui constitue la faiblesse majeure de l'économie française dans l'ensemble des dernières années.

Des éléments d'appréciation sur les tendances du commerce extérieur de chaque pays à l'avenir ne peuvent être tirés que d'une analyse plus détaillée des principaux besoins d'importation et des formes de l'exportation.

Pour tous les pays de la Communauté, les matières premières et l'énergie réunies représentent entre le tiers et 45 % de l'importation globale. Dans cet ensemble les postes majeurs sont : matières textiles (laine, coton, jute), métaux non ferreux, pétrole.

L'expérience des Pays-Bas montre un accroissement moins rapide des ventes des produits alimentaires que des produits de l'industrie : tel est l'effet des élasticités de consommation mais aussi des élasticités de production, enfin et surtout de la protection généralement accordée par chaque pays à ses producteurs nationaux. L'expansion des raffineries de pétrole a permis une contribution accrue à la couverture des besoins d'énergie de l'Europe occidentale, la part des machines est croissante sous l'effet du fort mouvement d'investissement en Europe et aussi de l'établissement aux Pays-Bas de certaines entreprises industrielles étrangères.

Dans le cas de la Belgique, les débouchés extérieurs représentent en moyenne 50 % du chiffre d'affaires global des industries. Ils s'élèvent à près de 60 % pour l'industrie textile, près de 75 % pour la sidérurgie et près de 90 % pour la métallurgie non ferreuse. Il existe une corrélation très élevée entre l'exportation et la production globale, et de ce fait entre le niveau d'activité industrielle des

(1) Voir tableau 6, page 108.

pays d'Europe occidentale avec lesquels la Belgique a des relations très étroites, et le niveau de l'activité en Belgique même.

L'Italie montre un développement, beaucoup plus fort que la moyenne, des exportations du secteur mécanique et du secteur chimique, surtout les produits pharmaceutiques et les engrais, cependant que, grâce à l'élasticité de consommation pour les fruits et les produits maraîchers, il y a une importante augmentation des exportations de produits agricoles et alimentaires.

L'analyse par secteurs de l'exportation allemande met en évidence les industries qui ont à la fois un pourcentage exceptionnel d'exportation dans leur chiffre d'affaires et une contribution absolue importante dans le total des exportations. Il s'agit des constructions navales, de l'optique et mécanique de précision, de la construction de machines, de l'industrie automobile, de l'industrie chimique, des charbonnages, de l'industrie automobile, de l'industrie chimique, des charbonnages et de l'électrotechnique. Étant donné l'extraordinaire succès de l'Allemagne dans le domaine de l'exportation, l'importance de la structure industrielle et celle de la structure de l'exportation pour l'équilibre de la balance extérieure apparaissent en pleine lumière.

En comparaison, la France, qui a une balance normalement équilibrée des produits alimentaires avec l'étranger, cependant qu'elle est importatrice nette des pays d'outre-mer, se heurte à l'insuffisance de ses exportations de produits manufacturés : profondément déficitaire en produits énergétiques, elle l'est aussi en matières premières et demi-produits, malgré la contribution massive de sa sidérurgie à l'exportation ; sa balance est déficitaire pour les produits des usines mécaniques et faiblement excédentaire pour l'ensemble des produits industriels finis.

Dans l'équilibre extérieur ne joue pas seulement la variation relative des masses de l'importation et de l'exportation, mais aussi le changement des prix. Les brusques montées d'activité dans le monde entraînent un relèvement des prix des matières premières et des frets, cependant que les accroissements de production d'un côté, des disponibilités de cale de l'autre, aboutissent ensuite à une retombée. Le gain est cependant d'autant moins fort qu'un pays est exportateur de produits alimentaires ou qu'il a un excédent ou même une balance équilibrée des services de fret.

Sur la base de 1953, le tableau suivant marque l'évolution de l'indice des termes d'échange.

**Variations du rapport des indices de prix à l'exportation et à l'importation**  
(Base 1953 = 100)

Années	Allemagne (R.F.)	France	Italie	U.E.B.L.	Pays-Bas
1950	86	94	104	102	102
1951	83	85	95	110	97
1952	94	92	93	112	98
1953	100	100	100	100	100
1954	100	93	104	98	100
1955	98	97	100	101	101
1956	99	98	92	104	100
1957	100	96	100	104	98

Source : O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958.

Le cas des Pays-Bas apparaît remarquable par la stabilité des termes d'échange : elle s'explique par la part des produits agricoles tant à l'exportation qu'à l'importation. L'expérience des années 1951 et 1952 montre le profit que l'Union belgo-luxembourgeoise, grâce aux exportations d'acier et de métaux non ferreux, tire des périodes de pointe qui, au contraire, apparaissent défavorables à l'Italie. La position de l'Allemagne et de la France est améliorée par comparaison à 1951, mais depuis 1953 les variations dans les termes d'échange se sont sensiblement atténuées.

Si ce facteur est important pour la balance des paiements, son incidence sur le revenu réel dépend de la part du commerce extérieur dans le produit national. Pour la Communauté dans son ensemble, il apparaît secondaire en comparaison de l'accroissement des besoins d'importation et de la nécessité de maintenir un niveau d'exportations élevé.

L'évolution du commerce extérieur de chaque pays dépend encore de la structure géographique de ce commerce, c'est-à-dire de l'origine des importations et de la destination des exportations.

## E — LA STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE

Pour tous les pays de la C.E.E., le commerce intra-européen constitue une part majeure des échanges. Toutefois, on doit s'attendre à ce que cette part soit plus faible dans le cas de la France, à cause de l'importance de ses relations avec les territoires d'outre-mer rattachés à la zone franc, et à ce qu'elle soit au contraire plus forte dans le cas de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et des Pays-Bas, du fait de l'intensité des relations entre eux qui résulte de l'existence même du Benelux.

Aussi est-il intéressant de rapprocher la part de la C.F.E. et celle de l'O.E.C.E. dans son ensemble dans les importations et les exportations totales de chaque pays, mais en outre, dans le cas de la France, en mettant à part le commerce avec l'étranger, dans le cas des Pays-Bas et de la Belgique-Luxembourg, en prenant les relations extérieures du Benelux considéré comme une unité.

Les résultats figurent au tableau suivant :

**Part des pays de la C.E.E. et de l'O.E.C.E. dans le commerce des membres de la C.E.E. (1)**

	Alle- magne (R.F.)	Italie	France		U.E.B.L.	Pays- Bas	Benelux (2)
			Total	Étranger			
C.E.E.							
Importations	24	24	21	29	41	41	30
Exportations	30	25	25	35	45	40	30
Reste de l'O.E.C.E.							
Importations	22	20	13	18	16	16	19
Exportations	31	28	19	27	20	25	29
Total O.E.C.E.							
Importations	46	44	34	47	58	63	49
Exportations	61	53	44	62	64	60	59

(1) Importations comptées C.A.F.

(2) A l'exclusion des échanges internes.

Inversement, la part de chaque pays peut être considérée dans le total des échanges, y compris à l'intérieur de la Communauté elle-même, et dans les seuls échanges de la Communauté avec les pays extérieurs. Ces deux parts apparaîtront très comparables, sauf le cas de la France, plus fortement orientée vers l'extérieur à cause de ses relations avec les territoires d'outre-mer et, à rebours, la situation du Benelux dont la part dans les relations avec les pays extérieurs est moins forte que dans le total des échanges.

**Part de chaque pays membre dans les échanges de la Communauté  
commerce total et avec les pays extérieurs**

*en pourcentage de chacune des sommes*

	Allemagne (R.F.)	France	Italie	U.E.B.L.	Pays-Bas
Monde y compris C.E.E.					
Importations	29	25	15	15	16
Exportations	36	23	11	16	14
Monde moins C.E.E.					
Importations	31	28	16	12	14
Exportations	38	26	12	13	12

Ces comparaisons conduisent à analyser l'influence du Benelux, les relations commerciales à l'intérieur de la Communauté, enfin les relations avec les territoires d'outre-mer rattachés aux zones monétaires des pays membres.

Pour l'U.E.B.L., l'exportation vers les Pays-Bas représente près de la moitié de l'exportation vers les pays de la Communauté, la France venant en second, légèrement avant l'Allemagne. Pour les Pays-Bas, l'exportation vers l'U.E.B.L. représente plus du tiers de l'exportation vers l'ensemble de la Communauté, où l'Allemagne, en absorbant 45 %, apparaît comme le premier client.

A l'importation, les Pays-Bas tirent de l'U.E.B.L. 31 % de leurs achats dans l'ensemble de la Communauté, mais une part exactement équivalente de l'Allemagne. Les importations de France et d'Italie sont seulement de l'ordre de 10 %. L'U.E.B.L., si ses importations en provenance d'Italie sont également faibles, donne au contraire à la France, comme fournisseur, une part supérieure à celle de l'Allemagne.

La part des autres groupes dans les exportations de chacun des ensembles douaniers à l'intérieur de la Communauté est résumée ci-après dans l'ordre de leur importance (°).

Année 1956

*en pourcentage*

Allemagne (R.F.)		France		Italie		Benelux	
Pays-Bas	31	Allemagne	41	Allemagne	53	Allemagne	57
France	27	U.E.B.L.	31	France	28	France	34
U.E.B.L.	23	Italie	16	Pays-Bas	10	Italie	9
Italie	18	Pays-Bas	11	U.E.B.L.	9		

(°) Voir tableaux 8 et 8 a, pages 109 et 110.

Si l'on considère les régions du monde où un pays atteint une part du commerce de la Communauté qui s'écarte considérablement de sa part moyenne dans l'ensemble des échanges, on est immédiatement frappé par le rôle des zones rattachées aux pays de la Communauté : sous l'influence de ses relations avec l'Afrique du Nord et l'Union française, la France absorbe 68 % des importations de la Communauté en provenance de ces zones et réalise 76 % de ses exportations vers ces zones. Elle en tire 24 % de ses importations, elle y trouve 31 % de ses exportations. La Belgique effectue de son côté avec le Congo de 5 à 8 % de l'ensemble de ses échanges. Au contraire, l'ensemble des zones rattachées aux pays de la Communauté ne représente pour les quatre autres pays qu'une part actuellement extrêmement faible de leur commerce extérieur, en général moins de 3 %. Ces comparaisons permettent d'apercevoir la marge de transformation dans les courants d'échange qui doit résulter de l'application du Traité, de l'affiliation ou de l'association au Traité des territoires extra-européens ayant avec des pays membres des relations particulières. Il n'est pas douteux que les exportations françaises vers ces territoires bénéficient dans quelques cas des préférences douanières, plus généralement du contrôle des changes, et enfin des contributions massives du budget métropolitain aux budgets et au développement économique et social de ces territoires. La contribution apportée par les autres pays membres à ces charges de développement, l'élargissement du contingentement, la suppression des discriminations douanières, doivent aboutir à un élargissement des débouchés réciproques entre ces pays et territoires extra-métropolitains et l'ensemble des membres de la Communauté : on doit en particulier souligner qu'une grande part de la production agricole de ces pays d'outre-mer est liée à la petite propriété indigène, de sorte que l'accroissement des ventes constitue immédiatement sur place un accroissement du pouvoir d'achat disponible.

En dehors des relations commerciales à l'intérieur de la Communauté elle-même ou avec les zones rattachées, il est intéressant de classer les régions du monde en fonction des conditions différentes dans lesquelles les marchés s'ouvrent et peuvent être appelés à se développer <sup>(1)</sup>, c'est-à-dire les autres pays de l'O.E.C.E., le reste de la zone sterling, l'ensemble États-Unis - Canada, le bloc communiste (pays de l'Est et Chine), enfin les autres pays du monde.

Dans l'O.E.C.E., le Royaume-Uni constitue pour les différents pays de la Communauté, tant à l'importation qu'à l'exportation, une part relativement comparable de leurs échanges globaux, et qui tourne autour de 6 % : les Pays-Bas se détachent, qui trouvent au Royaume-Uni 10 % de leurs approvisionnements, 12 % de leurs débouchés. Quant aux pays d'Europe occidentale autres que la Communauté et le Royaume-Uni, c'est pour l'Allemagne et pour l'Italie qu'ils présentent les débouchés les plus importants.

La zone sterling en dehors du Royaume-Uni est, pour la France et pour

---

<sup>(1)</sup> Part des différents pays dans le commerce des membres de la C.E.E. (voir tableau 6, page 108). Part de chaque pays membre dans le commerce de la Communauté (voir tableau 7, page 108).



l'Italie, un fournisseur sensiblement plus important que pour les autres pays, sans qu'elles y trouvent, de loin, des débouchés comparables ; les autres pays, au contraire, ont avec la zone sterling des échanges sensiblement équilibrés.

En provenance des États-Unis et du Canada, les importations sont presque doubles des exportations. Seules l'Union belgo-luxembourgeoise et, dans une moindre mesure, l'Italie bénéficient de relations plus favorables pour leurs exportations dans cette zone. Tant avec l'Europe orientale et la Chine qu'avec les autres régions du monde qui n'ont pas été jusqu'ici analysées, notamment l'Amérique latine, la part de l'Allemagne, aussi bien pour les importations que pour les exportations, est sensiblement plus forte que sa part moyenne dans l'ensemble des échanges de la Communauté : tel est le signe de la diversification qu'elle a réussi à opérer, malgré une orientation prédominante vers l'Europe elle-même.

Si de la comparaison globale du commerce intérieur et extérieur à la Communauté on passe à l'analyse par groupes de produits, on dégage des différences frappantes dans la composition des échanges. A l'importation les pays tiers représentent quelque 72 % du total, mais l'éventail va d'environ 80 % pour les produits alimentaires et l'énergie, près de 90 % pour les matières premières, à 50 % seulement pour les produits fabriqués, en particulier pour les machines et le matériel de transport. A l'exportation les pays tiers représentent 62 % du total. Ce pourcentage se retrouve pour les produits alimentaires, mais il n'est que de 46 pour les matières premières, de 53 pour l'énergie ; il s'élève au contraire à 72 % pour les produits fabriqués.

Mais à l'intérieur de ces groupes, il est frappant de reconnaître que l'Union belgo-luxembourgeoise reçoit de la Communauté elle-même une fraction beaucoup plus importante que la moyenne des produits primaires, alimentation, matières premières ou énergie, dont elle a besoin, et les Pays-Bas un pourcentage particulièrement élevé des équipements et des produits fabriqués.

Au contraire, la proportion la plus élevée d'importations des pays tiers est tenue par la France pour l'alimentation et pour les matières premières, par l'Italie pour l'énergie, par l'Allemagne pour l'équipement parce qu'elle en a elle-même une exportation très importante et reçoit essentiellement des États-Unis, et non de la Communauté, les équipements ou les voitures qu'elle ne se fournit pas à elle-même.

A l'exportation, le Benelux et aussi l'Italie trouvent dans la Communauté elle-même une part particulièrement importante de leurs débouchés agricoles ; de même la France et le Benelux pour les matières premières ; l'Allemagne et les Pays-Bas pour l'énergie, charbon de l'un, produits pétroliers raffinés de l'autre ; la Belgique pour ses équipements mécaniques ; et les pays du Benelux dans leur ensemble pour les produits manufacturés.

Il n'existe pas actuellement de décomposition statistique des balances de paiements avec les différentes zones monétaires du monde. Au surplus, cette question perd de son importance à mesure que les relations internationales s'écartent du bilatéralisme où elles étaient enfermées il y a quelques années et

que, les marges de crédit de l'Union européenne de paiement tendant à s'épuiser, les règlements internationaux doivent finalement s'opérer en or ou en monnaies convertibles. Des données existent sur la balance globale avec la zone dollar avec laquelle seule la France, grâce aux services rendus aux bases américaines, et l'Italie, grâce au tourisme, ont enregistré un excédent ; mais la Communauté est globalement en déficit. Elle a, au contraire, du fait de la situation de l'Allemagne, une position constamment excédentaire dans l'Union européenne de paiements.

En ce qui concerne le commerce des marchandises, la Communauté a un faible excédent avec l'ensemble des pays rattachés à l'Union des paiements, y compris la zone sterling, grâce aux exportations allemandes. Avec les pays de l'O.E.C.E. extérieurs à la Communauté, tous les membres de la Communauté ont des excédents commerciaux, dont le total dépasse régulièrement un milliard de dollars par an. Le déficit commercial de la Communauté avec la zone dollar est beaucoup plus important que le déficit des paiements globaux. Il y a un équilibre approximatif avec les autres régions du monde <sup>(1)</sup>.

Quelques chiffres font apparaître la signification de la Communauté prise comme un tout.

Importatrice de produits alimentaires et de matières premières, elle couvre quelque 31 % du commerce mondial, les États-Unis 16 %, le Royaume-Uni 18 %. En d'autres termes, elle offre à ces produits un débouché presque double des États-Unis et supérieur des deux tiers à celui du Royaume-Uni.

Comme exportatrice de produits industriels, elle couvre quelque 33 % du commerce mondial, les États-Unis 26 %, le Royaume-Uni 16 %. En d'autres termes, ses ventes sont doubles de celles du Royaume-Uni et supérieures de près de 30 % à celles des États-Unis eux-mêmes.

A regarder l'origine et la destination, on voit pour les produits primaires la part importante des échanges dans la Communauté elle-même et des importations en provenance des États-Unis qui, au contraire, n'offrent aucun débouché aux produits primaires de la Communauté. Les ventes de produits industriels à destination de la Communauté elle-même sont près de quatre fois supérieures à celles que les pays membres opèrent dans les États-Unis.

En excluant finalement les échanges entre les pays de la Communauté, les États-Unis et le Royaume-Uni, pour mesurer ce que signifient ces trois grands partenaires commerciaux pour le reste du monde, on voit que les exportations industrielles de l'Amérique vers le reste du monde l'emportent encore sur celles de la Communauté, qui dépassent elles-mêmes de 40 % les ventes anglaises ; mais comme acheteur de produits primaires de ces régions, la Communauté dépasse déjà d'un tiers les États-Unis, dont les achats sont à peine plus forts que ceux du Royaume-Uni <sup>(2)</sup>.

Ces données saisissantes font apparaître la responsabilité qui sera celle de

<sup>(1)</sup> Voir tableaux 11 et 11 a, pages 115 et 116.

<sup>(2)</sup> Voir tableaux 12 à 15, pages 117 et 118.

la Communauté dans la stabilité du marché des produits primaires et l'expansion de leurs débouchés, c'est-à-dire pour l'économie des régions du monde pour lesquelles l'exportation de ces produits est la recette presque exclusive et la condition fondamentale de développement. L'avantage de prix que l'Europe tire de marchés déprimés est loin de compenser la perte de débouchés et ses effets sur le niveau même de l'activité. En particulier, la spécialisation toujours plus grande dans le domaine des industries mécaniques et d'équipement, qui a permis le redressement de la balance de la plupart des pays européens, comporte en elle-même des risques d'instabilité accrus, puisque l'investissement, et plus encore l'exportation de biens d'équipement, connaissent toujours des fluctuations plus amples que l'activité économique.

Une politique de stabilisation conjoncturelle qui, pour un puissant ensemble de pays, disposera de possibilités accrues, constitue la contribution essentielle que l'intégration de l'Europe apportera, non seulement à sa propre expansion, mais à celle des pays en voie de développement, qui sont à la fois ses fournisseurs et ses clients.

## F — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

La création d'une Union douanière a une double portée : la baisse des droits de douane que chacun des pays doit opérer est d'autant plus forte en valeur absolue que le niveau initial en est plus élevé ; la mesure de la préférence que les partenaires s'accordent entre eux est d'autant plus grande que le taux du tarif commun final est plus élevé. Mais en outre, ce qui subsiste de restrictions quantitatives est progressivement éliminé entre les partenaires ; en fin de période, l'éclusage direct des importations ne devrait pas, pour la Communauté et sauf difficultés particulières, constituer un moyen normal de politique commune à l'égard des pays tiers.

Initialement, la différence la plus importante qui sépare les pays membres est le degré de libéralisation qu'ils ont réalisé d'une part dans le cadre de l'O.E.C.E., d'autre part en relation avec d'autres zones du monde.

Dans la ligne des efforts de l'O.E.C.E., la libération des échanges a été l'objectif commun de la politique de tous ses membres ; mais les règles de calcul pour contrôler l'exécution des obligations, qui sont établies en fonction de la pondération des importations en 1948, peuvent laisser d'importants secteurs sous contrôle, alors même que le pourcentage apparent de libération des échanges s'approche de 100 %.

Les pourcentages de libération atteints dans les différents pays sur la base de ces références sont les suivants :

Allemagne (R.F.) : 94.

Benelux : 91,1.

Italie : 98,4.

La situation qui tranche sur toutes les autres est ici celle de la France, que sa situation de balance des paiements a conduite à rétablir le contingentement général et qui n'a pu mettre en œuvre son intention annoncée de rétablir une libération partielle dès juillet.

On sait que les obligations du Traité comportent un élargissement graduel, en progression géométrique, de la somme des contingents existants par produits avec un taux minimum d'accroissement pour chaque produit et un taux moyen pondéré à réaliser sur l'ensemble. En vertu de cette règle, les premiers élargissements sont relativement peu importants mais tendent à s'accroître plus rapidement par la suite. La modification de la plus grande portée, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, est l'obligation de contingents minima égaux à 3 % de la production nationale correspondante. L'exécution de cette obligation ne peut en général avoir de conséquences sérieuses sur la production des secteurs intéressés, mais, en revanche, la somme de ces contingents brusquement ouverts peut représenter un accroissement important des importations, dont la mesure dépend essentiellement de ce que seront à cette date les rapports de prix, compte tenu des relations de change et du taux des droits de douane.

En matière douanière ce n'est pas tant le niveau moyen du tarif que les formes et le degré de la différenciation qui ont une incidence spécifique. Un tarif uniforme sur tous les produits a le même effet qu'un relèvement du taux de change des monnaies étrangères renchérissant les prix à l'importation.

Une illustration de cette importance qui s'attache à la différence des droits plus encore qu'à leur niveau est fournie par les usines d'assemblage automobile au Benelux fondées sur une différenciation des droits applicables aux pièces et aux automobiles toutes montées, à quoi s'ajoute d'ailleurs un contingentement sur les automobiles elles-mêmes. Avec la disparition des droits à l'intérieur du marché commun, les usines d'assemblage perdent cet avantage artificiel ; en revanche, le Benelux ne se heurte plus aux mêmes limites du marché intérieur pour le développement des industries mécaniques et, par exemple, de l'automobile. Les problèmes les plus précis qui se poseront dans le marché commun proviendront de la suppression des différences de droits dont bénéficiaient certaines industries, en particulier dans le cas où le tarif commun relève les taux applicables aux matières premières et demi-produits qu'elles élaborent.

Toutes les politiques tarifaires sont fondées sur le même principe : l'absence pratique de protection sur les matières premières, sauf exception pour celles qui sont produites dans le pays en cause ou dans des régions auxquelles il accorde une préférence ; un taux intermédiaire pour les demi-produits, des taux plus élevés pour les produits fabriqués. C'est cet échelonnement du niveau des droits qui accorde à la production d'un pays la protection la plus forte, puisqu'elle évite de renchérir ses coûts par une taxation des matières premières ou des taux relativement élevés sur les demi-produits. Pour juger l'effet de la réduction des droits de douane, il faudrait donc théoriquement déduire, des droits initiaux sur les pro-

duits élaborés, les droits sur les matières premières, que les premiers servent partiellement à compenser.

Il n'existe pas de bonne mesure statistique du niveau moyen des droits dans l'ensemble d'un tarif ou par grandes catégories de produits. Une moyenne non pondérée donne la même importance à tous les postes, qu'ils représentent une importation massive ou un article mineur. Une pondération par les importations est la pire formule et induit systématiquement en erreur : soit un pays qui n'a pas de droits sur les matières premières qu'il importe effectivement, et des droits prohibitifs qui empêchent l'importation des produits fabriqués : sa protection moyenne apparaîtra dans ce système de pondération comme égale à zéro. La seule méthode correcte serait celle qui pondérerait chaque droit par la consommation correspondante dans le pays en cause, qui définit valablement l'importance relative du produit ; ainsi serait mis en évidence le degré de protection que représente effectivement le tarif. Mais cette mesure statistique n'est pas disponible.

A défaut, la moyenne arithmétique donne au moins une indication sommaire des tendances. C'est à cet effet que le tableau suivant réunit quelques indications sur la moyenne des droits effectivement appliqués, et que des suspensions ou réductions temporaires, autonomes ou négociées distinguent des droits inscrits au tarif.

Produits	Benelux	France	Allemagne (R.F.)	Italie
Produits alimentaires, bois-sons, tabacs	10	20/25	15	20 (30 pour le blé)
Matières brutes	75 % exempté Reste 6	45 % exempté Reste 5 à 7	60 % exempté Reste 3 à 4	exemption sauf certains produits tels que le soufre
Demi-produits	5 à 7	15	8 à 10	15
Produits finis	10 à 15	20	15	20/25 exemption pour les équipements destinés au Mezzogiorno

Les différences les plus frappantes apparaissent :

- dans la part des matières premières exemptées, plus faible en France en particulier par suite de la préférence accordée à des produits d'outre-mer ;
- dans la taxation des demi-produits, sensiblement plus forte en France et en Italie que chez leurs partenaires.

Ces deux différences essentielles rendent partiellement compte de celles qui se constatent aussi sur les produits finis, et dont la portée réelle est amoindrie par les différences sur le taux des droits applicables aux matières et demi-produits.

Il va de soi que seule l'analyse par secteurs permettrait de reconnaître la signification des tarifs douaniers et des modifications qu'ils sont appelés à subir, d'autant plus qu'une partie du tarif douanier commun n'a pas encore été fixée.

On peut seulement tirer quelques indications des analyses sur la structure du commerce extérieur de chaque pays, et de l'expérience du Benelux.

La masse des importations des pays industrialisés, si libérale que soit leur politique, est déterminée par leurs besoins de produits primaires qui s'élèvent avec le niveau de leur production en ce qui concerne les matières premières ; la politique économique a une incidence plus directe sur la part de l'alimentation fournie par la production propre, mais qui a des limites dans les conditions du sol et du climat quant à la masse et à la gamme des produits. Il faut donc s'attendre à un accroissement des ventes des produits agricoles, dans un sens d'ailleurs propice à l'équilibre des échanges et des balances des paiements.

L'effet majeur de l'union douanière, encore plus que d'accroître l'ensemble des échanges, est d'accroître de manière décisive entre les partenaires la part des produits fabriqués. Un tableau résume ici l'expérience de l'Union belgo-luxembourgeoise.

**Structure des exportations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise  
suivant le degré d'achèvement des produits et par zone de destination en 1956**

*en % du total des exportations vers chaque zone*

Produits	Pays-Bas	Autres pays de la Communauté	Reste du monde
Matières premières et demi-produits	15,1	30,0	22,0
Produits finis	58,3	24,5	42,9
Produits C.E.C.A.	19,9	31,5	31,2
Produits alimentaires	3,5	8,5	3,9
Non classés	3,2	5,5	—
Total	100,0	100,0	100,0

Une autre expérience typique est constituée par les baisses successives des droits de douane que, de manière unilatérale, le gouvernement allemand a appliquées pour lutter contre les tendances inflationnistes et tenter de réduire l'excédent de la balance des paiements. La première est entrée en vigueur en décembre 1955 et touchait les produits industriels et quelques produits alimentaires ; la deuxième, en janvier 1956, avait pour quelques positions industrielles un caractère complémentaire de la première ; la troisième date de juillet 1956 et comportait des baisses comprises entre un cinquième et un quart des taux *ad valorem*, mais exceptait quelques produits industriels et surtout les produits alimentaires. En août 1957, une baisse de 25 % enfin était décidée sur 6 000 positions industrielles sur lesquelles maintenant quatre cinquièmes des taux sont compris entre 0 et 10 %, 2 % seulement des droits sont supérieurs à 15 %. Si l'on regarde l'évolution comparée de l'importation globale et de l'importation de produits industriels, demi-finis, on constate que l'accumulation successive des baisses de droits a permis d'atteindre le seuil au-delà duquel les importations se sont développées de manière substantielle. Les importations de produits manufacturés avaient tenu,

dans le total des importations, depuis 1955 jusqu'au deuxième trimestre 1957, une proportion remarquablement constante de 29 à 31 %. Elles s'élèvent progressivement à plus de 35 % en 1958. Dans le même temps, sous l'effet du ralentissement de l'expansion, l'importation globale redescend à un niveau comparable à celui du premier semestre 1957 : mais d'une année sur l'autre l'importation des produits industriels s'est accrue de plus de 20 %.

Le développement des importations de produits finis ne peut se faire à sens unique, et les dénivellations générales de prix ne peuvent finalement se maintenir dans un marché commun. L'expérience du Benelux montre en effet que, dans un même secteur d'activité, par exemple le textile, se produisent des mouvements dans les deux sens, qui sont à la fois cause et effet d'une plus grande spécialisation. On ne peut cependant sous-estimer le risque qu'un retournement de conjoncture n'entraîne un certain retour en arrière des entreprises cherchant à retrouver dans leur gamme de production les articles qui seraient le moins atteints par la baisse de la demande.

Le facteur le plus décisif pour le succès du marché commun est la progression de la production et du revenu : une expansion commune ouvre des débouchés réciproques accrus, en même temps qu'elle permet à chaque pays d'absorber sans heurts les accroissements d'importation qu'elle a d'abord provoqués.

ANNEXE STATISTIQUE

PARTIE A-II — LA BALANCE EXTÉRIEURE

TABLEAU I

Balance des paiements des pays de la Communauté

Balance globale, y compris le commerce entre les pays de la Communauté

en millions de dollars

	Marchandises		Services et autres (nets)	Transferts privés (nets)	Balance courante	Capitaux privés à long terme (net)	Autres -apli-taux (net)	Erreurs et omissions (net)	Balance capital	Balance courante plus balance capital	Aides étrangères	Change-ment des avoirs en dollars (net)	Autres créances à court terme	Total des trois dernières colonnes
	Importations	Exportations												
<b>1954</b>														
U.E.B.L.	2 345	2 373	17	14	25	54	74	79	59	—	35	6	39	35
France	3 675	4 104	109	47	585	40	534	314	260	405	186	334	257	405
Allemagne (R.F.)	4 426	5 360	14	33	916	85	145	99	329	587	63	759	109	587
Italie	2 217	1 582	409	111	115	51	92	36	107	—	63	141	86	8
Pays-Bas	2 339	2 282	347	10	100	72	152	38	42	58	6	72	8	58
<b>Total pour la Communauté</b>	<b>15 202</b>	<b>15 701</b>	<b>862</b>	<b>150</b>	<b>1 510</b>	<b>55</b>	<b>665</b>	<b>138</b>	<b>582</b>	<b>1 007</b>	<b>319</b>	<b>1 311</b>	<b>17</b>	<b>1 007</b>
<b>1955</b>														
U.E.B.L.	2 594	2 837	66	16	293	170	46	74	198	94	0	134	39	94
France	4 017	4 720	269	38	1 010	30	686	107	549	461	59	594	74	461
Allemagne (R.F.)	5 478	6 264	786	46	656	66	192	54	204	451	24	379	95	451
Italie	2 439	1 777	662	139	71	101	72	31	142	71	37	200	92	71
Pays-Bas	2 735	2 558	177	10	262	19	66	173	258	4	—	12	9	4
<b>Total pour la Communauté</b>	<b>17 263</b>	<b>18 156</b>	<b>1 132</b>	<b>157</b>	<b>2 150</b>	<b>124</b>	<b>826</b>	<b>118</b>	<b>1 068</b>	<b>1 081</b>	<b>120</b>	<b>1 319</b>	<b>108</b>	<b>1 081</b>
<b>1956</b>														
U.E.B.L.	2 489	3 243	92	20	366	185	29	91	305	62	0	23	39	62
France	4 957	4 513	548	69	923	14	653	595	44	967	86	725	156	967
Allemagne (R.F.)	6 153	7 510	48	50	1 259	2	272	151	123	1 136	29	1 025	140	1 136
Italie	2 800	2 094	450	182	74	135	61	33	163	88	22	127	17	88
Pays-Bas	3 206	2 711	317	5	173	21	63	13	71	238	1	101	136	238
<b>Total pour la Communauté</b>	<b>20 105</b>	<b>20 071</b>	<b>263</b>	<b>226</b>	<b>455</b>	<b>60</b>	<b>956</b>	<b>635</b>	<b>381</b>	<b>81</b>	<b>138</b>	<b>348</b>	<b>129</b>	<b>81</b>



**TABLEAU 2**  
**Balance courante des pays de la Communauté avec la zone dollar**

*en millions de dollars*

	Import.	Marchandises		Services et autres (net)	Transferts privés (net)	Balance courante
		Export.	Solde			
<b>1954</b>						
U.E.B.L.	348	255	— 93	— 30	( <sup>1</sup> )	— 123
France	395	262	— 133	773	2	642
Allemagne (R.F.)	653	577	— 76	226	9	159
Italie	338	215	— 123	266	81	224
Pays-Bas	430	152	— 278	81	0	— 197
<b>Total pour la Communauté</b>	<b>2 164</b>	<b>1 461</b>	<b>— 703</b>	<b>1 316</b>	<b>92</b>	<b>705</b>
<b>1955</b>						
U.E.B.L.	390	331	— 59	— 30	( <sup>1</sup> )	— 89
France	464	322	— 142	913	3	774
Allemagne (R.F.)	1 001	723	— 278	210	3	— 65
Italie	448	265	— 183	275	105	197
Pays-Bas	473	205	— 268	59	0	— 209
<b>Total pour la Communauté</b>	<b>2 776</b>	<b>1 846</b>	<b>— 931</b>	<b>1 428</b>	<b>111</b>	<b>607</b>
<b>1956</b>						
U.E.B.L.	477	426	— 51	— 30	( <sup>1</sup> )	— 81
France	689	380	— 309	380	13	84
Allemagne (R.F.)	1 318	908	— 410	324	1	— 84
Italie	574	350	— 224	268	116	160
Pays-Bas	541	172	— 369	32	— 1	— 338
<b>Total pour la Communauté</b>	<b>3 599</b>	<b>2 236</b>	<b>— 1 363</b>	<b>976</b>	<b>129</b>	<b>— 258</b>

Source : O.E.C.E.

(<sup>1</sup>) Compris dans le poste « Services et autres (net) ».

**TABLEAU 3 (1)**

**Balance générale des paiements courants de l'Allemagne (R.F.)**

Année 1956

*en millions de DM*

	Recettes	% sur les recettes globales	Dépenses	% sur les dépenses globales	Solde
<b>A — Marchandises (fob)</b>	31 541	80,6	25 533	73,5	+ 6 008
<b>B — Services et transferts</b>					
Transports	2 704	7,0	3 590	10,3	— 886
Banques et assurances	147	0,4	211	0,6	— 64
Tourisme	1 555	4,0	1 078	3,1	+ 477
Revenus des capitaux	290	0,7	732	2,2	— 442
Revenus du travail et rentrées des émigrés	149	0,4	311	0,9	— 162
Donations privées	58	0,1	267	0,8	— 209
Autres services et revenus ( <sup>2</sup> )	266	0,7	1 294	3,7	— 1 028
<b>C — Transactions et services publics</b>					
Dépenses militaires ( <sup>3</sup> )	1 757	4,5	.	.	+ 1 757
Transferts et services ( <sup>4</sup> )	644	1,6	1 701	4,9	— 1 057
<b>Total (A à C)</b>	<b>39 111</b>	<b>100,0</b>	<b>34 717</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 4 394</b>

Source : Statistisches Jahrbuch für die Bundesrepublik Deutschland (1957).

(<sup>1</sup>) Le poste est composé des « Revisions, Werbungs- und Messekosten, Lizenzen und Patente ».

(<sup>2</sup>) « Leistungen für die alliierten Streitkräfte ».

(<sup>4</sup>) « Bundespost, verschiedene Dienstleistungen, staatliche Uebertragungen ».

TABLEAU 3 (2)

## Balance générale des paiements courants de la France

Année 1956

en millions de francs français

	Recettes				Dépenses			
	Métropole	P.O.M.	Total	% sur les recettes globales	Métropole	P.O.M.	Total	% sur les dépenses globales
A — <i>Marchandises</i>	1 147 350	143 161	1 290 711	70,8	1 430 571	186 685	1 617 257	76,5
B — <i>Services et transferts</i>								
<i>Transports</i>	55 930	5 032	58 962	3,2	136 516	14 329	150 845	7,1
<i>Banques et assurances</i>	10 818	281	11 099	0,6	13 967	485	14 453	0,4
<i>Tourisme</i>	53 402	751	54 153	3,0	76 571	4 876	81 447	3,8
<i>Revenus des capitaux</i>	68 855	896	69 751	3,8	32 861	3 387	36 248	1,7
<i>Revenus du travail et rentrées des émigrés</i>	3 592	277	3 069	0,2	43 723	1 814	45 537	2,2
<i>Revenus et services divers (1)</i>	74 440	3 581	78 021	4,3	82 137	3 559	85 696	4,1
<i>Autres postes (2)</i>	41 589	10 476	52 065	2,9	13 980	12 165	26 145	1,2
C — <i>Transactions et services gouvernementaux (3)</i>	193 619	10 284	203 903	11,2	56 891	413	57 304	2,7
<b>Totaux (A à C)</b>	<b>1 647 795</b>	<b>174 739</b>	<b>1 822 534</b>	<b>100,0</b>	<b>1 867 217</b>	<b>227 713</b>	<b>2 114 932</b>	<b>100,0</b>
<b>Solde des paiements courants</b>	<b>— 239 422</b>	<b>— 58 974</b>	<b>— 292 398</b>					

Source : Ministère des finances : Statistiques et études financières, n° 112, avril 1958.

(1) Revenus de la propriété intellectuelle, P.T.T., radio, etc.

(2) Opérations diverses, annulations et rétrocession.

(3) Y compris les règlements d'opérations nées pendant la période des hostilités. Toute ventilation du montant des dépenses militaires ne pourrait être qu'extrêmement arbitraire.

TABLEAU 3 (3)

**Balance générale des paiements courants de l'Italie**  
Année 1956

en milliards de livres

	Recettes	% sur les recettes globales	Dépenses	% sur les dépenses globales	Solde
A — <i>Marchandises (fob)</i>	1 301,9	61,1	1 759,2	80,5	— 457,0
B — <i>Services et transferts</i>					
Transports	272,8	12,8	269,8	12,4	+ 3,0
Banques et assurances }					
Tourisme	160,6	7,5	26,1	1,2	+ 134,5
Revenus des capitaux	23,5	1,2	40,4	1,8	— 16,9
Revenus du travail et rentrées des émigrés	112,8	5,3	4,9	0,2	+ 107,9
Donations privées et autres postes	145,8	6,8	47,7	2,2	+ 98,1
C — <i>Transactions et services publics</i>					
Dépenses militaires	81,8	3,8	6,4	0,3	+ 75,4
Services, transferts, donations (1)	31,5	1,5	30,5	1,4	+ 1,0
Total (A à C)	2 130,7	100,0	2 185,0	100,0	— 54,3

Source : Relazione generale sulla situazione economica del Paese, année 1957.

(1) Y compris les réparations de guerre (5,3 milliards de livres).

TABLEAU 3 (4)

**Balance générale des paiements courants de l'U.E.B.L.**  
Année 1956

en milliards de francs belges

	Recettes	% sur les recettes globales	Dépenses	% sur les dépenses globales	Solde
A — <i>Marchandises (2) (fob)</i>	152,0	77,6	144,4	79,0	+ 7,7
B — <i>Services et transferts</i>					
Transports	12,8	6,5	15,5	8,5	— 2,7
Banques et assurances	1,1	0,6	1,2	0,7	— 0,1
Tourisme	4,0	2,1	2,8	1,5	+ 1,2
Revenus des capitaux	8,4	4,3	4,9	2,7	+ 3,5
Revenus du travail et rentrées des émigrés	3,2	1,6	1,6	0,9	+ 1,6
Autres services et revenus	9,3	4,7	7,2	3,9	+ 2,1
Donations privées	2,1	1,1	1,1	0,6	+ 1,0
C — <i>Transactions et services gouvernementaux</i>					
Dépenses militaires } (2)					
Transferts et services }	3,0	1,5	4,0	2,2	— 1,0
Total (A à C)	159,9	100,0	182,6	100,0	+ 13,3

Source : Rapport sur la situation économique de la Belgique.

(1) Y compris l'or non monétaire.

(2) Les dépenses monétaires et les transferts publics doivent être compris probablement dans le poste « Transactions gouvernementales non comprises ailleurs ».

TABLEAU 3 (5)

## Balance générale des paiements du grand-duché de Luxembourg

Année 1956

en millions de francs belges

	Recettes	% sur les recettes globales	Dépenses	% sur les dépenses globales	Solde
A — <i>Marchandises</i>	17 795	95,3	15 505	92,9	+ 2 290
B — <i>Services et transferts</i>					
Transports	200	1,1	—	—	+ 200
Tourisme	360	1,9	275	1,7	+ 85
Banques et assurances	—	—	35	0,2	— 55
Revenus des capitaux	300	1,6	845	5,1	— 545
C — <i>Transactions et services gouvernementaux</i>					
Transferts et services	27	0,1	7	0,1	+ 20
Total (A à C)	18 682	100,0	16 687	100,0	+ 1 995

Source : Rapport sur la situation économique du grand-duché de Luxembourg, 1958.

TABLEAU 3 (6)

## Balance générale des paiements courants des Pays-Bas

Année 1956

en millions de florins

	Recettes	% sur les recettes globales	Dépenses	% sur les dépenses globales	Solde
A — <i>Marchandises (fob)</i>	10 415	72,5	12 302	81,9	— 1 887
B — <i>Services et transferts</i>					
Transports	1 691	11,8	1 064	7,1	+ 627
Banques et assurances	36	0,3	—	—	+ 36
Tourisme	234	1,6	285	1,9	— 51
Revenus des capitaux	701	4,9	455	3,0	+ 246
Autres services et revenus <sup>(1)</sup>	1 030	7,2	545	3,6	+ 485
Donations privées	86	0,6	72	0,5	+ 14
C — <i>Transactions et services gouvernementaux</i>					
Dépenses militaires <sup>(2)</sup>	107	0,7	167	1,1	— 60
Transferts et services	58	0,4	125	0,9	— 67
Total (A à C)	14 358	100,0	15 015	100,0	— 657

Source : Rapport sur la situation économique des Pays-Bas, 1958.

<sup>(1)</sup> Y compris les revenus du travail et les rentrées des émigrés.<sup>(2)</sup> Les dépenses militaires sont comprises probablement dans le poste « Dépenses du gouvernement non classées ailleurs ».

**TABLEAU 3 a (1)**  
**Balance générale des paiements courants de l'Allemagne (R.F.)**  
 Année 1956

en millions de dollars

	Recettes	Dépenses	Solde
A — <i>Marchandises (fob)</i>	7 510,0	6 079,4	+ 1 431,7
B — <i>Services et transferts</i>			
<i>Transports</i>	643,8	854,8	— 211,1
<i>Banques et assurances</i>	35,0	50,3	— 15,3
<i>Tourisme</i>	370,2	256,9	+ 113,7
<i>Revenus des capitaux</i>	69,0	174,4	— 105,3
<i>Revenus du travail et rentrées des émigrés</i>	35,5	74,1	— 38,6
<i>Donations privées</i>	13,8	63,6	— 49,8
<i>Autres services et revenus (1)</i>	63,3	308,4	— 245,0
C — <i>Transactions et services publics</i>			
<i>Dépenses militaires (2)</i>	418,3	—	+ 418,7
<i>Transferts et services (3)</i>	153,3	405,3	— 251,9
<b>Total (A à C)</b>	<b>9 312,2</b>	<b>8 266,1</b>	<b>+ 1 046,1</b>

Source : Statistisches Jahrbuch für die Bundesrepublik Deutschland (1957).

(1) Le poste est composé des « Provisionen, Werbungs- und Messekosten, Lizenzen und Patente ».

(2) « Leistungen für die alliierten Streitkräfte ».

(3) « Bundespost, verschiedene Dienstleistungen, staatliche Uebertragungen ».

**TABLEAU 3 a (2)**  
**Balance générale des paiements courants de la France**  
 Année 1956

en millions de dollars

	Dépenses			Recettes		
	Métropole	P.O.M.	Total	Métropole	P.O.M.	Total
A — <i>Marchandises</i>	3 278 713	409 031	3 687 744	4 087 347	533 386	4 620 733
B — <i>Services et transferts</i>						
<i>Transports</i>	154 086	14 376	168 462	390 046	40 939	430 985
<i>Banques et assurances</i>	30 908	803	31 711	39 906	1 387	41 293
<i>Tourisme</i>	152 576	2 145	154 721	218 774	13 932	232 706
<i>Revenus des capitaux</i>	196 729	2 560	199 289	93 890	9 677	103 567
<i>Revenus du travail et rentrées des émigrés</i>	10 262	791	11 053	124 924	5 183	130 107
<i>Revenus et services divers (1)</i>	212 687	10 233	222 920	234 676	10 169	244 845
<i>Autres postes (2)</i>	118 827	30 930	149 757	39 942	34 755	74 697
C — <i>Transactions et services gouvernementaux (3)</i>	553 197	29 383	582 580	162 547	1 179	163 726
<b>Totaux (A à C)</b>	<b>4 707 985</b>	<b>500 252</b>	<b>5 208 237</b>	<b>5 392 052</b>	<b>650 607</b>	<b>6 042 659</b>
<b>Solde des paiements courants</b>	<b>—684 067</b>	<b>—150 355</b>	<b>—834 422</b>			

Source : Ministère des finances : Statistiques et études financières, n° 112, avril 1958.

(1) Revenus de la propriété intellectuelle, P.T.T., radio, etc.

(2) Quotations diverses, annulations et rétrocession.

(3) Y compris les règlements d'opérations nées pendant la période des hostilités. Toute ventilation du montant des dépenses militaires ne pourrait être qu'extrêmement arbitraire.

TABLEAU 3 a (3)

**Balance générale des paiements courants de l'Italie**  
Année 1956

en millions de dollars

	Recettes	Dépenses	Solde
A — <i>Marchandises (fob)</i>	2 083,0	2 814,7	— 731,2
B — <i>Services et transferts</i>			
<i>Transports</i>			
<i>Banques et assurances</i> }	436,5	431,7	+ 4,8
<i>Tourisme</i>	257,0	41,8	+ 215,2
<i>Revenus des capitaux</i>	37,6	64,6	— 27,0
<i>Revenus du travail et rentrées des émigrés</i>	180,5	7,8	+ 172,6
<i>Donations privées et autres postes</i>	233,3	76,3	+ 157,0
C — <i>Transactions et services publics</i>			
<i>Dépenses militaires</i>	130,9	10,2	+ 120,6
<i>Services, transferts, donations (*)</i>	50,4	48,8	+ 1,6
<b>Total (A à C)</b>	<b>3 409,1</b>	<b>3 496,0</b>	<b>— 86,9</b>

Source : Relazione generale sulla situazione economica del Paese, 1957.

(\*) Y compris les réparations de guerre (8,5 millions de dollars).

TABLEAU 3 a (4)

**Balance générale des paiements courants de l'U.E.B.L.**  
Année 1956

en millions de dollars

	Recettes	Dépenses	Solde
A — <i>Marchandises (*) (fob)</i>	3 022,4	2 869,3	+ 153,1
B — <i>Services et transferts</i>			
<i>Transports</i>	254,5	308,2	— 53,7
<i>Banques et assurances</i>	21,9	23,9	— 2,0
<i>Tourisme</i>	79,5	55,7	+ 23,8
<i>Revenus des capitaux</i>	167,0	97,4	+ 69,6
<i>Revenus du travail et rentrées des émigrés</i>	63,6	31,8	+ 31,8
<i>Autres services et revenus</i>	184,9	143,2	+ 41,7
<i>Donations privées</i>	41,8	21,9	+ 19,9
C — <i>Transactions et services gouvernementaux</i>			
<i>Transferts et services</i> }			
<i>Dépenses militaires</i> } (*)	59,7	79,5	— 19,8
<b>Total (A à C)</b>	<b>3 895,3</b>	<b>3 630,9</b>	<b>+ 264,4</b>

Source : Rapport sur la situation économique de la Belgique.

(\*) Y compris l'or non monétaire.

(\*\*) Les dépenses militaires et les transferts publics doivent être compris probablement dans le poste « Transactions gouvernementales non comprises ailleurs ».

TABLEAU 3 a (5)

**Balance générale des paiements du grand-duché de Luxembourg**  
Année 1956

en millions de dollars

	Recettes	Dépenses	Solde
A — <i>Marchandises</i>	353,8	308,3	+ 45,5
B — <i>Services et transferts</i>			
Transports	4,0	—	+ 4,0
Tourisme	7,2	5,5	+ 1,7
Banques et assurances	—	1,1	— 1,1
Revenus des capitaux	6,0	16,8	— 10,8
C — <i>Transactions et services gouvernementaux</i>			
Transferts et services	0,5	0,1	+ 0,4
<b>Total (A à C)</b>	<b>371,5</b>	<b>331,8</b>	<b>+ 39,7</b>

Source : Rapport sur la situation économique du grand-duché de Luxembourg, 1958.

TABLEAU 3 a (6)

**Balance générale des paiements courants des Pays-Bas**  
Année 1956

en millions de dollars

	Recettes	Dépenses	Solde
A — <i>Marchandises (fob)</i>	2 741,2	3 237,9	— 496,7
B — <i>Services et transferts</i>			
Transports	445,1	280,0	+ 165,0
Banques et assurances	9,5	—	+ 9,5
Tourisme	61,6	75,0	— 13,4
Revenus des capitaux	184,5	119,8	+ 64,7
Autres services et revenus <sup>(1)</sup>	271,1	143,4	+ 127,7
Donations privées	22,6	20,0	+ 3,7
C — <i>Transactions et services gouvernementaux</i>			
Dépenses militaires <sup>(2)</sup>	28,2	44,0	— 15,8
Transferts et services	15,3	32,9	— 17,6
<b>Total (A à C)</b>	<b>3 779,1</b>	<b>3 952,0</b>	<b>— 172,9</b>

Source : Rapport sur la situation économique des Pays-Bas.

<sup>(1)</sup> Y compris les revenus du travail et les rentrées des émigrés.<sup>(2)</sup> Les dépenses militaires sont comprises probablement dans le poste « Dépenses du gouvernement non classées ailleurs ».

TABLEAU 4

## Taux d'auto-provisionnement en quelques produits agricoles

Moyenne 1953-1954 — 1955-1956

production propre en % des quantités totales disponibles en diverses denrées alimentaires

	Allemagne (R.F.)	Belgique- Luxemb.	France	Italie	Pays-Bas	Communauté
Céréales panifiables	74	54	119	92	46	92
Céréales secondaires	76	44	95	95	40	80
Riz	0	—	61	142	—	—
Pommes de terre (féculé comprise)	99	96	101	100	141	103
Sucre (raffiné)	83	140	126	98	96	107
Légumineuses	51	93	75	104	146	93
Légumes	83	99	97	111	143	101
Fruits	62	78	61	126	96	87
Viande	94	96	102	91	128	99
Œufs	64	102	97	92	241	97
Poisson	93	62	95	66	214	92
Lait						
Fromage	82	34	103	98	214	100
Beurre	94	93	102	91	244	102
Autres graisses et huiles	28	24	45	75	36	—
Total graisses et huiles	43	47	66	77	51	52
<i>Part de la production propre totale :</i>						
1. Pondérée par les prix	74	70	98	98	113	92
2. Pondérée par les calories	65	60	95	95	73	82

Source : O.E.C.E., Statistiques de l'agriculture et de l'alimentation, Paris 1956.

TABLEAU 5

Pourcentage des exportations et importations des biens et services sur P.N.B.  
au coût des facteurs aux prix courants

Année	Allemagne (R.F.)		Belgique		France		Italie		Pays-Bas		Luxembourg	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
1950	15,3	14,0	—	—	—	—	13,5	12,7	41,0	39,6	70,7	69,3
1951	16,5	16,5	—	—	—	—	16,3	14,6	54,0	47,9	83,5	102,8
1952	17,1	17,1	—	—	18,3	17,1	16,8	12,7	60,8	60,4	86,1	105,8
1953	17,0	21,5	33,0	34,2	16,8	17,6	16,2	13,6	50,8	60,0	83,3	84,7
1954	20,1	24,2	35,2	35,5	16,9	18,1	15,3	14,0	50,6	57,3	79,1	81,4
1955	22,1	25,0	—	—	16,4	18,1	15,5	14,4	56,0	57,4	86,6	90,5
1956	23,0	26,9	—	—	17,9	15,7	17,0	15,7	55,3	59,0	89,0	99,5
1957	24,8	29,4	—	—	18,2	15,9	18,6	17,7	61,4	59,1	—	—

Source : O.E.C.E., Bulletin statistique, statistiques générales, juillet 1958.



**TABLEAU 6**  
**Répartition du commerce extérieur des pays de la Communauté**  
**Année 1956**

en %

Régions géographiques	Allemagne (R.F.)		U.E.B.L.		France, Sarre comprise		Italie		Pays-Bas		Total Communauté	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
C.E.E.	26,9	29,8	42,9	45,1	24,0	24,9	23,8	25,5	41,4	41,0	31,1	32,2
Royaume-Uni	5,2	4,1	6,7	6,4	5,5	6,0	5,9	6,6	8,2	11,9	6,5	6,3
Reste de l'Europe occidentale	20,9	30,6	8,9	13,6	8,8	15,9	16,3	23,7	8,4	15,5	13,3	21,7
Reste de la zone sterling (1)	10,1	8,4	7,7	6,8	15,1	4,4	17,1	9,5	6,4	8,0	11,4	7,3
Zones rattachées (2)	2,8	1,4	8,0	5,7	23,6	31,3	2,5	2,7	2,2	3,9	8,6	9,4
États-Unis et Canada	15,6	8,0	15,3	11,3	11,6	5,6	18,6	11,0	17,2	7,1	15,2	8,1
Europe orientale et Chine	4,2	3,0	2,1	2,5	2,2	2,5	2,4	3,2	2,5	2,1	2,8	2,7
Reste du monde (3)	14,3	14,7	8,4	8,6	9,2	9,6	13,4	17,8	8,8	10,5	11,1	12,3
Monde sans C.E.E.	73,1	70,2	57,1	54,9	76,0	75,1	76,2	74,5	55,6	59,0	68,9	67,8
Monde entier	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Y compris les colonies britanniques.

(2) Non compris la zone sterling.

(3) Japon, Amérique latine et « autres pays exportateurs de produits primaires ».

**TABLEAU 7**  
**Participation de chaque pays membre au commerce extérieur de la Communauté**  
**Année 1956**

en % sur le total C.E.E.

Régions géographiques	Allemagne (R.F.)		U.E.B.L.		France, Sarre comprise		Italie		Pays-Bas		Total Communauté	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp. (1)	Exp. (1)
C.E.E.	24,9	33,7	20,4	22,0	19,3	17,9	11,1	8,4	24,3	18,0	100,0 (6 437)	100,0 (6 437)
Royaume-Uni	23,3	24,0	15,4	16,1	21,3	22,2	13,4	11,0	26,6	26,7	100,0 (1 340)	100,0 (1 253)
Reste de l'Europe occidentale	45,2	51,4	9,8	9,9	16,4	16,9	17,9	11,7	10,7	10,1	100,0 (2 761)	100,0 (4 329)
Reste de la zone sterling	25,4	42,0	10,0	14,7	33,0	14,0	21,9	13,9	9,7	15,4	100,0 (2 361)	100,0 (1 463)
Zones rattachées	9,5	5,3	13,7	9,5	68,2	76,4	4,2	3,0	4,4	5,8	100,0 (1 784)	100,0 (1 889)
États-Unis et Canada	29,3	35,9	14,8	21,8	19,0	15,7	17,8	14,3	19,1	12,3	100,0 (3 160)	100,0 (1 628)
Europe orientale et Chine	42,8	41,2	10,8	14,6	19,1	20,2	12,2	12,9	15,1	11,1	100,0 (582)	100,0 (534)
Reste du monde	37,1	43,6	11,2	11,0	20,7	18,0	17,5	15,4	13,5	12,0	100,0 (2 299)	100,0 (2 456)
Monde entier	28,7	36,4	14,8	15,7	24,9	23,1	14,6	10,7	17,0	14,1	100,0 (20 724)	100,0 (19 989)
Monde sans C.E.E.	30,5	37,7	12,2	12,7	27,5	25,6	16,1	11,7	13,7	12,3	100,0 (14 287)	100,0 (13 552)

(1) Les nombres entre parenthèses représentent des millions de dollars.

TABLEAU 8

## Interrelations commerciales entre les pays de la Communauté

Année 1956

en millions de dollars courants aux prix *job*

Exportations Importations	Alle- magne (R.F.)	France	Italie	Benelux			Commu- nauté
				U.E.B.L. ( <sup>1</sup> ) a)	Pays-Bas ( <sup>2</sup> ) b)	Total Benelux ( <sup>2</sup> ) (a + b)	
Allemagne (R.F.)	—	475	288	(322)	(516)	838	<b>1 601</b>
France	586	—	153	(339)	(162)	501	<b>1 240</b>
Italie	395	186	—	(64)	(73)	137	<b>718</b>
<b>Benelux</b>							
U.E.B.L. a) ( <sup>1</sup> )	502	356	49	—	(406)	( <sup>2</sup> )	<b>(1 313)</b>
Pays-Bas b) ( <sup>1</sup> )	686	132	53	(694)	—	( <sup>2</sup> )	<b>(1 565)</b>
Total Benelux (a + b) ( <sup>2</sup> )	1 188	488	102	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	<b>1 778</b>
<b>Communauté</b>	2 169	1 149	543	(1 419)	(1 157)	1 476	<b>5 337</b>
Solde des échanges glo- baux de chaque pays, à l'intérieur de la C.E.E.							
(Total export - total import)	+ 568	— 91	— 175	(+ 106)	(— 408)	— 302	<b>± 0</b>

<sup>(1)</sup> Y compris échanges intérieurs (chiffres entre parenthèses).<sup>(2)</sup> Échanges intérieurs exclus.

TABLEAU 8 a

Interrelations commerciales entre les pays de la Communauté

Année 1956

en % sur le total échangé par chaque pays membre avec les autres

Pays	Allemagne (R.F.)		France		Italie		Benelux				Communauté			
	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	U.E.B.L. (1) a)		Pays-Bas (1) b)		Total Benelux (a + b) (2)		Exp.	Imp.
							Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.		
Allemagne (R.F.)	—	—	41,3	47,3	53,0	55,0	(22,7)	(38,3)	(44,6)	(43,8)	56,8	66,8	30,0	40,6
France	27,0	29,7	—	—	28,2	25,9	(23,9)	(27,1)	(14,0)	(8,4)	33,9	27,5	23,2	21,5
Italie	18,2	18,0	16,2	12,3	—	—	(4,5)	(3,7)	(6,3)	(3,4)	9,3	5,7	13,5	10,2
Benelux														
U.E.B.L. a) (1)	23,2	20,1	31,0	27,3	9,0	8,9	—	—	(35,1)	(44,4)	(2)	(2)	17,0	13,6
Pays-Bas b) (1)	31,6	32,2	11,5	13,1	9,8	10,2	(48,9)	(30,9)	—	—	(2)	(2)	16,3	14,1
Total Benelux (a + b) (2)	54,8	52,3	42,5	40,4	18,8	19,1	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	33,3	27,7
<b>Communauté</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>(100,0)</b>	<b>(100,0)</b>	<b>(100,0)</b>	<b>(100,0)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Y compris échanges intérieurs (chiffres entre parenthèses).

(2) Echanges intérieurs exclus.

TABLEAU 9

## Importations des États membres de la Communauté par groupe de produits

Année 1956

en millions de dollars et en %

Pays	C.T.C.I. — Groupes de produits													
	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		Total 0 à 9			
	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté		
		Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	
Allemagne (R.F.)	1 887,2	1 441,4	76,4	1 875,2	90,0	714,5	563,4	78,9	331,4	239,2	72,2	1 600,4	58,0	
France	1 365,1	1 232,0	98,2	1 468,6	93,5	997,0	781,8	78,4	581,8	315,5	54,2	1 038,9	58,4	
Italie	475,8	412,2	86,6	1 059,4	925,3	624,7	549,6	88,0	331,8	177,0	53,3	677,2	406,7	
U.E.B.L.	480,1	319,4	66,5	766,5	72,6	365,2	218,2	59,7	571,2	238,6	41,8	1 094,7	592,0	
Pays-Bas	546,8	484,5	88,6	644,9	550,3	559,3	451,1	80,7	695,2	262,2	37,7	1 265,7	428,8	
Total	4 755,0	3 889,5	81,8	6 124,2	5 375,9	87,8	2 563,0	78,6	2 511,4	1 232,5	49,1	5 676,9	2 939,8	
Allemagne (R.F.)	39,7	37,1		34,0		21,9	22,0		13,2	19,4		28,2	31,6	29,6
France	28,7	31,7		25,6		30,6	30,5		23,2	25,6		18,3	19,9	24,9
Italie	10,0	10,6		17,3		19,2	21,4		13,2	14,4		11,9	13,8	14,2
U.E.B.L.	10,1	8,2		12,5		11,2	8,5		22,7	19,4		19,3	20,1	14,7
Pays-Bas	11,5	12,5		10,5		17,2	17,6		27,7	21,3		22,3	14,6	16,6
Total	100,0	100,0		100,0		100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0	100,0

en %

TABLEAU 9 a

Importations des États membres de la Communauté par groupe de produits

Année 1957

en millions de dollars et en %

Pays	C.T.C.I. — Groupes de produits																	
	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		Total 0 à 9							
	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté	Monde	Monde sans la Communauté						
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%						
Allemagne (R.F.)	2 057,7	1 524,7	74,1	2 319,6	2 103,5	90,7	867,2	724,1	83,5	440,8	313,0	71,0	1 813,7	1 070,4	59,0	7 499,0	5 735,7	76,5
France	1 327,3	1 222,0	92,1	1 741,9	1 650,1	94,7	1 260,2	981,3	77,9	699,4	375,7	53,7	1 088,5	580,3	53,3	6 116,8	4 808,9	78,6
Italie	509,6	444,7	87,3	1 232,7	1 080,0	87,6	754,8	679,1	90,0	405,6	204,2	50,3	723,2	434,5	60,1	3 626,0	2 842,6	78,4
U.E.B.L.	477,4	289,1	60,6	786,1	584,5	74,4	441,6	262,9	59,5	580,2	234,0	40,3	1 131,4	559,1	49,4	3 416,7	1 929,6	56,5
Pays-Bas	579,5	495,0	85,4	676,4	582,9	86,2	692,0	581,2	84,0	790,4	310,8	39,3	1 366,2	446,5	32,7	4 104,5	2 416,4	58,9
Total	4 951,5	3 975,5	80,3	6 756,7	6 001,0	88,8	4 015,8	3 228,6	80,4	2 916,4	1 437,7	49,3	6 123,0	3 090,8	50,5	24 763,0	17 733,2	71,6
Allemagne (R.F.)	41,6	38,4		34,3	35,0		21,6	22,4		15,1	21,8		29,6	34,6		30,3	32,3	
France	26,8	30,7		25,8	27,5		31,4	30,4		24,0	26,1		17,8	18,8		24,7	27,1	
Italie	10,3	11,2		18,2	18,0		18,8	21,0		13,9	14,2		11,8	14,1		14,6	16,0	
U.E.B.L.	9,6	7,3		11,6	9,7		11,0	8,1		19,9	16,3		18,5	18,1		13,8	10,9	
Pays-Bas	11,7	12,5		10,0	9,7		17,2	18,0		27,1	21,6		22,3	14,4		16,6	13,6	
Total	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0	

en %

TABLEAU 10

Exportations des États membres de la Communauté par groupe de produits

Année 1956

en millions de dollars et en %

C.T.C.I. Produits Destinations États membres	0 + 1		2 + 4		3		7		5, 6, 8, 9		Total 0 à 5						
	Monde	Monde sans la Communauté		Monde	Monde sans la Communauté		Monde	Monde sans la Communauté		Monde	Monde sans la Communauté						
		Valeurs	%		Valeurs	%		Valeurs	%		Valeurs	%	Valeurs	%			
Allemagne (R.F.)	180,3	134,7	74,7	258,3	129,8	50,3	233,6	40,7	2 160,7	72,6	3 371,1	2 530,4	75,1	7 357,7	5 189,2	70,5	
France	649,6	498,7	76,8	427,5	179,3	41,9	317,9	210,5	66,2	797,5	81,2	2 349,0	1 837,1	79,1	4 541,4	3 393,3	74,7
Italie	486,8	291,8	59,9	123,9	83,2	67,2	175,1	160,4	91,6	353,7	77,9	917,1	742,9	79,0	2 157,2	1 614,0	74,8
U.E.B.L.	130,6	55,9	42,8	239,8	99,6	41,5	194,0	65,6	33,8	183,3	50,5	2 239,9	1 344,6	60,0	3 167,5	1 748,9	55,2
Pays-Bas	864,8	452,8	52,4	259,6	117,9	45,4	349,6	234,1	67,0	292,5	69,6	967,3	607,9	62,8	2 861,7	1 705,2	59,6
Total	2 312,1	1 433,9	62,0	1 309,1	609,8	46,6	1 610,2	904,2	56,2	3 638,1	72,6	9 844,4	7 064,9	71,8	20 085,5	13 650,6	

en % des totaux

Allemagne (R.F.)	7,8	9,4		19,7	21,3		35,6	25,8		59,4		34,2	35,8		36,6	38,0	
France	28,1	34,8		32,7	29,4		19,7	23,3		17,8		23,9	26,3		22,6	24,0	
Italie	21,1	20,3		9,5	13,6		10,9	17,7		9,7		9,3	10,3		10,7	11,8	
U.E.B.L.	5,6	3,9		18,3	16,3		12,0	7,3		5,0		22,8	19,0		15,8	12,8	
Pays-Bas	37,4	31,6		19,8	19,3		21,7	25,9		8,4		9,8	8,6		14,2	12,5	
Total	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	

TABLEAU 10 a

Exportations des États membres de la Communauté par groupe de produits

Année 1957

en millions de dollars et en %

C.T.C.I. Produits Destinations États membres	0 + 1		2 + 4		3		7		5, 6, 8, 9		Total 0 à 9				
	Monde	Monde sans la Communauté		Monde	Monde sans la Communauté		Monde	Monde sans la Communauté		Monde	Monde sans la Communauté				
		Valeurs	%		Valeurs	%		Valeurs	%		Valeurs	%	Valeurs	%	
Allemagne (R.F.)	176,1	116,9	66,4	280,8	143,5	51,1	620,4	226,6	36,5	3 937,0	2 958,2	75,1	8 574,7	6 071,8	70,8
France, Sarre com- prise	754,5	562,4	74,5	449,8	182,7	40,6	293,6	184,1	62,7	2 562,0	2 022,8	79,0	5 047,4	3 772,8	74,7
Italie	604,0	376,3	62,3	124,0	83,6	67,4	185,0	168,0	90,8	1 051,2	819,8	78,0	2 540,6	1 905,8	75,0
U.E.B.L.	121,1	52,9	43,7	237,7	93,4	39,3	206,6	59,6	28,8	2 223,7	1 324,8	59,6	3 171,4	1 710,0	53,9
Pays-Bas	869,1	442,0	50,9	259,0	120,2	46,4	443,2	289,4	65,3	1 066,9	649,9	60,9	3 097,4	1 809,8	58,4
Total	2 524,8	1 550,5	61,4	1 351,3	623,4	46,1	1 748,8	927,7	53,0	5 965,9	4 393,2	73,6	10 840,8	7 775,5	71,7

en % des totaux

Allemagne (R.F.)	7,0	7,5		20,8	23,0		35,5	24,4		59,7	59,8		36,3	38,0	38,2	39,8
France	29,9	36,3		33,3	29,3		16,8	19,8		16,6	18,7		23,6	26,0	22,5	24,7
Italie	23,9	24,3		9,2	13,4		10,6	18,1		9,7	10,4		9,7	10,5	11,3	12,5
U.E.B.L.	4,8	3,4		17,6	15,0		11,8	6,4		6,4	4,1		20,5	17,0	14,1	11,2
Pays-Bas	34,4	28,5		19,2	19,3		25,3	31,2		7,7	7,0		9,8	8,4	13,8	11,9
Total	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 11

**Commerce extérieur des pays de la Communauté  
ventilé suivant les zones monétaires**

Année 1956

en millions de dollars U.S.A.

Pays	Union européenne des paiements (y compris zone sterling)	Zone dollar	Autres pays	Total
<b>I — Importations (cif)</b>				
Allemagne (R.F.)	3 945,9	1 503,5	1 167,1	6 616,5
Belgique-Luxembourg	2 418,2	539,3	320,2	3 277,7
France	4 118,4	818,1	616,8	5 553,3
Italie	2 009,8	617,9	541,2	3 168,9
Pays-Bas	2 582,1	755,6	374,2	3 711,9
<b>Communauté</b>	<b>15 074,4</b>	<b>4 234,4</b>	<b>3 019,5</b>	<b>22 328,3</b>
<b>II — Exportations (fob)</b>				
Allemagne (R.F.)	5 230,7	926,6	1 200,4	7 357,7
Belgique-Luxembourg	2 398,1	453,1	316,3	3 167,5
France	3 656,7	361,4	523,3	4 541,4
Italie	1 394,4	335,4	427,4	2 157,2
Pays-Bas	2 291,0	284,3	286,4	2 861,7
<b>Communauté</b>	<b>14 970,9</b>	<b>2 360,8</b>	<b>2 753,8</b>	<b>20 085,5</b>
<b>III — Solde des exportations</b>				
Allemagne (R.F.)	+ 1 284,8	— 576,9	+ 33,3	+ 741,2
Belgique-Luxembourg	— 20,1	— 86,2	— 3,9	— 110,2
France	— 461,7	— 456,7	— 93,5	— 1 011,9
Italie	— 615,4	— 282,5	— 113,8	— 1 011,7
Pays-Bas	— 291,1	— 471,3	— 87,8	— 850,2
<b>Communauté</b>	<b>— 103,5</b>	<b>— 1 873,6</b>	<b>— 265,7</b>	<b>— 2 242,8</b>

Source : Bulletins statistiques de l'O.E.C.E., commerce extérieur.



TABLEAU 11 a

**Commerce extérieur des pays de la Communauté  
ventilé suivant les zones monétaires**

Année 1957

en millions de dollars U.S.A.

Pays	Union européenne des paiements (y compris zone sterling)	Zone dollar	Autres pays	Total
<b>I — Importations (cif)</b>				
Allemagne (R.F.)	4 307,6	1 998,1	1 193,3	7 499,0
Belgique-Luxembourg	2 536,3	549,5	330,9	3 416,7
France	4 448,8	1 044,1	623,9	6 116,8
Italie	2 128,1	824,7	673,2	3 626,0
Pays-Bas	2 815,9	835,4	453,2	4 104,5
<b>Communauté</b>	<b>16 236,7</b>	<b>5 251,8</b>	<b>3 274,5</b>	<b>24 763,0</b>
<b>II — Exportations (fob)</b>				
Allemagne (R.F.)	6 011,5	1 134,5	1 428,7	8 574,7
Belgique-Luxembourg	2 414,4	403,7	353,3	3 171,4
France	4 108,1	411,9	527,4	5 047,4
Italie	1 629,2	395,2	516,2	2 540,6
Pays-Bas	2 498,5	271,4	327,5	3 097,4
<b>Communauté</b>	<b>16 661,7</b>	<b>2 616,7</b>	<b>3 153,1</b>	<b>22 431,5</b>
<b>III — Solde des exportations</b>				
Allemagne (R.F.)	+ 1 703,9	— 863,6	+ 235,4	+ 1 075,5
Belgique-Luxembourg	— 121,9	— 145,8	+ 22,4	— 245,3
France	— 340,7	— 632,2	— 96,5	— 1 069,4
Italie	— 498,9	— 429,5	— 157,0	— 1 085,4
Pays-Bas	— 317,4	— 564,0	— 125,7	— 1 007,1
<b>Communauté</b>	<b>+ 425,0</b>	<b>— 2 635,1</b>	<b>— 121,4</b>	<b>-- 2 331,5</b>

Source : Bulletins statistiques de l'O.E.C.E., commerce extérieur.

TABLEAU 12

**Importations de la Communauté en produits alimentaires et matières premières**  
Année 1956

en millions de dollars U.S.A.

Produits et matières premières	Communauté	États-Unis	Royaume-Uni
Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 755	3 271	4 064
Huiles et graisses d'origine animale et végétale	475	92	161
Total des produits agricoles	5 230	3 363	4 225
Matières premières (sans produits alimentaires et combustibles)	5 649	2 848	2 929
Combustibles minéraux, etc.	3 261	1 278	1 158
Total des matières premières	8 910	4 126	4 087
<b>Total des produits alimentaires et matières premières</b>	<b>14 140</b>	<b>7 489</b>	<b>8 312</b>
Part estimée dans le commerce mondial de produits alimentaires et de matières premières <sup>(1)</sup>	31 %	16 %	18 %

Sources : Yearbook of international trade statistics 1956, vol. I, Nations unies. Statistiques du commerce extérieur, série IV, O.E.C.E.

(1) Rapportée à environ 90 % du commerce mondial global.

TABLEAU 13

**Importations de produits alimentaires et de matières premières selon leur origine**  
Année 1956

en millions de dollars U.S.A.

Origine	Zone importatrice		
	Communauté	États-Unis	Royaume-Uni
Communauté	2 311	251	642
États-Unis	2 017	—	783
Royaume-Uni	286	169	—
Reste du monde	9 526	7 069	6 887

Source : Statistiques du commerce extérieur, série IV, O.E.C.E.

TABLEAU 14

**Exportations de la Communauté en produits industriels**  
Année 1956

*en millions de dollars U.S.A*

Produits	Communauté	États-Unis	Royaume-Uni
Produits chimiques	1 718	1 273	685
Machines et matériel de transport	5 010	6 625	3 450
Autres produits manufacturés	7 907	3 987	302
<b>Total des produits industriels</b>	<b>14 634</b>	<b>11 884</b>	<b>7 337</b>
Part estimée dans le commerce mondial de produits industriels (*)	33 %	26 %	16 %

Source : Voir tableau 13, page 117.

(\*) Rapportée à environ 90 % du commerce mondial global.

TABLEAU 15

**Exportations de produits industriels selon leur destination**  
Année 1956

*en millions de dollars U.S.A.*

Zone exportatrice Destination	Communauté	États-Unis	Royaume-Uni
Communauté	4 118	922	902
États-Unis	1 192	—	533
Royaume-Uni	711	267	—
Reste du monde	8 613	10 695	5 903

TABLEAU 16

Importations par groupe de produits  
Années 1956 et 1957  
ALLEMAGNE (R.F.)

en millions de \$ et %

Groupes de produits	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Régions d'origine												
Benelux	225,3	11,9	118,5	5,7	64,3	9,0	43,7	13,2	344,6	21,5	796,4	12,0
Autres pays de la C.E.E.	220,5	11,7	89,3	4,3	86,8	12,1	48,5	14,6	327,7	20,5	772,7	11,6
(Total C.E.E.)	(445,8)	(23,6)	(207,8)	(10,0)	(151,1)	(21,1)	(92,2)	(27,8)	(672,3)	(42,0)	(1 569,1)	(23,7)
Autres pays de l'O.E.C.E.	307,8	16,3	421,7	20,2	374	5,2	157,4	47,5	486,9	30,4	1 411,3	21,3
(Total O.E.C.E.)	(753,6)	(39,9)	(629,5)	(30,2)	(188,5)	(26,4)	(249,6)	75,3	(1 159,2)	(72,4)	(2 980,4)	(45,0)
T.O.M. { du pays	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
{ des autres pays de la	—	—	—	—	42,9	6,0	0,0	0,0	2,1	0,1	173,7	2,6
C.E.E.	38,1	2,0	90,6	4,3	(27,0)	(3,8)	(44,4)	(13,4)	(135,4)	(8,5)	(270,2)	(4,0)
(O.E.C.E.)	(17,0)	(0,9)	(46,4)	(2,2)	88,5	12,4	0,1	0,0	43,7	2,7	683,5	10,3
Zone sterling { autres	174,2	9,2	377,0	18,1	(115,5)	(16,2)	(44,5)	(13,4)	(179,1)	(11,2)	(953,7)	(14,4)
{ (total)	(191,2)	(10,1)	(423,4)	(20,3)	276,9	38,8	76,6	23,1	190,7	11,9	1 503,5	22,7
Zone dollar	461,0	24,4	498,3	23,9	117,7	16,5	5,1	1,5	204,7	12,8	1 279,4	19,3
Reste du monde	460,3	24,4	487,6	23,4	—	—	—	—	—	—	—	—
Grand total	1 887,2	100,0	2 083,0	100,0	714,5	100,0	331,4	100,0	1 600,4	100,0	6 616,5	100,0
<b>1957</b>												
Benelux	250,6	12,2	124,8	5,4	54,5	6,3	46,9	10,6	374,3	20,6	851,1	11,3
Autres pays de la C.E.E.	282,4	13,7	91,3	3,9	88,6	10,2	80,9	18,4	369,0	20,3	912,2	12,1
(Total C.E.E.)	(533,0)	(25,9)	(216,1)	(9,3)	(143,1)	(16,5)	(127,8)	(29,0)	(743,3)	(40,9)	(1 763,3)	(23,5)
Autres pays de l'O.E.C.E.	331,3	16,1	448,4	19,3	26,7	3,1	187,4	42,5	536,9	29,6	1 530,7	20,4
(Total O.E.C.E.)	(864,3)	(42,0)	(664,5)	(28,6)	(169,8)	(19,6)	(315,2)	(71,5)	(1 280,2)	(70,5)	(3 294,0)	(43,9)
T.O.M. { du pays	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
{ des autres pays de la	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
C.E.E.	20,3	1,0	74,0	3,2	30,2	3,5	0,0	0,0	3,2	0,2	127,7	1,7
(O.E.C.E.)	(27,8)	(1,4)	(42,7)	(1,8)	(16,1)	(1,9)	(58,0)	(13,2)	(139,7)	(7,7)	(284,4)	(3,8)
Zone sterling { autres	174,6	8,5	410,5	17,7	97,7	11,3	0,1	0,0	57,2	3,2	740,1	9,8
{ (total)	(202,4)	(9,9)	(453,2)	(19,5)	(113,8)	(13,2)	(58,1)	(13,2)	(196,9)	(10,9)	(1 024,5)	(13,6)
Zone dollar	545,9	26,5	654,1	28,2	443,0	51,1	120,9	27,4	234,2	12,9	1 998,1	26,6
Reste du monde	452,6	22,0	516,5	22,3	126,5	14,6	4,6	1,0	238,9	13,2	1 339,1	17,8
Grand total	2 057,7	100,0	2 319,6	100,0	867,2	100,0	440,8	100,0	1 813,7	100,0	7 499,0	100,0

**TABLEAU 17**  
**Importations par groupe de produits**  
**Années 1956 et 1957**  
**U.E.B.L.**

en millions de \$ et %

Groupes de produits	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Régions d'origine												
Benelux	104,4	21,7	50,1	6,5	58,3	16,0	57,4	10,0	157,7	14,4	427,9	13,1
Autres pays de la C.E.E.	56,3	11,7	159,9	20,9	88,7	24,3	275,2	48,2	345,0	31,5	925,1	28,2
(Total C.E.E.)	(160,7)	(33,4)	(210,0)	(27,4)	(147,0)	(40,3)	(332,6)	(58,2)	(502,7)	(45,9)	(1 353,0)	(41,3)
Autres pays de l'O.E.C.E.	36,2	7,5	99,1	12,9	12,5	3,4	120,6	21,1	241,9	22,1	510,4	15,6
(Total O.E.C.E.)	(196,9)	(40,9)	(309,1)	(40,3)	(159,5)	(43,7)	(453,2)	(79,3)	(744,6)	(68,0)	(1 863,4)	(56,9)
du pays	10,7	2,2	66,8	8,7	0,0	0,0	0,5	0,1	165,0	15,1	243,0	7,4
T.O.M. { des autres pays de la C.E.E.	3,6	0,7	14,4	1,9	8,6	2,4	0,3	0,1	0,6	0,1	27,5	0,8
(O.E.C.E.)	(12,6)	(2,6)	(19,8)	(2,6)	(12,5)	(3,4)	(76,1)	(13,3)	(150,0)	(13,7)	(270,9)	(8,3)
Zone sterling { autres	21,8	4,6	162,1	21,1	56,6	15,5	0,2	0,0	27,6	2,5	268,4	8,2
(total)	(34,4)	(7,2)	(181,9)	(23,7)	(69,1)	(18,9)	(76,3)	(13,3)	(177,6)	(16,2)	(539,3)	(16,5)
Zone dollar	154,1	32,1	108,7	14,2	71,9	19,7	112,8	19,7	100,9	9,2	548,4	16,7
Reste du monde	93,0	19,4	105,4	13,8	68,6	18,8	4,2	0,7	56,0	5,1	327,0	10,0
Grand total	480,1	100,0	766,5	100,0	365,2	100,0	571,2	100,0	1 094,7	100,0	3 277,7	100,0
<b>1957</b>												
Régions d'origine												
Benelux	106,9	22,4	42,6	5,4	76,5	17,3	72,2	12,4	185,7	16,4	483,8	14,1
Autres pays de la C.E.E.	81,4	17,0	159,0	20,2	102,2	23,2	274,0	47,2	386,6	34,2	1 003,3	29,4
(Total C.E.E.)	(188,3)	(39,4)	(201,6)	(25,6)	(178,7)	(40,5)	(346,2)	(59,6)	(572,3)	(50,6)	(1 487,1)	(43,5)
Autres pays de l'O.E.C.E.	35,9	7,5	102,9	13,1	16,5	3,7	133,7	23,1	249,7	22,1	538,7	15,8
(Total O.E.C.E.)	(224,2)	(46,9)	(304,5)	(38,7)	(195,2)	(44,2)	(479,9)	(82,7)	(822,0)	(72,7)	(2 025,8)	(59,2)
du pays	10,9	2,3	67,1	8,5	0,0	0,0	0,7	0,1	109,5	9,7	188,2	5,5
T.O.M. { des autres pays de la C.E.E.	1,6	0,3	6,3	0,8	8,2	1,9	0,2	0,0	0,4	0,0	16,7	0,5
(O.E.C.E.)	(10,8)	(2,3)	(20,0)	(2,5)	(16,4)	(3,7)	(87,7)	(15,1)	(150,0)	(13,3)	(284,9)	(8,5)
Zone sterling { autres	19,5	4,1	169,5	21,6	55,8	12,6	0,2	0,0	32,7	2,9	277,8	8,3
(total)	(30,3)	(6,4)	(189,5)	(24,1)	(72,2)	(16,3)	(87,9)	(15,1)	(182,7)	(16,2)	(562,7)	(16,4)
Zone dollar	120,9	25,3	130,3	16,6	95,8	21,7	94,5	16,3	108,0	9,5	549,5	16,0
Reste du monde	100,3	21,0	108,4	13,8	86,6	19,6	4,7	0,8	58,8	5,2	358,7	10,4
Grand total	477,4	100,0	786,1	100,0	441,6	100,0	580,2	100,0	1 131,4	100,0	3 416,7	100,0

TABLEAU 18

Importations par groupe de produits

Années 1956 et 1957

FRANCE (1)

en millions de \$ et %

Régions d'origine	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Benelux	75,3	5,5	57,2	3,6	62,9	6,3	39,5	6,8	226,3	21,8	461,2	8,3
Autres pays de la C.E.E.	57,8	4,2	44,6	2,8	152,6	15,3	226,8	39,0	228,4	22,0	710,1	12,8
(Total C.E.E.)	(133,1)	(9,8)	(101,8)	(6,5)	(215,5)	(21,6)	(266,3)	(45,8)	(454,7)	(43,8)	(1 171,3)	(21,1)
Autres pays de l'O.E.C.E.	109,5	8,0	161,2	10,3	23,0	2,3	150,0	25,8	209,2	20,1	653,0	11,8
(Total O.E.C.E.)	(242,6)	(17,8)	(263,0)	(16,7)	(238,5)	(23,9)	(416,3)	(71,6)	(663,9)	(63,9)	(1 824,3)	(32,9)
du pays	803,4	58,9	367,3	23,4	2,4	0,2	1,6	0,3	89,9	8,7		22,8
des autres pays de la C.E.E.	1,3	0,1	16,8	1,1	12,1	1,2	0,0	0,0	32,6	3,1	62,8	1,1
(O.E.C.E.)	(34,2)	(2,5)	(19,1)	(1,2)	(20,5)	(2,1)	(79,2)	(13,6)	(87,6)	(8,4)	(240,7)	(4,3)
Zone sterling	22,8	1,7	415,5	26,5	421,0	42,2	—	—	32,0	3,1	891,3	16,0
(total)	(57,0)	(4,2)	(434,6)	(27,7)	(441,5)	(44,3)	(79,2)	(13,6)	(119,6)	(11,5)	(1 132,0)	(20,4)
Zone dollar	135,3	9,9	192,9	12,3	158,3	15,9	160,7	27,6	171,0	16,5	818,1	14,7
Reste du monde	159,7	11,7	314,9	20,1	164,7	16,5	3,2	0,6	49,5	4,8	692,3	12,5
Grand total	1 365,1	100,0	1 570,4	100,0	997,0	100,0	581,8	100,0	1 038,9	100,0	5 553,3	100,0
<b>1957</b>												
Benelux	52,4	3,9	49,7	2,9	86,6	6,9	45,1	6,4	239,4	22,0	473,2	7,7
Autres pays de la C.E.E.	52,9	4,0	42,1	2,4	192,3	15,3	278,6	39,8	268,8	24,7	834,7	13,6
(Total C.E.E.)	(105,3)	(7,9)	(91,8)	(5,3)	(278,9)	(22,1)	(323,7)	(46,3)	(508,2)	(46,7)	(1 307,9)	(21,4)
Autres pays de l'O.E.C.E.	75,6	5,7	153,5	8,8	28,4	2,3	152,9	21,9	215,4	19,8	625,8	10,2
(Total O.E.C.E.)	(180,9)	(13,6)	(245,3)	(14,1)	(307,3)	(24,4)	(476,6)	(68,1)	(723,6)	(66,5)	(1 933,7)	(31,6)
du pays	729,7	55,0	279,9	16,1	3,0	0,2	1,3	0,2	55,5	5,1	1 069,4	17,5
des autres pays de la C.E.E.	1,2	0,1	19,2	1,1	3,3	0,3	0,0	0,0	23,9	2,2	47,6	0,8
(O.E.C.E.)	(19,6)	(1,5)	(17,7)	(1,0)	(25,4)	(2,0)	(79,8)	(11,4)	(92,3)	(8,5)	(234,8)	(3,8)
Zone sterling	14,1	1,1	545,5	31,3	410,8	32,6	—	—	31,4	2,9	1 001,8	16,4
(total)	(33,7)	(2,5)	(563,2)	(32,3)	(436,2)	(34,6)	(79,8)	(11,4)	(123,7)	(11,4)	(1 236,6)	(20,2)
Zone dollar	85,8	6,5	235,0	13,5	346,5	27,5	215,7	30,8	161,1	14,8	1 044,1	17,1
Reste du monde	315,6	23,8	417,0	23,9	189,3	15,0	5,8	0,8	93,0	8,5	1 020,2	16,7
Grand total	1 327,3	100,0	1 741,9	100,0	1 260,2	100,0	699,4	100,0	1 088,5	100,0	6 116,8	100,0

(1) Y compris la Sarre.

TABLEAU 19

Importations par groupe de produits

Années 1956 et 1957

ITALIE

en millions de \$ et %

Régions d'origine	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Benelux	37,9	8,0	28,2	2,7	3,1	0,5	14,0	4,2	54,0	8,0	137,3	4,3
Autres pays de la C.E.E.	25,7	5,4	105,9	10,0	72,0	11,5	140,8	42,4	216,5	32,0	560,7	17,7
(Total C.E.E.)	(63,6)	(13,4)	(134,1)	(12,7)	(75,1)	(12,0)	(154,8)	(46,7)	(270,5)	(40,0)	(698,0)	(22,0)
Autres pays de l'O.E.C.E.	110,3	23,2	205,3	19,4	12,0	1,9	93,5	28,2	191,6	28,3	612,8	19,3
(Total O.E.C.E.)	(173,9)	(36,5)	(339,4)	(32,0)	(87,1)	(13,9)	(248,3)	(74,8)	(462,1)	(68,3)	(1 310,8)	(41,4)
du pays	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
T.O.M. { des autres pays de la	22,6	4,7	46,7	4,4	3,8	0,6	0,1	0,0	11,0	1,6	84,2	2,7
C.E.E. {	(8,5)	(1,8)	(28,8)	(2,7)	(1,9)	(1,9)	(49,7)	(15,0)	(77,1)	(11,4)	(175,9)	(5,6)
(O.E.C.E.)	50,9	10,7	256,0	24,2	245,5	39,3	0,2	0,1	38,9	5,7	591,6	18,7
Zone sterling { autres	(59,4)	(12,5)	(284,8)	(26,9)	(257,4)	(41,2)	(49,9)	(15,1)	(116,0)	(17,1)	(767,5)	(24,2)
(total)	49,1	10,3	236,7	22,3	156,0	25,0	79,0	23,8	97,1	14,3	617,9	19,5
Zone dollar	179,3	37,7	180,6	17,0	132,3	21,2	4,2	1,3	68,1	10,1	564,4	17,8
Reste du monde	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grand total	475,8	100,0	1 059,4	100,0	624,7	100,0	331,8	100,0	677,2	100,0	3 168,9	100,0
<b>1957</b>												
Benelux	40,2	7,9	29,3	2,4	1,3	0,2	16,3	4,0	53,9	7,5	141,0	3,9
Autres pays de la C.E.E.	24,7	4,8	123,4	10,0	74,4	9,9	185,1	45,6	234,8	32,5	642,4	17,7
(Total C.E.E.)	(64,9)	(12,7)	(152,7)	(12,4)	(75,7)	(10,0)	(201,4)	(49,6)	(288,7)	(39,9)	(783,4)	(21,6)
Autres pays de l'O.E.C.E.	132,5	26,0	205,2	16,6	6,6	0,9	101,1	24,9	217,5	30,1	662,8	18,3
(Total O.E.C.E.)	(197,4)	(38,7)	(357,9)	(29,0)	(82,3)	(10,9)	(302,5)	(75,6)	(506,2)	(70,0)	(1 446,2)	(39,9)
du pays	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
T.O.M. { des autres pays de la	18,9	3,7	16,3	1,3	6,0	0,8	0,0	0,0	10,6	1,5	51,9	1,4
C.E.E. {	(12,7)	(2,5)	(32,0)	(2,6)	(6,5)	(0,9)	(53,6)	(13,2)	(81,1)	(11,2)	(185,9)	(5,1)
(O.E.C.E.)	45,7	9,0	310,5	25,2	174,8	23,2	0,3	0,1	27,6	3,8	559,0	15,4
Zone sterling { autres	(58,4)	(11,5)	(342,5)	(27,8)	(181,3)	(24,0)	(53,9)	(13,2)	(108,7)	(15,0)	(744,9)	(20,5)
(total)	52,8	10,4	331,9	26,9	223,7	29,6	99,5	24,5	116,9	16,2	824,7	22,7
Zone dollar	194,8	38,2	216,1	17,5	268,0	35,5	3,3	0,8	61,9	8,6	744,2	20,5
Reste du monde	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grand total	509,6	100,0	1 232,7	100,0	754,8	100,0	405,6	100,0	723,2	100,0	3 626,0	100,0

TABLEAU 20

## Importations par groupe de produits

Années 1956 et 1957

PAYS-BAS

en millions de \$ et %

Groupes de produits	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Régions d'origine												
Benelux	25,9	4,7	38,2	5,9	57,4	10,3	132,4	19,0	447,7	35,4	701,5	18,9
Autres pays de la C.E.E. (Total C.E.E.)	36,4 (62,3)	6,7 (11,4)	56,4 (94,6)	8,7 (14,6)	50,8 (108,2)	9,1 (19,4)	300,6 (433,0)	43,2 (62,2)	389,2 (836,9)	30,7 (66,1)	833,6 (1 535,1)	22,5 (41,4)
Autres pays de l'O.E.C.E. (Total O.E.C.E.)	46,0 (108,3)	8,4 (19,8)	105,0 (199,6)	16,3 (30,9)	29,3 (137,5)	5,2 (24,6)	170,1 (603,1)	24,5 (86,7)	238,8 (1 075,7)	18,9 (85,0)	589,0 (2 124,1)	15,9 (57,3)
du pays	0,7	0,1	1,2	0,2	18,4	3,3	0,1	0,0	1,0	0,1	21,4	0,6
des autres pays de la C.E.E.	21,5 (18,0)	3,9 (3,3)	26,4 (15,1)	4,1 (2,3)	0,3 (29,2)	0,1 (5,2)	0,1 (112,6)	0,0 (16,2)	1,9 (133,1)	0,2 (10,5)	50,4 (308,0)	1,3 (8,3)
Zone sterling (autres (total))	52,2 (70,2)	9,5 (12,8)	64,4 (79,5)	10,0 (12,3)	119,1 (148,3)	21,3 (26,5)	0,7 (113,3)	0,1 (16,3)	13,6 (146,7)	1,1 (11,6)	249,9 (557,9)	6,7 (15,0)
Zone dollar	224,9	41,1	142,6	22,1	199,8	35,7	84,5	12,2	103,8	8,2	755,6	20,4
Reste du monde	139,2	25,5	210,7	32,7	84,2	15,0	6,7	1,0	69,7	5,5	510,5	13,8
Grand total	546,8	100,0	644,9	100,0	559,3	100,0	695,2	100,0	1 265,7	100,0	3 711,9	100,0
<b>1957</b>												
Benelux	29,7	5,1	39,9	5,9	61,0	8,8	150,4	19,0	460,0	33,7	741,0	18,1
Autres pays de la C.E.E. (Total C.E.E.)	54,8 (84,5)	9,5 (14,6)	53,6 (93,5)	7,9 (13,8)	49,8 (110,8)	7,2 (16,0)	329,2 (479,6)	41,6 (60,6)	459,7 (919,7)	33,6 (67,3)	947,1 (1 688,1)	23,1 (41,2)
Autres pays de l'O.E.C.E. (Total O.E.C.E.)	52,1 (136,6)	9,0 (23,6)	113,4 (206,9)	16,8 (30,6)	27,4 (138,2)	4,0 (20,0)	200,7 (680,3)	25,4 (86,0)	250,5 (1 170,2)	18,3 (85,6)	644,1 (2 332,2)	15,7 (56,9)
du pays	0,9	0,2	1,7	0,3	19,8	2,9	0,1	0,0	0,5	0,0	23,0	0,6
des autres pays de la C.E.E.	15,9 (22,3)	2,7 (3,8)	16,5 (16,5)	2,4 (2,4)	— (27,2)	— (3,9)	0,0 (125,9)	0,0 (15,9)	1,6 (141,5)	0,1 (10,4)	34,0 (333,5)	0,8 (8,1)
Zone sterling (autres (total))	49,2 (71,5)	8,5 (12,3)	64,0 (80,5)	9,5 (11,9)	141,8 (169,0)	20,5 (24,4)	0,6 (126,5)	0,1 (16,0)	15,3 (156,8)	1,1 (11,5)	270,8 (604,3)	6,6 (14,7)
Zone dollar	198,8	34,3	160,0	23,7	270,2	39,0	102,6	13,0	103,9	7,6	835,4	20,4
Reste du monde	178,1	30,7	227,3	33,6	122,0	17,6	6,8	0,9	74,7	5,5	609,1	14,8
Grand total	579,5	100,0	676,4	100,0	692,0	100,0	790,4	100,0	1 366,2	100,0	4 104,5	100,0



**TABLEAU 21**

**Importations par groupe de produits**

Années 1956 et 1957

ALLEMAGNE

en millions de \$ et %

Groupes de produits	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Benelux	21,1	11,7	55,9	21,6	143,3	25,0	476,5	16,0	490,8	14,6	1 187,6	16,1
Autres pays de la C.E.E.	24,5	13,6	72,6	28,1	196,7	34,3	337,2	11,3	349,9	10,4	980,9	13,3
(Total C.E.E.)	(45,6)	(25,3)	(128,5)	(49,7)	(340,0)	(59,3)	(813,7)	(27,3)	(840,7)	(25,0)	(2 168,5)	(29,4)
Autres pays de l'O.E.C.E.	57,6	31,9	70,3	27,2	175,1	30,5	928,0	31,2	1 033,9	30,7	2 264,9	30,8
(Total O.E.C.E.)	(103,2)	(57,2)	(198,8)	(76,9)	(515,1)	(89,8)	(1 741,7)	(58,5)	(1 874,6)	(55,7)	(4 433,4)	(60,2)
T.O.M. { des autres pays de la C.E.E.	1,7	0,9	2,1	0,8	0,0	0,0	35,8	1,2	41,5	1,2	81,1	1,1
(O.E.C.E.)	(10,7)	(5,9)	(12,2)	(4,7)	(4,7)	(0,8)	(134,3)	(4,5)	(165,9)	(4,9)	(327,9)	(4,5)
Zone sterling { autres	11,1	6,2	11,2	4,3	0,9	0,2	286,1	9,6	306,0	9,1	615,1	8,3
(total)	(21,8)	(12,1)	(23,4)	(9,0)	(5,6)	(1,0)	(420,4)	(14,1)	(471,9)	(14,0)	(943,0)	(12,8)
Zone dollar	19,4	10,8	20,9	8,1	4,8	0,8	345,8	11,6	535,7	15,9	926,6	12,6
Reste du monde	44,9	24,9	25,3	9,8	52,8	9,2	565,0	19,0	613,3	18,2	1 301,5	17,7
Grand total	180,3	100,0	258,3	100,0	573,6	100,0	2 974,4	100,0	3 371,1	100,0	7 357,7	100,0
<b>1957</b>												
Benelux	33,4	19,0	60,1	21,4	165,3	26,6	507,9	14,3	582,1	14,8	1 348,7	15,7
Autres pays de la C.E.E.	25,8	14,6	77,2	27,5	228,5	36,8	425,9	12,0	396,7	10,1	1 154,2	13,5
(Total C.E.E.)	(59,2)	(33,6)	(137,3)	(48,9)	(393,8)	(63,4)	(933,8)	(26,3)	(978,8)	(24,9)	(2 502,9)	(29,2)
Autres pays de l'O.E.C.E.	55,8	31,7	78,6	28,9	163,5	26,4	1 057,2	29,7	1 169,1	29,7	2 524,2	29,4
(Total O.E.C.E.)	(115,0)	(65,3)	(215,9)	(76,9)	(557,3)	(89,8)	(1 991,0)	(56,0)	(2 147,9)	(54,6)	(5 027,1)	(58,6)
T.O.M. { des autres pays de la C.E.E.	1,7	1,0	1,1	0,4	0,2	0,0	27,0	0,8	37,9	1,0	67,9	0,8
(O.E.C.E.)	(11,7)	(6,6)	(13,4)	(4,8)	(1,5)	(0,2)	(164,1)	(4,6)	(170,2)	(4,3)	(360,9)	(4,2)
Zone sterling { autres	10,3	5,8	10,7	3,8	1,0	0,2	386,6	10,9	371,5	9,4	780,2	9,1
(total)	(22,0)	(12,4)	(24,1)	(8,6)	(2,5)	(0,4)	(550,7)	(15,5)	(541,7)	(13,7)	(1 141,1)	(13,3)
Zone dollar	22,1	12,5	20,3	7,2	4,6	0,7	502,4	14,1	585,2	14,9	1 134,5	13,2
Reste du monde	27,0	15,3	32,8	11,7	57,3	9,2	653,4	18,4	794,5	20,1	1 565,0	18,3
Grand total	176,1	100,0	280,8	100,0	620,4	100,0	3 560,4	100,0	3 937,0	100,0	8 574,7	100,0

TABLEAU 22

Exportations par groupe de produits  
Années 1956 et 1957

U.E.B.I.

en millions de \$ et %

Groupes de produits Régions de destination	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Benelux	22,8	17,5	30,8	12,8	66,0	34,0	131,3	36,1	443,4	19,8	694,3	21,9
Autres pays de la C.E.E. (Total C.E.E.)	51,9 (74,7)	39,7 (57,2)	109,4 (140,2)	45,6 (58,4)	62,4 (128,4)	32,2 (66,2)	48,7 (180,0)	13,4 (49,5)	451,9 (895,3)	20,2 (40,0)	724,3 (1 418,6)	22,9 (44,8)
Autres pays de l'O.E.C.E. (Total O.E.C.E.)	21,8 (96,5)	16,7 (73,9)	48,9 (189,1)	20,4 (78,8)	60,3 (188,7)	31,1 (97,3)	38,4 (218,4)	10,6 (60,1)	398,4 (1 293,7)	17,8 (57,8)	567,8 (1 986,4)	17,9 (62,7)
du pays	9,2	7,0	1,9	0,8	2,3	1,2	44,0	12,0	84,1	3,8	141,6	4,5
T.O.M. { des autres pays de la C.E.E.	8,3	6,4	1,5	0,6	0,1	0,0	3,6	1,0	14,9	0,7	28,4	0,9
(O.E.C.E.)	(13,9)	(10,6)	(27,2)	(11,3)	(14,8)	(7,6)	(9,2)	(2,5)	(146,9)	(6,6)	(212,0)	(6,7)
Zone sterling { autres (total)	7,0	5,4	7,6	3,2	0,7	0,4	24,7	6,8	176,3	7,9	216,3	6,8
(O.E.C.E.)	(20,9)	(16,0)	(34,8)	(14,5)	(15,5)	(8,0)	(33,9)	(9,3)	(323,2)	(14,5)	(428,3)	(13,5)
Zone dollar	3,8	2,9	12,7	5,3	0,0	0,0	30,4	8,4	406,3	18,1	453,1	14,3
Reste du monde	5,8	4,4	27,0	11,3	2,2	1,1	42,2	11,6	264,6	11,8	341,7	10,8
Grand total	130,6	100,0	239,8	100,0	194,0	100,0	363,3	100,0	2 239,9	100,0	3 167,5	100,0
<b>1957</b>												
Benelux	25,6	21,1	32,6	13,7	69,5	33,6	148,4	38,8	444,9	20,0	721,0	22,7
Autres pays de la C.E.E. (Total C.E.E.)	42,6 (68,2)	35,2 (56,3)	111,7 (144,3)	47,0 (60,7)	77,5 (147,0)	37,5 (71,1)	54,6 (203,0)	14,3 (53,1)	454,0 (898,9)	20,4 (40,4)	740,4 (1 461,4)	23,3 (46,0)
Autres pays de l'O.E.C.E. (Total O.E.C.E.)	19,4 (87,6)	16,0 (72,3)	45,2 (189,5)	19,0 (79,7)	55,1 (202,1)	26,7 (97,8)	41,5 (244,5)	10,9 (64,0)	389,9 (1 288,8)	17,5 (57,9)	551,2 (2 012,6)	17,4 (63,4)
du pays	9,5	7,8	1,8	0,8	0,7	0,3	40,1	10,5	87,1	3,9	139,3	4,4
T.O.M. { des autres pays de la C.E.E.	2,3	1,9	0,8	0,3	0,3	0,1	2,5	0,6	12,0	0,5	18,0	0,6
(O.E.C.E.)	(12,9)	(10,7)	(23,2)	(9,8)	(13,8)	(6,7)	(13,9)	(3,6)	(125,1)	(5,6)	(188,8)	(6,0)
Zone sterling { autres (total)	5,8	4,8	4,5	1,9	1,1	0,5	22,9	6,0	162,4	7,3	196,8	6,2
(O.E.C.E.)	(18,7)	(15,5)	(27,7)	(11,7)	(14,9)	(7,2)	(36,8)	(9,6)	(287,5)	(12,9)	(385,6)	(12,2)
Zone dollar	3,7	3,1	11,9	5,0	0,0	—	25,9	6,8	362,2	16,3	403,7	12,7
Reste du monde	12,2	10,1	29,2	12,3	2,4	1,2	46,5	12,1	311,2	14,0	401,0	12,6
Grand total	121,1	100,0	237,7	100,0	206,6	100,0	382,4	100,0	2 223,7	100,0	3 171,4	100,0

TABLEAU 23

## Exportations par groupe de produits

Années 1956 et 1957

FRANCE (1)

en millions de \$ et %

Groupes de produits Régions de destination	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Benluxe	54,9	8,5	141,0	33,0	18,3	5,8	91,9	11,5	180,4	7,7	486,6	10,7
Autres pays de la C.E.E.	96,0	14,7	107,2	25,1	89,1	28,0	57,7	7,2	311,5	13,3	661,5	14,6
(Total C.E.E.)	(150,9)	(23,2)	(248,2)	(58,1)	(107,4)	(33,8)	(149,6)	(18,7)	(491,9)	(21,0)	(1 148,1)	(26,3)
Autres pays de l'O.E.C.E.	117,4	18,1	94,6	22,1	75,5	23,7	101,8	12,8	399,7	17,0	788,9	17,4
(Total O.E.C.E.)	(268,3)	(41,3)	(342,8)	(80,2)	(182,9)	(57,5)	(251,4)	(31,5)	(891,6)	(38,0)	(1 937,0)	(42,6)
T.O.M. { du pays	257,9	39,7	35,9	8,4	99,2	31,2	287,5	36,0	741,2	31,6	1 421,7	31,3
des autres pays de la C.E.E.	2,0	0,3	0,1	0,0	1,7	0,5	3,2	0,4	7,3	0,3	14,3	0,3
(O.E.C.E.)	(59,5)	(9,2)	(52,9)	(12,4)	(24,0)	(7,5)	(20,6)	(2,6)	(126,9)	(5,4)	(283,9)	(6,3)
Zone sterling { autres	22,3	3,4	2,0	0,5	7,7	2,4	39,1	4,9	132,5	5,6	203,6	4,5
(total)	(81,8)	(12,6)	(54,9)	(12,9)	(31,7)	(10,0)	(59,7)	(7,5)	(259,4)	(11,0)	(487,5)	(10,8)
Zone dollar	47,5	7,3	19,6	4,6	0,2	0,0	56,7	7,1	237,5	10,1	361,4	8,0
Reste du monde	51,6	7,9	27,1	6,3	26,2	8,3	159,6	20,0	338,9	14,4	603,4	13,3
Grand total	649,6	100,0	427,5	100,0	317,9	100,0	797,5	100,0	2 349,0	100,0	4 541,4	100,0
<b>1957</b>												
Benluxe	79,0	10,5	140,7	31,3	15,5	5,3	91,7	9,3	194,5	7,6	521,5	10,3
Autres pays de la C.E.E.	113,1	15,0	126,4	28,1	94,0	32,0	75,0	7,6	344,7	13,5	753,1	14,9
(Total C.E.E.)	(192,1)	(25,5)	(267,1)	(59,4)	(109,5)	(37,3)	(166,7)	(16,9)	(539,2)	(21,1)	(1 274,6)	(25,2)
Autres pays de l'O.E.C.E.	154,0	20,4	91,9	20,4	61,0	20,8	121,0	12,3	398,8	15,6	826,8	16,4
(Total O.E.C.E.)	(346,1)	(45,9)	(359,0)	(79,8)	(170,5)	(58,1)	(287,7)	(29,2)	(938,0)	(36,7)	(2 101,4)	(41,6)
T.O.M. { du pays	252,0	33,4	29,9	6,6	57,9	19,7	313,8	31,8	712,0	27,8	1 365,6	27,0
des autres pays de la C.E.E.	1,9	0,3	0,1	0,0	0,8	0,3	4,3	0,4	8,4	0,3	15,6	0,3
(O.E.C.E.)	(88,8)	(11,8)	(46,1)	(10,2)	(11,7)	(4,0)	(22,6)	(2,3)	(116,4)	(4,5)	(285,5)	(5,6)
Zone sterling { autres	20,7	2,7	1,8	0,4	11,5	3,9	58,2	5,9	123,2	4,8	215,6	4,2
(total)	(109,5)	(14,5)	(47,9)	(10,6)	(23,2)	(7,9)	(80,8)	(8,2)	(239,6)	(9,3)	(501,1)	(9,9)
Zone dollar	50,8	6,7	17,2	3,8	0,2	0,1	109,4	11,1	234,4	9,1	411,9	8,1
Reste du monde	83,0	11,0	41,8	9,3	52,7	17,9	214,1	21,7	546,0	21,3	937,3	18,5
Grand total	754,5	100,0	449,8	100,0	293,6	100,0	987,5	100,0	2 562,0	100,0	5 047,4	100,0

(1) Y compris la Sarre.

TABLEAU 24

Exportations par groupe de produits  
Années 1956 et 1957

ITALIE

en millions de \$ et %

Groupes de produits	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Benelux	20,2	4,1	6,1	4,9	2,5	1,4	27,2	6,0	45,9	5,0	101,8	4,7
Autres pays de la C.E.E.	174,8	35,9	34,6	27,9	12,2	7,0	73,4	16,2	146,3	15,9	441,4	20,4
(Total C.E.E.)	(195,0)	(40,1)	(40,7)	(32,8)	(14,7)	(8,4)	(100,6)	(22,1)	(192,2)	(22,9)	(543,2)	(25,1)
Autres pays de l'O.E.C.E.	162,9	33,5	31,1	25,1	89,8	51,3	77,9	17,1	198,6	21,6	560,2	25,9
(Total O.E.C.E.)	(357,9)	(73,5)	(71,8)	(57,9)	(104,5)	(59,7)	(178,5)	(39,3)	(390,8)	(42,6)	(1 103,4)	(51,1)
T.O.M. { des autres pays de la C.E.E.	7,3	1,5	0,5	0,4	21,0	12,0	6,9	1,5	18,1	2,0	53,8	2,5
(O.E.C.E.)	(56,6)	(11,6)	(8,0)	(6,5)	(9,8)	(5,6)	(12,3)	(2,7)	(56,3)	(6,1)	(143,1)	(6,6)
Zone sterling { autres	16,7	3,4	5,7	4,6	10,1	5,8	42,1	9,3	127,8	13,9	202,3	9,4
(total)	(73,3)	(15,1)	(13,7)	(11,1)	(19,9)	(11,4)	(54,4)	(12,0)	(184,1)	(20,1)	(345,4)	(16,0)
Zone dollar	50,0	10,3	20,6	16,6	1,6	0,9	87,4	19,2	175,6	19,1	335,2	15,4
Reste du monde	54,9	11,3	25,3	20,4	37,9	21,6	139,4	30,7	204,8	22,3	462,5	21,5
Grand total	486,8	100,0	123,9	100,0	175,1	100,0	454,3	100,0	917,1	100,0	2 157,2	100,0
<b>1957</b>												
Benelux	19,8	3,3	5,1	4,1	2,3	1,2	32,2	5,6	57,2	5,4	116,6	4,6
Autres pays de la C.E.E.	207,9	34,4	35,3	28,5	14,7	7,9	86,1	14,9	174,2	16,6	518,2	20,5
(Total C.E.E.)	(227,7)	(37,7)	(40,4)	(32,6)	(17,0)	(9,2)	(118,3)	(20,5)	(231,4)	(22,0)	(634,8)	(24,9)
Autres pays de l'O.E.C.E.	200,2	33,2	32,0	26,5	101,3	54,8	114,5	19,9	235,5	22,4	684,3	26,9
(Total O.E.C.E.)	(427,9)	(70,9)	(73,2)	(59,0)	(118,3)	(63,9)	(232,8)	(40,4)	(466,9)	(44,4)	(1 319,1)	(51,9)
T.O.M. { des autres pays de la C.E.E.	5,9	1,0	0,3	0,2	13,5	7,3	3,5	0,6	15,7	1,5	39,0	1,5
(O.E.C.E.)	(59,3)	(9,8)	(9,2)	(7,4)	(12,6)	(6,8)	(19,9)	(3,5)	(62,3)	(5,9)	(163,2)	(6,4)
Zone sterling { autres	24,6	4,1	4,3	3,5	11,7	6,3	46,6	8,1	140,1	13,3	227,5	9,0
(total)	(83,9)	(13,9)	(24,3)	(13,1)	(24,3)	(13,1)	(66,5)	(11,5)	(202,4)	(19,3)	(390,7)	(15,4)
Zone dollar	48,7	8,1	21,4	17,3	0,6	0,3	119,1	20,7	205,3	19,5	395,2	15,6
Reste du monde	96,9	16,0	24,8	20,0	40,9	22,1	174,4	30,3	223,2	21,2	559,8	22,0
Grand total	604,0	100,0	124,0	100,0	185,0	100,0	576,4	100,0	1 051,2	100,0	2 540,6	100,0

TABLEAU 25

## Exportations par groupe de produits

Années 1956 et 1957

PAYS-BAS

en millions de \$ et %

Groupes de produits	0, 1		2, 4		3		7		5, 6, 8, 9		0 à 9	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>1956</b>												
Benelux	98,4	11,4	43,4	16,7	48,9	14,0	58,7	14,0	156,6	16,2	406,0	14,2
Autres pays de la C.E.E.	313,6	36,3	98,3	37,9	66,6	19,1	69,2	16,5	202,8	21,0	750,5	26,2
(Total C.E.E.)	(412,0)	(47,7)	(141,7)	(54,6)	(115,5)	(33,1)	(127,9)	(30,5)	(359,4)	(37,2)	(1 156,5)	(40,4)
Autres pays de l'O.E.C.E.	218,1	25,2	54,2	20,9	163,1	46,7	82,2	19,6	199,5	20,6	717,2	25,1
(Total O.E.C.E.)	(630,1)	(72,9)	(195,9)	(75,5)	(278,6)	(79,8)	(210,1)	(50,1)	(558,9)	(57,8)	(1 873,7)	(65,5)
T.O.M. } des autres pays de la C.E.E.	11,0	1,3	0,8	0,3	10,6	3,0	11,1	2,6	16,7	1,7	50,1	1,8
Zone sterling } (O.E.C.E.)	22,3	2,6	2,9	1,1	0,9	0,3	9,3	2,2	17,5	1,8	52,9	1,8
autres } (O.E.C.E.)	(168,7)	(19,5)	(23,8)	(9,2)	(58,5)	(16,7)	(29,4)	(7,0)	(70,4)	(7,3)	(350,8)	(12,3)
(total)	67,0	7,7	4,6	1,8	10,3	2,9	39,2	9,3	102,5	10,6	223,6	7,8
Zone dollar	(235,7)	(27,2)	(28,4)	(11,0)	(68,8)	(19,6)	(68,6)	(16,3)	(172,9)	(17,9)	(574,4)	(20,1)
Reste du monde	70,4	8,1	24,0	9,2	0,8	0,2	65,5	15,6	123,7	12,8	284,3	9,9
	64,0	7,4	31,4	12,1	48,4	13,8	85,2	20,3	148,0	15,3	377,1	13,2
Grand total	864,8	100,0	259,6	100,0	349,6	100,0	420,4	100,0	967,3	100,0	2 861,7	100,0
<b>1957</b>												
Benelux	102,6	11,8	40,7	15,7	76,0	17,1	73,8	16,1	187,4	17,6	480,5	15,5
Autres pays de la C.E.E.	324,5	37,3	98,1	37,9	77,8	17,6	77,1	16,8	229,6	21,5	807,1	26,1
(Total C.E.E.)	(427,1)	(49,1)	(138,8)	(53,6)	(153,8)	(34,7)	(150,9)	(32,9)	(417,0)	(39,1)	(1 287,6)	(41,6)
Autres pays de l'O.E.C.E.	197,1	22,7	54,9	21,2	206,4	46,6	106,0	23,1	225,9	21,2	790,3	25,5
(Total O.E.C.E.)	(624,2)	(71,8)	(193,7)	(74,8)	(360,2)	(81,3)	(256,9)	(56,0)	(642,9)	(60,3)	(2 077,9)	(67,1)
T.O.M. } du pays	11,9	1,4	1,1	0,4	13,8	3,1	10,4	2,3	17,7	1,7	54,9	1,8
des autres pays de la C.E.E.	13,8	1,6	1,5	0,6	2,2	0,5	4,7	1,0	14,7	1,4	36,9	1,2
(O.E.C.E.)	(150,3)	(17,3)	(23,8)	(9,2)	(67,7)	(15,3)	(30,9)	(6,7)	(77,6)	(7,3)	(350,3)	(11,3)
Zone sterling } autres	69,6	8,0	2,8	1,1	13,3	3,0	42,1	9,2	104,3	9,8	232,1	7,5
(total)	(219,9)	(25,3)	(26,6)	(10,3)	(81,0)	(18,3)	(73,0)	(15,9)	(181,9)	(17,1)	(582,4)	(18,8)
Zone dollar	75,6	8,7	25,5	9,8	1,3	0,3	55,0	12,0	114,1	10,7	271,4	8,8
Reste du monde	74,0	8,5	34,4	13,3	52,4	11,8	90,1	19,6	173,2	16,2	424,2	13,7
Grand total	869,1	100,0	259,0	100,0	443,2	100,0	459,2	100,0	1 066,9	100,0	3 097,4	100,0

### III — LES PRIX ET L'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

On s'est jusqu'ici efforcé de décrire la structure interne des économies et leurs relations avec l'extérieur, en faisant abstraction du mouvement des prix, des interventions qui les modifient, des conditions d'ordre général ou des facteurs propres à des secteurs particuliers qui les déterminent. L'objet de la troisième partie doit être de décrire la politique des prix dans les différents pays de la Communauté, les changements dans le niveau général des prix et dans les relations entre eux ; les causes particulières qui expliquent ces relations ; l'orientation des finances publiques, y compris le système de la sécurité sociale ; enfin, les besoins et ressources en capitaux qui commandent l'équilibre général et le rythme de l'expansion.

#### A — LA POLITIQUE DES PRIX

La politique commerciale et douanière est partie intégrante de la politique des prix. Ainsi les gouvernements attendaient un effet anti-inflationniste de la libération des échanges, des baisses de droits de douane telles qu'elles sont pratiquées systématiquement en Allemagne, à quoi fait pendant une baisse de 10 % en Italie, enfin des suspensions de droits ou même des importations de choc opérées dans des secteurs particuliers par tous les pays.

Il n'est pas surprenant que celui des pays de la Communauté qui a pu appliquer avec le moins de constance la libération des échanges soit le seul qui soumette l'ensemble des prix à un système réglementaire. Encore la France connaît-elle pour les produits industriels trois régimes, celui de la fixation directe, celui de la liberté contrôlée avec communication des barèmes à la direction des prix, celui de la mise en liberté. La tendance de principe est un glissement progressif de la première vers la deuxième et même vers la troisième catégorie. En fait, la liberté n'a pu jouer effectivement que dans la période de stabilité des années 1952 à 1955. Depuis lors, les blocages généraux se sont succédés, atténués par des dérogations. Le régime actuel est celui du blocage au niveau de juillet 1957, sous réserve des exceptions accordées aux mois de novembre et décembre. Encore la politique a-t-elle oscillé entre le maintien du niveau des prix à force de subventions et de détaxations — pour éviter les effets cumulatifs liés à l'échelle mobile mais au risque d'aggraver le déficit budgétaire, l'inflation larvée et ses

répercussions sur la balance des paiements - et une remise en ordre éliminant en partie ces interventions artificielles mais qui a entraîné des relèvements successifs du salaire minimum garanti.

La Belgique demande une déclaration préalable des relèvements de prix, qui sont soumis à discussion au sein d'une commission, mais non à autorisation : il y a là un freinage d'ordre psychologique mais non réglementaire.

Au Luxembourg, toute augmentation des prix doit être préalablement approuvée pour les produits non vitaux lorsque la hausse ne dépasse pas 5 % du niveau de vie en vigueur le 30 octobre 1956.

En dehors de ces cas, la règle générale dans la Communauté est que le réglage des prix industriels s'opère par des moyens indirects. L'Allemagne et les Pays-Bas ont une législation sur les ententes. La loi allemande, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1958, pose le principe de l'interdiction sauf autorisation expresse. Le système néerlandais prévoit depuis longtemps la déclaration obligatoire des ententes, avec possibilité d'intervention de l'État. L'autre moyen de portée générale est, aux Pays-Bas, par accord avec les organisations patronales et ouvrières, un freinage des mouvements de salaires en fonction des nécessités de la balance des paiements.

L'abandon des contrôles directs de prix dans le domaine industriel a été au bout de sa logique, après le transfert de la décision en matière de charbon et d'acier à la Haute Autorité, quand elle a libéré les prix de l'acier et progressivement ceux du charbon. On peut cependant encore percevoir certaines pressions des gouvernements pour éviter les hausses ou au contraire limiter la concurrence des importations.

Le principe d'une liberté des prix qui prend appui, pour en limiter les mouvements, sur un libéralisme croissant dans les relations internationales explique que les interventions dans le domaine des prix trouvent deux applications essentielles : une politique active des prix agricoles, largement soustraits à la concurrence extérieure, et qui tend souvent à les soutenir plutôt qu'à les abaisser ; une pression sur les prix qui échappent à la concurrence internationale essentiellement dans le domaine des services publics de base, du logement et des transports.

### 1. La politique des prix agricoles

Aucun pays de la Communauté ne laisse jouer la concurrence et le libre mouvement des prix dans le domaine des productions agricoles essentielles. La préoccupation commune est d'assurer un niveau de revenu convenable aux agriculteurs et de réduire la fluctuation des prix. La voie choisie est de réserver par priorité le marché national à l'agriculture nationale. Mais en outre la France, l'Italie et les Pays-Bas s'efforcent de conserver ou d'acquérir des marchés extérieurs et pratiquent à cette fin certaines interventions. Le problème est particulièrement important pour les Pays-Bas qui ont pris depuis longtemps l'option

d'édifier une agriculture transformatrice largement fondée sur l'importation de céréales et d'aliments du bétail et l'exportation de viande et de produits laitiers.

Une démarcation assez nette sépare généralement le marché des fruits et légumes et celui des productions de base. Sans doute les aides à l'exportation, souvent indirectes sous la forme de tarifs favorables de transports, jouent-elles aussi dans le cas de ces produits. De même, les contingents ou les prohibitions d'importation, dans les périodes où une production interne est disponible, servent-ils à garantir l'écoulement de ces productions internes ; les droits de douane appliqués à des légumes ou à des fruits qui ne peuvent être produits dans le pays d'importation, par exemple les agrumes ou les fruits exotiques en Allemagne, contribuent à maintenir la demande pour les fruits de production nationale.

Mais, à l'abri des protections, un réglage direct des prix n'intervient habituellement que dans le secteur des céréales, celui du bétail et de la viande, celui des produits laitiers, celui du vin. La France a, dans le domaine des céréales, confié le monopole de la commercialisation à un organisme public. La Belgique impose à la minoterie une part de céréales nationales à combiner avec l'importation. La politique la plus systématique d'organisation du marché est le régime des bureaux d'importation et de stockage organisés en Allemagne pour la viande et le bétail, le sucre, les céréales, le lait et les corps gras. Ils ont le monopole de l'importation, fixent les prix d'achat des produits importés et de revente sur le marché, interviennent par des achats pour stockage sur le marché interne. Dans le cas des céréales et du sucre, les garanties de prix sont en outre données qui peuvent prendre la forme de prix fermes ou de prix « plafond et plancher ».

Des garanties de prix sont, en France, accordées depuis longtemps pour les céréales et pour les betteraves, dont le gouvernement fixe, suivant des formules définies à l'avance, le prix pour chaque campagne. Le lait a obtenu un prix minimum légal. Le marché du vin est de longue date régularisé par des fixations de prix à la production et un réglage de l'écoulement sur le marché dans les années de production excédentaire. Pour la viande de bœuf et de porc sont fixés des prix « plancher et plafond » qui fixent les seuils d'intervention, soit par stockage, soit par importation, pour régulariser le marché. Plus généralement a été introduit en 1957 le système des prix objectifs, dont le but était de réorienter la production agricole, en favorisant le développement des productions animales et la réduction de certaines productions végétales ; mais ils ont été détournés de leur objet quand les productions végétales elles-mêmes ont obtenu des prix qui risquent d'en entraîner une surproduction relative. Ces prix objectifs sont fixés ferme au départ, et indexés sur cette base en fonction des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture, des salaires agricoles et du coût de la vie.

L'Italie pratique le soutien du blé, du riz, des betteraves et du chanvre, accorde des aides sporadiques à l'huile d'olive, au vin et au fromage, facilite l'exportation de fruits et légumes par des tarifs de transport privilégiés.

La Belgique a renforcé la protection intérieure de son agriculture par le contingentement des importations et la perception de taxes, variant suivant l'état



du marché intérieur, pour le froment, la viande, les produits laitiers et les œufs ; elle perçoit un droit protecteur sur le sucre, et use de la fermeture temporaire des frontières en faveur des fruits et légumes.

Le Luxembourg pratique une protection étroite de son agriculture et recourt aux subventions pour garantir aux producteurs des prix fondés sur leurs prix de revient pour les céréales panifiables, le lait, le porc, le gros bétail, tout en évitant des hausses du prix de détail du pain, du lait, du beurre et de la viande, dont l'incidence sur l'indice provoquerait le jeu de l'échelle mobile des salaires ou des traitements.

Le problème aigu auquel les Pays-Bas se sont heurtés dans les dernières années, c'est la hausse des prix de revient intérieurs des principaux produits agricoles qui, de 1950 à 1957, a atteint 50 % pour le blé, 35 % pour les œufs, plus de 20 % pour la viande de porc, cependant que les prix d'exportation restaient sensiblement stables, sauf une pointe en 1952 au moment de l'affaire de Corée, et ont même commencé de baisser depuis 1957. Les subventions budgétaires ou les prélèvements administrés par les organisations professionnelles de l'agriculture permettent de combler l'écart croissant, tout en maintenant les prix garantis notamment sur le lait et les produits laitiers. Telle est la double difficulté qu'en l'absence du marché commun aurait opposé au maintien de l'exportation agricole néerlandaise la concurrence des producteurs lointains et la protection des producteurs nationaux sur les marchés européens.

## 2. Les secteurs contrôlés

Un contrôle des prix des services publics, notamment du gaz et de l'électricité, est sous des formes ou avec une étendue différentes, pratiqué dans tous les pays. Toutefois l'Italie ne contrôle pas la totalité des prix de l'électricité, mais seulement ceux des fournitures à la consommation domestique et aux usagers industriels au-dessous d'une certaine puissance installée ; elle pratique des compensations entre les différents producteurs pour éviter des différences entre électricité hydraulique et thermique, centrales anciennes et nouvelles, et surtout Nord et Sud du pays. Les autres interventions, de caractère moins systématique sont plus étendues que dans les autres pays, mis à part le cas de la France. Elles portent sur certaines matières de base pour l'industrie, tels que les produits pétroliers, les pyrites, l'aluminium, le méthane, le ciment, le verre de construction pour véhicules industriels ; de même, certains biens de grande consommation, comme le sucre, les produits pharmaceutiques ou les journaux, ont des prix contrôlés. Mais les interventions les plus caractéristiques consistent à limiter le prix des matières premières pour l'agriculture, tels que les engrais ou le sulfate de cuivre. Dans une large mesure, une politique de contrôle, née de la lutte contre l'inflation, se transforme en Italie en un contrôle des prix de monopole au bénéfice des secteurs inorganisés ou plus faibles de l'économie.

Dans le domaine du logement, seule la Belgique a pratiquement rétabli la

liberté des loyers, qui a dû être limitée au Luxembourg. La réglementation la plus étendue, accompagnée d'une certaine répartition, se présente aux Pays-Bas sous l'effet des besoins intenses de logement. Dans les autres pays, le contrôle porte essentiellement sur les immeubles anciens et sur ceux qui sont financés avec l'aide des fonds publics. Telle est la règle en Allemagne, en Italie et en France. L'Allemagne tend vers une libération complète quand l'équilibre entre les besoins et les demandes sera établi. La France et l'Italie, pour les loyers contrôlés, pratiquent un relèvement progressif d'année en année en vue de rétablir la rentabilité du patrimoine immobilier.

Dans le cas italien, on estime que la réglementation concerne un tiers environ du total des logements, tandis que l'État finance environ 30 % des nouveaux immeubles. L'ensemble de ces mesures a permis de limiter en moyenne la hausse des prix des logements à la moitié de la hausse du niveau général des prix.

### 3. Le secteur des transports

Le secteur des transports n'est libre dans aucun pays et, en outre, les chemins de fer sont des entreprises d'État dans tous les pays de la Communauté.

Une tradition de réglementation, héritée du temps où les chemins de fer avaient un monopole de fait, s'est prolongée partiellement en liaison avec la lutte contre la hausse des prix et, plus généralement, a pris des formes complexes pour éviter que les charges imposées aux chemins de fer entraînent des déficits excessifs sous l'effet de la concurrence qui s'est développée avec les autres moyens de transport.

Au Luxembourg et en Italie, la voie d'eau ne joue pas de rôle ; elle enlève seulement 10 % des transports de marchandises en France. La répartition du trafic de marchandises se présente comme suit dans les différents pays :

*en tonnes-kilomètre*

Trafic	Allemagne (R.F.)	France	Italie (1)	Belgique (1)	Pays-Bas
Voie ferrée	55	60	40	47	15
Route	16	30	60	23	40
Voie d'eau	29	10	—	30	45

Source : Division des transports de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

(1) Estimations très incertaines, dans le cas de l'Italie et de la Belgique, pour la part des transports routiers.

La navigation intérieure est partout réglementée, non seulement par la fixation des frets, mais par l'attribution des transports à effectuer, suivant un tour de rôle, pour éviter l'effondrement des cours. La navigation fluviale internationale est, au contraire, un marché libre. Le raccordement des deux systèmes, dont la disparité aboutit à une discrimination entre les transports intérieurs et les transports en provenance ou à destination d'autres pays, constituera un problème pour le marché commun général, comme pour celui du charbon et de l'acier.

Les transports routiers sont soumis à des tarifs maxima aux Pays-Bas, à l'exception des autocars. En Allemagne, ils sont assujettis à appliquer les mêmes tarifs que les chemins de fer pour le transport des marchandises. Les tarifs sont, au contraire, libres en France. Mais aux Pays-Bas, comme en Allemagne et en France, des limitations sont imposées au droit de transporter par route : un système de licence pour la création ou l'exploitation d'entreprises de transport existe aux Pays-Bas ; une réglementation des transports à courte et à grande distance, en Allemagne, et en outre des impôts très lourds sur les moyens de transport propres des entreprises industrielles. Tous les pays ont de lourds impôts sur l'essence, souvent très différents des impôts sur les autres carburants routiers et, en outre, des taxes annuelles sur les camions.

Le principe traditionnel de la tarification des transports ferroviaires est l'uniformité des taxes au kilomètre, quelles que soient les caractéristiques économiques et techniques de la ligne, et, en revanche, une différenciation des tarifs en fonction de la valeur des marchandises. Une telle combinaison est largement responsable des déficits des chemins de fer, à qui elle impose des pertes sur certaines lignes, qu'elle empêche de bénéficier de l'avantage plein des prix de revient sur les relations les plus importantes, cependant qu'elle permet aux autres transports d'écarter le trafic sur les marchandises les plus avantageuses. La France cependant commence à s'orienter vers une tarification qui tienne compte des prix de revient ; l'Allemagne, maintenant le principe d'une subordination des tarifs de transport à l'intérêt général de l'économie, est amenée à multiplier en fait les tarifs spéciaux et à limiter, par l'obligation de tarifs alignés sur celui du fer, la concurrence de la route ; les Pays-Bas, qui mettent au contraire l'accent sur l'autonomie des transports, s'écartent très largement de la tarification de principe par des systèmes de contrats secrets, qui sont le principal instrument des chemins de fer dans la concurrence avec la voie d'eau et la route.

Si les chemins de fer néerlandais sont les seuls qui réalisent un bénéfice, cette liberté commerciale et la fermeture systématique de lignes non rentables y contribuent, mais en outre la prise en charge des pensions de retraite dans les chemins de fer par le budget de l'État. Le déficit est en Italie de l'ordre de 20 % des recettes, d'un pourcentage sensiblement du même ordre en France.

En Belgique les transports de main-d'œuvre par rail sont subventionnés en vue d'éviter les inconvénients d'agglomérations urbaines excessives. Dans presque tous les pays, les transports urbains des villes les plus importantes ou les transports d'immédiate banlieue comportent des déficits très importants qui contribuent à concentrer la population dans les très grands centres.

Il est difficile de savoir dans quelle mesure les transports routiers, par les divers impôts auxquels ils sont soumis, couvrent correctement les charges d'infrastructure et les autres services publics dont ils bénéficient. Les péages sur les canaux sont généralement très inférieurs à la couverture des charges de capital et d'entretien.

Les transports maritimes bénéficient d'aides inégales dans les différents pays, dont la moindre est sans doute la défalcation spéciale pour investissement maintenue aux Pays-Bas dans le système de l'impôt sur le revenu, alors qu'elle était temporairement supprimée pour les autres activités.

Les transports aériens sont pour l'essentiel des entreprises publiques ou à majorité d'État, dont l'équilibre financier s'est considérablement amélioré avec le développement du trafic, mais les charges d'infrastructure ne sont pas dans l'ensemble couvertes par les tarifs de transport eux-mêmes.

Le domaine des transports est l'un de ceux où le dégagement de principes nouveaux sera essentiel pour éviter de graves distorsions, à l'intérieur du marché commun, dans les conditions de concurrence et de développement des différentes industries, en même temps que pour assurer, entre les différents moyens de transport et suivant leur vocation propre, cette répartition rationnelle du trafic où ont échoué dans chacun des États des réglementations arbitraires destinées à pallier les effets de modes de tarification périmés.

## B — MOUVEMENT ET NIVEAU DES PRIX

### 1. Le mouvement général

La représentation la plus satisfaisante du mouvement général des prix est obtenue en comparant l'évolution du produit national brut aux prix de marché calculé à prix courants et aux prix d'une année donnée. Les calculs en prix constants ont été faits sur la base de l'année 1954. Des comparaisons du produit national en prix courants et en prix de 1954 sont disponibles jusqu'à l'année 1956. Il est intéressant de reconnaître le mouvement général des prix par rapport à 1950 d'une part à 1953 de l'autre.

Indices de valeur, de volume et de prix du produit national brut  
Année 1956

	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxem- bourg
	<i>1950 = 100</i>					
Valeur	199	(193)	169	141	160	163
Volume	164	(126)	139	121	129	109
Prix	122	(149)	122	116	124	150
	<i>1953 = 100</i>					
Valeur	135	124	125	117	129	123
Volume	127	117	117	110	117	114
Prix	106	107	107	106	110	108

Source : O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958. Pour la France, janvier 1958.

Si sur l'ensemble de la période 1950-1956, la hausse des prix est beaucoup plus forte en France et au Luxembourg que dans les autres pays, c'est à des hausses intervenues avant 1953 que cet écart est entièrement imputable. Au

contraire, de 1953 à 1956, le mouvement des prix est très exactement comparable entre tous les pays de la Communauté. Depuis 1956, une représentation aussi générale ne peut être donnée, mais les indices des prix de gros et des prix de détail permettent de repérer un nouveau décrochage des prix français par rapport à ceux des autres pays.

On serait tenté de mesurer globalement comment se situe le niveau des prix dans chaque pays, en comparant la valeur du produit national sur la base du cours de change et cette même valeur en prix moyens européens <sup>(1)</sup>. La comparaison disponible se rapporte à l'année 1955 : elle est de ce fait dépassée. Les valeurs qui ont pu être calculées pour l'année 1957 ne peuvent être comparées à celles du produit national exprimé en dollars au taux de change, qui a été modifié en cours d'année pour le franc français. Les calculs devront être faits pour l'année 1958 : ils ne pourront que confirmer qu'en moyenne les prix sont plus bas en Allemagne, aux Pays-Bas, et dans une certaine mesure en Italie, plus élevés en Belgique, au Luxembourg et en France. Il y a là un instrument de mesure indispensable pour estimer le niveau de vie réel par-delà la comparaison des rémunérations monétaires. Mais la parité des pouvoirs d'achat intérieurs est autre chose que la parité de change, qui établit l'équilibre extérieur : dans la balance des paiements entre une fraction seulement des produits ou des services tant à l'importation qu'à l'exportation, mais aussi des conditions de demande différentes de celles qui s'adressent à la production interne, et enfin des éléments non commerciaux, tels que le mouvement de capitaux. Les disparités de prix sont à juger en liaison avec l'équilibre ou le déséquilibre de la balance des paiements.

## 2. Les divergences internes de prix

La divergence du mouvement des prix entre les pays contribue à créer des tensions dans les relations entre les économies. La divergence des mouvements de prix pour les différentes catégories de produits ou de services crée des tensions à l'intérieur même des économies. Il convient à cet égard de comparer l'évolution des prix industriels et des prix agricoles, scindés eux-mêmes entre la production animale et la production végétale.

Sur la base de 1950, les termes d'échange entre les produits agricoles et les produits industriels se situent en 1957 aux niveaux suivants :

### Rapport de l'indice des prix agricoles à l'indice des prix industriels

Production	Allemagne (R.F.)	France	Italie (base 1953)	Belgique	Pays-Bas
Production végétale	120	90	102	88	86
Production animale	97	104	106	91	89
Ensemble de la production agricole	105	99	103	91	88

Source : O.E.C.E., Statistiques générales, 1958.

<sup>(1)</sup> Voir introduction, page 19.

Une évolution nettement défavorable aux prix agricoles se constate en Belgique et aux Pays-Bas, où elle affecte de manière plus sensible les prix de la production végétale. En Italie, la politique de soutien des prix agricoles a constitué un expédient temporaire pour éviter de réduire les ressources d'une partie, qui reste très importante, de la population active totale, et l'origine essentielle des revenus dans le Mezzogiorno.

Sans doute de tels calculs sont-ils étroitement dépendants des années choisies pour base et, en raisonnant au départ de l'année 1949, on trouverait en France une certaine distorsion au détriment de la production agricole dans son ensemble, qui n'apparaît pas sur une base 1950. En règle générale, la production animale a eu des prix plus soutenus que la production végétale, à l'exception de l'Allemagne, où la politique agricole a eu pour effet de provoquer des hausses particulièrement fortes des productions végétales.

Sans doute l'évolution des prix par elle-même n'est-elle pas à elle seule représentative des revenus, qui dépendent aussi de l'évolution des coûts. La comparaison appelle néanmoins une rapide analyse des éléments qui peuvent conduire à une divergence entre les prix de l'industrie et ceux de l'agriculture.

### 3. Rôle du mouvement des salaires

Dans l'économie moderne, il existe à n'en pas douter une tendance de l'industrie à garder pour elle-même et pour ses travailleurs le bénéfice de progrès de la productivité beaucoup plus grande que dans les autres secteurs. Les salaires et les profits croissent en proportion de la productivité, sans laisser de marge pour une baisse de prix qui étende l'avantage aux autres groupes d'utilisateurs. Comme en outre, à des niveaux de revenu plus élevés, ce sont les dépenses d'alimentation qui croissent le moins, la demande plus que proportionnelle pour les services tend à en soutenir les prix, en comparaison de ceux des produits agricoles.

Si approximatives que soient nécessairement de telles estimations, on constate que de 1953 à 1957 les salaires de l'industrie de transformation se sont élevés au même taux que la productivité moyenne dans ce groupe d'industries : aux Pays-Bas seulement, où le mouvement des salaires avait été longtemps freiné, la hausse a été sensiblement plus rapide et le prix de revient de la main-d'œuvre s'est en conséquence accru. L'élévation du salaire réel qui ressort d'une comparaison des indices du salaire horaire et du coût de la vie a été cependant moins grande que la hausse des rémunérations monétaires, par suite du mouvement ascendant des prix. Pour étayer plus sûrement le jugement, il faudrait aussi tenir compte de l'évolution des prestations sociales, notamment du relèvement des pensions en Allemagne et aux Pays-Bas, et des avantages collectifs qui résultent de certaines dépenses publiques. C'est au bénéfice de ces remarques qu'on peut rassembler quelques chiffres.

## Salaires et productivité dans l'industrie de transformation en 1957

(Base 100 = 1953)

	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique (1956)	Pays-Bas
Taux de salaire horaire	131	132	123	118	133
Productivité horaire	129	131	129	118	115
Coût de main-d'œuvre (1 : 2)	102	101	95	100	115
Prix à la consommation	107	111	108	103	117
Salaire horaire réel (1 : 4)	122	120	114	115	114

Sources : Salaires et productivité horaires : Commission économique pour l'Europe. Prix à la consommation : O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958.

## 4. Rôle des coûts de distribution

Il serait souhaitable de pouvoir comparer l'évolution des prix à la production et à la consommation pour tenter de repérer si les marges de transport et de distribution se sont élargies ou, au contraire, resserrées. Mais une grande part des produits industriels n'est pas destinée à la consommation ; même en ce qui concerne l'agriculture, une part de la production peut être exportée, une part de la consommation obtenue de l'importation. Aussi une mise en parallèle des indices de prix au niveau des producteurs et de l'évolution des prix de détail ou du coût de la vie risquerait-elle d'induire en erreur. On peut seulement constater qu'en Belgique et aux Pays-Bas où les prix agricoles à la production ont baissé, notamment sous le fait de l'exportation pour l'agriculture néerlandaise, il n'y a pas de baisse des prix des produits alimentaires à la consommation, bien au contraire. La hausse au détail est plus forte en Italie qu'à la production. On constate, en revanche, une hausse moins forte des prix à la consommation en Allemagne et en France.

Sur l'ensemble des prix à la consommation, réunissant les produits industriels et les produits alimentaires, on constate à nouveau aux Pays-Bas, en Belgique et en Italie, une hausse plus forte que dans les prix industriels, une hausse légèrement plus faible en France, sensiblement plus faible en Allemagne. Ces mouvements tiennent davantage à des modifications dans les sources d'approvisionnement, dans les subventions ou détaxations, ou au contraire, dans les impôts indirects applicables, qu'à des changements immédiatement repérables dans la structure de la distribution.

Une rationalisation des circuits de distribution s'est certainement produite en Allemagne, où aucune mesure particulière n'est intervenue pour protéger les formes existantes du commerce ; tout au plus peut-on noter que la législation sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins est plus favorable aux formes de commerce qui emploient relativement beaucoup de main-d'œuvre, qu'à

celles qui comportent de plus grandes dépenses de capital. En France aussi, un développement de formes plus modernes et beaucoup plus économiques de distribution s'est manifesté, malgré le maintien de certaines discriminations fiscales ou d'interventions plus directes en vue de protéger les formes traditionnelles du commerce. En Italie, la tendance à la hausse des prix de détail reflète la faible productivité du secteur tertiaire, qui tient d'importants effectifs en sous-emploi.

Des circuits de distribution trop longs, des marchés matériellement mal organisés, tels qu'on les rencontre en France pour une grande part des produits alimentaires, ont des conséquences sérieuses à la fois pour l'agriculture et pour l'industrie. Ils limitent, par des coûts qui tiennent souvent aux pertes sur des denrées devenues inutilisables, le développement possible de la demande pour les produits de l'agriculture, et conduisent à des augmentations du coût de la vie qui se répercutent sur les coûts de main-d'œuvre dans l'industrie. Mais ils ne seront pas directement affectés par le développement du marché commun.

Dans la hausse éventuelle des prix industriels, ou même des prix à la consommation par rapport aux prix agricoles, on ne peut négliger le rôle de la fiscalité indirecte dont les produits agricoles sont largement exemptés : l'inclusion de ces taxes dans les produits de consommation qu'achètent les agriculteurs est l'un des moyens de compenser la faible contribution demandée à l'agriculture dans l'ensemble des impôts directs au moins en France, en Allemagne et en Italie.

## C — LES FINANCES PUBLIQUES ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

### 1. La charge fiscale

Il n'existe pas de méthode qui donne, de la charge fiscale rapportée au revenu national, une comparaison entièrement indépendante des différences dans la structure de l'impôt.

Tout d'abord il est nécessaire de traiter ensemble les impôts et les contributions à la sécurité sociale sous peine d'établir une différence artificielle entre les pays où toutes les prestations sociales sont entièrement indépendantes du budget et ceux où elles sont servies en tout ou en partie par l'État ou les collectivités publiques.

Une première solution serait de comparer le total des charges au revenu national net au coût des facteurs, qui constitue la somme sur laquelle ces impôts peuvent être payés. A y regarder de près, comme le revenu est constitué par les prix sous déduction des impôts indirects, mais accrus des subventions, des impôts indirects relativement plus importants dans le système fiscal sont comptés partiellement deux fois : ils réduisent le montant du revenu national au coût des facteurs par rapport aux prix de marché. En outre, plus le système de redistribution sociale est développé, plus la charge apparente devient élevée, encore que les



bénéficiaires de prestations sociales prennent avec les détenteurs de revenus directs leur part des impôts inclus dans les prix.

Si la somme des impôts et des cotisations de sécurité sociale est comparée au produit national brut aux prix de marché, la part relative des impôts indirects n'apparaît pas artificiellement grossie comme dans le précédent mode de calcul. En revanche, plus cette part est importante, plus les impôts directs apparaissent faibles en pourcentage du total du produit. Enfin, l'effet des transferts n'est pas davantage corrigé que dans la méthode de calcul fondée sur le revenu au coût des facteurs.

Une troisième méthode, qui réduit les distorsions dues à l'importance des transferts, consiste à évaluer le total des impôts et des contributions sociales en pourcentage du produit national brut aux prix de marché, accru lui-même des transferts.

Il est intéressant de comparer les résultats obtenus par les trois méthodes pour s'assurer qu'il n'y a pas entre elles d'écarts importants dans l'évaluation de la charge comparée des divers pays, et pour interpréter les différences résiduelles entre les résultats obtenus.

#### Charges fiscales comparées

Année 1956

	Alle- n agne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays- Bas	Luxem- bourg
<i>En pourcentages</i>						
du revenu national brut, au coût des facteurs	40	41	42	29	37	38
du revenu national brut, aux prix de marché	32	31	30	24	30	29
du produit national brut, au prix de marché accru des transferts internes	29	27	25	21	28	26

La première conclusion qui se dégage est que la charge fiscale totale est élevée dans tous les pays de la Communauté, quoique sensiblement moins forte en Belgique. La différence dans l'ordre d'importance des charges, suivant qu'on les rapporte au coût des facteurs ou aux prix de marché met en évidence la prédominance des impôts et charges indirectes en France et en Italie, qui accroissent la charge apparente rapportée au revenu net. La différence dans l'ordre des charges, suivant que le produit national brut est compté seul ou accru des transferts internes, met à nouveau en évidence l'importance des transferts financés par ces charges en France et en Italie.

On est ainsi conduit à analyser la structure des systèmes fiscaux et celle de l'ensemble des dépenses publiques.

## 2. Structure du prélèvement fiscal

Une comparaison caractéristique est celle de la part relative des impôts directs sur le capital ou sur le revenu, auxquels il faut assimiler les cotisations sociales des travailleurs salariés ou indépendants, et de la part des impôts indirects, auxquels doivent être assimilées les contributions sociales des employeurs, dans le total des recettes publiques (\*). Comme le donnaient à penser les comparaisons de la charge fiscale globale, l'accent sur l'impôt indirect dans le total des recettes est surtout marqué en Italie et en France. Cet effet est encore renforcé par la prédominance des contributions à la charge des employeurs dans le fonctionnement de la sécurité sociale, qui sont de 80 % du total en France, 92 % en Italie, 75 % aux Pays-Bas et au Luxembourg, 70 % en Belgique, 64 % seulement en Allemagne.

Le tableau suivant est établi d'après le montant de l'ensemble des impôts en 1956, cependant que la répartition entre cotisations des assurés et cotisations des employeurs est celle qui apparaît dans les données disponibles pour 1954 ; on suppose qu'elle est demeurée substantiellement la même.

### Structure des recettes publiques

en pourcentage

Recettes publiques	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg
Impôts d'État	100	100	100	100	100	100
Impôts directs	53	40	30	47	60	59
Impôts indirects	47	60	70	53	40	41
Cotisations sociales	100	100	100	100	100	100
Cotisations des assurés	36	20	8	30	25	25
Cotisations des employeurs	64	80	92	70	75	75

Source : B.I.T.

### a) Le prélèvement direct

Si la comparaison de l'ensemble des charges au revenu national net au coût des facteurs se heurte aux distorsions déjà rappelées, en revanche, la comparaison des impôts directs à ce revenu constitue une méthode valable.

### Impôts directs en pourcentage du revenu national net au coût des facteurs

Année 1956

Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg
16,4	9,5	7,8	9,4	17,3	16,1

(\*) Voir tableau 2, page 154.

Sans doute l'écart dans l'incidence des cotisations des travailleurs salariés ou indépendants repose-t-il sur une différence fondamentale d'orientation dans le financement de la sécurité sociale. En revanche, sauf en Belgique, où les dépenses publiques sont en général moins élevées, l'écart dans la charge d'impôts directs paraît moins tenir aux taux et aux règles d'imposition qu'à la rigueur différente avec laquelle ils sont appliqués.

Parmi les impôts directs, on note que trois pays ont un prélèvement régulier à taux modique sur la valeur du capital, sans qu'apparemment ce mode d'imposition ait réduit l'investissement ou provoqué des fuites de capitaux : ce sont l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas. Cette manière de différencier l'imposition des revenus du capital et du travail n'apporte qu'une faible fraction des recettes totales, mais les recoupements qu'elle fournit sur les revenus ne sont peut-être pas étrangers à l'efficacité plus grande du système d'impôts directs dans les pays qui la pratiquent. L'Allemagne connaît en outre un prélèvement exceptionnel fondé sur le capital en vue d'indemniser les charges résultant de la guerre et des destructions. Les pays qui n'ont pas d'impôts annuels sur le capital ont toutefois, comme les autres, des impôts souvent à taux très lourds sur la transmission du capital, notamment en France sur les ventes d'immeubles, et dans tous les pays sur les successions.

Les différents pays de la Communauté distinguent l'imposition des revenus des sociétés et ceux des particuliers ou des entreprises individuelles. L'impôt sur les sociétés est à taux proportionnel, ou très modérément progressif avec l'importance absolue du bénéfice : le deuxième cas se rencontre en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, partiellement aussi en Italie, où un taux global comparable à celui des autres pays est constitué par la superposition d'une série d'impôts distincts. En outre, sauf en Italie, une différence existe entre bénéfices distribués et mis en réserve, soit par une différenciation du taux de l'impôt lui-même, comme en Allemagne, soit en outre, ou exclusivement par la superposition de l'impôt sur les bénéfices globaux des sociétés et de l'impôt sur les bénéfices distribués eux-mêmes. On peut considérer comme caractéristique un taux de 40 % de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, mais les différences dans les règles d'assiette, en particulier dans le calcul des amortissements, dans le traitement des plus-values sur les éléments d'actif, dans l'estimation des bénéfices sur stocks, ont finalement une importance plus grande que les différences sur le taux nominal de l'impôt après calcul du bénéfice imposable.

Tous les pays connaissent un impôt progressif sur les revenus personnels, qui ou bien est unique, ou bien se compose d'impôts plus modérément progressifs sur chaque catégorie de revenu, accompagnés d'un impôt complémentaire plus vigoureusement progressif sur la somme de ces éléments dans le revenu de chaque contribuable. Les exonérations à la base permettent d'exempter les faibles revenus et sont complétées par des réductions d'impôt en fonction des charges de famille ; le système français, qui divise le revenu en parts suivant le nombre de membres de la famille, est de loin le plus favorable, parce qu'il aboutit à

ralentir considérablement la progressivité même de l'impôt pour les personnes chargées de famille.

### b) *Les impôts indirects*

Les différences dans la structure des impôts indirects sont plus fondamentales. Il faut d'abord mettre à part les taxes sur des produits déterminés, ou accises. Le tabac relève d'un monopole fiscal en France et en Italie, dont les bénéfices ont la même signification que les impôts très élevés prélevés sur le tabac dans les autres pays. Les impôts sur l'essence représentent partout un multiple de la valeur de base du produit et sont surtout massifs en France et en Italie, moyens en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne, et plus faibles aux Pays-Bas. Les douanes tirent à leur tour une partie importante de leurs recettes des droits sur les produits pétroliers raffinés ou, jusqu'à une date récente, des produits bruts en Allemagne ; les autres recettes sont importantes surtout dans les pays du Benelux qui ont à la fois une grande proportion d'importation, peu de contingents, et des droits dont le caractère n'est pas prohibitif.

L'essentiel des impôts indirects est constitué dans tous les pays par les taxes sur le chiffre d'affaires. Il y a à cet égard une coupure entre cinq pays, qui ont conservé le système de l'impôt à cascades perçu dans toutes les transactions sur la valeur totale, et le système français de la taxe sur la valeur ajoutée, qui est prélevée dans chaque entreprise sur la différence entre les ventes et les achats, de sorte qu'elle représente en fin d'élaboration du produit un pourcentage de sa valeur finale indépendant du nombre de transactions ou de transformations par lesquelles il a passé. Le système français est le seul, en principe, qui évite une distorsion entre les entreprises suivant leur degré d'intégration verticale : les autres pays s'efforcent de la limiter, soit en imposant le passage de stade à stade à l'intérieur d'une même entreprise, comme en Italie, soit en exemptant certaines transactions, par exemple celles qui mettent en jeu le négoce dans le cours des opérations industrielles, ainsi aux Pays-Bas, ou enfin en remplaçant dans certains secteurs importants le cumul des taxes par une taxe unique forfaitaire, comme en Belgique.

L'un des effets majeurs qu'a comporté le système français est, après une période transitoire, d'avoir assimilé les équipements aux autres achats, de sorte que les taxes acquittées en les acquérant sont déductibles des taxes sur les ventes dans la même entreprise ou, en net, que les équipements ne supportent pas de taxes indirectes. Mais le système n'est pas unitaire, et il comprend à côté de la taxe sur la valeur ajoutée une taxe sur les prestations de service qui touche en particulier le gaz, l'électricité, les transports, sans que l'une des taxes soit déductible de l'autre. En outre le fuel-oil est resté longtemps soumis à une taxe spéciale, non déductible, d'un taux plus faible que sur le charbon — donc moins avantageuse pour les entreprises soumises à l'impôt sur la valeur ajoutée, mais plus pour celles qui sont redevables de la taxe sur les prestations de service.

Les transactions commerciales au détail sont exonérées aux Pays-Bas, cependant qu'elles relèvent en France d'un autre système que la taxe sur la valeur ajoutée. En outre, elles sont dans plusieurs pays l'objet de taxes locales.

En règle générale, la taxation indirecte comporte une différenciation en faveur des produits agricoles, qui ou bien ne sont pas taxés, ou le sont à un taux réduit. Il existe aussi des taux réduits dans le système français, en faveur de certains produits essentiels, tel que le charbon, ce qui n'affecte finalement son prix que pour les entreprises soumises à la taxe de prestations de service, et pour les consommations domestiques. Il s'y ajoute souvent des taux majorés, constituant des taxes de luxe sur des produits ou services considérés comme non essentiels.

Tous les pays pratiquent à l'exportation une exemption de taxe et, au contraire, l'imposition d'une taxe compensatoire sur les produits importés, de telle sorte que sur chaque marché les produits soient soumis aux impôts du pays de destination. L'exemption et la compensation s'appliquent avec exactitude dans le système français de la taxe sur la valeur ajoutée où le taux est toujours un pourcentage défini de la valeur du produit. Les autres pays s'abstiennent de prélever la taxe indirecte sur la transaction d'exportation ; en outre, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie accordent des ristournes forfaitaires représentatives de tout ou partie des taxes indirectes entrées dans le prix du produit par l'effet de transactions antérieures. Le taux des droits compensatoires à l'entrée est égal pour chaque produit à la somme de l'exemption et des ristournes à l'exportation.

Aussi longtemps que l'impôt indirect reste différent de pays à pays, et surtout différencié à l'intérieur de chaque pays, cette technique d'exemption et de compensation demeure nécessaire pour éviter les distorsions dans les échanges internationaux. Mais dans la marche à l'union économique, les perceptions aux frontières devraient pouvoir être écartées grâce à l'instauration d'un système d'impôt indirect moderne, commun à tous les pays, et qui devrait sans doute s'orienter vers une taxe générale et cohérente à la valeur ajoutée.

### 3. Les dépenses publiques

Si l'on fait le total des impôts et des cotisations sociales et qu'on les rapporte aux transferts opérés par les différents comptes publics sans contrepartie de services, c'est-à-dire les subventions, aides, intérêts de la dette publique, prestations sociales, et sans même compter les indemnités de dommages de guerre, on met en évidence la part du prélèvement total destinée à une redistribution : elle est de 63 % en Italie, de 50 % en France et en Belgique, de 44 % au Luxembourg, de 40 % en Allemagne, de 28 % aux Pays-Bas. En d'autres termes c'est seulement pour la différence que les impôts servent à couvrir la demande des autorités publiques en biens et services. Encore, lorsqu'il s'agit de dépenses pour l'enseignement ou pour l'hygiène, les prestations de l'État se substituent à des dépenses que les particuliers devraient encourir.

Une autre difficulté tient à la répartition des tâches entre l'État et les collectivités locales ou, dans les régimes fédéraux, entre la Fédération et les États membres. La présentation la plus valable rassemble tous les comptes publics, qu'ils soient ceux de l'État, des autres collectivités, ou de la sécurité sociale, en excluant les transferts entre ces différents comptes, plus particulièrement les aides de l'État aux collectivités locales ou à la sécurité sociale, qui doivent être annulés dans un total consolidé.

Outre la différence entre les dépenses de transferts et les dépenses publiques directes, qu'elles soient pour compte propre de la puissance publique ou, comme dans le cas de l'enseignement, pour compte des particuliers, il faut séparer les dépenses courantes et celles qui servent à l'accroissement du capital national, investissements dans le domaine public, indemnités de reconstruction, prêts aux investissements économiques.

Cette dépense courante en biens et services pour l'ensemble des autorités publiques représente une part du produit national brut au prix de marché qui est de 13 % en Allemagne, 15 % en France, 12 % en Italie, 11 % en Belgique et au Luxembourg, et 15 % aux Pays-Bas (°).

A défaut de données comparables sur l'ensemble des budgets publics, il convient de reconnaître les sources principales de différence dans le volume des budgets d'État. Si, rapporté au produit national, le budget italien est le plus faible, c'est grâce à la réduction des dépenses de capital — l'intervention de l'État dans le domaine des investissements prenant d'autres formes — à l'absence pratique de subventions, à la séparation étanche entre le budget public et les transferts sociaux. Ce dernier élément explique aussi que les dépenses de transfert dans le budget néerlandais soient plus faibles que dans les autres pays. On ne doit donc pas surestimer la constatation que les dépenses totales de l'État, considérées à part, représentent, par rapport au produit national, 30 % en France et en Allemagne, 25 % aux Pays-Bas, 20 % en Belgique et au Luxembourg.

En règle générale, les dépenses courantes représentent les trois quarts et les dépenses en capital le dernier quart des dépenses d'État. La proportion des dépenses de capital tend toutefois à être plus forte en France ; l'exception italienne ne laisse à ces dépenses que 16 % du total.

A l'intérieur des dépenses courantes, les achats de biens et services, c'est-à-dire les dépenses de matériel et de personnel, représentent la moitié, les transferts l'autre moitié, sous les deux exceptions de l'Italie et des Pays-Bas, où la part des dépenses directes dans le budget d'État est sensiblement plus forte.

Dans la dépense courante en bien et service, la part des dépenses militaires dépasse largement la moitié en France, elle est de l'ordre de la moitié aux Pays-Bas, de 40 % en Belgique, du tiers en Allemagne et en Italie, du quart au Luxembourg (°).

(°) Voir tableau 10 b, page 64.

(°) Voir tableau 3, page 155.

Il serait important de mettre à part les dépenses publiques pour l'enseignement, notamment pour l'enseignement public et privé. La répartition des tâches entre les diverses autorités publiques, les contributions réciproques qu'elles s'apportent pour le financement dans ce domaine rendent très aléatoires les comparaisons qui situent, suivant les pays, les dépenses publiques pour l'enseignement, entre 2 et 3 % du produit national brut aux prix de marché. La charge la plus élevée se rencontre sans doute aux Pays-Bas et correspond à un rythme plus rapide dans la croissance de la population.

En ce qui concerne les transferts, dans l'ensemble des budgets des États et organismes publics, on doit nécessairement se contenter ici d'indications sommaires. Il convient de mettre à part ceux qui sont destinés à parer aux conséquences de la guerre, notamment les indemnités de reconstruction, qui tendent progressivement à se liquider, et, dans le cas de l'Allemagne, les montants massifs qui sont nécessaires pour l'aide aux réfugiés et pour les subventions à Berlin. Pour le surplus, il faudrait pouvoir établir le budget social consolidé de chaque pays, faisant apparaître la nature des prestations et l'organisme par lequel elles sont versées, que ce soit l'État, les collectivités locales, les fonds de sécurité sociale, les régimes spéciaux organisés dans certains secteurs ou enfin les entreprises elles-mêmes. Ce qui caractérise les pays de la Communauté dans leur ensemble, c'est un très grand développement de la couverture des risques sociaux, et une part croissante de prestations indépendantes du travail fourni, mais destinées à répondre aux besoins essentiels. Tous les pays ont un régime d'allocations familiales, d'allocation de maternité, de pensions de vieillesse, d'assurance-maladie et d'allocation de chômage. La part du budget de l'État est toutefois différente, importante en Belgique par les subventions versées pour l'équilibre de la sécurité sociale, et en Allemagne depuis la réforme des pensions qui a considérablement accru la charge du budget fédéral. Les allocations familiales ont une part particulièrement importante en France et en Italie, les pensions de retraite en Allemagne. Dans tous les pays, les cotisations des employeurs l'emportent sur celles des travailleurs, mais c'est surtout en France et en Italie que la part des charges annexes aux salaires est prépondérante dans le financement de la sécurité sociale.

L'État étant amené, au moins à titre d'avance, à couvrir le déficit courant des autres collectivités ou de la sécurité sociale, l'excédent ou le déficit du budget résume finalement la situation d'ensemble des finances publiques. La situation apparaît très différente suivant qu'on rapporte les recettes normales courantes au total des dépenses, ou au montant des dépenses courantes seulement, à l'exclusion des investissements dans le domaine public, des transferts pour la reconstruction et des subventions ou prêts aux investissements productif.

Le chiffre significatif est celui de l'excédent des recettes sur les dépenses courantes non seulement dans le budget de l'État mais dans celui de l'ensemble des institutions publiques, après annulation des transferts opérés entre eux : qu'ils soit ou non directement investi ou prêté par l'État, il représente la contribution de l'épargne publique au financement des investissements.

## D — LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1. Le compte capital

La meilleure image de la situation financière d'ensemble dans une économie est donnée par un compte capital, qui présente d'un côté l'investissement et l'excédent extérieur, de l'autre l'excédent du budget public, l'épargne des entreprises et celles des particuliers. Si l'investissement est compté brut, y compris le renouvellement, l'amortissement figure des deux côtés, dans le montant des investissements et dans celui des ressources qui y font face. Il va de soi que le poste de la balance extérieure et celui du budget public peuvent jouer algébriquement ; c'est-à-dire qu'un déficit extérieur apporte des ressources réelles supplémentaires, qui évitent à due concurrence de prendre sur la consommation ce qui est nécessaire à la formation du capital ; et au lieu qu'un excédent budgétaire constitue une des formes de l'épargne, un déficit constitue une charge supplémentaire à couvrir par l'épargne.

On s'est efforcé d'établir un tel compte <sup>(1)</sup>, concernant l'année 1956, sur des bases comparables pour les six pays <sup>(2)</sup>.

On retrouve ici la particularité de la situation française quant à la balance extérieure : la contribution qu'apporte au financement de l'économie un excédent des achats de biens et services au dehors, qui n'a fait que s'accroître au cours de l'exercice suivant. La politique des Pays-Bas a tendu à résorber le déficit extérieur. Celui, modeste, de l'Italie, a été annulé en 1957.

Ces positions de la balance de paiements sont liées aux conditions d'ensemble du financement de l'économie.

A la condition de sortir des dépenses courantes de l'État les indemnités de dommages de guerre, et aussi les subventions d'équipement, dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer, il apparaît un excédent des recettes sur les dépenses courantes même en France, et même pour l'année 1956 qui est particulièrement défavorable pour une telle comparaison. Au sens d'un excédent des recettes sur les dépenses courantes limitativement définies, la situation a été systématiquement améliorée en 1957.

La situation la plus frappante à cet égard est celle de l'Allemagne, où les excédents publics, une fois déduite leur affectation à des investissements publics proprement dits, laissent encore un solde qui est d'un montant exactement com-

<sup>(1)</sup> Plus que partout ailleurs, les réserves générales faites sur les chiffres trouvent ici leur application.

<sup>(2)</sup> Voir tableaux 4 et 4 a, page 156



parable à l'épargne des entreprises. Cette situation se reflète dans l'accroissement des disponibilités de l'État auprès de la Banque centrale. Que les excédents budgétaires soient directement prêtés, ou qu'ils soient thésaurisés, ils apportent finalement, à travers le système bancaire, des possibilités comparables de couverture des investissements dans le reste de l'économie.

## 2. Le financement des entreprises

A partir de cette présentation globale, il est possible de reconnaître comment sont financés les investissements dans le secteur productif. La comparaison entre les épargnes des entreprises et leurs investissements, en incluant puis en excluant les amortissements, fait apparaître l'autofinancement brut et l'autofinancement net. Sauf le cas exceptionnel du Luxembourg, où l'autofinancement couvre quelque 90 % de l'investissement, on découvre des taux extrêmement comparables dans tous les pays, aux environs de 75 % de couverture de l'investissement brut par les bénéfices non distribués des sociétés ou directement réinvestis par les entreprises individuelles (\*).

Dans le cas de l'Allemagne, on doit remarquer que le taux effectif de l'autofinancement net dans l'industrie est plus élevé que celui qui ressort de cette présentation d'ensemble : en effet toute la construction de logements entre statistiquement dans les investissements des entreprises, dont globalement elles représentent plus du tiers, et le financement propre est dans ce domaine extrêmement réduit. Même en cas de construction directe par le propriétaire individuel, la construction est imputée au secteur des entreprises, et le particulier qui épargne sous cette forme paraît faire un crédit aux entreprises, dont le taux d'autofinancement est apparemment réduit d'autant. C'est ce que montre la comptabilité économique française : si au lieu de traiter globalement les investissements et de mettre en regard les épargnes d'entreprises, on met à part la construction de logements par les particuliers à leur compte et les amortissements qui y correspondent, le taux d'autofinancement brut dans les entreprises, pour les autres investissements, passe de 73 à 78 %, celui de l'autofinancement net remonte de 45 à 53 %.

A l'écart entre l'investissement net et l'épargne nette des entreprises, il faut ajouter l'accroissement de leurs actifs financiers, soit liquides, soit sous forme de participations ou de placements, pour obtenir le total de leurs besoins de financement externe.

On peut reconnaître à partir de là par quelles voies le financement est assuré dans le cas de l'Allemagne, de la France et de l'Italie.

---

(\*) Voir tableau 5, page 157.

## Moyens de couverture des besoins de financement des entreprises

en %

Moyens de couverture	Allemagne (R.F.)		France		Italie
	1956	1957	1956	1957	Moyenne des dernières années
Crédits bancaires	48	38	32,6	26	32
Institutions d'épargne (caisses pour la construction, assurances, instituts de crédit)	17	15	—	—	34
Trésor et organismes publics	19	23	43	40	—
Marché financier	11	12	20	28	34
Emprunts extérieurs	5	12	4	6	—

Un certain assainissement se manifeste par la réduction progressive de la part des crédits bancaires, l'accroissement de la part du marché financier. Telle est notamment la situation qui s'est dégagée en France, où l'accroissement des crédits bancaires avait atteint son rythme maximum en 1951 pour retomber sensiblement par la suite, sauf une nouvelle pointe en 1956. Le tableau précédent montre aussi qu'en Allemagne la part des banques dans le financement a tendu à décroître de 1956 à 1957.

Toutefois la participation très élevée des banques en Allemagne traduit une différence de structure des systèmes bancaires, où la distinction rigide entre les banques de dépôt et le financement à long terme, qui est établie par la loi en Belgique et en Italie et qui prévaut très largement en France, ne trouve pas la même application.

### 3. Le rôle des États

Si l'on fait le total de la part des pouvoirs publics dans l'ensemble des investissements nets, c'est-à-dire de l'investissement public direct, des transferts de capital au titre de dommages de guerre ou de subventions, des subventions au logement, enfin des prêts et avances au secteur privé, on arrive en Allemagne et aux Pays-Bas à plus de 50 % du total de l'investissement net, en France à près des deux tiers.

En Belgique et en Italie, on peut séparer les investissements réalisés par le secteur public et par le secteur privé : le premier représente environ 20 % en Belgique : il représente 25 % en Italie et 30 % si l'on inclut le logement.

C'est sur le logement que se concentrent, dans le cas de l'Allemagne et des Pays-Bas, les prêts directs ou les subventions de l'État. Cette contribution est aussi très importante en France. Pour le surplus, c'est en France surtout que les autres investissements bénéficient, sous forme de prêts, d'un concours direct du trésor public ; l'Italie accorde une dotation annuelle à la Cassa del Mezzogiorno.

Dans plusieurs pays, notamment la France et l'Italie, le secteur agricole bénéficie de taux d'intérêt particulièrement bas.

En dehors des concours directs de l'État, le financement à long terme est dans presque tous les pays très largement aux mains d'institutions publiques ou semi-publiques. Tel est le cas de la Banque de reconstruction en Allemagne, du Crédit national en France, de la Société nationale de crédit à l'industrie en Belgique, et des nombreux établissements dont l'activité a été facilitée en Italie soit par l'octroi de fonds budgétaires, soit par concession de garanties et de dégrèvements fiscaux.

Si le concours des fonds publics ou le caractère public des institutions de financement aboutit à une orientation directe ou au moins à une supervision de l'orientation des investissements, il faut encore mentionner l'importance du secteur public ou sous contrôle public dans l'économie de la France et de l'Italie. On peut douter que les investissements dans les charbonnages ou dans l'électricité auraient atteint dans d'autres conditions l'ampleur qu'ils ont connue en France. Quant à l'I.R.I. et l'E.N.I. en Italie, le financement en repose essentiellement sur le marché, mais elles absorbent entre elles quelque 70 % du total des émissions d'obligations industrielles.

Le rôle des États ne se borne pas à des concours directs ou à des orientations par personne interposée. L'aménagement de la fiscalité a été dans presque tous les pays conçu dans le dessein de favoriser le développement des investissements nécessaires. Les facilités d'amortissement ont ainsi joué un rôle essentiel en Allemagne, et plus tard en France et aux Pays-Bas. L'exemption, à l'impôt sur les bénéfices, des plus-values sur réalisation d'éléments d'actif immobilisé n'est accordée en France que sous condition de réemploi dans un délai limité. Les Pays-Bas accordent une réduction de l'impôt sur les bénéfices en fonction des investissements importants, quitte à suspendre cette défalcation quand la situation conjoncturelle exige des mesures de restriction. On peut attribuer un rôle important dans l'expansion française des dernières années au changement d'assiette de l'impôt indirect, où les achats pour les investissements, sauf exceptions, sont assimilés aux achats courants dans le calcul des sommes dont les entreprises sont redevables, sur la différence entre leurs ventes et leurs achats, à la taxe sur la valeur ajoutée. L'effet est de reporter sur la consommation de produits industriels, par une élévation compensatoire du taux de l'impôt, la charge dont sont allégés les biens d'investissement. En ce qui concerne les agriculteurs, auxquels la taxe sur la valeur ajoutée ne s'applique pas, une ristourne sur l'équipement tient lieu de la déduction d'impôts dont bénéficient les entreprises industrielles.

Mais la contribution directe de l'État, ou indirecte à travers l'aménagement de la fiscalité, ne peut être exactement appréciée sans rechercher en même temps comment l'État assure la couverture totale de ses dépenses. Sur ce point la situation de l'Allemagne tranche sur celle de tous les autres pays. Le recours de l'État fédéral est nul, le recours au crédit négligeable, et très inférieur à l'accroissement des disponibilités publiques liquides ; et cette épargne publique permet de neutraliser tout l'effet inflationniste de l'accroissement massif des crédits consentis par le système bancaire pour les investissements des entreprises. L'État italien obtient

des concours modestes de l'Institut d'émission ; l'État français a dû dans les dernières années recourir plusieurs fois aux avances de la Banque de France. Quant aux appels au marché, la part de l'État a constamment décliné en Italie, cependant que l'excédent courant couvre environ un tiers des dépenses de capital. Cette part est très irrégulière en France, où des emprunts massifs sont lancés à intervalles de deux ou trois ans, cependant que l'excédent courant doit couvrir environ la moitié des dépenses de capital. Elle est au contraire prédominante en Belgique, où 75 % des émissions vont à financer le déficit comptable de l'État et des autorités publiques, couvrant environ les cinq sixièmes des investissements directs et des aides à l'investissement, dont le dernier sixième est couvert par les excédents courants.

Il va de soi que le concours net de l'État est d'autant plus important que son financement est mieux assuré, et ne vient pas en concurrence avec les autres recours au marché. Si, au contraire, l'État accorde à certains investissements ou à la construction des facilités de refinancement par l'Institut d'émission, ou s'il y recourt lui-même pour assurer la contre-partie des crédits qu'il fait, le financement public est moins un moyen d'assurer des ressources supplémentaires, qui permettent un taux élevé d'investissement sans pression inflationniste, qu'un instrument d'orientation aux fins du développement économique d'ensemble.

#### 4. Le marché financier

Globalement les émissions en Belgique étaient déjà à un niveau élevé vers 1950 et n'ont pas connu de développement particulièrement rapide par la suite. En mettant à part les émissions des entreprises, on constate une progression régulière en France. Il y a aussi un développement du marché financier en Allemagne qui s'est accentué en 1957. L'accroissement le plus rapide des émissions pour le secteur économique se constate sur le marché italien. Si dans le secteur privé les actions l'emportent largement sur les obligations en Belgique, il faut y voir l'effet des différenciations fiscales entre secteur public et secteur privé pour les titres à revenus fixes. Si la relation est inverse en Allemagne, il faut y voir l'effet de la manière différente dont les deux sortes de titres jouent dans l'imposition des sociétés ; la réforme fiscale en cours tend à diminuer l'imposition des revenus distribués et par conséquent à réduire l'incitation à l'autofinancement, à développer le marché des titres à revenu variable <sup>(1)</sup>.

Les écarts qui existaient dans le rendement net des titres sur les différents marchés ont tendu à se réduire avec l'abandon par les Pays-Bas d'une politique systématique d'argent à bon marché, avec le relèvement progressif des taux sous l'effet des importantes émissions des autorités publiques en Belgique. Le coût de l'argent à long terme est encore, frais compris, de l'ordre de 9 % en Italie, de 7 % en France. L'Allemagne a longtemps connu les taux d'intérêt à long terme

<sup>(1)</sup> Voir tableau 6, page 157.

les plus élevés de la Communauté : mais sous l'effet des baisses successives du taux d'escompte au cours des années 1957 et 1958, et d'un développement de l'épargne et d'un certain afflux de capitaux, il y a eu au cours des derniers mois une baisse rapide du rendement des obligations, qui est compris maintenant entre 5 et 6 %.

Si l'on compare les émissions sur le marché financier par le secteur économique et les investissements nets, autres que ceux des autorités publiques, on découvre une contribution du marché qui monte lentement de 20 à 25 % en Allemagne et en France, qui atteint quelque 30 % en Italie. En ce qui concerne la Belgique, l'incertitude sur la répartition de l'épargne des entreprises entre l'amortissement et les bénéfices nets rend cette comparaison aléatoire ; l'analyse des formes prises par l'épargne des particuliers marque une assez remarquable constance des emplois, avec une pointe des émissions en 1954, une lente croissance des assurances. La même analyse pour la France ferait apparaître la croissance de l'épargne directement investie par les particuliers sous l'impulsion des aides à la construction et par conséquent, malgré la tendance ascendante des émissions sur le marché, une diminution relative, par rapport au produit national dans son ensemble, du concours que l'épargne des particuliers apporte au financement de l'économie.

La proportion d'épargne privée n'est pas à considérer en valeur absolue, mais en liaison avec la situation des finances publiques. De là le contraste global entre la situation allemande et la situation française. L'épargne privée est complétée en Allemagne par les excédents budgétaires et même la thésaurisation publique qui sont résultats pour une part d'un rythme de progression des dépenses militaires plus lent que celui qui avait été pris en compte dans les prévisions, et qui contribuent à entretenir les excédents extérieurs dont la rigueur de la politique financière tente ensuite de modérer les répercussions inflationnistes. Quand, au contraire, les finances publiques ont un large découvert face aux tâches d'investissement, une épargne privée dont la proportion au revenu national n'est pas très différente de celle de l'Allemagne apparaît très insuffisante pour la France, et cette insuffisance provoque la dépendance à ces concours extérieurs, qui prennent très largement la forme de reflux, en provenance des territoires d'outre-mer, d'une part des transferts importants qu'opère le budget métropolitain. A long terme, c'est l'Italie, pays en voie de développement, qui devrait pouvoir compter, non seulement sur son propre marché financier, mais sur un accroissement des concours extérieurs, qui ont été utilisés les dernières années à une reconstitution des réserves monétaires.

Ces brèves notations marquent la place d'une coordination des politiques financières dans le développement de la Communauté économique, de même qu'elles font apparaître l'ampleur de ce qui reste à accomplir pour reconstituer un plus large marché financier qui a sans doute plus de chance de renaître dans ce vaste ensemble de pays que dans les économies nationales séparées.

## ANNEXE STATISTIQUE

### PARTIE A-III — LES PRIX ET L'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

**TABLEAU 1**

**Indices des prix de gros et de détail en 1957**

(Base 1950 = 100)

Produits et consommation	Alle- magne (R.F.)	Belgique	France	Italie		Pays-Bas	Luxem- bourg
				(1950 = 100)	(1953 = 100)		
<i>Indices des prix de gros</i>							
Produits industriels	124	114	138	—	103	123	—
Produits agricoles à la pro- duction (total)	130	104	137	112	106	108	—
Produits végétaux	149	100	124	117	105	106	—
Produits animaux	120	104	143	110	109	109	—
<i>Indices des prix de détail</i>							
Consommation - Total	115	117	136	132	113	136	117
Consommation - Alimenta- tion	122	119	128	126	111	130	114

*Source* : Bulletins statistiques de l'O.E.C.E., Statistiques générales, juillet 1958.

TABLEAU 2

## Recettes fiscales des États

Nature des impôts	Allemagne (R.F.) 1957		Belgique 1957		France 1957		Italie 1957		Luxembourg 1956		Pays-Bas 1956	
	Mil-liards de DM	% du total	Mil-liards de frb.	% du total	Milliards de frf.	% du total	Milliards de lit.	% du total	Milliards de frl.	% du total	Mil-liards de fl.	% du total
Rendement total	50,6	100	89,2	100	4 209	100	3 455,8	100	4,23	100	7 092	100
Ventilation de ce rendement :												
<i>Impôts sur le revenu et la fortune</i>	27,0	53,3	41,8	46,9	1 690	40,1	1 038,9	30,1	2,49	58,9	3 784	53,4
dont :												
Impôt sur le revenu	16,7	33	35,9	40,2	1 353 (1)	32,1	949,6 (2)	27,5	2,24	53,0	3 520	49,6
Impôt sur la propriété de la fortune	2,9	5,7	—	—	—	—	—	—	0,08	1,9	137	1,9
Impôt sur la circulation de la fortune	0,9	1,8	5,5	6,2	337	8	89,3	2,6	0,17	4,0	127	1,8
Impôt sur la propriété du sol et des entreprises	6,5	12,8	0,4	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Impôts sur la circulation du revenu</i>	23,6	46,7	47,4	53,1	2 077	49,3	2 210,8	64,0	1,37	32,4	3 308	46,6
dont :												
Impôt sur les transports	1,3	2,5	2,2 (3)	2,5	17	0,4	17,6 (4)	0,5	0,12 (5)	2,8	91	1,3
Impôt sur le chiffre d'affaires	12,8	25,4	34	38,1	1 859	44,1	1 374,9	39,8	1,23 (6)	29,1	2 020	28,5
Impôt sur la consommation et la dé-pense (accise)	9,5	18,8	11,2	12,5	201	4,8	818,3	23,7	0,02	0,5	637	9,0
Autres rentrées					195	4,6	206,1	5,9	0,37	8,7	560	7,9
<i>Monopoles fiscaux</i>					247	6,0						

## Sources :

Allemagne : Rapport de M. Bauer.

Belgique : Institut national de statistique, Bulletin de statistique, mai 1958.

France : Institut national de la statistique et des études économiques, Bulletin mensuel de statistique, juin 1958.

Italie : Mondo economico, supplément 12, avril 1958. Relazione generale sulla situazione del Paese 1957.

Luxembourg : Ministère des finances, Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1958.

Pays-Bas : Centraal bureau voor de statistiek, Statistisches zakboek 1957.

(1) Y figurent notamment tous les impôts perçus par voie de rôle.

(2) Comprend également l'impôt sur la propriété.

(3) Taxe de circulation sur les véhicules automobiles.

(4) Transports et autres services surtout publics.

(5) Taxe sur les véhicules, moteurs et taxes sur les transports.

(6) Y compris les douanes et le droit compensateur des accises.

TABLEAU 3

## Budget des États

Dépenses	Allemagne (R.F.) Budget 1957		Belgique Budget 1957		France Budget 1958 Projet de budget fonctionnel		Italie Budget 1957-1958		Luxembourg Budget 1957		Pays-Bas Budget 1957	
	Milliards de DM	% du total	Milliards de frb.	% du total	Milliards de frf.	% du total	Milliards de lit.	% du total	Milliards de flr.	% du total	Millions de fl.	% du total
Dépenses totales	66,2	100	108,5	100	5 936	100	3 053,6	100	4,9	100	7 208	100
dont :												
Subventions	1,4	2,1					86,5	2,8	0,6	12,2	429	6,0
Dépenses sociales	14,7	22,2	30,9	28,7	1 533	25,9	386,4	12,6	0,7	14,3	869	12,1
Dépenses d'administration	14,2	21,4	32,1 <sup>(1)</sup>	29,4	1 623	27,3	1 055,0	34,6	1,6	32,7	2 158	29,9
Autres dépenses civiles	6,4	9,7	3,9	3,6	— <sup>(2)</sup>	—	385,6	12,6	— <sup>(3)</sup>	—	902	12,5
Bâtiments, autres investissements et prêts	13,5	20,4	21,2 <sup>(4)</sup>	19,5	1 254	21,1	600,6	19,7	1,0	20,4	651	9,0
Dépenses pour la défense	8	12,1			1 282	21,6	7,8	0,3	0,4 <sup>(1)</sup>	8,2	1 356	18,8
Dette publique	3,3	5,0	17,6	16,2	244	4,1	216,9	7,1	0,5	10,2	833	11,6
Autres dépenses	4,7	7,1	2,8	2,6	—	—	314,8	10,3	0,1	2,0	10	0,1

## Sources :

Allemagne : Rapport de M. Bauer.

Belgique : Ministère des affaires économiques. Bulletin mensuel de la direction générale des études et de documentation, avril 1958, n° 4.

France : Ministère des finances. Statistiques et études financières, mars 1958.

Italie : Tableau comparatif du budget de l'État pour les années 1953-1954 à 1957-1958, repris dans un article de Amintore Fanfani dans « Il Popolo » du 30 avril.

Luxembourg : Ministère des finances. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1958.

Pays-Bas : Miljoenennota 1957.

(1) Y compris l'administration militaire.

(2) Poste compris dans dépenses d'administration.

(3) Y compris le matériel militaire.

(4) Y compris les dépenses d'investissements.



TABLEAU 4

## Le compte de capital des économies de la Communauté en 1956

	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas
	Milliards de DM	Milliards de frf.	Milliards de lit.	Milliards de frb.	Millions de fl.
Investissements bruts publics	5,5	386	475	21,6	950
Investissements bruts privés	38,8	2 970	2 571	64	6 930
Stocks	2,6	208	105	3,3	590
Balance extérieure	4,3	— 335	— 54	15	— 650
<b>Total</b>	<b>51,2</b>	<b>3 229</b>	<b>3 097</b>	<b>103,9</b>	<b>7 820</b>
Excédents publics	16	281	262	5,4	2 210
Amortissements des entreprises	17,5	1 335	1 305	46,7	2 570
Bénéfices non distribués	10,8	625	650	10,4	1 270
Épargne des particuliers	6,9	988	880	41,4	1 770
<b>Total</b>	<b>51,2</b>	<b>3 229 (1)</b>	<b>3 097</b>	<b>103,9</b>	<b>7 820</b>
% des investissements bruts fixes sur le produit national	22,9 %	17,6 %	20,8 %	17,2 %	25,2 %

Sources : Le montant des investissements et celui des stocks et la balance extérieure sont tirés, sauf indication contraire, du tableau 10 b, page 64. Les autres informations proviennent des sources suivantes :

Allemagne : Rapport de M. Bauer. Vierteljahresheft für Wirtschaftsforschung. 1958, vol. 1, pp. 38-39, et Monatsberichte der Deutschen Bundesbank, juin 1958, p. 48.

France : Comptes de la nation.

Italie : Rapporto saraceno et Relazione generale sulla situazione economica del Paese, 1958.

Belgique : Caisse générale d'épargne et de retraite et Rapport de la banque des règlements internationaux.

Pays-Bas : Rapport de M. de Wolff.

(1) Cette présentation se distingue de celle de la comptabilité économique française sur les points suivants :

- La formation de capital public à l'étranger et dans les T.O.M. et les subventions au F.I.D.E.S. de développement d'outre-mer sont exclues du déficit de la balance des paiements, soit 68 milliards.
- Elles sont également exclues du déficit public courant, en même temps que les dommages de guerre (248 milliards) et les subventions d'équipement (127 milliards), lesquels viennent à due concurrence en réduction de l'épargne nette des entreprises et de celle des particuliers.

TABLEAU 4 a

## Le compte de capital des économies de la Communauté en 1956

en % du produit national

	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas
Investissements bruts publics	2,9	2,1	3,2	4,4	3,0
Investissements bruts privés	19,7	16,0	17,6	12,8	22,2
Stocks	1,4	1,1	0,7	0,7	1,9
Balance extérieure	2,2	— 1,8	— 0,3	3,0	— 2,1
<b>Total</b>	<b>26,2</b>	<b>17,4</b>	<b>21,2</b>	<b>20,9</b>	<b>25,0</b>
Excédents publics	8,4	1,5	1,8	1,1	7,1
Amortissements des entreprises	8,7	7,2	8,9	9,4	8,2
Bénéfices non distribués	5,5	3,4	4,4	2,1	4,0
Épargne des particuliers	3,6	5,3	6,0	8,3	5,7
<b>Total</b>	<b>26,2</b>	<b>17,4</b>	<b>21,2</b>	<b>20,9</b>	<b>25,0</b>
% des investissements bruts fixes sur le produit national	22,9	17,6	20,8	17,2	25,2

Sources : Voir ci-dessus, tableau 4.

TABLEAU 5

## Financement des investissements du secteur productif

	Allemagne (R.F.)	France	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxem- bourg
	Milliards de DM	Milliards de frf.	Milliards de lit.	Milliards de frb.	Millions de fl.	Millions de frl.
1. Investissements bruts publics	5,5	386	475	21,6	950	965
2. Investissements bruts privés	38,1	2 970	2 571	64	6 930	3 065
3. Stocks	2,6	208	105	3,3	590	350
4. Amortissements privés	17,5	1 615	1 305	46,7	2 570	—
5. Investissements privés nets, y compris stocks	23,9	1 563	1 371	20,6	4 950	—
6. Bénéfices non distribués et investissements bruts des entreprises indivi- duelles	10,8	714	650	10,4	—	—
7. Taux d'autofinancement 4 + 6 brut (c'est-à-dire $\frac{4+6}{2+3}$ )	69 %	72 %	73 %	77 %	—	—
8. Taux d'autofinancement 6 net ( $\frac{6}{5}$ )	45 %	45 %	48 %	50 %	—	—
9. Accroissement des actifs financiers	4,9	861				
10. Besoins de financement externes (5 — 6 + 9)	18	1 406				

TABLEAU 6

## Émissions sur le marché

Émission	Allemagne (R.F.)			France			Italie			Belgique			Pays- Bas
	Millions de DM			Milliards de frf.			Milliards de lit.			Milliards de frb.			Mil- lions de fl.
	1951	1956	1957	1954	1956	1957	1950	1954	1957	1950	1954	1956	1956
Total	912	4 401	5 815	426	806	743	352	514	551	15	40	28	684
Autorité pu- blique				91	413	105	212	207	141	9,3	26,7	15,2	414
Institutions financières	747	2 564	4 184	110	78	164	52	131	138	2	5,2	4,7	124
Industries				225	315	474	38	36	102	1	2,5	1,5	
Actions	165	1 837	1 631				51	138	170	2,7	5,6	6,6	146



## REMARQUES FINALES

Une telle étude ne comporte pas à proprement parler de conclusion. Elle s'est abstenue de tenter une prévision du développement général de la Communauté, de l'orientation ou de l'expansion de chacune des économies qui la composent. Elle a voulu fixer une base à partir de laquelle les changements peuvent être mesurés ou plus consciemment préparés. Elle permet de situer la tâche devant laquelle la Communauté va se trouver, sans prétendre à définir la politique par laquelle elle réussira à y faire face.

Elle fait apparaître plus clairement le caractère de cet ensemble qui va constituer une union douanière. Il s'agit d'économies aussi semblables les unes aux autres que peuvent l'être dans notre monde de marchés cloisonnés celles de pays séparés. Le niveau de vie est très sensiblement voisin, les structures industrielles sont très proches les unes des autres, les différences s'accusent entre les agricultures et, plus nettement encore, dans l'intensité et l'orientation des échanges avec le dehors.

A dire vrai, les informations disponibles ne sont pas assez précises ni assez détaillées pour repérer à l'avance les difficultés qui peuvent assaillir telle industrie ou telle partie d'industrie dans tel pays. On a noté au passage qu'aucune donnée n'existe sur l'élément essentiel que constitue la dispersion des prix de revient, à l'intérieur de chaque industrie, dans chaque pays. Il faut répéter à nouveau combien il serait important, et dans l'intérêt même des producteurs, pour pouvoir situer à l'avance les difficultés possibles, de faire dans les six pays, à la même date et sur la même base, un recensement de la production.

On doit noter immédiatement que les difficultés dans la concurrence, telles qu'elles se révéleront à mesure du développement du marché commun, ne peuvent être inférées des éléments actuels sans apprécier les changements qu'ils sont appelés à subir. Dans les relations économiques entre les pays membres, l'effet de l'union économique et des règles qui la gouvernent est de modifier progressivement les avantages comparatifs de chaque économie. Les coûts de main-d'œuvre tendront progressivement à s'aligner, les distorsions devront être écartées qui résultent des modes de financement de la sécurité sociale, le coût des capitaux tendra à s'harmoniser par l'effet de leur libre circulation, enfin les avantages ou

désavantages que les secteurs particuliers tirent de l'état général de la balance des paiements — une activité accrue par un excédent global, le risque de déplacement de production dans une situation de déficit — ne seront pas, à la longue, compatibles avec un marché où les déséquilibres de la balance ou du change ne peuvent plus être parés par des mesures unilatérales de restriction.

Ces éléments de la situation économique d'ensemble sont finalement plus décisifs que les problèmes qui peuvent se poser au niveau des entreprises. A mesure que disparaissent les possibilités de protection par lesquelles sont palliés les effets de politiques économiques divergentes ou maladroitement, la coordination de la politique économique entre les États membres reçoit une importance accrue. Encore convient-il de préciser les limites des domaines où il est essentiel qu'elles s'accomplissent.

Pour le maintien de l'équilibre, il n'est pas nécessaire que le progrès de la productivité soit partout comparable, si du moins les différences appropriées dans l'évolution des salaires conservent alors l'équilibre des coûts de main-d'œuvre. Il est encore moins nécessaire que tous les instruments de la politique économique soient utilisés partout de la même manière ; et, au contraire, suivant les situations propres à chaque pays, le maintien de l'équilibre peut exiger des mesures, non pas identiques, mais complémentaires les unes des autres, convergeant vers un objectif commun. Ce qui importe est d'éviter dans chacun des pays des mouvements de déflation ou d'inflation qui, ou bien rompraient l'équilibre des balances réciproques, ou contamineraient les autres pays. Mais on ne peut se dissimuler que les moyens accordés à la Communauté, pour assurer cette coordination, sont encore insuffisamment articulés.

La nécessité d'une politique financière coordonnée trouve sa première application dans le problème le plus immédiat auquel la Communauté va se heurter : le déficit de la balance des paiements française, l'excédent de la balance allemande, d'autant plus sérieux que la part majeure s'en développe en Europe même.

L'analyse montre que ce problème n'a pas un caractère structurel. Au rythme d'expansion que connaît aujourd'hui l'économie française, la part des ressources nationales qu'il faut détourner des emplois intérieurs pour rétablir l'équilibre extérieur est une fraction de l'augmentation annuelle des ressources : cette tâche n'exige pas d'austérité, seulement un changement d'habitudes ou d'attitude, et une plus grande rigueur financière, puisque le développement de la production permet de la concilier avec un maintien ou même un développement de ces affectations intérieures.

La structure de la production industrielle française n'apparaît pas inadaptée à cet effort, et les dispositions du marché commun doivent conduire à une augmentation des exportations agricoles, en même temps qu'à des transferts des autres pays pour contribuer au développement des territoires d'outre-mer. Une correction de certaines faiblesses dans la politique financière, certains changements dans les relations de prix entre l'économie française et les autres, réalise-

raient d'eux-mêmes ce développement de l'épargne intérieure que comporte le rétablissement de l'équilibre de la balance.

Du côté allemand, le développement plus que proportionnel de l'importation avec l'accroissement de la production, l'échéance de dépenses publiques dont la couverture était à l'avance assurée mais dont le rythme de réalisation a été inférieur aux prévisions, la tendance à la réduction du temps de travail sans réduction des salaires, modifieront progressivement la position de suréquilibre.

A plus long terme, la balance extérieure de chacun des pays doit se trouver modifiée par l'accroissement des achats réciproques de biens et services : l'union douanière conduit à un développement de la part des produits manufacturés dans les échanges ; la structure de la Communauté comporte, en outre, d'importants échanges de produits primaires, qu'ils soient ceux de l'agriculture ou les ressources en énergie. En provenance des territoires d'outre-mer, les importations, aujourd'hui très faibles, des États membres avec lesquels ils n'étaient pas liés, doivent être fortement développées sous l'effet de l'association organisée par le Traité.

Pour la Communauté prise comme un bloc, à l'exclusion des échanges entre ses membres, l'accroissement relatif de l'importation est plus faible que celui des pays séparés, y compris leurs importations réciproques.

Ce fait accroît l'autonomie de la Communauté pour assurer le maintien de son expansion. Les effets de l'établissement du marché commun seront d'autant plus aisément absorbés qu'il sera associé à une expansion d'ensemble. Déjà on a pu constater que le progrès rapide de chacune des économies à l'intérieur de la Communauté n'allait pas sans de profonds changements de structure, c'est-à-dire la création d'activités nouvelles et des modifications importantes de la part des diverses branches d'activité à la formation du produit global. Le sens du marché commun, c'est de permettre de maintenir un rythme d'expansion plus élevé, cependant que, dans chaque pays, il risquerait de se ralentir. Cette relance possible, l'exemple des plus petits pays, qui sont plus directement dépendants des débouchés extérieurs, l'illustre immédiatement. On voit les Pays-Bas buter contre le rétrécissement des débouchés pour leurs produits agricoles sous l'effet de la concurrence des producteurs lointains et de la hausse des prix de revient. L'économie belge est soumise aux fluctuations de la conjoncture internationale. Le Luxembourg voit s'épuiser progressivement les ressources minérales sur lesquelles a été fondée l'extraordinaire expansion de la sidérurgie. Un marché intérieur plus vaste s'ouvre au progrès de la production et à sa diversification.

La perspective de la concurrence accroît l'incitation à investir pour moderniser l'appareil de production et pour conserver ou accroître les marchés. La Communauté prise ensemble peut fonder le développement de sa production sur une population active plus nombreuse que celle de la somme des pays séparés ; non seulement en contribuant à résorber le chômage qui sévit seulement dans certaines régions, et en transformant ainsi ce qui est une charge pour un pays en une ressource pour la Communauté, mais encore en ouvrant des possibilités de

travail aux femmes qui, sur des marchés d'emploi trop étroits, renonçaient dès l'abord à en chercher.

La fusion des économies n'exige pas que ce rythme de développement soit partout parallèle. C'est au contraire une des tâches majeures de la Communauté de veiller à ce que ce rythme soit plus rapide dans les régions les moins avancées. Telle est l'une des tâches de la Banque européenne d'investissement, mais aussi de la politique économique d'ensemble, notamment du réglage des aides qui, normalement interdites dans les autres régions, auront un effet différentiel d'autant plus important dans celles qu'on entend favoriser. Et si des concours extérieurs doivent être prévus, c'est essentiellement en faveur de telles régions au développement desquelles ils apportent à la fois des ressources matérielles et une contribution technique.

Mais ces perspectives signifient que deux sortes de changements de structure vont s'opérer conjointement : ceux que comporte l'expansion, ceux que détermine la fusion progressive des économies. Pour qu'ils s'opèrent avec le minimum de difficultés et d'à-coups, il importe d'intensifier l'effort de connaissance, de prévision et d'information. Les intéressés doivent savoir ce qui se développe ailleurs et les marchés qui s'ouvrent. Cet éclairage de l'évolution à court et à moyen terme, cette vue d'ensemble des transformations qui s'accomplissent dans la Communauté, facilitera aux gouvernements comme aux entreprises les adaptations et les orientations nécessaires.

On ne doit pas sous-estimer les risques d'une instabilité plus grande dans l'économie européenne sous l'effet d'une spécialisation renforcée, nécessaire au progrès de la production, de la forte part de l'investissement dans la demande globale et d'une irrégularité possible dans le rythme du renouvellement des équipements, enfin de la croissance de la part de l'exportation dans l'ensemble des débouchés, en particulier sous la forme de biens d'équipement. Mais en regard apparaissent des possibilités infiniment plus grandes d'une politique de stabilisation conjoncturelle ; les difficultés de balance des paiements sont ordinairement pour les pays séparés l'obstacle à l'expansion, en même temps qu'elles obligent à un certain alignement sur les niveaux d'activité déprimés du dehors. Ce puissant ensemble que va constituer la Communauté élimine sur une part importante des échanges la réaction en chaîne des influences conjoncturelles extérieures que des pays, dont la dimension économique est sans commune mesure avec celle des États-Unis, par exemple, répercutent inévitablement les uns sur les autres. Mais cette chance qui s'ouvre doit être saisie, l'action commune doit être aussi fortement conçue et organisée que pourrait l'être celle d'un État, et elle aura d'autant plus de chances de succès qu'elle s'intégrera à une politique d'expansion à long terme, c'est-à-dire, du même coup, de transformation ordonnée des structures.

On a mis en évidence la position de la Communauté comme le premier client des pays producteurs de matières premières, et bientôt leur premier fournisseur de produits manufacturés ou d'équipement. Une politique de stabilisation conjoncturelle, dont la Communauté a les moyens, est l'une des contributions

majeures qu'elle peut apporter à leur développement et aux conditions de cette industrialisation progressive qui commande le relèvement de leur niveau de vie.

Mais déjà la Communauté est en train de dégager globalement des excédents de sa balance extérieure avec le reste du monde. L'Europe reprendra ainsi ce rôle traditionnel que les pays européens, bridés par la nécessité, avaient dû l'un après l'autre abandonner, en apportant une aide directe au développement de ces pays moins avancés, dont les options pèseront lourd dans l'histoire de notre temps. Et cette constatation à elle seule suffit à démontrer le tournant décisif qu'imprime l'union économique de l'Europe au destin politique du monde.



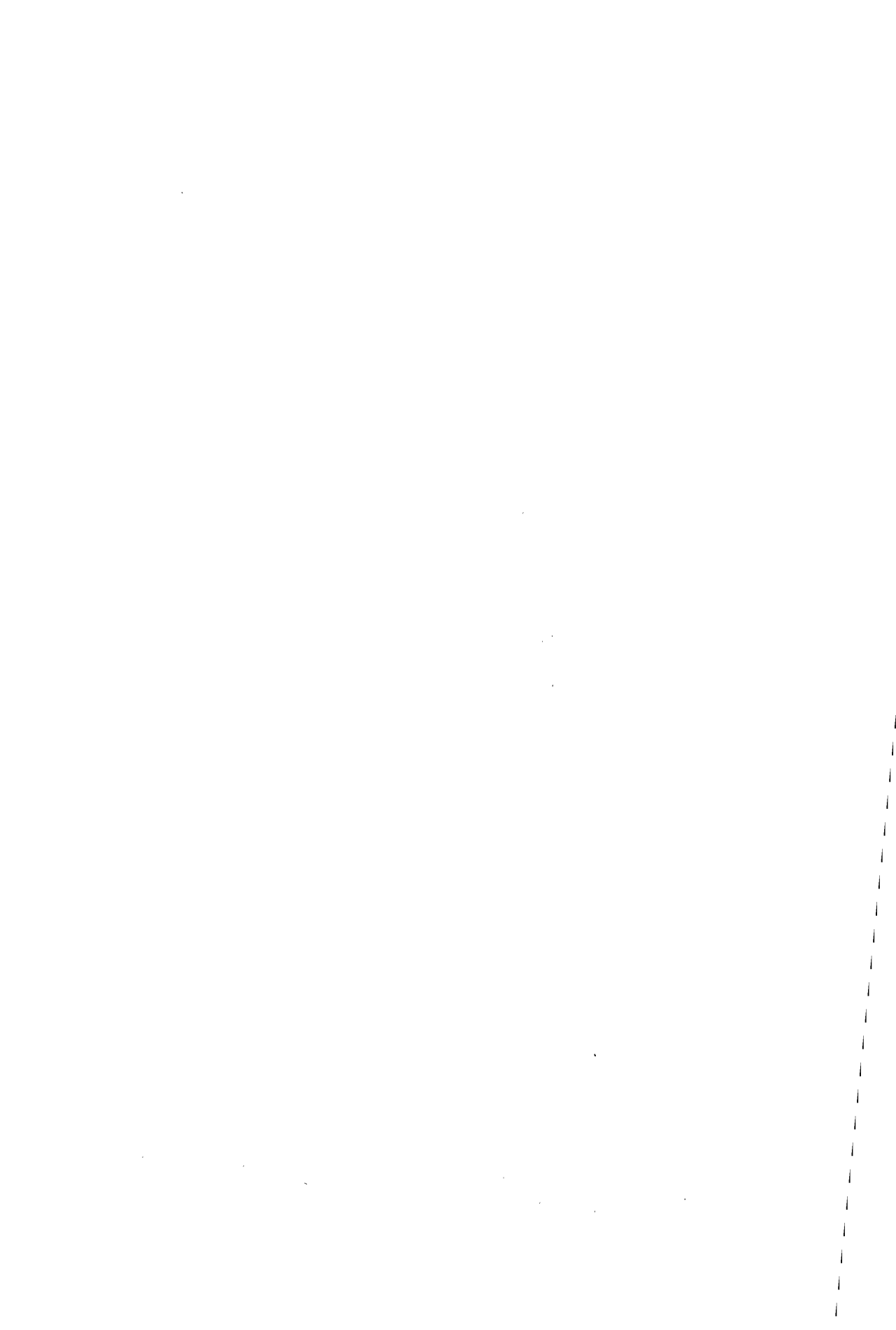


## Partie B

# Allemagne

(République fédérale)

Le présent rapport a été établi par M. W. BAUER, Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung, à l'invitation de la Commission de la C.E.E.



## AVANT-PROPOS

Le rapport suivant donne une vue d'ensemble des caractéristiques les plus importantes de la structure économique actuelle de la république fédérale d'Allemagne et des tendances de l'évolution qui se sont manifestées dans l'après-guerre. Il respecte strictement le programme de la Commission de la Communauté économique européenne, tel qu'il a été élaboré par le groupe de travail. Seule la III<sup>e</sup> partie procède d'un classement de la matière quelque peu divergent qui a semblé plus approprié.

Les données statistiques ont été pour la plupart empruntées à des sources officielles. Les difficultés de la délimitation régionale, auxquelles se heurte l'étude statistique en Allemagne, sont bien connues. On a par conséquent noté expressément dans chaque tableau à quel territoire se rapportent les indications qu'il contient. La majeure partie du travail était achevée en juillet 1958 et n'a donc pu tenir compte que des résultats statistiques publiés jusqu'à cette date.



# I — STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE

## A — INTRODUCTION

### 1. Reconstruction, excédent de population et ajustements

Les profonds bouleversements auxquels les fondements de la vie économique, sociale et publique ont été soumis par suite de la guerre et de l'issue de la guerre ont déterminé de façon décisive, la structure économique actuelle de la république fédérale d'Allemagne. Ces bouleversements se ramènent à trois aspects :

1° Pertes en capital — matériel — entraînées par les destructions de guerre, arrêt des investissements pour renouvellements, pendant la guerre et la première période d'après-guerre, démontages par les puissances d'occupation, etc.

2° Après la guerre un flot de 8 à 9 millions de « réfugiés » venant pour la plupart des régions orientales de l'ancien Reich allemand s'est déversé sur la république fédérale d'Allemagne.

3° Le partage de l'Allemagne, par suite de l'évolution politique d'après-guerre, a transformé la république fédérale d'Allemagne, qui jusque-là faisait partie d'un domaine économique homogène plus vaste, en un domaine économique autonome.

Ces trois aspects ont ceci de commun qu'ils ont fait apparaître des besoins très élevés en matière d'investissement de tout ordre. Dans le cadre d'une politique économique appropriée, il devait nécessairement en résulter un taux disproportionné des investissements (part des investissements dans le produit social). Celui-ci, explique à son tour le rythme de l'expansion économique observé au cours des années passées et qui a été très rapide si on le compare à celui des périodes antérieures, ainsi qu'à celui d'autres pays à structure économique similaire.

Une expansion aussi rapide a été d'une part possible parce que l'excédent de population fournissait un facteur main-d'œuvre en quantité suffisante, et qu'il y avait en conséquence situation typique de sous-emploi. A cela s'est ajouté d'autre part le fait que, dans l'économie de guerre, le centre de gravité de la production économique s'était déplacé vers les biens d'investissement (au sens technique du terme), si bien qu'en dépit des destructions consécutives à la guerre,

on a disposé pour la fabrication de biens d'équipement d'un appareil de production relativement développé. Hors de la réparation des dommages de guerre il suffisait en outre souvent d'engager des dépenses d'investissements relativement faibles pour rendre aux complexes de production leur pleine capacité de rendement. (En d'autres termes, la productivité marginale du capital a été relativement élevée dans les premières années de la reconstruction.)

Plus la reconstruction, l'intégration des « réfugiés » et l'adaptation aux nouvelles frontières territoriales progressaient, plus le sous-emploi évoluait vers le plein-emploi et plus le rythme d'accroissement devait se ralentir.

De la nouvelle situation démographique de la république fédérale d'Allemagne après la guerre il ressortait nécessairement que la structure économique ne pouvait se développer que dans le sens d'une intensification de l'industrialisation. La politique économique est donc fondamentalement orientée vers cet objectif.

Les circonstances pour une industrialisation accélérée étaient (et sont) favorables, en ce sens que la république fédérale d'Allemagne englobe depuis toujours la plupart des grands centres industriels importants d'Allemagne, notamment la Westphalie rhénane. L'importance de ce qu'il est convenu d'appeler l'infrastructure pour l'industrialisation et l'effet de concentration des noyaux industriels existants s'est ainsi à nouveau manifestée. Il ne s'est pas produit d'industrialisation notable de régions traditionnellement agricoles, sauf à la périphérie des régions industrielles.

Il convient encore de signaler une autre conséquence de la rapidité de la reconstruction au point de vue de la politique conjoncturelle : la composition du capital-matériel de la république fédérale d'Allemagne est relativement « jeune », c'est-à-dire qu'une part relativement élevée consiste en équipements installés au cours des dernières 8 ou 10 années. Sans doute la productivité de l'ensemble de l'économie bénéficie-t-elle actuellement de cet état de chose. D'un autre côté, une structure aussi inégale quant à l'âge du capital-matériel entraîne le danger de vagues de réinvestissements. Ceci peut placer la politique de conjoncture devant des problèmes d'autant plus compliqués que le développement économique général se ralentit.

## 2. Principe fondamental de la politique économique

Une nouvelle orientation de la politique économique est devenue également possible, voire nécessaire, en raison de la transformation du régime politique général après l'effondrement militaire et politique de l'Allemagne, ce régime passant du système du totalitarisme collectiviste à celui de la libre démocratie. En harmonie avec la nouvelle attitude fondamentale en matière de politique générale, on ne pouvait que se prononcer en faveur d'un ordre économique qui rendait à la libre disposition et à l'initiative de l'individu, le rôle de supports du processus économique. Cette tendance a également été renforcée par la conviction que l'accroissement du bien-être général, et dans la situation donnée, les

progrès de l'industrialisation ne pouvaient être encouragés d'une manière meilleure et plus sûre que par un ordre économique permettant aux forces de l'économie de marché de se manifester et de se déployer.

Après les années d'économie de guerre et de réglementation du marché dans les premières années d'après-guerre, la république fédérale d'Allemagne s'est donc orientée, en matière de régime économique, vers un système conforme aux principes de l'économie de marché (économie sociale de marché). Après la réforme monétaire (juin 1948) ce système a pu être appliqué assez rapidement à de nombreux, sinon à tous les domaines.

Actuellement, le principe de l'économie de marché n'est pas encore réalisé dans le domaine du logement, en dépit des efforts considérables qui ont été faits ici pour restaurer, au moyen de l'intervention de l'État en faveur de la construction de logements, un certain équilibre entre l'offre et la demande.

Font en principe exception au principe de l'économie de marché, considérée au sens strict du terme, tous les grands marchés de produits agricoles. La politique agricole a, comme dans tous les pays d'Europe occidentale, une tendance sciemment protectionniste.

En ce qui concerne le secteur des transports, on croit également mieux servir le développement général en soumettant le fonctionnement spontané du marché à l'intervention de l'État qu'en l'y soustrayant ; cette observation s'applique encore dans une certaine mesure au secteur de l'énergie.

## B — SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

On a déjà indiqué dans l'introduction l'importance fondamentale revenant au facteur démographique dans les transformations de la structure économique de la république fédérale d'Allemagne.

Il suffira donc d'indiquer brièvement ici les chiffres les plus importants :

TABLEAU I

### Population du territoire de la république fédérale d'Allemagne

	17-5-1939	31-12-1949	31-12-1957
Chiffre de la population (population résidente), en milliers			
sans la Sarre	39 337,5	46 579,4	50 812,8
y compris la Sarre	40 247,1	47 514,9	51 832,0
Densité de la population (habitants au km <sup>2</sup> )			
sans la Sarre	160	190	207
y compris la Sarre	162	192	209

Source : Annuaire statistique de la république fédérale d'Allemagne, 1957, et Rapports statistiques - travail n° VII/7/68 du 26 avril 1958.

L'augmentation de la population entre l'avant-guerre et 1950 est essentiellement le résultat de l'afflux des « réfugiés ». Le recensement de la population en 1950 avait donné pour le territoire fédéral (sans la Sarre), le chiffre de



7 876 000 « réfugiés » <sup>(1)</sup>. Ce chiffre a encore augmenté depuis pour atteindre à fin 1957 celui de 9 148 000.

A cet afflux de population assez exceptionnel sont venues cependant s'ajouter tout au long des années de la période d'après-guerre les migrations de population en provenance de Berlin et de la zone d'occupation soviétique. C'est ainsi qu'au cours des dernières années encore l'accroissement de la population était déterminé pour plus de la moitié par les apports de cette migration.

TABLEAU 2

**Accroissement de la population, excédent des naissances et apports de la migration de 1950 à 1957**

République fédérale sans la Sarre

en milliers

Année	Totalité	Accroissement de la population dort		État de la population à la fin de l'année
		excédent des naissances	apport de la migration	
1949	—	—	—	46 579
1950	+ 654	+ 279	+ 375	47 233
1951	+ 364	+ 251	+ 113	47 597
1952	+ 302	+ 254	+ 48	47 899
1953	+ 569	+ 221	+ 348	48 468
1954	+ 486	+ 264	+ 222	48 954
1955	+ 554	+ 244	+ 310	49 508
1956	+ 603	+ 264	+ 339	50 111
1957	+ 702	+ 284	+ 418	50 813

Source : Annuaire statistique de la république fédérale d'Allemagne, 1957, et Rapports statistiques - travail n° VII/7/68 du 26 avril 1958.

Ainsi s'explique que, dans les huit dernières années (de 1950 à 1957), la population de l'Allemagne occidentale ait, avec un taux annuel moyen de 1,1 %, augmenté deux fois plus rapidement qu'il n'aurait résulté de ses conditions démographiques naturelles (excédent des naissances) <sup>(2)</sup>.

Les « réfugiés » et l'important afflux permanent de population ont d'abord constitué une charge considérable qui s'est manifestée sous la forme d'un chômage relativement élevé. Mais à mesure que l'excédent de population a été absorbé dans le processus de production, le nombre des chômeurs a diminué et il en est résulté une situation de plein emploi ; si bien que l'afflux de main-d'œuvre de

<sup>(1)</sup> Par « réfugiés » on entend ici les personnes qui résidaient au 1-9-1939 dans les régions orientales du Reich allemand (situation au 31-12-1957) actuellement sous administration étrangère, en Sarre ou à l'étranger, à l'exception des étrangers et des apatrides. Depuis le 1-1-1954 les personnes qui résidaient en Sarre à la date du 1-9-1939 ne sont plus considérées comme réfugiés, mais comme « immigrants ».

<sup>(2)</sup> Pendant les huit années qui s'écoulèrent de 1950 à 1957, le nombre des enfants nés vivants a été en moyenne de façon assez constante d'environ 16 pour 1 000, le nombre des décès d'environ 11 pour 1 000, l'excédent des naissances a été par conséquent d'environ 5 pour 1 000.

l'extérieur est devenu un postulat important pour la poursuite de l'expansion. Ceci a été d'autant plus important que la source naturelle de l'augmentation de la main-d'œuvre, c'est-à-dire le nombre de jeunes gens ayant achevé leur scolarité, a considérablement diminué ces dernières années par suite des effets de la guerre sur les naissances des dernières années et diminuera encore dans les années à venir pour atteindre aux alentours de 1960 son point le plus bas.

TABLEAU 3

Nombre de jeunes gens ayant achevé leur scolarité dans les années 1951 à 1957

1951	836 000
1952	830 000
1953	835 000
1954	952 000
1955	869 000
1956	783 000
1957	710 000

Source : Office fédéral de placement et d'assurance-chômage.

Une autre source d'accroissement de l'offre sur le marché du travail a consisté ces dernières années en ce qu'il est convenu d'appeler la réserve invisible. Il s'agit là de personnes qui jusqu'à présent n'exerçaient pas ou n'exerçaient plus d'activités rémunératrices, de femmes en particulier. On est en droit de supposer que cette offre de main-d'œuvre réagit de manière particulièrement élastique et aux fluctuations du marché du travail et à celles de l'évolution des salaires. Le rôle joué par cette source dans l'augmentation générale de la population active ressort du fait que de 1950 à 1957 la population en âge d'exercer une profession a augmenté d'environ 9 %, le nombre des salariés a augmenté par contre d'environ 16 %.

Le tableau suivant est une récapitulation des chiffres les plus importants, montrant l'évolution de la population résidente et de l'activité professionnelle de 1950 à 1957.

TABLEAU 4

Évolution de la population, chiffre de la population active et nombre des salariés

Moyenne annuelle	Population	Population active (total y compris les chômeurs)	Salariés
		<i>en milliers</i>	
1950	46 907,9	21 725	20 145
1954	48 709,9	23 607	22 387
1957	50 472,8	25 300	24 640
		<i>1950 = 100</i>	
1950	100,0	100,0	100,0
1954	103,8	109,0	111,5
1957	107,5	116,1	122,6

Source : Publication du Bureau fédéral des statistiques et de l'Office fédéral de placement et d'assurance-chômage.

Deux tendances de l'évolution de l'activité professionnelle en Allemagne occidentale doivent encore être relevées, elles sont toutes deux caractéristiques de l'industrialisation croissante :

1. Le chiffre de la main-d'œuvre (salariés) dans l'agriculture diminue régulièrement (exode rural). Non seulement la main-d'œuvre salariée agricole, mais aussi les membres de la famille, participant à l'exploitation, émigrent sans cesse vers l'industrie et les autres secteurs économiques non agricoles, si bien que la part de l'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) s'est abaissée en l'espace de six années de 25 % en 1950 à 18 % en 1956 (et qu'elle n'est pas tombée plus bas depuis lors).

La désaffection pour l'agriculture explique seule comment le nombre des salariés employés dans l'industrie et l'artisanat a pu augmenter de 1950 à 1956 presque deux fois plus que le nombre total des salariés en général. En conséquence, la part de l'industrie (y compris l'artisanat, l'exploitation des mines, les secteurs de l'énergie et du bâtiment) dans le nombre total des salariés a augmenté de 42 à 48 % pour la même période et devrait bien maintenant déjà avoir atteint environ 50 %.

2. Le nombre des travailleurs salariés, soit le nombre des ouvriers, des employés et des fonctionnaires, augmente infiniment plus vite que celui des autres catégories de la population active, c'est-à-dire des travailleurs indépendants et des aides familiaux. Ceci n'est en grande partie qu'un autre aspect de l'exode de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les secteurs industriels. Ce mouvement se caractérise par le fait que le nombre des aides familiaux, dont le rôle dans l'agriculture est si important, diminue en chiffre absolu, tandis que celui des travailleurs indépendants continue à croître, mais infiniment plus lentement que le nombre total des salariés.

TABLEAU 5

La population active par branche d'activité de 1950 à 1956

Moyenne annuelle	Agriculture sylviculture et pêche	Industrie et artisanat (1)	Autres secteurs de l'économie	Total de la population active
			<i>en milliers</i>	
1950	5 100	8 445	6 600	20 145
1952	4 770	9 300	7 039	21 109
1954	4 514	10 265	7 608	22 387
1956	4 296	11 505	8 239	24 040
			<i>1950 = 100</i>	
1950	100	100	100	100
1952	94	110	107	105
1954	89	122	115	111
1956	84	136	125	119
			<i>en %</i>	
1950	25	42	33	100
1952	23	44	33	100
1954	20	46	34	100
1956	18	48	34	100

Source : Économie et statistique, 1958, fascicule 3, page 152.

(1) Y compris l'exploitation des mines, l'énergie et la construction.

TABLEAU 6

La population active d'après la nature de la profession en 1950 et en 1956

Moyenne annuelle	Travailleurs indépendants	Aides familiaux	Travailleurs dépendants	Total de la population active
	<i>en milliers</i>			
1950	3 258	3 060	13 827	20 145
1956	3 416	2 568	18 056	24 040
	<i>1950 = 100</i>			
1950	100	100	100	100
1956	105	84	131	120
	<i>en %</i>			
1950	16	15	69	100
1956	14	11	75	100

Source : Estimation établie sur la base des données de l'Office fédéral des statistiques et de l'Office de placement et d'assurance-chômage.

Tous ces facteurs ont contribué à permettre une augmentation relativement forte de l'emploi au sens strict du terme, c'est-à-dire du nombre des travailleurs actifs, dans les années antérieures à 1957, augmentation infiniment plus forte que la réduction du chômage. De fin septembre 1949 à fin septembre 1957, le nombre des travailleurs actifs a augmenté d'environ 5 503 000 ; pour la même période le nombre des chômeurs a diminué d'environ 947 000. Cela signifie qu'au cours de cette période un supplément de main-d'œuvre, de l'ordre de 4 356 000 personnes, provenant de diverses sources, a afflué sur le marché du travail.

TABLEAU 7

Évolution de l'emploi et du chômage

*en milliers*

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
	<i>État au 30 septembre de l'année</i>								
Occupés	13 604	14 296	14 885	15 456	16 044	16 831	17 807	18 610	18 907
Chômeurs	1 314	1 272	1 235	1 051	941	823	495	411	367
	<i>Variations par rapport à l'année précédente</i>								
Occupés	.	+ 692	+ 589	+ 571	+ 588	+ 787	+ 976	+ 803	+ 357
Chômeurs	.	- 42	- 37	- 184	- 110	- 18	- 328	- 84	- 44
Main-d'œuvre supplémentaire	.	+ 650	+ 552	+ 387	+ 478	+ 669	+ 648	+ 719	+ 313

Source : Office fédéral de placement et d'assurance-chômage.

Cependant le taux du chômage, c'est-à-dire le nombre de chômeurs en pourcentage de l'effectif total de la population active salariée, est tombé de près de 9 % à fin septembre 1949, et de plus de 8 % encore en fin septembre 1950, à 1,9 % fin septembre 1957. Si la moyenne annuelle du taux de chômage cal-

culée pour la période correspondante s'est abaissée dans de moindres proportions et s'élevait encore en 1957 à environ 3,4 %, cela n'est que la conséquence des fortes oscillations saisonnières de l'emploi. Pour abaisser encore davantage ce taux, on devrait réduire l'arrêt hivernal, surtout dans le secteur du bâtiment. Certes on s'efforce actuellement de travailler dans ce sens, mais, vu les conditions climatiques et techniques, le champ d'action de ces efforts est évidemment relativement restreint.

TABLEAU 8

## Taux de chômage

en % (1)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Moyenne annuelle	10,3	9,0	8,4	7,5	7,0	5,1	4,0	3,4
Situation au 30 septembre	8,2	7,7	6,4	5,5	4,7	2,7	2,2	1,9

Source : Office fédéral de placement et d'assurance-chômage.

(1) Proportion des chômeurs en pourcentage de l'effectif total (employés et chômeurs) des travailleurs salariés.

L'augmentation de l'emploi s'est déjà ralentie ces dernières années. Il faut s'attendre à un nouveau ralentissement. La réserve de chômeurs est épuisée. L'apport des jeunes gens ayant achevé leur scolarité décroît, alors qu'inversement les pertes de main-d'œuvre augmentent (décès, invalidité, limite d'âge, etc.). De plus, le contingent militaire soustraira au marché du travail, au cours de chacune des 4 ou 5 prochaines années, quelques dizaines de milliers de travailleurs. L'accroissement de la main-d'œuvre en provenance de la réserve invisible (accroissement du pourcentage de la population active) diminuera plutôt qu'il n'augmentera, car cette réserve s'épuise lentement. Il est impossible de prévoir si la migration en provenance de l'Est conservera son rythme actuel, car il s'agit là d'un élément dépendant en majeure partie de facteurs politiques.

On peut, selon toute vraisemblance, affirmer que, pour la république fédérale d'Allemagne, l'époque de l'expansion économique extensive proprement dite, c'est-à-dire reposant principalement sur un apport nouveau de main-d'œuvre est révolue. Dans un avenir assez proche, l'expansion économique dépendra, dans une mesure plus grande que jusqu'à présent, du degré d'accroissement du rendement de chaque travailleur.

## C — LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

### 1. La tendance à une industrialisation croissante

Les conséquences de la tendance à une industrialisation croissante sur la composition professionnelle de la population active ont déjà été exposées ci-dessus. Cette tendance se reflète d'une façon encore plus nette dans les contributions de chaque secteur économique au produit national.

TABLEAU 9

**Contribution des trois grands secteurs économiques au produit national brut intérieur  
de 1950 à 1956**

Année	Agriculture (1)	Industrie (1)	Autres secteurs économiques (1)	Total du produit national intérieur brut
<i>Aux prix respectifs, en millions de DM</i>				
1950	9 790	48 698	38 663	97 151
1952	12 815	69 037	52 168	134 020
1954	13 215	81 338	59 854	154 407
1956	14 554	102 474	76 998	194 026
1957 (2)	15 362	110 383	84 433	210 178
<i>1950 = 100</i>				
1950	100	100	100	100
1952	131	142	135	138
1954	135	167	155	159
1956	149	210	199	200
1957 (2)	157	227	218	216
<i>Répartition en pourcentages</i>				
1950	10	50	40	100
1952	9	52	39	100
1954	8	53	39	100
1956	7	53	40	100
1957 (2)	7	53	40	100
<i>Aux prix de 1954 en millions de DM</i>				
1950	10 430	54 330	46 980	111 740
1952	12 790	67 350	53 130	133 270
1954	13 215	81 338	59 854	154 407
1956	12 760	100 420	70 460	183 640
1957 (2)	12 790	104 870	75 040	192 700
<i>1950 = 100</i>				
1950	100	100	100	100
1952	123	124	113	119
1954	127	150	127	138
1956	122	185	150	164
1957 (2)	123	193	160	172
<i>Répartition en pourcentages</i>				
1950	9	49	42	100
1952	10	50	40	100
1954	8	53	39	100
1956	7	55	38	100
1957 (2)	7	54	39	100

Source : Economie et statistique, 1957, cahier 7, page 354 ; 1958, cahier 3, page 152 ; cahiers 5 et 6.

(1) En ce qui concerne la délimitation exacte des secteurs, cf. texte.

(2) Provisoire.

De manière à permettre également une comparaison sur le plan international, le tableau suivant fait apparaître la ventilation du produit national brut intérieur (c'est-à-dire du produit national brut, après déduction des revenus professionnels et financiers perçus par les ressortissants nationaux à l'étranger, et après addition des revenus professionnels et financiers perçus par les étrangers à l'intérieur du pays) en trois grands secteurs : agriculture, industrie et autres secteurs économiques (\*).

Le secteur agricole englobe également la sylviculture et la pêche ; le secteur industriel s'étend aussi à l'artisanat, à l'exploitation minière, à la production d'énergie et au bâtiment. Le troisième secteur comprend le commerce, les transports et la transmission des informations, les banques et les assurances privées, la location des logements, la fonction publique et les autres prestations de services.

Au cours des années qui se sont écoulées depuis 1950, la contribution de l'agriculture au total du produit intérieur brut est tombée de 10 à 7 % environ. La contribution de l'industrie (au sens défini ci-dessus), qui participe actuellement pour 53 à 55 % au produit national brut intérieur, a augmenté. La contribution des industries « tertiaires », c'est-à-dire du secteur des prestations de services, est restée à peu près constamment au niveau de 40 % depuis 1950 ; en d'autres termes, la valeur ajoutée produite par ce secteur a augmenté à peu près dans la même proportion que l'ensemble du produit national brut intérieur.

## 2. La structure de la production agricole

Dans la république fédérale d'Allemagne, comme dans tous les pays industriels d'Europe occidentale, à forte densité de population, où l'agriculture repose sur une exploitation paysanne traditionnelle, la production de produits de transformation dans le cadre du secteur agricole dépasse de loin celle des produits végétaux ; pour 1956-1957, les produits de l'élevage entrent pour environ 72 % et les produits végétaux pour environ 30 % dans la valeur globale de la production des denrées alimentaires.

A son tour, la production végétale comprend, en gros, un tiers de céréales, un tiers de tubercules (pommes de terre et betteraves sucrières) et un tiers de vin, fruits et légumes ; à noter que les cultures maraîchères représentent 2 % (de la production agricole totale), ne jouent qu'un rôle relativement peu important comparé à d'autres pays ayant des conditions climatiques et économiques analogues.

En ce qui concerne les produits de l'élevage, les porcs et la production laitière occupent de loin le premier rang. La contribution de ces deux secteurs de

---

(\*) La différence entre le produit national brut intérieur et le produit national brut (Bruttosozialprodukt) est minime en ce qui concerne la république fédérale d'Allemagne. Le produit national brut intérieur a été, au cours de chacune de ces dernières années, d'environ 0,3 % supérieur au produit national brut.

production représente les 7/10 de la production animale totale, soit la moitié de la production totale des denrées alimentaires.

TABLEAU 10

Valeur monétaire de la production des denrées alimentaires <sup>(1)</sup>  
1956-1957

Denrées alimentaires	En millions de DM	Répartition en %
Céréales	1 764	9,2
Pommes de terre	1 038	5,4
Betteraves sucrières	514	2,7
Légumes	675	3,5
Fruits	910	4,7
Cidre	184	1,0
Houblon	165	0,9
Tabac	80	0,4
Autres produits végétaux <sup>(2)</sup>	37	0,2
Total des produits végétaux	5 367	28,0
Bœufs et veaux	2 765	14,5
Porcs	5 019	26,2
Volailles	216	1,1
Lait	4 630	24,2
Œufs	1 080	5,7
Ovins et laine <sup>(3)</sup>	64	0,3
Total des produits animaux	13 774	72,0
Total des produits alimentaires	19 141	100,0

Sources : Économie agricole, février 1958, pages 38-39.

(1) Les quantités utilisées pour l'alimentation de la population (y compris la production destinée à la transformation industrielle et les quantités correspondant aux produits fourragers importés) sont évaluées aux prix de la production. Les produits annexes du sol, destinés à la nourriture animale et aux ensemencements, ont été déduits.

(2) Les légumes secs comestibles, les choux-raves, les graines oléagineuses, la paille de lin et la paille de chanvre.

(3) Y compris les modifications intervenues dans le cheptel.

### 3. La structure de l'industrie

La structure industrielle d'une économie peut être étudiée sous divers aspects. Nous n'en relèverons ici que trois qui sont particulièrement importants pour le marché commun : a) Quelles sont les industries les plus importantes de la République fédérale d'Allemagne ? b) Quelles industries sont classées dans la République fédérale comme « jeunes industries » ? c) Quel est le rôle de l'exportation dans les diverses industries ?

#### a) Les industries les plus importantes

Sur les 49 secteurs industriels distincts, figurant à l'indice de la production industrielle nette de la République fédérale allemande, évalués (estimés) en fonction de la valeur nette de la production en 1957, les 10 secteurs suivants sont considérés comme les plus importants :



## Participation à la valeur nette de la production industrielle pour 1957

Industries chimiques, y compris celles des sous-produits de carbonisation	9,8
Construction de machines	9,3
Industrie textile	8,9
Industrie électrotechnique	6,9
Construction automobile	5,8
Industrie de transformation du tabac	5,0
Industrie de construction de matériel ferroviaire	4,7
Sidérurgie	4,1
Charbonnages	4,0
Production d'électricité	4,0

La liste complète des 49 secteurs industriels est donnée au tableau 42, page 225.

Les industries de biens d'investissement et de matières premières sont donc prépondérantes dans la production industrielle de la république fédérale d'Allemagne si l'on fait abstraction de l'industrie textile et de celle du tabac, qui sont placées à un rang assez élevé parmi les industries de la plupart des pays industriels. Les sept premiers secteurs industriels du tableau ont contribué, à eux seuls, à la moitié de la valeur nette globale de la production industrielle.

En raison des différences de rendement de la main-d'œuvre (et aussi de niveau des salaires), le classement des diverses industries est quelque peu différent, si l'on se fonde, pour mesurer leur importance respective non sur la valeur nette de la production, mais sur le nombre de personnes employées, comme le montre le tableau 11 ci-dessous.

TABLEAU 11

Les 10 secteurs industriels les plus importants d'après le nombre de personnes employées (1)

Industrie	Nombre de personnes employées fin septembre 1957 en milliers	Participation en pourcentages du nombre global de personnes employées dans l'industrie
Construction de machines	834	11,3
Industrie textile	651	8,9
Charbonnages (2)	588	8,0
Industrie électrotechnique	574	7,8
Industries alimentaires	418	5,7
Industries chimiques	412	5,6
Industrie de construction de matériel ferroviaire	369	5,0
Construction automobile	329	4,5
Industrie du vêtement	323	4,4
Industries extractives et rattachées	268	3,6
Ensemble des industries énumérées ci-dessus	4 766	64,8
Pour comparaison : ensemble des industries	7 354	100,0

Source : Rapport sur l'industrie (ne comprend que les entreprises employant 10 personnes et plus). Annuaire statistique 1958, page 179.

(1) Personnes employées : chefs d'entreprise et employés (y compris les apprentis du commerce), les ouvriers et les apprentis de l'industrie.

(2) Y compris les entreprises de sous-produits de carbonisation rattachées aux charbonnages.

D'après ce tableau, la construction de machines, l'industrie textile, les charbonnages et l'industrie électrotechnique viennent en tête, comme étant les quatre industries employant le plus grand nombre de personnes. Sur le total des personnes employées dans l'industrie, plus du tiers est employé dans les quatre industries susnommées et près de deux tiers dans les dix industries énumérées dans le tableau ci-dessus.

b) *Les « jeunes industries »*

Si l'on qualifie quelque peu schématiquement de « jeunes » industries les industries dont la production a enregistré les taux d'accroissement les plus élevés au cours des huit dernières années, on constate que dans la république fédérale d'Allemagne, il s'agit des industries suivantes :

(Base 1950 = 100)

Industrie	Indice de la production pour 1957 (1)
Production métallurgique et d'aluminium	553
Industrie de transformation des matières synthétiques	475
Constructions navales	392
Extraction de pétrole et de gaz naturel	368
Constructions automobiles	317
Industrie de transformation de la viande	299
Industrie électrotechnique	291
Transformation des huiles minérales	289
Brasseries	283
Industrie des instruments de musique, des jouets et de bijouterie	270

(1) Pour la liste complète des indices, voir tableau 42, page 225.

Afin de permettre d'apprécier les chiffres ci-dessus, il est utile de rappeler que sur la base de 100 en 1950, l'indice global de la production industrielle s'élevait à 203 en 1957.

La part des « jeunes industries » dans l'ensemble de la production n'est pas considérable : sur la valeur nette globale de la production industrielle (évaluée), moins de 20 % reviennent, en 1957, aux « jeunes industries » énumérées plus haut. Parmi celles-ci, la valeur nette de production classe seules la construction automobile et l'électrotechnique parmi les industries les plus importantes.

c) *Interdépendance de l'industrie et des marchés étrangers*

Le degré d'interdépendance entre les différentes industries de la république fédérale d'Allemagne, telles qu'elles se sont développées au cours de l'après-guerre, et les marchés étrangers, est extrêmement divers. Il n'y a pas dans la république fédérale d'Allemagne d'industries orientées exclusivement ou essentiellement vers l'exportation, et dont l'éventail de production soit intégralement adapté aux seuls besoins de l'exportation. Il n'y a que dans les constructions navales où les exportations constituent actuellement plus de 50 % de la totalité des ventes. En 1957, la part des exportations pour l'industrie dans son ensemble s'est élevée à 15 %.

Le tableau suivant indique les onze industries dont les exportations ont représenté le plus fort pourcentage de leurs ventes en 1957 :

TABLEAU 12

Industries dont les exportations ont représenté le plus fort pourcentage de leurs ventes en 1957

Industrie	Part des exportations dans le chiffre d'affaires global en pourcentages	Exportations en millions de DM
Constructions navales	55,5	1 368
Mécanique de précision, optique et industrie horlogère	38,3	791
Instruments de musique, jouets, bijouterie, articles de sport	36,1	345
Construction automobile (y compris les camions)	33,7	3 417
Construction de machines	31,2	5 673
Usines de potasse, de sel gemme et salines	29,2	154
Mines de spath fluor, de spath pesant, de graphite et diverses, tourbières	26,1	29
Industries chimiques	22,9	3 745
Charbonnages	20,4	1 697
Céramique artistique	19,9	227
Électrotechnique	19,7	2 568

Source : Annuaire statistique 1958, page 173.

Les industries dans lesquelles la part des exportations est la plus élevée, ne sont nullement en même temps les industries d'exportation les plus importantes, c'est-à-dire les industries qui assurent les rentrées les plus fortes provenant des exportations. A cet égard, les industries exportatrices les plus importantes sont la construction de machines, les industries chimiques, la construction automobile, l'industrie sidérurgique et l'électrotechnique. Avec un chiffre d'affaires de 21,3 milliards de DM, ces cinq industries ont fourni, en 1957, 70 % des exportations globales de produits industriels. Si l'on fait abstraction des industries chimiques et sidérurgiques, il s'agit là des industries de biens d'investissement les plus importantes. Cette situation constitue indubitablement un danger du point de vue de la politique de conjoncture, car ces industries ne sont pas seulement les plus fortement exposées aux fluctuations de la demande étrangère, mais sont encore particulièrement sensibles, en même temps, aux fluctuations de l'expansion économique. Certes, le fait qu'il s'agisse là de « jeunes industries » — ceci s'applique notamment à la construction automobile et à l'électrotechnique — dont la courbe d'expansion suit une ascension relativement forte, joue assurément en leur faveur.

#### 4. La structure des secteurs « tertiaires »

Sous la dénomination de secteurs « tertiaires » sont groupés ici tous les secteurs de l'économie qui ne participent pas directement à la production des

marchandises, mais qui « produisent » et offrent des prestations de services, diverses dans le sens le plus large du terme.

Lors de la discussion sur la tendance à une industrialisation croissante il avait déjà été établi que les secteurs « tertiaires » représentaient ensemble environ 40 % du produit intérieur brut, et qu'ils prenaient, par conséquent, une part importante à la constitution du produit national global <sup>(1)</sup>.

Les publications ont fréquemment fait observer que la part des industries « tertiaires » dans la production globale n'a cessé de s'accroître en raison de l'expansion économique. Cette remarque — et cela a déjà été souligné — n'a pas encore été confirmée par le développement de l'économie de la République fédérale allemande pendant la période d'après-guerre ; cependant, depuis plusieurs décades, un glissement s'est également manifesté en Allemagne dans la structure de la production économique.

Le tableau 13 ci-dessous, qui donne une ventilation détaillée de la contribution des secteurs « tertiaires » au produit intérieur brut indique avec précision en quoi consistent ces prestations de services diverses :

TABLEAU 13

**Contribution des secteurs « tertiaires » au produit intérieur brut  
en 1956**

aux prix de 1956 <sup>(1)</sup>

*en millions de DM et en %*

Secteur	Contribution au produit intérieur brut	
	en millions de DM	en % du produit intérieur brut global
Commerce	26 182	14,5
Transports et transmissions	13 672	7,0
Banques et assurances privées	6 015	3,1
Location de logements	4 636	2,4
Fonctions publiques	14 404	7,4
Autres prestations de services	12 089	6,2
Total des secteurs « tertiaires »	76 998	39,7
Produit intérieur brut global	194 026	100,0

Source : Annuaire statistique 1958, pages 478-479.

<sup>(2)</sup> Déduction faite des bénéfices ou déficits apparents.

Le commerce se classe de loin, en tête des secteurs « tertiaires », en participant, pour environ 1/7, au produit intérieur brut global. Les transports, la fonction publique et le poste groupant toutes autres prestations de service contribuent pour 6 à 7 1/2 % à la production économique globale.

<sup>(1)</sup> Voir le tableau 9, page 177.

La ventilation des chiffres des personnes occupées font apparaître des taux semblables, bien que les statistiques allemandes concernant les divers secteurs de l'économie n'indiquent couramment que le nombre de personnes occupant un emploi salarié, c'est-à-dire des travailleurs, des employés et des fonctionnaires.

TABLEAU 14

Nombre de personnes employées dans les secteurs « tertiaires » les plus importants

Fin septembre 1957

Secteur	Nombre en 1 000	En pourcentage du nombre global des personnes employées
Commerce et entreprises auxiliaires	2 003	10,6
Administration	893	4,7
Services domestiques	660	3,5
Chemins de fer fédéraux	534	2,8
Postes fédérales	336	1,8
Soins aux malades (sans les établissements thermaux)	336	1,8
Industrie hôtelière	335	1,8
Monnaie, banques et assurances (sans les assurances sociales)	328	1,7
Organismes de défense nationale en Allemagne (R.F.) et à l'étranger et représentation à l'étranger	296	1,6
Éducation, cultes	289	1,5
Voies ferrées, transports automobiles et par voitures à cheval, transports aériens	202	1,1
Coiffure	127	0,7
Navigation, exploitation des ports et des voies d'eau	123	0,6
Hygiène sociale et assistance	104	0,5
Autres secteurs « tertiaires »	471	2,5
Ensemble des secteurs « tertiaires »	7 037	37,2
Total des secteurs de l'économie	18 967	100,0

Source : Annuaire statistique 1958, page 115.

Ces chiffres montrent également l'importance considérable des secteurs « tertiaires » dans l'ensemble de l'économie. Sur environ 19 millions de travailleurs actifs (à fin septembre 1957), 7 millions environ, c'est-à-dire 37 %, étaient occupés dans les secteurs « tertiaires ». Bien que la ventilation de la statistique du marché du travail, à laquelle ont été empruntés les chiffres du tableau 14, ne corresponde pas à celle du compte global de l'économie, elle indique également que le commerce et l'administration publique sont les plus importants des secteurs tertiaires (\*).

(\*) A côté des travailleurs salariés, les travailleurs indépendants et les aides familiaux jouent, en tant que main-d'œuvre, un grand rôle dans les secteurs « tertiaires ». En 1950, on a recensé pour l'ensemble de ces secteurs un total de 1,35 million de travailleurs indépendants et d'aides familiaux dont plus de 800 000 pour le commerce seul (y compris la monnaie et les assurances).

## D — UTILISATION DU PRODUIT SOCIAL ET ANALYSE DES TAUX D'EXPANSION

### 1. Utilisation du produit national

Le tableau suivant donne les chiffres établis d'après les nouveaux calculs de l'Office fédéral des statistiques, lesquels se fondent dans une large mesure sur la terminologie et les définitions internationales usuelles.

TABLEAU 15

Utilisation du produit social de 1950 à 1957

	1950	1952	1954	1956	1957 (1)
<i>En milliards de DM (aux prix de l'année)</i>					
Consommation privée	61,8	79,1	92,3	114,5	123,0
Consommation publique	14,4	21,1	22,4	25,5	28,0
Achats courants pour les besoins civils	(10,0)	(13,6)	(16,4)	(20,1)	(21,7)
Dépenses de défense (2)	(4,4)	(7,5)	(6,0)	(5,4)	(6,4)
Investissements	22,2	30,6	33,9	46,9	50,3
Installations	(18,5)	(25,5)	(32,2)	(44,3)	(46,1)
Modifications des stocks	(+ 3,7)	(+ 5,1)	(+ 1,7)	(+ 2,6)	(+ 4,2)
Contribution étrangère	- 1,2	+ 3,4	+ 5,3	+ 6,6)	+ 8,3
<b>Produit social brut</b>	<b>97,2</b>	<b>134,2</b>	<b>153,9</b>	<b>193,4</b>	<b>209,6</b>
<i>Participation en pourcentages</i>					
Consommation privée	63,6	59,0	60,0	59,0	58,7
Consommation publique	14,8	15,7	14,5	13,2	13,4
Achats courants pour les besoins civils	(10,3)	(10,1)	(10,7)	(10,4)	(10,4)
Dépenses de défense	(4,5)	(4,6)	(3,8)	(2,8)	(3,0)
Investissements	22,8	22,8	22,0	24,3	24,0
Installations	(19,0)	(19,0)	(20,9)	(22,9)	(22,0)
Modification des stocks	(3,8)	(3,8)	(1,1)	(1,4)	(2,0)
Contribution étrangère	- 1,2	2,5	3,5	3,5	4,0
<b>Produit social brut</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Économie et statistique, 1957, cahier 7 ; 1958, cahiers 1, 5 et 6.

(1) Provisoire.

(2) Frais d'occupation jusqu'au 5 mai 1955.

La part de la consommation privée a légèrement diminué au cours de l'année. Elle était, en 1950, relativement élevée, parce que, d'une part, les investissements absorbaient un pourcentage du produit social moindre qu'aujourd'hui et que, d'autre part, la contribution dite étrangère (c'est-à-dire le solde des échanges commerciaux de marchandises et de prestations de services avec l'étranger, Berlin-Ouest et la zone d'occupation soviétique) était alors négative.

Il convient de ne pas négliger, notamment lorsqu'on se livre à des comparaisons sur le plan international, que le taux de la consommation nationale n'est pas indépendant du système d'imposition.

Les statistiques allemandes officielles ne disposent pas actuellement de chiffres relatifs à la décomposition par catégorie des dépenses privées de consommation, chiffres qui indiqueraient les modifications subies par la consommation à la suite du relèvement des revenus, et sous l'influence des variations des relations des prix.

La part de la consommation de l'État a également quelque peu diminué au cours de l'année. Cependant, les dépenses publiques courantes pour paiement de marchandises et de prestations de services sont demeurées assez constantes par rapport au produit social brut. Ce léger recul s'explique par le passage du régime d'occupation au système du réarmement autonome. Les dépenses effectives à ce titre ont seulement commencé à s'accroître lentement au cours des récentes dernières années. On doit escompter dans les années à venir une augmentation substantielle de ces dépenses et par conséquent une utilisation croissante du produit national pour les couvrir.

Le taux des investissements a augmenté de façon constante avec le temps, notamment la part représentée par les investissements d'équipement dans le produit national brut. C'est pourquoi ce taux est encore actuellement très élevé. (Il avait atteint son point culminant avec 25,7 % en 1955, année d'expansion maxima.) A mesure que la reconstruction touchait à son terme et qu'indépendamment des fluctuations de la conjoncture, l'économie passait du sous-emploi au plein-emploi, le taux des investissements tendait à augmenter. Ceci pour les raisons suivantes : dans la phase de reconstruction d'une économie détruite, la productivité marginale du capital atteint un niveau disproportionné, le coefficient marginal du capital est par conséquent faible et lorsqu'il y a expansion, le taux des investissements est aussi relativement faible. Ce taux doit augmenter, dès que ces conditions disparaîtront. Il n'est pas besoin d'expliquer que, dans une situation d'expansion, le passage au plein-emploi suscite une augmentation du taux des investissements.

Le fait que le taux des investissements a été relativement élevé dans la république fédérale d'Allemagne pendant toute la période d'après-guerre jusqu'à présent, est également imputable à l'importance des investissements, notamment dans le bâtiment et dans le secteur public. Le tableau 16 donne une classification des investissements d'équipement en distinguant les investissements d'outillage et ceux

TABLEAU 16

## Investissements bruts d'équipement de 1950 à 1957

en milliards de DM aux prix courants

Investissements	1950	1952	1954	1956	1957 (2)
D'outillage	9,4	13,8	17,0	23,4	24,1
De construction immobilière	9,0	11,7	15,2	20,9	22,0
Total des investissements (1)	18,5	25,5	32,2	44,3	46,1

Source : Voir tableau 15, page 185.

(1) Les différences apparaissant dans les totaux sont dues au fait que les chiffres ont été arrondis.

(2) Provisoire.

de constructions immobilières. Il montre que la valeur des investissements immobiliers n'a été que légèrement inférieure à celle des investissements d'outillage ; les investissements immobiliers ont donc représenté presque la moitié du montant total des investissements d'équipement effectués au cours des années écoulées.

Si l'on décompose le total des investissements d'équipement en fonction des secteurs bénéficiaires, l'industrie de transformation (y compris l'industrie du bâtiment), vient en tête avec environ un quart du total. Les investissements pour la construction de logements sont toutefois à peine inférieurs aux précédents. Les transports et transmissions viennent en troisième place.

TABLEAU 17

**Investissements bruts d'équipements en fonction des divers secteurs économiques de 1950 à 1956 (1)**

*aux prix courants*

Secteur économique	1950	1952	1954	1956 (2)
	<i>en millions de DM</i>			
Agriculture, forêts, pêche	1 750	2 200	2 700	3 800
Mines et carrières	650	1 100	1 350	1 650
Industrie de transformation (y compris l'artisanat) et industrie du bâtiment	5 200	6 700	7 700	11 600
Approvisionnement public (électricité, gaz et eau)	1 500	2 300	2 600	3 300
Transports et transmissions	2 400	3 300	4 550	6 600
Construction de logements	3 880	6 150	8 900	11 000
Administration publique	1 250	<b>1 830</b>	2 170	2 850
Divers	1 825	1 890	2 235	3 300
<b>Total des investissements bruts d'équipement</b>	<b>18 455</b>	<b>25 470</b>	<b>32 205</b>	<b>44 100</b>
	<i>en pourcentage</i>			
Agriculture, forêts, pêche	9,5	8,6	8,4	8,6
Mines et carrières	3,5	4,3	4,2	3,7
Industrie de transformation (y compris l'artisanat) et industrie du bâtiment	28,2	26,3	23,9	26,3
Approvisionnement public (électricité, gaz et eau)	8,1	9,0	8,1	7,5
Transports et transmissions	13,0	13,1	14,1	15,0
Construction de logements	21,0	24,1	27,6	24,9
Administration publique	6,8	7,2	6,7	6,5
Divers	9,9	7,4	7,0	7,5
<b>Total des investissements bruts d'équipement</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Ministère fédéral de l'économie. Sonderhefte zum Bericht über die wirtschaftliche Lage in der Bundesrepublik, cahier 4, novembre 1957.

(1) Sans les investissements destinés à l'occupation et la défense.

(2) Estimation provisoire du ministère fédéral des affaires économiques.

Les investissements publics ne ressortent pas purement et simplement dans leur totalité de ce tableau. En effet, en plus des investissements propres aux administrations publiques, les investissements financés directement ou indirectement par l'État se reflètent aussi dans les investissements des organismes d'approvisionnement public, des transports et transmissions ainsi que de la construction des logements.



## 2. Analyse des taux d'accroissement

Le tableau 18 ci-dessous indique les taux d'accroissement du produit national brut pour les années 1951 à 1957.

TABLEAU 18

### Taux d'accroissement du produit national brut en 1951-1957

variations par rapport à l'année précédente, en %

Année	Aux prix constants (prix de 1954)	Aux prix courants
1951	+ 11,8	+ 23,0
1952	+ 6,8	+ 12,2
1953	+ 7,8	+ 7,1
1954	+ 7,1	+ 7,1
1955	+ 11,8	+ 14,1
1956	+ 6,4	+ 10,1
1957 (1)	+ 5,0	+ 8,4

Source : Voir tableau 15, page 185.

(1) Provisoire.

On a déjà indiqué à diverses reprises les raisons de l'accroissement rapide du produit national, même si l'on ne prend pour base que l'évolution en prix constants ; la reconstruction, l'excédent de population, la nécessité de l'industrialisation, ont été dans les premières années postérieures à 1950 les conditions principales qui ont permis une augmentation relativement rapide du produit national.

Si l'on fait abstraction de l'année 1955, pendant laquelle une conjoncture exceptionnellement favorable aux investissements avait conduit à un boom caractérisé, on ne peut cependant méconnaître le ralentissement considérable de leur accroissement au cours de ces dernières années. L'année actuellement en cours a révélé que désormais les possibilités réelles d'accroissement sont limitées et surtout que les temps où la main-d'œuvre existait à discrétion sont révolus. De plus, la tendance à la réduction des heures de travail a pris également dans la République fédérale, de plus en plus d'ampleur au cours des dernières années.

Un autre aspect doit être signalé à cet égard : la définition du produit social brut et la manière de l'établir font que du côté de son utilisation apparaît également ce qu'il est convenu d'appeler la contribution étrangère, qui comme on le sait, se soldait ces dernières années pour la République fédérale, par un excédent toujours élevé et même fortement croissant des exportations et ceci pour de nombreuses raisons. Si l'on considère, en ce qui concerne la production et la distribution des marchandises, l'offre nationale réelle de marchandises et de prestations de services disponibles pour la consommation et les investissements, on constate

qu'au cours des dernières années l'expansion économique de la République fédérale s'est plus ralenti qu'il n'apparaît dans les chiffres du produit national brut réel. Le taux d'accroissement est alors tombé à 5,5 % en 1956 à environ 4,5 % en 1957.

La seule comparaison des taux d'expansion calculés aux prix constants et aux prix courants montre enfin que les excédents permanents de la balance des paiements qui sont apparus presque chaque année depuis 1950, en particulier en 1956 et 1957, soient également responsables de la tendance inflationniste constante du niveau des prix. Le « niveau des prix », défini en tant que quotient du produit national brut aux prix courants et aux prix constants (c'est-à-dire aux prix de l'année 1954) a évolué comme suit :

1950	87
1951	96
1952	101
1953	100
1954	100
1955	102
1956	106
1957	109

(<sup>1</sup>) Provisoire.

L'évolution de l'année 1958 semble indiquer que la hausse générale des prix s'est ralentie, voire peut-être même arrêtée. Il n'est cependant pas encore question d'une baisse du niveau des prix compensant les hausses précédentes. C'est un des problèmes importants qui se posent à l'économie allemande.

## E — CONCENTRATION DE LA PRODUCTION

En ce qui concerne la concentration horizontale, c'est-à-dire la division de la production de chaque secteur industriel en grandes, moyennes et petites entreprises, on retrouve dans la République fédérale le schéma typique suivant lequel le degré de concentration va en décroissant des exploitations minières aux industries de biens de consommation en passant par les industries des matières de base et les industries de biens d'investissement. Font exception à cette règle la plupart des grandes industries « jeunes » parmi lesquelles la grande entreprise prédomine indépendamment de leur échelon dans le sens vertical de la structure de la production.

Si l'on admet que le développement de l'industrialisation entraînera un glissement de la structure de la production vers les industries des biens d'investissements et les « jeunes » industries (ce qui est naturel), il faut s'attendre également à une concentration horizontale toujours plus poussée. Cela est également valable dans l'état actuel de la technique de production.

TABLEAU 19

**Chiffre d'affaires des industries d'après l'importance des entreprises en septembre 1957 <sup>(1)</sup>**  
Part des entreprises dans le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises

en %

Industrie	Entreprises employant			
	de 1-99 personnes	de 100-499 personnes	de 500-999 personnes	1 000 personnes et davantage
Mines	2,9	11,5	8,0	77,6
dont : charbonnages	1,0	5,6	3,0	90,4
Industries de base et industries de biens de production	13,7	17,8	11,7	56,9
dont : sidérurgie	0,3	3,3	3,2	93,3
industrie des métaux non ferreux	7,1	18,7	15,0	59,2
industrie chimique	12,8	16,7	9,1	61,4
Industries des biens d'investissements	11,4	25,2	13,4	50,1
dont : constructions mécaniques	10,6	28,4	12,6	48,4
construction automobile	2,5	7,1	5,3	85,1
industrie électrotechnique	6,3	22,3	18,1	53,2
Industrie des biens de consommation	26,0	40,4	16,7	16,9
dont : industrie textile	16,3	39,2	21,6	23,0
industrie du vêtement	32,1	45,3	14,8	7,8
Industrie alimentaire et industrie des produits alimentaires de luxe	34,0	34,5	18,2	13,4
Ensemble de l'industrie	18,0	27,0	14,1	40,9

Source : Statistisches Bundesamt : Die Industrie der Bundesrepublik Deutschland, série 4, cahier 19, page 48.

(1) Les différences apparaissant dans les totaux proviennent du fait que les chiffres ont été arrondis.

Dans le tableau 20 ci-dessous, on a calculé le degré de concentration de plusieurs secteurs industriels en 1952 et en 1957. Entre ces deux dates, on peut constater un certain accroissement de la concentration dans l'industrie sidérurgique, dans l'industrie chimique et dans l'industrie électrotechnique. Dans les deux pre-

TABLEAU 20

## Concentration dans quelques secteurs industriels

en septembre 1952 et 1957

nombre d'employés en % de la totalité du personnel

Dans les % supérieurs des exploitations classées d'après le chiffre de leur personnel	Sidérurgie		Industrie chimique		Constructions mécaniques		Électro-technique		Construction du matériel ferroviaire		Industrie textile		Ensemble de l'industrie	
	1952-1957		1952-1957		1952-1957		1952-1957		1952-1957		1952-1957		1952-1957	
10	89	89	85	87	67	57	71	74	63	65	63	64	73	74
5	77	79	79	77	54	53	55	58	48	49	46	45	61	62
2	54	60	62	64	38	38	36	39	31	32	28	28	46	47

Source : Calcul personnel d'après les données du rapport de l'industrie.

nières nommées, le degré de concentration est en soi très élevé ; si l'on classe l'ensemble de leurs entreprises par ordre d'importance et si l'on considère les 10 % d'entre elles qui sont les plus grandes, on constate qu'elles occupent près de 90 % de l'ensemble du personnel ; si l'on ne considère que les 2 % qui sont les plus grandes, la proportion du personnel qu'elles occupent dépasse 60 %.

Cinq années constituent évidemment une période trop brève pour permettre d'en tirer des conclusions relativement sûres au sujet de l'intensité de la tendance à la concentration horizontale.

Il est incontestable que l'on se trouve dans le commerce de détail en présence d'une tendance à la concentration par suite de l'apparition des nouvelles formes de distribution des marchandises qui tendent à augmenter l'emploi du capital et à diminuer celui du travail humain.

La concentration verticale de la production a retrouvé ces dernières années à peu près son niveau d'avant-guerre par suite de la « reconcentration » des charbonnages et de l'industrie sidérurgique. Le processus de concentration dans ce sens ne semble pas encore être achevé. Aucune enquête statistique n'a été faite dans ce domaine.

## F — DIFFÉRENCES RÉGIONALES

On a déjà rappelé dans l'introduction que la structure régionale de la République fédérale allemande a subi peu de changements, en dépit des bouleversements profonds de la guerre et de l'après-guerre. Le centre de gravité de la production industrielle se trouve toujours dans la partie occidentale du pays.

La Rhénanie-Westphalie constitue le véritable noyau industriel, prolongé au sud par la région industrielle du Rhin moyen qui s'étend de Francfort-Wiesbaden-Mayence au nord à Heidelberg-Mannheim-Karlsruhe au sud. De là s'étend vers l'est la région industrielle du Wurtemberg qui n'est pas très dense et qui est caractérisée par des agglomérations rurales et par de petites et moyennes entreprises. En Bavière, en revanche, exception faite pour la région industrielle de la Haute-Franconie (Bayreuth - Hof-Kulmbach), l'industrie se concentre surtout dans les grandes villes telles que Munich, Nuremberg et Augsburg et dans leur voisinage immédiat.

Dans le nord du territoire fédéral également, l'industrie se cantonne principalement dans les grandes villes (Brême, Hambourg, Lübeck, Kiel).

De la Westphalie orientale (Osnabrück, Bielefeld) jusqu'aux environs de Hanovre, s'étend une région industrielle dispersée et assez peu dense. Tous les autres territoires de la République fédérale présentent plus ou moins un fort caractère agricole.

Sous l'influence d'une répartition inégale de la population, due à l'afflux des « réfugiés », la politique économique s'est efforcée à plusieurs reprises d'industrialiser des régions jusque-là agricoles. Comme il a été mentionné, ces tentatives n'ont pas modifié essentiellement la structure régionale. Les mouve-

ments de population qui se sont produits ces dernières années montrent que ce sont toujours les anciennes régions industrielles qui ont exercé la plus grande force d'attraction sur la population excédentaire.

Les données statistiques nécessaires à l'étude des différences de revenus entre les régions ne sont disponibles que pour les « Länder » de la République fédérale. Mais ces chiffres ne reflètent que faiblement les disparités entre les revenus des régions industrielles et ceux des régions agricoles, car chaque « Land » comprend, bien qu'à des degrés très différents, aussi bien des régions industrielles que des régions purement agricoles. Toutefois, le produit intérieur net par habitant suit assez exactement dans ses variations le degré d'industrialisation : il est le plus élevé dans les villes hanséatiques de Hambourg et de Brême et il est le plus bas dans le Schleswig-Holstein où la part de l'agriculture dans le produit intérieur net est la plus importante. Les différences sont considérables : le produit intérieur net par habitant est à Hambourg plus du double et à Brême presque le double de celui du Schleswig-Holstein. Mais il ne faut pas perdre de vue que le calcul du produit national ne reflète jamais avec une fidélité parfaite les différences effectives de revenus réels entre la ville et la campagne. Il est notoire que les statistiques sous-estiment toujours le revenu agricole réel.

TABLEAU 21

**Produit intérieur net par habitant dans chaque Land de la République fédérale en 1955**

Land	Produit intérieur <sup>(1)</sup> net par habitant		Part des divers secteurs industriels dans la production intérieure nette en %		
	DM	Moyenne de la R.F. = 100	Agriculture ( <sup>2</sup> )	Industrie ( <sup>2</sup> )	Autres secteurs ( <sup>2</sup> )
Hambourg	4 382	159	1	41	58
Brême	3 915	142	3	41	56
Rhénanie du Nord et West- phalie	3 223	117	5	60	35
Bade-Wurtemberg	2 862	104	10	54	36
Hesse	2 659	96	9	47	44
Bavière	2 338	85	15	45	40
Basse-Saxe	2 288	83	18	42	40
Rhénanie-Palatinat	2 172	79	14	45	41
Schleswig-Holstein	1 971	71	19	36	45
Total République fédérale	2 758	100	10	51	39

Source : Wirtschaft und Statistik, 1957, cahier 11.

(<sup>1</sup>) Produit intérieur net au coût des facteurs sans élimination des gains et pertes apparents.

(<sup>2</sup>) Pour la délimitation, cf. tableau 9, page 177, et texte d'accompagnement.

## II — RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

### A — VUE D'ENSEMBLE

Pays industriel à population dense, avec relativement peu de ressources naturelles, la République fédérale allemande dépend largement des importations pour son approvisionnement en matières premières et en produits alimentaires ; elle doit couvrir les frais de ces importations en grande partie par le produit de ses exportations. Les importations consistent donc principalement en matières premières, en produits semi-finis et en produits alimentaires, les exportations en produits industriels finis dans lesquels les biens d'investissements entrent pour la plus grande part.

Le tableau 22 ci-dessous montre clairement que les cinq premières catégories de la classification des produits du S.I.T.C. englobent 70 % des importations, les cinq dernières 87 % des exportations.

TABLEAU 22

Répartition des importations et des exportations d'après la classification du S.I.T.C. en 1957 <sup>(1)</sup>

Produits	Importations		Exportations	
	en millions de DM	en %	en millions de DM	en %
Produits alimentaires	8 018,6	25,4	627,2	1,7
Boissons et tabac	622,4	2,0	112,0	0,3
Matières premières	9 024,2	28,6	1 050,5	2,9
Huiles minérales, combustibles, etc.	3 637,7	11,5	2 605,7	7,2
Huiles et graisses animales et végétales	717,1	2,3	127,3	0,4
Produits chimiques	953,9	3,0	3 781,9	10,5
Produits traités	5 747,1	18,2	9 656,5	26,8
Machines et véhicules	1 802,1	5,7	14 931,6	41,5
Autres produits finis	697,9	2,2	2 944,8	8,2
Autres produits	369,1	1,2	127,9	0,4
Total <sup>(2)</sup>	31 590,1	100	35 965,3	100

Source : Der Aussenhandel der Bundesrepublik, vol. 1, décembre 1957.

<sup>(1)</sup> République fédérale, y compris Berlin-Ouest.

<sup>(2)</sup> Les différences apparaissant dans les totaux sont dues au fait que les chiffres ont été arrondis.

Il a déjà été signalé à propos de l'étude de la structure industrielle que l'importance de la part des biens d'investissements dans les exportations de la République fédérale comporte un certain danger du point de vue conjoncturel ; en effet, l'emploi et les revenus dépendent à l'intérieur des frontières, dans une mesure particulièrement grande, des mouvements des investissements des autres pays, et la politique conjoncturelle nationale ne peut exercer sur eux aucune influence. Plus les grandes industries deviennent tributaires de l'exportation, plus ce danger s'accroît.

C'est une des raisons pour lesquelles la politique économique de l'Allemagne s'intéresse spécialement à la coordination internationale de la politique conjoncturelle ainsi qu'à la coopération dans le domaine de la politique monétaire. Ce n'est toutefois pas la raison essentielle : les responsables de cette politique sont persuadés qu'en raison des systèmes monétaires actuels, il est tout aussi impossible d'aboutir à la libération du commerce international qu'à une intégration plus avancée, sans coopération internationale en matière de politique conjoncturelle.

## **B — STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA BALANCE GLOBALE DES PAIEMENTS**

### **1. Vue d'ensemble**

La balance des paiements de la République fédérale se caractérise par des excédents substantiels de la balance des transactions auxquels s'opposent des soldes passifs de la balance des prestations gratuites et notamment de la balance des capitaux.

Les excédents de la balance des transactions proviennent en premier lieu de l'excédent de la balance commerciale ainsi que des prestations pour les forces alliées, notamment de l'échange de dollars des forces américaines contre des DM. La balance des prestations de services (transports) demeure en revanche passive. Le solde des paiements pour les revenus des capitaux est également passif, bien que le montant en soit moins élevé.

En ce qui concerne les prestations gratuites, il s'agit actuellement surtout de paiements effectués par l'État dans le cadre des réparations.

La balance des capitaux s'est toujours soldée par un déficit ; en 1957, ce déficit s'est même notablement accru en raison des paiements importants effectués à l'avance pour l'importation de matériel pour la défense nationale. Dans le secteur des investissements privés, non seulement les placements de capitaux étrangers dans la République fédérale se sont accrus au cours des dernières années, et plus encore les investissements allemands à l'étranger.

Les soldes de la balance des devises indiquent clairement que la République fédérale est devenue un pays créancier ; ces soldes reflètent également le désé-

équilibre fondamental de la balance des paiements ; c'est là un des grands problèmes, encore sans solution, qui se pose à la politique économique de l'Allemagne et à la coopération internationale dans le domaine monétaire.

TABLEAU 23

## Balance des paiements (1)

en millions de DM

	1952	1954	1956	1957 (2)
Balance des transactions et des capitaux				
Balance des transactions (marchandises et services)				
Échanges commerciaux (valeurs fob)				
Exportations	16 894	22 512	31 541	37 332
Importations	— 14 732	— 18 588	— 25 533	29 757
Solde	2 162	3 924	6 008	7 575
Revenus provenant des prestations pour les Forces alliées	850	1 022	1 757	2 660
Autres prestations de services				
Recettes	2 079	3 587	5 359	6 293
Dépenses	— 2 775	— 4 051	— 6 878	8 455
Solde	-- 696	-- 464	-- 1 519	2 162
Revenus des capitaux (solde)	19	-- 500	-- 438	-- 368
Solde de la balance des transactions	2 335	3 982	5 499	7 705
Prestations gratuites				
Solde	452	-- 389	-- 1 104	-- 1 650
Balance des capitaux				
Prestations de capitaux à moyen et à long terme (solde)	-- 408	-- 717	-- 540	-- 710
dont :				
Investissements privés (solde)	-- 16	-- 88	12	-- 140
Prestations de capitaux à court terme (3)				
Solde	-- 161	263	182	-- 1 835
Solde de l'ensemble de la balance des capitaux	-- 569	-- 454	-- 358	-- 2 545
Solde de la balance des transactions et des capitaux	2 218	3 139	4 037	3 510
Balance des devises				
Variations des réserves d'or	-- 471	-- 1 261	-- 2 413	-- 4 399
Variations des comptes de la Deutsche Bundesbank et des banques d'affaires	-- 1 958	-- 1 462	-- 2 257	-- 792
Solde de la balance des devises	-- 2 429	-- 2 723	-- 4 670	-- 5 191

Sources : Statistisches Jahrbuch, 1957, page 563, et Rapport mensuel de la Deutsche Bundesbank, février 1958

(1) Y compris Berlin-Ouest.

(2) Provisoire.

(3) Y compris les paiements anticipés de l'État fédéral pour l'achat de matériel de défense.



## 2. Commerce extérieur et produit national

L'importance et l'évolution de l'interdépendance commerciale entre l'économie allemande et les autres pays ressortent des chiffres du tableau 24 ci-dessous, extraits des comptes de la nation.

TABLEAU 24

### Importations et exportations de marchandises et de services par rapport au produit national brut

en millions de DM

	1950	1952	1954	1956	1957 (1)
Produit national brut	97 200	134 200	153 950	193 400	209 600
Importations de marchandises et de services (2)	12 999	19 647	26 377	37 984	44 735
Pourcentage par rapport au produit national brut					
Exportations de marchandises et de services	11 828	23 084	31 720	44 569	53 036
Pourcentage par rapport au produit national brut	12,2	17,2	20,6	23,0	25,3

Source : Wirtschaft und Statistik, 1957, cahier 7.

(1) Résultats provisoires.

(2) Les chiffres ne correspondent pas à ceux de la balance des transactions du fait qu'ils concernent exclusivement le territoire de la République fédérale et comprennent donc également les livraisons en provenance ou à destination de Berlin-Ouest. Il n'a donc pas été tenu compte des importations ni des exportations de Berlin-Ouest contenues dans les statistiques commerciales allemandes.

On peut interpréter les chiffres de la manière suivante : pour atteindre un produit national brut de 97,2 milliards de DM en 1950, il a fallu importer des marchandises et des services pour un montant d'environ 13 milliards de DM. En 1957, la relation était de 210 à 45. La dépendance de l'ensemble de l'économie à l'égard des importations a donc considérablement augmenté.

Depuis 1950 l'évolution a été trop brève et trop fortement influencée par le passage d'un contingentement encore sévère au départ à une libération actuellement accentuée, et il n'est pas possible de calculer en fonction des chiffres disponibles des coefficients d'élasticité de la demande de produits d'importation qui aient une valeur de pronostics.

Par rapport au produit national, l'accroissement des exportations a été encore plus rapide que celui des importations. D'après les chiffres ci-dessus, elles ont quintuplé de 1950 à 1957 — alors que le produit national brut augmentait de 116 %. Il a déjà été mentionné à différentes reprises que de ce fait l'évolution de la conjoncture est devenue, dans la République fédérale, de plus en plus tributaire de l'étranger.

La même situation est caractérisée — à un autre point de vue — par le fait que, par rapport au total de la production industrielle, la part des exportations est passée de 8,3 % en 1950 à 15,2 % en 1957.

**TABLEAU 25**  
**Transactions de l'ensemble de l'industrie**

*en millions de DM*

Année	Transactions		
	Total	Transactions avec l'étranger	Pourcentage
1950	80 395	6 658	8,3
1951	109 908	11 715	10,7
1952	119 392	13 846	11,6
1953	126 162	15 268	12,1
1954	140 943	18 519	13,1
1955	166 511	21 795	13,1
1956	185 646	26 076	14,0
1957	199 551	30 385	15,2

Source : Rapports établis par l'industrie.

### 3. Mouvements des termes de l'échange

L'évolution des termes de l'échange se reflète pour la république fédérale d'Allemagne dans la composition de ses importations et de ses exportations. En ce qui concerne ce pays, de même que pour tout pays industriel important des matières premières et des produits alimentaires et exportant des produits finis, l'évolution des termes de l'échange suit le mouvement de la relation des prix sur les marchés mondiaux entre les matières premières et les produits alimentaires, d'une part, et les produits industriels, d'autre part.

**TABLEAU 26**

**Indice des valeurs moyennes des importations, des exportations  
et de la relation des échanges (1)**

(Base 1950 = 100)

Année	Importations	Exportations	Relation des échanges
1950	100	100	100
1951	127	122	96
1952	121	131	108
1953	106	123	116
1954	102	118	116
1955	106	120	113
1956	108	124	115
1957	110	128	116

Source : Der Aussenhandel der Bundesrepublik, première partie, décembre 1957.

(1) Valeur moyenne des exportations en pourcentage de la valeur moyenne des importations.

Le tableau montre que, depuis 1950, les termes de l'échange se sont considérablement améliorés au profit de la République fédérale. Du point de vue de la conjoncture, il faut s'attendre à une détérioration en période de boom et à une amélioration en période de stagnation économique internationale qui s'accompagne d'une baisse ou d'une augmentation lente des prix des matières premières, ainsi que cela s'est vérifié à nouveau depuis 1953.

**C — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE  
DE LA BALANCE DES TRANSACTIONS  
ET DE LA BALANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**

Les statistiques officielles ne publient la balance des transactions que par groupes de pays ou par zones monétaires ; dans le cadre de ce rapport, la seule partie intéressante de cette balance est la ventilation figurant au tableau 27 pour l'année 1956. Jusqu'à présent, il n'existe pas encore de travaux dans lesquels la balance des transactions avec les pays du Marché commun pourrait être isolée.

TABLEAU 27

La balance des transactions vis-à-vis des pays de l'O.E.C.E.  
et des pays non membres de l'O.E.C.E. en 1957

*en millions de DM*

Transaction	Pays de l'O.E.C.E.			
	Total	Pays conti- nentaux de l'O.E.C.E.	Zone Sterling	
			Grande- Bretagne	Reste de la zone Sterling
<b>Échanges de marchandises</b>				
Exportations	27 004	21 714	2 229	3 061
Importations	— 18 671	— 14 491	— 3 117	— 1 063
Solde	+ 8 333	+ 7 223	— 888	+ 1 998
<b>Prestations pour les forces alliées</b>				
Exportations	334	99	235	—
<b>Prestations de services (y compris les revenus des capitaux)</b>				
Exportations	4 392	3 255	903	234
Importations	— 6 298	— 4 638	— 1 305	— 355
<b>Ensemble des transactions</b>				
Exportations	31 730	25 068	3 367	3 295
Importations	— 24 969	— 19 129	— 4 422	— 1 418
Solde	+ 6 761	+ 5 939	— 1 055	+ 1 877
Transaction	Pays non membres de l'O.E.C.E.		Tous les pays	
	Total	dont États-Unis		
	<b>Échanges de marchandises</b>			
Exportations	10 328	2 832	37 332	
Importations	— 11 086	— 5 758	— 29 757	
Solde	— 758	— 2 926	+ 7 575	
<b>Prestations pour les forces alliées</b>				
Exportations	2 326	2 271	2 660	
<b>Prestations de services (y compris les revenus des capitaux)</b>				
Exportations	2 306	1 234	6 698	
Importations	— 2 930	— 1 630	— 9 228	
<b>Ensemble des transactions</b>				
Exportations	14 960	6 337	46 690	
Importations	— 14 016	— 7 388	— 38 985	
Solde	+ 944	— 1 051	+ 7 705	

Source : Statistisches Jahrbuch, 1958.

Sur les 7,7 milliards de DM du solde actif de la balance des transactions de la République fédérale, 6,8 milliards s'inscrivaient pour les seuls pays de l'O.E.C.E.

Dans les relations avec les pays de l'O.E.C.E., les échanges commerciaux se soldent par un excédent considérable des exportations (8,3 milliards de DM) ayant toutefois comme contrepartie un excédent des importations dans les échanges des prestations de services (1,9 milliard de DM).

Le solde actif (relativement bas) vis-à-vis de l'ensemble des pays non membres de l'O.E.C.E. (0,9 milliard de DM) provient exclusivement de la contrevaieur

TABLEAU 28

## Répartition régionale du commerce extérieur

Pays	Importations par pays d'origine							
	1950		1952		1956		1957	
	En milliers de DM	Pourcentage	En milliers de DM	Pourcentage	En milliers de DM	Pourcentage	En milliers de DM	Pourcentage
I. <i>Pays du Marché commun</i>	3 528	31,0	4 238	26,2	7 173	25,7	7 940	25,0
1. Métropoles	3 031	26,6	3 686	27,8	6 590	23,6	7 404	23,3
2. Territoires d'outre-mer	497	4,4	552	3,4	583	2,1	536	1,7
II. <i>Tous les autres pays de l'O.E.C.E.</i>	3 258	28,7	4 488	27,7	7 157	25,6	7 690	24,3
1. Pays membres appartenant à la zone sterling	1 033	9,1	1 342	8,3	2 135	7,6	2 232	7,0
a) Métropoles	514	4,5	546	3,4	1 201	4,3	1 213	3,8
b) Territoires	519	4,6	796	4,9	933	3,3	1 018	3,2
2. Autres pays de l'O.E.C.E.	2 225	19,6	3 146	19,4	5 022	18,0	5 458	17,3
Totalité des pays de l'O.E.C.E.	6 786	59,7	8 726	53,9	14 330	51,3	15 630	49,3
III. <i>Pays non membres de l'O.E.C.E.</i>	4 573	40,2	7 477	46,1	13 595	48,6	16 034	50,6
1. Hémisphère occidental	2 631	23,1	4 434	27,4	7 889	28,2	9 801	30,9
a) États-Unis d'Amérique et Canada	1 854	16,3	3 046	18,8	4 668	16,7	6 431	20,3
b) Amérique Centrale et du Sud	777	6,8	1 388	8,6	3 221	11,5	3 370	10,6
2. Pays de la zone sterling (non membres de l'O.E.C.E.)	813	7,2	1 084	6,7	1 937	6,9	2 090	6,6
3. Europe orientale	478	4,1	814	5,0	1 431	5,1	1 645	5,2
4. Autres pays non membres	650	5,7	1 145	7,0	2 338	8,4	2 498	7,9
IV. <i>Divers</i>	15	0,1	—	—	39	0,1	33	0,1
Total	11 374	100,0	16 203	100,0	27 964	100,0	31 697	100,0

**TABLEAU 28 (suite)**  
**Répartition régionale du commerce extérieur**

Pays	Exportations par pays de destination							
	1950		1952		1956		1957	
	En milliers de DM	Pourcentage	En milliers de DM	Pourcentage	En milliers de DM	Pourcentage	En milliers de DM	Pourcentage
<b>I. Pays du Marché commun</b>	3 151	37,7	4 968	29,4	9 335	30,3	10 786	30,0
1. Métropoles	3 094	37,0	4 772	28,2	9 095	29,5	10 502	29,2
2. Territoires d'outre-mer	57	0,7	196	1,2	240	0,8	284	0,8
<b>II. Tous les autres pays de l'O.E.C.E.</b>	2 780	33,2	6 211	36,7	10 173	32,9	11 338	31,5
1. Pays membres appartenant à la zone sterling	534	6,4	1 351	8,0	1 955	6,3	2 169	6,0
a) Métropoles	386	4,6	1 022	6,1	1 375	4,4	1 513	4,2
b) Territoires	148	1,8	328	1,9	580	1,9	656	1,8
2. Autres pays de l'O.E.C.E.	2 246	26,8	4 860	28,7	8 218	26,6	9 169	25,5
Totalité des pays de l'O.E.C.E.	5 931	70,9	11 179	66,1	19 508	63,2	22 124	61,5
<b>III. Pays non membres de l'O.E.C.E.</b>	2 406	28,8	5 693	33,7	11 123	36,0	13 603	37,8
1. Hémisphère occidental	1 127	13,5	2 860	16,9	4 850	15,7	5 847	16,3
a) États-Unis d'Amérique et Canada	474	5,7	1 142	6,7	2 452	7,9	2 919	8,1
b) Amérique Centrale et du Sud	653	7,8	1 718	10,2	2 398	7,8	2 928	8,2
2. Pays de la zone sterling (non membres de l'O.E.C.E.)	331	4,0	775	4,6	2 001	6,5	2 613	7,3
3. Europe orientale	541	6,5	928	5,5	1 548	5,0	1 739	4,8
4. Autres pays non membres	408	4,8	1 130	6,7	2 723	8,8	3 404	9,4
<b>IV. Divers</b>	25	0,3	37	0,2	230	0,8	241	0,7
<b>Total</b>	<b>8 362</b>	<b>100,0</b>	<b>16 909</b>	<b>100,0</b>	<b>30 861</b>	<b>100,0</b>	<b>35 968</b>	<b>100,0</b>

des prestations fournies pour les forces alliées dans la République fédérale. Les balances, tant des échanges commerciaux que des échanges de services avec ces pays, présentent des soldes passifs.

Actuellement, seuls les échanges de marchandises peuvent être extraits des statistiques sur le commerce extérieur (commerce spécialisé) en ce qui concerne les relations commerciales de la République fédérale avec les pays de la Communauté. Le tableau 28 ci-dessus indique les importations par pays vendeurs et les exportations par pays acheteurs.

TABLEAU 28 (suite)

## Répartition régionale du commerce extérieur

en milliers de DM

Pays	Excédent exportations (+) sur importations (—)			
	1950	1952	1956	1957
<b>I. Pays du Marché commun</b>	— 377	+ 730	+ 2 162	+ 2 846
1. Métropoles	+ 63	+ 1 086	+ 2 505	+ 3 098
2. Territoires d'outre-mer	— 440	— 356	— 343	— 252
<b>II. Tous les autres pays de l'O.E.C.E.</b>	— 918	+ 1 723	+ 3 016	+ 3 648
1. Pays membres appartenant à la zone sterling	+ 499	+ 9	— 180	— 63
a) Métropoles	— 128	+ 476	+ 174	+ 300
b) Territoires d'outre-mer	— 371	— 468	— 353	— 362
2. Autres pays de l'O.E.C.E.	+ 21	+ 1 714	+ 3 196	+ 3 711
<b>Totalité des pays de l'O.E.C.E.</b>	— 855	+ 2 453	+ 5 178	+ 6 494
<b>III. Pays non membres de l'O.E.C.E.</b>	— 2 167	— 1 784	— 2 472	— 2 431
1. Hémisphère occidental	— 1 504	— 1 574	— 3 039	— 3 954
a) États-Unis d'Amérique et Canada	— 1 380	— 1 904	— 2 216	— 3 512
b) Amérique centrale et du Sud	— 124	+ 330	— 823	— 442
2. Pays de la zone sterling (non membres de l'O.E.C.E.)	— 482	— 309	+ 64	+ 523
3. Europe orientale	+ 63	+ 114	+ 117	+ 94
4. Autres pays non membres	— 242	— 15	+ 385	+ 906
<b>IV. Divers</b>	+ 10	+ 37	+ 191	+ 208
<b>Total</b>	— 3 012	+ 706	+ 2 897	+ 4 271

Source : Statistique officielle du commerce extérieur.

Un quart environ des importations de la république fédérale d'Allemagne proviennent des pays du Marché commun ; la contribution des territoires d'outre-mer n'y intervient que pour une faible part. Les autres pays de l'O.E.C.E. fournissent également environ un quart. Environ la moitié des importations de la république fédérale d'Allemagne provient donc des pays de l'O.E.C.E. La plus grande partie de l'autre moitié (environ 30 % du total des importations), en provenance de pays non membres de l'O.E.C.E., est fournie par les pays de l'hémisphère occidental, notamment par les États-Unis et le Canada.

Au cours des dernières années, les pays de l'O.E.C.E. ont acheté plus de 60 % des exportations allemandes, les pays du marché commun y intervenant pour la moitié environ. Sur les 40 % restants, moins de la moitié est absorbée par les pays du continent américain, et le reste, soit environ 20 % de l'ensemble des exportations, par les autres pays.

Actuellement, la participation de l'Europe orientale au commerce extérieur de la république fédérale d'Allemagne est modeste ; tant pour les exportations que pour les importations elle ne se chiffre qu'à environ 5 %.

Le solde actif de la balance commerciale de la république fédérale d'Allemagne résulte — comme indiqué ci-dessus — d'un excédent appréciable des exportations vers les pays de l'O.E.C.E. et d'un excédent beaucoup moins considérable des importations en provenance des pays non membres de l'O.E.C.E.

Le commerce extérieur de la république fédérale d'Allemagne est donc essentiellement orienté vers l'Europe. Environ trois cinquièmes des excédents d'exportation considérables réalisés par la république fédérale d'Allemagne dans ce secteur servent à compenser les excédents d'importation dans les échanges avec l'hémisphère occidental.

## D — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

Le but de la politique commerciale est une libération aussi poussée que possible du commerce extérieur, c'est-à-dire l'élimination de toutes les entraves imposées aux échanges de biens et de capitaux à l'époque du dirigisme et de la politique d'autarcie. Après que les difficultés de la balance des paiements eurent été surmontées depuis 1951, le contrôle des devises a été presque totalement supprimé. La circulation des devises est entièrement libre, abstraction faite de quelques séquelles du contrôle.

A l'heure actuelle, le contrôle quantitatif des importations n'existe pratiquement plus que dans le secteur agricole.

Au cours des dernières années, la poussée vers la libération des importations a également débordé sur la politique douanière.

Sur le plan technique, le tarif douanier actuel est fondé en premier lieu sur le système *ad valorem*. Des droits spécifiques (au poids ou au nombre) ne sont plus appliqués qu'à quelques rares positions tarifaires, notamment le café, le thé, le sucre, le moût de raisin, le vin, l'alcool, l'eau-de-vie, le vinaigre, le tabac, les huiles minérales et les produits de la distillation. De plus, certains droits spécifiques sont appliqués en corrélation avec les droits *ad valorem* comme droits minima (par exemple, pour certaines espèces de légumes, fruits et épices, pour les fèves de cacao) ou comme droits maxima (par exemple, pour le chocolat).

Des droits purement fiscaux, perçus sur les huiles minérales, le café, le thé, le tabac, l'eau-de-vie, le cacao brut et diverses épices, représentent plus de 50 % du total des recettes douanières. Dans les autres cas, le tarif douanier est conçu en premier lieu pour protéger la production nationale. Or, la politique douanière porte essentiellement sur l'importation de produits alimentaires. Pour les importations industrielles, les charges douanières croissent en proportion du degré d'ouvroison. Ainsi, les matières premières sont en grande partie affranchies de droits et les importations de produits semi-finis — dans la mesure où elles sont taxables — sont en général frappées de taux moins élevés que les importations de produits finis.

Depuis 1955, quatre réductions des droits, dites conjoncturelles, ont été appliquées. La première est entrée en vigueur en décembre 1955. Elle concernait des

produits industriels et quelques denrées alimentaires. Elle a été suivie, en janvier 1956, d'une deuxième réduction conjoncturelle, portant sur quelques positions de produits industriels. La troisième réduction de droits conjoncturelle de juillet 1956 — réduction linéaire échelonnée — a, à quelques exceptions près, diminué d'un cinquième à un quart tous les droits *ad valorem*. Étaient exceptés, outre quelques produits industriels, des produits alimentaires surtout. La quatrième réduction conjoncturelle est entrée en vigueur en août 1957. Les taux de droits ont été réduits d'un quart en général pour environ 6 000 positions des importations industrielles.

Actuellement, environ quatre cinquièmes de tous les droits de la république fédérale d'Allemagne dans le secteur industriel sont situés entre 0 et 10 %, et 2 % seulement de tous les droits sur les importations industrielles dépassent 15 %. Aucun droit sur les produits industriels ne dépasse plus 21 %.

En juillet 1957, le Bundestag a adopté le tarif douanier allemand pour 1958. Celui-ci comportait un alignement de l'ancien tarif douanier sur la nomenclature de Bruxelles. Cet alignement, qui a ramené de 1 310 à 1 095 le nombre des positions principales, a entraîné une hausse des droits pour 25 positions environ.

En plus du droit de douane, les importations de produits dans la république fédérale d'Allemagne sont frappées d'une taxe compensatoire, qui a pour objet de porter les charges fiscales supportées par les produits importés au niveau de celles qui grèvent la production nationale. Le taux général de la taxe compensatoire est de 4 % de la valeur d'importation, y compris les droits de douane et la taxe à la consommation. Sont exonérées de la taxe compensatoire, les matières premières et auxiliaires importées qui sont nécessaires à la production allemande et que le pays ne produit pas, ou du moins pas en quantités suffisantes. Certains produits font l'objet de taux d'imposition qui s'écartent du taux général de 4 % : ainsi une série de denrées alimentaires supporte un taux de 1 1/2 ou 3 % et plusieurs produits finis un taux de 6 %.

Le recours à des réductions de droits douaniers comme instrument de politique conjoncturelle a été inspiré par le fait que l'effet inflationniste des excédents élevés de la balance du commerce extérieur n'a cessé de se faire sentir jusque tout récemment et qu'il appartenait à une politique économique axée sur la stabilité monétaire de combattre ce mal. Comme la politique allemande tient au système de la stabilité du cours des changes, seule restait ouverte la voie des « petits moyens », parmi lesquels la politique douanière figure en première place. Les réductions douanières doivent avoir pour effet, d'une part, d'activer les importations et partant de réduire l'excédent des exportations et, d'autre part, d'exercer une pression sur le niveau des prix nationaux, grâce à la concurrence des importations.

Cette politique a déjà commencé à porter ses fruits. Les importations de produits manufacturés, et notamment de produits finis, se sont accrues de façon plus que proportionnelle au cours des deux dernières années et dans une mesure beaucoup plus grande qu'auparavant.





### III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS

#### A — LE SYSTÈME DES PRIX

Conformément au principe de l'économie de marché, la politique des prix suivie par l'État vise en premier lieu à favoriser la libre formation des prix, c'est à-dire à créer les conditions requises pour empêcher que la libre formation des prix ne soit entravée par l'action de constellations monopolistes sur le marché. L'ensemble de la politique économique est orienté dans tous ses secteurs (législation industrielle, lois en matière de brevets, etc.) vers cet objectif.

Un premier pas dans cette voie a été fait avec la nouvelle loi sur les ententes promulguée le 1<sup>er</sup> janvier 1958. Cette loi repose sur le « principe de l'interdiction », c'est-à-dire qu'en principe les ententes sont interdites ; elles requièrent une autorisation spéciale qui est subordonnée à certaines conditions et accordée par une autorité (Office des ententes) instituée spécialement à cet effet. Cette loi ne s'applique essentiellement qu'à l'industrie.

TABLEAU 29

#### Évolution des prix à la production des produits agricoles et industriels

(Base 1950 ou 1950-1951 = 100)

Année	Total	Produits végétaux	Produits animaux	Produits industriels
1950				100
1950-51	100	100	100	
1951				119
1951-52	116	134	107	
1952				121
1952-53	113	137	103	
1953				118
1953-54	112	126	105	
1954				116
1954-55	116	139	106	
1955				119
1955-56	123	144	113	
1956				121
1956-57	127	147	118	
1957				124

Dans l'optique de la protection de l'agriculture, les prix agricoles sont contrôlés et aménagés par l'État lui-même ou par certaines organisations placées sous son contrôle. Sous l'influence de la politique agricole, qui sera esquissée brièvement plus loin, les prix des produits végétaux, notamment, ont considérablement augmenté depuis 1950.

Sont en outre soumis au contrôle de l'État, les prix et tarifs des services publics d'approvisionnement (électricité, gaz, eau) ainsi que les tarifs des entreprises de transport.

Ainsi qu'il a déjà été dit, le marché des logements est encore partiellement réglementé par l'État, tant pour la fixation des prix que pour le contrôle de l'offre. Néanmoins, les logements construits par le secteur privé sont déjà libérés de toute intervention, tant en ce qui concerne les prix que l'offre.

La substitution de la liberté des prix et la suppression du contrôle réglementaire pour tous les logements, y compris les anciennes constructions et les logements « à caractère social » (sozialer Wohnungsbau), constituent un objectif de politique économique qui pourra être atteint lorsque la pénurie de logements

TABLEAU 30

## Indice des prix à la production des produits industriels

Moyenne annuelle 1957

(Base 1950 = 100)

Fer et acier	192
Mines	172
dont : Mines de charbon	178
Construction métallique	171
Fonderies	157
Scieries et travail du bois	156
Production de pétrole et transformation des huiles minérales	145
Production d'électricité	145
Tréfileries et laminoirs à froid, transformation de l'acier, articles en fer, en tôle et en métal	145
Construction mécanique	141
Production de papier	139
Industries alimentaires et stimulants	135
Pierres et terres	134
Transformation du bois	128
Verre et articles en verre	127
Imprimerie	124
Transformation du papier	123
Mécanique de précision et optique	118
Instruments de musique, jouets et bijouterie	117
Transformation du caoutchouc et de l'amianté	116
Electrotechnique	116
Céramique d'art	112
Construction de véhicules	108
Industrie des métaux non ferreux	107
Chimie, y compris les sous-produits du charbon	107
Transformation du cuir et fabrication des chaussures	102
Vêtement	99
Transformation des matières synthétiques	95
Textiles	93
Production du cuir	83
Ensemble de l'industrie	124

aura été surmontée, d'ici quelques années, et qu'un certain équilibre entre l'offre et la demande pour tous les genres de logements aura été rétabli.

En ce qui concerne les prix industriels, seuls les prix du charbon et de l'acier étaient encore réglementés par l'État jusqu'à ces dernières années. Les prix de l'acier ont été libérés en août 1952, ceux du charbon en avril 1956.

Sous l'influence de divers facteurs : interventions de l'État, politique douanière, variations des prix des matières premières importées, variations des coûts et des différentes formes de marché, les relations de prix ont varié très fortement au cours des huit dernières années, aussi bien dans le domaine de la production que dans celui de la consommation.

Le tableau 30 donne une vue d'ensemble de ces déplacements dans l'échelle des prix à la production des produits industriels ; dans ce tableau, les indices des prix des produits des différents secteurs industriels en 1957 sont classés par ordre de grandeur sur la base 1950 = 100.

Les modifications qui se sont produites dans les relations des prix à la consommation ressortent du tableau 31 ci-dessous, où les divers groupes d'indices des prix composant le coût de la vie ont été classés suivant l'importance de la hausse intervenue depuis 1950.

TABLEAU 31

**Indice du coût de la vie en 1957**  
catégorie des consommateurs moyens  
(Base 1950 = 100)

Chauffage et éclairage	136
Nourriture	122
Transports	120
Logement	119
Education et distractions	117
Hygiène et soins corporels	111
Articles ménagers	110
Habillement	101
Indice global	115

## B — LA POLITIQUE AGRICOLE

La politique agricole allemande s'inspire, comme celle des autres pays industriels de l'Europe occidentale, de l'idée que l'agriculture est désavantagée par rapport aux autres secteurs de l'économie, pour des raisons à la fois naturelles et économiques, et qu'on ne peut donc lui demander de soutenir la concurrence de l'offre des pays agricoles d'outre-mer et que même le libre jeu des lois du marché dans le cadre national entraînerait des conséquences fâcheuses pour elle. L'État a donc pour tâche de compenser ces désavantages par des mesures appropriées de politique économique et de protéger l'agriculture contre les effets de la concurrence.

A cette fin, deux directions sont suivies dans la république fédérale d'Allemagne : d'une part, les principaux marchés agricoles sont protégés contre la concurrence des importations et contre les répercussions des variations de prix qui peuvent résulter de l'offre intérieure ; d'autre part, des subventions sur les fonds publics et diverses autres mesures d'encouragement veillent à maintenir entre les dépenses et les revenus dans l'agriculture un rapport qui soit de nature à procurer aux travailleurs employés dans l'agriculture et aux membres de leur famille qui participent à l'exploitation, des revenus équivalents à ceux des travailleurs des autres professions et à assurer aux agriculteurs eux-mêmes une rémunération équitable du capital nécessaire à l'exploitation.

La protection des marchés contre la concurrence extérieure s'appuie sur des droits de douane, des « barrages à l'importation » (Einfuhrschleusen) et des contingentements d'importation. Les « barrages à l'importation » ont été créés sous forme de centres d'importation et de stockage par les quatre lois de 1951 sur les marchés agricoles (viande et bétail, sucre, céréales, lait et matières grasses).

Les lois sur les marchés agricoles prévoient que toutes les importations doivent être offertes aux centres d'importation et de stockage qui règlent ainsi l'offre sur le marché intérieur (option prioritaire). En fixant les prix de reprise et les prix de cession, les centres d'importation et de stockage réglementent ensuite les prix des produits importés et veillent de cette manière à ce que les prix des importations n'exercent sur les prix des marchés intérieurs une influence préjudiciable à l'agriculture nationale. Ils ont, de plus, la possibilité d'intervenir eux-mêmes sur le marché intérieur. En outre, il existe également des prix garantis par l'État pour l'écoulement de certains produits nationaux (prix fixes, prix plancher-plafond, prix maxima).

La combinaison de ces différentes mesures procure une protection dont l'intensité <sup>(1)</sup> varie pour les divers produits. Ce sont les céréales et le sucre qui bénéficient de la protection la plus intensive sous forme d'option prioritaire, de contingentements, de droits de douane, d'intervention des centres d'importation et de stockage sur le marché intérieur et de prix garantis par l'État. Le bétail et la viande, le lard, le beurre et le beurre fondu bénéficient de la même protection, mais non de la garantie des prix par l'État. A l'autre extrémité de l'échelle d'intensité de la protection du marché se trouvent les produits qui ne sont protégés que par les droits de douane. Ceux-ci comprennent, entre autres : les légumes de qualité supérieure, les fruits exotiques, la confiserie, le poisson et les produits à base de poisson, la volaille, les œufs, le fromage et la poudre de lait entier. Dans la mesure où ces denrées ne sont pas produites par la République fédérale ou seulement en très faible quantité (légumes de qualité supérieure, fruits exotiques), ce sont les produits de remplacement qui bénéficient de la protection douanière.

---

(1) Voir à ce sujet : *L'économie agricole dans le marché commun*, par Ernest Engel, Hambourg-Berlin, 1957.

Les subventions et les mesures d'encouragement à l'agriculture au moyen de fonds publics sont, depuis 1955, groupées dans le « Plan vert ». Le gouvernement est tenu par la loi de faire un rapport annuel au Parlement sur l'évolution des revenus et des dépenses dans les exploitations agricoles (sur la base des statistiques courantes de l'économie d'entreprises). Il inscrit dans le projet de budget les fonds qu'il juge nécessaires d'après le rapport pour l'application des mesures voulues.

Les sommes qui ont été attribuées de cette façon à l'agriculture augmentent d'année en année. Dans l'exercice 1957 on prévoyait les sommes suivantes :

*en millions de DM*

Amélioration de la structure agricole et des conditions de travail et de vie dans l'agriculture	400
Rationalisation de la production	291
Mesures d'encouragement en faveur de la qualité et de l'écoulement des produits agricoles	480
Consolidation et autres mesures de politique financière	26
Mesures d'encouragement pour la recherche, la formation professionnelle, l'information et la vulgarisation	15
Au total	1 212

De plus, l'agriculture jouit de certains privilèges en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires et de taxation du carburant diesel.

### C — LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

De même que dans tous les pays d'Europe occidentale, la politique des transports doit faire face, par suite de la forte motorisation des transports, aux problèmes économiques ci-après.

Le problème de la concurrence entre la route et le rail doit être résolu de telle sorte que, d'une part, les transports ferroviaires n'aient pas à subir de trop grosses pertes de trafic et que, d'autre part, le coût des transports soit ressenti aussi légèrement que possible par les consommateurs. La nécessité de laisser au rail une part aussi grande que possible des transports résulte du fait que, par suite du montant élevé des dépenses d'amortissement et des autres dépenses dites d'économie générale ordinaire, mais aussi pour des raisons afférentes à l'exploitation des chemins de fer en général, le compte d'exploitation des chemins de fer fédéraux allemands se solde de toute façon par un déficit relativement élevé, qui varie d'ailleurs d'année en année.

Pour régler la concurrence il y a d'abord le contrôle des tarifs des transports professionnels de marchandises à longue distance ; de plus, l'État a la possibilité d'influencer les coûts et donc la rentabilité des transports routiers de marchandises à longue distance grâce à des taxes et à des prescriptions techniques (dimensions et poids des véhicules). Étant donné que les transports à longue distance

pour compte propre échappent à la tarification, on leur a, en 1955, imposé un tarif spécial de l'impôt sur les transports, dont les taux ont été majorés de façons diverses. La part des transports à distance pour compte propre dans le volume total du trafic a diminué en conséquence.

TABLEAU 32

## Trafic du transport de marchandises et par les divers modes de transport

Mode de transport	1954	1955	1956	1957
Total du trafic	91,8	103,4	111,6	114,3
	<i>en milliards de t/km</i>			
	<i>Pourcentages</i>			
Chemins de fer fédéraux (1)	56,8	55,2	55,2	54,6
Navigation intérieure	27,3	27,7	28,9	29,5
Transports de marchandises à longues distances (y compris transports de mobilier à distance) (2)	11,7	12,4	12,8	13,0
Transports à distance pour compte propre	4,2	3,7	3,1	2,9

Sources : Annuaire statistique de 1958 et Rapport statistique collectif de l'Office fédéral des transports de marchandises à longue distance et de l'Office fédéral de la circulation automobile, en date du 29 août 1958.

(1) Y compris les transports à courte distance, sans les transports automobiles.

(2) Y compris les transports automobiles à longue distance des chemins de fer fédéraux.

Le développement rapide de la motorisation privée, par suite de la multiplication des voitures particulières, et, notamment, le fort accroissement du nombre de petites voitures, posent avec une acuité particulière la question de la proportion à donner aux investissements destinés à la rénovation et à l'extension du réseau routier.

La date et l'ampleur de cette adaptation du réseau routier actuel aux besoins toujours croissants du trafic sont essentiellement fonction des possibilités de financement.

TABLEAU 33

Parc des véhicules automobiles (1)  
États arrêtés au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année

Véhicules automobiles	1950	1952	1954	1956	1957
Voitures particulières (2)	516	900	1 360	1 926	2 317
dont :					
Nombre total					
de cylindrée inférieure à 1 000 cm <sup>3</sup>	—	182	281	464	599
de cylindrée égale ou supérieure à 1 000 cm <sup>3</sup>	—	718	1 079	1 462	1 718
Motocyclettes	914	1 582	2 301	2 448	2 388
Camions (3)	358	493	572	576	595
Tracteurs	132	256	376	553	630

Source : Office fédéral de circulation automobile.

(1) Véhicules retirés provisoirement de la circulation non inclus jusqu'en 1951, inclus à partir de 1952.

(2) A partir de 1954, sans les camionnettes et ambulances.

(3) Sans les camions-citernes pour carburants.

Le régime actuel d'imposition du trafic routier comprend un impôt sur les véhicules automobiles (calculé d'après la cylindrée), un impôt sur les carburants

et — pour le transport des marchandises à longue distance — un impôt sur les transports. On discute activement en ce moment pour savoir si ce système ne peut être amélioré dans le sens d'une répartition plus équitable rapportée au service que chacun demande à la route. On songe en particulier à affecter aux dépenses à consacrer au réseau routier une plus grande part que jusqu'ici sur les recettes fiscales fournies par le trafic routier.

## D — LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Le volume et le taux des investissements, ainsi que leurs rapports avec l'expansion économique, ont déjà été étudiés plus haut dans le chapitre consacré au produit social.

Les comptes de la nation ne contiennent pas jusqu'à présent en République fédérale allemande de statistiques sur le financement des investissements. On en est donc réduit ici à des estimations, basées d'une part sur les données concernant le volume des investissements (formation de capital immobilisé) et d'autre part sur les indications dont on dispose en matière de formation du capital monétaire dans les diverses branches économiques. Les résultats de telles estimations ne peuvent être qu'approximatifs.

Les investissements bruts se sont élevés en 1957 à 46,1 milliards de DM, les amortissements à 20,1 milliards de DM, de sorte que les investissements nets d'équipement ont atteint 26 milliards de DM. A cela il faut ajouter une augmentation des stocks de 4,2 milliards de DM. On peut donc évaluer les investissements nets de l'économie nationale pour 1957 à 30,2 milliards de DM. Les entreprises y ont participé pour 24,5 milliards de DM et les budgets publics pour 5,7 milliards de DM.

L'accroissement net en capital immobilisé dans les entreprises s'est donc élevé à 24,5 milliards de DM. Si l'on y ajoute les 7 milliards de DM d'accroissement du capital monétaire, cela donne pour les entreprises une augmentation totale de capital de 31,5 milliards de DM. En regard de cette augmentation de capital, il faut noter 10,4 milliards de DM de bénéfices des entreprises non distribués. Théoriquement, le taux d'autofinancement est donc d'environ un tiers <sup>(1)</sup> dans l'accroissement global du capital immobilisé et monétaire des entreprises.

Mais ce chiffre représente manifestement la limite inférieure du taux d'autofinancement ; il devrait en réalité s'élever *grosso modo* à environ 50 % pour les entreprises privées au sens propre du terme <sup>(2)</sup>.

(1) Chiffres fournis par le rapport mensuel de juin 1958 de la Banque fédérale allemande.

(2) Cela résulte des considérations suivantes : la formation du capital immobilisé des entreprises comprend aussi la totalité des constructions de logements (10 milliards de DM environ). Mais dans ce domaine le taux de l'auto-financement est notoirement minime. A cela vient s'ajouter cette circonstance que les comptes de la nation considèrent sur le plan statistique l'auto-financement dans la construction de logements pour compte propre comme un financement par crédits.



Bien que l'épargne des particuliers ait considérablement augmenté ces dernières années — 1950 : 2,1 milliards de DM ; 1952 : 4,5 milliards de DM ; 1956 : 6,9 milliards de DM ; 1957 : 10,9 milliards de DM — elle ne joue cependant qu'un rôle secondaire dans la formation globale de capital de l'économie nationale comparativement aux bénéfices non distribués des entreprises et à l'excédent du compte ordinaire des budgets publics.

Aussi nécessaires qu'aient été, pendant les années de reconstruction qui ont immédiatement suivi la réforme monétaire, le taux élevé d'autofinancement et la part considérable prise par les budgets publics dans le financement des investissements pour les amorcer, ils ne sont pas souhaitables sous l'angle de la politique économique pratiquée dans la république fédérale d'Allemagne.

Un taux élevé d'autofinancement comporte toujours le danger d'investissements stériles, car il élimine le taux d'intérêt du marché en tant que gouvernail. De plus, il enlève au taux d'intérêt une part de sa capacité de déclencher des réactions et par conséquent amoindrit le pouvoir de contrôle de la banque d'émission. En outre, il se produit dans les entreprises qui ont des possibilités particulières d'autofinancement des accumulations de capitaux, qui font obstacle à la concurrence et qui sont en contradiction avec le but social poursuivi par la politique économique, c'est-à-dire une répartition aussi large que possible de la fortune acquise.

2. Le financement des investissements par les ressources du marché, si faible qu'il soit encore, n'en a pas moins augmenté ces dernières années. C'est ce qui ressort surtout des chiffres suivants concernant la reprise du marché financier (émissions).

TABLEAU 34

## Placement de titres à revenu fixe et d'actions (1)

en millions de DM

Année	Titres à revenus fixes (2)	Actions
1950	676,5	51,2
1951	747,4	164,7
1952	1 557,7	259,3
1953	2 901,9	268,7
1954	4 691,0	453,0
1955	3 680,7	1 554,8
1956	2 564,2	1 837,5
1957	4 183,5	1 631,7
1 <sup>er</sup> semestre 1958	4 157,8	577,4

Sources : Rapports mensuels de la Banque fédérale allemande, juillet 1958.

(1) Seulement le premier placement.

(2) Y compris les placements auprès de titulaires de créance au titre de l'aide aux investissements (1953 à 1955).

3. En dépit de la relance du marché financier, qui n'est pas pour une moindre part la conséquence du fort accroissement de l'épargne, le niveau du taux d'intérêt reste relativement élevé en Allemagne, surtout pour les crédits à long terme. Depuis quelque temps on peut néanmoins noter une forte baisse du taux d'intérêt sur le marché financier.

TABLEAU 35

Intérêts des titres à revenu fixe et des actions en %  
de 1954 à 1957

Année	Prêts hypothécaires à 5 % exemptés d'impôts	Obligations industrielles à 8 %, déduction faite de l'impôt de 30 % sur le revenu du capital	Actions cotées en bourse
1954	5,13	5,57	2,65
1955	4,95	5,24	3,10
1956	5,21	5,93	4,15
1957	5,56	6,04	4,64
1958			
1 <sup>er</sup> trimestre	5,20	5,43	4,51
2 <sup>e</sup> trimestre	5,00	5,27	4,41

Source : Rapports mensuels de la Banque fédérale allemande et Economie et statistiques.

Comparativement à d'autres pays, les coûts des crédits à court terme sont également élevés en république fédérale d'Allemagne. Il est vrai que la Banque d'émission de la république fédérale d'Allemagne n'a jamais poursuivi une politique de l'argent à bon marché, car les forces d'expansion du secteur des marchandises ont été si fortes jusqu'ici que l'on a pu renoncer au stimulant monétaire de l'argent à bon marché, et qu'il a fallu même s'en dispenser pour combattre les tendances inflationnistes.

Si la Banque d'émission a, depuis le début de 1957, abaissé à quatre reprises le taux d'escompte, c'est sans doute pour des raisons de politique conjoncturelle, mais ce sont surtout des considérations de politique monétaire qui ont été déterminantes. En corrélation avec les variations du taux d'escompte, le loyer de l'argent sur le marché monétaire et les coûts des crédits bancaires à court terme ont également baissé. Ces derniers mois, les taux d'intérêt ont encore accentué leur mouvement de baisse.

TABLEAU 35

## Intérêts des crédits à court terme depuis 1950

en % par an

Terme	Taux d'escompte	Coûts des crédits en compte courant (promesses de crédits) <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>		Coûts des crédits par acceptation <sup>(3)</sup>	Coûts des crédits sur effets commerciaux (20 000 DM et au-dessus) <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup>
1950 27 octobre	6	10	1 1/2	9 1/2	8
1952 29 mai	5	9	1 1/2	8 1/2	7
21 août	4 1/2	9		8	6 1/2
1953 8 janvier	4	8	1 1/2	7 1/2	6
11 juin	3 1/2	8		7	5 1/2
1954 20 mai	3	8		6 1/2	5
1 <sup>er</sup> juillet		7	3/4		
1955 4 août	3 1/2	8		7	5 1/2
1956 8 mars	4 1/2	9		8	6 1/2
19 mai	5 1/2	10		9	7 1/2
6 septembre	5	9	1/2	8 1/2	7
1957 11 janvier	4 1/2	9		8	6 1/2
19 septembre	4	8	1/2	7 1/2	6
1958 17 janvier	3 1/2	8		7	5 1/2
21 juillet <sup>(4)</sup>	3	7	1/2	6 1/2	5

Source : Rapports mensuels de la Banque fédérale allemande.

<sup>(1)</sup> Taux pour la Hesse, établis sur la base des documents publiés par l'autorité de contrôle des banques pour la Hesse. Y compris commissions d'ouverture de crédit, commission de crédits par acceptation ou commission d'escompte, mais sans la commission de mouvement de compte. Taux officiels : des taux inférieurs peuvent être pratiqués ; des taux supérieurs sont admissibles dans des cas motivés sur autorisation de l'Autorité de contrôle des banques compétentes.

<sup>(2)</sup> En vertu du paragraphe 2 de la convention sur l'intérêt débiteur, les intérêts ne peuvent être prélevés que sur les crédits effectivement utilisés. Par contre, la commission d'ouverture de crédits peut être calculée d'avance sur le montant du crédit ferme ouvert ou, pour les crédits tacites, sur le solde le plus élevé. Le coût total du crédit peut donc, dans certains cas, différer des frais totaux indiqués ici.

<sup>(3)</sup> Les taux applicables aux sommes inférieures sont majorés de 1/2 à 1 %.

<sup>(4)</sup> Le taux d'escompte a été ramené à 3 % le 27 juin 1958.

## E — RÉGIME FINANCIER ET RÉGIME FISCAL

Les dépenses du budget public global comprenant le budget fédéral, le fonds de péréquation des charges, les budgets des « Länder » et des communes se sont élevées pour l'exercice 1956 à un peu moins de 60 milliards de DM et pour l'exercice 1957 à environ 66 milliards de DM. Le poste le plus important de ces dépenses (1957 : 14,7 milliards de DM) est constitué par les prestations sociales, parmi lesquelles l'assistance aux victimes de la guerre, les subventions à la sécurité sociale et les dépenses irrécupérables du fonds de péréquation des charges jouent le principal rôle. Après les dépenses administratives, qui viennent au deuxième rang, la troisième place revient aux dépenses exposées pour les constructions, les prêts, etc., c'est-à-dire les dépenses destinées aux propres investissements de l'État, à tous les financements pris en charge par l'État, en particulier dans le domaine de la construction de logements.

Les dépenses destinées à la défense figurent pour environ 8 milliards de DM. Il faut remarquer que ces chiffres sont des chiffres budgétaires et ne représentent par conséquent pas les chiffres des dépenses réellement exposées à ce titre.

En 1957, l'impôt sur les revenus et l'impôt sur les sociétés ont représenté un tiers de la totalité des rentrées fiscales. Outre l'impôt sur les revenus, la deuxième source de rentrées fiscales par ordre d'importance a été l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt à la consommation. Cumulativement avec l'impôt sur les transports, ces deux derniers impôts procurent 47 % de la totalité des ressources fiscales (droits de douane inclus).

TABLEAU 37

## Dépenses et recettes des budgets publics

Budget fédéral, budgets des « Länder », des communes, du fonds de péréquation des charges, budget public global

en milliards de DM

Dépenses et recettes	Exercice			
	1952 (1)	1954 (1)	1956 (2)	1957 (2)
Dépenses :	9,33	11,67	13,60	14,7
Prestations sociales	0,29	0,59	1,58	2,2
Réparations	1,10	2,39	2,98	3,3
Service de la dette	8,38	10,34	12,55	14,2
Dépenses administratives	1,50	1,82	2,26	2,5
Pensions	0,74	0,24	1,06	1,4
Subventions				
Dépenses budgétaires générales et dépenses affectées	3,42	4,10	5,27	6,4
Constructions, prêts et autres dépenses génératrices d'actifs	8,37	10,77	13,13	13,5
Dépenses consacrées à la défense (y compris les frais d'occupation et la provision pour le dépassement des frais d'occupation)	7,89	8,05	7,35	8,0
Solde des opérations de régularisation	-0,52	-0,23	.	.
Besoins financiers nets	40,41	49,75	59,78	66,2
Recettes :				
Impôts	32,24	39,43	47,90	50,6
Taxes, etc.	4,12	4,97	6,04	6,4
Produit du domaine	0,87	1,12	1,36	1,3
Frappe de la monnaie	0,13	0,03	0,07	0,1
Rentrées d'emprunts et autres recettes génératrices d'actifs	3,01	4,00	3,79	5,3
Autres ressources générales	0,27	0,38	0,42	0,5
Affectations de fonds	0,24	-0,14	.	.
Prélèvements (solde)	42,40	49,79	59,58	64,2
Excédent des recettes (+) ou excédent des dépenses (-)	+ 1,99	+ 0,04	- 0,20	- 2,0

Source : Bundestag, troisième législature, annexe à la brochure 300 : Avant-propos général au projet de budget fédéral pour l'exercice 1958.

(1) Résultats tirés des statistiques financières.

(2) Évaluations.

TABLEAU 38

## Ventilation des ressources fiscales par catégorie d'impôts

pourcentage du total des ressources

Ressources fiscales	Exercice					
	1950	1952	1954	1956	1957 <sup>(1)</sup>	1958 <sup>(2)</sup>
Impôts sur les revenus et sur la fortune	49,8	53,5	54,8	53,9	53,3	52,8
dont :						
impôts sur le revenu	26,5	34,4	33,7	33,6	33,0	33,1
impôts sur la fortune	10,3	6,0	7,2	6,3	5,7	5,4
impôts sur les mutations	1,4	1,3	1,5	1,7	1,8	1,8
impôts sur la propriété foncière et sur les exploitations	11,6	11,8	12,4	12,3	12,8	12,5
Impôts sur l'utilisation des revenus	50,2	46,5	45,2	46,1	46,7	47,2
dont :						
impôts sur les transports	3,1	2,4	2,2	2,4	2,5	3,3
impôts sur le chiffre d'affaires	23,6	24,8	25,3	25,6	25,4	25,3
impôts sur la consommation et sur les dépenses	23,5	19,3	17,7	18,1	18	18,6

Source : Bundestag, troisième législature, annexe à la brochure 300 : Avant-propos général au projet de budget fédéral pour l'exercice 1958.

(<sup>1</sup>) Résultats provisoires.

(<sup>2</sup>) Évaluations.

## F — LE RÉGIME DE LA REDISTRIBUTION SOCIALE

La redistribution sociale s'effectue dans la république fédérale d'Allemagne par deux canaux : d'une part, grâce aux assurances sociales (qui comprennent les institutions ayant en charge l'assurance-pension, l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et accidents prévues par la loi, ainsi que les caisses de compensation familiale), d'autre part, sous l'égide de l'État (collectivités à compétence territoriale), qui accorde des aides, parfois sous forme de rentes pour certains cas déterminés de détresse sociale qui ne sont pas couverts par les assurances sociales.

Dans la république fédérale d'Allemagne, les divers organismes d'assurance sociale sont autonomes et constitués d'après le principe de l'autonomie administrative. Ils ont tous ceci de commun qu'ils perçoivent des cotisations en vertu de dispositions légales et sont tenus en même temps de fournir certaines prestations dont le minimum est également fixé par la loi. Les cotisations à l'assurance-pension, à l'assurance-chômage et à l'assurance-maladie sont versées à la fois par les employeurs et les travailleurs. L'assurance-accidents est une société coopérative à laquelle doivent adhérer d'office les employeurs des diverses branches industrielles.

Les divers secteurs des assurances sociales fonctionnent pour la plupart selon le système de la péréquation. Seule, l'assurance-pension connaît encore en partie, même depuis la grande réforme de 1957, le système de la couverture intégrale

par cotisations. En outre, l'assurance-pension bénéficie de subventions importantes provenant des ressources fiscales générales.

Les transferts des revenus par l'intermédiaire de l'État s'opèrent essentiellement par le canal de l'assistance aux victimes de la guerre et aux sinistrés de guerre.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'importance des transferts de revenus effectués par les pouvoirs publics et de leur évolution au cours des dernières années. L'augmentation que l'on constate entre 1956 et 1957 provient en grande partie des majorations des retraites de l'assurance-pension intervenues à la suite de la réforme du régime des retraites opérée en 1957 dont il a déjà été fait mention.

Si l'on veut se faire une idée de l'ampleur des transferts de revenus, il suffit de se représenter que le total des revenus nets en salaires et traitements s'est élevé en 1957 à environ 76 milliards de DM et que la somme totale de tous les transferts publics de revenus a atteint pour la même année 22 milliards de DM.

TABLEAU 39  
Transferts publics de revenus

en millions de DM

Transferts publics	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Assurance-pension des ouvriers	2 019	2 517	3 073	3 280	3 387	3 821	4 489	6 650
Assurance-pension des employés	786	1 014	1 264	1 348	1 379	1 711	1 961	3 089
Assurance-pension des mineurs	546	692	844	907	952	1 151	1 271	1 489
Assurance-chômage	573	582	694	719	871	730	766	801
Assurance-maladie	588	700	810	958	981	1 162	1 338	1 535
Assurance-accidents	431	469	594	613	654	681	720	893
Assurance complémentaire	114	119	134	151	180	198	215	227
Caisses de compensation familiale	—	—	—	—	—	419	447	500
Total des transferts effectués par les assurances sociales	5 057	6 093	7 413	7 976	8 404	9 873	11 207	15 184
Assistance aux chômeurs	820	893	854	788	735	478	314	259
Péréquation des charges	1 175	838	874	1 668	1 726	1 883	1 811	1 938
Assistance aux victimes de guerre	1 850	2 208	2 530	2 284	2 387	2 697	3 047	3 243
Assistance indemnisation des prisonniers de guerre	—	—	—	—	38	129	543	320
Assistance publique	621	556	558	603	634	656	732	762
Réparations (*)	71	56	54	70	52	61	93	140
Subventions organisations privées sans but lucratif	169	235	278	321	368	390	425	450
Autres transferts	—	—	12	29	35	61	80	95
Déduction faite des restitutions	250	260	270	280	285	298	301	315
Transferts des autres organismes officiels	4 456	4 526	4 890	5 483	5 690	6 057	6 744	6 892
Transferts publics de revenus au total	9 513	10 619	12 303	13 459	14 094	15 930	17 951	22 076

Source : Banque fédérale allemande.

(\*) Aux bénéficiaires de l'intérieur.

## G — DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

On a coutume actuellement d'assimiler la « productivité » à la « productivité du travail » et de calculer celle-ci statistiquement en établissant le rapport entre les résultats de la production (soit, au sens des comptes de la nation, approximativement le produit national intérieur brut) et le chiffre de la population active (1).

Le tableau ci-dessous montre que le produit national intérieur brut, rapporté au chiffre de la population active, a augmenté depuis 1950 dans la république fédérale d'Allemagne à un rythme bien supérieur à la moyenne. Le progrès technique, les mises de fonds accrues, l'amélioration de l'organisation interne des entreprises, le passage du sous-emploi au plein emploi, constituent des facteurs importants de cette évolution, mais qui ne sont pas les seuls à y avoir contribué.

TABLEAU 40

## Développement de la « productivité du travail »

Année	Agriculture forêt pêche	Industrie et artisanat (1)	Autres secteurs économiques	Total	
				Développement effectif	A parité de structure de la population active avec 1950
			<i>en DM</i>		
1950	2 045	6 433	7 118	5 547	5 547
1951	2 561	6 902	7 358	6 018	5 953
1952	2 681	7 242	7 548	6 313	6 188
1953	2 855	7 631	7 640	6 628	6 426
1954	2 928	7 924	7 867	6 897	6 641
1955	2 936	8 675	8 267	7 449	7 089
1956	2 970	8 728	8 552	7 639	7 214
1957 (2)	—	—	—	7 821	—
			<i>base : 1950 = 100</i>		
1951	125	107	103	108	110
1952	131	113	106	114	115
1953	140	119	107	119	120
1954	143	123	111	124	124
1955	144	135	116	134	131
1956	145	136	120	138	132
1957 (2)	—	—	—	141	—

Source : Office fédéral des statistiques, Économie et statistique, 10<sup>e</sup> année, cahier 3, mars 1958, page 152.

(1) Y compris les mines, l'énergie et le bâtiment.

(2) Données provisoires.

Le tableau montre que la contribution de chaque travailleur au produit national intérieur brut dans le secteur industriel et les « autres secteurs économiques », c'est-à-dire le domaine des prestations de services, est plusieurs fois supérieure à celle de l'agriculture. Par conséquent, tout déplacement de main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie et les autres secteurs économiques (voir

(1) L'usage courant n'est pas très heureux. L'expression « productivité du travail » pour désigner la relation statistique entre les résultats de la production et le travail humain dépensé n'est pas correcte. Elle tend à faire croire que l'augmentation de cette relation doit être attribuée à un facteur de production déterminé, en l'occurrence le travail, ce qui est faux.

plus haut, page 173) accroît la « productivité du travail » de l'ensemble de l'économie, même si elle reste inchangée dans les divers secteurs économiques.

L'effet de ces transformations de la structure économique intervient à lui seul pour plus d'un cinquième dans l'augmentation enregistrée entre 1950 et 1956. Si la structure économique était restée inchangée, la « productivité du travail » n'aurait, pendant cette période, augmenté que de 30 % au lieu des 37 % (qui représentent son augmentation effective).

C'est pourquoi le tableau donne, à côté des chiffres du développement effectif, ceux qui correspondraient à cette évolution si la structure de l'emploi était encore la même qu'en 1950. L'évolution de 1950 à 1956 est caractérisée par un taux annuel d'accroissement de la productivité par personne active de 4,5 % et de 5,4 % suivant que l'on envisage l'évolution qui se serait produite si la structure du nombre des personnes actives était restée inchangée ou, au contraire, l'évolution réelle.

Certes, les chiffres traduisant les résultats de la production par personne active ne donnent pas une image absolument exacte de l'évolution de la « productivité du travail » puisque la durée du travail a diminué depuis 1950 et surtout depuis 1955. Le ralentissement intervenu ces dernières années dans l'augmentation de la « productivité du travail » calculée par travailleur n'est en partie que la conséquence de la réduction de cette durée du travail.

Cette réduction concerne en premier lieu les travailleurs (et on ne peut l'évaluer statistiquement avec une certaine exactitude que pour ceux-ci). En conséquence, dans le tableau 41 ci-après, les chiffres de la « productivité du travail » ne concernent que le volume du travail des salariés (ouvriers, employés, fonctionnaires), compte tenu de la durée du travail. Cette façon d'envisager la question est importante pour les études qui n'envisagent le facteur de production « travail » que sous l'angle du travail effectué par les salariés, comme par exemple les études concernant la politique des salaires.

TABLEAU 41

## Volume du travail et résultats de la production par heure de travail des salariés

(Base 1950 == 100)

Année	Effectif moyen des travailleurs	Durée de travail moyenne des salariés par journée de travail	Volume du travail pour la totalité des travailleurs occupés (1)	Produit national brut par heure de travailleur à prix constants
1950	100,0	100,0	100,0	100,0
1951	105,3	99,6	104,8	106,7
1952	108,6	99,6	108,1	110,4
1953	112,6	99,8	112,2	114,6
1954	117,6	100,4	118,1	116,7
1955	124,4	100,7	125,2	123,0
1956	130,7	100,0	130,5	125,4
1957 (2)	134,8	97,5	130,5	131,8

Source : Calcul de l'Institut d'études économiques de Rhénanie-Westphalie, Essen.

(1) Compte tenu des variations du nombre des journées de travail.

(2) Données provisoires.





## CONCLUSIONS

L'expansion économique de la république fédérale d'Allemagne s'est déroulée à un rythme très rapide durant les premières années de la période de reconstruction et à l'adaptation aux nouvelles conditions politiques et géographiques de l'après-guerre, et ceci d'autant plus qu'aucune limitation de l'offre de main-d'œuvre ne venait faire obstacle à ce développement. Cette période est révolue depuis deux ans environ. L'offre de main-d'œuvre s'est raréfiée. Le niveau de plein emploi est atteint. Si l'on fait abstraction des fluctuations d'ordre conjoncturel, le rythme de l'expansion s'est ralenti avec le passage de la forme extérieure du progrès économique à la forme intensive.

Ce ralentissement s'accroîtra probablement encore. Il ne faut plus s'attendre maintenant à un accroissement notable de l'offre de main-d'œuvre dans l'avenir immédiat pour des raisons d'ordre démographique. La seule réserve appréciable pour le marché du travail est représentée par l'immigration de réfugiés de l'Est et par l'augmentation du taux de population active, c'est-à-dire l'afflux sur le marché du travail de personnes en âge de travailler qui étaient jusque-là inactives. Mais ces réserves ont des limites. En outre, la tendance à la réduction de la durée de travail se maintiendra, bien qu'il ne faille plus s'attendre dans l'immédiat à des réductions aussi fortes que celles intervenues en 1956 et 1957. En tout cas, le volume du travail, exprimé en nombre d'heures de travail effectuées, n'augmentera selon toute vraisemblance qu'à un rythme très lent durant les prochaines années.

Ce changement de rythme dans l'expansion économique soulève de nombreux problèmes. Le taux des investissements était jusqu'ici relativement élevé. Il est parfaitement possible (quoique non certain) que sa diminution accompagne le ralentissement de l'expansion, en d'autres termes, que ce ralentissement entraîne une diminution des dépenses d'investissement par unité de produit social. Avec la baisse du taux des investissements, la structure de la demande globale de l'économie nationale est appelée à se modifier et, partant, la structure de la production qui était jusqu'ici axée sur un taux d'investissement relativement élevé.

La baisse du taux des investissements se déduit du fait que la demande d'investissements dans la construction diminuera en période d'expansion intensive, surtout si un équilibre s'établit dans quelques années entre l'offre et la demande

sur le marché du logement (cela est encore valable sans doute si l'on admet que l'accroissement des revenus a pour conséquence d'accroître les exigences en matière de confort).

De plus, la baisse du taux d'investissement s'avère probable, si l'on considère que sous l'effet du progrès technique, l'efficacité du capital tend à croître.

D'autres facteurs, par contre, sont favorables au maintien d'un taux élevé d'investissement : le passage à une expansion intensive a pour effet d'accroître les besoins de la production en capitaux. L'adaptation aux conditions nouvelles créées par le marché commun peut, elle aussi, faire naître une tendance à l'augmentation des besoins de l'économie en investissements.

(Le réarmement de la République fédérale peut lui aussi influencer positivement la demande de produits des industries de biens d'investissement.)

En d'autres termes, il est difficile de déterminer si la République fédérale doit s'attendre à des transformations durables de la structure de la demande au cours des prochaines années.

Quoi qu'il en soit, le problème psychologique que pose le ralentissement du rythme d'expansion de l'économie prise dans son ensemble subsiste. Dans leurs prévisions et dans leurs décisions, les employeurs et les travailleurs se sont adaptés durant les années passées à des taux d'accroissement des revenus réels relativement élevés. Tout ralentissement est mal accueilli et provoque des réactions portant en elles le germe d'une évolution inflationniste, car elles accroissent la pression monétaire sans égard aux possibilités réelles d'expansion.

On n'a pas réussi jusqu'à maintenant à combattre les tendances inflationnistes en respectant le principe de la stabilité de la valeur de la monnaie. La politique d'expansion doit donc continuer à être une politique de restriction, bien qu'à la longue celle-ci ne soit pas sans danger, puisqu'elle risque d'inhiber certaines possibilités d'expansion réelles, qui existeraient en l'absence de la tendance inflationniste.

La principale source de l'évolution inflationniste a été, ces dernières années, le déséquilibre fondamental de la balance du commerce extérieur, qui conduit à une augmentation constante de la pression monétaire intérieure, alors que l'offre intérieure de produits a tendance à diminuer et a de plus pour conséquence de soustraire dans une mesure indésirable les réalités monétaires à l'influence de la politique du crédit.

L'évolution inflationniste est en outre entretenue constamment par la politique des salaires et par la politique des prix des entreprises. Le système allemand de l'autonomie des « partenaires sociaux » en matière de politique des salaires ne permet pas d'imposer un rattachement des salaires à la « productivité du travail » de l'ensemble de l'économie. Une évolution qui ne soit pas inflationniste dépend donc de la conscience que les partenaires sociaux ont des imbrications dans l'ensemble de la vie économique. Il est indéniable que la rigidité de la formation des prix, qui résulte des formes du marché, favorise les tendances inflationnistes.

La politique économique allemande a comme objectifs fondamentaux, dans le cadre de l'économie sociale de marché, de promouvoir une expansion optimum, de sauvegarder la stabilité monétaire et de maintenir l'équilibre de la balance extérieure, et elle repose sur la conviction que ces trois objectifs fondamentaux sont d'égale importance et ne s'excluent pas mutuellement. Le fait que l'on n'ait pas encore réussi à atteindre ces trois objectifs n'infirmes pas cette thèse.

L'entrée en vigueur de la Communauté économique européenne, qui s'est prononcée pour les mêmes objectifs fondamentaux de la politique économique, permettra à la politique économique de l'Allemagne fédérale de persévérer dans la poursuite de leur réalisation, car elle crée des conditions institutionnelles et politiques plus favorables qu'auparavant pour une coopération sur le plan de la politique monétaire et une coordination des politiques conjoncturelles.

L'objectif à atteindre en matière d'évolution économique ne peut consister pour la république fédérale d'Allemagne que dans une industrialisation toujours plus poussée. La Communauté économique européenne favorisera sans nul doute cette évolution. Certes, le marché commun amènera des transformations dans la structure industrielle de la République fédérale ; la question de savoir dans quel sens se produiront ces transformations doit être réservée à des études spéciales sur les conditions de production et d'écoulement dans les divers secteurs industriels.



## ANNEXE

TABLEAU 42

**Participation des diverses industries à la valeur nette de la production industrielle totale**

Estimation pour 1957

en %

Industrie	Participation
Industrie chimique, y compris les sous-produits de charbon	9,8
Construction mécanique	9,3
Industrie textile	8,9
Industrie électrotechnique	6,9
Construction de véhicules	5,8
Industrie transformatrice du tabac	5,0
Industrie du matériel ferroviaire	4,7
Industrie sidérurgique	4,1
Charbonnages	4,0
Production d'électricité	4,0
Industrie du vêtement	3,0
Brasserie	3,0
Industrie des pierres et terre	3,0
Imprimerie et industrie polygraphique	2,4
Industrie du bâtiment	2,3
Industrie transformatrice du bois, y compris l'industrie des meubles	1,9
Construction métallique, y compris construction des wagons	1,7
Transformation de l'acier	1,4
Industrie de fabrication des matières cellulosiques et du papier	1,3
Industrie transformatrice du caoutchouc	1,2
Fonderies de fer, d'acier et de fonte malléable	1,1
Industrie transformatrice du papier	1,1
Industrie de la confiserie	1,0
Industrie mécanique de précision et industrie optique	1,0
Constructions navales	0,9
Scieries et travail du bois	0,9
Industrie de la chaussure	0,9
Industrie transformatrice des matières synthétiques	0,9
Transformation des huiles minérales	0,9
Production du gaz	0,8
Tréfileries et laminoirs à froid	0,8
Industrie de la céramique d'art	0,7
Fabrication de demi-produits en métaux non ferreux	0,6
Industrie des instruments de musique, du jouet et de la bijouterie	0,6
Production du pétrole et du gaz naturel	0,5
Industrie transformatrice du cuir	0,5
Industrie de fabrication du cuir	0,5
Industrie du verre à bouteilles	0,4
Mines de potasse et de sel gemme	0,4
Minoterie	0,4
Industrie transformatrice de la viande	0,4
Horlogerie	0,4
Production des métaux lourds non ferreux	0,3
Industrie du verre coulé	0,3
Fonderies de métaux non ferreux	0,2
Extraction du minerai de fer	0,2
Métallurgie de l'aluminium	0,2
Extraction des minerais métalliques	0,1
Industrie du poisson	0,1
Ensemble de l'industrie	100,0

TABLEAU 43

**Augmentation de la production industrielle de 1950 à 1957  
dans les divers secteurs industriels**

(Base 1950 = 100)

Secteur industriel	Indice 1957
Métallurgie de l'aluminium	553
Industrie transformatrice des matières synthétiques	475
Constructions navales	392
Production du pétrole et du gaz naturel	368
Construction de véhicules	317
Industrie transformatrice de la viande	299
Industrie électrotechnique	291
Transformation des huiles minérales	289
Brasserie	283
Industrie des instruments de musique, du jouet et de la bijouterie	270
Horlogerie	251
Industrie du vêtement	241
Industrie mécanique de précision et industrie optique	240
Fonderies de métaux non ferreux	238
Construction mécanique	237
Transformation de l'acier	230
Industrie transformatrice du cuir	228
Industrie chimique, y compris les sous-produits du charbon	220
Tréfileries et laminoirs à froid	213
Production de l'électricité	210
Industrie sidérurgique	202
Industrie transformatrice du caoutchouc	202
Fabrication de demi-produits en métaux non ferreux	200
Industrie du matériel ferroviaire	199
Industrie de la céramique d'art	198
Industrie de la confiserie	193
Industrie du verre coulé	191
Industrie du verre à bouteilles	191
Construction métallique, y compris la construction des wagons	187
Industrie transformatrice du papier	187
Industrie transformatrice du tabac	182
Imprimerie et industrie polygraphique	180
Industrie du bâtiment	177
Industrie des pierres et terre	176
Mines de potasse et de sel gemme	176
Industrie transformatrice du bois, y compris l'industrie du meuble	175
Industrie de fabrication des matières cellulosiques et du papier	173
Production de gaz	173
Fonderie de fer, d'acier et de fonte malléable	167
Industrie textile	167
Extraction du minerai de fer	165
Industrie de la chaussure	162
Extraction des minerais métalliques	140
Industrie des métaux lourds non ferreux	138
Industrie de fabrication du cuir	135
Minoterie	131
Charbonnages	127
Scieries et travail du bois	114
Industrie du poisson	100
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>203</b>

## Partie C

# Belgique

Le présent rapport a été établi par M. L. DUQUESNE DE LA VINELLE, ministre des affaires économiques, Bruxelles, à l'invitation de la Commission de la C.E.E.





## I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION

### A — INTRODUCTION

La Belgique est le pays le plus anciennement industrialisé du continent européen. Dès le Moyen Age, c'est en Belgique que se constituèrent les premières agglomérations industrielles, grâce au développement de l'industrie du drap et du commerce maritime. Sur ce terrain riche de traditions textiles et, dans le sud du pays, métallurgiques, la révolution industrielle devait prendre un essor rapide aussitôt que les conditions politiques le permirent. L'opinion publique a eu foi dès l'origine dans la vocation industrielle du pays ; une des manifestations les plus significatives de cet état d'esprit fut la construction du premier réseau de voies ferrées du continent.

Vers la fin du siècle dernier, la découverte du procédé Thomas donna une nouvelle et vigoureuse impulsion à la sidérurgie, comme d'ailleurs en Lorraine et au grand-duché de Luxembourg. Ce fut au point que dès cette époque — les gisements de Campine n'étaient pas encore découverts — l'expansion de la métallurgie provoqua une certaine pénurie de houilles cokéfiables.

De nombreuses autres activités, comme l'industrie des métaux non ferreux, la construction de matériel roulant et la construction électrique, connurent une expansion remarquable.

La première guerre mondiale vint interrompre cette prospérité fondamentale et, entre les années 1920 et 1940, l'histoire économique de la Belgique fut très troublée. Les conséquences du conflit, et notamment l'inflation, trouvèrent le gouvernement et l'opinion très mal préparés à résoudre les problèmes qui se posaient. C'est seulement en 1927 que les changes purent être stabilisés et la hausse inflatoire des prix et des salaires se poursuivit jusqu'en 1929. Pendant la grande crise, la Belgique s'en tint longtemps à la politique du bloc de l'or et cet excès d'austérité monétaire succédant à une longue période de facilités excessives provoqua une très profonde dépression industrielle et ébranla gravement le système bancaire. Quand le deuxième conflit mondial éclata, l'économie belge avait à peine retrouvé son équilibre à des niveaux de production qui ne dépassaient guère ceux de 1929.

Après la guerre, les gouvernements s'attachèrent à suivre une politique qui se tienne enfin entre les extrêmes opposés de l'inflation et de la déflation. La stabilisation des prix et des salaires, qui avait tardé onze ans après 1918, fut obtenue en trois ans après 1945 grâce à une action anti-inflatoire vigoureuse. Celle-ci permit en même temps de remettre en équilibre la balance des paiements.

A ce même moment, le gouvernement et l'opinion admirent pour la première fois que des niveaux élevés de salaires étaient souhaitables parce que favorables au progrès de la productivité, et les circonstances économiques extérieures permirent d'atteindre cet objectif.

Pendant la grande crise l'économie belge avait tellement souffert de la désorganisation des relations internationales que les gouvernements d'après guerre s'attachèrent constamment et de tout leur pouvoir à favoriser la reconstitution d'une économie internationale pour la libération des échanges, la convertibilité des monnaies et la conclusion de traités économiques : Benelux, O.E.C.E., C.E.C.A., Euratom.

Enfin, les autorités s'efforcèrent constamment de maintenir le plein emploi, notamment par des travaux publics, par la promotion de la construction de logements et plus récemment en stimulant l'investissement industriel.

Tels furent les quatre objectifs fondamentaux de la politique économique belge. Son trait le plus original est peut-être de les avoir recherchés simultanément sans jamais vouloir sacrifier l'un quelconque d'entre eux.

## B — POPULATION

La Belgique a une population totale de 8 925 000 habitants environ. Par comparaison avec les autres pays de la Communauté, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans est relativement élevée, tandis que celle des personnes âgées de moins de 15 ans est parmi les plus basses. Cette situation est la conséquence de la faiblesse du taux de mortalité depuis de nombreuses années ; elle interdit d'escompter une augmentation de la population d'âge actif au cours des prochaines années. Comme certains facteurs tels que la prolongation de la scolarité et l'avancement graduel de l'âge de la retraite abaisseront le taux d'activité de la population adulte, on doit s'attendre à un fléchissement de la population active disponible, dont l'ampleur probable se situerait entre cent et deux cent mille personnes d'ici dix ans.

Il est vrai que le taux d'activité relativement faible de la population féminine permet de penser qu'en ce qui concerne les femmes, certaines réserves de main-d'œuvre existent encore, et cette impression est confirmée par le fait que l'emploi féminin s'est développé peu au cours des dernières années.

Mais il y a lieu d'observer que le volume relatif de l'emploi féminin est fortement lié aux habitudes sociales et ne se développe dès lors pas automatiquement en fonction de la demande. Il dépend aussi très fortement de la nature des occupations offertes et se rattache de ce fait à la structure économique. La dimi-

nution du nombre des exploitations agricoles se traduira par une réduction de l'emploi féminin dans ce secteur. L'élévation du niveau de vie est susceptible d'agir dans le même sens en ce qui concerne l'industrie. Ce serait dès lors surtout dans le secteur tertiaire que l'emploi féminin pourrait se développer.

Tout bien considéré, il semble donc que, pour compenser la tendance de la population active à se réduire spontanément, l'appoint d'une immigration nette annuelle de l'ordre d'une dizaine de milliers de travailleurs paraît indispensable. Ceci impliquerait un développement substantiel du courant d'immigration des dernières années.

A moins que l'immigration ne prenne des proportions inusitées, c'est donc, au mieux, dans le cadre d'un *statu quo* de l'emploi global que l'économie belge est appelée à évoluer.

### C — TABLEAU DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La répartition de la population active entre les principaux secteurs de l'économie semble proche d'un état d'équilibre stable. En effet, l'importance relative de la population agricole est très réduite ; même en comptant dans la population agricole active une grande partie des épouses d'agriculteurs, sont effectif total atteindrait au maximum 500 000 personnes, soit à peine 14 % de l'ensemble de la population active. La main-d'œuvre virtuellement disponible dans l'agriculture belge n'a donc pas la même importance que dans d'autres pays de la Communauté. Néanmoins, une certaine émigration agricole est encore en cours et tout laisse prévoir qu'elle se poursuivra pendant assez longtemps.

TABLEAU 1

#### Valeur totale de la production agricole, horticole et forestière

Année 1956

en francs belges

I. Production végétale	(Total 8,8 milliards)
Céréales (froment, seigle, avoine, etc.)	3,9 milliards, soit 7,9 %
Autres produits végétaux (betteraves, pommes de terre, etc.)	4,9 milliards, soit 10 %
II. Production animale	(Total 30,5 milliards)
Produits laitiers	10,9 milliards, soit 22,2 %
Autres produits animaux (viande bovine, viande porcine, œufs, chevaux, etc.)	19,6 milliards, soit 39,9 %
III. Production horticole	
Cultures maraîchères, cultures fruitières, fleurs, semences, pépinières, etc.)	9,2 milliards, soit 18,7 %
IV. Production forestière	0,6 milliard, soit 1,2 %
Total général	49,1 milliards

Source : Ministère de l'Agriculture.

La structure de la production agricole belge est caractérisée par une production animale importante, les trois cinquièmes de la production totale ; les deux derniers cinquièmes sont constitués à part quasi-égales de la production végétale et de la production horticole. Toutefois, la production horticole a plutôt tendance à diminuer par rapport à l'avant-guerre en raison de la contraction du marché anglais, principal débouché traditionnel. La production végétale s'est développée modérément et la production laitière a connu une expansion rapide. Mais ce résultat a été obtenu dans le cadre d'une protection douanière dont l'incidence n'a guère pu être atténuée ces dernières années, même vis-à-vis des Pays-Bas.

Il existe en Belgique, notamment dans les deux Flandres et la province d'Anvers, des régions où le chômage a été presque constamment supérieur à la moyenne nationale depuis dix ans ; ce chômage, souvent qualifié de structurel, est probablement lié dans une certaine mesure à l'existence d'excédents de population agricole en même temps qu'à la prédominance de l'industrie textile dans ces régions.

Encore qu'à une moindre échelle que d'autres pays de la Communauté, la Belgique connaît donc certains problèmes d'ajustement de sa structure économique.

L'importance relative des différents secteurs de l'activité industrielle donne aussi à l'économie belge une allure très particulière. Ce qui frappe au tout premier abord, c'est notamment la place occupée par l'industrie charbonnière ; elle contribue en effet à concurrence d'environ 4 % au produit national brut ; les pourcentages correspondants sont de 1,8 % en France, de 1,6 % aux Pays-Bas et de 2,5 % en Allemagne, sans toutefois tenir compte du lignite.

La structure de l'industrie manufacturière belge est tout aussi typique ; elle est caractérisée par le développement exceptionnel de la métallurgie de base qui représente 16 % du total de la production manufacturière, contre 10 % seulement dans l'ensemble de la Communauté ; l'importance relative de l'industrie textile — 12 % de la production manufacturière, contre 9 % en moyenne dans la Communauté — est un élément de structure non moins caractéristique. En revanche, la transformation des métaux contribue seulement à raison de 24 % au total de la production manufacturière, contre 33,5 % dans l'ensemble de la Communauté.

Ces proportions montrent que l'industrie belge est fortement spécialisée dans la production de métaux de base et de textiles ; la contrepartie de cette spécialisation n'est pas répartie de manière uniforme sur l'ensemble des autres secteurs de la production manufacturière mais se trouve toute entière dans la faiblesse relative du secteur de la transformation des métaux.

Il est probable que, par ces caractéristiques structurelles, l'industrie belge se rapproche de l'industrie des régions du nord de la France qui ont avec la Belgique de nombreux liens sociologiques et historiques. Mais une différence importante mérite d'être soulignée. Tandis que les industries métallurgiques et textiles du nord de la France sont principalement organisées en fonction du marché intérieur français, les industries métallurgiques et textiles belges sont typiquement exportatrices. Elles le sont, parce qu'elles forment les principaux courants d'exportations

du pays et par la prédominance des débouchés extérieurs dans leur chiffre d'affaires. Au contraire, les échanges de produits de la transformation des métaux laissent un léger solde négatif dans la balance commerciale de la Belgique.

La structure de la production manufacturière est donc bien le reflet des fonctions économiques de la Belgique en Europe et dans le monde. Dans ses traits essentiels, cette structure est d'ailleurs très ancienne. Les Flandres belges et françaises sont spécialisées dans l'industrie textile depuis le Moyen Age et c'est de temps immémorial que la sidérurgie s'est développée dans les vallées de la Meuse, de la Sambre et de leurs affluents. L'exploitation du charbon dans les mêmes régions ou dans leur voisinage immédiat a donné une impulsion nouvelle à des activités implantées depuis très longtemps et accentué les traits de la structure traditionnelle. Ce sont les facteurs politiques seuls qui, en donnant un vaste marché intérieur à l'industrie française et un marché intérieur exigü à l'industrie belge, ont déterminé la vocation exportatrice de cette dernière et en ont dispensé la première.

Mais pour être très ancienne la structure industrielle de la Belgique n'est pas pour autant rigide et immuable. La transformation des métaux s'est développée à la fois dans le prolongement de la sidérurgie, aux produits de laquelle elle faisait subir une première transformation, et comme auxiliaire de l'expansion textile et sidérurgique qui exigeait la fourniture de machines et d'appareils de toutes sortes. C'est probablement la raison pour laquelle les biens d'équipement occupent une place particulièrement importante dans la construction mécanique belge. Or, dans cette fonction, la transformation des métaux devait bénéficier de l'impulsion résultant de la mécanisation toujours plus grande dans l'industrie en général. C'est pourquoi, bien qu'avec un décalage par rapport aux industries correspondantes en Allemagne fédérale, en Italie et en France (régions du nord exceptées), l'industrie belge de la transformation des métaux est fondamentalement en expansion ; son importance relative n'a cessé de croître depuis un demi-siècle. Au contraire, l'importance relative de l'industrie textile n'a cessé de diminuer, mais ce processus s'est effectué plus lentement en Belgique que dans la majorité des autres pays de la Communauté. Il convient d'ajouter, pour mieux faire comprendre la structure actuelle de l'industrie belge, que les deux guerres mondiales et la grande crise se sont traduites au total par quinze années de paralysie presque complète de l'investissement productif. Ce facteur a incontestablement perturbé l'évolution structurelle.

Le degré de précision encore incertain des estimations relatives à l'utilisation du produit national brut n'autorise pas de commentaires très détaillés. On constate cependant que la consommation publique et l'investissement sont relativement faibles.

La portée économique de cette répartition est particulièrement délicate à dégager. Il est toutefois certain qu'elle est en rapport avec les autres composantes de la situation structurelle.

En premier lieu, la stagnation de la population active contribue, toutes choses égales d'ailleurs, à réduire les besoins d'investissements en logements, voire en

outillage industriel. Dans la plupart des autres pays de la Communauté, la population active s'est au contraire accrue notablement, soit par immigration, soit par le croît naturel. En second lieu, les transferts de main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie, qui sont aussi un stimulant de l'investissement, ont été moins abondants, toutes proportions gardées, en Belgique que dans d'autres pays de la Communauté. Enfin, il a été montré que l'industrie belge est spécialisée dans la production de textiles et de métaux de base. Or, la demande de ces produits est caractérisée par une élasticité assez faible par rapport aux revenus.

Ces facteurs paraissent de nature à expliquer par leur conjonction, à la fois la modicité du taux de l'investissement et la lenteur relative de l'expansion industrielle qui, depuis 1949, s'est située entre les deux tiers et les trois quarts de la moyenne de la Communauté.

Le taux de croissance du volume du P.N.B. de 1950 à 1956 a été de 4,7 % l'an.

TABLEAU 2

## Décomposition du produit national brut

en milliards de francs belges

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
1. Consommation privée	274,4	297,0	303,8	308,1	325,2	339,8	356,6	377,1
2. Consommation publique	35,7	43,5	51,6	54,4	55,3	51,7	55,1	59,1
3. Formation intérieure de capital :								
Formation brute de capital fixe	57,9	56,6	59,2	62,9	67,6	74,0	84,5	86,6
Accroissement de stocks	0,1	6,9	5,2	2,0	3,7	0,7	4,3	5,0
4. Exportations nettes	— 9,9	11,9	6,2	2,7	— 0,9	10,9	12,8	9,6
Total	358,2	415,9	426,0	430,1	450,9	477,1	513,3	537,4

Source : Groupe d'études de la comptabilité nationale, Cahiers économiques de Bruxelles, n° 1, octobre 1958, édition de l'Institut de sociologie Solvay.

## D — CONCENTRATION ET DISPERSION

L'agriculture belge est caractérisée par la prédominance des entreprises individuelles : la superficie moyenne de toutes les exploitations agricoles est de 6,83 ha. Il y a une tendance depuis trente ans environ à l'augmentation du nombre des exploitations de 5 à 30 ha aux dépens de celles de moins de 5 ha. Les exploitations de 30 à 50 ha ne se sont pas multipliées et celles de plus de 50 ha ont diminué en nombre au cours de la même période. Il serait donc inexact de parler ici d'une tendance à la concentration, il s'agit plutôt d'une lente élimination des unités les moins rentables. La Belgique reste un pays de très petites entreprises agricoles ; celles-ci ne se maintiennent, d'ailleurs, que grâce aux rendements élevés à l'hectare, tant dans l'agriculture que dans l'horticulture.

Les informations permettant de se faire une idée du degré relatif de concentration industrielle sont rares et en général peu satisfaisantes. Néanmoins, cer-

taines indications peuvent être tirées de la répartition de l'emploi suivant la dimension des entreprises. Par rapport aux pays avec lesquels une comparaison globale est possible, il semble que l'importance relative des très petites entreprises soit spécialement grande, tandis qu'au contraire l'importance des entreprises occupant plus de 500 ouvriers soit en dessous de la moyenne. Aucune conclusion touchant les prix de revient ne peut être tirée de renseignements aussi sommaires ; ils attirent néanmoins l'attention sur un aspect de l'organisation industrielle dont l'évolution sera intéressante à suivre durant la période transitoire.

TABLEAU 3

Répartition de l'emploi dans les industries de transformation en pourcentage du total des personnes occupées par ces industries vers 1950

Pays	Établissements industriels occupant				
	moins de 10 salariés	de 10 à 100 salariés	de 100 à 500 salariés	de 500 à 1 000 salariés	plus de 1 000 salariés
Belgique	14	33,5	32,5	10	10
Suède	7	33,5	31,5	13,5	14,5
Suisse	5	41	33	21	
Royaume-Uni	5	21,5	32,5	13	28
France (1)	23	23	25	9	12
États-Unis	7 (2)	18 (3)	29	13	33
Canada	3 (4)	31,5 (5)	32		33,5
Japon	23	38	25	9	12

Source : Revue internationale du travail, juin 1956.

(1) 1936, y compris la construction.

(2) Moins de vingt salariés.

(3) De vingt à cent salariés.

(4) Moins de cinq salariés.

(5) De cinq à cent salariés.

La Belgique n'a pas d'industries nationalisées. La plus grande entreprise belge, la Société nationale des chemins de fer belges (S.N.C.B.), a néanmoins une structure telle qu'elle peut être assimilée au secteur nationalisé. L'État, en effet, en possède toutes les actions ordinaires et le droit d'exploiter le réseau pendant soixante-douze ans. Les actions privilégiées, représentant une minorité du capital, ont été placées dans le public.

Bien que le trafic ferroviaire progresse légèrement d'année en année, la situation financière de la S.N.C.B. est très déficitaire. La Belgique suit, en effet, une politique de tarifs qui, surtout en ce qui concerne les abonnements de travail, sont largement inférieurs aux prix de revient. De plus, la S.N.C.B. supporte une charge de pensions très lourde, et les investissements nécessaires à la modernisation du réseau et de l'infrastructure lui incombent aussi. Dès lors, l'État doit intervenir dans une très large mesure par des subsides importants et de formes variées.

L'électricité est presque entièrement produite et distribuée par des entreprises privées. Les régies ne produisent que 3,6 % de la production totale d'élec-



TABLEAU 4

Répartition par classe d'importance des établissements de la main-d'œuvre occupée au 30 juin 1956

Secteur d'activité	Nombre de personnes par établissement					Total
	1-19	20-49	50-199	200-499	500 et plus	
Extraction de pierre, etc.	1 437	2 357	4 513	3 368	1 257	12 932
Denrées alimentaires	21 906	10 019	16 532	9 474	9 996	67 927
Boissons	4 815	3 995	6 149	6 368	6 071	27 398
Tabac	597	392	1 291	2 498	4 683	9 461
Huiles-graisses	218	280	439	1 623	1 592	4 152
Chimie (n.d.a.)	3 281	3 951	12 133	11 969	21 216	52 550
Caoutchouc	666	393	1 512	806	5 623	9 000
Bois	17 681	11 955	12 898	3 243	2 104	47 881
Papiers	1 803	2 221	5 145	6 280	5 800	21 249
Livre, photo	7 292	5 373	9 109	4 021	4 324	30 119
Cuirs	3 496	1 697	3 789	2 020	689	11 691
Textiles	13 697	16 690	45 674	39 228	45 635	160 924
Vêtement, chaussure	27 456	19 809	26 926	9 322	2 480	85 993
Eau, gaz, électricité	336	823	4 103	8 184	6 665	20 111
Dérivés des combustibles minéraux	23	115	1 166	3 484	6 244	11 032
Minéraux non métall.	6 574	8 633	14 610	14 388	24 798	69 003
Métallurgie de base	2 381	3 068	8 622	11 782	94 665	120 518
Machines et véhicules	21 503	17 130	30 847	28 325	102 152	199 957
Autres articles métalliques	10 474	7 637	15 001	11 081	8 827	53 020
Art et précision	4 383	4 070	4 579	1 753	—	14 785
Divers et mal désignés	2 749	2 383	2 012	368	—	7 512
Total manufactures	151 331	120 634	222 537	176 217	353 564	1 024 283
Bâtiment et construction	82 570	41 221	51 883	19 321	15 217	210 212
Total général	235 338	163 212	278 933	198 906	370 038	1 247 427

tricité. Mais une convention a été signée en 1955 entre les représentants des sociétés privées, de la Fédération des industries belges et les organisations syndicales. Elle institue un « comité de gestion » réunissant les entreprises privées et dont le but était de centraliser les décisions en matière de coordination, d'investissements et de tarification. Un « comité de contrôle », composé des délégués dudit comité de gestion, des grandes organisations syndicales et de la Fédération des industries belges, ainsi que des observateurs des départements ministériels, reçut la mission de suivre l'application de la convention et de contrôler l'action du comité de gestion.

Une réglementation fut également instituée pour les autoproducteurs et les régies.

Des résultats appréciables purent être obtenus en matière d'investissement et d'interconnexion, de normalisation des tensions et du matériel, et également d'homogénéisation et d'abaissement des tarifs de l'électricité.

La politique d'abaissement tarifaire a provoqué une nette augmentation de la consommation. Cette augmentation est en moyenne de 7,5 % depuis la mise en vigueur de la convention, alors qu'elle se situait à 4,3 % pour les cinq années précédentes.

TABLEAU 5

Répartition en pourcentage, par classe d'importance des établissements,  
de la main-d'œuvre occupée au 30 juin 1956

Secteur d'activité	Nombre de personnes par établissement				
	1-19	20-49	50-199	200-499	500 et plus
Extraction de pierre, etc.	11,1	18,2	34,9	26,0	9,7
Denrées alimentaires	32,2	14,7	24,3	13,9	14,7
Boissons	17,6	14,6	22,4	23,2	22,2
Tabac	6,3	4,1	13,6	26,4	49,5
Huiles et graisses	5,2	6,7	10,6	39,1	38,3
Chimie (n.d.a)	6,2	7,5	23,1	22,8	40,4
Caoutchouc	7,4	4,4	16,8	8,9	62,5
Bois	36,9	25,0	26,9	6,8	4,4
Papiers	8,5	10,4	24,2	29,6	27,3
Livre, photo	24,2	17,8	30,2	13,3	14,4
Cuirs	29,9	14,5	32,4	17,3	5,9
Textiles	8,5	10,4	28,4	24,4	28,4
Vêtement, chaussure	31,9	23,0	31,3	10,8	2,9
Eau, gaz, électricité	1,7	4,1	20,4	40,1	33,1
Dérivés des combustibles minéraux	0,2	1,0	10,6	31,6	56,7
Minéraux non métalliques	9,5	12,5	21,1	20,8	35,9
Métallurgie de base	1,2	2,5	7,1	9,8	78,6
Machines et véhicules	10,8	8,6	15,4	14,2	51,1
Autres articles métalliques	19,8	14,4	28,3	20,9	16,7
Art et précision	29,6	27,5	30,9	11,9	—
Divers et mal désignés	36,6	31,7	26,8	4,9	—
Total manufactures	14,8	11,8	21,7	17,2	34,5
Bâtiment et construction	39,3	19,6	24,7	9,2	7,2
Total général	18,9	13,2	22,4	15,9	29,7



## II — RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

### A — INTRODUCTION

L'orientation de la politique économique de la Belgique en matière de relations extérieures a été constamment inspirée depuis de nombreuses années par l'idée qu'un pays à vocation industrielle et dont le marché intérieur est de dimension relativement réduite ne peut en aucun cas s'appuyer sur un tarif douanier protectionniste. Sans doute la protection douanière dont se sont entourés dans le passé un certain nombre de pays industriels était de nature à gêner les exportations de la Belgique et pouvait faire naître la tentation de s'engager aussi dans la voie de la protection. Toutefois, il a généralement semblé que la meilleure tactique en face du protectionnisme de l'étranger se trouvait dans une politique systématiquement libérale à l'égard des importations de matières premières et d'outillage. Cette politique, complétée d'ailleurs par la construction d'un réseau très développé de voies de communication, permettait de tirer le maximum d'avantages de la situation géographique du pays et en même temps de donner à l'industrie transformatrice la possibilité de s'approvisionner dans les meilleures conditions possibles en matières premières et en équipements.

Jusqu'à un certain point il est probable que le développement de la fabrication de produits demi-finis a été particulièrement stimulé dans le cadre de cette politique. Ce serait en particulier le cas de la métallurgie de base, des premiers stades de la transformation des métaux et aussi d'une grande partie de l'industrie textile. En effet, les entreprises qui se spécialisaient dans des opérations de transformation relativement simples à partir de matières premières importées, bénéficiaient au maximum du caractère libéral du tarif douanier, de la bonne organisation et du bon marché des moyens de transport et, en ce qui concerne leurs ventes, échappaient en partie au protectionnisme étranger qui a toujours frappé plus lourdement les produits finis que les produits demi-finis.

Par ailleurs, cette politique s'est trouvée correspondre aux intérêts des industries dans lesquelles l'économie belge est spécialisée de très longue date et auxquelles la tradition donnait probablement un avantage comparatif dans la concurrence internationale.

Ainsi la politique tarifaire constamment appliquée depuis un siècle contribue à expliquer la structure des exportations de la Belgique. Elle se distingue par la

prédominance des exportations de produits métallurgiques et textiles demi-finis. Une grande instabilité conjoncturelle de la production et de l'emploi en est le corollaire.

La formation de la Communauté Économique du Charbon et de l'Acier a déjà atténué quelque peu l'instabilité conjoncturelle des exportations d'acier, du moins en ce qui concerne les prix de vente, en établissant des règles de concurrence identiques pour les ventes sur le marché national et sur les marchés des pays associés dans la Communauté.

La formation de l'union douanière Benelux a d'ailleurs agi dans le même sens en stimulant puissamment les échanges de produits finis. C'est ainsi que les exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas se composaient, en 1956, à raison de 58,3 % de produits finis (produits C.E.C.A. et produits alimentaires exclus) tandis que les exportations vers les autres pays du marché commun n'en comportaient que 24,5 %. Au contraire, il n'entrait que 15,1 % de matières premières et de produits demi-finis dans les exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas, contre 30 % vers les autres pays du marché commun. On peut voir au tableau ci-contre que cette répartition est typique aussi bien des produits chimiques et des produits textiles que des produits de la transformation des métaux.

TABLEAU 6

**Structure des exportations de l'U.E.B.L. suivant le degré d'achèvement des produits et par zone de destination en 1956**

*en % du total des exportations vers chaque zone*

Produit	Pays-Bas	Autres pays de la Communauté	Reste du monde
Matières premières et demi-produits	15,1	30,0	22,0
Produits finis	58,3	24,5	42,9
Produits C.E.C.A.	19,9	31,5	31,2
Produits alimentaires	3,5	8,5	3,9
Non classés	3,2	5,5	—
Total	100,0	100,0	100,0

Source : A. Kervyn, Aspects du marché commun, rapport présenté au colloque de la Société royale d'économie politique de Belgique, 1958.

TABLEAU 7

**Structure des exportations de l'U.E.B.L. pour quelques types de produits et par zone de destination en 1956**

*en % du total vers chaque zone*

Produit	Pays-Bas	Autres pays de la Communauté	Reste du monde
Matières textiles	1,8	8,6	4,6
Produits textiles	21,3	7,4	9,5
Non ferreux	8,3	16,0	7,5
Produits de la transformation des métaux	21,7	8,3	15,5
Produits chimiques (1)	8,0	3,9	6,4

Source : A. Kervyn, Aspects du marché commun, rapport présenté au colloque de la Société royale d'économie politique.

(1) A l'exclusion des demi-produits et des engrais.

## B — STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA BALANCE EXTÉRIEURE GLOBALE

Les transactions sur marchandises représentent environ 80 % du total des transactions courantes aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Ce pourcentage n'est pas soumis à de grands écarts par le jeu des influences conjoncturelles. Il indique le caractère tout à fait prédominant des opérations commerciales dans les relations extérieures de l'U.E.B.L.

En dehors des importations et des exportations, les entrées et les sorties de devises au titre des transports sont le seul élément important de la balance des transactions courantes. Ce poste laisse habituellement un solde négatif dont l'ordre de grandeur n'est cependant pas élevé.

Au contraire, les mouvements relatifs aux salaires des ouvriers frontaliers et des travailleurs étrangers laissent généralement un léger boni.

Les revenus de capitaux et le service des investissements étrangers en Belgique s'équilibrent approximativement.

Ces deux derniers éléments constituent d'ailleurs des composantes mineures bien que non négligeables de la balance des transactions courantes.

Les transactions en capital du secteur privé sont bien moins stables que les transactions courantes. Habituellement elles se soldent par une exportation nette de capitaux dont l'ampleur est toutefois très variable suivant l'intensité et l'orientation des influences de caractère psychologique ou d'origine conjoncturelle.

Les transactions en capital du secteur public sont aussi d'ampleur très variable et laissent un solde tantôt positif, tantôt négatif.

Le rapport des exportations belgo-luxembourgeoises au produit national brut a atteint 33,5 % en 1956 et se maintient d'ailleurs toujours aux environs de cet ordre de grandeur. Dans la Communauté, seuls les Pays-Bas ont un degré de dépendance plus élevé par rapport à la demande étrangère.

TABLEAU 8

### Branches d'industries exportant plus de 20 pour cent de leur production totale

Brancie d'industrie	% exporté
Industrie du papier	20
Industrie des peaux et fourrures	30
Industrie des matériaux de construction	37
Industrie du caoutchouc	42
Industrie pétrolière	44
Industrie chimique	
Chimie diverse	46
Chimie organique	51
Chimie minérale	54
Industrie textile	59
Sidérurgie	74
Industrie des métaux non ferreux	89
Industries mécanique et électrique	36

Source : Ministère des affaires économiques.

Toutefois, ce rapport tout à fait global sous-estime en réalité l'importance du courant d'exportations si l'on se place au point de vue des entreprises industrielles. En effet, lorsqu'on analyse par secteur industriel la place des débouchés extérieurs dans le chiffre d'affaires global, on constate qu'il est en moyenne de l'ordre de 50 % et même qu'il s'élève à près de 60 % pour l'industrie textile, à près de 75 % pour la sidérurgie et à près de 90 % pour la métallurgie non ferreuse.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'expansion de la production ait été conditionnée dans le passé d'une manière très étroite par le développement des échanges extérieurs. L'analyse statistique montre qu'il existe une corrélation très élevée entre l'indice de la production industrielle belge et l'indice du groupe des Six. Une corrélation élevée peut être observée aussi entre le volume des exportations et celui de la production industrielle de 1949 à 1957. L'élasticité de celle-ci par rapport à celle-là a été de l'ordre de 0,5, c'est-à-dire qu'à tout accroissement de la production a correspondu un accroissement deux fois plus grand du volume des exportations. Une relation semblable existe entre la production et les importations.

Ainsi apparaît à quel point l'économie belge a bénéficié des efforts qui ont déjà été accomplis pour libérer et intensifier le commerce international. Il ne fait pas de doute que l'accroissement rapide de la productivité, spécialement dans l'industrie manufacturière, a été considérablement facilité par cette expansion des échanges internationaux.

Cependant, sur cette tendance fondamentale à l'expansion se sont greffées des fluctuations conjoncturelles qui ont affecté plus fortement les exportations que la demande intérieure et par conséquent les industries qui, telles la sidérurgie et la textile, exportent plus de 50 % de leur production.

Les termes de l'échange de l'économie belge subissent des variations nettement perceptibles suivant les phases de la conjoncture. Sans qu'il y ait une régularité absolue à cet égard, on peut dire qu'ils se détériorent habituellement en période de reprise et s'améliorent au contraire lorsque la conjoncture commence à fléchir. L'ampleur de ces mouvements n'a jamais été de nature à causer des difficultés de change.

### C — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE GLOBALE

Sous l'influence de la formation de l'union douanière Benelux, le commerce avec les Pays-Bas s'est considérablement développé au cours des dix dernières années. En 1956, les exportations vers ce pays ont représenté près de 22 % du total, contre 17,9 % en 1951, 15,3 % en 1952 et seulement 11,6 % en 1936-38.

Les importations en provenance des Pays-Bas ont suivi une évolution analogue ; elles représentent 8,6 % des importations totales en 1936-38, 13,2 % en 1952 et un pourcentage identique en 1956.

Les relations commerciales entre l'U.E.B.L. et les autres pays du marché commun, bien que moins intenses toutes proportions gardées, sont néanmoins

très importantes ; en 1956, les exportations vers les autres pays de la Communauté représentaient 46,8 % des exportations globales. Les importations en provenance de la Communauté représentaient 41,5 % du total en 1956, contre respectivement 31,6 et 35,8 % en 1951 et 1952. Cet accroissement a eu pour origine principale les importations en provenance de la république fédérale d'Allemagne, mais les importations en provenance de France y ont aussi leur part d'influence.

On peut donc dire que dès avant la formation de la Communauté économique européenne, l'économie belge tendait à s'intégrer spontanément dans le groupe des Six et l'on peut légitimement attendre que la formation de l'union douanière donne une nouvelle et vigoureuse impulsion à cette évolution.

Au contraire, les relations commerciales avec les autres pays de l'O.E.C.E., qui sont importantes puisqu'elles représentaient en ordre de grandeur de 15 à 20 % du total en 1956, ne se sont pas intensifiées au cours des dernières années. On constate même une diminution sensible de l'importance relative des exportations à destination des pays de ce groupe, spécialement attribuable à l'évolution des relations commerciales avec le Royaume-Uni. Ce pays absorbait 13,9 % des exportations de l'U.E.B.L. en 1936-38, 11,1 % et 7,8 % respectivement en 1952 et 1953 et 6,4 % seulement en 1956.

Les relations commerciales avec le Congo belge présentent une grande stabilité. Le pourcentage du Congo belge dans les importations belgo-luxembourgeoises reste compris entre 7 et 8 % environ tandis que les exportations à destination de la colonie varient entre 4,5 et 5,9 % du total. Comme on peut le constater, ces courants commerciaux sont importants mais ne constituent toutefois pas un élément prédominant du commerce de la Métropole.

Les relations commerciales avec l'ensemble de la zone sterling suivent une évolution semblable à celle des relations avec le Royaume-Uni.

Vis-à-vis des États-Unis l'évolution des dernières années a été caractérisée par une assez grande instabilité conjoncturelle ; l'importance relative des importations a en effet oscillé entre 10,3 et 14,7 % et l'importance relative des exportations entre 7,5 et 10,2 %. De plus, le courant d'importations est constamment supérieur au courant d'exportations. Ce trait se retrouve dans les relations commerciales avec l'ensemble de la zone dollar qui laissent toujours un solde négatif. Néanmoins la situation à cet égard était nettement meilleure en 1956 qu'en 1951 et 1952.

## D — POLITIQUE DOUANIÈRE

Il est utile de distinguer entre le niveau moyen et la structure du tarif douanier.

Bien que de niveau moyen modéré, le tarif actuel a sans doute conditionné de manière plus ou moins décisive le développement ou le maintien de certaines productions industrielles marginales vis-à-vis de la concurrence des autres pays



membres ou encore, dans des conditions d'efficacité économique très variable, l'assemblage ou le conditionnement de produits originaires des autres pays membres de la Communauté. Il existe aussi de rares cas de protection délibérée par contingentement des importations en dehors des produits agricoles auxquels le traité réserve un statut particulier.

A cet égard on peut mentionner l'assemblage de voitures automobiles dont le développement s'est appuyé sur une protection composée de droits différentiels (12 % et 24 %) frappant les pièces détachées et les voitures montées, et d'un contingentement à l'importation des voitures montées. En effet, en 1953, le gouvernement belge prit la décision d'obliger les importateurs à assembler les voitures en Belgique, dès que leur nombre dépassait un contingentement annuel de 250 voitures par firme et ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954. Suite à ces mesures, il se créa en Belgique une industrie d'assemblage employant à l'heure actuelle plus de 25 000 travailleurs. La production a été de 124 000 voitures en 1957, dont 36 000 ont été réexportées pour une valeur globale de 3 milliards et demi de francs.

La réadaptation ou le remplacement de ces activités pose un problème particulier.

La structure du tarif douanier de l'union Benelux est caractérisée par l'absence presque totale de droits de douane sur les matières premières ; il se distingue très nettement à cet égard du tarif allemand et surtout du tarif français et du tarif italien.

Il est probable que cette structure tarifaire a facilité le développement de certains types d'activité consistant à réexporter après transformation en demi-produits des matières importées dans des conditions favorables. L'encouragement donné à ces types d'activité était sans aucun doute opportun lorsque les obstacles au commerce international tendaient à se multiplier ; il constituait en effet la seule parade que la politique douanière d'un petit pays industriel pouvait opposer au protectionnisme étranger en vue d'en atténuer les effets.

L'entrée de l'union Benelux dans une union douanière plus vaste modifie inévitablement les données du problème. D'une part l'alignement sur le tarif commun implique la réduction progressive des avantages résultant, pour les types d'activités visés, de la structure tarifaire actuelle, d'autre part le précédent constitué par la formation de l'union Benelux elle-même a démontré à quel point la suppression des droits de douane stimule les échanges de produits finis.

Préciser dans quelle mesure cette contre-partie sera supérieure aux dommages à subir dans certaines situations acquises dépasse nos possibilités actuelles de prévision. Il est bon toutefois de se rappeler que la structure de l'économie belge s'explique en grande partie par l'action de facteurs beaucoup plus profonds que le tarif douanier et que d'ailleurs celui-ci ne sera aligné sur le tarif commun qu'au terme d'une longue période de transition.

La formation de la Communauté européenne devrait dès lors exercer sur l'orientation de l'économie belge non pas un effet de choc mais une pression graduelle dont les conséquences en profondeur ne se marqueront qu'à la longue.

**TABLEAU 9**  
**Production industrielle et commerce extérieur**

(Base 1953 = 100)

Année	Indice de la production en Belgique	Volume des exportations	Volume des importations	Indice de la production du groupe des Six
1949	90,3	72,2	73,8	
1950	93,4	78,9	87,6	81
1951	106,0	94,3	94,4	92
1952	101,0	91,9	96,5	94
1953	100,0	100,0	100,0	100
1954	105,5	108,5	109,6	110
1955	115,7	128,5	120,4	122
1956	122,8	134,8	134,7	132
1957	122,6	131,7	136,7	141

Source : Institut de recherches économiques et sociales de l'université de Louvain.

TABLEAU 10

## Situation générale de la balance des paiements de l'U.E.B.L.

en milliards de francs belges

	1950			1951			1952			1956		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
A. <i>Biens et services</i>	99,6	110,1	- 10,5	155,7	145,6	+ 10,1	143,8	137,0	+ 6,8	193,8	181,5	+ 12,3
1. Marchandises (1)	84,1	88,8	- 4,8	134,0	114,9	+ 19,1	120,3	108,8	+ 11,5	152,0	143,5	+ 8,5
2. Or non monétaire	0,1		+ 0,1				0,1		+ 0,1		0,8	+ 0,8
3. Déplacements à l'étranger	2,2	3,6	- 1,4		5,0	- 2,1	1,4	3,2	+ 1,8		2,8	+ 1,2
4. Transports	2,4	7,6	- 5,2	5,5	13,7	- 8,2	6,3	11,2	+ 4,9	4,0	15,5	+ 2,7
5. Assurances	0,8	0,9	- 0,1	0,9	1,1	- 0,2	0,8	1,1	- 0,3	1,1	1,2	- 0,1
6. Revenus d'investissements	4,4	4,2	+ 0,2	5,4	4,5	+ 0,9	4,9	4,1	+ 0,8	8,4	4,9	+ 3,5
7. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	0,4	0,6	- 0,2	0,6	0,7	- 0,1	2,2	1,4	+ 0,8	3,0	4,0	- 1,0
8. Divers	5,2	4,3	+ 0,9	6,4	5,7	+ 0,7	7,8	7,2	+ 0,6	12,5	8,8	+ 3,7
8.1 ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers	2,5	0,9	+ 1,6	2,5	1,2	+ 1,3	2,4	1,7	+ 0,7	3,2	1,6	+ 1,6
8.2 autres divers	2,7	3,4	- 0,7	3,9	4,5	- 0,6	5,4	5,5	- 0,1	9,3	7,2	+ 2,1
B. <i>Donations</i>	10,2	9,3	+ 0,9	2,1	0,4	+ 1,7	1,1	0,5	+ 0,2	2,1	1,1	+ 1,0
9. Donations privées	1,2	0,3	+ 0,9	1,0	0,4	+ 0,6	0,7	0,5	+ 0,2	2,1	1,1	+ 1,0
9.1 Opérations avec la colonie	1,2	0,3	+ 0,9	1,0	0,4	+ 0,6	0,7	0,5	+ 0,2	2,1	1,1	+ 1,0
9.2 Opérations C.E.C.A.												
9.3 Autres opérations												
10. Dons gouvernementaux	9,0	9,0		1,1		+ 1,1	0,4		+ 0,4			
Total (A à B)	109,8	119,4	- 9,6	157,8	146,0	+ 11,8	144,9	137,5	+ 7,4	195,9	182,6	+ 13,3
C. <i>Capitaux</i>	12,3	13,5	- 1,2	8,8	13,1	- 4,3	18,2	14,1	+ 4,1			- 13,3
11. Capitaux privés	3,8	8,8	- 5,0	5,3	6,7	- 1,4	4,7	6,9	- 2,2			- 9,8
12. Capitaux officiels	8,5	4,7	+ 3,8	3,5	6,4	- 2,9	13,5	7,2	+ 6,3			+ 3,5
12.1 long terme	0,8	3,3	- 2,5	1,7	2,2	- 0,5	3,2	1,8	+ 1,4			- 1,9
12.2 court terme	7,7	1,4	+ 6,3	1,8	4,2	- 2,4	10,3	5,4	+ 4,9			- 1,6
D. <i>Erreurs et omissions</i>			- 0,2						+ 0,8			+ 0,5
Total général (A à D)			- 11,0			+ 7,5			+ 12,3			+ 0,5
Or monétaire			- 5,6			+ 2,4			+ 3,4			- 0,3
Marchandises en % des transactions courantes (A et B)	76,7	74,4		84,9	78,6		83,1	79,1		77,5	79,0	

Sources : Banque nationale de Belgique, Institut national des statistiques.

(1) Les opérations sur marchandises sont évaluées sur base des règlements financiers.

**TABLEAU 11**  
**Structure du commerce extérieur de P.U.E.B.L.** en millions de dollars

Sections C.T.C.I.	Importations			Exportations		
	1951	1952	1956	1951	1952	1956
<b>A. 0/1 Produits alimentaires</b>						
<b>I. Communauté</b>	131,5	154,3	160,7	68,7	39,4	74,7
Pays-Bas	96,9	119,3	104,4	15,5	8,7	22,8
Allemagne (R.F.)	4,3	4,9	11,6	27,5	20,5	23,1
France	20,5	20,5	34,8	24,3	9,1	23,5
Italie	9,7	9,5	9,9	1,5	1,1	5,4
<b>II. Congo belge</b>	12,3	10,5	10,7	3,7	4,3	9,2
<b>III. Autres membres de l'O.E.C.E.</b>						
Métropoles	25,3	30,2	36,2	38,3	24,7	21,7
Royaume-Uni	4,5	8,6	11,1	29,5	18,2	13,8
<b>IV. Zone sterling</b>	14,6	20,3	34,4	33,6	20,9	20,9
<b>V. Zone dollar (¹)</b>	179,4	180,7	140,2	1,9	1,1	3,0
<b>VI. Reste du monde (²)</b>	113,4	98,2	132,3	16,2	14,9	21,9
<b>VII. Commerce global</b>	461,9	473,8	480,1	128,8	84,5	130,6
<b>B. 2/4 Matières premières</b>						
<b>I. Communauté</b>	144,1	129,7	210	156,6	113,5	140,2
Pays-Bas	30,3	31,2	50,1	37,9	21,4	30,8
Allemagne (R.F.)	20,4	12,5	26,5	44,2	51,5	49,9
France	88,0	83,6	130,5	63,5	29,1	44,2
Italie	9,7	9,5	9,9	1,5	1,1	5,4
<b>II. Congo belge</b>	92,1	70,2	66,8	0,7	1,0	1,9
<b>III. Autres membres de l'O.E.C.E.</b>						
Métropoles	95,4	83,5	99,1	80,2	56,2	49,0
Royaume-Uni	27,5	15,3	18,2	44,0	33,6	27,0
<b>IV. Zone sterling</b>	217,0	145,8	181,9	48,9	35,7	34,8
<b>V. Zone dollar (¹)</b>	127,8	119,4	101,0	19,4	14,8	11,3
<b>VI. Reste du monde (²)</b>	353,2	244,0	289,5	59,5	20,9	37,5
<b>VII. Commerce global</b>	812,8	646,9	766,5	316,4	206,5	239,8
<b>C. 3 Combustibles</b>						
<b>I. Communauté</b>	90,2	94,9	147,0	38,9	80,5	128,4
Pays-Bas	33,9	37,3	58,3	10,9	28,6	66,0
Allemagne (R.F.)	50,2	51,2	76,6	2,6	9,4	20,4
France	5,8	6,3	11,6	14,8	31,6	40,2
Italie	0,2	0,06	0,5	10,7	10,8	1,8
<b>II. Congo belge</b>	0,001	0,001	0,008	0,5	0,3	2,3
<b>III. Autres membres de l'O.E.C.E.</b>						
Métropoles	6,3	8,1	12,6	15,8	35,5	60,3
Royaume-Uni	6,2	6,9	12,4	0,9	11,0	14,7
<b>IV. Zone sterling</b>	27,6	66,5	69,1	1,6	13,1	15,5
<b>V. Zone dollar (¹)</b>	46,5	33,8	55,5	0,001	0,004	0,006
<b>VI. Reste du monde (²)</b>	65,7	92,6	150,2	20,1	22,6	3,0
<b>VII. Commerce global</b>	208,6	229,5	365,2	75,4	138,9	194,0

(¹) et (²) Voir les notes au bas du tableau de la page suivante.

**TABLEAU II (suite)**  
**Structure du commerce extérieur de l'U.E.B.L.**

*en millions de dollars*

Sections C.T.C.I.	Importations			Exportations		
	1951	1952	1956	1951	1952	1956
<b>D. 5/6 et 8/9</b> Produits manufacturés						
<b>I. Communauté</b>	295,0	316,4	502,7	589,1	553,6	895,3
Pays-Bas	86,8	106,0	157,7	363,9	273,8	443,4
<b>Allemagne (R.F.)</b>	82,5	97,3	173,0	78,1	145,6	212,0
France	109,7	98,3	150,9	117,9	92,0	202,4
Italie	17,1	14,9	21,1	29,1	42,2	37,5
<b>II. Congo belge</b>	94,5	100,6	165,0	65,7	84,7	84,1
<b>III. Autres membres de l'O.E.C.E.</b>						
Métropoles	199,3	186,7	241,9	505,4	489,6	398,3
Royaume-Uni	115,7	104,4	147,1	182,4	197,7	138,2
<b>IV. Zone sterling</b>	136,0	129,5	177,6	388,0	324,3	323,2
<b>V. Zone dollar (*)</b>	91,3	68,2	86,6	239,6	220,4	359,8
<b>VI. Reste du monde (°)</b>	50,0	44,8	98,5	485,6	390,0	502,4
<b>VII. Commerce global</b>	731,0	716,8	1 094,7	1 885,4	1 738,3	2 239,9
<b>E. 7 Machines et matériel de transport</b>						
<b>I. Communauté</b>	135,9	175,8	332,6	74,5	67,1	180,0
Pays-Bas	28,3	29,9	57,4	44,2	41,4	131,3
<b>Allemagne (R.F.)</b>	65,5	99,3	199,9	7,3	7,0	16,3
France	36,0	39,8	62,6	20,5	16,3	28,4
Italie	6,1	6,8	12,8	2,5	2,5	4,0
<b>II. Congo belge</b>	0,4	0,5	0,5	36,6	53,5	44,0
<b>III. Autres membres de l'O.E.C.E.</b>						
Métropoles	87,5	101,1	120,6	34,3	56,1	38,6
Royaume-Uni	56,6	65,2	76,0	7,5	10,2	8,4
<b>IV. Zone sterling</b>	56,7	65,3	76,3	14,7	24,6	33,9
<b>V. Zone dollar (*)</b>	84,5	90,9	112,7	14,7	12,0	13,5
<b>VI. Reste du monde (°)</b>	4,3	3,6	4,8	67,4	83,0	87,3
<b>VII. Commerce global</b>	312,6	371,8	571,2	227,5	271,7	363,3
<b>F. Total des produits 0 à 9</b>						
<b>I. Communauté</b>	797,6	871,1	1 353,0	927,7	854,1	1 418,6
Pays-Bas	276,1	323,6	427,9	472,3	374,0	694,3
<b>Allemagne (R.F.)</b>	222,8	265,2	487,6	159,6	233,9	321,7
France	260,0	248,5	390,3	241,0	178,2	338,6
Italie	38,6	33,7	47,3	54,7	68,1	64,0
<b>II. Congo belge</b>	199,3	181,8	243,0	107,3	143,8	141,6
<b>III. Autres membres de l'O.E.C.E.</b>						
Métropoles	413,8	409,7	510,3	674,0	662,2	567,7
Royaume-Uni	210,7	200,4	265,0	264,3	270,8	202,1
<b>IV. Zone sterling</b>	451,9	427,5	539,3	486,9	418,5	428,3
<b>V. Zone dollar (*)</b>	529,5	493,1	496,0	275,6	248,3	387,7
<b>VI. Reste du monde (°)</b>	586,6	483,3	675,3	648,8	531,4	651,9
<b>VII. Commerce global</b>	2 526,9	2 438,9	3 277,7	2 633,5	2 439,9	3 167,5

Source : Ministère des affaires économiques.

(\*) Limitée aux États-Unis d'Amérique du Nord, au Canada et à l'Amérique centrale. En 1956, l'ensemble des importations en provenance de cette zone restreinte représentait 90,4 % du total importé de la zone dollar globale ; les exportations vers cette zone restreinte représentait 85 % du total exporté vers la zone dollar globale.

(°) Représente les échanges autres que ceux avec le Congo belge, l'O.E.C.E. (métropoles) et la zone dollar.

### III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS

#### A — LES PRIX

Il a été longtemps admis en Belgique qu'un niveau de salaires relativement bas était un élément essentiel de la prospérité d'un petit pays dépourvu de grandes ressources naturelles. Néanmoins, dès avant la guerre les idées avaient évolué dans un sens favorable à une hausse du taux des rémunérations dont on espérait une influence heureuse sur la productivité et l'organisation des entreprises.

Après la guerre, la politique économique et monétaire a été nettement orientée dans ce sens et, les circonstances aidant, les salaires belges se sont établis à un niveau relatif bien plus élevé que tout ce qui avait été observé auparavant. Il a été souligné souvent et à juste titre que la Belgique est devenue un pays de hauts salaires.

Cette transformation profonde des conditions traditionnelles de fonctionnement de l'économie belge s'est opérée sans graves difficultés bien que les circonstances aient entraîné une évolution en sens inverse du niveau des rémunérations dans plusieurs pays voisins. Dans l'ensemble il y a lieu de penser qu'elle a puissamment stimulé le progrès de la productivité.

Mais l'un des corollaires de cette évolution a été la hausse des prix de formation typiquement interne tels que les prix agricoles et les prix du charbon.

Ce facteur a contribué à rendre nécessaire un renforcement de la protection accordée à l'agriculture qu'il n'était pas possible de réorganiser profondément en peu d'années.

C'est pour la même raison que les prix du charbon ont été un souci permanent pour les autorités. Les coûts des entreprises houillères ne purent en effet être réduits rapidement par une réorganisation des entreprises et le progrès des méthodes d'exploitation, de sorte que l'État belge et la C.E.C.A. furent amenés à intervenir pour empêcher la hausse inévitable des prix de prendre une ampleur préjudiciable à la prospérité des industries transformatrices.

Lorsque le marché devient favorable aux acheteurs et que la tendance des prix s'oriente spontanément à la baisse, le problème de la conservation des capacités de production jugées nécessaires en longue période et celui du stockage de l'extraction invendue viennent à l'avant-plan des préoccupations et font obstacle au retrait du soutien des pouvoirs publics. Cette situation particulière est probablement liée au fait que l'adaptation à un niveau élevé de rémunération se heurte dans les activités minières à des difficultés spéciales, quelquefois même insurmontables parce que le progrès des méthodes d'exploitation est limité par les caractéristiques des gisements.

L'industrie manufacturière s'est au contraire spontanément adaptée à des niveaux élevés de salaires bien que certains secteurs se soient trouvés momentanément très gênés, en particulier ceux qui ont fait l'objet de protocoles spéciaux dans le cadre de l'union douanière Benelux.

En ce qui concerne les produits agricoles, la technique de protection consiste essentiellement dans le maintien de prix de direction, au moyen d'un contingentement des importations ou de la perception d'une taxe d'incidence variable suivant l'état du marché intérieur. Cette politique est d'application pour le froment, la chicorée, les viandes bovine et porcine, le lait, le beurre et les œufs. En outre, les importations de fruits et légumes ne sont libres que pendant certaines périodes de l'année. Enfin la culture de la betterave sucrière est protégée par un droit d'entrée de 3 francs au kilo sur le sucre brut.

En dehors des cas spéciaux du charbon et des produits agricoles, la formation des prix est libre en Belgique. Cependant, en vue d'empêcher que l'expansion conjoncturelle n'entraîne un dérèglement des marchés, une réglementation a subordonné, pour un grand nombre de produits, toute hausse de prix à la formalité d'une déclaration préalable au service des prix du ministère des affaires économiques. Cette déclaration est normalement suivie d'un débat contradictoire au sein de la commission des prix dont l'influence, pour être surtout psychologique, n'est toutefois nullement négligeable. Il s'agit toutefois d'un instrument de la politique de conjoncture destiné à en atténuer les fluctuations et non à les bloquer. La souplesse du système des prix n'est dès lors pas compromise par sa mise en œuvre qui reste par ailleurs dépourvue d'incidences structurelles.

Il convient de mentionner encore que les prix des transports sont fortement influencés par les pouvoirs publics pour des raisons à la fois économiques, sociales et fiscales. Les transports quotidiens de main-d'œuvre par voie ferrée ou sur les lignes d'autobus substituées aux voies ferrées sont exécutés à des tarifs extrêmement réduits et subventionnés par les pouvoirs publics en vue de favoriser la mobilité du travail dans l'intérêt de l'industrie et de freiner la concentration de la population dans les grandes agglomérations. Au contraire les transports par route font l'objet d'un prélèvement fiscal important surtout si c'est le carburant essence qui est utilisé. Enfin, les transports par voies navigables sont favorisés par des péages dont le produit est faible par rapport aux capitaux investis.

## B — LE BUDGET DE L'ÉTAT, LA REDISTRIBUTION SOCIALE ET LES INVESTISSEMENTS

On sait que toute comparaison des charges fiscales est influencée par la structure des fiscalités respectives. Mais une formule conçue pour réduire le plus possible la part d'arbitraire fait apparaître que la charge fiscale en Belgique est notablement inférieure à la moyenne de la Communauté.

TABLEAU 12

## Calcul de la charge fiscale en 1956

en milliards de francs

<b>A. Impôts directs</b> 34,4 Impôts indirects 49,2 Impôts locaux 4,8 Contribution à la sécurité sociale 30,4 <hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 118,8		<b>B. Produit national brut au prix du marché</b> 513,3 Subventions 6,8 Intérêts de la dette publique 10,0 Dépenses de transfert 45,4 <hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 575,5
$\frac{A}{B} = \frac{118,8}{575,5} = 20,7 \%$		

Source : Cahiers économiques de Bruxelles, octobre 1958, édition de l'Institut de sociologie Solvay.

Dans le système fiscal, les impôts indirects sans être prédominants fournissent néanmoins près de 60 % des recettes. La taxe sur le chiffre d'affaires est du type cumulatif mais mitigée par une perception forfaitaire sur un certain nombre de matières, notamment textiles.

TABLEAU 13

## Répartition des recettes fiscales

Impôts	1952	1953	1956
	<i>en milliards de francs</i>		
Impôts directs	33,2	30,8	34,4
Impôts indirects	39,8	39,2	49,2
<b>Total</b>	<b>73,0</b>	<b>70,0</b>	<b>83,6</b>
	<i>en pourcentage</i>		
Impôts directs	45	44	41
Impôts indirects	55	56	59
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Cahiers économiques de Bruxelles, octobre 1958, édition de l'Institut de sociologie Solvay.

En regard de cet aperçu très schématique des prélèvements fiscaux il est intéressant d'indiquer quelle a été en 1956 la répartition des dépenses de l'administration centrale.



TABLEAU 14

## Décomposition économique des dépenses de l'administration centrale

Année 1956

en milliards de francs belges

<b>I. Consommation publique</b>	
Décomposition fonctionnelle :	
Administrations civiles (traitements, pensions, etc.)	10,70
Appareil militaire (id.)	16,71
Composition via les pouvoirs subordonnés	6,02
<b>II. Enseignement</b>	11,55
<b>III Intérêts, profits et pertes</b>	
Intérêts de la dette publique (intérieure et extérieure)	8,76
<b>IV. Transferts de revenus</b>	
Transferts aux particuliers (directs et via pouvoirs locaux) (pensions de guerre, allocations diverses aux économiquement faibles)	7,68
Transferts à la sécurité sociale	9,10
Transferts aux entreprises	
a) publiques	2,78
b) privées	2,65
<b>V. Transferts de capitaux</b>	
Transferts aux particuliers (dommages de guerre, etc.)	5,14
Transferts à l'étranger	0,12
<b>VI. Total des opérations courantes (I + II + III + IV + V)</b>	81,21
<b>VII. Investissements directs</b> (dont investissements militaires 4,56)	9,15
<b>VIII. Opérations financières</b>	
a) Avances et prêts	
— aux entreprises publiques	1,43
— aux pouvoirs subordonnés	1,64
— à l'étranger	0,42
b) Amortissement de la dette publique (intérieure et extérieure)	6,36
<b>IX. Total des opérations en capital (VII + VIII)</b>	19,00
<b>Total des dépenses de l'État (VI + IX)</b>	100,21

Source : Estimations fondées sur les rapports de la Commission Benelux de comparaison du budget.

La référence au tableau relatif aux recettes fiscales permet d'apercevoir immédiatement que celles-ci n'ont couvert que les quatre cinquièmes du total des dépenses. La répercussion de cette situation sur le marché des capitaux sera commentée plus loin.

Mais en ce qui concerne la répartition des dépenses on notera tout d'abord le poste « consommation via les pouvoirs subordonnés », qui représente l'intervention de l'administration centrale dans les dépenses d'administration des provinces et des communes. La décentralisation de l'appareil administratif en Belgique explique l'importance de ce montant.

La même remarque s'applique au poste « opérations financières, avances et prêts aux pouvoirs subordonnés ». Ceux-ci ayant dans ce domaine la charge de tâches multiples telles que la voirie, la construction d'écoles, l'adduction d'eau et d'autres services publics importants.

Le poste « transferts à la sécurité sociale » mérite d'être commenté dans le cadre de son financement global.

La plus grande partie des ressources de la sécurité sociale est fournie par les contributions des employeurs et des employés.

Durant les dernières années le pourcentage de leurs cotisations par rapport aux rémunérations brutes est resté sensiblement inchangé.

TABLEAU 15

## Montant total des rémunérations déclarées à la sécurité sociale

Année	Rémunérations brutes (en milliards de francs)	Cotisations à la sécurité sociale (en milliards de francs)	Pourcentages des cotisations par rapport aux rémunérations brutes
1948	80,7	20,0	24,8
1950	85,7	19,3	22,5
1952	100,6	24,0	23,9
1954	104,3	25,3	24,3
1956	119,0	29,5	24,9

Source : Ministère des affaires économiques.

Mais l'État intervient aussi par une contribution dont l'importance absolue et relative n'a cessé de croître ces dernières années et qui atteint actuellement plus de 9 milliards soit environ 25 % du total des ressources de la sécurité sociale. Dans la répartition des ressources de la sécurité sociale les parts les plus importantes reviennent aux pensions de vieillesse et de survie et au poste maladie et invalidité.

TABLEAU 16

## Répartition des ressources de la sécurité sociale

en milliards de francs belges

Secteurs principaux	1954	1955	1956
Vieillesse et survie	11,1	11,9	12,6
Allocations familiales	6,6	7,0	7,3
Maladie et invalidité	6,7	7,1	8,3
Chômage	6,3	5,6	4,4
Vacances	4,6	4,8	5,2
Total	35,3	36,4	37,8

Source : Ministère des affaires économiques.

En comparaison du total de la formation intérieure brute de capital (y compris les stocks), qui a été de 96 milliards en 1956, la part des investissements de l'État est relativement peu importante.

Mais il convient de tenir compte des pouvoirs subordonnés et des entreprises publiques. On dispose d'une estimation de l'investissement en capital fixe qui permet de préciser les parts respectives du secteur privé.

TABLEAU 17

## Répartition des investissements entre le secteur public et le secteur privé

en millions de francs belges

Désignation	1950	1952	1953	1954	1955	1956
1. Investissements civils du secteur public	14 900	13 825	14 050	14 225	17 375	17 325
2. Investissements du secteur privé	45 050	46 700	52 225	56 375	57 175	62 250
3. Investissements de la défense nationale	1 675	9 175	8 425	6 400	5 025	4 325
Total	61 625	69 700	74 700	77 000	79 575	83 900

La répartition fonctionnelle des investissements est assez peu sujette à variations et se caractérise en comparaison des autres pays de la Communauté par le pourcentage réduit des investissements dans l'agriculture et le pourcentage élevé des investissements dans les transports. L'importance relative des investissements dans l'industrie et en logements se trouve dans une position moyenne.

TABLEAU 18

## Investissements bruts par secteurs en 1956

en % du total

Pays	Agriculture	Industrie et services publics	Transports	Administrations publiques	Logements	Autres
Belgique	4	39	22	8	21	6
France	9	32	12	12	28	7
Allemagne (R.F.)	9	37	15	7	25	7
Italie	12	32	16	8	27	5
Pays-Bas (1)	6	42	23	12 (2)	17	—

Source : Economic Survey of Europe, 1957, E.C.E., Genève, 1958.

(1) Ces données ne comprennent pas les dépenses gouvernementales en matière de construction et de travaux publics, d'augmentation du travail dans l'équipement lourd et d'accroissement du cheptel.

(2) Administrations publiques et « autres ».

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de décrire avec précision les mécanismes de financement de l'ensemble des investissements.

Le tableau ci-dessous donne néanmoins une idée de la structure de l'épargne des entreprises et des particuliers. Au cours de la période envisagée les bénéfices réservés des entreprises ont tendu à augmenter et l'épargne dépôts à diminuer à travers de très amples oscillations. Les autres formes d'épargne sont plus stables excepté les souscriptions aux émissions nouvelles qui sont sensibles aux influences conjoncturelles.

Les achats par les particuliers de valeurs étrangères n'ont pas été pris en considération faute de pouvoir être évalués avec une précision suffisante.

TABLEAU 19

## Principales modalités de l'épargne privée belge

en milliards de francs belges

Désignation	1952	1953	1954	1955	1956
<b>A. Épargne des particuliers sous forme de :</b>					
1) Épargne dépôts	11,0	3,9	8,8	7,1	5,9
2) Épargne réserves (assurances)	7,9	7,0	7,6	8,7	8,2
3) Prêts hypothécaires	2,6	3,2	2,9	3,0	1,7
4) Remboursement hypothécaire	4,4	4,9	5,9	7,1	8,3
5) Épargne pour construction d'habitations	5,7	6,3	7,3	8,0	7,1
6) Souscriptions aux émissions sur le marché belge (1)	11,0	7,6	14,3	11,8	10,2
<b>B. Épargne des entreprises (2)</b>					
Bénéfices non distribués	8,9	7,8	7,9	9,9	10,4

Source : Caisse générale d'épargne et de retraite.

(1) Émissions de l'État, des organismes paraétatiques, de la colonie et du secteur privé, y compris les sociétés coloniales.

(2) Entreprises exploitant en Belgique.

Il apparaît ainsi d'après la répartition des appels nets de capitaux que la part du secteur public est de loin plus importante que celle du secteur privé. Cette différence correspond à la technique du financement des investissements.

Sans doute, dans le secteur privé, la construction de logements est-elle financée à la fois par l'épargne des intéressés et par le crédit à long terme des institutions spécialisées et du marché hypothécaire. Mais les investissements des entreprises reposent essentiellement sur la réservation des bénéfices ; il n'est fait appel au marché qu'à titre d'appoint.

TABLEAU 20

## Appels nets de capitaux en Belgique

en millions de francs belges

Désignation	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
État et Caisse autonome des dommages de guerre	2 799	2 436	8 554	13 596	19 703	5 157	8 396
Provinces, communes, crédit communal, sociétés intercommunales	54	1 620	3 362	3 408	2 285	1 740	3 325
Colonie	2 242	— 351	— 14	— 15	2 204	2 084	1 771
Organismes publics d'exploitation	3 609	1 735	2 701	2 754	1 994	1 554	1 496
Organismes parastataux de crédit	2 089	1 437	3 570	1 574	5 186	5 394	4 703
Secteur privé } actions	2 717	4 203	5 249	3 625	5 664	7 550	6 550
} obligations	1 088	1 444	1 789	1 605	2 505	1 050	1 450
Divers	604	119	1 244	979	538	771	309
<b>Total</b>	<b>15 202</b>	<b>12 643</b>	<b>26 455</b>	<b>27 526</b>	<b>40 079</b>	<b>25 500</b>	<b>28 000</b>

Source : Caisse générale d'épargne et de retraite.

Au contraire, dans le secteur public, c'est le marché des capitaux qui a joué le rôle essentiel. Le budget global de l'État s'est en effet clôturé chaque année depuis 1949 par un déficit important. Il a varié de 9,3 à 21,3 milliards sauf en 1951, année durant laquelle le déficit a été de 4,8 milliards seulement. De 1950 à 1956 la dette publique a augmenté de 69,1 milliards soit de 11,5 milliards environ par an. Cette hausse correspond en ordre de grandeur à près des cinq sixièmes des investissements bruts directs et indirects de l'État.

TABLEAU 21

Parts prises sur le marché des capitaux par les secteurs publics et privés

en %

Année	Secteur public	Secteur privé	Total
1950	75,0	25,0	100
1951	55,4	44,6	100
1952	73,4	26,6	100
1953	81,0	19,0	100
1954	69,7	20,3	100
1955	66,3	33,7	100
1956	71,5	28,5	100

Il semble que les émissions répétées d'emprunts par les pouvoirs publics constituent l'un des éléments qui expliquent le taux relativement élevé de l'intérêt sur le marché, bien qu'en contre-partie la fiscalité ait pu être maintenue à un niveau inférieur à celui qui prévaut dans la plupart des autres pays de la Communauté.

Le taux médian de rendement des titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles a varié du mois de janvier 1957 au mois de mars 1958 entre les limites de 5,1 % et de 6,6 % (novembre 1957). Au mois de mars 1958 le taux médian était de 6,1 %.

### C — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ

Globalement le progrès de la productivité est à peu près égal à celui de volume du produit national attendu que l'effectif de la population active ne subit d'une année à l'autre que des variations insignifiantes. De 1950 à 1956 ce taux d'accroissement a été de 3,6 % l'an.

Dans l'industrie manufacturière il est difficile de fixer avec précision le taux d'accroissement de la productivité faute de disposer d'un indice de production et d'un indice d'emploi se correspondant exactement. Mais de manière approximative il a été de 7 % l'an.

## CONCLUSIONS

Il est peu probable que les objectifs fondamentaux de la politique économique belge soient modifiés à l'avenir. Mais l'importance accordée à la coopération internationale sera accrue du fait de l'entrée en vigueur des traités de Rome. De plus, c'est dans le cadre de la Communauté européenne que devront être résolus les problèmes d'évolution structurelle. Selon toute vraisemblance, l'union douanière aura pour effet de stimuler vivement les échanges de produits finis ; dès lors la spécialisation relative de l'économie belge dans l'exportation de produits demi-finis a des chances de s'atténuer à l'avenir d'autant plus que la mise en place progressive d'un tarif commun plus élevé que le tarif Benelux agira dans le même sens. On peut donc s'attendre à une intensification de l'évolution qui s'est amorcée grâce à l'union Benelux.

De même les problèmes du chômage plus ou moins chronique qui affecte certaines régions devra être repensé dans le cadre de la Communauté économique européenne et en fonction des possibilités qu'elle fait naître.

L'économie belge bénéficiera aussi, sans doute, d'une atténuation de sa sensibilité aux variations conjoncturelles tant par l'effet de l'élargissement du marché intérieur que grâce à la meilleure coordination des politiques économiques que l'on est en droit d'attendre de la Communauté.



Partie D

France

Le présent rapport a été établi par M. C. GRUSON, ministère des finances, Paris,  
à l'invitation de la Commission de la C.E.E.





## INTRODUCTION

Les années qui ont précédé la dernière guerre mondiale ont été caractérisées en France par une stagnation de la production et un vieillissement de la population. En valeur réelle, le revenu national français était en 1939 à peu près au même niveau qu'en 1913, alors que de 1900 à 1913, il avait augmenté de plus de 35 %. Le nombre des naissances était tombé à 600 000 environ par an, soit un taux de natalité de 15 %.

Le redressement qui s'imposait a été entrepris dès la fin des hostilités. Les deux premiers Plans de modernisation et d'équipement ont fixé à l'économie française les objectifs qu'elle devait atteindre pour rattraper le retard de l'entre-deux-guerres et retrouver son dynamisme d'antan. Une véritable rénovation en a résulté. La période qui s'étend de 1945 à 1958 est probablement l'une de celles où la richesse de la France métropolitaine s'est le plus accrue. Au cours des dix dernières années la production et la consommation des ménages ont augmenté de plus de moitié en valeur réelle. La plupart des secteurs de la production, y compris l'agriculture, dont l'apport au produit national français demeure important, ont connu une forte expansion.

Ces progrès sont dus principalement à l'existence d'un niveau d'investissement relativement élevé, notamment dans la dernière période, et à la permanence du plein emploi. La formation brute de capital, qui, en 1938, représentait 13 % du produit national brut, atteint 19,7 % de ce produit en 1957.

Par ailleurs, la politique d'aide à la famille, commencée en 1939 et renforcée depuis, a eu pour effet d'élever le taux de natalité et de porter le niveau des naissances à plus de 800 000 par an. Le taux d'accroissement théorique de la population est redevenu positif.

La structure de l'économie française s'est donc sensiblement modifiée au cours des dernières années.

Ces modifications ne se sont cependant pas effectuées sans à-coups et elles n'ont pas encore permis de résoudre un certain nombre de problèmes dont la solution avait été jugée nécessaire dès la fin de la guerre.

L'inflation est demeurée constamment menaçante sauf pendant la période 1952-1955. Sur l'ensemble de l'après-guerre, l'expansion économique n'a pu être obtenue qu'au prix d'une dépréciation de la monnaie.

De grands besoins sociaux sont encore médiocrement satisfaits. Le plus important est celui du logement. L'activité du bâtiment est insuffisante pour satisfaire la demande de logement dans les années à venir.

Enfin, l'équilibre des échanges économiques de la France avec l'étranger n'est toujours pas assuré. Le déficit de la balance des comptes a dû et doit encore être couvert par des prêts extérieurs.

Ce déséquilibre s'explique notamment par le niveau relativement élevé des prix français. Certaines charges excessives pèsent sur l'appareil de production et de distribution, charges qui n'ont pu être entièrement éliminées par les progrès notables de la productivité et l'effort entrepris dans la modernisation des structures économiques.

Le troisième Plan de modernisation et d'équipement, dont l'échéance est située en 1961, exprime la volonté d'un nouvel effort d'expansion. Celui-ci est indispensable pour que la France satisfasse les besoins de sa population et rééquilibre ses échanges extérieurs. Il est possible, si le dynamisme constaté au cours des dernières années se maintient.

# I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION

## A — POPULATION

### 1. Population active — composition et tendance

Le recensement de 1954 donne les résultats suivants :

<i>Population totale</i>	42 900 000
Sexe masculin	20 664 000
Sexe féminin	22 236 000
<i>Population active totale</i> <sup>(1)</sup>	19 521 000
Sexe masculin	12 874 000
Sexe féminin	6 647 000

(1) Y compris les chômeurs et le contingent.

La population active représente 44,6 % de la population totale.

Les recensements montrent que depuis le début du siècle la population active est d'une grande stabilité, avec toutefois une légère tendance à la baisse depuis 1936. De 20 millions aux recensements de 1906, 1921, 1926, 1931, elle tombe en effet à 19 millions à ceux de 1936 et 1954.

Cette tendance se renversera au cours des années prochaines, par suite de la forte natalité d'après-guerre.

Pour 1961 et 1965, les perspectives d'évolution de la population active retenues par le Plan sont les suivantes :

	<i>en milliers</i>	
Population	1961	1965
Population totale	44 980	45 800
Population active employée	19 250	19 640
Chômeurs	250	250
Population active totale	19 500	19 890
Contingent	300	280

## 2. Réserves de main-d'œuvre

La France n'a jamais connu de chômage important au cours des dernières années. On a constaté au contraire à diverses reprises des tensions persistantes sur le marché du travail qui provenait de l'insuffisance numérique de la main-d'œuvre.

En 1956 le nombre des chômeurs est tombé à moins de 200 000. Il s'était situé autour de 300 000 au cours des années précédentes. Ce chômage de frottement est probablement peu compressible.

Au cours des dernières années, l'immigration des travailleurs étrangers n'a cessé d'augmenter. L'immigration nette de personnes actives est passée de 28 000 en 1954 à 32 000 en 1955 et à 90 000 en 1956.

La proportion de femmes dans la population active est d'environ 35 %. Le nombre de femmes actives a cependant eu tendance à baisser depuis une trentaine d'années.

Cependant le commissariat général du Plan estime que les objectifs du troisième plan ne pourront être atteints sans un accroissement de l'emploi féminin voisin de 150 000 unités.

Le principal réservoir de main-d'œuvre disponible en France se situe probablement dans les campagnes, où une partie de la population active est mal employée. Il n'existe malheureusement aucune statistique qui permette d'en fixer l'ordre de grandeur.

## B — TABLEAU DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### 1. Répartition de la population active par secteur

L'I.N.S.E.E. a effectué une estimation de la répartition de la population active par branche au 1<sup>er</sup> janvier 1957 ; elle est une mise à jour des renseignements fournis par le recensement de 1954 <sup>(1)</sup>.

(<sup>1</sup>) Rappel des hypothèses de travail :

a) Répartition des « non déclarés ».

b) Hypothèses sur les variations entre mai 1954 et janvier 1957 :

— Salariés (secteur public, agriculture et services domestiques exclus) d'après les indices du ministère du travail.

— Salariés de l'agriculture : — 75 000.

— Non salariés de l'agriculture : — 125 000.

— Services administratifs du Secteur public : + 40 000.

— Autres sous-ensembles de population active : inchangés.

c) Proportions de femmes : inchangées.

**TABLEAU 1**  
**Population active occupée par branche d'activités collectives et par sexe**  
 Estimation au 1<sup>er</sup> janvier 1957

Branches d'activités collectives (groupes correspondants de la nomenclature à deux chiffres)		Total (milliers)	dont femmes (%)
	01 à 05 — <i>Agriculture</i>	5 039	35
B	— 06 à 09 Eau, gaz, électricité, distributions urbaines	137	12
C	— 10 Pétroles et carburants liquides	30	13
D	— 11 Combustibles minéraux solides	255	2
	06 à 11 — <i>Énergie</i>	422	6
E	— 12 à 15 Extraction de minéraux divers et matériaux de constr.	113	4
F	— 16 à 18 Production de métaux	212	7
G	— 19 à 29 Industries mécanique et électrique	1 903	16
H	— 30 Industrie du verre	187	24
I	— 31 et 32 Céramique et matériaux de construction	187	16
J	— 33 et 34 Bâtiment et travaux publics	1 446	4
K	— 35 à 38 Industries chimiques et caoutchouc	336	32
L	— 39 à 46 Industries agricoles et alimentaires	587	31
M	— 47 et 48 Industrie textile	607	56
N	— 49 Habillement et travail des étoffes	454	81
O	— 50 à 52 Cuir et peaux	238	37
P	— 53 Industries du bois et de l'ameublement	245	14
Q	— 54 Papier et carton	108	38
R	— 55 Industries polygraphiques	179	32
S	— 56 à 60 Industries diverses	122	44
	12 à 60 — <i>Industrie</i>	6 737	26
	62 à 68 — <i>Transports</i>	995	17
U	— 69 Commerces agricoles et alimentaires	785	40
V	— 70 à 81 Commerces non alimentaires	1 733	47
	69 à 81 — <i>Commerce</i>	2 518	45
W	— 82 à 85 Banques, assurances, agences	444	46
X	— 86 à 88 Spectacles	47	46
Y	— 89 Hygiène	198	57
Z	— 90 Services domestiques	572	95
	91 à 99 Professions libérales et services administratifs	1 973	45
	82 à 99 — <i>Services</i>	3 234	54
	<i>Toutes activités</i>	18 945 (1)	35

Sources : I.N.S.E.E., Etudes stat. de sept. 1957 ; mise à jour des résultats du recensement pop. mai 1954.  
 (1) Population active employée, non compris les chômeurs.

Depuis le début du siècle, l'évolution de la population active employée par branche est la suivante :

**TABLEAU 2**  
**Évolution de la population active occupée (1)**

*en milliers de personnes*

Secteur	Mars 1906 (2)	Mars 1921	Mars 1926	Mars 1931	Mars 1936	Mai 1954
<i>Population active civile</i>						
Agriculture, pêche, forêts (3)	8 845	8 051	7 653	7 173	6 785	5 190
Industrie	5 936	6 111	6 926	7 004	5 735	6 853
Activités « tertiaires »	4 748	5 342	5 478	5 855	5 781	6 281
Activités collectives indéterminées (4)	359	291	200	196	201	255
Militaires	594	425	351	410	508	609
<b>Population active</b>	<b>20 482</b>	<b>20 220</b>	<b>20 608</b>	<b>20 638</b>	<b>19 010</b>	<b>19 188</b>

Source : I.N.S.E.E., Mouvement économique en France de 1944 à 1957, Paris, 1958.

(1) Y compris le contingent.

(2) 87 départements ; la population active des départements d'Alsace et de Lorraine est d'environ 4 % de la population active totale.

(3) Correction faite pour la population féminine active (1921 à 1936).

(4) Du fait de l'imprécision des déclarations.

TABLEAU 3

## Évolution de la population active occupée dans l'industrie

en milliers de personnes

Secteur	Mars 1906 <sup>(1)</sup>	Mars 1921	Mars 1926	Mars 1931	Mars 1936	Mai 1954
Mines de charbon	188	231	327	316	242	269
Industries extractives diverses	96	90	111	129	100	114
Pétroles et carburants	4	12	15	21	18	29
Eau, gaz, électricité	42	79	92	107	104	136
Métallurgie, travail des métaux	931	1 376	1 612	1 646	1 370	1 930
Verre, céramique, matériaux de construction	201	194	244	247	165	177
Bâtiment et travaux publics	774	848	944	1 060	808	1 358
Chimie, caoutchouc	99	170	206	219	192	317
Industries alimentaires	440	440	473	498	488	547
Textiles	904	748	931	905	667	632
Habillement	1 274	984	897	823	710	458
Cuir et peaux	397	336	364	346	291	240
Bois et ameublement	236	235	281	257	201	240
Papier, carton	68	79	96	101	86	103
Industries polygraphiques	116	132	156	169	156	169
Industries diverses et industries mal définies	166	157	177	160	137	134
<b>Total</b>	<b>5 936</b>	<b>6 111</b>	<b>6 926</b>	<b>7 004</b>	<b>5 735</b>	<b>6 853</b>

<sup>(1)</sup> 87 départements.

TABLEAU 4

## Évolution de la population active civile occupée dans le « tertiaire »

en milliers de personnes

Secteur	Mars 1906 <sup>(1)</sup>	Mars 1921	Mars 1926	Mars 1931	Mars 1936	Mai 1954
Transports et transmissions <sup>(2)</sup>	732	1 132	1 114	1 148	1 042	1 005
Commerce	1 316	1 473	1 637	1 764	1 772	1 911
Hôtellerie, débits de boissons <sup>(3)</sup>	569	545	528	581	583	533
Banques, assurances, etc. <sup>(4)</sup>	163	286	322	371	352	329
Hygiène	301	215	195	216	234	185
dont :						
blanchisserie, teinturerie	228	148	119	105	96	66
salons de coiffure	64	58	65	96	126	100
Services domestiques	843	666	670	663	609	513
dont :						
femmes de ménages	96	126	126	148	153	166
Santé	146	195	207	234	270	408
Administration <sup>(5)</sup>	304	401	370	410	423	571
Enseignement public et privé	254	283	272	291	315	422
Cultes	91	105	105	114	120	104
<b>Total <sup>(6)</sup></b>	<b>4 748</b>	<b>5 342</b>	<b>5 478</b>	<b>5 855</b>	<b>5 781</b>	<b>6 281</b>

<sup>(1)</sup> 87 départements.<sup>(2)</sup> Y compris les P.T.T.<sup>(3)</sup> Y compris débits de tabac.<sup>(4)</sup> Y compris bourse et gestion de biens immobiliers.<sup>(5)</sup> Non compris les P.T.T. ni l'enseignement, mais y compris les administrations des départements et communes.<sup>(6)</sup> Y compris activités diverses non reprises dans le tableau.

De ces tableaux, il ressort que, de 1906 à 1954, la population active de l'agriculture a diminué de plus de 41 %, celle de l'industrie a augmenté de plus de 15 %, celle du secteur tertiaire a augmenté de plus de 25 %.

A l'intérieur du secteur industriel, on constate de fortes baisses dans les secteurs comme les textiles, l'habillement, le cuir ; des hausses dans le pétrole, l'eau, le gaz, l'électricité, la métallurgie, la transformation des métaux, le caoutchouc et la chimie.

A l'intérieur du secteur tertiaire, on constate une progression de la population active employée dans le commerce et dans les professions relevant de la santé et de l'enseignement ; une baisse dans les travaux domestiques et, depuis 1921, dans les transports et transmissions.

Une prévision de la répartition de la population active par branche en 1965 a été établie par le commissariat général du Plan sur la base de l'évolution démographique et des perspectives de production par secteur <sup>(1)</sup>.

TABLEAU 5

## Évolution de la population active par secteurs

Secteur <sup>(1)</sup>	Variations par rapport à 1954 en milliers de personnes	Taux d'accroissement
Agriculture	— 850	— 16 %
Industrie	+ 1 000	+ 15 %
Tertiaire	+ 460	+ 9 %
Domestiques	— 40	— 8 %
Administrations	+ 200	+ 13 %
Demandes d'emplois	— 80	— 24 %
<b>Total</b>	<b>+ 690</b>	<b>+ 3,6 %</b>
Contingent	— 40	— 12,5 %
<b>Total général</b>	<b>+ 650</b>	<b>+ 3,3 %</b>

Sources : Perspective de l'économie française en 1965. Commissariat du Plan et S.E.E.F., 1957.

<sup>(1)</sup> La nomenclature utilisée ne coïncide pas exactement avec celle des tableaux 2, 3 et 4.

## 2. Décomposition du produit national par secteur

### a) Formation du produit national

Les tableaux 6 et 7, page 268, sont provisoires et en cours de révision.

La brusque diminution en 1956 et 1957 de la part de l'agriculture dans le produit national brut aux prix du marché est liée aux récoltes particulièrement mauvaises de ces deux années. Les pourcentages des années 1954 et 1955 sont plus caractéristiques de la situation moyenne à l'époque actuelle.



TABLEAU 6

**Produit national brut**

Chiffres provisoires pour les quatre années

*en milliards de francs aux prix de 1954*

Secteur	1954	1955	1956	1957
Agriculture	2 060	2 050	1 950	1 950
Industrie (y compris la construction)	7 170	7 820	8 350	9 000
Transports, commerce et services	5 090	5 410	5 700	6 090
Administrations publiques et défense	1 540	1 530	1 700	1 750
Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	— 70	— 70	— 90	— 100
<b>Produit national brut</b>	<b>15 790</b>	<b>16 740</b>	<b>17 610</b>	<b>18 690</b>

TABLEAU 7

**Produit national brut**

Chiffres provisoires pour les quatre années

*en pourcentage*

Secteur	1954	1955	1956	1957
Agriculture	13,0	12,3	11,1	10,4
Industrie (y compris la construction)	45,5	46,6	47,4	48,1
Transports, commerce et services	32,3	32,4	32,4	32,6
Administration publique et défense	9,7	9,1	9,6	9,4
Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	— 0,5	— 0,4	— 0,5	— 0,5
<b>Produit national brut</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

TABLEAU 8

**Utilisation des ressources***en milliards de francs courants*

	1952	1954	1955	1956	1957
1. Dépenses des consommateurs en biens et services	9 730	10 694	11 451	12 685	13 918
2. Dépenses courantes de l'État en biens et services	2 181	2 289	2 284	2 713	2 982
3. Formation brute de capital fixe des entreprises	2 152	2 297	2 626	2 970	3 462
4. Formation brute de capital fixe de l'État	230	276	317	351	372
5. Variations de stocks	193	97	125	208	174
6. Exportations de biens et services	2 099	2 356	2 555	2 470	2 747
7. Total des ressources utilisées	16 585	18 009	19 358	21 397	23 655
8. Importations de biens et services	— 2 234	— 2 224	— 2 338	— 2 804	— 3 133
9. Produit national brut au prix du marché	14 351	15 785	17 020	18 593	20 522

b) *Utilisation du produit national*

De 1952 à 1957, l'utilisation du produit national a varié de la façon suivante :

**TABLEAU 9**  
**Utilisation du produit national**

*en pourcentage*

	1952	1954	1955	1956	1957
Dépenses des consommateurs en biens et services	68,0	67,5	65,5	68,5	68,0
Dépenses courantes de l'État en biens et services	15,0	14,5	13,5	14,5	14,5
Formation brute de capital fixe	16,5	16,5	17,0	18,0	18,5
Formation de stocks	1,5	0,5	0,5	1,0	1,0
Cessions nettes de biens et services au reste du monde	- 1,0	+ 1,0	+ 1,5	- 2,0	- 2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On voit que la consommation des ménages a absorbé une part peu variable du produit national brut alors que les dépenses courantes de l'État se maintenaient elles-mêmes à un niveau fort élevé.

La croissance des investissements, qui en 1957 absorbent 18,5 % du produit national brut, a été accompagnée de l'augmentation des importations nettes en provenance du reste du monde.

c) *Composition du produit national par groupe de produits finals*

**TABLEAU 10**  
**Ventilation par produits du total des ressources utilisées**  
**dans la nomenclature S.E.E.F.**

*en milliards de francs courants*

Produits	1952	1954	1955	1956	1957
0. Produits agricoles	1 165	1 242	1 267	1 393	1 338
1. Produits alimentaires	3 215	3 554	3 719	3 962	4 273
2. Énergie	617	636	658	732	830
3. Produits des industries des métaux	2 573	2 691	3 135	3 591	4 149
4. Produits chimiques	467	566	616	674	735
5. Textiles et cuirs	1 824	1 901	1 955	2 135	2 394
6. Produits des industries diverses	994	1 032	1 128	1 256	1 424
7. Bâtiments et travaux publics	1 536	1 667	1 894	2 086	2 450
8 et 9. Transferts et services	4 194	4 720	4 986	5 568	6 062
Total	16 585	18 009	19 358	21 397	23 655

TABLEAU 11

## Dépenses des consommateurs en biens et services

en milliards de francs courants

Biens et services	1952	1954	1955	1956	1957
Denrées alimentaires	3 436	3 720	3 928	4 255	4 491
Vêtements	1 435	1 465	1 584	1 737	1 944
Loyers	240	337	386	439	489
Biens de consommation durables	711	819	957	1 113	1 293
Autres biens	1 775	1 954	2 044	2 285	2 546
Services	2 133	2 399	2 552	2 856	3 155
Total	9 730	10 694	11 451	12 685	13 918

TABLEAU 11 a

## Formation intérieure de capital fixe

en milliards de francs courants

Secteur	1952	1954	1955	1956	1957
Constructions	1 304	1 420	1 624	1 774	2 088
Matériel de transport		373	425	444	498
Matériel divers	1 078	780	894	1 103	1 248
Total de la formation intérieure de capital fixe	2 382	2 573	2 943	3 321	3 834

## 3. Analyse des taux de croissance

La France a connu avant la deuxième guerre mondiale une longue période de stagnation. L'après-guerre a été au contraire caractérisée par un essor rapide de la production, qui se poursuit encore actuellement.

a) *Agriculture*

L'augmentation de la production agricole peut être évaluée approximativement à plus de 20 % depuis 1938.

Ces progrès importants sont dus à un effort de modernisation, qui s'est traduit par un accroissement de l'emploi des engrais et par la mécanisation du travail agricole (voir tableaux 13 et 14, page suivante).

L'augmentation de productivité qui a résulté de l'emploi de ces moyens de production plus modernes s'est accompagnée du départ de nombreux travailleurs agricoles. On peut estimer à environ 50 000 hommes par an la diminution de la population active agricole au cours des dernières années.

Le troisième Plan prévoit la poursuite de l'essor de la production (+ 20 % de 1956 à 1961) et une accélération du transfert de la population active de l'agriculture vers les autres secteurs (60 000 hommes par an).

**TABLEAU 12**  
**Indices de la production agricole**  
 (Base 1934-1938 = 100) (1)

Campagne de consommation	Production végétale	Production animale (2)	Production totale	
			Indices	Variations annuelles en %
1948-49	92	97	95	+ 22
1949-50	93	103	98	+ 3
1950-51	108	109	108	+ 10
1951-52	95	108	103	- 5
1952-53	104	112	108	+ 5
1953-54	111	122	116	+ 7,5
1954-55	117	132	125	+ 7,5
1955-56	115	132	124	- 4
1956-57			119 (3)	

Source : I.N.S.E.E., Mouvement économique en France de 1944 à 1957, Paris, 1958.

(1) Auto-fourniture non comprise.

(2) Essentiellement : viande, produits laitiers, volaille et œufs.

(3) Indice provisoire. L'indice définitif pourrait s'établir à 117.

**TABLEAU 13**  
**Livraisons d'engrais aux agriculteurs**

*en milliers de tonnes d'éléments fertilisants*

Campagne de production	Azote	Acide phosphorique	Potasse
1938-39	220	425	280
1948-49	225	430	300
1949-50	240	420	350
1950-51	260	440	390
1951-52	270	480	395
1952-53	270	470	370
1953-54	300	610	480
1954-55	350	670	520
1955-56	405	770	580
1956-57 (1)	380	730	580

Source : I.N.S.E.E., Mouvement économique en France, 1958.

(1) Provisoire.

**TABLEAU 14**  
**Evolution du parc de machines agricoles**

Année	Tracteurs	Motoculteurs	Motofaucheuses	Moissonneuses-batteuses
	<i>En milliers d'unités</i>			
1954	270	54	33	15
1955	330	65	38	18
1956	425	80	45	23,5
1957	535	100	50	35
	<i>Accroissement en %</i>			
1957-1954	98	85	52	131
1957-1956	26	25	11	49

Source : I.N.S.E.E., Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1957.

b) *Industrie*

La production industrielle n'a cessé de progresser depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Seules les années 1952 et 1953 ont connu un ralentissement de cette progression.

Il ressort du tableau 15 que la production industrielle française s'est accrue de 41 % depuis 1952 jusqu'en 1957, de 46 % si l'on exclut le bâtiment ; par rapport à 1949, l'accroissement est de 68 %.

Les indices de l'Institut national des statistiques ne sont pas raccordables de façon simple aux documents de comptabilité nationale. Les seuls indices qui aient été établis en conformité avec les comptes nationaux de ces dernières années sont contenus dans le tableau 16, page 273.

TABLEAU 15

## Indices de la production industrielle

(Base 1952 = 100)

Production	Indices annuels							
	1949	1950	1951	1953	1954	1955	1956	1957
<i>Production industrielle (avec le bâtiment)</i>	84	88	99	101	110	119	130	141
Bâtiment et travaux publics	89	89	95	101	104	110	110	121
<i>Production industrielle (sans le bâtiment)</i>	83	88	99	101	111	121	134	146
Électricité	74	81	94	102	112	122	132	141
Gaz (naturel et d'usine)	95	95	99	101	106	112	127	147
Pétrole et carburants	53	67	86	105	112	120	132	127
Combustibles minéraux solides	92	92	96	95	98	100	100	103
Extraction de minerais métalliques	77	74	87	103	105	120	125	137
Extraction et préparation de minéraux divers	86	92	97	101	116	125	134	142
Extraction de matériaux de construction	58	63	77	99	96	113	117	125
Production des métaux	79	78	90	92	98	117	124	134
Transformation des métaux	78	82	96	98	110	123	142	153
Industrie du verre	97	104	121	100	112	120	139	157
Céramique et fabrication de matériaux de construction	86	86	97	99	108	121	128	141
Industries chimiques	82	89	106	107	124	149	163	184
Caoutchouc	80	88	104	101	114	122	134	146
Tabacs et allumettes	88	93	102	101	107	107	114	121
Corps gras	110	92	118	113	119	128	133	132
Industrie textile	95	107	110	106	113	110	119	132
Cuirs	85	97	96	100	107	103	103	114
Papiers-cartons	93	106	124	115	133	146	159	173
Presse, édition	88	86	106	101	117	134	155	166
<i>Énergie</i>	83	86	94	99	105	110	116	121
Mines et carrières	85	85	92	97	100	106	107	112

Source : I.N.S.E.E.

**TABLEAU 16**  
**Évolution de l'activité industrielle**

*variations en %*

Industrie	1955-54	1956-55	1957-56
Industries de base	+ 12	+ 6,5	+ 9,5
Industries mécaniques et électriques	+ 15	+ 10,5	+ 12
Industries des biens de consommation (1)	+ 3	+ 8	+ 8,5

Source : S.E.E.F., Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1957.

(1) Non compris les industries agricoles et alimentaires.

### c) *Transports*

La progression de l'activité des transports a accompagné celle des autres secteurs de la production. Le nombre de tonnes-kilomètres transportées par fer est passé de 26,5 milliards en 1938 à 50 milliards en 1956, le nombre de voyageurs-kilomètres de 18,3 milliards en 1938 à 26,8 milliards en 1956. Cet accroissement du trafic s'est effectué malgré une forte compression des effectifs et une réduction du parc du matériel roulant. Le trafic routier de marchandises est passé de 8,5 milliards de tonnes-kilomètres en 1938 à 13,3 milliards en 1949 et à 17,4 milliards en 1956. Le trafic brut total effectué sur les voies navigables est passé, en milliards de tonnes-kilomètres, de 8,25 en 1938 à 6,11 en 1949 et à 9,15 en 1956. Les marchandises embarquées ou débarquées dans les ports de mer sont passées de 48,5 millions de tonnes en 1938 à 79,5 millions de tonnes en 1956, le trafic voyageurs a presque doublé. Le tonnage de la flotte de commerce française, en millions de tonneaux de jauge brute, est passé de 2 734 en 1939 à 3 767 en 1957. Le nombre de voyageurs-kilomètres transportés par air qui était de 73 millions en 1938 était de 3,7 milliards en 1956.

### d) *L'investissement*

Cet accroissement de la production a été obtenu au prix d'un effort d'investissement soutenu.

**TABLEAU 17**

**Évolution en volume de la formation brute de capital fixe**

Base 100 en 1938 (a)		Base 100 en 1949 (b)	
1938	100	1949	100
1946	100	1950	101
1947	110	1951	106
1948	127	1952	104
1949	132	1953	104
		1954	113
		1955	123
		1956	138
		1957	150

Sources : De (a), Pierre Gavanier, Le revenu national de la France. Production et disponibilités nationales en 1938 et de 1946 à 1949, Paris, Imprimerie nationale. De (b), Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1957, Paris, 1958.

La progression de l'investissement brut est sensible au cours de toute la période, sauf pendant les années 1952 et 1953. En 1957, la formation brute de capital fixe avait dépassé de 50 % le niveau de 1949.

De 1954 à 1957, la production de capital fixe des entreprises peut être décomposée de la façon suivante, au prix de 1954 :

TABLEAU 18

en milliards de francs 1954

Année	Logement et entretien	Matériel de transport	Machines agricoles	Autres équipements	Total
1954	114	379	96	1 165	1 754
1955	119	432	112	1 308	1 971
1956	139	444	139	1 467	2 189
1957	173	482	168	1 587	2 410

Grâce à cet effort, une grande partie des retards techniques qui s'étaient accumulés entre les deux guerres a sans doute été rattrapée et les productions compétitives sur le plan international se sont multipliées.

Le troisième Plan de modernisation prévoit une augmentation de 30 à 35 % dans la production industrielle de 1956 à 1961, ce qui correspond à un rythme annuel d'accroissement de la production de 4,9 % pour la période 1958-1961. Cette croissance serait sensiblement plus faible que celle qui a été enregistrée au cours des dernières années.

## C — CONCENTRATION ET DISPERSION

### 1. La concentration des unités de production

En ce qui concerne la concentration, nous distinguerons la concentration des établissements, intéressante pour donner une idée à la fois sur l'importance des unités de fabrication et sur l'aspect humain des conditions de travail, et la concentration des entreprises, plus significatives au point de vue économique (décisions d'investissements en particulier).

#### a) La concentration des établissements

Dans l'ensemble de l'industrie, on compte près de 900 000 établissements, mais plus de la moitié de ceux-ci n'occupent qu'une seule personne, et on ne trouve en fait que 75 000 établissements occupant plus de 10 personnes, 1 300 plus de 500 personnes, 30 plus de 5 000. Si l'on compte en effectifs totaux, on constate qu'un travailleur sur cinq est employé dans un établissement occupant 5 personnes ou moins, et un sur deux dans un établissement occupant au plus 100 personnes. En dessous du niveau de 500 personnes, on trouve les trois quarts des effectifs de l'industrie, et les établissements à plus de 2 000 salariés occupent moins de 10 % du total ; c'est-à-dire que l'industrie française est à base de petits et moyens établissements.

Bien entendu, cet aperçu doit être nuancé. Ainsi, sur les 580 000 personnes travaillant dans les 140 établissements dont l'effectif dépasse 2 000 personnes, on en trouve 60 % dans les trois secteurs suivants : charbonnages, sidérurgie, construction automobile ; si on y ajoute l'ensemble des constructions mécaniques, on atteint 85 % du total ; à l'inverse, dans des industries comme le bâtiment, les travaux publics, l'habillement qui, à elles trois, représentent 30 % des effectifs industriels, l'établissement occupant plus de 500 personnes est l'exception (60 000 salariés sur 1 900 000).

TABLEAU 19

## Concentration des établissements

Nombre de travailleurs classés d'après l'activité et l'effectif des établissements

en pourcentage du total pour chaque activité

Activité	Effectif							
	0 à 5	6 à 10	11 à 50	51 à 100	101 à 500	501 à 1 000	Plus de 1 000	Ensemble
Ensemble de l'industrie	21	6	19	9	22	8	15	100
Ensemble du commerce	70	8	13	3	4	1	1	100
<i>Activités particulières</i>								
Extraction de matériaux de construction	21	14	37	11	12	5	—	100
Sidérurgie, métallurgie générale	—	—	—	—	5	8	86	100
Production et métallurgie de métaux non ferreux	1	2	7	7	36	29	18	100
Première transformation des métaux	1	1	8	6	35	27	22	100
Fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs	6	4	18	10	35	11	18	100
Construction de machines	4	3	16	9	31	18	19	100
Mécanique générale	48	5	14	4	8	4	17	100
Articles métalliques divers	13	6	26	10	34	10	1	100
Construction et réparation d'automobiles et cycles		6	14	4	8	4	37	100
dont : constr. d'automobiles	27				2	1	97	100
Construction aéronautique	—	—	3	3	21	20	53	100
Construction électrique	8	3	12	8	25	15	29	100
Précision, horlogerie, optique	23	5	17	8	23	12	12	100
Industrie du verre	6	4	13	5	38	24	10	100
Industrie céramique	7	4	22	13	41	8	5	100
Matériaux de construction	18	9	25	8	31	7	2	100
Bâtiment	37	9	27	10	14	2	1	100
Travaux publics	4	5	25	19	38	7	2	100
Chimie	5	4	17	10	32	17	15	100
Travail des grains et farines	36	10	23	8	19	4	—	100
Sucrerie, distillerie, fabrication des boissons	17	5	18	10	35	9	6	100
Industrie textile	3	2	12	10	44	17	12	100
Industries annexes des textiles	10	5	26	15	31	8	5	100
Habillement	38	8	24	9	18	3	—	100
Industrie du cuir	28	7	27	10	19	7	2	100
Chaussures	36	4	18	12	21	5	4	100
Industries du bois	34	11	33	10	11	1	—	100
Industries du papier et carton	4	4	20	13	46	8	5	100
Industries polygraphiques, presse	21	9	24	11	21	9	5	100



Le tableau 19, page 275, donne quelques détails sur un certain nombre d'activités et montre la diversité de la concentration suivant les branches d'industrie. Il ne faut toutefois jamais perdre de vue que la physionomie de la concentration dépend étroitement du découpage des activités (ainsi qu'on le voit dans le cas de la construction automobile). Ceci rend, on le sait, les comparaisons internationales particulièrement délicates, et cela rend également difficile l'étude significative de l'évolution dans le temps. De façon globale, on peut toutefois noter une certaine tendance à l'augmentation du nombre des grands établissements ; ainsi le nombre des établissements industriels occupant plus de 1 000 personnes est passé de 215 en 1906 à 420 en 1931, 300 en 1936 (sous l'effet de la crise) et environ 500 actuellement. Mais une telle évolution globale recouvre des disparités assez fortes entre les branches. D'autre part, les effectifs sont notoirement insuffisants pour juger de la concentration, et il faudrait les compléter par des informations (qui font malheureusement défaut actuellement) sur la production de l'établissement ; en effet, les rythmes d'augmentation de productivité sont très variables suivant les activités et la généralisation de l'automatisation risque d'amplifier ces disparités.

TABLEAU 20

## Concentration des entreprises

en pourcentage du total des chiffres d'affaires

Secteur	Total des chiffres d'affaires en 1954	Entreprises ayant un chiffre d'affaires				Nombre d'entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard
		inférieur à 10 millions	entre 10 et 100 millions	entre 100 millions et 1 milliard	supérieur à 1 milliard	
Energie	1 230	—	—	2	98	37
Industries extractives	165	6	23	23	48	19
Production des métaux	665	8	15	25	52	55
Industries mécaniques	4 000	8	15	25	52	453
Matériaux de construction	290	6	22	33	39	42
Bâtiment et travaux publics	1 690	18	37	30	15	111
Chimie et caoutchouc	1 000	1	10	27	62	168
Industries alimentaires	1 980	9	19	30	42	252
Industries textiles	1 380	2	11	39	48	239
Habillement	430	17	38	37	8	22
Industries du cuir	810	17	29	39	15	20
Industries du bois	360	19	43	32	6	11
Industr. du papier et carton	265	1	12	36	51	55
Presse, édition	330	10	25	33	32	39
Industries diverses	180	13	41	41	5	6
Transports	1 180	6	10	9	75	59
Ensemble	15 455	7	18	25	50	1 588
Nombre approximatif d'entreprises		610 000	90 000	15 000	1 600	

La taille des établissements est beaucoup plus petite dans le commerce. Sur un million d'établissements, 680 000 n'occupent pas de salariés, 190 000 n'occu-

pent qu'un salarié. On ne trouve que 600 magasins occupant 100 salariés ou plus. Il en résulte que les quatre cinquièmes des individus exerçant une activité commerciale travaillent dans un magasin occupant moins de 10 personnes.

Ce faible nombre de grandes unités commerciales résulte dans une large mesure de l'action de l'État qui, principalement par des mesures fiscales, ne met pas les différentes entreprises sur un pied de complète égalité.

Dans l'agriculture, on compte environ deux millions d'exploitations pour une surface cultivée totale de 35 millions d'hectares ; l'exploitation moyenne a 17 hectares et occupe entre 2 et 3 personnes ; toutefois, environ 30 % de la superficie cultivée appartient à des exploitations de plus de 50 hectares, 55 % à des exploitations de 10 à 50 hectares. Par mode de faire-valoir, on constate que 65 % des exploitations (et 55 % de la superficie) sont exploités par leur propriétaire, le quart des exploitants (et le tiers de la superficie) sont affermés, le reste étant soumis au régime du métayage. Il n'y a que 100 000 exploitations qui occupent des salariés, et 85 % d'entre elles n'en ont qu'un ou deux, 14 % en ont entre 3 et 10 ; nous trouvons donc à peine quelques milliers d'exploitations agricoles ayant plus de 10 ouvriers.

#### b) *La concentration des entreprises*

C'est l'entreprise qui constitue l'unité financière et c'est à son niveau que sont prises les grandes décisions d'orientation de la production, en particulier, les décisions d'investissement. Aussi est-il intéressant de donner également un aperçu sur la concentration des entreprises.

Dans l'ensemble de l'industrie, on comptait en 1954 près de 700 000 entreprises. Mais il n'y en a que 100 000 environ qui aient un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions, 15 000 dont le chiffre d'affaires dépasse 100 millions, 1 600 dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard de francs. On peut encore préciser cette concentration en indiquant que la moitié du total des chiffres d'affaires est réalisée par 1 600 entreprises seulement, les trois quarts par 15 000 entreprises. Bien entendu, cette concentration est très différente suivant les secteurs, comme on peut s'en rendre compte en observant le tableau 20 ; ainsi, l'énergie est un secteur très concentré, les transports, la production des métaux et la chimie également ; par contre, les industries de l'habillement, du bois, du bâtiment, le sont fort peu.

#### c) *Les entreprises publiques*

Les entreprises publiques sont des organismes d'activité industrielle ou commerciale dont l'État est propriétaire prépondérant. On peut en distinguer schématiquement deux sortes : les services publics industriels et commerciaux dont le régime est assez proche de celui des établissements administratifs et les entre-

prises publiques proprement dites, qui jouissent d'une plus grande autonomie de gestion que les services publics et dont le comportement se rapproche davantage de celui des entreprises privées.

Les tableaux 21 et 22 donnent la valeur ajoutée et les effectifs employés par ces entreprises.

TABLEAU 21

## Effectif des entreprises et services publics

en milliers

Service public	1956	Entreprise publique	1956
Office National Interprofessionnel des céréales	1,5	Électricité de France	78,3
Commissariat à l'Énergie Atomique	6,5	Compagnie Nationale du Rhône	0,5
Bureau de Recherches de Pétrole	0,1	Gaz de France	31,8
Mines domaniales de potasse d'Alsace	13,1	Régie Autonome des Pétroles	1,1
Direction des Études et Fabrication d'Armement	36,1	Charbonnages de France	243,0
Office National d'Études et Recherches Aéronautiques	3,0	Régie Nationale des Usines Renault	57,5
Office national industriel de l'azote	3,3	Société Nationale de Constructions Aéronautiques	38,6
Service des Poudres	8,8	Société Nationale des Entreprises de Presse	0,3
Service d'exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes	16,4	Agence Havas	1,8
Imprimerie Nationale	1,9	Société Nationale des Chemins de Fer Français	366,3
Agence France-Presse	1,0	Régie Autonome des Transports Parisiens	35,1
Office National de la Navigation	0,5	Régie Autonome des Transports Communaux et Départementaux	7,0
Ports Autonomes	3,1	Compagnie Générale Transatlantique	12,4
Aéroports de Paris	1,5	Messageries Maritimes	6,9
Postes, Télégraphes, Téléphones	211,5	Compagnie Air-France	17,9
Radiodiffusion Télévision Française	5,2	Actualité Cinématographique	0,9
Service des Alcools	0,3	Sudam-Trapil	0,6
Service des Essences	1,9	Assurances	16,0
Offices publics d'Habitation à Loyer Modéré	1,8	Banques	80,8
Théâtres	1,7		
Hôpitaux	120		
<b>Total</b>	<b>439,2</b>	<b>Total incluant banques et assurances</b>	<b>996,8</b>
Effectif du secteur productif	16 850	Effectif du secteur productif	16 850
% effectif du secteur productif	2,6 %	% effectif du secteur productif	5,9 %

Ensemble du secteur public en 1956 : 8,50 %

Les chiffres qu'ils contiennent ne peuvent évidemment mesurer qu'imparfaitement l'importance des entreprises et services publics dans l'économie nationale.

La valeur ajoutée n'est significative que par rapport au système des prix : si les prix de ventes sont artificiellement majorés ou minorés, la valeur ajoutée sera également majorée ou minorée. Les effectifs ne sont pas non plus une mesure parfaite : il peut y avoir sous-emploi, excès d'emploi, mauvais emploi. On peut remplacer des salariés de l'entreprise par un appel à des entreprises extérieures (pour l'entretien par exemple).

TABLEAU 22

## Valeur ajoutée par les entreprises et services publics

en milliards de francs

Service public	1955	Entreprise publique	1955
Office National Interprofessionnel des Céréales	0	Électricité de France	205,4
Commissariat à l'Énergie Atomique	2	Compagnie Nationale du Rhône	6,4
Bureau de Recherche de Pétrole		Gaz de France	58,6
Mines domaniales de potasse d'Alsace	19	Régie Autonome des Pétroles	8,7
Direction des Études et Fabrication d'Armement	26	Charbonnages de France	263,6
Office National d'Études et Recherches Aéronautiques	— 0,3	Régie Nationale des Usines Renault	70,4
Office National Industriel de l'Azote	6	Société Nationale de Construction Aéronautique	47,9
Service des Poudres	12	Société Nationale des Entreprises de Presse	5,8
Service d'exploitation industrielle des Tabacs et Allumettes	174	Agence Havas	2,0
Imprimerie Nationale	2,1	Société Nationale des Chemins de Fer Français	403,9
Agence France-Presse	0,1	Régie Autonome des Transports Parisiens	31,6
Office National de la Navigation	0,7	Régie Autonome des Transports Communaux et Départementaux	6,0
Ports Autonomes	3,3	Compagnie Générale Transatlantique	12,8
Aéroports de Paris	1,4	Messageries Maritimes	12,3
Postes, Télégraphes, Téléphones	163	Compagnie Air-France	27,2
Radiodiffusion Télévision Française	10	Actualités Cinématographiques	0,5
Services des Alcools	2	Sudam-Trapil	1,5
Services des Essences	2,3	Banques et assurances	135,4
Offices publics d'habitations à loyers modérés	6,8		
Théâtres	0,4		
Hôpitaux	82,3		
<b>Total</b>	<b>513,1</b>	<b>Total</b>	<b>1 300</b>
Produit intérieur brut	14 735	Produit intérieur brut	14 735
% du produit intérieur brut	3,47 %	% du produit intérieur brut	8,82 %

Ensemble du secteur public 1952 : 11,73 % — En 1955 : 12,3 %

## 2. Dispersion des coûts

Il n'existe aucune étude d'ensemble de la dispersion des coûts par branche. Une analyse chiffrée de la dispersion des coûts se heurte à des difficultés qui ont paru jusqu'à présent insurmontables. Les quelques études monographiques qui ont été effectuées portent principalement sur les résultats financiers comparés des entreprises. Mais ceux-ci ne résultent pas uniquement des différences de coût de production (revenu du portefeuille, gains ou pertes spéculatifs, etc.).

Il n'est donc malheureusement pas possible de préciser actuellement par une étude de ce type quels seraient les effets de la concurrence sur les branches de la production dans le cadre du Marché commun.

### 3. Degré d'intégration économique nationale ou de diversité régionale

La France est, parmi les nations d'Europe, l'une de celles qui ont réalisé le plus tôt leur unité nationale. Son économie a été progressivement intégrée dans un ensemble national unique au fur et à mesure que le progrès des transports a facilité les échanges. Cette intégration économique n'a pas rencontré d'obstacles politiques et elle a été facilitée par la configuration géographique du pays et le caractère complémentaire des économies régionales.

L'économie française ne souffre pas d'un défaut d'intégration mais d'un excès de centralisation. L'hypertrophie de la région parisienne a été souvent décrite et condamnée. Elle a empêché le développement d'un nombre suffisant de métropoles régionales qui pouvaient seules freiner l'exode des provinciaux vers Paris, et elle a contribué à ralentir la progression des économies régionales.

Il est certes normal qu'aux inégalités de conditions naturelles correspondent des inégalités de production et de revenus. Mais ces inégalités peuvent entraîner un sous-développement, une mise en valeur insuffisante des richesses des régions les plus défavorisées ; et c'est ce phénomène que l'on constate de plus en plus fréquemment dans toute une partie de la France, celle qui s'étend du sud et à l'ouest d'une ligne qui passerait par Saint-Malo, Nevers, Saint-Etienne, Briançon.

Il en résulte des différences importantes dans le niveau de vie moyen de la population suivant les départements.

TABLEAU 23

#### Revenus des particuliers

Année 1951

en millièmes France entière

N°	Département	Revenus	N°	Département	Revenus
1	Seine	193,5	29	Vosges	9,1
2	Nord	61,8	30	Alpes-Maritimes	8,7
3	Seine-et-Oise	44,5	31	Doubs	8,3
4	Rhône	29,3	32	Gard	7,9
5	Pas-de-Calais	29,0	33	Sarthe	7,9
6	Seine-Maritime	26,5	34	Allier	7,7
7	Bouches-du-Rhône	25,9	35	Charente-Maritime	7,7
8	Moselle	19,7	36	Loiret	7,7
9	Rhin (Bas-)	17,3	37	Manche	7,7
10	Gironde	17,1	38	Côtes-du-Nord	7,6
11	Loire	17,1	39	Pyrénées (Basses-)	7,6
12	Meurthe-et-Moselle	15,9	40	Morbihan	7,3
13	Loire-Inférieure	15,9	41	Côte-d'Or	7,2
14	Isère	14,6	42	Eure	6,9
15	Finistère	12,4	43	Ain	6,9
16	Rhin (Haut-)	12,3	44	Ardennes	6,9
17	Seine-et-Marne	11,2	45	Var	6,9
18	Aisne	11,0	46	Indre-et-Loire	6,8
19	Saône-et-Loire	10,5	47	Savoie (Haute-)	6,7
20	Somme	10,5	48	Dordogne	6,6
21	Ille-et-Vilaine	10,2	49	Tarn	6,1

TABLEAU 23 (suite)

## Revenus des particuliers

Année 1951

en millièmes France entière

N°	Département	Revenus	N°	Département	Revenus
22	Garonne (Haute-)	10,1	50	Vendée	5,9
23	Marne	10,1	51	Vienne (Haute-)	5,9
24	Puy-de-Dôme	10,1	52	Vaucluse	5,7
25	Oise	9,9	53	Cher	5,6
26	Hérault	9,3	54	Sèvres (Deux-)	5,6
27	Calvados	9,2	55	Aube	5,5
28	Maine-et-Loire	9,1	56	Charente	5,5
57	Drôme	5,5	74	Loir-et-Cher	4,1
58	Savoie	5,5	75	Landes	3,9
59	Eure-et-Loire	5,4	76	Mayenne	3,8
60	Vienne	5,3	77	Ardèche	3,7
61	Pyrénées-Orientales	5,3	78	Loire (Haute-)	3,6
62	Aveyron	5,2	79	Pyrénées (Hautes-)	3,6
63	Orne	5,0	80	Gers	3,3
64	Aude	4,8	81	Cantal	3,2
65	Yonne	4,7	82	Creuse	3,0
66	Jura	4,6	83	Belfort	2,8
67	Lot-et-Garonne	4,6	84	Tarn-et-Garonne	2,6
68	Meuse	4,6	85	Lot	2,5
69	Marne (Haute-)	4,3	86	Ariège	2,4
70	Nièvre	4,3	87	Corse	1,7
71	Corrèze	4,2	88	Alpes (Basses-)	1,6
72	Indre	4,2	89	Alpes (Hautes-)	1,4
73	Saône (Haute-)	4,1	90	Lozère	1,3
				Total général	1 000

Source : I.N.S.E.E., Espace économique français, p. 75.

Par rapport à la moyenne pour la France entière l'indice du revenu des particuliers est de 162 pour la Seine, 130 pour le Rhône, 126 pour le Nord, 30 pour la Corse, 60 pour le Morbihan, 64 pour la Vendée, la Mayenne, les Côtes-du-Nord, l'Ardèche. Alors que l'économie nationale est en pleine expansion, il existe des zones en difficulté où le chômage apparaît.

De nombreuses mesures ont été prises au cours des dernières années pour réduire la congestion de l'agglomération parisienne et venir en aide aux zones sous-développées. Il est probable, qu'elles devront être renforcées au cours des dix prochaines années en raison de la distorsion prévisible entre les augmentations régionales de population active et les possibilités régionales d'emploi.

On peut connaître dès maintenant avec une bonne approximation le nombre de demandes d'emplois qui se manifesteront dans chacune des régions jusqu'en 1965. Pour que le plein emploi soit atteint, ces demandes devront être équilibrées par des offres correspondantes soit dans la région où elles apparaîtront, soit dans d'autres régions, au prix de migrations intérieures.

La confrontation des demandes et des offres d'emplois futurs sur les marchés régionaux du travail est certes malaisée. On n'a pu jusqu'à présent effectuer une

projection régionale des prévisions d'emplois globales retenues par le Plan. Mais on peut retenir des hypothèses de développement vraisemblables compte tenu de l'évolution observée dans le passé récent et de l'état présent des forces de production dans chaque région. Or, les calculs sommaires qu'on a pu effectuer jusqu'ici montrent que :

a) Quelle que soit l'hypothèse de développement régional retenue, qu'on adopte celle d'un développement homothétique des régions à partir de l'année de base, ou à l'opposé, la prolongation des trends observés au cours des dernières années, de graves problèmes d'ajustement entre l'offre et la demande se poseront sur le marché du travail avant 1965 (la prolongation de la scolarité pourra retarder le phénomène pendant quelque temps). La Bretagne, la Normandie, les pays de la Loire, le Poitou, les Charentes, le Languedoc, connaîtront de toute façon un fort excédent de main-d'œuvre. La plupart de ces régions dirigent leur mouvement migratoire traditionnellement vers la région parisienne, qui risque de connaître un afflux excessif de main-d'œuvre si les migrations conservent spontanément la même direction.

b) Si l'on retient l'hypothèse d'une prolongation des trends observés depuis la fin de la guerre — et il est probable que la réalité se rapprochera plus de cette hypothèse que de celle d'un développement homothétique — deux nouveaux problèmes s'ajouteront aux précédents, ceux que poseront l'excédent de main-d'œuvre de la région du Nord et le déficit de main-d'œuvre de la région de l'Est. Jusqu'à présent la population du nord s'est montrée peu mobile et les mouvements migratoires intérieurs vers l'Est ont été très faibles.

L'économie française court donc le risque de connaître dans quelques années de redoutables problèmes d'harmonisation dans l'espace de la structure de sa population active et de sa production, que seule une politique régionale active, dans le prolongement de celle qui a été entreprise depuis quelques temps, pourra résoudre de manière satisfaisante.

## II — RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

### A — INTRODUCTION

La physionomie des relations économiques extérieures de la France est celle d'une nation industrialisée insuffisamment pourvue en matières premières, mais elle reste encore profondément marquée par la crise des années 30 et le repli sur la zone franc qui en est résulté.

En effet, la chute des exportations françaises, moins profonde entre 1928 et 1932 que celle des exportations mondiales, s'est révélée ultérieurement plus grave et plus longue. Malgré une reprise remarquable entre 1949 et 1955, la France est loin d'avoir retrouvé, parmi les grandes puissances exportatrices, la place qui était la sienne en 1928.

La chute des exportations vers l'étranger a été encore plus marquée car, à la suite de la dépression mondiale, les échanges extérieurs se sont orientés davantage vers la zone franc, qui a absorbé au cours des années récentes plus de 30 % des exportations métropolitaines.

L'existence d'une zone d'échange privilégiée constitue, en effet, un des caractères originaux du système de relations extérieures français. Sans doute les régimes douaniers qui régissent les relations commerciales entre la Métropole et les divers pays d'outre-mer sont-ils très variés. Ainsi, par exemple, l'union douanière est totale avec l'Algérie et les départements d'outre-mer, cependant que les territoires appartenant au bassin conventionnel du Congo ne peuvent pas accorder de préférence tarifaire. Toutefois, le contrôle des changes s'appliquant aux règlements effectués entre les P.O.M. et l'étranger et la liberté totale des transferts à l'intérieur de la zone franc favorisent nettement les échanges avec les P.O.M.

### B — STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA BALANCE EXTÉRIEURE GLOBALE

#### 1. Place des recettes d'exportation et des dépenses d'importation dans l'ensemble des recettes et des dépenses extérieures

Le tableau ci-après donne les principaux types de recettes et de dépenses extérieures, en 1949 et 1956, ventilées entre l'étranger et les P.O.M.



Une nette différence de structure apparaît entre les règlements avec les P.O.M. et les règlements avec l'étranger. La part des recettes d'exportations vers l'étranger et celle des dépenses d'importation en provenance des P.O.M. sont relativement faibles. Ceci est dû aux ressources exceptionnelles qui viennent gonfler les recettes publiques en provenance de l'étranger et à l'importance des transferts publics effectués en faveur des P.O.M.

TABLEAU 24

## Principaux types de recettes et de dépenses extérieures

En 1949 et 1956

en milliards de francs courants

Opération		Total		Étranger		P.O.M.	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>I — Recettes</i>							
a) Exportations	1949	857	58,6	517	52,3	340	71,9
	1956	1 763	68,4	1 217	68,8	546	67,7
b) Autres opérations privées	1949	330	22,6	197	19,9	133	28,1
	1956	648	25,2	388	21,9	260	32,3
c) Opérations publiques	1949	275	18,8	275	27,8		
	1956	165	6,4	165	9,3		
Total	1949	1 462	100	989	100	473	100
	1956	2 756	100	1 770	100	806	100
<i>II — Dépenses</i>							
a) Importations	1949	976	75,8	737	86,6	239	54,8
	1956	2 105	70,6	1 643	85,2	462	44
b) Autres opérations privées	1949	116	9	8	9,6	34	7,8
	1956	273	9,2	213	11	60	5,7
c) Opérations publiques	1949	195	15,2	32	3,8	163	37,4
	1956	601	20,2	72	3,7	529	50,3
Total	1949	1 287	100	851	100	436	100
	1956	2 979	100	1 928	100	1 051	100
<i>III — Déficit</i>							
	1949	175		138		— 37	
	1956	403		158		245	

Source : Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1957.

Cette structure a quelque peu évolué au cours des dernières années. Alors que les ressources exceptionnelles se réduisaient fortement, les dépenses publiques dans les P.O.M. prenaient une place de plus en plus grande. Par suite, la part des recettes d'exportation vers l'étranger s'est développée et la part des dépenses d'importations en provenance des P.O.M. a diminué.

Quoi qu'il en soit, le déficit commercial avec l'étranger reste important. Par suite de l'affaiblissement des ressources invisibles traditionnelles (intérêts, dividendes, etc.) et de la diminution de l'aide extérieure, ce déficit n'est plus couvert que par prélèvement sur les réserves de devises.

## 2. Relation des importations et des exportations à la production nationale et variations relatives avec l'accroissement de la production

### a) *Importations*

De 1949 à 1956, le rapport des importations au produit national brut est passé de 11,3 % à 10,2 %, soit de 8,5 % à 8 % pour les importations en provenance de l'étranger et de 2,8 à 2,2 % pour les importations en provenance des P.O.M. Toutefois, le coût relatif des importations a diminué au cours de cette période. Aux prix de 1949, les rapports relatifs à 1956 s'établiraient respectivement à 12, 8, 10, 1 et 2,7 %. Ainsi, de 1949 à 1956, il semble que le volume des importations en provenance de l'étranger ait augmenté davantage que celui du produit national brut.

L'importance des importations de produits énergétiques et des matières premières explique pour une bonne part la liaison existant entre le produit national brut et le total des importations. Cependant, des variations annuelles très importantes peuvent se produire, liées à des opérations de stockage elles-mêmes influencées par les cours internationaux et la conjoncture intérieure.

### b) *Exportations*

De 1949 à 1956, le rapport des exportations au produit national brut est passé de 10 % à 8,6 % soit de 6 à 5,9 % pour les exportations vers l'étranger et de 3,9 à 2,7 % pour les exportations vers les P.O.M. Au prix de 1949, les rapports relatifs à 1956 s'établiraient respectivement à 11, 6, 8, 6 et 3 %. Ainsi, il semble que, de 1949 à 1956, le volume des exportations ait augmenté davantage que celui du produit national brut grâce à une sensible augmentation du volume des exportations vers l'étranger.

La composition des exportations françaises, où les demi-produits tiennent une place considérable, les rend sensibles à la conjoncture internationale. Cette influence de la demande extérieure est renforcée par le fait qu'il existe un certain décalage entre la conjoncture française et la conjoncture internationale.

## 3. Sensibilité de l'économie française aux variations des termes de l'échange

Les termes de l'échange (rapport de l'indice des valeurs moyennes à l'exportation et l'indice des valeurs moyennes à l'importation) ont évolué de la façon suivante :

TABLEAU 25  
(Base 1953 = 100)

Année	Termes de l'échange	
	Etranger	P.O.M.
1950	96,5	100,7
1951	85,2	97,6
1952	93,8	104,8
1953	100	100
1954	95,1	99,5
1955	92,2	115,0
1956	96,7	112,1

Les variations consécutives au « boom coréen » ont été sensibles. Cependant, il n'apparaît pas que l'économie française soit très sensible aux variations des termes de l'échange. C'est ainsi qu'en 1951 il semble que l'amplitude des mouvements de prix ait dépendu beaucoup plus de facteurs internes que de la hausse des prix induite par la détérioration des termes de l'échange. De même, il ne semble pas que, dans la période récente, la baisse des prix à l'importation ait sérieusement freiné la hausse des prix intérieurs. Le caractère marginal du commerce extérieur français explique cette faible sensibilité.

### C — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE COURANTE

Il n'est pas encore possible d'établir de véritables balances des comptes par zones monétaires. On ne dispose que des balances de paiement établies par l'Office des changes pour l'ensemble de la zone franc et basées sur les règlements.

TABLEAU 26  
Balance des paiements courants

Opération	O.E.C.E. (autres que sterling)		Zone sterling		Zone dollar		Autres pays	
	1951	1956	1951	1956	1951	1956	1951	1956
Exportations	1 130	1 781	815	806	426	632	490	469
Importations	1 351	1 917	991	1 081	863	1 090	518	533
Balance commerciale	- 221	- 136	- 176	- 275	- 437	- 458	- 28	- 64
Solde des éléments non commerciaux	- 180	- 376	+ 55	+ 28	- 86	+ 472	+ 15	- 26
Solde des paiements courants	- 401	- 512	- 121	- 247	- 523	+ 14	- 13	- 90

Les statistiques douanières permettent d'analyser les échanges commerciaux avec les différentes zones géographiques : elles saisissent les mouvements de marchandises alors que les données ci-dessus retracent les règlements effectués selon

TABLEAU 27

Répartition des importations par zones et par produits  
1951 et 1956

Produit	% par rapport aux importations totales (1)		% par rapport aux exportations toutes destinations										Total (2)		
	1951	1956	P.O.M. français		C.E.C.A.		Autres pays O.E.C.E.		Total O.E.C.E.		Zone £			Zone \$	
			1951	1956	1951	1956	1951	1956	1951	1956	1951	1956		1951	1956
Produits alimentaires	16,7	19,7	50,3	51,8	10	11,5	7,2	8,7	17,2	20,2	2,8	4,8	10	11,4	100
Boissons, tabac	4,4	4,9	86,1	85,9	—	—	5,7	7,5	5,7	7,5	1	1	5	34	100
Matières premières	35,5	26,5	16,1	20	5,5	6,4	8,2	10,8	13,7	17,2	33,9	29,3	13,2	12,9	100
Combustibles	17,6	18	—	0,2	19,1	21,4	2,3	2,6	21,4	24	33,2	44,1	19,7	15,8	100
Huiles, graisse	3	1,8	37,8	73	9	1	8,4	10,3	17,4	11,3	15	1	3,7	1	100
Produits chimiques	3,2	4,1	4,8	9,5	36,3	37,8	23,9	23,1	60,2	60,9	10,4	10,4	24,4	23,9	100
Produits manufacturés	9,9	12,4	7,7	9,1	42,6	43,6	19	18,7	61,6	62,3	15,9	11,7	11,8	14,7	100
Machines et matériel de transport	8,2	10,5	—	0,3	34,4	45,9	29,8	25,8	64,2	71,7	16,3	13,6	34,4	27,5	100
Articles manufacturés divers	1,5	2,1	1,5	1,7	43,9	52,2	39,4	31,2	83,3	83,4	12,1	11,3	10,6	11,3	100
Total	100	100													

(1) Le poste 9 de la nomenclature C.T.C.I. n'étant pas repris dans le tableau ci-dessus, les totaux sont légèrement inférieurs à 100.

(2) Pour des raisons de simplification, n'ont pas été mentionnés les pourcentages concernant les « divers » r'appartenant pas aux zones O.E.C.E. \$ et £.

TABLEAU 28

Répartition des exportations par zones et par produits  
1951 et 1956

Produits	% par rapport aux exportations totales (1)		% par rapport aux importations toutes provenances												Total (2)
	1951	1956	P.O.M. français		C.E.C.A.		Autres pays O.E.C.E.		O.E.C.E.		Zone £		Zone \$		
			1951	1956	1951	1956	1951	1956	1951	1956	1951	1956	1951	1956	
Produits alimentaires	9,6	10,2	36,8	46,1	17,7	22,1	27,1	16,5	44,8	38,9	18,5	10,1	2,2	3,2	100
Boissons, tabac	3,5	4,1	23,8	22,8	12,6	25	19,1	23,9	31,7	48,9	23,6	19	15,9	17,3	100
Matières premières	8,5	8,9	8,2	5,4	41,8	59,2	31,2	23,5	73	82,7	19,8	13,3	7,3	4,7	100
Combustibles	6,4	7	24,6	31,4	28,1	33,3	22,7	23,9	50,8	57,2	6,5	9,7	—	—	100
Huile, graisse	0,5	0,5	55	54,2	—	—	10	33,3	10	33,3	—	—	—	—	100
Produits chimiques	8,7	8,1	22	29	11,5	16,9	19,7	19,9	31,2	36,8	14,3	13,6	20,2	7,9	100
Produits manufacturés	39	34,2	31	27	11,6	24	18,6	17	30,2	41	13,7	11,5	10,4	10,3	100
Machines et matériel de transp.	15,6	17,6	46	36	12	16	11	16	23	32	7	7,5	2,8	7	100
Articles manufacturés divers	5,4	6,5	41	45	22,7	16	5,9	14	28,6	30	10,4	6,7	10	13,2	100
Total	100	100													

(1) Le poste 9 de la nomenclature C.T.C.I. n'étant pas repris dans le tableau ci-dessus, les totaux sont légèrement inférieurs à 100.

(2) Pour des raisons de simplification, n'ont pas été mentionnés les pourcentages concernant les « divers » n'appartenant pas aux zones O.E.C.E. \$ et £.

les monnaies utilisées. En 1956, le pourcentage de couverture des exportations par les importations métropolitaines a été de 43 % pour la zone dollar, de 40 % pour la zone sterling, de 16 % pour les pays de l'O.E.C.E. autre que sterling, de 92 % pour les autres pays.

Il est particulièrement intéressant d'étudier les échanges commerciaux avec les différentes zones par types de produits.

#### a) *Importations*

Les matières premières et les combustibles constituent à peu près la moitié du montant des importations françaises. Les combustibles viennent pour une part importante et croissante de la zone sterling et des pays de la Communauté européenne. Les matières premières viennent, elles aussi, pour une part importante de la zone sterling. Cependant, les P.O.M. fournissent une part appréciable.

Les produits alimentaires, les produits manufacturés, les machines et matériel de transport occupent une place non négligeable dans les importations françaises. Leur part relative dans le montant des importations s'est accrue entre 1951 et 1956. Pour les produits alimentaires, il s'agit d'une variation accidentelle liée aux difficultés agricoles particulières à l'année 1956. Dans le cas des produits manufacturés et des machines, il s'agit sans doute d'un phénomène plus profond. L'accroissement des importations de ces produits s'est reporté essentiellement sur les pays de la Communauté.

D'une manière plus générale, la part relative des pays de la Communauté dans les importations françaises s'est accrue au cours de ces dernières années.

#### b) *Exportations*

Les produits manufacturés et les machines constituent à peu près la moitié des exportations françaises, mais leur part relative a tendance à diminuer (\*). Au cours de ces dernières années, ces exportations se sont déplacées des P.O.M. vers les pays de l'O.E.C.E. et plus particulièrement de la Communauté européenne.

En revanche, les exportations de produits alimentaires, qui constituent 10 % du total des exportations françaises, se sont déplacées des pays de l'O.E.C.E. vers les P.O.M. Leur part relative a augmenté, ainsi que celle des boissons, dont les exportation vers les pays de la Communauté européenne ont doublé. Les exportations de matières premières ont connu le même sort.

D'une manière plus générale, les exportations vers la zone sterling ont décliné au profit des pays de l'O.E.C.E. et plus particulièrement des pays de la Communauté européenne. Les P.O.M. continuent à absorber une part importante des exportations françaises.

---

(\*) Il semble qu'en 1958 la tendance se renverse.

## D — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

La libération des échanges a constitué, depuis 1949, l'objectif principal de la politique commerciale française. Toutefois, la persistance du déséquilibre de la balance extérieure a conduit les pouvoirs publics à favoriser les exportations et à contenir les importations.

Des procédures complexes d'aide à l'exportation ont été mises en œuvre au cours de ces dernières années : remboursement des charges sociales et fiscales, garanties de prix, système propre aux exportations agricoles, etc. Elles ont été pour la plupart supprimées en août 1957, lors de « l'opération 20 % », qui a institué un prélèvement sur tous les acheteurs de devises et un versement à tous les vendeurs.

Par la même occasion ont été supprimées un certain nombre de mesures de caractère exceptionnel adoptées au début de 1957 pour accroître l'efficacité du contrôle quantitatif des importations : dépôt en banque d'une contrevaletur représentant un pourcentage élevé du montant des devises demandées ou détenues, raccourcissement de la durée de validité des licences, augmentation du taux et de l'assiette de la taxe spéciale temporaire sur les importations libérées.

Le tableau suivant donne les droits de douane et les taux de contingentement pour les principaux produits au premier semestre 1957.

TABLEAU 29

Produit	Droits français	Contingentement en %
Produits d'agriculture	15,9	77
Produits chimiques et parachimiques	12,9	64,9
Pâtes à papier, papiers cartons	3,8	30
Matières premières textiles	2,2	86
Produits textiles	21,8	59,3
Textiles synthétiques	21,5	59,3
Bonneterie, vêtements, articles en tissu	23,3	59,3
Chaussures et analogues	18,2	23
Produits céramiques	—	38,2
Industrie des métaux	3,3	33
Produits manufacturés	17,5	61
Petit outillage, coutellerie, équipement de bureau et divers	—	50
Machines et engins mécaniques et électriques	16,9	56,1
Matériel de transport	18,7	70,5
Instruments et appareils divers	20,4	75,5

Les taux indiqués pour les droits de douane correspondent aux droits effectivement perçus. En effet, les taux moyens du tarif sont peu significatifs : la très grande inégalité des taux selon les marchandises, le jeu combiné des suspensions

et des exonérations de droit créent des écarts considérables entre les droits moyens du tarif et les droits réellement perçus. Ces taux sont assez élevés, sauf en ce qui concerne les matières premières et les produits de la C.E.C.A.

Les taux de contingentement sont encore assez élevés. Au cours des dernières années, les produits non soumis au contrôle quantitatif ont représenté un peu plus d'un tiers des importations. La libération des échanges s'était cependant accélérée en 1955 et 1956 après la suspension intervenue en raison d'une crise sévère de la trésorerie en devises. Malheureusement, elle a dû être suspendue à nouveau en 1957.

Cependant il apparaît de plus en plus qu'une politique efficace de redressement du commerce extérieur implique des interventions en profondeur agissant sur les causes internes du déséquilibre extérieur. Aussi les pouvoirs publics se préoccupent-ils d'agir sur la demande intérieure et d'orienter davantage la structure de la production vers l'exportation.





### III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS

#### A — LE SYSTÈME DES PRIX

On étudiera successivement le régime réglementaire des prix, puis l'évolution constatée ces dernières années. Les problèmes particuliers que posent le coût de la distribution et celui des transports traités ensuite.

##### 1. Le régime réglementaire

Dans l'économie française, les mécanismes spontanés de fixation des prix sur des marchés plus ou moins concurrentiels ne peuvent plus jouer librement dans la plupart des cas. Le développement de l'intervention de l'État dès avant la guerre, puis les contraintes d'une économie de pénurie pendant la guerre et sitôt après celle-ci ; enfin, les besoins d'une politique anti-inflationniste ont conduit les pouvoirs publics à enfermer le jeu de ces mécanismes spontanés dans un cadre réglementaire qui, après avoir connu des formules diverses, continue de régir le système des prix français.

Pour les *prix agricoles*, la réglementation déjà ancienne de certains marchés (céréales, lait) a été complétée en 1957 par la création du système des prix-objectifs. Actuellement, le lait fait l'objet d'un prix minimum légal à la production. Les céréales et la betterave bénéficient d'un prix fixé par l'État pour chaque campagne (avec ou sans limitation des quantités bénéficiant de la garantie). Enfin, les viandes de bœuf et de porc dont l'objet de prix « planchers et plafonds » d'intervention, déterminant les limites à partir desquelles l'État intervient pour soutenir les cours par des stockages ou, au contraire, pour élargir l'approvisionnement du marché par des importations.

Pour l'ensemble de ces produits (sauf le lait) des prix-objectifs ont été établis pour les diverses années que doit couvrir le troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961). Le but initial, qui était de réduire les productions végétales excédentaires (blé, betteraves) et de stimuler les productions animales,

a été — en partie — perdu de vue, les agriculteurs ayant finalement obtenu pour les productions végétales des prix plus élevés que ceux qui furent envisagés tout d'abord.

Les prix-objectifs, fixés en valeur absolue, sont indexés pour tenir compte à la fois de l'évolution des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture, de celle des salaires agricoles et, enfin, de celle du coût de la vie.

Trois régimes de prix sont en vigueur pour les *produits industriels* : le régime de la taxation (prix fixés d'autorité par l'État), celui de la liberté contrôlée (barèmes libres sous contrôle préalable de la direction des prix) et enfin celui de la liberté totale. A plusieurs reprises, des mesures générales de blocage sont intervenues, figeant les prix des produits industriels, quel que soit leur régime de principe, au niveau atteint à une date prise comme référence. Ainsi, actuellement, les prix sont bloqués pour la plupart au niveau du 31 juillet 1957 sous réserve des dérogations précises accordées en novembre et en décembre 1957.

Envisagée d'un point de vue formel, l'évolution des prix depuis la fin de la guerre présente deux traits caractéristiques : glissement de nombreux produits du régime de la taxation vers celui de la liberté contrôlée ou totale ; alternances de blocage rigide et de « remises en ordre » plus ou moins générales ratifiant l'évolution réelle des coûts. Les régimes de liberté contrôlée ou totale n'ont fonctionné librement que pendant la période de stabilité spontanée des prix entre 1952 et 1955.

Au total, cette réglementation complexe a permis de canaliser, avec plus ou moins de succès, le mouvement des prix ; mais elle n'a pu empêcher, ni même freiner de façon durable, leur ascension.

### 3. Évolution des prix

L'inflation qui a accompagné la guerre et les années d'immédiat après-guerre s'est traduite par une hausse rapide, mais inégale, des prix. Jusqu'en 1946, les prix officiels des produits agricoles et industriels s'étaient élevés de façon sensiblement parallèle, respectant ainsi les parités de 1938. Ensuite, la liberté progressivement rendue aux produits alimentaires a entraîné une hausse des prix agricoles plus rapide que celle des produits industriels. La tendance s'est à nouveau renversée dès la fin de 1947 et l'écart entre les deux séries de prix s'est rapidement accru. En 1949, la moyenne annuelle des prix agricoles se trouvait au coefficient 17,2 par rapport à 1938 et celle des prix industriels au coefficient 21,3 <sup>(1)</sup>.

L'évolution des prix de gros après 1949 est retracée dans les tableaux 30 et 31 ci-dessous.

---

(1) Effectuée en prenant pour base l'année 1929, la même comparaison fait apparaître les coefficients suivants : prix agricoles 19,1 ; prix industriels 21.

TABLEAU 30

## Indice des prix de gros industriels

Moyennes annuelles  
(Base 100 = 1949)

Produit	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
a) Produits alimentaires	103,2	119,7	131,0	125,3	124,6	122,6	129,3	135,2
b) Combustibles et énergie	105,8	126,7	142,3	138,5	138,8	139,5	144,3	161,0
c) Produits industriels	113,7	158,7	158,2	140,8	145,1	145,9	151,6	158,9
Ensemble	108,3	138,3	144,9	138,3	135,9	135,7	141,6	149,7
Produits importés (*)	132,5	181,5	154,1	141,4	142,6	137,2	138,4	151,9

(\*) Les produits importés compris dans les diverses rubriques de l'indice des prix de gros sont ici spécialement regroupés.

Pour assurer une certaine comparabilité avec les chiffres du tableau I l'indice des prix agricoles à la production calculé par l'I.N.S.E.E. pour chaque année civile sur la base 100 en 1955 a été recalculé sur la base 100 en 1949.

TABLEAU 31

## Indice des prix agricoles à la production

Moyennes annuelles  
(Base 100 = 1949)

Produit	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Produits d'origine végétale	102	109	119	112,5	105	101,5	118	127
Produits d'origine animale	99,5	124	133	122	121,5	124,5	133	142,5
Ensemble	100,2	119,5	128,8	119,2	116,5	117,6	128,5	137,8

L'évolution comparée des prix agricoles et industriels depuis 1949 montre que leur distorsion s'est accrue en faveur des prix industriels. Sur une base 100

en 1949, le rapport  $\frac{\text{indice des prix de gros industriels}}{\text{indice des « prix de gros » agricoles}}$  oscille autour de 116 de 1951 à 1955 pour redescendre ensuite à 108,5 en 1957.

Cette évolution d'ensemble ne doit pas conduire à sous-estimer l'influence que certains accidents de la conjoncture agricole ont exercé sur les salaires et, par là, sur les prix industriels. Le mouvement est particulièrement sensible en 1957 : les prix élevés garantis par la réglementation en vigueur à certaines productions agricoles (céréales, etc.) ainsi que certaines insuffisances de l'offre (viande, vin, fruits) ont entraîné une hausse sensible du prix des denrées alimentaires. Au stade du détail, ces produits sont passés de l'indice 100,9 en juillet 1957 à 112,1 en décembre et 117,1 en mars 1958 (au sein de l'indice des 250 articles, base 100 = moyenne de juillet 1956 à juin 1957).

La répercussion de cette hausse présente un caractère semi-automatique du fait de l'indexation du salaire minimum interprofessionnel garanti sur l'évolution du coût de la vie (indice des 179 articles). Ce dernier a dû être relevé de 15 % environ entre le 1<sup>er</sup> août 1957 et le 1<sup>er</sup> mars 1958.

Le plein emploi réalisé depuis 1955 grâce à l'expansion générale de l'économie a favorisé la généralisation des hausses de salaires, imposée par la loi pour le seul salaire minimum. Les entreprises industrielles (et commerciales) ont ainsi supporté une charge qui a directement pesé sur leurs coûts et qui explique en partie la hausse des prix industriels en 1956 et 1957.

### 3. Le coût de la distribution

L'alourdissement du coût de la distribution en France provient essentiellement de la dispersion des points de vente et des défauts d'organisation des marchés.

Il existait en 1956 un million d'établissements commerciaux dont environ 100 000 grossistes et 100 000 commerces non sédentaires. De 1945 à 1952, 100 000 établissements ont été créés ; depuis cette date, une légère réduction est intervenue. Environ un million de salariés sont employés par ces établissements de commerce. On doit noter que la forte dispersion des points de vente résulte pour une large part du maintien d'une population rurale relativement importante ; mais l'existence de nombreux commerces ayant un très faible chiffre d'affaires augmente nécessairement les frais fixes du système commercial.

Certaines formes de concentration se développent cependant. Dans le commerce à prépondérance alimentaire, les coopératives de consommation et les succursalistes, qui possèdent au total environ 35 000 points de vente, augmentent régulièrement leur chiffre d'affaires qui atteint aujourd'hui près de 20 % de celui de l'ensemble du commerce de détail alimentaire.

Dans les autres commerces, les grands magasins et surtout les magasins populaires (prix uniques, etc.) développent rapidement leur activité. C'est ainsi que le volume des ventes au détail des grands magasins de province s'est établi en 1956 à l'indice 190 (base 100 en 1950) alors que le même indice pour les autres commerces non alimentaires ne s'est élevé qu'à 139. Mais leur part dans l'ensemble du commerce reste encore très faible.

Les défauts d'organisation s'expriment à la fois par la longueur de certains circuits et par le fractionnement des marchés.

La longueur des circuits commerciaux implique l'existence de grossistes et parfois de semi-grossistes entre les producteurs et les détaillants. Pour l'ensemble des commerces, la vente par circuits longs représente environ 70 % du total ; elle est généralisée dans le commerce alimentaire. Cette situation tend à favoriser l'élargissement des marges commerciales.

Quant au fractionnement des marchés, il empêche la concurrence de jouer à plein et permet à certains intermédiaires de fausser la confrontation de l'offre et de la demande. C'est ainsi que dans les fruits et légumes, les expéditeurs ren-

seignés des conditions de la récolte, se communiquent leurs informations et influencent les cours en réglant les arrivages sur les marchés. Sur le marché de la viande, 43 commissionnaires de la Villette effectuant 70 % des ventes, ont une influence déterminante sur les prix. D'une façon plus générale, l'existence aux Halles de Paris d'un faux marché-pilote, loin de régulariser les cours, contribue à les dénaturer. En effet, les expéditeurs provinciaux n'ayant pas la certitude d'écouler leurs marchandises sur d'autres marchés, les expédient aux Halles centrales de Paris dont l'approvisionnement excède de beaucoup la consommation de la région parisienne et qui réexpédie en province une partie des produits. D'autre part, les frais de transport et de manutention, l'organisation archaïque des Halles centrales entraînent des pertes importantes ; enfin l'éloignement des producteurs séparés par l'écran des expéditeurs rend souvent factice des cours qui pourtant orientent l'ensemble du marché français.

Cette situation entraîne d'autre part l'aggravation du coût de la distribution ; elle est également responsable des fluctuations de prix, rapides dans le sens de la hausse, mais très lentes dans celui de la baisse.

#### 4. Coût des transports

La répartition du trafic entre les divers modes de transport se présente actuellement de la façon suivante <sup>(1)</sup> : pour le trafic-voyageurs, 25 à 30 % sont assurés par voie ferrée, 1 % environ par voie aérienne, et le reste par les transports routiers, y compris les voitures particulières ; pour le trafic-marchandises, 60 % reviennent au rail, 30 % aux transports routiers, le reste par la voie d'eau.

En ce qui concerne la tarification, la situation actuelle est l'héritière de l'application systématique de certains principes posés il y a quelques décennies. Au début du siècle dernier, les deux principes de base de la tarification ferroviaire étaient la péréquation entre les différentes lignes et la discrimination entre les différentes catégories de marchandises. Une tonne-kilomètre d'une certaine marchandise payait le même prix sur des lignes à gros débit bien équipées et sur des petites lignes à faible débit, à tracé moins satisfaisant et beaucoup moins bien équipées. Par contre, sur le même itinéraire, la discrimination entre les diverses catégories de marchandises conduisait à des écarts de 1 à 4 dans les tarifs d'une tonne-kilomètre. Une telle tarification a favorisé l'absorption par les transporteurs routiers d'une partie du trafic ferroviaire. Les réformes tarifaires successives de la S.N.C.F. après la guerre ont tendu vers la réduction de cette discrimination et vers un abandon encore très timide du principe de la péréquation.

Les tarifs de la voie d'eau sont fixés par l'Office national de la navigation en fonction des prix de revient des bateliers.

Enfin les tarifs routiers sont complètement libres.

---

(1) Estimations en voyageurs-kilomètres et en tonnes-kilomètres.

Il est bien connu que les répercussions de la politique des transports sur la structure économique du pays sont extrêmement difficiles à dégager de façon nette. Rappelons seulement que la tarification *ad valorem* favorise les transports des produits lourds et pénalise ceux de produits finis. Elle incite donc l'industriel à s'installer au voisinage de ses marchés, c'est-à-dire soit au voisinage d'une région fortement peuplée, soit au voisinage de ports et de frontières qui le séparent des pays avec lesquels les échanges commerciaux sont les plus intenses.

L'infléchissement de la politique tarifaire après guerre rend évidemment beaucoup moins forte cette incitation mais ne la supprime pas.

Il faut noter d'ailleurs que la considération des frais de transport n'est vraisemblablement déterminante que pour un petit nombre d'industries pour lesquelles les coûts de transport représentent une fraction importante du prix de revient. Il est difficile de donner des indications précises sur ce sujet, néanmoins l'examen du tableau ci-dessous montre que dans les industries de transformation les considérations de transport doivent être secondaires dans le choix de l'implantation géographique (il faut toutefois observer qu'il s'agit dans ce tableau de chiffres moyens pour l'ensemble du territoire, autour desquels la dispersion peut être assez forte).

TABLEAU 32

## Part approximative des frais de transport dans le prix de vente de certaines activités

en % du prix de revient

Activité	Frais de transport
Production et distribution de gaz	8
Sidérurgie	9
Production et première transformation des métaux non ferreux	4
Première transformation des métaux ferreux	2
Fabrication de machines-outils	2
Fabrication de machines agricoles	2
Construction automobile	2
Construction électrique	1
Industrie du verre	6
Industrie de la céramique	4
Industrie chimique	6
Industrie pharmaceutique	2
Industrie parachimique	3
Industrie du caoutchouc	1
Travail des grains et farines	3
Industrie du coton	0,5
Tannerie, mégisserie	3
Maroquinerie	0,5
Fabrication de chaussures	1
Fabrication des pâtes à papier et de papier	4
Transformation du papier	4

Signalons enfin en ce qui concerne les transports urbains que dans la région parisienne les tarifs sont nettement inférieurs au prix de revient, ce qui a pour

effet de favoriser encore l'implantation de nouvelles familles dans cette région et de faire peser sur l'État et les collectivités publiques des charges de transport extrêmement élevées.

## B — LES INVESTISSEMENTS

On a vu plus haut que l'évolution de l'économie française était caractérisée, notamment dans les dernières années, par un développement important des investissements.

Il convient d'analyser de façon plus précise leur ampleur exacte, leur répartition entre les différentes catégories d'agents économiques et les mécanismes qui ont permis leur financement.

Il sera possible de voir ensuite quelles ont été les conditions de ce financement, quel a été le rôle particulier du Trésor et des organismes financiers de statut spécial, et enfin quelles dispositions fiscales ont été prises pour inciter à investir.

### 1. Ampleur et répartition des investissements

La part de la formation brute de capital fixe dans le produit national était de 18 % en 1951. Elle a été estimée à 19,7 % en 1957. La comparaison de ces deux pourcentages ne permet pas cependant de conclure à une lente évolution des structures, qui aurait pour effet d'accroître peu à peu la place tenue par l'investissement dans les emplois du produit national. Au cours des années 1952 et 1953, la formation brute de capital fixe, évaluée en francs constants, a été inférieure à celle de 1951. C'est grâce à un rythme d'accroissement particulièrement rapide de 1954 à 1957 que la situation a pu être rétablie.

Le tableau ci-dessous indique comment ont évolué les investissements des trois grandes catégories d'agents économiques internes au cours de la période étudiée.

TABLEAU 33

Investissement	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Formation brute de capital fixe des ménages A	302	434	452	543	643	673	787
Formation brute de capital fixe des administrations B	177	25	268	305	350	386	410
Formation brute de capital fixe des entreprises C	1 600	1 718	1 685	1 754	1 983	2 297	2 675
Variation des stocks D	116	193	89	97	125	208	174
Investissements des entreprises (C + D)	1 716	1 911	1 774	1 851	2 108	2 505	2 849
Total I (A + B + C + D)	2 195	2 597	2 494	2 699	3 101	3 564	4 046
Plus-value sur stocks	580	190	—	—	—	—	—
Total II	2 775	2 787	2 494	2 699	3 101	3 564	4 046



On constate que l'irrégularité de la croissance est essentiellement le fait des entreprises. Les investissements de celles-ci avaient été particulièrement affectés par la conjoncture défavorable des années 1952 et 1953. Ils ont depuis recommencé à se développer fortement, en particulier dans le secteur de l'énergie.

Les investissements des ménages et des administrations obéissent à d'autres déterminations. Les premières, qui représentaient à peine 14 % du total I en 1951, en représentent près de 20 % en 1957. Ce changement traduit la mise en œuvre de la politique de construction de logements et d'accession à la propriété à partir de 1950.

Les investissements des administrations s'accroissent eux aussi en valeur relative, passant de 8 à plus de 11 %. Au cours de ces six années, la part la plus importante revient ici à l'équipement des collectivités locales.

## 2. Les besoins de financement

En rapprochant le montant des investissements de l'excédent ou du déficit des opérations courantes de chaque catégorie d'agents, on obtient un solde qui traduit l'ampleur des besoins de financement de cette catégorie (tableau ci-dessous, colonne —), ou, à l'inverse, sa capacité de concourir au financement de l'ensemble (colonne +).

TABLEAU 34

Année	(A) Entre- prises		(B) Ménages		(C) Compte public		(A) + (B) + (C) Agents intérieurs		(D) + (E) Agents extérieurs		(D) Étranger		(E) P O.M. Sarre	
	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+
	1951	343		336	13			20			20		75	55
1952	195		394	319			120			120		129	9	
1953		22	262	276				8	8		87			79
1954		57	375	227				205	205		293			88
1955	22		567	338				207	207		245			88
1956	332		477	548			403			403		187		216
1957 (1)	403		455	585			533			533		300		233

(1) Chiffres provisoires.

La physionomie des besoins de financement a beaucoup changé de 1951 à 1957. En effet, alors que le solde des besoins de financement de l'ensemble des agents intérieurs était très faible pour la première année et qu'il fut négatif de 1953 à 1955, il atteint, en 1956, 403 milliards et 553 milliards en 1957, suivant les estimations provisoires. L'économie française se finance très largement par un appel aux ressources extérieures et plus particulièrement à l'outre-mer.

Il n'est pas sans intérêt d'étudier comment on est passé de la première situation à la seconde en considérant les éléments relatifs au compte de capital des entreprises, des ménages, des administrations.

En ce qui concerne les entreprises, la discontinuité observée dans la progression des investissements trouve ici sa conséquence. L'épargne brute des entreprises paraît, en effet, beaucoup moins sensible aux fluctuations de la conjoncture que leurs investissements. Cette constatation doit être nuancée pour tenir compte des discordances qui séparent l'évolution des ressources d'épargne des entreprises financières, d'une part, et l'évolution des ressources d'épargne des entreprises industrielles, commerciales et agricoles, d'autre part. Si l'on s'attache à l'étude des opérations de ces dernières, on constate qu'elles ont toujours eu besoin d'un apport de capital, mais dans des proportions variables.

TABLEAU 35

**Investissements, épargne, besoins de financement des entreprises non financières***en milliards de francs courants*

Année	Investissement	Épargne brute	Solde des besoins (-) ou des ressources (+) de financement
1951	2 286	1 855	— 431
1952	2 101	1 783	— 318
1953	1 774	1 666	— 108
1954	1 851	1 769	— 82
1955	2 108	1 955	— 153
1956	2 505	1 962	— 553
1957 (1)	2 849	2 185	— 664

(1) Chiffres provisoires.

A partir de 1954, et spécialement en 1956, la croissance des investissements, beaucoup plus rapide que celle des épargnes brutes, a accru ce besoin.

On constate également que les ménages, apporteurs importants de capitaux en 1954 et 1955, le sont dans une moindre mesure en 1956. La hausse des prix et l'importance des dépenses affectées au logement sont à l'origine de ce fait.

Enfin les administrations, dont les investissements croissent régulièrement, doivent en outre faire face à un déficit des opérations courantes considérablement accru en raison essentiellement des opérations militaires.

De ces différents éléments résulte le fait qu'un concours doit être demandé aux agents extérieurs. Dans la mesure, toutefois, où ce concours vient des pays d'outre-mer et spécialement de l'Afrique du Nord, il n'est pas fondamentalement différent de celui que pourraient trouver les entreprises et le Trésor public auprès des agents métropolitains. C'est l'ampleur des dépenses publiques effectuées outre-mer qui crée des disponibilités dans les P.O.M. et suscite des transferts de revenus à destination de la métropole.

**3. Les opérations financières**

La simple considération des soldes globaux qui traduisent les besoins ou les possibilités de financement des principales catégories d'agents économiques ne

renseigne qu'insuffisamment sur le caractère des opérations financières. Celles-ci constituent un ensemble de mouvements complexes qui doivent faire l'objet d'un examen distinct.

### *Opérations des ménages et des entreprises*

Les placements nets des ménages se situent en 1957 à un niveau très supérieur à celui de 1951 (633 milliards contre 377), mais ils sont fortement en retrait par rapport au niveau de 1955 (820 milliards). Les emprunts nets des ménages qui se sont considérablement accrus de 1951 à 1955 diminuent en 1956 et 1957. Les prêts nouveaux à la construction sont en effet maintenus au niveau de l'année précédente et les premières charges d'amortissements doivent être couvertes.

TABLEAU 36

#### Compte capital résumé des ménages

*en milliards de francs courants*

Opération	1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957 (1)	
	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+
1. Investissements	302		434		452		543		643		673		787	
2. Épargne		638		828		714		918		1 210		1 150		1 242
3. Solde des besoins de financement		336		394		262		375		567		477		455
4. Placements (2)	397		486		440		633		932		798		743	
5. Remboursements		—		12		—		—		—		27		60
6. Total des emplois financiers	397		498		440		633		932		825		803	
7. Emprunts		41		73		121		186		253		249		238
8. Recouvrements		20		31		57		72		112		99		110
9. Total des recettes financières		61		104		178		258		365		348		348
10. Solde des opérations financières		336		394		262		375		567		477		455
11. Placements nets (4 — 8)	377		455		583		561		820		699		633	
12. Emprunts nets (7 — 5)		41		61		121		186		253		222		178

(1) Chiffres provisoires.

(2) Défalcation faite des placements imputables aux capitaux transférés d'outre-mer.

Des investissements accrus, une épargne réduite du fait de la hausse des prix, des ressources financières stabilisées, tels sont les facteurs qui expliquent que l'apport des ménages au système financier soit en 1956 et 1957 en voie de diminution.

Les besoins d'emprunt des entreprises sont cependant considérablement accrus. Si les investissements sont supérieurs de 24 % à ceux de 1951, les placements nets ont progressé de 60 % alors que l'épargne brute s'est développée (17 %).

TABLEAU 37

Compte capital résumé des entreprises non financières

en milliards de francs courants

Opération	1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957 (1)	
	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+
1. Investissements bruts et stocks														
2. Épargne brute	2 286	1 855	2 101	1 783	1 774	1 666	1 851	1 769	2 108	1 955	2 505	1 962	2 849	2 185
3. Solde des besoins de financement	431		318		108		82		153		543		664	
4. Placements	575		544		650		756		795		952		1 059	
5. Remboursements	61		42		72		108		127		159		131	
6. Total des emplois financiers	636		586		722		864		922		1 091		1 190	
7. Emprunts		1 038		870		797		899		1 026		1 563		1 674
8. Recouvrements		29		34		33		47		49		71		180
9. Total des recettes financières		1 067		904		830		946		1 075		1 634		1 854
10. Solde des opérations financières		431		318		108		82		153		543		664
11. Placements nets (4—8)	546		510		617		709		746		861		879	
12. Emprunts nets (7—5)		977		828		725		791		899		1 404		1 543

(1) Chiffres provisoires.

La relation caractéristique entre les emplois du compte de capital et l'épargne brute des entreprises a évolué comme suit au cours des récentes années.

**TABLEAU 38**  
Évolution de l'actif des entreprises non financières et de leur épargne  
*en milliards de francs courants*

Actif	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957 <sup>(1)</sup>
I. — Investissements + placements nets	2 832	2 611	2 391	2 560	2 854	3 366	3 728
II. — Revenu brut non distribué	1 855	1 783	1 666	1 769	1 955	1 962	2 185
I Rapport — II	1,53	1,46	1,44	1,45	1,46	1,71	1,70

<sup>(1)</sup> Chiffres provisoires.

Une distorsion apparaît donc entre les besoins de financement des entreprises et les possibilités des ménages métropolitains. Les besoins financiers de l'État comme il a été dit ont d'autre part fortement augmenté.

#### 4. L'évolution des modes de financement

Les mécanismes financiers ont, au cours de la période considérée, connu des transformations importantes.

Le tableau ci-dessous montre comment ont évolué depuis 1951 les différentes formes d'emprunt des entreprises :

**TABLEAU 39**  
Évolution des différentes formes d'emprunts des entreprises

Emprunt	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957 <sup>(1)</sup>
<i>en milliards de francs courants</i>							
Crédits bancaires	535	287	226	232	268	510	440
dont :							
— à court terme	(496)	(162)	(145)	(194)	(261)	(439)	(265)
— à moyen terme (var. d'encours)	(39)	(125)	(81)	(38)	(7)	(71)	(175)
Avances du Trésor et divers	192	173	167	185	212	296	278
Marché financier	83	111	148	225	258	315	474
Emprunts à long terme auprès du Trésor et organismes spécialisés	209	240	208	217	227	380	387
Emprunts extérieurs	19	59	48	40	61	62	95
Emprunts des entreprises (et augmentations de capital)	1 038	870	797	899	1 026	1 563	1 674
<i>en pourcentages</i>							
Crédits bancaires	51,5	53,0	28,3	25,8	26,1	32,6	26,3
Avances du Trésor et divers	18,5	19,9	21,0	20,6	20,7	18,9	16,6
Marché financier	8,1	12,7	18,6	25,1	25,1	20,2	28,3
Emprunts à long terme du Trésor et d'organismes spécialisés	20,1	27,6	26,1	24,1	22,1	24,3	23,1
Emprunts extérieurs	1,8	6,8	6,0	4,4	6,0	4,0	5,7
Emprunts des entreprises (et augmentations de capital)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

<sup>(1)</sup> Chiffres provisoires.

Les crédits bancaires ont perdu à partir de 1952 l'importance exceptionnelle qu'ils avaient acquise dans la période précédente, sauf une augmentation assez brusque en 1956. Ils ne représentent guère que le quart des ressources d'emprunt des entreprises. Dans ce total, la part des crédits à moyen terme s'est fortement développée au cours des deux dernières années.

Le Trésor et un certain nombre d'organismes spécialisés, de caractère public ou semi-public, ont consenti aux entreprises des prêts représentant, suivant les années, de 38 à 47 % du total de leurs emprunts.

Ce type de financement est d'une grande importance dans la mesure où il est orienté vers le soutien de certains secteurs essentiels de l'économie.

La part du marché financier dans le financement des entreprises s'est accrue sensiblement depuis 1951. Il résulte notamment de dispositions techniques destinées à faciliter l'accès du public au marché financier et à rendre plus souples les conditions de prêts obligatoires.

### 5. Le système fiscal

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la charge fiscale.

TABLEAU 40  
Évolution de la charge fiscale

en milliards de francs courants et en %

Année	Charge fiscale au profit						Produit national brut	Charge fiscale comparée au produit national brut
	de l'État <sup>(1)</sup>		des autres administrations <sup>(2)</sup>		Total			
1954	2 870	82,8 %	596	17,2 %	3 466	100 %	15 790	22
1955	3 037	83,4 %	605	16,6 %	3 642	100 %	17 020	21,4
1956	3 418	83,6 %	669	16,4 %	4 087	100 %	18 590	22
1957	3 947	84,3 %	736	15,7 %	4 683	100 %	20 520	22,8

<sup>(1)</sup> Budget général, comptes spéciaux, Caisse autonome d'amortissement.

<sup>(2)</sup> Départements et communes, établissements publics, recettes fiscales de la sécurité sociale, etc.

L'accroissement de la charge fiscale <sup>(1)</sup> au cours des dernières années n'a pas modifié de façon sensible la place relative des divers types d'impôts : la fiscalité indirecte représente 75 % environ de la charge totale. Parmi les recouvrements opérés au titre des impôts indirects 43 % correspondent à des taxes non cumulatives telles que la taxe sur la valeur ajoutée et les « taxes uniques » qui évitent, en principe, toute superposition d'impôts dans le cycle de la production.

Diverses mesures ont été prises, dans le domaine fiscal, pour encourager les investissements auto-financés par les entreprises.

<sup>(1)</sup> Certains pays tenant compte des cotisations sociales et des transferts sociaux pour établir leurs calculs de charge fiscale, on trouvera ci-après les éléments de comparaison nécessaire (voir suite de la note, page 306).

En matière d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, un régime d'amortissements accélérés a été institué en faveur de certaines immobilisations, notamment la construction de logements (50 % dès la première année) et de matériel dont la durée normale d'utilisation dépasse 5 ans (double annuité dans l'année d'acquisition). Un amortissement exceptionnel et immédiat égal à 10 % de la valeur de certains biens, et l'aménagement du régime de l'exonération des plus-values sous condition de réemploi, ont complété les dispositions favorables aux entreprises.

En matière de taxes sur le chiffre d'affaires, le problème de la double taxation des investissements, qui freinait l'effort de modernisation des entreprises, a été résolu par une détaxation limitée à 50 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1953 et portée à 100 % à dater du 1<sup>er</sup> avril 1954. Cependant, certains biens font l'objet d'exclusions spéciales, notamment les immeubles autres que les bâtiments et locaux à usage industriel, les véhicules autres que les moyens internes de manutention et les objets de mobilier.

En revanche, le souci de détaxer l'agriculture a justifié l'attribution d'une ristourne de 15 % basée sur le prix d'achat du matériel agricole d'outillage ou de traction.

La pression fiscale exercée par l'État sur l'économie n'est qu'un aspect de son activité. Les tableaux ci-dessous qui classent les dépenses de l'État, puis celles des administrations, selon leur nature économique et fonctionnelle pour l'année 1955, permettent de prendre une vue d'ensemble de l'action en retour qu'opèrent les dépenses publiques dans la vie économique.

(Suite de la note appelée à la page précédente)

#### Évolution des principales dépenses de transferts sociaux

Année	Prestation sociale		Assistance
	État, collectivités locales, établissements publics	Sécurité sociale	
	<i>En milliards de francs</i>		
1954	261	1 475	390
1955	299	1 600	447
1956	317	1 800	502
1957	343	2 086	532
	<i>En variations annuelles (1954 = 100)</i>		
1955	114,6	108,5	114,6
1956	121,5	122	128,7
1957	131,4	141,4	136,4

L'évolution des cotisations sociales se présente comme suit :

1954 =	1448
1955 =	1568
1956 =	1772
1957 =	1940

TABLEAU 41

## Dépenses des administrations classées selon la nomenclature fonctionnelle

Année 1955

en milliards de francs et en %

Administration	Dépenses non ventilées 000	Pouvoirs publics et adm. génér. 100	Justice et sécurité intérieure 200	Relations internationales 300	Défense nationale 400	Action éducative et culturelle 500	Action sociale 600	Action économique 700	Logement habitation 800	Dépenses non fonctionnelles 900	Total
1. État	266,2	185	167,8	98,3	1 089,3	454,4	428	1 179,7	298,1	601,3	4 768,1
En %	5,6	3,9	3,5	2,1	22,8	9,5	9	24,8	6,2	12,6	100
2. Départements	0,5	15,8	6,3	—	—	9,9	148,1	76,2	9,5	14,2	280,5
En %	—	5,6	2,3	—	—	3,6	52,8	27,2	3,4	5,1	100
3. Communes	—	1,8	—	—	—	—	—	17,9	—	—	130,9
En %	—	1,4	—	—	—	87,1	25,1	13,7	—	—	100
4. Établissements administratifs	—	—	—	—	—	66,5	18,4	—	—	—	—
En %	—	—	—	—	—	—	1 709,6	—	12,5	—	1 722,1
5. Organismes de sécurité sociale	—	—	—	—	—	—	99,3	—	0,7	—	100
Total	266,7	202,6	174,1	98,3	1 089,3	551,4	2 309,8	1 273,8	320,1	615,5	6 901,6
En %	3,9	2,9	2,5	1,4	15,8	8	33,5	18,5	4,6	8,9	100

pour mémoire



TABLEAU 42

Dépenses de l'État classées selon leur nature économique et fonctionnelle

Année 1955

en milliards de francs courants

	Dépenses non ventilées	Pouvoirs publics et adm. génér.	Justice et sécurité intérieure	Relations internationales	Défense nationale	Action éducative et culturelle	Action sociale	Action économique	Logement habitation	Dépenses non fonctionnelles	Total
	000	100	200	300	400	500	600	700	800	900	
<b>Total des dépenses étudiées</b>	—	24,3	20,2	2,0	486,7	52,4	26,9	46,4	6,2	21,2	666,3
Mouvements internes (à déduire)	2,1	90,5	81,6	1,9	184,0	159,5	—	—	—	156,3	156,3
Ajustements (à déduire)	206,1	3,7	2,0	—	5,5	6,5	3,9	54,9	9,1	0,9	597,1
		10,8	15,0	0,2	23,5	9,9	1,0	8,6	0,9	—	26,9
		8,6	3,5	—	—	15,1	0,2	3,9	1,4	—	276,4
		—	0,2	0,2	2,6	11,5	207,2	0,1	0,8	67,1	99,2
		7,7	0,1	—	—	5,5	2,0	136,1	0,5	—	222,5
		21,5	21,7	8,6	0,3	140,2	131,2	83,8	148,1	—	299,5
		1,5	—	0,1	23,0	27,6	6,0	418,0	1,2	2,5	411,0
		—	—	39,9	7,6	—	—	—	10,9	0,5	487,6
		13,0	20,0	0,6	292,9	13,7	31,1	66,9	—	—	47,5
	25,5	0,9	—	0,6	—	0,8	—	—	4,7	6,1	474,5
	—	0,3	1,9	11,7	26,2	0,6	0,3	2,1	—	15,1	17,4
	—	0,7	0,4	0,1	2,5	0,3	0,2	—	—	25,3	68,4
	—	1,3	1,2	—	12,0	10,8	0,3	38,3	—	—	4,2
	30,5	—	—	32,4	52,4	—	5,1	318,3	25,2	—	89,1
	—	—	—	—	—9,9	—	—	—	89,1	—	834,1
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—9,9
<b>Total</b>	266,2	185	167,8	98,3	1 089,3	454,4	428	1 179,7	298,1	601,3	4 768,1
Pourcentages	5,6	3,9	3,5	2,1	22,8	9,5	9	24,8	6,2	12,6	100
<i>Année 1958</i>											
<b>Total des dépenses fonctionnelles</b>	347	279	210	60	1 282	725	683	1 192	375	628	5 690
Pourcentages	6,1	4,9	3,7	1,2	22,5	11	12	21	6,6	11	100

## C — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ

La modernisation de l'appareil productif opérée grâce à d'importants investissements, la rationalisation des méthodes de production poursuivie par de nombreuses entreprises et enfin la redistribution de la population active au détriment de l'agriculture ont permis de sensibles progrès de productivité.

Toutefois, la mesure de ceux-ci soulève de sérieuses difficultés et les résultats varient sensiblement selon les définitions retenues.

En première approximation, on peut retenir comme indice de la productivité du travail la valeur ajoutée par personne active. Cette méthode, qui présente notamment le défaut d'imputer au seul facteur travail tout le gain de productivité, a cependant l'avantage de reposer sur une définition simple et de permettre, dans certaines limites, les comparaisons internationales <sup>(1)</sup>.

TABLEAU 43

## Évolution de la productivité du travail

Année	Agriculture, pêche, forêts	Industrie et artisanat	Autres secteurs	Ensemble	
				Réelle	Abstraction faite des modifications de structure de la population active <sup>(1)</sup>
<i>en milliers de francs</i>					
1954	392	1 028	132	747	747
1955	399	1 116	768	797	795
1956	383	1 177	798	829	823
1957	390	1 244	844	877	866
<i>1954 = 100</i>					
1955	101,6	108,6	105,0	106,7	106,4
1956	97,6	114,5	109,1	111,0	110,2
1957	99,4	121,0	115,3	117,4	116,0

<sup>(1)</sup> Les éléments de cette colonne ont été calculés en supposant que la population active se ventilait entre les trois grands secteurs selon les mêmes proportions qu'en 1954, au cours des années ultérieures.

<sup>(1)</sup> La valeur ajoutée par personne active est obtenue en divisant la production nationale brute par la population active occupée soit pour l'ensemble de l'économie, soit par grand secteur d'activité.



## CONCLUSIONS

Les caractéristiques actuelles de l'économie française, telles qu'elles apparaissent à la lumière du présent rapport, sont, on l'a vu, les conséquences d'une évolution très rapide qui s'est effectuée depuis la fin de la guerre. L'impulsion donnée au lendemain de la libération par le Plan de modernisation et d'équipement ne s'est pas seulement traduite par le fait que les industries de base, nationalisées ou non, se sont délibérément orientées dans une perspective expansionniste et ont fixé en conséquence leurs programmes d'investissements et de recherches. Elle s'est aussi communiquée à une grande part de l'économie industrielle et de l'économie agricole. L'effort d'investissements, l'effort d'amélioration technique, l'effort d'exportations d'un nombre croissant d'entreprises industrielles a été très remarquable. Les perspectives d'ouverture du marché commun tendent à généraliser cette évolution, par un processus analogue à celui que l'on avait pu constater dans l'industrie sidérurgique au moment de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Dans l'économie agricole, les progrès ont été aussi très sensibles. Dans certaines régions et dans certains secteurs, les entreprises agricoles ont témoigné d'une volonté réelle de s'adapter à la concurrence internationale. D'autre part, la diminution de la population agricole active, qui s'effectue spontanément dans certaines régions, pose aux entreprises agricoles un problème de main-d'œuvre, qu'elles ne peuvent résoudre que par un perfectionnement de leurs méthodes et par un effort d'équipement.

Enfin, les perspectives de développement économique sont également très vivantes dans l'opinion ouvrière. Elles se sont concrétisées dans certaines grandes entreprises par des contrats ou du moins des procédures de révision des taux de salaires qui conduisent à une augmentation quasi automatique de ceux-ci. D'une façon plus générale, elles contribuent à expliquer la vigueur des revendications salariales qui, jouant ces dernières années sur un marché de la main-d'œuvre très tendu, ont abouti à des hausses de salaires certainement plus fortes que celles qui auraient été compatibles avec la stabilité des prix. L'effet de ces hausses de salaires a été d'ailleurs d'accélérer la substitution d'outillages à la main-d'œuvre et de favoriser le processus de mécanisation.

Le troisième Plan de modernisation et d'équipement, qui a été établi ces dernières années pour la période 1957-1961, prolonge ces tendances expansion-

nistes. Il est fondé sur l'hypothèse que le rythme de croissance de la production par personne active sera, sur l'ensemble de la période, un peu plus faible que de 1952 à 1957, mais néanmoins plus élevé que celui qui était considéré par les États-Unis et par la plupart des pays occidentaux comme normal. Aussi bien les perspectives de croissance prévues par l'O.E.C.E. sont-elles sensiblement plus faibles. L'hypothèse ambitieuse retenue par le gouvernement français n'a cependant rien de déraisonnable. Elle correspond au fait que les progrès techniques constatés dans une grande partie des secteurs industriels et agricoles sont encore très loin d'être généralisés à l'ensemble de la production. De nombreuses entreprises, et parfois des secteurs entiers, restent techniquement en retard sur leurs homologues des pays occidentaux. Une meilleure diffusion de la connaissance des techniques nouvelles, une meilleure formation des cadres techniques, un système financier assez souple pour diffuser dans tous les secteurs les ressources nécessaires à l'adaptation de l'équipement ; toutes les actions orientées dans ce sens doivent conduire à un rythme de croissance plus marqué que dans les pays mieux entraînés que la France à la concurrence internationale, et engagés de façon plus générale et depuis plus longtemps dans une évolution technique rapide.

Cette vue reste en partie une vue intuitive. En dehors des secteurs de base, dont les conditions d'évolution technique sont maintenant correctement connues, elle ne repose ni sur une explication précise — c'est-à-dire rattachée aux modalités mêmes du progrès technique telles qu'on peut les saisir dans chaque entreprise ou dans un ensemble représentatif d'entreprises — des constatations globales antérieures ni sur une connaissance complète de l'évolution technique en cours ou attendue. Certes, les commissions de modernisation du Plan, compétentes pour les industries de transformation avaient bien posé, en ce qui concerne l'évolution technique attendue dans chaque branche, des hypothèses globales qui correspondaient à ce que les professionnels réunis dans ces commissions de modernisation savaient du progrès technique en cours. Il s'agissait donc d'hypothèses éclairées par l'expérience des professionnels, mais non rattachées à des études technologiques ou à des études sur le comportement des entreprises à l'égard du progrès technique. L'élaboration d'hypothèses plus solides fait l'objet des préoccupations de l'administration française. Beaucoup de temps et une grande amélioration des informations seront nécessaires pour l'achever.

Dans l'attente de ce progrès décisif de l'information économique, on peut considérer que l'hypothèse de développement admise par le commissariat général du Plan est raisonnable. Elle implique, lorsqu'on l'étudie dans le détail, des modifications assez sensibles de la structure même de l'économie française ; modifications dont il est facile de justifier la vraisemblance et dont les conséquences doivent être retenues.

Ces modifications portent sur deux points :

— La croissance relativement faible du secteur agricole ; ce fait s'expliquant à la fois par la moindre croissance de la demande de produits alimentaires dans des perspectives de hausse générale des niveaux de vie ; par le fait que la demande

alimentaire porte de plus en plus sur des produits agricoles plus fortement transformés ; et enfin par la relative faiblesse de l'expansion attendue sur les marchés internationaux de denrées alimentaires ;

— la croissance relativement beaucoup plus forte des industries mécaniques et électriques ; cette orientation s'expliquant d'abord par la forte augmentation de la demande de ces produits pour une consommation en hausse ; puis par les besoins croissants d'investissements, la part de l'investissement brut dans la dépense nationale croissant légèrement de 1957 à 1961. Enfin, dans un volume d'échanges internationaux nécessairement croissant — en fonction de nos besoins croissants d'énergie et de matières premières — les produits agricoles et matières premières exportés ne peuvent garder qu'une place relativement déclinante. L'équilibre des échanges ne peut donc être cherché que dans une forte augmentation des ventes extérieures de produits fortement transformés. Parmi celles-ci, les ventes de produits textiles peuvent, certes, tenir une place. Mais la tendance générale étant, semble-t-il, à l'installation d'industries textiles dans le voisinage des lieux de consommation, cette place est, elle aussi, certainement limitée. Le développement cumulé des exportations et de la demande intérieure de produits des industries mécaniques électriques apparaît donc comme une nécessité.

Ces conséquences du développement économique de la France apparaissent très clairement, quelles que soient les faiblesses de l'analyse, lorsque l'on essaie d'estimer les conséquences quantitatives de la hausse des niveaux de vie, des besoins d'investissements, et de la croissance des échanges extérieurs. Elles peuvent être remises en question par les difficultés immédiates que rencontre la France pour l'équilibre de sa balance des comptes et par les perspectives du marché commun. Du moins une discussion s'impose-t-elle.

Il n'est certainement pas exclu que les difficultés actuellement rencontrées ne compromettent les objectifs d'expansion fixés pour 1961. Certes, ces difficultés sont solubles ; et la solution serait compatible avec le maintien d'un développement sans à-coups à la condition de pouvoir s'étendre sur quelque délai. Les progrès constatés ces dernières années dans les industries exportatrices françaises permettraient en effet d'envisager que la France puisse faire face sans difficulté à ses besoins d'énergie et de matières premières importées avec le produit des exportations que l'on peut raisonnablement attendre dans un délai de deux ou trois ans. Mais la nécessité de résoudre immédiatement le problème ne laisse pas le temps d'attendre que le mouvement amorcé ait développé ses pleins effets ; il faut dès aujourd'hui accroître les exportations et réduire les importations de manière à aboutir à un équilibre acceptable. La difficulté tient au fait que, surtout sur un marché international affaibli, peu d'exportations françaises sont susceptibles d'un développement immédiat (celles sur lesquelles on peut le plus compter dans l'avenir exigeant la constitution de réseaux commerciaux qui ne se créent pas rapidement) et peu d'importations peuvent être immédiatement réduites qui ne soient strictement nécessaires à la poursuite du développement économique. Une analyse plus poussée fait apparaître les termes du choix : soit des réductions

sélectives de la demande intérieure portant sur les produits immédiatement exportables ou sur les produits non nécessaires et présentant un fort contenu d'importations ; soit une réduction globale de la demande intérieure. Les instruments d'une action sélective existent-ils ? On peut certes le soutenir. Mais, plus leur mise en place sera lente, moins sérieuses seront leurs chances de succès. Une action globale risque donc de devenir vite nécessaire. Or, elle peut compromettre le développement amorcé.

Il sortirait du cadre du présent rapport de traiter ce problème d'actualité. Mais il faut bien insister sur le fait que, même dans les hypothèses les plus pessimistes, les problèmes de structure qui ont été étudiés dans le 3<sup>e</sup> Plan restent posés, quoique peut-être à plus long terme. Comment les données en sont-elles modifiées dans les perspectives ouvertes par le marché commun ?

Ces problèmes sont en partie liés à la physionomie future des échanges extérieurs français. Dans les perspectives ouvertes par le marché commun, ces échanges extérieurs resteront-ils caractérisés par un fort déficit de la balance des produits énergétiques ? Comporteront-ils des exportations de denrées alimentaires plus fortes que celles que l'on pouvait envisager dans une France restant isolée ? Faut-il continuer de prévoir une très sensible expansion des produits des industries mécaniques et électriques et dans cette hypothèse sur quels produits pourront porter ces exportations ?

Le point sur lequel il faut insister, c'est que ces questions sont aujourd'hui difficilement solubles sur les bases d'information qui sont actuellement disponibles.

1. Examinons d'abord le problème de la balance des produits énergétiques. Il se subdivise lui-même en deux problèmes distincts :

a) Si l'on fait abstraction des ressources pétrolières du Sahara, le problème énergétique de la Métropole française se pose dans les termes où il apparaît dans un très grand nombre de pays développés : il s'agit de choisir entre les investissements massifs qu'exige l'exploitation de ressources énergétiques dans un territoire limité, et qui n'est pas à cet égard des plus riches, et les investissements plus dispersés qu'exige l'établissement et le maintien en situation concurrentielle d'industries de transformation vivant sur des matières premières et de l'énergie importées, et payant ces importations par la revente de produits plus ou moins hautement élaborés. Ce choix est très difficile, parce que l'on manque d'une idée précise sur le coût global d'une industrie de transformation capable de s'assurer de façon permanente, et malgré tous les aléas de l'évolution technique, des débouchés extérieurs. Certes, on peut connaître les charges d'investissements d'une industrie bien déterminée et qui se trouve être aujourd'hui exportatrice ; ses charges d'investissements industriels et celles qui résultent de l'entretien des réseaux commerciaux extérieurs. Mais, en revanche, on apprécie mal le coût d'un ensemble

d'industries qui serait assez diversifié, et s'adresserait à des marchés suffisamment variés, pour que ses débouchés soient dans l'ensemble raisonnablement indépendants des à-coups de la conjoncture et assurent des ressources d'exportation d'une suffisante stabilité. Ce coût, en effet, ne comprend pas seulement les investissements proprement dits, et les charges d'une recherche technique assez active pour protéger efficacement les industries exportatrices contre le risque de se laisser déconcerter par les innovations techniques réalisées à l'étranger. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte les capacités surabondantes qui doivent permettre de compenser sans trop d'aléas, par des exportations nouvelles, les débouchés extérieurs qu'un accident économique ou une innovation technique affaiblit inopinément.

Il serait nécessaire d'assurer sur ce point les bases d'un choix rationnel. S'il est possible que, pour l'ensemble de l'Europe, le problème ne se pose pas — comme il ne se pose guère aux États-Unis ou à l'Union soviétique — il est certain en revanche, qu'il se pose à l'échelle de la France, en raison de ses faibles dimensions et de ses ressources naturelles, à bien des égards médiocres.

b) Le problème ainsi posé est évidemment modifié dans la mesure où les gisements sahariens seraient aisément exploitables. Dans ce cas, l'ensemble de l'Union française deviendrait vraisemblablement exportateur net de produits énergétiques. Mais il faut bien voir que cette circonstance favorable ne fait pas disparaître le problème du choix des exportations de la Métropole française. Certes, il le fera disparaître dans une première phase, parce que les investissements considérables qu'exige la mise en œuvre des ressources pétrolières sahariennes ne pourront être réalisés au départ que par une aide de la Métropole. Dans les premières années, le choix — qui manifestement s'impose dans la mesure où il est possible — d'exploiter les ressources sahariennes au profit de l'ensemble de l'Union française, ne comporte pas de conséquences économiques sensiblement différentes de celles qu'entraînerait la présence d'un très grand gisement de pétrole sur le sol de la Métropole. Mais il en ira évidemment autrement lorsque les premiers résultats de l'exploitation de ces gisements assureront aux pays d'Afrique du Nord des ressources économiques suffisantes pour appuyer une politique de développement économique. A ce moment — et c'est ce que montrent de façon très claire les premiers travaux qui ont été effectués sur les programmes de développement économique de l'Algérie — une aide extérieure restera nécessaire ; mais certains pôles de développement industriel apparaîtront en Afrique du Nord, en liaison avec l'exploitation des gisements sahariens, et aussi avec le développement des besoins généraux de l'économie ; l'activité nord-africaine de l'industrie pétrolière conférera une autonomie de fait aux monnaies nord-africaines, et le problème commencera de se poser de la structure des échanges qui pourront s'établir entre les pays fortement exportateurs de pétrole et leurs clients. Un problème de choix des exportations métropolitaines vers l'Afrique du Nord se posera, qui ne sera soluble que dans la mesure où le développement industriel de l'Afrique du Nord se fera de façon concertée, en harmonie avec le développe-



ment industriel de la France métropolitaine et sans doute aussi de l'Europe tout entière.

2. Le deuxième problème posé par la structure des échanges extérieurs est celui des exportations agricoles. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les études effectuées ces dernières années en France reposent sur l'hypothèse que le volume des échanges internationaux portant sur les produits alimentaires n'avait que peu de chance de croître de façon vraiment notable, puisqu'aussi bien l'expérience du passé montre que le développement des échanges internationaux a porté à titre principal, dans le passé, sur les matières premières et produits industriels. L'explication du faible développement passé exigerait évidemment de longues études. *A priori*, elle ne paraît pas inconcevable. Les difficultés de l'adaptation de l'agriculture à ses débouchés ; le fait que les marchés internationaux de produits agricoles ne sont qu'assez faiblement rentables, parce qu'ils sont toujours en partie constitués par l'écoulement des surplus qui apparaissent accidentellement sur les marchés internationaux (sauf dans les cas exceptionnels où l'économie agricole d'un pays s'est adaptée par un effort de longue durée à tel ou tel débouché extérieur permanent) ; les mesures de protection prises sur les divers marchés nationaux de manière à assurer la rentabilité permanente des productions agricoles nationales ; tous ces faits expliquent que l'agriculture se développe principalement en considération des débouchés qui lui sont proches et constamment ouverts. Mais ce processus d'adaptation n'aboutit pas nécessairement à une répartition rationnelle des diverses productions agricoles dans le monde. Il n'est évidemment pas exclu que les perspectives de développement de la consommation alimentaire en Europe permettent d'envisager pour chacun des pays de la Communauté des débouchés extérieurs suffisamment assurés et stables pour permettre l'engagement des investissements de longue durée et de toute nature qu'implique dans ce domaine la conquête ou la création d'un marché nouveau. Des études sont évidemment à entreprendre dans ce sens, dont on ne peut prévoir les conclusions.

3. Reste enfin le problème des exportations de produits mécaniques et électriques. Quelles que soient les améliorations que l'on peut attendre dans la balance énergétique française de l'existence des gisements sahariens ; quelles que soient les possibilités de développement des exportations de produits alimentaires, il reste que l'expansion des productions industrielles tournées vers l'étranger correspond à une nécessité évidente. Sans doute cette nécessité apparaît-elle avec la même force dans les divers pays de la Communauté. Elle poussera les économies de chacun des pays dans des voies très proches, tantôt concurrentes, tantôt complémentaires. Il reste à savoir comment ce développement pourra se faire simultanément et harmonieusement.

Certes, on peut songer à une répartition du travail s'établissant par les seuls mécanismes de la concurrence. Il est bien difficile de savoir au profit de qui cette concurrence jouerait. La comparaison internationale des prix de revient est chose

difficile et rien ne permet de repérer les pays, les régions, les entreprises qui sont aujourd'hui les mieux adaptés à une intensification de la concurrence internationale. Mais, *a priori*, un certain nombre de risques apparaissent, risques qui résultent de l'insuffisance de l'information dans laquelle vivent toutes les entreprises de la Communauté.

a) Le premier risque est que la concurrence joue en faveur d'un certain nombre de régions relativement resserrées. Dans tous les pays de la Communauté, et singulièrement en France, on est très loin de connaître le coût de l'implantation d'une activité nouvelle dans une région déterminée : les tarifs de transports ne sont fixés nulle part en considération des charges que fait reposer sur l'ensemble des réseaux telle ou telle répartition territoriale du développement économique. De même, les charges des agglomérations urbaines ne reposent pas automatiquement sur ceux qui en sont la cause. Dans cette vaste anarchie des tarifs liés à la répartition géographique de l'activité économique, il n'est jamais sûr que cette répartition se modifie spontanément dans le sens de la moindre charge économique. Il est moins sûr encore que toutes les considérations politiques et humaines qui sont impliquées par la géographie économique entrent en ligne de compte dans les mécanismes divers qui déterminent l'évolution géographique. Le fait qui reste prépondérant, c'est que l'activité nouvelle tend de préférence à s'établir dans les régions où ses promoteurs croient pouvoir trouver rapidement la satisfaction de leurs besoins essentiels : près des grands marchés de consommation, des grandes agglomérations de main-d'œuvre qualifiée ; au voisinage des grands centres intellectuels ; dans les régions où se trouve un grand marché immobilier, portant notamment sur des installations industrielles déjà existantes ; près des grands réseaux de communication, de distribution d'énergie et d'eau. Tout ceci, qui est vrai dans des économies nationales évoluant sans trop d'à-coups, serait plus vrai encore dans une économie européenne se constituant sous la pression immédiate d'une concurrence dont les divers éléments ne seraient pas constamment réglés. On peut donc penser qu'une division intereuropéenne des activités économiques s'effectuant dans une concurrence anarchique jouerait en faveur des grandes régions industrielles actuelles, et au détriment des régions qui, pour des raisons historiques, sont restées jusqu'à présent à l'écart des activités en développement.

b) Il n'est pas sûr que la répartition des activités industrielles qui résulteraient des premiers chocs de la concurrence laisserait les entreprises qui seraient sorties victorieuses de la lutte dans l'état voulu pour supporter la concurrence extra-européenne.

Cette conclusion résulte de l'analyse que l'on peut faire aujourd'hui du problème de la formation des prix et des modalités de contrôle dans la plupart des grands pays industriels. Ainsi qu'on l'a vu dans le corps du présent rapport, il existe en France une sorte de police des prix destinée à éviter que les entreprises, lorsqu'elles se trouvent accidentellement en position prépondérante sur les marchés,

n'en tirent parti pour déterminer des hausses anormales. Cette police a été rendue nécessaire par les déséquilibres inflationnistes que la France a connus ces dernières années. Elle ne peut mettre en œuvre que des instruments imparfaits, et ses résultats sont par conséquent discutables. Elle manque des bases d'information qui lui permettraient de s'exercer en laissant aux divers secteurs de l'industrie les ressources d'autofinancement dont ils ont strictement besoin, en considération de programmes d'investissement raisonnables. Tant que les divers centres de décisions publics et privés dont dépend l'évolution des prix ne connaîtront pas parfaitement les conditions de développement de chaque secteur, les perspectives d'évolution de leurs débouchés, les perspectives d'évolution technique et les charges d'investissements et de recherches qui lui sont liées ; tant que ces divers centres de décision ignoreront les perspectives d'évolution des ressources financières globales et la manière dont elles doivent se répartir dans l'avenir, pour chaque secteur, entre ressources d'autofinancement et ressources d'emprunt, la fixation des prix laissera place au hasard. Dans un régime de concurrence accrue, les diverses entreprises entraînées dans la concurrence ignoreront jusqu'où elles peuvent aller dans l'abaissement de leurs prix sans compromettre leur avenir. L'insuffisance de l'information sur les conditions de formation d'un prix rationnel est d'autant plus grave que, dans une forte perturbation des mécanismes de concurrence, on ignore comment jouera la concurrence par l'innovation technique et les conséquences qu'elle risque d'entraîner dans la consistance des outillages et le rythme de leur renouvellement. Dans ces conditions, une concurrence dérégulée pourrait parfaitement aboutir à la fixation de prix qui seraient incompatible avec la survie des entreprises qui garderaient le marché ou, en tout cas, avec leur capacité de faire face à la concurrence extra-européenne.

On aperçoit ainsi les grandes têtes de chapitres de l'analyse qu'il faudrait tenter pour se rendre compte de la manière dont l'économie française, comme les économies des divers pays de la Communauté, pourra s'adapter à la création du marché commun.

En bref, on peut dire qu'aujourd'hui nous ne sommes qu'imparfaitement éclairés — nous ne le sommes correctement que dans les secteurs de base — sur les conditions de l'évolution technique de la France dans l'hypothèse du statu quo. Un grand effort d'information statistique, technologique, économique serait à faire pour appuyer raisonnablement l'hypothèse fondamentale sur le rythme possible du développement dans les années qui viennent.

Avant même que cet effort ne soit accompli, les travaux du troisième Plan permettent déjà de poser certains problèmes de structure, en ce qui concerne notamment les investissements de base et les grandes orientations de la production. Dans les perspectives du marché commun, il est indispensable que des travaux analogues soient exécutés dans la même forme et de façon coordonnée, par les divers pays de la Communauté : qu'ils fassent l'objet du même effort d'approvisionnement.

Mais des informations de nature nouvelle seraient à réunir.

Des études qui ont été engagées, ou qui sont à engager, dans les divers secteurs de la production, soit dans les organismes internationaux, soit sur le plan professionnel, peut-on tirer des conclusions sur la manière dont s'engagera dans chaque secteur la concurrence intereuropéenne ? Comment se modifiera en conséquence la répartition des débouchés européens des diverses branches de chaque production nationale ? Quelles conséquences en résulteront dans les échanges intereuropéens, et dans les échanges extra-européens des divers pays de la Communauté ? Peut-on conclure des hypothèses relatives aux modalités probables de la concurrence sur chaque marché européen, à l'existence d'un risque d'accélération des innovations techniques effectives ; par conséquent d'un risque d'alourdissement des charges de renouvellement des équipements ? Peut-on en conclure également à une intensification de la concurrence par les prix ; par conséquent à une réduction des marges d'autofinancement et à un recours croissant des entreprises aux ressources d'emprunt ? Comment les modifications éventuelles du rythme de l'évolution technique peuvent-elles se répercuter dans les taux de croissance de la production par personne active ? Quelles conséquences doit-on également attendre de ces phénomènes divers dans la répartition de la demande nationale entre investissements, consommations publiques, et solde disponible pour les consommations privées ?

Toutes ces questions, toutes très difficiles à élucider, doivent recevoir un commencement de solution pour que, dans chaque pays, les diverses branches de la production puissent placer leurs programmes d'investissements et de production dans des perspectives d'avenir précises, cohérentes, et relativement solides. Ce progrès décisif de l'information économique n'est évidemment pas possible si les milieux d'affaires ne lui apportent pas une collaboration sans réserve. Mais on doit espérer que les incertitudes économiques nées de l'application du Traité de Rome feront saisir à tous la nécessité de cette collaboration et conduiront peu à peu à des méthodes de gestion, par lesquelles les aléas de l'évolution économique seront peu à peu maîtrisés.

Ces méthodes nouvelles de gestion ne peuvent d'ailleurs être bornées au seul domaine de l'information. Même si les améliorations qui viennent d'être définies, et qui sont absolument nécessaires, sont réalisées au cours des années qui viennent, on restera encore longtemps, avant de poser des hypothèses de développement assez détaillées et assez évidemment cohérentes pour entraîner, dans tous les secteurs de l'activité économique, une adhésion intellectuelle complète, exempte de toute réserve, enfermant toutes les décisions particulières dans une conception commune, suffisante pour assurer la coordination de l'ensemble. Tant que la prévision économique restera précaire, les décisions d'investir et de produire risqueront toujours d'être prises, quoique sans doute dans une mesure moindre qu'aujourd'hui, de façon anarchique.

Dans ces conditions, le risque subsistera que l'implantation régionale des activités économiques nouvelles tende encore à se faire comme elle se fait aujourd'hui, c'est-à-dire de préférence dans les régions déjà fortement équipées

en moyens de transport, en énergie et en installations industrielles de toutes sortes. Ce risque devra de toute évidence être évité si l'on veut que l'intensification de la concurrence ne conduise pas à une concentration industrielle plus forte, et à une accentuation du sous-développement dans les régions actuellement en retard.

Sans déborder sur les problèmes de politique économique qui sortent du cadre de la présente note, il faut néanmoins conclure — parce que cette conclusion résulte de l'analyse que l'on peut faire de la situation actuelle et des conditions actuelles du développement — à la nécessité de créer des instruments d'intervention qui donnent certainement les moyens de revenir à une répartition raisonnablement équilibrée de la population active entre les divers pays et les diverses régions de la Communauté. De quelle nature doivent être ces instruments ? Doivent-ils être de nature essentiellement financière ? Comportent-ils nécessairement des interventions et des contrôles plus rigoureux ? On ne peut pour l'instant répondre à cette question. Seule l'expérience concrète des difficultés de réalisation du marché commun permettra d'apporter cette réponse. Il faut s'attendre au départ à mettre en jeu une gamme très ouverte d'instruments d'intervention.

# Algérie

Le présent rapport a été établi par M. VIBERT, commissariat au Plan, Paris,  
à l'invitation de la Commission de la C.E.E.



## **I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION**

A l'inverse de beaucoup de pays sous-développés, l'Algérie n'est pas un pays neuf. La plupart des ressources de son sol et de son sous-sol étaient connues dès l'antiquité. Les progrès économiques enregistrés depuis la guerre se sont manifestés beaucoup plus par des modifications de degré que de nature : les activités nouvelles ont eu un effet bien moindre que la progression des activités traditionnelles.

C'est seulement à une date récente que la découverte de pétrole et de gaz naturel dans la zone saharienne de l'Algérie a fait apparaître un élément nouveau susceptible de modifier dans les années à venir la physionomie de l'économie algérienne.

Mais le problème capital demeure le problème de l'emploi comme dans tous les pays sous-développés surpeuplés : l'accroissement du revenu national est un indice insuffisant de l'évolution économique et sociale de l'Algérie, car la majeure partie de la production provient de régions assez étroitement limitées. Certaines zones présentent de grandes analogies avec l'activité de pays moyennement industrialisés, avec toutefois un chômage résiduel résultant de l'afflux de populations extérieures à ces zones tandis que d'autres régions sont demeurées essentiellement agricoles et souffrent de sous-emploi généralisé. Le raisonnement à l'aide de moyennes est donc inutilisable dans un pays dont le développement est très inégalement réparti dans l'espace. Cette inégalité tient à la fois à des facteurs humains (la population européenne, ferment de l'évolution, est pour la plupart concentrée à proximité de la côte et particulièrement des grands ports), et aux facteurs naturels (diversité régionale de la pluviométrie, fertilité très variable des terres).

### **A — POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE**

#### **1. Population totale**

Elle est voisine de dix millions d'habitants comprenant en gros 9/10 de musulmans et 1/10 d'Européens. Son accroissement est rapide :



TABLEAU 1

en milliers d'habitants

Population	1921 Recensement	1931 Recensement	1948 Recensement	1958 Estimation
Musulmans	4 923	5 588	7 679	9 200
Européens	791	882	922	1 030
Total	5 714	6 470	8 601	10 230
% d'Européens	14 %	13,5 %	10,7 %	10,1 %

A ces chiffres il faut ajouter pour 1958 environ 300 000 musulmans ayant émigré dans la métropole.

On estime à l'heure actuelle l'accroissement de la population de l'Algérie à environ 250 000 par an. Il résulte de ce mouvement que la population de l'Algérie est une population très « jeune » : en milieu musulman on compte 125 enfants ou adolescents jusqu'à 20 ans pour 100 adultes de 20 à 60 ans, tandis qu'en France métropolitaine la proportion au dernier recensement était de 55 enfants ou adolescents pour 100 adultes.

## 2. Répartition géographique

Du point de vue de l'accroissement et de la densité de la population on peut distinguer trois zones :

— la zone saharienne qui couvre plus de deux millions de kilomètres carrés et ne compte qu'un habitant pour trois kilomètres carrés (en réalité, la population est groupée dans un petit nombre d'oasis très distantes les unes des autres) ;

— la zone des hauts plateaux qui sur environ 140 000 km<sup>2</sup> compte à peu près deux millions d'habitants, soit une densité voisine de 14 habitants au km<sup>2</sup> ;

— la zone littorale, large suivant les régions de 50 à 120 kilomètres sur une superficie de l'ordre de 90 000 km<sup>2</sup> : elle compte près de sept millions et demi d'habitants, avec une densité de plus de 80 habitants au kilomètre carré ; cette densité moyenne déjà très élevée, s'accroît rapidement du fait de la croissance de la population mais aussi du fait de migrations de la zone des plateaux vers les grandes agglomérations du littoral.

## 3. Population active

On ne peut pas donner aux chiffres de la population active le même sens qu'en Europe : dans l'agriculture, qui occupe 1 600 000 hommes et environ un million de femmes, l'emploi effectif n'est assuré que pendant une partie de l'année aussi bien pour les agriculteurs individuels que pour les salariés, ce sous-emploi provenant à la fois de l'excédent de main-d'œuvre et des calendriers de travail imposés par le climat.

Les évaluations ou recensements de la population active en 1954 donnaient les chiffres suivants :

TABLEAU 2

en milliers de personnes

Secteur	Sexe masculin		Sexe féminin		Total
	Musulmans	Non-mus.	Musulmans	Non-mus.	
Agriculture	1 600	30	980	3	2 613
Hors agriculture	510	245	40	77	872
<b>Total</b>	<b>2 110</b>	<b>275</b>	<b>1 020</b>	<b>80</b>	<b>3 485</b>
Personnes de 15 à 65 ans	2 210	300	2 230	310	5 050
% actives	95 %	90 %	46 %	26 %	69 %

Ce tableau doit être accompagné de trois observations :

1° Les chiffres relatifs aux effectifs musulmans dans l'agriculture sont évaluatifs, la notion de population active étant plus difficile à préciser que dans les autres groupes d'activités ;

2° Il est assez arbitraire d'additionner l'emploi dans l'agriculture (très discontinu : en moyenne 120 jours par an de travail effectif pour les hommes — durée de travail plus incertaine pour l'aide féminine) avec l'emploi dans les autres secteurs qui correspond en général à un travail permanent ;

3° Mises à part les aides familiales dans l'agriculture, le travail féminin est extrêmement réduit en milieu musulman : c'est une donnée sociologique dont la transformation sera assez lente.

## B — TABLEAU DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### 1. Répartition de la population active par secteur en 1954

#### a) Catégories socio-professionnelles

(en milliers de personnes) :

— Patrons et travailleurs indépendants :			
dans l'agriculture :	2 026	dont 2 002 musulmans	
autres activités :	190	69	»
<b>Total</b>	<b>2 216</b>	<b>2 072</b>	<b>»</b>
— Salariés de groupes divers :			
cadres, travailleurs intellectuels	67	10	»
employés divers	178	56	»
ouvriers et manœuvres	354	262	»
salariés agricoles	579	571	»
armée et police	23	6	»
<b>Total</b>	<b>1 151</b>	<b>905</b>	<b>»</b>

b) *Groupes d'activité*

— Agriculture et forêts	2 606	dont 2 573 musulmans
— Industrie	284	176 »
— Transports	63	32 »
— Commerce, hôtellerie, banque	182	104 »
— Professions libérales	36	14 »
— Administration, armée, police	84	31 »
— Services domestiques	37	28 »
— Journaliers	111	106 »
<b>Total</b>	<b>3 403</b>	<b>3 064 »</b>

**2. Décomposition du produit national**

La production intérieure a augmenté de près de 50 % de 1950 à 1956, selon la progression suivante :

*TABLEAU 3*  
**Production intérieure brute**

*en milliards de francs 1954*

	1950	1952	1954	1956
Production intérieure	475	532	591	685
Indice	100	112	124,4	144,2
Produit national brut	552	645	732	864
Indice	100	116,8	132,6	156,5
Revenus des ménages	399	477	544	643
Indice	100	119,6	136,4	161,2

Cette croissance, assez régulière malgré la variation des récoltes, est particulièrement élevée dans les secteurs non agricoles (54 %). Les revenus distribués se sont accrus de 8 % par an en moyenne, en face d'un croît démographique de 2,5 %. Le groupe des salariés a bénéficié principalement de cette augmentation, la masse des salaires étant majorée de 95 % alors que l'ensemble des ressources des ménages augmentait de 56 %.

Pour 1954, la structure détaillée de la production intérieure brute a été la suivante :

*TABLEAU 4*

Production intérieure brute 1954	Valeur ajoutée (en milliards)	% sur total
Agriculture, forêts, pêche	197,6	33,4
Énergie, pétrole, mines	31	5,1
Bâtiments, travaux publics	44,6	7,5
Industries de transformation	87,9	14,8
Transports	34	5,7
Commerce	113,2	19,1
Services	82,8	14,4
<b>Total</b>	<b>591,1</b>	<b>100</b>

Cette production intérieure brute s'exprime encore ainsi :

— production finale	507 750 millions
— commercialisation sur produits finals	102 395 »
— exportations de produits intermédiaires	57 660 »
— variations de stocks de produits intermédiaires	11 055 »
d'où, en contrepartie, il convient de déduire :	
— importations de produits intermédiaires	85 560 »
— achats de produits intermédiaires aux administrations	2 220 »
	soit 591 000 millions

La production finale se décompose elle-même comme suit :

— denrées alimentaires	232 960 millions
— biens industriels de consommation	56 805 »
— services finals	100 980 »
— biens d'équipement	117 005 »
	total 507 750 millions

La production agricole demeure dominée par quelques grandes productions (céréales, vins, agrumes). Le tableau suivant donne une vue d'ensemble de l'évolution récente, sur la base des prix moyens perçus par les producteurs :

TABLEAU 5  
Valeur de la production agricole algérienne

en millions de francs courants

Production	1950	1952	1954	1956	1957
<i>Végétale</i>					
Céréales et légumes secs	34 900	53 100	56 600	67 400	évaluation provisoire
Fruits et légumes	23 200	34 400	36 500	43 400	
Cultures industrielles	2 500	3 600	3 200	3 000	
Vin	45 300	45 000	52 100	67 000	
Total	105 900	136 100	148 400	180 800	200
<i>Animale</i>					
Viande	15 700	19 400	22 100	22 200	
Volailles, lait, divers	19 300	25 000	30 600	28 900	
Total	35 000	44 400	52 700	51 100	56
Total général	140 900	180 500	201 100	231 900	256

Compte tenu des variations de prix intervenues depuis 1950, on peut dire que la valeur globale de la production agricole s'est accrue d'un tiers environ de 1950 à 1956. Dans cet accroissement le poste agrumes représente la progression la plus importante, les exportations d'agrumes passant de 165 000 tonnes pour la campagne 1952-1953 à 278 000 tonnes pour la campagne 1955-1956. L'augmentation constatée en 1957 provient essentiellement de la hausse des cours du vin, qui compense et dépasse le déficit des céréales.

**TABLEAU 6**  
**Principales productions agricoles**

*en milliers de quintaux*

Production	1950	1952	1954	1956	1957 (1) Évaluation prévisoire
Blé dur	7 428	8 667	9 630	10 891	9 000
Blé tendre	3 186	3 250	4 288	4 466	3 580
Orge	8 042	10 432	9 352	10 227	6 500
Autres céréales	1 615	1 641	1 291	1 241	
<b>Total céréales</b>	<b>20 271</b>	<b>23 990</b>	<b>24 561</b>	<b>26 822</b>	
Pommes de terre	2 224	2 471	2 529	2 500	
Légumes secs	557	642	677	572	
Agrumes	2 210	2 716	3 402	3 609	3 984
Dattes	1 090	966	1 050	811	779
Tabac	194	213	201	82	
Huile d'olive (en hectolitres)	164	249	258	227	
Vin (en milliers d'hectolitres)	14 219	11 318	19 247	18 619	15 300

(1) L'année agricole 1957 est une année médiocre. En outre, un certain nombre de renseignements statistiques, comptabilisés par campagne, ne sont pas encore connus.

La production industrielle s'est accrue dans une proportion encore plus élevée que la production agricole. L'évolution globale couvrant l'énergie, les mines et l'industrie est la suivante :

**TABLEAU 7**  
**Indice général de la production industrielle**

1950	1952	1954	1957
100	120	133	152

De façon plus détaillée, le progrès de l'industrie algérienne se situe ainsi :

Production	Unités	1947	1953	1956	1957
Électricité dont hydraulique	Millions kWh	414	771	956	1 016
	»	93	227	420	329
Minéral de fer	1 000 t	1 558	3 385	2 582	2 790
Minéral de plomb	»	1,9	12	15	15
Minéral de zinc	»	14	34	54	49
Phosphate	»	707	619	606	605
Ciment	»	127	494	670	712
Acier laminé	»	2,3	22	30	37
Câbles électriques et téléphoniques	»	5,3	4,3	4,7	4,3
Emballage en fer blanc	»	3	5,7	5,9	8,3
Superphosphates	»	99	94	86	104
Verres creux	»	2,0	10	11	14
Papier et carton	»	3,6	20	31	33
Huile alimentaire raffinée	»	7,7	26	43	48
Savon	»	8,8	11	16	16

L'éventail des activités industrielles est aujourd'hui relativement étendu, jusqu'à la fabrication de wagons de chemin de fer ou à une industrie chimique qui se développe sans cesse (acide sulfurique, chlore, soude, engrais, insecticides, etc.) et à laquelle le pétrole donnera un champ nouveau. Dans le secteur électrique, l'Algérie produit des fils et câbles, des postes téléphoniques et radiophoniques, des accumulateurs. Au contraire, la fabrication locale des produits de consommation domestique n'assure qu'une faible part des besoins : un des objectifs du futur plan de dix ans sera précisément de développer ces industries.



## II — RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Le commerce extérieur de l'Algérie tire ses caractéristiques essentielles de l'appartenance de l'Algérie à la zone franc et du régime de l'Union douanière avec la Métropole ; à l'importation, 80 % des produits proviennent de la zone franc ; 75 % environ des exportations sont destinées à la France.

### A — STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA BALANCE EXTÉRIEURE GLOBALE

La structure des relations commerciales met en évidence le caractère de pays sous-développé qui demeure celui de l'Algérie : importation de biens d'équipement et de produits manufacturés, exportation de matières premières et de denrées alimentaires brutes ou pour partie transformées (semoules, conserves, etc.).

TABLEAU 8

en %

Produits	Importations				Exportations			
	1950	1952	1954	1956	1950	1952	1954	1956
Énergie	5,8	6,3	5,9	6,1	0,2	0,5	0,6	0,3
Matières premières et 1/2 produits	19,9	21,4	19,9	19,0	17,2	24,5	26,4	28,4
Moyens d'équipement	17,5	15,4	15,8	16,4	0,7	1,3	1,0	1,0
Produits de consommation dont alimentaires	56,8 (21,8)	56,9 (22,5)	58,4 (23,5)	58,5 (25,9)	81,6 (77,2)	73,7 (68)	72,0 (66)	70,3 (67,1)
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Par ailleurs la balance commerciale est profondément déséquilibrée, et le déficit s'est fortement accru au cours des dernières années.

Ce déficit trouve sa principale explication dans l'importance des crédits d'équipement accordés par la métropole, qui entraînent un flux d'importations de biens d'équipement et aussi par contrecoup du volume accru de revenus distribués, un accroissement des importations de biens de consommation.



TABLEAU 9

## Évolution du déficit commercial

en milliards de francs courants

	1950	1952	1954	1956	1957
Importations	152,0	223,4	217,6	272,7	382,9
Exportations	116,6	143,7	140,4	150,1	171,7
Déficit	35,4	78,4	77,4	122,6	211,2
Pourcentage de couverture	76 %	65 %	65 %	55 %	45 %

L'aggravation brutale du déficit depuis 1956 s'explique par l'augmentation des besoins résultant de la présence de 400 000 militaires sur le sol algérien.

Les dépenses de la métropole en Algérie permettent de compenser le déficit commercial.

### 1. Place des recettes d'exportation et des dépenses d'importation dans l'ensemble des recettes et des dépenses extérieures

L'équilibre global de l'Algérie s'établit ainsi pour l'année 1954 qui constitue une année « normale » exempte du déséquilibre occasionnel provoqué par les dépenses militaires :

TABLEAU 10

en milliards de francs

Opérations courantes	1954	
	Excédent	Déficit
Commerce		68,5
Tourisme		6,7
Transferts de salaires et allocations familiales (travailleurs en métropole)	34,1	
Intérêts et dividendes		1,7
Excédents des dépenses courantes des administrations métropolitaines en Algérie	57	
Solde	91,1	76,9
	14,2	
Mouvements de capitaux	Entrées	Sorties
Dépenses d'équipement des administrations métropolitaines en Algérie	13,3	
Emprunts du Trésor algérien au Trésor public	29,4	
Remboursements et dépôts du Trésor algérien au Trésor public		13,6
Souscription aux bons du Trésor et emprunts publics métropolitains		5,2
Placements semi-publics	12,4	6,8
Mouvements de capitaux privés	18,9	55,6
Solde	67,0	81,2
		14,2

En 1954 l'excédent des transferts publics métropolitains était ainsi de 100 milliards environ, compensant ainsi largement le solde déficitaire des règlements privés (80 milliards environ).

En 1956, malgré un accroissement très sensible du déficit des règlements privés, passés à 239 milliards, la balance générale des règlements avec la métropole est demeurée créditrice en raison du montant très élevé des transferts publics métropolitains vers l'Algérie (276 milliards).

## 2. Relation des importations et des exportations à la production nationale et variations relatives avec l'accroissement de production

Pour l'année 1956, en face d'une production intérieure brute de 695 milliards, on note 272,7 milliards d'importations, 150,1 milliards d'exportations : le volume des échanges extérieurs, soit 422,8 milliards, atteint 60 %, soit les 3/5 de la production intérieure brute. En 1950, 1952 et 1954 les pourcentages étaient respectivement de 65, 67 et 60 %.

## 3. Sensibilité de l'économie algérienne aux variations des « terms of trade »

Du fait de son intégration très prononcée dans le système économique français, l'Algérie ne subit pas directement les variations des cours internationaux : elle ne subit que des effets fortement atténués par la politique de prix garantis et d'organisation des marchés de la zone franc. La sensibilité de l'économie algérienne aux variations des « terms of trade » est donc beaucoup moins aiguë que dans les pays sous-développés indépendants.

## B — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE COMMERCIALE

TABLEAU 11

### Commerce extérieur par zones monétaires

en milliards de francs

Zone monétaire	Importations		Exportations		Balance	
	1956	1957	1956	1957	1956	1957
France	215,6	303,0	114,3	137,2	— 101,3	— 165,8
Autres pays de la zone franc	18,4	23,1	10,5	9,6	— 7,9	— 13,5
Marché commun <sup>(1)</sup>	6,9	9,0	9,6	9,1	+ 2,1	+ 0,6
Autres O.E.C.E. <sup>(2)</sup>	11,3	14,0	11,2	10,7	— 0,1	— 3,3
Sterling	3,2	4,5	9,3	8,8	+ 6,1	+ 4,3
Dollar	14,4	25,8	0,8	0,7	— 13,6	— 25,1
Autres	6,1	7,9	3,7	4,3	— 2,4	— 3,6
Total étranger	38,7	56,8	25,3	24,9	— 13,4	— 31,9
Balance globale	272,7	383,9	150,1	171,7	— 122,6	— 212,2

<sup>(1)</sup> La France non comprise.

<sup>(2)</sup> Y compris les territoires dépendants.

Les exportations algériennes vers l'étranger n'ont représenté en 1956 et 1957 que 16,8 % et 14,4 % du total des exportations ; elles sont constituées essentiellement par :

TABLEAU 12

Produit exporté	Tonnages		Valeur en milliards de francs	
	1956	1957	1956	1957
Minerai de fer	2 431 200	2 609 000	9,0	10,6
Ferrailles	72 260	77 405	1,3	1,7
Phosphates	433 162	399 748	1,5	1,5
Résidus des industries alimentaires				
Aliments préparés pour animaux	38 868	67 810	0,9	1,3
Lièges (non ouvrés)	32 444	14 707	2,2	1,2
Orges	20 127	61 358	0,4	1,1
Peaux brutes	2 988	3 650	0,7	1,0
Huiles d'olive	7 188	4 287	2,1	0,9
Vins (en fûts ou vrac) en hectolitres	15 259	12 292	0,6	0,7
Alfa	15 535	38 135	1,9	0,6
Total			20,6	20,6

Ces dix produits, matières premières ou produits alimentaires, totalisent plus de 80 % de l'ensemble des exportations algériennes vers l'étranger.

En ce qui concerne plus spécialement les pays du marché commun, les 9,6 milliards d'exportations sont détaillés dans un tableau annexe.

A l'importation, les achats à l'étranger représentent 38,7 milliards de francs en 1956, contre 234 milliards d'achats dans la zone franc. Mais dans certains secteurs les achats à l'étranger tiennent une place importante : 55 % de l'équipement agricole, 24 % des autres équipements, 53 % des matières premières d'origine animale et végétale en dehors de l'énergie, 35 % des produits laitiers. Le détail des importations en provenance des pays du Marché commun est donné dans un tableau annexe.

L'analyse détaillée des échanges extérieurs de l'Algérie montre que les marchés étrangers ne constituent pour ce territoire qu'un appoint, en l'état actuel de son régime douanier.

A l'exportation, d'une part la production algérienne trouve naturellement ses débouchés sur le marché français, du fait des liens qui unissent très étroitement les économies françaises et algériennes, et en raison de l'attrait des prix intérieurs français.

A l'importation, d'autre part, l'on retrouve en sens contraire la profondeur des liens économiques avec la France, du fait notamment du régime d'union douanière. Il faut toutefois noter la place importante des fabrications industrielles dans l'ensemble des importations d'origine étrangère, ainsi que celle de certains produits alimentaires de base, fournis à meilleur prix par les pays étrangers. La France supporte de ce fait, et au titre de l'Algérie, un déficit de devises qui va croissant.

## C — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

Comme il a déjà été précisé, l'Algérie est en union douanière avec la Métropole. Le tarif extérieur algérien est donc le tarif français, avec cependant quelques dérogations (produits pétroliers, café vert, tabacs, produits à destination des territoires du sud, équipement des zones sahariennes, notamment). Ce régime est complété par le monopole du pavillon (2 avril 1889) qui réserve exclusivement au pavillon national la navigation entre la métropole et l'Algérie.

TABLEAU 13

## Commerce de l'Algérie avec les pays du Marché commun

en millions de francs

Année	Total	Zone franc		Autres pays du Marché commun					Autres pays
		France	Autres	Allemagne (R.F.)	Pays-Bas	U.E. B.L.	Congo belge	Italie	
<i>Importations <sup>(1)</sup></i>									
1950	151 994	123 342	10 390	608	1 287	657	723	1 264	13 723
1951	203 637	161 686	14 631	843	1 933	708	236	1 654	21 946
1952	223 603	177 625	15 741	1 377	1 577	1 214	1 215	1 743	23 111
1953	202 604	178 412	14 467	1 227	2 121	664	639	1 423	3 651
1954	217 714	172 041	20 501	1 801	1 965	583	721	1 163	18 939
1955	243 981	199 738	16 347	1 610	1 905	720	1 005	1 604	21 052
1956	272 694	215 624	18 416	2 132	2 190	712	1 171	1 858	30 592
1957	382 896	303 020	23 102	2 762	2 132	1 176	1 429	2 901	46 372
<i>Exportations</i>									
1950	116 596	85 146	8 960	4 569	2 054	895	2	824	14 146
1951	134 102	91 581	12 218	2 373	2 393	1 232	3	2 004	22 298
1952	145 234	98 519	14 071	4 429	1 354	1 372	4	2 695	22 790
1953	138 810	97 209	12 959	4 103	1 338	879	6	3 540	18 776
1954	140 298	102 077	12 164	2 683	1 563	695	13	1 926	19 177
1955	162 058	119 486	11 423	5 262	1 315	774	47	2 743	21 008
1956	150 114	114 283	10 522	3 996	1 028	690	48	3 883	15 664
1957	171 745	137 191	9 626	3 828	834	711	41	3 785	15 729

(1) Dans les chiffres relatifs aux importations de France figurent certains produits reçus dans la métropole sous le régime d'admission temporaire, transformés et expédiés en Algérie : c'est le cas, notamment, des produits pétroliers.

TABLEAU 14  
Exportations de l'Algérie en 1956

en millions de francs

		Vers la zone franc		Vers les autres pays de la C.E.E.				Autres pays
		France	Autres	Alle- magne (R.F.)	Pays- Bas	U.E. B.L.	Italie	
Total	150 114	114 282	10 523	3 996	1 028	690	3 883	15 712
Dont :								
Phosphates	1 936	452	33	244	15	—	—	1 192
Minerais de fer	9 239	225	—	2 009	768	148	455	5 634
» » plomb	608	516	2	53	—	37	—	—
» » zinc	1 304	1 304	—	—	—	—	—	—
Ferrailles	1 335	28	—	7	—	3	636	661
Céréales et dérivés	7 768	(1) 7 266	119	—	25	—	319	39
Agrumes	9 092	8 848	8	216	—	—	—	20
Autres fruits	4 050	3 765	217	2	—	11	—	55
Légumes frais	10 147	9 474	164	—	—	—	2	507
» secs	1 861	1 260	282	59	3	7	61	189
Vins et dérivés	61 477	59 239	1 592	86	9	115	—	436
Huile d'olive	2 930	827	19	16	7	10	1 697	354
Tabacs bruts et fabri- qués	4 548	2 131	2 396	—	1	—	6	14
Orin végétal	436	112	15	242	2	2	42	21
Liège brut ou ouvré	4 667	2 429	41	238	1	—	2	1 956
Cuir et peaux bruts	2 244	1 539	43	202	2	26	243	189
Papier	1 666	1 308	22	100	41	42	—	153
Total de ces postes	125 308	100 723	4 853	3 474	874	401	3 463	11 420
Soit en % du total fi- gurant en tête	84 %	89 %	47 %	87 %	85 %	58 %	89 %	68 %

(1) Dont 5 458 millions sous forme de gruaux et semoules, et 611 millions sous forme de pâtes alimentaires.

TABLEAU 15  
 Importations de l'Algérie en 1956

en millions de francs

		De la zone franc		Des autres pays de la C.E.E.				Autres pays
		France	Autres	Alle- magne (R.F.)	Pays- Bas	U.E. B.L.	Italie	
Total	267 254	215 625	8 405	2 132	2 190	712	1 858	26 332
Dont :								
Fruits et légumes	5 837	3 331	1 350	2	165	41	376	572
Riz	351	106	65	—	—	—	153	27
Corps gras	10 811	3 959	2 717	335	268	53	—	3 479
Produits laitiers	9 237	5 972	7	27	1 319	—	37	1 875
Produits pétroliers	17 472	15 780	5	—	2	8	170	(1) 1 507
Tabacs bruts et fabri- qués	1 411	119	96	5	13	15	72	1 091
Chimie, pharmacie, en- grais	18 039	16 910	550	124	29	169	23	234
Plastiques, caoutchouc	4 895	4 389	63	25	5	20	64	329
Bois et ouvrages	7 481	4 253	342	29	—	1	111	2 745
Fibres et tissus	19 801	18 838	302	2	2	36	165	456
Vêtements, ouvrages	14 576	12 594	663	56	11	43	20	1 189
Machines diverses	16 345	11 915	35	645	14	40	207	3 489
Constr. électriques	10 550	10 026	—	85	43	17	20	359
Voitures pour person.	8 909	8 482	—	112	49	102	—	164
Cycles et motocycles	841	752	—	20	—	—	12	57
Camions et véhic. spéc.	5 868	5 579	—	64	9	—	—	216
Tracteurs	2 006	933	—	156	—	—	86	831
Précision et optique	3 097	2 532	2	103	69	2	26	363
Total de ces postes	157 527	126 470	6 197	7 790	1 998	547	1 542	18 983
Soit en % du total fi- gurant en tête	58 %	58 %	34 %	84 %	91 %	77 %	83 %	72 %

(1) Dont 313 en provenance des territoires néerlandais d'Amérique.



### **III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS**

#### **A — LE SYSTÈME DES PRIX**

##### **1. Les prix agricoles**

Les prix des deux principales productions agricoles de l'Algérie, la vigne et les céréales, résultent de leur « intégration totale » dans la production métropolitaine correspondante : ces prix ne se réfèrent donc pas directement au coût de revient proprement dit.

Quant aux autres productions exportées, les unes sont en quasi-totalité absorbées par le marché métropolitain (agrumes, légumes et primeurs notamment) : c'est le prix d'achat par ce marché qui détermine essentiellement la rémunération du producteur. Les autres sont principalement destinées aux pays étrangers (minerais, matières premières végétales) et s'alignent sur les cours mondiaux.

L'absence de marché intérieur suffisamment important place évidemment l'Algérie dans l'étroite dépendance de la conjoncture des pays acheteurs, et en premier lieu du marché français. Il faut cependant souligner que l'absorption par le marché métropolitain des excédents agricoles algériens à des prix supérieurs à ceux des marchés d'exportation a permis d'assurer au producteur algérien une rémunération stable et plus élevée que si l'Algérie avait été maîtresse de ses propres prix, mais n'a pas toujours contribué à la réduction des coûts qui aurait été souhaitable et s'imposera progressivement dans le cadre du Marché commun.

##### **2. Les prix industriels**

Depuis 1946 les pouvoirs publics ont eu comme objectif premier de placer les entreprises algériennes nouvelles dans des conditions comparables à celles d'entreprises extérieures ayant le plus souvent déjà amorti largement leurs installations : il s'agissait de supprimer soit les handicaps permanents tenant aux conditions économiques locales moins favorables qu'en Europe, soit les handicaps temporaires résultant du démarrage de toute entreprise nouvelle.



Ceci explique et justifie l'adoption d'un certain nombre de mesures de détaxation fiscale et d'encouragement direct à l'investissement en Algérie. Les résultats modestes acquis de 1947 à 1956 prouvent que les avantages ainsi consentis n'ont pas toujours été suffisants. Aussi un décret en date du 31 janvier 1958 a-t-il accentué l'aide apportée aux entreprises nouvelles ou en cours d'extension.

Il convient d'autre part de préciser que l'un des facteurs importants des coûts industriels, les salaires, obéit à une réglementation analogue à celle de la métropole, fondée sur l'échelle mobile et le salaire minimum interprofessionnel garanti ; mais le calcul de ce « S.M.I.G. » est basé sur les données proprement algériennes de niveau de vie.

Enfin le prix de l'énergie a jusqu'à présent contribué à alourdir les prix de revient industriels en Algérie. La découverte du pétrole saharien, et plus encore du gaz naturel, doit contribuer à rétablir l'équilibre avec l'industrie européenne, et même à placer l'industrie algérienne dans une position favorable : les études en cours laissent penser que l'utilisation du gaz naturel sera effective à partir de 1962.

### 3. Le coût de la distribution

Il faut sur ce point distinguer nettement deux formes de distribution :

a) La distribution intérieure où coexistent un circuit de type commercial européen et un circuit commercial urbain et surtout rural de type traditionnel ; ce dernier, qui couvre tout le territoire algérien, est composé d'une multitude de points de vente peu spécialisés ; les statistiques le concernant sont trop imprécises pour qu'il puisse en être fait état, mais il est certain que les effectifs du personnel employé (en quasi-totalité main-d'œuvre familiale) sont très importants ; l'application d'une nouvelle réglementation du registre du commerce permettra sans doute de mieux apprécier l'organisation et le coût de cette forme de commerce qui tient une très grande place dans la vie économique algérienne.

b) La commercialisation à l'exportation est grevée des frais élevés qu'entraînent les manutentions portuaires, le transport par mer de produits périssables, l'emballage et le conditionnement ; la compétition avec les pays de l'Europe méditerranéenne est évidemment rendue difficile par ces frais supplémentaires que ne supporte pas la production italienne ou espagnole par exemple ; un effort de rationalisation s'imposera sans aucun doute pour réduire les frais de commercialisation jusqu'aux marchés européens, et l'accroissement de la production algérienne doit avoir un effet favorable à cet égard.

### 4. Politique des transports

La majeure partie de l'activité économique de l'Algérie est concentrée dans une frange côtière enserrée entre la mer et l'Atlas ; ce qu'on a parfois appelé

« l'Algérie utile » se présente ainsi comme une longue bande de 1 000 kilomètres de long, dont la largeur dépasse rarement 50 kilomètres, et souvent la zone montagneuse atteint même la mer. La densité de population moyenne est supérieure à 80 habitants au kilomètre carré.

Les communications nord-sud sont assurées par des pénétrantes routières et ferroviaires partant des ports, franchissant l'Atlas, et desservant les hauts plateaux qui s'élèvent jusqu'à plus de 1 000 mètres d'altitude. Quant aux rocaes est-ouest, elles sont contraintes d'épouser un relief tourmenté qui les rend longues, souvent difficiles, et par conséquent coûteuses.

Le système de communications est donc axé sur les trois principaux ports (Alger, Oran et Bône) et sur un chapelet de ports secondaires (Philippeville, Bougie, Mostaganem, Arzew, Nemours). Il comporte un réseau ferroviaire de 4 400 kilomètres (dont 2 000 à voie métrique et 2 400 à voie normale) et un réseau routier principal comptant 8 000 kilomètres de routes nationales et 14 000 kilomètres de voies départementales.

Le trafic ferroviaire de marchandises se situe entre 1 300 et 1 500 millions de tonnes kilométriques. Les recettes annuelles des chemins de fer sont voisines de 13 milliards de francs, dont 10 pour le trafic des marchandises ; les dépenses d'exploitation, supérieures à 20 milliards, laissent apparaître un déficit de l'ordre de 50 % des recettes.

Les transports routiers sont assurés par plus de 50 000 véhicules utilitaires. Il y a lieu de distinguer le parc de « transports publics », dont la capacité approche de 30 000 tonnes et qui est soumis à des règles de coordination rail-route inspirées du système métropolitain, et le parc de « transports privés » (d'une capacité d'environ 120 000 tonnes) qui intervient pour les besoins propres des entreprises industrielles, commerciales et agricoles, ou des administrations ou organismes publics, possédant les véhicules ; les véhicules dits « de transports privés » ne sont pas soumis aux règles de coordination. Pour l'appréciation du coût des transports routiers, il est bon d'indiquer qu'en 1957 les prix de gros étaient voisins de 5 000 francs l'hectolitre pour l'essence, et de 3 400 à 3 900 francs l'hectolitre, suivant les périodes, pour le gas-oil.

## B — LES INVESTISSEMENTS

L'année 1954 a servi de base aux études entreprises sur le développement économique et social de l'Algérie. La comptabilité économique algérienne a permis d'établir comme suit les chiffres relatifs aux principaux « agrégats » :

Production intérieure brute	591 milliards de francs
Produit national brut	732 milliards de francs
Produit national net	686 milliards de francs
Revenu national	628 milliards de francs

En regard de ces chiffres l'investissement brut s'établit à 172 milliards de francs, ainsi répartis :

Investissements des entreprises	113 milliards de francs
Investissements des administrations	46 milliards de francs
Accroissement des stocks	13 milliards de francs

Si l'on rapporte le montant de l'investissement brut à la production intérieure brute, le taux d'investissement s'établirait donc à  $\frac{113 \times 110}{591} = 19 \%$ . Mais

comme une large partie des investissements (publics, mais aussi privés) est financée par des apports de capitaux métropolitains, il est plus correct de rapporter le montant des investissements au produit national brut qui inclut les apports extérieurs de revenus et de capitaux ; en ce cas le taux d'investissement serait de  $\frac{113 \times 100}{732} = 15,4 \%$ .

732

Le *coût de l'argent* dépend étroitement du marché monétaire et financier métropolitain, mais varie selon les procédures de financement et la nature des opérations.

— Les investissements publics et semi-publics font largement appel à l'aide métropolitaine :

1° Certains investissements sont réalisés directement par des services métropolitains et le financement est octroyé en subvention (ainsi ceux des aéroports principaux, des installations militaires et de la base navale de Mers-el-Kébir).

2° La métropole octroie chaque année à l'Algérie des crédits d'équipement qui se sont élevés en 1957 à environ 68 milliards ; le tiers de cette somme a été octroyé en subvention, et les deux autres tiers sous forme de prêts amortissables en 25 ans à 1,5 % d'intérêt.

3° Un certain nombre de grands établissements financiers spécialisés de la métropole interviennent en Algérie pour le financement des travaux des collectivités, des constructions immobilières, du crédit agricole notamment ; les conditions des prêts sont en général analogues à celles qui sont pratiquées dans la métropole (taux de 3 à 5,5 % — amortissement sur une durée variant de 10 à 25 ans selon les opérations).

— Les investissements privés sont réalisés soit par autofinancement soit par appel au marché, soit par recours aux banques ; les conditions sont étroitement influencées par les taux en usage sur le marché de Paris.

A titre indicatif, le taux de réescompte de la Banque d'Algérie est de 4,25 %.

— Enfin des procédures de financement particulières existent pour l'agriculture musulmane, dans le cadre des sociétés agricoles de prévoyance ; par l'entremise de leurs coopératives (plantations, irrigations, travaux agricoles, etc.) ces sociétés participent à l'investissement agricole dans les milieux traditionnels qui, faute de garanties suffisantes, peuvent difficilement avoir recours aux procédures normales du crédit agricole. En fait, les méthodes propres des S.A.P. équivalent pour une partie à un financement en subvention.

*Le décret du 31 janvier 1958* tendant à encourager la création ou le développement d'entreprises industrielles en Algérie, a par ailleurs élargi les avantages accordés jusqu'à cette date aux investissements industriels. Les entreprises agréées au plan d'industrialisation peuvent bénéficier en tout ou en partie des avantages suivants :

- prime d'équipement pouvant aller jusqu'à 40 % du montant des investissements ; la moitié de la prime est payée sur justification des investissements ; l'autre moitié en huit tranches annuelles à partir du démarrage des installations ;
- bonifications d'intérêt pouvant ramener à 3 % le taux des emprunts ;
- ristourne de la taxe à la production sur les biens d'équipement achetés par les entreprises agréées ;
- certains avantages fiscaux pendant la période de démarrage de l'entreprise.

Ces avantages ont pour but de compenser :

- d'une part le handicap que subissent, en ce qui concerne le coût de leurs investissements nettement plus élevé que dans la métropole, les entreprises qui s'installent en Algérie ;
- d'autre part la surcharge que constitue sur les prix de revient une fiscalité complexe et peu favorable en son état actuel au développement industriel ; une réforme est d'ailleurs à l'étude pour atténuer, de façon générale, cet handicap fiscal.

## C — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ

Le souci d'améliorer la productivité des entreprises, ou plus largement de tout le système économique, ne se présente pas en Algérie dans les mêmes perspectives que dans les pays industriels ; le problème capital est d'accroître l'emploi pour assurer la vie des populations rurales ou suburbaines insuffisamment occupées. Le souci de productivité se heurte donc, dans de nombreux cas, à l'impératif d'emploi et conduit le plus souvent à choisir des solutions de compromis entre ces deux nécessités.

Cette constatation est particulièrement vraie dans l'agriculture traditionnelle, dont l'amélioration est largement paralysée par un fort excédent de main-d'œuvre. Elle explique également la faveur donnée aux cultures qui procurent à la fois un revenu important à l'hectare et un nombre de journées de travail élevé : vigne,

cultures maraîchères ou industrielles, arboriculture. Quant aux céréales, les rendements sont bons en culture moderne (aux dépens parfois de la conservation des sols) mais ne progressent que très lentement en culture traditionnelle. En règle générale le souci de productivité doit se traduire dans l'agriculture par le développement des cultures intensives et le plein emploi des ressources en eau, beaucoup plus que par la mécanisation des cultures existantes. Tant que les activités secondaires et tertiaires ne seront pas en état d'absorber la main-d'œuvre excédentaire, l'effort de productivité agricole devra être combiné avec le maintien des effectifs actuellement employés à la terre.

Dans le secteur industriel par contre l'expansion serait difficile à concevoir dans des conditions analogues à celles qui s'imposent pour l'agriculture : une surcharge de main-d'œuvre anormale se répercuterait sur les prix de revient et limiterait l'activité. Néanmoins la situation de l'Algérie n'est pas la même que celle des pays industriels : son expansion n'est pas limitée par le défaut de main-d'œuvre ; d'autre part elle doit se procurer à l'extérieur les machines qui lui sont nécessaires. Pour ces raisons les notions de productivité physique ou de rendement financier ne s'appliquent pas en Algérie de la même façon que dans un pays industriel, le calcul économique y est sensiblement différent.

Afin d'étudier dans le climat économique particulier de l'Algérie les problèmes d'expansion agricole ou industrielle, plusieurs organismes de recherche ont été créés depuis trois ans :

— le Centre algérien d'expansion économique et sociale (C.A.E.E.S.), créé en 1955, avec l'appui du Commissariat général à la productivité ;

— le Laboratoire de recherches économiques et sociologiques appliquées à l'agriculture algérienne, créé à peu près à la même époque et avec le concours du même Commissariat ;

— l'Institut d'étude pour le développement industriel de l'Algérie (S.E.D.I.A.), créé à la fin de 1957, pour contribuer aux études qu'exige la réalisation des « perspectives décennales de développement » dans le secteur des industries de transformation.

## CONCLUSIONS

L'Algérie se trouve placée en face de redoutables options, non seulement politiques, mais encore économiques. Pour faire face à l'explosion démographique qui est la caractéristique majeure de sa situation, elle dispose de ressources relativement limitées, qui ne lui permettraient pas un développement autonome. Le pétrole et le gaz naturel peuvent d'ici dix ans améliorer les possibilités de l'Algérie mais ne peuvent résoudre que pour une faible part les graves problèmes d'emploi qui conditionnent aussi bien le niveau de vie moyen de la population algérienne que le modulé de répartition du revenu national.

Les « Perspectives décennales de développement économique de l'Algérie » publiées en avril 1958 ont précisé l'ampleur de l'effort à consentir dans le but de porter en dix ans la production intérieure brute de 685 milliards à plus de 1 600 milliards, soit d'environ 70 000 francs par habitant à environ 120 000 ou 125 000 francs.

L'exécution de ce plan exigerait dans la décennie un total d'investissements bruts (renouvellement compris) évalué à 4 700 milliards de francs. Dans ce total, qui groupe les investissements privés et publics en incluant l'autofinancement, le pétrole figure pour près de 1 000 milliards. Au terme de ce plan décennal 875 000 emplois nouveaux auraient été créés ; la production pétrolière, minière et industrielle aurait été multipliée par 4,8 ; enfin 735 000 logements seraient construits pendant la période de dix ans.

En conséquence de cette action une fraction importante de la population musulmane (notamment du supplément de population prévu dans les dix ans) sera passée du secteur agricole et traditionnel dans le secteur urbain de l'industrie et des services, et s'acheminera vers un mode de vie correspondant à celui de l'Europe méditerranéenne. Les modifications des conditions de vie de la masse rurale seraient moins sensibles ; néanmoins le gain de revenu par tête, faible encore en valeur absolue, serait selon les prévisions de l'ordre de 50 % et pourrait laisser place à des achats de biens de consommation d'origine industrielle qui sont en l'état actuel inexistantes en année moyenne, et peu importants dans les années de bonne récolte.

Il ne faut pas dissimuler que ce processus de développement exige une planification assez poussée du mouvement d'industrialisation et suppose une excitation

extérieure massive : l'échéancier prévu compte sur une aide publique métropolitaine de 150 milliards de francs par an en moyenne. Le développement de l'exploitation pétrolière doit d'ici cinq ou dix ans apporter un appoint sensible au financement des investissements publics et facilitera la réalisation du développement industriel ; il est encore trop tôt pour avancer des chiffres sûrs au-delà des 15 millions de tonnes par an prévues en 1961, mais on peut admettre que les promesses des gisements en cours de reconnaissance permettront d'aller dans les dix ans largement au-delà de ce tonnage. Quant au gaz naturel, pour lequel les réserves reconnues sont considérables, il semble en l'état actuel des études que son exploitation pourrait commencer en 1962.

**Partie E**

**Italie**

**Le présent rapport a été établi par M. PASQUALE SARACENO à l'invitation  
de la Commission de la C.E.E.**





## INTRODUCTION

1. Entre 1948 et 1950, la période de reconstruction a pris fin en Italie et une nouvelle phase de développement, dominée par les problèmes nouveaux du monde d'après-guerre, a commencé.

En effet, c'est en 1948 que la production agricole et industrielle a rejoint le niveau d'avant-guerre, que le processus inflationniste né de la guerre a pris fin et que s'est instaurée une période de stabilité des prix. En 1950, le revenu national par tête retrouve également le niveau d'avant-guerre et cette année peut être considérée comme l'année de transition entre la période de reconstruction et une nouvelle période dominée par les problèmes de développement de la nouvelle société italienne issue de la guerre.

Au cours de cette période, il subsiste encore, dans la balance des paiements, certaines difficultés que les aides fournies au titre de l'E.R.P. contribuent toutefois grandement à surmonter.

2. Dans cette étude consacrée aux actuels problèmes de structure de l'économie italienne, la période de la reconstruction définie ci-dessus nous intéresse parce qu'au cours de ces années se précisent certaines options décisives qui ont grandement contribué à donner à l'économie italienne sa configuration actuelle.

Ces options ont toutes été posées par l'adoption d'un principe fondamental, à savoir la volonté de rendre une économie de marché aussi opérante que possible.

Si l'on considère la situation des années en question, on s'aperçoit facilement que l'adoption de ce principe n'était nullement obligée, en ce sens que la reconstruction d'une économie de marché n'était pas alors la seule solution s'imposant à l'action politique. Et cela en raison de trois circonstances :

a) La guerre avait désorganisé très gravement la vie économique du pays, non seulement en raison des sérieuses destructions subies par le patrimoine productif, mais surtout à cause du bouleversement qu'elle avait entraîné dans les rapports entre les professions, les acteurs économiques et les régions et, d'une manière générale, par suite des graves atteintes subies par la substance même de la vie économique. Enfin, la nature des luttes politiques et militaires qui

avaient divisé le pays au cours de la dernière phase de la guerre, avait mis en cause la structure institutionnelle même de l'économie italienne. En d'autres termes, la gravité des événements qui s'étaient déroulés sur le territoire national était telle que l'on en venait à envisager d'organiser la vie du pays sur des bases radicalement différentes, même sur le terrain économique.

b) Dans la période qui avait précédé la guerre, l'économie de marché avait reçu en Italie une limitation substantielle en ce qui concerne les rapports économiques internationaux. La tendance à isoler l'économie italienne, inspirée des idées autarciques qui prévalaient alors dans la politique économique du pays, avait empêché notre système de production de bénéficier pleinement des stimulants que vaut à un système économique son intégration même dans le marché mondial. En conséquence, à la fin de la guerre, le pays se trouvait placé en face d'un double problème de conversion : d'un côté, le problème spécifique des industries de guerre et, de l'autre, le problème plus général et beaucoup plus grave des structures de production qui s'étaient instituées en régime d'autarcie. Les charges et les difficultés présentées par cette seconde opération auraient pu conseiller de maintenir une politique protectionniste, ou tout au moins de prolonger la période de passage de la situation existante à une situation où les forces du marché exercent toute leur influence.

c) Les grands écarts existant entre les niveaux de développement des divers secteurs de l'économie italienne, dont certains sont très en retard, ainsi, que la pression sociale qui s'est manifestée dans l'après-guerre pour réduire ces écarts pouvaient suggérer des interventions si nombreuses et profondes qu'elles auraient pu compromettre le dessein de créer une économie de marché.

3. Tous ces éléments rendaient d'autres solutions largement justifiables, mais les forces politiques qui prévalaient alors s'orientèrent nettement vers la reconstitution d'une économie de marché. La manifestation la plus marquante et la plus significative de cette orientation est sans doute représentée par la valeur primordiale attachée à la stabilité monétaire dans la politique économique italienne d'après-guerre.

Cela a fortement conditionné les principaux éléments de l'économie du pays : bilan de l'État, commerce extérieur, politique bancaire, politique industrielle, etc. On peut dire que l'intransigeance démontrée en matière de politique monétaire a constitué l'un des choix décisifs de l'après-guerre, en ce sens que l'on était certain que cette intransigeance, tout en tenant compte des autres actions publiques pouvant être entreprises dans ce cadre, n'allait aucunement gêner, mais au contraire permettre un progrès constamment élevé. Les résultats dégagés de cette politique confirment aujourd'hui, dix ans après son adoption, la justesse de ce pronostic.

4. Il est évident que cette orientation fondamentale n'aurait pas pleinement joué si elle n'avait été complétée par une politique économique visant à résoudre

les problèmes posés par la reconstruction, par le rétablissement de l'équilibre intérieur et par l'évolution ultérieure.

Cette option économique fondamentale impliquait toute une série de choix particuliers, dont la nature et l'urgence se précisèrent de plus en plus au fur et à mesure que l'œuvre de reconstruction s'achevait, les déséquilibres structurels du système économique italien devenaient plus évidents.

La politique économique résultant de l'ensemble de ces options se concentra sur deux points fondamentaux.

En premier lieu, dès que fut atteint un niveau de production normal, l'on poursuivit une politique de libération des échanges internationaux. Cette politique a eu une influence très importante sur la structure de la production italienne, en ce sens qu'elle a facilité le rééquipement industriel à l'aide d'outillages étrangers et qu'elle a orienté les activités industrielles vers le commerce d'exportation. Cette ligne de conduite trouve, comme on le sait, son expression la plus typique dans la rapidité, l'ampleur et la continuité avec lesquelles l'Italie a réalisé son programme de libération et par l'adhésion qu'elle a donnée à toute initiative internationale tendant à faciliter son intégration dans les marchés internationaux.

En second lieu, on a pris des mesures en faveur des cas de sous-développement dont on ne pouvait attendre la disparition du libre jeu d'un mécanisme de marché. On peut dire à cet égard que l'Italie est l'un des pays où l'on a tiré le meilleur profit des enseignements reçus de la théorie du sous-développement et en particulier de l'idée qu'il est nécessaire de corriger, par une politique d'interventions systématiques, le mécanisme de développement mis en œuvre par le marché.

5. Cette politique d'intervention a visé particulièrement deux secteurs de l'économie italienne : l'agriculture et le Midi. En réalité ces problèmes constituent essentiellement deux aspects d'un seul et même problème, étant donné le caractère éminemment agricole de l'économie du sud de l'Italie. Dans le domaine industriel au contraire, si l'on excepte le secteur des hydrocarbures, on a suivi une politique plus traditionnelle.

Dans le cadre de cette politique, on a donné une grande ampleur aux facilités de financement, accordées pour encourager les importations d'outillages et la politique d'investissement suivie dans le secteur sidérurgique, qui est en grande partie la propriété de l'État et qui a été résolument développé et modernisé.

En ce qui concerne les interventions effectuées dans les deux secteurs de l'agriculture et du Midi, mentionnés ci-dessus, il faut remarquer en tout premier lieu que les difficultés de l'agriculture italienne sont en grande partie causées par le fait que la main-d'œuvre agricole dépasse largement les possibilités d'emploi existantes. De plus, les formes d'exploitation arriérées et la pénurie de capitaux ne permettent même pas d'atteindre l'utilisation qui serait possible et profitable.

Ces difficultés typiques des pays surpeuplés, qui se rencontrent surtout dans les régions du Centre et du Midi, tendent à gagner aussi les zones où les conditions

de l'agriculture sont plus évoluées en raison du phénomène bien connu du progrès plus rapide de la productivité dans les secteurs non agricoles, et du fait que ce progrès ne se traduit pas par une baisse des prix des produits de ces secteurs, ce qui fait que la tendance au nivellement du coût marginal des facteurs employés dans les différents secteurs est loin de pouvoir s'affirmer (1).

Les interventions en faveur de l'agriculture se sont développées dans des directions multiples : intensification, par rapport à l'avant-guerre, des programmes d'assainissement et de création de capital fixe, maintien de certaines mesures de soutien des prix, adoption dans certaines zones d'une réforme agraire dans le double souci de faire droit à de profondes exigences sociales et de permettre des niveaux de productivité plus élevés.

En ce qui concerne le Midi, l'intervention la plus marquante est représentée par l'institution de la « Cassa per il Mezzogiorno », dont les fonds ont été employés surtout pour financer le développement agricole et pour créer dans le Sud des infrastructures de nature à faciliter les investissements privés, surtout dans le domaine industriel.

Il est important de remarquer que toutes ces interventions ont été effectuées conformément à l'option fondamentale précédemment mentionnée. En effet, la politique de développement du Midi a consisté à mettre en place une infrastructure et à encourager l'établissement de nouvelles industries au lieu de prendre la forme d'une création directe d'entreprises industrielles.

Ainsi dans le domaine agricole, le type de réforme adopté — lequel vise à constituer une agriculture de petits exploitants même dans le cas où des entreprises plus grandes auraient permis d'atteindre une productivité plus élevée — découle de la nécessité de réaliser cette réforme dans un milieu agricole où il y a un excédent de main-d'œuvre qu'on ne peut pas employer dans d'autres activités. De même, l'intensification des travaux publics dans le domaine de l'agriculture, qui a fort heureusement inauguré une politique systématique d'irrigation, a pris le caractère d'une véritable option en faveur des formes traditionnelles d'intervention représentées par les travaux publics.

6. L'option fondamentale corrigée par les interventions dont on vient de parler, a donné naissance à un progrès d'ensemble que l'on peut bien qualifier de rapide, mais qui laisse encore en grande partie sans solution les problèmes fondamentaux de la stagnation agricole et du Midi, et par conséquent du chômage. Le caractère permanent de ces problèmes a entraîné l'élaboration d'un programme organique de politique économique, dont le plan Vanoni représente la base analytique. En effet, ce plan précise l'ensemble des relations mutuelles existantes entre les facteurs économiques fondamentaux. Son application permettrait d'apporter avant 1964 une contribution substantielle à la solution desdits problèmes.

---

(1) Voir chapitre I, paragraphe E, page 365.

L'examen des perspectives de politique économique découlant du plan Vanoni même, en ce qui concerne les nouvelles tâches qui se posent à l'économie italienne à la suite de son intégration au Marché commun, fournira la conclusion de la présente étude, de même qu'une appréciation des résultats de la politique économique suivie depuis 1950.



# I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION

## A — POPULATION ET MAIN-D'ŒUVRE

Dans la période 1950-1957, la population italienne a enregistré un accroissement naturel de 0,81 % en moyenne par an. Comme l'émigration nette se chiffre à environ 45 % de cet accroissement <sup>(1)</sup>, l'augmentation réelle de la population italienne au cours de cette période se réduit à 0,46 % par an.

Au cours de la même période, s'est poursuivi le processus de vieillissement que la population italienne accuse depuis longtemps. Comme il ressort du tableau 1, l'évolution naturelle se traduit par une diminution du nombre des personnes n'étant pas encore en âge de travailler (0 à 14 ans) et par une augmentation notable du reste de la population. Ce phénomène a été accentué par le mouvement migratoire. Par suite de cette tendance, la population en âge de travailler (14 à 65 ans) s'est accrue en moyenne de 0,99 % par an, taux qui retombe à 0,60 % si l'on en déduit les mouvements migratoires.

TABLEAU 1

Estimation de l'évolution naturelle et réelle de la population italienne par grands groupes d'âge de 1950 à 1957

Age	Population à fin 1950		Population à fin 1957		Solde de l'évolution naturelle 1951-1957		Solde de l'évolution réelle 1951-1957	
	Milliers d'unités <sup>(1)</sup>	%	Milliers d'unités <sup>(1)</sup>	%	Milliers d'unités <sup>(1)</sup>	Taux moyen annuel	Milliers d'unités <sup>(1)</sup>	Taux moyen annuel
0 - 14	11 700	25	11 350	23	— 80	— ..	— 350	— 0,43
14 - 65	31 510	67	32 870	68	+ 2 250	+ 0,99	+ 1 360	+ 0,60
65 - ...	3 840	8	4 380	9	+ 580	+ 2,03	+ 540	+ 1,90
Total	47 050	100	48 600	100	+ 2 750	+ 0,81	+ 1 550	+ 0,46

(1) Données arrondies.

(1) Sur l'émigration nette de cette période, une proportion de 25 à 30 % s'est dirigée vers les pays du Marché commun.



La main-d'œuvre, c'est-à-dire la partie de la population qui exerce ou cherche une activité, est passée, pendant la période sous revue, d'un peu moins de 19,2 millions à environ 20,1 millions <sup>(1)</sup>. Elle a donc enregistré un accroissement moyen annuel de 0,67 % ; étant donné qu'au cours de cette période le courant net d'émigration a touché environ 650 000 personnes (dont plus de 200 000 vers les pays du Marché commun), le taux d'accroissement naturel de la main-d'œuvre italienne peut être chiffré à 1,12 % par an.

A la fin de la période considérée, la main-d'œuvre représentait 61 % environ de la population de 14 à 65 ans et se répartissait entre hommes et femmes respectivement à raison de 75 et 25 %.

Toujours pour la période de 1950 à 1957, l'emploi est passé de 17,1 à 18,4 millions de travailleurs ; le taux d'accroissement moyen annuel a donc été de 1,07 %. Nous réservons au paragraphe suivant l'examen de la situation dans les divers secteurs de production, mais il faut rappeler ici que ladite augmentation est le résultat de deux mouvements inverses, à savoir d'une diminution d'environ 570 000 unités (soit en moyenne 1,10 % par an) du nombre des travailleurs agricoles et d'une augmentation nette de l'ordre de 1,9 million d'unités (soit en moyenne 2,65 % par an) de l'emploi dans les secteurs extra-agricoles.

Ainsi, de 1950 à 1957, l'absorption de main-d'œuvre par le marché intérieur (accroissement net de l'emploi extra-agricole : 1,9 million d'unités) et étranger (émigration nette de main-d'œuvre : 650 000 unités) a dépassé d'environ 65 % l'accroissement naturel (1 550 000 unités). Cela a permis de réduire le nombre de chômeurs existant au début de la période malgré l'afflux de chômeurs déguisés provenant du secteur agricole.

Quant à la réserve de main-d'œuvre de l'économie italienne, elle est constituée par la force de travail dégagée par les deux phénomènes ci-après :

a) Le chômage enregistré qui se chiffrait en 1957 à environ 1,7 million d'unités <sup>(2)</sup> ;

b) Le sous-emploi agricole et artisanal (chômage déguisé) qui continue à se transformer en chômage manifeste par suite d'une série de phénomènes sociaux et économiques dont l'évolution est difficile à prévoir. Si ce processus devait continuer avec l'intensité actuelle, on aurait une offre de main-d'œuvre additionnelle de l'ordre de 100 à 110 000 unités par an.

L'accroissement naturel pouvant être évalué en moyenne à environ 150 à 160 000 unités par an, l'offre totale de main-d'œuvre peut être estimée, pour les

---

(1) Ces évaluations comprennent les personnes ayant un emploi, celles en chômage, y compris celles âgées de plus de 14 ans en quête d'un premier emploi, à l'exclusion des personnes appartenant à des communautés stables (ecclésiastiques, militaires du contingent et engagés volontaires, détenus).

(2) Ce chiffre est constitué pour 70 % par des chômeurs déjà occupés et pour 30 % par des jeunes gens en quête de premier emploi.

prochaines années, à près de 250 à 270 000 unités par an, sans tenir compte ni du chômage actuel, d'une part, ni des possibilités d'émigration, de l'autre.

## B — ORIGINE DU PRODUIT NATIONAL

La contribution la plus importante à la formation du produit national brut <sup>(1)</sup> est donnée, en Italie, par l'activité industrielle suivie, dans l'ordre, par les activités tertiaires et par l'agriculture. L'importance de l'agriculture a, depuis longtemps, une tendance marquée à diminuer, ainsi qu'il est démontré par les données du tableau suivant, où l'on voit que le produit de l'agriculture qui, en 1950, représentait 28,6 % du revenu national, est retombé à 20 % en 1957.

TABLEAU 2

Produit national brut par secteur de 1950 à 1957

en liras courantes

Secteur	1950		1957		1950-1957		
	Milliards de liras	%	Milliards de liras	%	Variation absolue	%	Taux % annuel d'accrois.
Agriculture <sup>(1)</sup>	2 234	28,6	2 777	20,2	+ 543	9,1	3,2
Industrie	2 946	37,8	5 891	42,8	+ 2 945	49,3	10,4
Secteur tertiaire	2 620	33,6	5 103	37,0	+ 2 483	41,6	10,0
Produit national brut au coût des facteurs	7 800	100	13 771	100	+ 5 971	100	8,5

<sup>(1)</sup> Le taux annuel d'accroissement du secteur agricole ne change que très peu si, pour éliminer l'influence d'éventuelles variations du revenu agricole dues à des facteurs saisonniers, la comparaison est faite entre les valeurs moyennes de périodes de trois ans (1948-50, 1955-57) au lieu des valeurs des années 1950 et 1957.

D'après les données du tableau 2, il apparaît que le produit national brut italien, exprimé en liras courantes, a progressé entre 1950 et 1957 au taux annuel moyen de 8,5 %. Ce taux d'accroissement est dû tant à une augmentation de la production qu'à une hausse des prix. Si l'on admet que le rapport entre la valeur du produit national brut en liras courantes et la valeur en liras 1950 exprime l'augmentation du niveau des prix, il apparaît qu'au cours de cette période ce niveau a augmenté de 23 %. On peut en conclure que le taux d'augmentation de 8,5 % est dû pour 5,3 % à l'augmentation réelle du revenu. Si l'on applique

<sup>(1)</sup> Au coût des facteurs et y compris certaines duplications, calculées d'après le schéma adopté pour l'Italie par l'O.E.C.E. dans le volume *Statistics of National Product and Expenditure*, n° 2, 1938 et 1947 à 1955.

le même procédé aux données de la dernière colonne du tableau 2 le taux d'accroissement réel du revenu des différents secteurs se présente comme suit :

TABLEAU 3

**Taux annuel d'accroissement du produit national brut des différents secteurs, en monnaie à pouvoir d'achat constant, de 1950 à 1957**

Secteur	Taux
Agriculture	2,4 %
Industrie	6,5 %
Secteur tertiaire	6,2 %
	5,3 %

La principale contribution à l'augmentation du revenu agricole revient à certains produits typiques de l'agriculture italienne. La valeur de la production vendable (qui pendant la période considérée a augmenté de 2,4 % en moyenne par an) enregistre un taux d'accroissement de 6 % pour les agrumes et les autres fruits, 5 % pour les produits de la vigne et de l'olivier, 4 % pour les produits maraîchers. Par contre, les céréales et les produits des cultures similaires n'ont enregistré qu'une augmentation moyenne de 2 % et les produits de l'élevage de 1 %.

Par suite des écarts existant entre le taux de développement des diverses productions, la composition du produit agricole brut s'est modifiée d'une façon sensible, ainsi qu'il ressort des données suivantes qui concernent la production vendable.

TABLEAU 4

**Produit brut de l'agriculture au coût des facteurs**

en %

Produit	1950	1957
Céréales	24,1	22,2
Produits de la vigne et de l'olivier	11,3	14,6
Agrumes et autres fruits	7,5	10,9
Sylviculture	2,3	1,6
	21,1	27,1
Légumes	8,3	10,2
Autres produits (élevage exclu)	5,9	5,7
	14,2	15,9
Produits de l'élevage	40,6	34,8
Total	100,0	100,0

D'après les données ci-dessus on peut conclure que le poids des céréales tend à diminuer alors que celui des agrumes, des produits de la vigne et des cultures maraîchères augmente sensiblement. Toutes ces tendances sont normales dans l'agriculture italienne et continueront à se manifester à l'avenir ; un phénomène anormal est celui de la tendance stationnaire qui s'est manifestée pour les produits de l'élevage. Elle est due à trois raisons : changement des rapports existant entre les prix des différents produits agricoles, diminution des ovins et insuffisance du taux de progrès du secteur. Comme celui-ci bénéficiera tout particulièrement de l'orientation actuelle de la politique agricole italienne, le taux d'accroissement de l'élevage devrait, semble-t-il, augmenter.

Le produit industriel brut se répartit comme suit entre les secteurs fondamentaux :

TABLEAU 5

**Produit brut de l'industrie au coût des facteurs  
de 1950 à 1957**

*en lires courantes*

Industrie	1950		1957		Taux d'accroissement annuel moyen	
	Milliards de lires	%	Milliards de lires	%	En lires courantes %	En lires à pouvoir d'achat constant %
Extractives	84	2,9	202	3,4	13,3	8,4
Manufacturières	2 428	82,4	4 368	74,2	8,7	5,4
Bâtiment	240	8,1	943	16,0	21,6	13,5
Eau, gaz, électricité	194	6,6	378	6,4	10,0	6,2
Total	2 946	100,0	5 891	100,0	10,4	6,5

Les valeurs du tableau 5 (dernière colonne) font apparaître l'importance de la contribution apportée au développement économique italien, au cours de la période considérée, par le bâtiment et, tout spécialement, par la construction de logements, étant donné qu'entre 1950 et 1957 les travaux publics sont restés à peu près stationnaires. Les industries extractives ont progressé, elles aussi, d'une façon remarquable ; ce progrès a été dû principalement à la production d'hydrocarbures gazéifiés (+ 39 %) et liquides (1 257 000 t en 1957) et, dans une moindre mesure, à l'extraction de minerais de fer (+ 20 %) ; ces accroissements ont compensé une certaine stagnation dans la production de quelques minerais (bauxite et manganèse) et la diminution d'autres productions (charbon et soufre) qui s'effectuent à des coûts submarginaux et qui, dans le cadre de l'évolution technique et économique actuelle, ne présentent pas de perspectives favorables.

Le produit de l'industrie manufacturière s'analyse comme suit :

TABLEAU 6

## Produit brut de l'industrie manufacturière au coût des facteurs

*en liras courantes*

Industrie manufacturière	1950		1957		Taux d'accroissement annuel moyen	
	Milliards de liras	%	Milliards de liras	%	En liras courantes %	En liras à pouvoir d'achat constant %
Alimentaire	544	22,4	732	16,8	4,3	2,7
Textile	371	15,3	427	9,8	2,0	1,2
Métallurgie	158	6,5	460	10,5	16,5	10,3
Mécanique	602	24,8	1 146	26,2	9,6	6,0
Chimie	256	10,5	667	15,3	14,7	9,2
Industries diverses	497	20,5	936	21,4	9,5	5,9
<b>Total</b>	<b>2 428</b>	<b>100,0</b>	<b>4 368</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>	<b>5,4</b>

Les secteurs qui ont apporté la majeure contribution au progrès industriel italien sont, ainsi que l'indique le tableau 6, les secteurs métallurgique, mécanique et chimique. En 1957, ces secteurs ont contribué pour 52 % au total du produit de l'industrie manufacturière ; en 1950, leur contribution avait été de 42 % seulement. Il faut remarquer que la métallurgie, qui en 1950 s'inscrivait pour un chiffre inférieur de moitié à celui du textile, l'a aujourd'hui dépassé ; de même l'industrie chimique, dont la part en 1950 était inférieure de moitié à celle de l'industrie alimentaire, a atteint aujourd'hui une part presque égale à celle de cette dernière industrie.

A la différence de ceux de l'agriculture et de l'industrie, le produit des activités tertiaires s'est accru d'une façon uniforme dans les diverses branches, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

TABLEAU 7

## Produit brut du secteur tertiaire au coût des facteurs

*en liras courantes*

Activité tertiaire	1950		1957		Taux d'accroissement annuel moyen	
	Milliards de liras	%	Milliards de liras	%	En liras courantes %	En liras à pouvoir d'achat constant %
Transports et communications	479	18,3	966	18,9	10,5	6,5
Commerce	727	27,7	1 286	25,2	8,5	5,3
Banques, assurances	251	9,6	487	9,6	9,9	6,2
Administration	747	28,5	1 486	29,1	10,3	6,4
Services divers	416	15,9	878	17,2	11,3	7,0
<b>Total</b>	<b>2 620</b>	<b>100,0</b>	<b>5 103</b>	<b>100,0</b>	<b>10,0</b>	<b>6,2</b>

## C — UTILISATION DES RESSOURCES

Le tableau suivant indique l'utilisation des ressources et ses variations entre 1950 et 1957 ; les taux moyens d'accroissement sont indiqués en liras courantes et en liras à pouvoir d'achat constant d'après le procédé décrit au paragraphe précédent :

TABLEAU 8

Utilisation des ressources entre 1950 et 1957

Utilisation	1950		1957		1950-1957	
	Milliards de liras	%	Milliards de liras	%	Accroissement annuel moyen	
					En liras courantes	En liras à pouvoir d'achat constant
Dépenses de consommation	7 090	81,1	12 352	78,1	8,3	5,3
Investissements dans le logement	230	2,6	927	5,9	22,0	14,0
Total des dépenses de consommation	7 320	83,7	13 279	84,0	8,9	5,7
Investissements productifs et travaux publics	1 420	16,3	2 529	16,0	8,6	5,5
Total des ressources utilisées	8 740	100,0	15 808	100,0	8,8	5,6
Importations nettes (1)	70	0,8	181	1,1	14,5	1,2
Produit national brut aux prix du marché	8 670	99,2	15 627	98,9	8,8	5,6

(1) Le montant des importations nettes correspond au solde de la balance des transactions courantes, diminué du montant des transferts unilatéraux (remises des émigrants, réparations, donations) et de celui des aides gouvernementales.

D'après les données ci-dessus, il apparaît que les dépenses de consommation, y comprises celles destinées aux habitations, ont absorbé 84 % des ressources totales ; ce pourcentage n'a pratiquement pas changé de 1950 à 1957 et, en conséquence, la partie des ressources destinée aux investissements productifs et aux travaux publics n'a elle-même pas varié, puisqu'elle s'est maintenue autour de 16 %.

Toutefois la composition des dépenses de consommation s'est modifiée d'une façon sensible : la quote-part revenant à la construction de nouvelles habitations a augmenté au taux moyen annuel de 14 % et en 1957 elle représentait 7 % du total de ces dépenses, alors qu'elle n'atteignait que 3,1 % en 1950 ; ainsi,

38,6 % des investissements additionnels par rapport à 1950 sont allés à la construction d'habitations et 61,4 % aux autres investissements, c'est-à-dire à ceux qui sont de nature à accroître l'emploi et la productivité.

Ceux-ci se sont maintenus à environ 16,2 % des ressources et comme les amortissements en représentent environ 8 à 9 %, la part de l'épargne destinée à de nouveaux investissements productifs et aux travaux publics peut être estimée à 7-8 % des ressources.

Toutefois il faut rappeler que le rapport entre les prix de biens de production et ceux des biens de consommation a diminué ; en conséquence, à parité du montant des investissements, on a créé un capital réel supérieur ; en outre, la quote-part de l'épargne destinée aux investissements industriels, c'est-à-dire aux investissements plus productifs, s'est accrue.

Ces deux phénomènes sont représentés conjointement par le tableau suivant, dans lequel les données se rapportant aux années 1950 et 1957 sont rendues comparables non pas sur la base d'un indice général des variations du pouvoir d'achat de la monnaie, mais sur celle d'indices spécifiques propres à chaque catégorie d'investissements.

TABLEAU 9

**Ventilation par secteur des investissements productifs bruts  
à l'exclusion du logement**

*en milliards de liras ; au prix de 1954*

Secteur	1950	%	1957	%	Accroissement moyen annuel %
Agriculture	205	14,2	371	16,1	8,9
Industrie	615	42,7	996	43,4	7,1
Transports et communications	310	21,5	488	21,3	6,7
Travaux publics	196	13,6	256	11,1	3,9
Divers	115	8,0	185	8,1	7,0
Total des investissements productifs bruts	1 441	100	2 296	100	6,9
Variations des stocks	+ 133		+ 73		
Total	1 574		2 369		6,1

D'après les données ci-dessus il apparaît qu'alors que le coût des investissements productifs a augmenté, comme on l'a vu, au taux de 5,5 % en termes réels, les investissements ont augmenté, à cause de variations de prix, au taux moyen de 6,1 % et les seuls investissements fixes, au taux de 6,9 %. Enfin il faut remarquer que les investissements fixes agricoles et industriels ont augmenté

de 547 milliards de liras, ce qui correspond à 70 % environ de l'augmentation totale des investissements productifs.

En ce qui concerne les investissements industriels, il faut encore remarquer que l'accumulation de capital sus-indiquée a été très importante dans les secteurs où l'intensité du capital était déjà élevée ; et cela pour permettre à l'industrie italienne d'accroître sa productivité et de mieux faire face à la concurrence internationale ; ainsi s'explique le fait que l'accroissement de l'emploi a été inférieur à celui auquel on pouvait s'attendre.

Les variations de la consommation sont particulièrement le fait de la consommation publique, qui est passée de 12,1 à 15,4 % de la consommation totale, et par l'expansion de certaines dépenses privées, telles que celles consacrées aux biens durables et aux locations ; celles-ci ont été influencées légalement par le relâchement progressif des mesures de blocage des loyers adoptées pendant la guerre. On doit aussi remarquer que le poids des biens de consommation durables est encore aujourd'hui assez bas (5,3 % du total) ; d'autre part, le poids des produits alimentaires est retombé de 43,4 à 38,7 %.

## D — STRUCTURE DE L'EMPLOI

Alors que dans le cadre de la production la quote-part la plus élevée revient à l'industrie, suivie dans l'ordre par les services et par l'agriculture, en ce qui concerne l'emploi, l'agriculture passe au premier plan et est suivie par les services, l'industrie occupant la dernière place, ainsi qu'il est démontré par les données suivantes :

TABLEAU 10

Emploi dans les principaux secteurs économiques de 1950 à 1957

Secteur	1950		1957		1950-1957		
	Milliers d'unités	%	Milliers d'unités	%	Variation absolue	Indice 1957 (1950 = 100)	Taux annuel de variation %
Agriculture	7 670	45	7 100	39	— 570	93	— 1,1
Industrie	4 525	26	5 415	29	+ 890	120	+ 2,6
Activités tertiaires	4 935	29	5 945	32	+ 1 010	121	+ 2,7
Total	17 130	100	18 460	100	+ 1 330	108	+ 1,1

En ce qui concerne l'emploi dans l'agriculture, on constate un important exode vers les autres secteurs, comme on l'a déjà dit (1).

(1) Voir paragraphe A de ce chapitre, page 355.



Par contre, l'emploi dans les secteurs extra-agricoles est passé de 55 % du total en 1950 à 61,4 % en 1957. Les diverses branches de l'industrie et du secteur tertiaire ont contribué à cette augmentation — qui a été de 2,7 % en moyenne par année — dans la mesure indiquée par le tableau suivant :

TABLEAU 11

**Population active occupée dans les secteurs industriels et tertiaires  
par branche d'activités collectives en 1950 et en 1957**

Secteur	1950		1957		1950-1957		
	Nombre de personnes occupées (en milliers)	%	Nombre de personnes occupées (en milliers)	%	Variation (valeur absolue)	Indice 1957 (1950 = 100)	Taux d'accroissement annuel moyen
<b>Industries :</b>							
Extractives	110	2,4	130	2,4	+ 20	118,2	2,4
Manufacturières	33 580	79,1	4 115	76,0	+ 535	114,9	2,0
dont :							
Alimentation	485	10,7	570	10,5	+ 85	117,5	2,3
Textile	680	15,0	575	10,6	— 105	84,6	—
Métallurgie	145	3,2	140	2,6	— 5	96,6	—
Mécanique	865	19,1	1 135	21,0	+ 270	131,2	4,0
Chimie	230	5,1	285	5,3	+ 55	123,9	3,1
Diverses	1 175	26,0	1 410	26,0	+ 235	120,0	2,6
Bâtiment et travaux publics	740	26,4	1 065	19,7	+ 325	143,9	5,3
Eau, gaz, électricité	95	2,1	105	1,9	+ 10	110,5	1,4
<b>Total industrie</b>	<b>4 525</b>	<b>100,0</b>	<b>5 415</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 890</b>	<b>119,7</b>	<b>2,6</b>
<b>Activités tertiaires :</b>							
Transports	630	12,8	925	15,5	+ 295	146,8	5,6
Commerce	1 725	34,9	2 200	37,0	+ 475	127,5	3,5
Banques	195	4,0	215	3,6	+ 20	110,3	1,4
Administrations	1 595	32,3	1 710	28,8	+ 115	107,2	1,0
Autres	790	16,0	895	15,1	+ 105	113,3	1,8
<b>Total tertiaire</b>	<b>4 935</b>	<b>100,0</b>	<b>5 945</b>	<b>100,0</b>	<b>+1 010</b>	<b>120,5</b>	<b>2,7</b>

Les données du tableau 11 nous montrent que l'apport le plus important à l'accroissement de l'emploi a été fourni par le commerce qui, à lui seul, y a contribué pour 25 % ; viennent ensuite le bâtiment et les travaux publics (17 %), les transports et communications (15 %), l'industrie mécanique (14 %). Au total, les industries manufacturières ont employé 535 000 nouveaux travailleurs, contribuant ainsi à raison de 28 % à l'augmentation totale de l'emploi.

Il faut remarquer qu'au cours de la même période, l'emploi dans l'industrie textile a accusé une sensible réduction (15 %), tandis que dans l'industrie métallurgique il est resté pratiquement stable.

Toutefois, c'est ce secteur qui a enregistré le plus fort taux d'accroissement de la production.

## E — DONNÉES SUR LA PRODUCTIVITÉ.

On a déjà remarqué (voir tableau 3) que le revenu national exprimé en monnaie à pouvoir d'achat constant a augmenté au taux annuel moyen de 5,3 %. Comme l'on estime qu'au cours de la même période l'emploi a augmenté au taux moyen de 1,1 %, l'augmentation du produit brut par travailleur se chiffre à 4,5 %, comme il apparaît à la lecture du tableau 12.

TABLEAU 12

Produit brut par travailleur en 1950-1957, ventilé par secteur

Secteur	Accroissement annuel moyen 1950-1957 %	Écart entre les revenus par tête dans chaque secteur (revenu national moyen par tête = 100)	
		1950	1957
Agriculture	2,7	64	57
Industrie	4,7	143	145
Activités tertiaires	4,4	116	116
Total	4,5	100	100

Par suite des différences existant entre les taux d'accroissement des différents secteurs, l'écart entre le produit par tête obtenu dans chacun des trois secteurs — qui était déjà important, en 1950 — aurait encore augmenté, ainsi qu'il est indiqué par les dernières colonnes du tableau 12. En effet, en supposant qu'en 1950 le produit moyen par tête pour l'ensemble des travailleurs ait été égal à 100, le produit par tête dans l'agriculture n'était que de 64 et représentait 45 % du produit moyen dans l'industrie. En 1957 le produit par tête dans l'agriculture était retombé à 57 et ne représentait que 39 % de celui de l'industrie.

Le taux d'accroissement du produit par tête indiqué au tableau 12 résulte tant de variations de la productivité, que de variations des rapports entre les prix, à l'exclusion des effets des variations du pouvoir d'achat (voir paragraphe B de ce chapitre). Pour éliminer les effets des variations des rapports entre les prix, et déterminer ainsi le taux réel d'accroissement de la productivité, il faudrait rectifier les taux indiqués au tableau 12 en fonction des indices de variation des prix de chaque secteur. La construction de cet indice est assez délicate et les résultats d'une telle élaboration qui figurent au tableau 13 doivent donc être considérés comme des indications de première approximation ; plus précisément ils peuvent utilement servir d'indication de variations en cours dans les positions respectives des différents secteurs et non d'indice des changements intervenus dans chacun d'eux.

TABLEAU 13

## Variations de la productivité en 1950-1957

Secteur	Accroissement annuel moyen 1950-1957 %
Agriculture	3,8
Industrie	6,7
Activités tertiaires	1,3
Total	4,7

Cela dit, il semble que la productivité de l'agriculture ait progressé à un taux égal à 50-60 % du taux de l'industrie, et cela en dépit du fait que le nombre des travailleurs employés a diminué dans l'agriculture et augmenté dans l'industrie. Le fait que cet écart soit identique aussi bien pour le produit brut que pour la productivité, nous montre que l'agriculture a bénéficié uniquement de l'augmentation de sa propre productivité, de même que la diminution du nombre de ses travailleurs, mais non d'une amélioration de ses termes d'échange avec l'industrie, où le progrès est plus rapide.

Les données des tableaux 12 et 13 font aussi ressortir que le produit brut du secteur tertiaire a augmenté à un rythme bien supérieur à celui de l'accroissement de la productivité. Cela prouve qu'à la différence de ce qui s'est passé dans l'industrie, l'augmentation de l'emploi dans ce secteur a pu se produire grâce à la stagnation du niveau de productivité.

On doit ici rappeler que les modifications du niveau moyen de la productivité ont été dues non seulement à l'augmentation de la productivité de chaque travailleur, mais aussi à la variation de la structure de l'emploi. Dans le cas de l'Italie, par exemple, il y a eu passage de travailleurs de l'agriculture à l'industrie et aux activités tertiaires, c'est-à-dire d'une activité à faible productivité à des activités ayant une productivité plus élevée.

Si, afin d'éliminer l'influence de ces mouvements, l'on admet que la structure de l'emploi n'a pas varié, on constate que le taux d'accroissement de la productivité retombe de 4,7 % (comme indiqué au tableau 13) à 4 %.

L'augmentation de la productivité globale moyenne, indiquée au tableau 13, a donc été due pour 15 % au passage de travailleurs d'un secteur à faible productivité aux secteurs à productivité élevée et pour 85 % à une augmentation réelle de la productivité des entreprises, laquelle à son tour est due à un accroissement de l'intensité du capital, ainsi qu'à un accroissement de la productivité du travail. Les mêmes réflexions pourraient être faites en ce qui concerne les taux de productivité moyenne de chaque secteur. Il est toutefois intéressant de remarquer que les changements de structure de l'emploi qui ont eu lieu à l'intérieur de l'industrie semblent n'avoir pas influencé le taux d'accroissement moyen de la productivité du secteur industriel, du fait que l'augmentation de l'emploi est

intervenue soit dans les branches à productivité élevée, comme l'industrie mécanique, soit dans le bâtiment qui, dans le cadre du secteur industriel, a une productivité relativement faible.

Il faut en outre noter les fortes différences existant entre les niveaux de productivité d'entreprises d'une même branche. L'évolution favorable de la conjoncture pendant ces dernières années a permis une utilisation rentable d'installations qui sans cela ne pourraient pas soutenir la concurrence. Cette situation est également due au fait que certains groupes industriels utilisent des installations multiples, dont l'efficacité est assez différente, et sont à même de compenser les résultats déficitaires des installations non rentables par les bénéfices des départements plus efficaces.

La situation décrite ci-dessus évolue et se modifie constamment par suite du processus normal de renouvellement et de développement des différents secteurs. Il peut toutefois se faire que la position de ces entreprises devienne insoutenable par suite d'une évolution moins favorable de la conjoncture, ou de l'intégration du marché italien au Marché commun, d'où nécessité pour ces entreprises d'accélérer le processus d'adoption des méthodes de production les plus modernes.

## F — DEGRÉ DE CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION

Les données du recensement industriel de 1951 (qui constitue le dernier relevé systématique de la structure industrielle italienne) traduisent l'existence d'un certain fractionnement de la capacité de production, symptôme de l'importance que la production artisanale et la petite production industrielle ont encore en Italie.

En 1951, 79 % des unités industrielles existant en Italie étaient constituées par des unités artisanales. Elles occupaient moins de 21 % des travailleurs de l'industrie et disposaient de moins de 6 % de la force motrice installée auprès des unités industrielles.

A la même date, 75 % des unités de production existant dans le pays occupaient jusqu'à 2 personnes et 19 % en occupaient de 3 à 10. Par contre, moins de 6 % occupaient de 11 à 100 personnes, soit 27 % environ de tous les travailleurs de l'industrie, alors que 0,7 % des unités industrielles (un peu plus de 5 000 entreprises) occupaient 43 % de toutes les personnes employées dans l'industrie italienne, ce qui démontre la présence d'importantes concentrations de production.

Des caractéristiques analogues apparaissent fréquemment à l'intérieur des diverses branches industrielles. C'est seulement dans les secteurs métallurgique et chimique que cette diversité est moins marquée (1).

(1) Dans ces deux secteurs, la proportion des entreprises employant moins de 10 personnes est, en effet, notablement moindre (respectivement 44,1 et 79,4 %, les effectifs employés représentant 1,1 et 8,3 % du total du personnel occupé dans ces deux secteurs). La proportion des entreprises dépassant 100 personnes est plus élevée : respectivement 20,4 et 4,0 %, le personnel employé y représentant 91 et 72,5 % du total.

Dans les secteurs techniquement plus évolués, où la concentration est très forte, cette situation n'est pas le résultat d'une action visant à contrôler le marché, mais la conséquence du fait qu'un nombre très limité d'unités de production suffit pour alimenter le marché italien, qui reste relativement restreint, même après l'importante expansion d'après-guerre. A cet égard, la situation des chantiers navals est significative : l'existence d'un grand nombre de chantiers de grande construction entraîne une situation de crise grave, même lorsque la conjoncture du marché international est très favorable. D'autres productions mécaniques (par exemple, la production de tracteurs et de matériaux pour chemins de fer et peut-être quelques productions sidérurgiques) se trouvent dans de semblables conditions. En général, on peut dire que le haut degré de concentration, loin de représenter un aspect malsain du système industriel italien, est appelé à s'accroître encore par suite à la fois du processus de rationalisation qui doit s'effectuer dans certaines branches industrielles et de la diminution à prévoir dans de nombreuses activités artisanales, dont la faible productivité ne peut être suffisamment augmentée.

### G — INITIATIVE PRIVÉE ET INITIATIVE PUBLIQUE DANS L'INDUSTRIE

Les entreprises publiques peuvent en Italie être groupées en trois catégories :

1° Les entreprises devenues publiques par suite de mesures officielles de nationalisation. Il s'agit de services publics et de monopoles fiscaux qui ont été en grande partie nationalisés avant 1914, à savoir le monopole du sel et du tabac, les chemins de fer, le service téléphonique à longue distance, les postes et télégraphes.

La caractéristique de ces entreprises est qu'elles sont organiquement insérées dans l'administration de l'État (dont elles doivent suivre les règlements) et qu'elles sont financées directement par le trésor public. A ce groupe se sont joints, en 1957, les services téléphoniques à l'intérieur des différentes régions et les lignes de navigation aérienne : ces deux secteurs ont toutefois été confiés à l'I.R.I. et présentent les caractéristiques indiquées au paragraphe B.

2° Les entreprises qui sont devenues propriété de l'État par suite des assainissements bancaires intervenus entre les deux guerres ou d'une prise en charge effectuée dans le secteur mécanique après la dernière guerre.

Ces entreprises, relevant en grande partie du groupe I.R.I., sont caractérisées par le fait qu'elles ont un statut de société anonyme et que leur financement est assuré par le marché, soit par le placement d'actions de minorité, soit par des opérations de crédit <sup>(1)</sup>.

---

(1) Le capital-actions des entreprises du groupe I.R.I. souscrit par des tiers représente environ 40 % du capital-action total des dites entreprises.

3° Les entreprises créées par l'État après la dernière guerre afin de contribuer à la réalisation de certains buts de politique économique. L'émanation la plus importante issue d'intervention de ce genre est l'E.N.I., constitué en 1953 pour exploiter en régime de monopole les ressources en hydrocarbures existant dans la vallée du Pô et pour participer, en concurrence avec les entreprises privées, à la recherche et à la mise en valeur des ressources situées dans le reste du territoire national. Ce troisième type d'intervention se caractérise par le fait que le financement des entreprises est assuré non seulement par le marché mais, pour une large part, par leurs propres ressources.

L'importance que les deux derniers groupes — les plus notables dans un cadre orienté vers l'économie de marché — ont en Italie apparaît dans le fait qu'ils contrôlent environ 25 % de la production d'électricité <sup>(1)</sup>, 15 % du tonnage total de la marine marchande (60 % du tonnage passagers et mixte), 55 % de la production d'acier, 20 % des activités de raffinage du pétrole, un peu plus de 10 % de la production de l'industrie mécanique, presque 100 % de la production de méthane et 10 à 15 % de la production de pétrole (1957). L'importance globale des entreprises publiques des groupes *b* et *c* dans l'économie italienne est illustrée par les données du tableau 14 qui indiquent l'emploi que procurent les entreprises en question :

TABLEAU 14

## Emploi dans les entreprises du secteur public

en milliers d'unités

Secteur	1951	1957
Services publics	46	60
Industrie minière	24	19
Industrie manufacturière	155	167
Autres activités	43	41
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>287</b>

Les données ci-dessus comparées avec celles concernant l'emploi global semblent indiquer que le volume du secteur public ne s'est pas modifié de façon appréciable au cours de la période considérée.

## H — DIFFÉRENCES RÉGIONALES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ITALIENNE

L'écart important existant en Italie entre les niveaux de production de l'agriculture et de l'industrie a pour conséquence que le revenu des régions où

(1) Ce pourcentage ne comprend pas la production des entreprises contrôlées par les communes, laquelle représente 6 % du total national.

le développement industriel n'a pas démarré, ou a été très limité, présente d'importantes différences par rapport à celui des zones industrialisées.

Des situations de surpeuplement agricole, qui résultent d'un développement industriel insuffisant et qui n'ont pas été corrigées par l'émigration, existent sur tout le territoire national. Cependant dans le Centre-Nord, d'une part, l'étendue des zones surpeuplées est limitée et, d'autre part, les zones industrialisées contiguës permettent d'absorber graduellement l'excédent de main-d'œuvre agricole (1). Au contraire, dans la partie méridionale du pays le surpeuplement affecte sans solution de continuité tout le territoire ; celui-ci se présente en effet comme une zone sous-développée typique, ou, plus précisément, comme une zone où le mécanisme de développement est nettement insuffisant pour fournir un emploi à la main-d'œuvre disponible et pour contrebalancer son accroissement naturel.

Les caractéristiques de cette zone, qui représente 41 % du territoire national, ressortent des indications sommaires suivantes :

**TABLEAU 15**  
**Déséquilibre interrégional italien**

*en pourcentage*

Région	Population à fin 1957 (a)	Revenu en 1957 (b)	Investissements productifs en 1957 (c)	Accroissement naturel de la population en 1957 (d)
Centre-Nord	62	79	74	35
Midi	38	21	26	65
Total pour l'Italie	100	100	100	100

Le grave déséquilibre interrégional dont souffre aujourd'hui l'économie italienne est en bonne partie synthétisé par les données ci-dessus. D'après ces données, 38 % de la population italienne résidant dans le Midi ont produit 21 % du revenu national (col. (a) et (b) du tableau 15) ; de plus, cette situation tend à empirer, étant donné que le Sud, d'une part, contribue pour 65 % à l'augmentation naturelle de la population italienne et par conséquent, grosso modo, de la force de travail et, d'autre part, n'a reçu que 26 % des investissements productifs effectués au cours de cette année en Italie (col. (c) et (d) du tableau 15). La différence existant entre l'augmentation de la population et la création de nouveaux postes de travail est d'ailleurs plus importante que celle indiquée par les données que l'on vient de citer, puisque les investissements présentent dans les deux régions des structures très différentes, comme il ressort du tableau suivant :

(1) Ce n'est que dans les Appennins et dans la partie nord-est du pays que les situations de dépression agricole locale se présentent avec des caractéristiques plus graves.

TABLEAU 16

**Structure des investissements productifs dans le Nord et dans le Midi  
en 1957**

*en pourcentages respectifs*

Secteur	Centre-Nord	Midi
Agriculture	13	26
Industrie	50	27
Transports et communications	19	23
Travaux publics	9	19
Divers	9	5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les données ci-dessus démontrent que les investissements dans l'industrie ne représentent que 27 % des investissements productifs dans le Sud et 50 % dans le Nord. Cela signifie que le volume des investissements effectués dans le Sud, bien qu'insuffisant, a été atteint surtout par suite des investissements publics effectués dans l'agriculture et les travaux publics. Ces investissements ont été destinés en grande partie à créer des infrastructures, mais n'ont pas encore été suivis par un flux adéquat d'investissements industriels.

Ce phénomène transparait d'une autre manière dans le fait qu'en 1957, 15 à 16 % seulement des investissements industriels ont été effectués dans le Sud, alors que les investissements dans l'agriculture et dans les travaux publics ont atteint respectivement 41 et 43 % du total national.

Une conséquence importante de cette situation est la différence de proportion existant entre investissements publics et investissements privés dans les deux régions. En effet, par suite de la faiblesse des investissements industriels, qui en Italie sont essentiellement d'origine privée, le total des investissements privés, qui dans le Centre-Nord est évalué à environ 75 % des investissements globaux, peut être estimé, dans le Sud, à 40 % seulement.

L'ensemble des données sommaires exposées jusqu'ici met en évidence les termes du plus grave problème politico-économique qui se pose aujourd'hui en Italie et qui peut se formuler ainsi : promouvoir, dans le cadre de l'économie de marché, le développement économique d'une région qui fournit en moyenne deux tiers de l'augmentation de la force de travail italienne et qui reçoit moins de 20 % des investissements privés du pays (1).

(1) Un autre aspect du déséquilibre interrégional italien, qui n'est que le reflet de ce qui est dit dans le texte, est révélé par les proportions suivant lesquelles se répartit le revenu des différents secteurs (suite de la note page 372).



Pour résoudre ce problème on a, à partir de 1950, amorcé une intervention exceptionnelle en faveur du Midi, dont l'instrument est la Caisse du Mezzogiorno.

Cette intervention a réussi à arrêter un processus qui depuis longtemps aggravait le décalage entre le Nord et le Sud. Entre 1950 et 1957 en effet, le revenu dans le Sud s'est accru à un taux qui n'est plus inférieur à celui du Nord ; en termes d'investissement, l'effort en faveur du Midi a été encore plus important, à tel point que le taux de développement se situe à 11 % par an, contre 8 % dans les régions Centre-Nord.

Tout cela indique que l'action entreprise dans le Sud est une action complexe et à long terme, dont les instruments doivent continuellement être adaptés aux diverses caractéristiques des phases successives qu'elle doit traverser. L'une de ces phases semble avoir été inaugurée par une loi approuvée en juillet 1957, qui donne de nouvelles impulsions au processus d'industrialisation et vise à promouvoir une plus large utilisation du capital social créé au cours de la précédente phase d'intervention.

Entre autres, cette loi se propose d'utiliser l'entremise des entreprises publiques. A cet égard il faut rappeler que les interventions effectuées jusqu'ici dans ce domaine ont poursuivi deux objectifs principaux : gérer des entreprises dont l'État avait pris le contrôle par suite des assainissements bancaires et prendre position à l'égard de certains groupes industriels privés (téléphones, hydrocarbures, engrais). Le but visé qui consistait à corriger la tendance des investissements industriels italiens à se concentrer dans le Centre-Nord n'a pas eu une incidence

(Suite de la note appelée page 371.)

Région	Agriculture	Industrie	Services	
<i>en % de distribution territoriale</i>				
Centre-Nord	67	81	84	
Midi	33	19	16	
Italie	100	100	100	
<i>en % de composition</i>				
Centre-Nord	18	45	37	100
Midi	34	39	27	100
Italie	22	43	35	100

Il faut encore ajouter que le revenu par habitant est dans le Midi égal à 55 % du revenu moyen national et à 44 % du revenu du Centre-Nord. Il faut enfin constater la diversité de nature du revenu industriel du Centre-Nord et de celui du Sud. Le fait suivant en est un indice : alors que dans le Centre-Nord 17 % seulement des travailleurs de l'industrie travaillent dans des entreprises artisanales, ce pourcentage atteint 39 % dans le Midi. Dans le Centre-Nord 82 % des effectifs sont occupés dans des entreprises pourvues de force motrice, dans le Sud 52 % seulement. Dans le Centre-Nord 25 % des travailleurs sont attachés à des entreprises occupant moins de 10 employés ; ce pourcentage s'élève à 53 % dans le Midi.

appréciable jusqu'ici ; les investissements industriels des entreprises publiques n'ont donné naissance à de nouvelles unités, ou à d'importantes extensions d'unités anciennes, que dans le Centre-Nord. Avec la nouvelle loi, les entreprises publiques sont appelées, elles aussi, à participer à la politique d'industrialisation du Midi qui jusqu'à aujourd'hui a progressé essentiellement grâce à l'initiative privée. Toutefois cette nouvelle orientation ne change rien à la doctrine, qui est à la base de la politique dans le Midi, d'après laquelle le processus d'industrialisation n'y atteindra des résultats satisfaisants que si l'on enregistre un important accroissement des investissements individuels privés.



## II — RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

### A — STRUCTURE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS

En 1957, à la veille de l'entrée en vigueur du Traité de Rome, l'économie italienne a, pour la première fois dans l'après-guerre, rétabli l'équilibre dans la balance des paiements courants. Comme il ressort du tableau 17, cet équilibre a été obtenu grâce à l'apport des transactions invisibles, dont le solde actif (396,3 milliards de liras courantes) a presque entièrement couvert le déficit de la balance commerciale, lequel se chiffre à 425,5 milliards de liras courantes.

Quant à la structure de la balance commerciale, il faut remarquer en premier lieu que 56,3 % des dépenses correspondent à des importations de denrées alimentaires (spécialement graines oléagineuses, grains durs, viandes et cafés), de matières premières, de charbon et de pétrole.

Par contre, les exportations sont constituées essentiellement par des produits manufacturés (40,4 %), des produits alimentaires (15,2 %) — essentiellement fruits et légumes (7,9 %) — des produits de raffinage (4,6 %), alors que les exportations de matières premières, représentées principalement par des fibres textiles artificielles et synthétiques, des minerais métallifères, etc., ne constituent que 3 % des recettes. Il faut aussi relever l'importance des importations de produits manufacturés (23,3 %), dont presque la moitié est constituée par des produits mécaniques, ce qui reflète la politique de libération pratiquée dans ce domaine pour favoriser le processus de modernisation de notre économie.

Parmi les transactions invisibles, il faut relever que les « transports et assurances » présentent un équilibre substantiel entre recettes et dépenses et que le service des capitaux étrangers investis en Italie a une importance relativement faible et est en grande partie compensé par les revenus des investissements italiens à l'étranger. En conclusion, la couverture du déficit de la balance commerciale est assurée en grande partie par le tourisme et par les remises des migrants, dont l'apport a été, en 1957, de 339,5 milliards de liras, alors que le déficit de la balance commerciale était, comme on l'a dit, de 425,5 milliards de liras.

TABLEAU 17 (1)  
Balance des paiements courants en 1957

en milliards de liras courantes

Catégorie	Recettes		Dépenses	
	Milliards de liras	%	Milliards de liras	%
<b>A - Marchandises fob</b>				
Produits alimentaires	381,3	15,2	334,6	13,1
Matières premières	75,5	3,0	661,7	26,0
Combustibles	115,8	4,6	427,3	16,8
Produits manufacturés	1 017,5	40,4	592,0	23,3
<b>Total</b>	<b>1 590,1</b>	<b>63,2</b>	<b>2 015,6</b>	<b>79,2</b>
<b>B - Services et transferts</b>				
Tourisme	238,1	9,5	36,4	1,4
Transports et assurances	305,1	12,1	336,6	13,2
Revenus du travail et remises des émigrés	144,6	5,7	6,8	0,3
Revenus de capitaux	37,5	1,5	53,4	2,1
Autres (2)	200,5	8,0	96,3	3,8
<b>Total</b>	<b>925,8</b>	<b>36,8</b>	<b>529,5</b>	<b>20,8</b>
<b>C - Total transactions courantes (A+B)</b>	<b>2 515,9</b>	<b>100,0</b>	<b>2 545,1</b>	<b>100,0</b>

(1) Voir aussi le tableau 17 a, page 413.

(2) Services gouvernementaux, pensions et subsides, commissions bancaires, brevets et droits d'auteur, soldes des comptes postaux et téléphoniques, et autres.

## B — STRUCTURE DE LA BALANCE DES CAPITAUX

Le tableau 18 reflète la balance des capitaux pour les années 1956 et 1957 ; en considération des variations qui normalement se produisent d'une année à l'autre dans les mouvements des capitaux, il est apparu opportun de ne pas limiter l'examen à la seule année 1957, ainsi que l'on a fait au paragraphe précédent, consacré à la balance des transactions courantes, mais de considérer aussi l'année 1956.

Ce tableau montre que dans les deux années 1956-1957 un montant d'environ 260 milliards de liras de capitaux étrangers a été employé en Italie, soit à peu près 5 % du total des importations visibles et invisibles de cette période. Environ la moitié de ce montant a pris la forme d'investissements, l'autre moitié celle de prêts.

Il est aussi à remarquer que dans ces prêts sont inclus ceux qui ont été octroyés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, pour un montant, déduction faite des remboursements sur les prêts anté-

rieurs, d'environ 34 milliards de liras ; y sont aussi comprises les opérations concernant les surplus agricoles américains, pour un montant net de 49 milliards de liras.

TABLEAU 18

## Balance des mouvements des capitaux en 1956 et 1957

en milliards de liras courantes

Recettes	1956	1957	Dépenses	1956	1957	Soldes	
						1956	1957
<b>A - Investissements</b>							
Investissements étrangers en Italie	77,0	70,1	Investissements italiens à l'étranger	1,6	3,9	75,4	66,2
Désinvestissements	— 11,9	— 20,4	Désinvestissements	— 9,6	— 11,4	— 2,3	— 9,0
Investissements nets	65,1	49,7	Désinvestissements nets	— 8,0	— 7,5	73,1	57,2
<b>B - Prêts</b>							
Au Trésor ou garantis par le Trésor	23,7	99,7	Aux organisations publiques	3,3	3,3	20,4	96,6
Aux particuliers	16,8	9,1	Aux particuliers	—	—	16,8	9,1
Bancaires	17,3	57,0	Bancaires	1,4	6,5	15,9	50,5
	57,8	165,8		4,7	9,6	53,1	156,2
Moins remboursements	— 29,4	— 53,4	Moins remboursements	—	—	— 29,4	— 53,4
Produit net	28,4	112,4	Produit net	4,7	9,6	23,7	102,8
Total (A + B)	93,5	162,1	Total (A + B)	— 3,3	2,1	96,8	160,0

La balance des mouvements de capitaux n'englobe pas les transferts unilatéraux, qui se chiffrent à 63,3 milliards, solde entre les donations reçues (72,9 milliards de liras) et les paiements pour réparations de guerre (9,6 milliards de liras) <sup>(1)</sup>.

A la suite des modifications intervenues dans la balance des transactions courantes, dans celle des mouvements de capitaux et dans les transferts unilatéraux, on a enregistré en 1957-1958 une augmentation de 241 milliards de liras dans les disponibilités en devises. Cette augmentation reflète l'augmentation des besoins d'importation qui a eu lieu dans les deux années <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Les remises des émigrés permanents (63,3 milliards de liras en 1956 et 72 milliards de liras en 1957), normalement considérées comme transferts unilatéraux, ont été comprises dans la balance des transactions courantes visées au paragraphe A de ce chapitre.

<sup>(2)</sup> Voir chapitre III, paragraphe B, page 394.

## C — ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES TRANSACTIONS COURANTES

Dans le tableau 19 on peut relever les variations qui se sont produites entre 1953 et 1957 dans la balance des transactions courantes <sup>(1)</sup>.

Au cours de cette période, le passif de la balance commerciale a augmenté à un taux moyen de 11 % et le rapport d'élasticité des importations par rapport au revenu enregistre une valeur d'environ 1,5. La dépendance de l'économie italienne à l'égard des fournitures étrangères s'est accentuée dans une mesure correspondante : les importations fob sont en effet passées de 11,9 à 12,9 % du produit national brut aux prix du marché.

Le degré d'élasticité, susmentionné, est très haut tant à cause de la politique de libération poursuivie par l'Italie, que parce que l'augmentation de la demande de matières premières, qui est apparue dans de nombreux secteurs de l'économie nationale, ne peut être satisfaite qu'en accroissant les importations.

Si l'on analyse les importations de marchandises en les ventilant entre les quatre catégories considérées au tableau 22, on obtient par rapport au revenu les coefficients d'élasticité ci-après :

produits alimentaires	0,7
matières premières	1,9
combustibles	2,0
produits manufacturés	1,4

Comme on le voit, l'élasticité est très élevée pour les combustibles et les matières premières, tandis qu'elle l'est beaucoup moins pour les produits alimentaires ; le coefficient d'élasticité pour les produits manufacturés s'inscrit entre ces deux extrêmes, à un niveau qui est toutefois supérieur à l'unité. Il est difficile de juger si les coefficients indiqués ci-dessus connaîtront à l'avenir de sensibles variations, étant donné la brièveté de la période considérée. Toutefois on peut retenir que les facteurs les plus propres à influencer les importations italiennes dans un avenir prochain sont les suivants.

(1) A la différence de ce qui a été fait pour les phénomènes étudiés au chapitre I, l'examen des rapports économiques internationaux a été limité à la période 1953-1957. Cela, parce que ce n'est qu'à partir de 1953 que l'on peut considérer comme dépassés les facteurs tels que le « cycle coréen » et la libération rapide des importations qui avaient influé profondément sur les échanges de la période 1950-1952.

Pour cette étude on a eu recours aux valeurs exprimées en monnaie courante, étant donné que pendant la période considérée l'indice des prix de gros — qui exprime mieux que n'importe quel autre les variations du pouvoir d'achat de la monnaie dans le domaine du commerce international — n'a pratiquement subi aucune variation (+ 1 %).

TABLEAU 19 (1)

**Variations de la balance des transactions courantes par secteur de production,  
au cours des quatre années 1953-1957**

*en milliards de liras courantes*

Catégorie	Recettes			Dépenses		
	Milliards de liras		Pourcentage d'accroissement annuel moyen 1953-1957	Milliards de liras		Pourcentage d'accroissement annuel moyen 1953-1957
	1953	1957		1953	1957	
<b>A. Marchandises <i>job</i></b>						
Produits alimentaires	228,4	381,3	13,7	268,4	334,6	5,7
Textiles	221,3	271,7	5,3	249,9	300,3	4,7
Produits métallurgiques	42,3	108,0	26,4	147,6	302,3	19,6
Industrie mécanique	191,7	416,8	21,4	202,9	253,9	5,8
Charbon et pétrole	91,6	115,8	6,0	265,0	427,3	12,7
Produits chimiques	52,1	95,7	16,4	57,0	98,8	14,7
Divers (2)	134,7	200,8	10,5	192,6	298,4	11,6
<b>Total</b>	<b>962,1</b>	<b>1 590,1</b>	<b>13,4</b>	<b>1 383,4</b>	<b>2 015,6</b>	<b>9,9</b>
<b>B. Services et transferts</b>						
Tourisme	92,1	238,1	26,8	10,4	36,4	36,9
Transports et assurances	161,9	305,1	17,2	191,2	336,6	15,2
Revenu du travail et remises des émigrés	78,5	144,6	16,5	—	6,8	—
Revenu de capitaux	16,0	37,5	23,7	20,1	53,4	27,6
Divers	142,3	200,5	8,9	73,0	96,3	7,1
<b>Total</b>	<b>490,8</b>	<b>925,8</b>	<b>17,2</b>	<b>294,7</b>	<b>529,5</b>	<b>15,8</b>
<b>C. Total des transactions courantes (A + B)</b>	<b>1 452,9</b>	<b>2 515,9</b>	<b>14,7</b>	<b>1 678,1</b>	<b>2 545,1</b>	<b>11,0</b>

(1) Voir aussi tableau 19 a, page 414.

(2) Comprend tous les produits des industries de transformation des minéraux non ferreux, des industries du bois, du papier et du carton, de l'imprimerie et de l'édition, et autres productions. Sont également comprises les commandes off-shore.

En premier lieu le développement de la métallurgie — et en particulier de la sidérurgie — continuera à s'accompagner d'un accroissement plus que proportionnel des importations de ce secteur (1).

En ce qui concerne l'énergie, la dépendance marginale vis-à-vis de l'importation ne paraît pas appelée à s'accroître (2) et pourrait même diminuer, dans la mesure où les effets de l'épuisement des ressources hydrauliques pourraient être compensés par une augmentation de la production nationale d'hydrocarbures liquides ou gazéifiés.

(1) Pendant la période 1953-57, l'industrie sidérurgique italienne a importé non seulement du minerai de fer (733 900 t en 1953, 1 794 500 t en 1957) et de la ferraille (1 031 100 t en 1953, 2 818 900 t en 1957), mais aussi des demi-produits.

(2) De 1953 à 1957, l'importation de pétrole brut est passée de 12 850 200 t à 19 100 000 t et celle du charbon de 9 281 000 t à 11 400 000 t.



Les importations de caoutchouc et de cellulose révèlent un vigoureux essor ; la mise en service d'une usine de production de caoutchouc synthétique peut dans un proche avenir atténuer cette tendance.

Dans le secteur des industries mécaniques, l'augmentation des importations indiquée par le tableau 19 est relativement modeste, du fait qu'en 1953 des déblo-cages spéciaux de devises pour l'importation d'outillages et d'équipements avaient abouti à une « pointe » isolée. Il est intéressant de remarquer que cette pointe a été dépassée en dépit du fait que ces mesures ne sont plus en vigueur. On peut donc penser que, abstraction faite d'éventuelles périodes de récession, le taux d'augmentation de cette catégorie de produits pourra se maintenir dans le futur, et même augmenter, comme conséquence des besoins de modernisation et de développement de l'équipement du pays et d'une diminution de la protection dont pourra bénéficier l'équipement de l'industrie nationale.

Dans les secteurs de l'alimentation et des textiles, les importations semblent avoir atteint un palier. Dans le premier cas, l'augmentation de la demande, due à l'amélioration du régime alimentaire, peut être en grande partie couverte par l'augmentation de la production nationale (cela surtout en ce qui concerne les produits de l'élevage, les fruits, les légumes et le sucre).

Quant au secteur textile, son faible taux d'augmentation est dû à la faible élasticité de la consommation de produits textiles et à la réduction de la capacité d'absorption des marchés extérieurs.

Les importations « diverses » sont en grande partie liées au rythme de progrès et à notre politique commerciale ; on doit en conséquence s'attendre à un accroissement ultérieur.

Dans l'ensemble, il y a lieu de retenir que le coefficient d'élasticité importations-revenus se maintiendra dans un proche avenir aux valeurs élevées atteintes au cours de ces dernières années ; il est donc essentiel que les recettes et en particulier les exportations continuent à progresser à un rythme correspondant, si l'on veut que l'Italie persévère dans la politique libérale qu'elle a suivie jusqu'à présent.

Et comme les exportations italiennes ont un grand contenu d'importations, c'est là une autre raison pour s'attendre à un rapport importations-revenus assez élevé.

Les tendances actuelles — si l'on ne considère pas les fluctuations conjoncturelles — semblent justifier un certain optimisme : au cours des quatre années considérées, les recettes ont connu un accroissement moyen de 14,7 %, leur rapport avec les revenus étant d'environ 2,0 ; elles sont ainsi passées de 12,4 à 16,1 % (de 8,2 à 10,2 % pour les seules marchandises) du produit national lui-même.

Très important a été l'accroissement des transactions invisibles, qui ont augmenté à un taux moyen annuel de 17,2 % ; comme le taux d'augmentation des exportations a été de 13,4 %, les transactions invisibles sont passées de 33,8 % des recettes en 1953 à 36,8 % en 1957.

Il faut noter le progrès du secteur mécanique, dont les exportations ont augmenté à un taux moyen de 21,4 % ; et il faut aussi, pour la première fois dans l'histoire de l'industrie italienne, mettre en relief la formation d'un important courant d'exportation de produits sidérurgiques. Les exportations métallurgiques, qui comprennent presque exclusivement des produits sidérurgiques, se sont en effet accrues à un taux moyen de 26,4 % par an. Les exportations chimiques (surtout les produits pharmaceutiques et les engrais) ont également enregistré un progrès intéressant : le taux d'accroissement annuel a été de 16,4 %.

Evidemment, ces progrès ont été favorisés par la bonne situation des marchés internationaux ; de sérieux problèmes de consolidation des positions atteintes pourront pourtant surgir en cas de détérioration prolongée de la conjoncture ; d'autre part, les débouchés étrangers de ces produits sont certainement appelés à s'accroître et l'on peut donc escompter que les secteurs sus-indiqués pourront continuer à jouer le rôle qu'ils ont eu jusqu'à présent dans la balance italienne des paiements.

Un secteur où l'avantage relatif dont jouit l'Italie se traduit par une importante augmentation des exportations est celui des produits agricoles alimentaires, qui s'est développé au taux moyen de 13,7 % ; ces exportations présentent de bonnes perspectives, étant donné la forte élasticité de la demande en fonction du revenu dans l'une des catégories principales : celle des fruits et des produits maraîchers. Le processus d'instauration du Marché commun devrait améliorer encore ces perspectives.

Les secteurs menacés de rester stationnaires dans l'ensemble paraissent être ceux des textiles et du raffinage du pétrole, alors que les perspectives des marchandises diverses sont jugées dans l'ensemble meilleures. Ces activités ont connu au cours des dernières années un taux d'accroissement des exportations assez élevé (10,5 %).

Dans le domaine des transactions invisibles, il faut remarquer le taux d'augmentation élevé qui a été enregistré par le tourisme, dont les recettes ont augmenté à un taux moyen de 26,8 % ; quoique l'on puisse escompter un progrès ultérieur dans ce secteur, on doute qu'un taux aussi élevé puisse être maintenu au cours d'une longue période. La contribution apportée par les remises des travailleurs italiens émigrés compte également pour beaucoup : elle a progressé à un taux moyen de 16,5 % : cette progression pourra peut-être se maintenir, si l'on considère les réserves considérables de main-d'œuvre dont le pays dispose.

Sous la rubrique « transports et assurances » le progrès, au taux moyen de 17,2 %, a été tel qu'il a permis, ainsi que nous l'avons déjà signalé, de compenser à peu près les frais que notre balance des paiements a supportés au même titre ; on peut penser que cette position d'équilibre substantiel pourra être maintenue et peut-être améliorée.

Il reste enfin à considérer l'influence exercée sur la balance italienne des paiements par les variations des « termes de l'échange » ; leur évolution est dominée dans le commerce extérieur italien par le fait que les importations sont constituées,

comme on l'a vu, surtout par des produits primaires et les exportations par des produits manufacturés et alimentaires nobles ; cela implique des mouvements de prix à l'importation, qui reflètent les amples fluctuations des prix des produits primaires qui varient plus nettement que les prix à l'exportation. Cette caractéristique est aggravée par le fait que la balance commerciale présente un fort déficit.

Comme pour les autres pays industriels, bien que dans une moindre mesure, l'évolution des termes de l'échange est donc défavorable en période de haute conjoncture, c'est-à-dire de prix élevés pour les produits primaires, alors que c'est le contraire en période de dépression.

Un élément correcteur de l'évolution typique des termes de l'échange italien est constitué par l'équilibre atteint par la balance des transports et des assurances ; les fluctuations des frêts, généralement liées aux fluctuations des prix des produits primaires n'ont donc pas une incidence appréciable sur la balance des paiements.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus par l'économie italienne dans le domaine de ses relations extérieures doivent être considérés comme l'un des aspects les plus satisfaisants du comportement de l'économie italienne au cours des dernières années ; toutefois, on doit remarquer que l'équilibre des paiements courants qui a été atteint en 1957 ne constitue pas en soi un élément suffisant pour un jugement structurel, étant donné l'importance des facteurs conjoncturels et des recettes extraordinaires (commandes off-shore et vente de vieux stocks de blé et de sucre) qui ont rapporté 135 milliards de liras en 1957.

L'Italie étant résolue, d'une part, à poursuivre une politique d'augmentation de l'emploi et, d'autre part, à persévérer dans la politique de libération des échanges internationaux, il en découle que l'équilibre atteint est encore précaire. En effet, alors que les besoins d'importation, comme il a été déjà expliqué, sont appelés à s'accroître à un taux relativement élevé, il pourrait se produire des fluctuations, même sensibles, dans les exportations ; cependant ce danger a un caractère essentiellement conjoncturel, car la tendance de fond, mise en évidence par les modifications de structure qui ont eu lieu, doit être réputée favorable.

## **D — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**

Les tableaux 20, 21, 22 dénotent les grands courants, géographiques et par zones monétaires, du commerce extérieur italien et les changements intervenus au cours des quatre dernières années.

En examinant le commerce d'importation, on relève tout d'abord que 60 % des importations de 1957 se font en provenance des pays n'appartenant pas à l'O.E.C.E. ; c'est là une conséquence du fait que les achats faits dans ces zones

TABLEAU 20

## Répartition géographique du commerce extérieur italien en 1957

Pays	Produits alimentaires, boissons et tabac	Matières premières	Combustibles	Machines et matériel de transport	Articles manufacturés divers	Total
<i>Importations</i>						
Marché commun	13	12	10	50	40	22
Autres pays O.E.C.E.	26	17	1	25	30	18
Autres pays	61	71	89	25	30	60
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Exportations</i>						
Marché commun	38	14	22	20	22	25
Autres pays O.E.C.E.	33	45	42	20	22	27
Autres pays	29	41	36	60	56	48
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

TABLEAU 21 (1)

## Répartition des importations et des exportations par zone d'origine et de destination en 1953 et en 1957

en milliards de liras courantes

Pays	Importations cif (2)			Exportations fob (2)			Balance	
	1953	1957	Variations %	1953	1957	Variations %	1953	1957
Marché commun	330,4	489,5	+ 48,2	185,5	396,6	+ 113,8	- 144,9	- 92,9
Autres membres zone libre-échange	338,0	414,2	+ 22,5	271,3	427,6	+ 57,6	- 66,7	+ 13,4
Total pays O.E.C.E.	668,4	903,7	+ 35,2	456,8	824,2	+ 80,4	- 211,6	- 79,5
Autres pays	828,4	1 362,1	+ 64,4	473,4	763,3	+ 61,2	- 355,0	- 598,8
<b>Total général</b>	<b>1 496,8</b>	<b>2 265,8</b>	<b>+ 51,4</b>	<b>930,2</b>	<b>1 587,5</b>	<b>+ 70,7</b>	<b>- 556,6</b>	<b>- 678,3</b>
Zone U.E.P.	1 005,2	1 329,8	+ 32,3	604,9	1 018,1	+ 68,3	- 400,3	- 311,7
Zone sterling	407,2	465,4	+ 14,3	188,3	244,1	+ 29,6	- 218,9	- 221,3
Zone dollar	243,3	515,4	+ 111,8	127,5	247,0	+ 93,7	- 115,8	- 268,4

(1) Voir aussi tableau 21 a, page 415.

(2) Les différences existant avec les données correspondantes des tableaux 17 et 19 dérivent principalement :  
à l'importation : de la base cif adoptée dans ce tableau ;  
à l'exportation : de l'inclusion des provisions de bord, caves-entrepôts et autres qui ne figurent pas sous la rubrique « Marchandises » des tableaux 17 et 19. Comme on l'a déjà dit, ces deux tableaux englobent aussi les commandes off-shore, dont les valeurs ne figurent pas dans le présent tableau.

TABLEAU 22 (1)

Répartition des importations et des exportations par zone et par produit  
en 1953 et en 1957 (2)

en milliards de liras courantes

Pays	Produits alimentaires, boissons et tabac (Sections 0 et 1)		Matières premières (sauf combustibles, graisses animales et végétales) (Sections 2 et 4)		Combustibles, lubrifiants et produits dérivés (Section 3)		Machines et matériel de transport (Section 7)		Autres produits manufacturés (sauf machines et matériel de transport) (Sections 5, 6, 8, 9)	
	1953	1957	1953	1957	1953	1957	1953	1957	1953	1957
<i>Importations (cif)</i>										
Marché commun	22,9	40,6	51,6	95,5	59,5	43,7	74,0	125,8	122,4	180,3
Autres membres zone libre-échange	64,8	82,7	90,9	128,2	21,0	4,1	61,9	63,2	99,4	136,0
Total pays O.E.C.E.	87,7	123,3	142,5	223,7	80,5	51,4	135,9	189,0	221,8	316,3
Autres pays	170,8	195,1	330,8	546,6	204,3	420,2	48,9	64,5	73,6	135,7
Total général	258,5	318,4	473,3	770,3	284,8	471,6	184,4	253,5	295,4	452,0
<i>Exportations (fob)</i>										
Marché commun	78,5	142,3	20,1	10,7	1,7	25,2	27,6	73,9	57,6	144,5
Autres membres zone libre-échange	81,4	125,1	18,4	35,1	31,7	48,6	47,4	71,5	92,4	147,3
Total pays O.E.C.E.	159,9	267,4	38,5	45,8	33,4	73,8	75,0	145,4	150,0	291,8
Autres pays	61,1	110,0	27,1	31,7	57,8	41,7	100,6	214,7	226,8	365,2
Total général	221,0	377,4	65,6	77,5	91,2	115,5	175,6	360,1	376,8	657,0

(1) Voir aussi tableau 22 a, page 416.

(2) Les sigles des sections correspondent à la nomenclature S.I.T.C. de l'O.N.U.

sont passés de 828,4 milliards de liras en 1953 à 1.362,1 milliards de liras en 1957, accusant une augmentation de 64 %, soit 13 % par an. Cet accroissement est dû surtout aux importations de combustibles (+ 20 % en moyenne par an), de produits manufacturés (+ 17 % en moyenne par an) et de matières premières (+ 13 % en moyenne par an).

Les pays du Marché commun fournissent 22 % des importations italiennes, tandis que les autres pays membres de l'O.E.C.E. en fournissent 18 %. Pendant la période de quatre ans 1953-1957 les importations en provenance de pays du Marché commun ont augmenté de 10 % en moyenne par année, surtout en raison d'un accroissement des achats de matières premières (+ 17 %), de produits manufacturés (+ 10 %) ; en revanche, les importations de combustibles ont diminué de 21 %. Si l'on ne considère pas cette dernière catégorie, l'augmentation des achats italiens sur le Marché commun a été de 13 % en moyenne par année.

Les importations en provenance de pays de l'O.E.C.E. étrangers au Marché commun ont augmenté chaque année de 5 % en moyenne ; à ce progrès ont contribué particulièrement les importations de matières premières (+ 9 %), de

produits manufacturés (+ 8 %) et de produits alimentaires (+ 6 %) ; par contre, les achats de combustibles (charbon) ont pratiquement cessé, tandis que les importations de machines n'ont augmenté que très peu.

Les pays étrangers à l'O.E.C.E. absorbent 48 % des exportations italiennes. Les exportations vers ce groupe de pays ont marqué un progrès important au cours de la période 1953-1957 (+ 13 % en moyenne par année) ; ce progrès est dû spécialement à un accroissement des ventes de machines (+ 21 %), d'autres produits manufacturés (+ 13 %) et de produits alimentaires (+ 16 %). Les exportations de matières premières et de combustibles vers les pays en question, et leurs variations, sont de faible importance.

Les exportations italiennes sont dirigées à concurrence de 25 % vers les pays du Marché commun, alors que le reste, soit 27 %, est réparti entre les autres pays membres de l'O.E.C.E.

L'augmentation des exportations vers les pays du Marché commun a été considérable (+ 114 %, soit 21 % par an) : ce phénomène est surtout dû à l'accroissement des exportations de machines (+ 28 %), d'autres produits manufacturés (+ 26 %) et de produits alimentaires (+ 16 %) ; le montant des exportations de produits de base, et ses variations, n'ont que peu d'importance.

Par contre, les exportations vers les autres pays de l'O.E.C.E. ont augmenté de 58 %, soit de 12 % par an, en raison des progrès réalisés dans tous les secteurs à des taux sensiblement équivalents.

Au tableau 20, où est indiquée en pourcentage la répartition géographique du commerce extérieur italien, on peut relever que les pays du Marché commun fournissent à l'Italie 50 % des importations de machines et 40 % des autres produits manufacturés. Par contre, les pays étrangers à l'O.E.C.E. priment, comme il est naturel, pour les fournitures de produits alimentaires (61 %), de matières premières (71 %) et de combustibles (89 %).

Quant aux débouchés, on constate une dispersion remarquable pour tous les produits ; relevons seulement que 60 % des exportations de machines et 56 % des exportations d'autres produits manufacturés se dirigent vers les pays étrangers à l'O.E.C.E. ; les pays de l'O.E.C.E., en revanche, représentent le principal débouché des produits alimentaires (pays du Marché commun : 38 %, autres pays de l'O.E.C.E. : 33 %).

## E — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

Comme on l'a déjà dit, la politique économique italienne en matière d'échanges avec l'étranger s'est inspirée, dès la fin de la guerre, de principes fondamentalement libéraux. On en trouve des indices significatifs dans l'application rapide des accords de l'O.E.C.E. pour la suppression graduelle des restrictions quantita-

tives et dans le fait que les taux de libération atteints ont été maintenus et accrus au-delà des limites établies par l'O.E.C.E., même vers la zone dollar.

En 1957, les importations soumises à licence ont représenté 16,5 % du total des importations. Ce pourcentage se réduit à 1,8 % pour les importations en provenance de la zone O.E.C.E., tandis qu'il représente 28,1 % de celles en provenance de la zone dollar et 65,5 % de celles des autres zones.

On peut donc penser que les restrictions quantitatives à l'importation en vigueur en Italie ne poseront pas, par leur disparition, de graves problèmes d'adaptation.

En ce qui concerne le tarif douanier, la législation italienne s'inspire en général de critères non protectionnistes, cela d'ailleurs parce que le tarif général de 1950 est appliqué d'une façon assez modérée, à la suite de réductions unilatérales de caractère général, ainsi que de réductions conventionnelles dans le cadre du G.A.T.T. et des dispositions spéciales qui ont été adoptées à la suite des engagements pris au sein de la C.E.C.A. et des situations particulières de secteur. Entre autres, on remarquera l'exemption douanière accordée aux biens d'équipement importés dans le Midi, exemption qui, pratiquement, soustrait à la protection douanière, pour les biens de production, 40 % du territoire national.

La structure du tarif douanier « effectif » (c'est-à-dire y compris les réductions ci-dessus) est caractérisée dans ses grandes lignes par les données suivantes.

Dans le secteur des matières premières et des matériaux de base, la valeur médiane est de 3 % alors que la norme est représentée par l'exemption totale <sup>(1)</sup>; pour les produits semi-finis et finis, la norme et la médiane ne divergent pas sensiblement et s'établissent respectivement à 13 % environ pour les premiers et à 18 % pour les seconds. Une proportion de 85 % des droits de douane appliqués aux produits finis est concentrée dans la plage comprise entre 15 et 25 % <sup>(2)</sup>.

Pour certains biens de production les droits, afin de favoriser l'équipement à bon marché de l'industrie nationale, ne sont pas supérieur à 15 % <sup>(3)</sup>. Cette mesure pourrait être ultérieurement étendue à des secteurs qui doivent avoir largement recours à des machines d'importation.

Les retouches apportées au tarif original ont, dans certains cas, modifié les rapports qui, à vrai dire, devraient lier les droits appliqués à des produits utilisés dans des phases successives d'un même cycle de production, et des ajustements appropriés se révèlent par là-même opportuns.

<sup>(1)</sup> Il y a toutefois quelques produits de base, tels que l'aluminium, le plomb, le soufre, le ciment, qui sont soumis à un régime douanier plus protectionniste.

<sup>(2)</sup> Parmi les principaux produits qui jouissent d'une plus grande protection, signalons le sucre (94 %); les ustensiles et appareils en porcelaine (30 %); le verre travaillé (30 %); le borate de soude (35 %); la pénicilline (35 %); les appareils de radio et ménagers (35-45 %); les véhicules automobiles (40 %); les motocycles (environ 40 %); les bougies (43 %).

<sup>(3)</sup> Turbines, certains moteurs à combustion interne, pompes mécaniques, compresseurs d'air et de gaz, certaines machines agricoles, machines pour la papeterie, machines à calculer, générateurs et moteurs électriques, appareillages électriques en général, mais surtout dans le secteur des machines-outils.

La médiane des droits appliqués aux produits pour l'élevage destinés à l'agriculture est d'environ 13 % et la norme d'environ 18 %.

Le niveau général des droits dans ce domaine peut être considéré comme modéré par rapport tant à celui des autres pays d'Europe qu'à celui dont jouissent les industries de transformation, ou enfin au niveau en vigueur avant la dernière guerre. Pour quelques produits, surtout le blé et le sucre, les politiques douanière et commerciale constituent un instrument au service de l'action de soutien conduite dans le cadre de la politique agricole ; des « pointes » remarquables apparaissent dans le régime tarifaire de ces produits. Ces pointes contrastent avec le bas niveau des droits appliqués à la majorité des autres produits. C'est dans le cadre d'une telle politique de soutien des prix qu'il faut considérer le jeu des restrictions quantitatives des importations qui, pour les produits agricoles, ont encore une importance remarquable.





### **III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS**

#### **A — STRUCTURE DES PRIX**

Les éléments de la politique économique italienne qui influent le plus sur la structure des prix peuvent être groupés de la façon suivante :

##### **1. Politique douanière**

Le tarif douanier italien est caractérisé, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, par une protection modérée ; les matières premières sont pratiquement exonérées de tout droit ; les produits semi-finis jouissent d'une protection d'environ 15 % et les produits manufacturés d'une protection qui varie entre 20 et 25 %. En ce qui concerne les produits alimentaires, le blé jouit d'une protection élevée (30 %), mais elle est plus modérée pour les produits zootechniques ; cette protection est toutefois renforcée par des restrictions quantitatives.

##### **2. Contrôle des prix de produits fournis par des entreprises bénéficiant d'une position de contrôle du marché**

Un comité interministériel fonctionnant auprès du ministère de l'industrie et du commerce exerce sur les prix un contrôle qui peut être brièvement décrit comme suit :

###### *a) Services publics*

Sont à inclure dans cette catégorie : énergie électrique, gaz et eau ; services téléphoniques ; radiodiffusion et télévision. Pour l'énergie électrique, il existe un organisme de compensation entre les différentes sociétés productrices, afin de réduire les divergences de prix dues aux coûts plus élevés de l'énergie utilisée dans les régions méridionales ; une autre péréquation est opérée entre les prix de l'énergie d'origine thermique et celle d'origine hydraulique et, de même, entre l'énergie produite par les centrales construites après la guerre et celle produite par les centrales d'avant-guerre.

**b) Matières de base pour l'industrie**

Rentrent dans cette catégorie : combustibles solides (excepté ceux qui relèvent de la compétence de la C.E.C.A.) ; produits pétroliers ; pyrites ; aluminium ; produits dérivés du sodium et de l'iode ; verre pour la construction ; ciment ; pneumatiques pour véhicules industriels ; méthane <sup>(1)</sup>.

**c) Matières premières pour l'agriculture**

Rentrent dans cette catégorie les engrais et le sulfate de cuivre.

**d) Biens de grande consommation**

Cette catégorie comprend le sucre, les spécialités pharmaceutiques et les journaux.

Les contrôles de prix que l'on vient de rappeler tirent en général leur origine des mesures prises pour combattre l'inflation de la période de guerre et ont été maintenus pour freiner l'alignement des amortissements et de la rémunération du capital sur les valeurs réévaluées ; entre-temps, toutefois, cette activité de contrôle a assumé une fonction régulatrice des prix qui se forment dans une situation monopolistique et, comme telle, elle conserve un rôle très important, indépendamment du fait que sa justification initiale à titre de moyen de lutte contre l'inflation pourrait disparaître.

**3. Subventions aux transports**

Les tarifs des chemins de fer sont fixés sur une base unique pour tout le territoire national, indépendamment des frais d'exploitation et des recettes de chaque ligne. Des tarifs préférentiels ont été établis pour certaines catégories de produits ; on a surtout favorisé les produits maraîchers et fruitiers destinés à l'exportation ainsi que l'équipement industriel à destination du Midi.

Les chemins de fer de l'État ont clôturé les deux derniers exercices avec un déficit se chiffrant à 20 % environ des recettes, imputable pour une faible part seulement à l'application de tarifs préférentiels. Les tarifs en vigueur sont donc à un niveau nettement inférieur aux coûts, mais malgré cela ils ne peuvent concurrencer certains transports routiers.

De même, les lignes de navigation qui relient les îles au continent reçoivent des subventions importantes ; en 1957, la subvention a été égale à 120 % environ des recettes encaissées par ces services.

---

<sup>(1)</sup> Le prix du méthane est fixé à parité du prix des autres combustibles, pour éviter la formation de privilèges favorisant les groupes utilisateurs qui ont accès à cette source d'énergie.

Cette dernière subvention et les mesures en faveur des produits maraîchers et fruitiers et de l'équipement industriel importé dans le Midi s'inspirent du souci d'aligner les régions périphériques du Sud sur la partie la plus développée du pays et, en général, sur l'Europe, en corrigeant ainsi les effets économiques de la configuration du territoire national.

Une partie des services de transports urbains connaît également des situations déficitaires et leurs déficits sont couverts par des contributions des collectivités locales.

#### 4. Politique du logement

Les loyers établis par des baux conclus avant la guerre sont aujourd'hui encore assujettis à un contrôle ; les dispositions actuellement en vigueur permettent leur augmentation graduelle selon un taux de 20 % par an ; 30 à 35 % des logements sont soumis à ce régime. Le reste du patrimoine immobilier national en est exclu, soit parce qu'il est utilisé par les propriétaires, soit parce qu'il a été construit après la guerre, soit encore parce qu'il n'est plus utilisé par les mêmes locataires qu'avant la guerre.

En outre, les logements populaires construits par des organismes publics influent sur le coût du logement. Ces logements populaires sont en effet loués à des loyers inférieurs à ceux du marché libre ; en outre, des subsides et des prêts à conditions avantageuses sont accordés aux particuliers qui construisent des habitations destinées à leur usage personnel. On a calculé que de 1950 à 1956, 30 % environ des nouveaux logements ont été construits à la charge totale ou partielle de l'État.

On estime que, grâce à ces mesures de contrôle, le coût des logements à la fin de 1957 ne représentait environ que 33 fois celui de 1938, alors que le coût de la vie a augmenté de 65 fois.

#### 5. Soutien des prix agricoles

Le blé est l'objet principal de mesures de soutien des prix, qui prennent la forme d'achats effectués par l'État à raison d'un certain pourcentage de la production et la forme d'un monopole d'État à l'importation ; des subventions ont été octroyées aussi à l'organisme chargé d'acheter pour le compte de l'État la partie de la production d'huile d'olive et de fromage que les producteurs désirent lui vendre. La forte protection douanière (105 % *ad valorem*) accordée au sucre se traduit par un soutien du prix des betteraves. En effet, le Comité interministériel des prix fixe d'autorité le prix de ce produit agricole en fonction du prix du produit fini. Le prix du tabac est fixé par le monopole d'État, qui est le seul acheteur ; deux organismes d'État assurent en outre la vente en Italie et à l'étranger et, le cas échéant, la conservation des surplus de chanvre et de riz. En ce qui concerne le vin, on a prévu des exemptions fiscales pour faciliter

sa distillation, afin de régulariser le marché dans les années où la production a été excédentaire ou de qualité inférieure.

Pour bien comprendre la signification de ces mesures, il y a lieu de rappeler qu'au cours des dernières années, les revenus par tête dans l'agriculture et dans l'industrie ont progressé d'une façon différente, et cette différence a accentué l'écart déjà important qui existait entre ces deux secteurs. C'est là une conséquence du fait que les appréciables augmentations de productivité, qui se sont produites dans l'industrie, n'ont pas provoqué une diminution des prix des produits industriels vendus à l'agriculture, mais au contraire se sont presque entièrement traduites par une augmentation des produits et un relèvement des salaires du secteur industriel.

Le phénomène que nous venons d'indiquer a eu des conséquences défavorables surtout sur le Midi, c'est-à-dire sur la région où l'insuffisance du développement industriel ne permet pas de compenser, grâce au progrès de ce secteur, l'appauvrissement de l'agriculture.

Le soutien des prix agricoles, le contrôle des prix des produits nécessaires à l'agriculture et d'autres mesures en faveur de ce secteur donnent lieu, évidemment, à des charges pour les autres secteurs et surtout pour le secteur industriel ; de ce fait les rapports entre les prix se rapprochent de ceux que le système économique tendrait à produire si les taux des profits et des salaires des différents secteurs étaient moins inégaux <sup>(1)</sup> et surtout si les bénéfices dérivant des augmentations de productivité enregistrées dans l'industrie pouvaient se diffuser au secteur agricole.

La tâche la plus importante de la politique italienne des prix semble ainsi être celle de niveler, d'un côté les taux de rétribution des facteurs employés dans les différents secteurs et, de l'autre côté, de réduire graduellement les mesures de soutien des prix agricoles, ce qui contribuerait à donner à l'économie italienne le degré de compétitivité nécessaire pour son intégration dans le Marché commun.

Outre les mesures dont nous venons de parler, deux facteurs influent sur la structure des prix, à savoir :

- a) Le degré de concentration de certains secteurs industriels <sup>(2)</sup> ;
- b) Les frais de distribution.

#### a) *Degré de concentration*

On ne connaît pas l'influence exercée sur le système des prix par le degré de concentration existant dans l'industrie italienne ; on peut cependant rappeler que les distorsions possibles sont atténuées par le double frein que constituent

---

<sup>(1)</sup> En particulier, le fait que la productivité marginale du travail agricole est pratiquement nulle n'influence que très faiblement les taux de rétribution des facteurs employés dans les secteurs non agricoles.

<sup>(2)</sup> Voir chapitre I, paragraphe F, page 367.

le système douanier — qui est modérément protectionniste et qui, de plus, a vu son influence réduite par la politique de libération — et les mesures de contrôle des prix déjà évoquées. Il faut ajouter que l'adhésion de l'Italie au Marché commun, ainsi que la politique qu'elle a suivie jusqu'à présent au sein de l'O.E.C.E., ont été également conçues comme des facteurs supplémentaires visant à réduire ces distorsions.

#### b) Frais de distribution

En ce qui concerne les frais de distribution, il faut tout d'abord remarquer qu'au cours des dernières années, il y a eu en Italie une importante divergence entre la progression des prix de gros et celle des prix de détail ; l'étendue de ce phénomène est énoncée par le tableau suivant :

TABLEAU 23  
Indice des prix de gros et des prix de détail

Indices	1953	1954	1955	1956	1957
Des prix de gros des biens destinés à la consommation	100	100	99	100	101
Des prix de détail	100	103	105	109	110

La différence indiquée dans le tableau qui précède trouve une première explication dans le fait, déjà relevé à propos de l'agriculture, que la productivité des services de distribution augmente à un rythme moindre que celui de la productivité industrielle, c'est-à-dire du secteur qui fournit la majeure partie des produits à distribuer.

L'écart entre prix de gros et prix de détail qui en partie se justifie par le coût des services additionnels rendus aux consommateurs est devenu plus sensible à cause de l'expansion parfois excessive du système de distribution <sup>(1)</sup> ; comme on le sait, dans le commerce de détail, l'augmentation du nombre des magasins ne garantit pas toujours une concurrence plus forte ; souvent elle a pour résultat une hausse sensible et non justifiée des coûts de distribution.

Il faut encore observer que le niveau des prix de gros est influencé dans certains cas par l'existence de rentes en quelques points cruciaux du système de distribution, plus précisément dans le secteur du stockage et de la grande distribution de denrées alimentaires, secteur confié soit à des organismes publics soit à des particuliers.

(1) L'un des indices de ce phénomène est le fait que, de 1954 à 1956, le taux moyen d'augmentation du nombre des patentes commerciales a été de 15 %, contre un taux d'augmentation de la consommation égal à 8 %.

En outre, certaines parties du secteur de distribution présentent des phénomènes importants de sous-emploi. Il en découle, d'une part, un niveau de salaires assez bas pour une partie des personnes employées par ce secteur et d'autre part, une augmentation du coût de distribution.

Certains aspects du système de distribution montrent donc une analogie avec la situation de l'agriculture : plus faibles possibilités d'accroître la productivité et apparition de phénomènes de sous-emploi.

Toutefois ce secteur a la possibilité de faire supporter par les consommateurs des coûts qui pourraient être évités ; il se trouve donc dans une situation plus favorable que l'agriculture.

En somme, la productivité plus faible du secteur de la distribution représente l'un des corollaires de l'utilisation partielle de la main-d'œuvre italienne et, comme telle, elle ne doit pas être considérée en soi, mais dans le cadre de la politique d'augmentation équilibrée de l'emploi et de la productivité. Or, tandis que l'industrie et l'agriculture doivent résoudre rapidement le problème de l'amélioration de la productivité pour faire face à la concurrence étrangère, ce problème ne se pose pas d'une façon directe et immédiate pour le secteur de la distribution.

## B — LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Comme il ressort du tableau 24, les investissements bruts dans les secteurs productifs et dans les travaux publics ont absorbé en Italie, au cours des six ou sept dernières années, une proportion constante — de l'ordre de 18 % — du revenu national brut ; par contre, les investissements dans la construction d'habitations sont passés de 3,0 % du revenu brut en 1950 à 6,7 % en 1957. Comme on estime que les amortissements au cours de cette période ont été égaux à 9 ou 10 % du revenu, l'investissement total net — en d'autres termes, l'épargne — est passé de 13 à 15 % environ de ce revenu.

Cette augmentation de l'épargne nationale a été entièrement absorbée par la construction de logements, alors que *l'épargne destinée aux investissements productifs et aux travaux publics est restée à peu près inchangée, ou même a légèrement baissé, représentant environ 8 à 8,5 % du revenu national brut.*

D'une année à l'autre, l'apport de capitaux étrangers présente de sensibles variations. Dans cette étude consacrée aux problèmes de structure, les causes de ces variations ne nous intéressent pas autant que le volume total des fonds étrangers qui ont été placés en Italie au cours d'une période assez longue. De 1953 à 1957, c'est-à-dire pendant les années considérées au chapitre II, qui traite des relations économiques extérieures, les prêts reçus (déduction faite des remboursements) et les investissements étrangers en Italie se chiffrent à environ 280 milliards de lires 1954.

TABLEAU 24

## Formation de capital en 1950 et en 1957

	1950	1957		1950	1957
	<i>en milliards de liras courantes</i>				
Investissements productifs et travaux publics	1 420	2 529	Épargne	1 015	2 066
Logements	230	927	Amortissements	748	1 427
Total	1 650	3 456			
Solde du mouvement de capitaux avec l'étranger	113	37			
Total des investissements bruts	1 763	3 493	Total des finance- ments	1 763	3 493
	<i>en pourcentage du revenu national brut</i>				
Investissements productifs et travaux publics	18,2	18,4	Épargne	13,0	15,0
Logements	3,0	6,7	Amortissements	9,6	10,4
Total	21,2	25,1			
Solde du mouvement des capitaux avec l'étranger	1,4	0,3			
Total des investissements bruts	22,6	25,4	Total des finance- ments	22,6	25,4

Grâce à l'amélioration intervenue dans la balance des transactions courantes <sup>(1)</sup>, cet apport de capitaux a permis d'accroître les réserves en or et en devises convertibles, afin qu'elles soient à la hauteur du volume croissant des importations <sup>(2)</sup>, et de réaliser une modeste exportation de capitaux, en grande partie liée à des exportations à crédit de biens d'équipement.

L'importance de la contribution des investissements étrangers au développement économique du pays ne saurait être évaluée au seul point de vue financier ; en effet ces investissements peuvent être accompagnés d'une offre de capacité technique et de direction présentant un grand intérêt dans la situation italienne. Le fait qu'il n'y a pas eu un apport net appréciable de capital étranger pendant la période considérée n'a pas un caractère structurel ; l'utilisation de la force de travail disponible en Italie requiert en effet comme prévu dans le plan décennal 1955-64, une accélération du processus d'accumulation du capital, accélération qui peut être considérablement facilitée par un afflux d'épargne étrangère ; la création du Marché commun ne pourra que souligner cette nécessité.

(1) Y compris les rubriques indiquées au chapitre II.

(2) Le montant des réserves en or et en devises convertibles est à peu près équivalent à la valeur de cinq mois d'importations.

Les réserves se sont accrues entre 1950 et 1957 à un taux moyen annuel d'environ 7,5 %. Exprimée en pourcentage des importations, la valeur des réserves est restée constante, car les importations ont augmenté à un taux à peu près égal.



A cet égard, il est intéressant de remarquer que récemment (1956) le régime de restrictions juridiques, auquel étaient soumis les investissements étrangers, a été sensiblement tempéré. En conséquence, les investissements qui sont classés comme productifs ne sont soumis à aucune restriction en ce qui concerne leur durée et le montant des transferts à l'étranger des sommes dues pour le service des emprunts.

Dans l'après-guerre, les capitaux étrangers ont été investis en Italie pour 20-25 % dans le secteur pétrolier ; le reste se répartit entre des secteurs multiples : mines et métallurgie, commerce, textile, électricité, électro-technique, chimie et mécanique.

Quant aux investissements intérieurs, 70 % ont été effectués par le secteur privé et 30 % par le secteur public ; si l'on exclut le logement, les pourcentages s'établissent respectivement à 75 et 25 %.

Les diverses sources ont contribué aux financements des investissements dans les proportions indiquées au tableau suivant <sup>(1)</sup> :

TABLEAU 25

## Apports des diverses sources au financement des investissements

en pourcentage

Sources	Investissements privés	Investissements publics <sup>(2)</sup>	Total
Marché monétaire	9/10	10/11	9/11
Marché financier			
établissements de crédit et d'assurance	10	32/34	17/18
actions et titres à revenu fixe	10	26/30	15/16
Disponibilités financières dues aux amortissements	47/49	—	33
Autofinancement et épargne directement investie par les particuliers	21/24	26/30	23/25
	100	100	100

(1) En ce qui concerne les investissements publics, on rappelle que le « marché monétaire » reflète largement les relations du Trésor avec la Banque d'émission, tandis que l'expression « autofinancement » correspond à l'excédent des recettes courantes sur les frais courants du budget de l'Etat.

Les données ci-dessus montrent le peu d'importance du marché monétaire (environ 10 %) ; le concours du marché financier, qui représente environ un tiers du total, est bien plus important, surtout en ce qui concerne le secteur des investissements publics auquel il contribue pour 60 % du total, alors qu'il ne représente que 20 % des investissements privés. Pour ces derniers, la source de capitaux la plus importante est l'autofinancement ; on y comprend, outre le

(1) Les données du tableau 25 indiquent des valeurs moyennes se référant aux quatre années 1954-57. On estime que les moyennes, en éliminant les pointes dérivant d'opérations particulières, expriment mieux les grandes lignes du phénomène examiné.

réinvestissement des profits, les disponibilités financières résultant d'amortissements qui, comme on le sait, dans une économie en progrès sont normalement supérieures aux besoins de renouvellement des installations existantes. Au total ces sources couvrent plus des deux tiers des besoins globaux du secteur privé. A cet égard, il faut noter que dans ce domaine on comprend l'épargne directement investie par des particuliers dans la propriété immobilière, pour un montant que l'on peut estimer à un quart des capitaux nécessaires à ce titre.

Dans le secteur des investissements publics, l'épargne de l'État (excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes) s'établit à un niveau égal à 20-30 % des investissements du secteur.

Le taux appliqué aux emprunts des instituts de crédit industriel est aujourd'hui environ 8,5 ou 9 %. Pour les financements effectués avec des fonds d'origine publique, ce taux varie entre 5,50 et 6,50 % (le premier pourcentage s'applique, par exemple, à l'industrialisation du Midi, le second aux petites et moyennes industries), tandis que pour les opérations de crédit agricole, le taux s'abaisse à 3 % (fonds spéciaux pour crédits de roulement et d'amélioration agricole).

Les financements obtenus par l'émission d'obligations donnent lieu à un taux réel de 6,5-7 % ; en y ajoutant les charges fiscales et les frais de placement, le coût effectif passe à 9-9,5 %. Quant aux actions, leur rendement moyen réel est aujourd'hui de 5,5 %, mais il présente d'importantes oscillations et de sensibles variations d'un titre à l'autre. Remarquons enfin que le coût des plus récentes émissions de titres d'État a été de 6,40 %.

Pour mieux comprendre la structure du financement des investissements, telle qu'elle ressort du tableau 25, il faut rappeler qu'à la suite de la réforme bancaire des années 1933-1936, les banques de dépôt s'abstiennent de procéder à des opérations à moyen et à long terme auxquelles se consacrent des établissements spécialisés, pour la plupart publics.

La politique d'industrialisation du Midi, de soutien de la petite industrie et de l'agriculture a conduit dans l'après-guerre à la création de nombreux organismes de ce genre.

L'apport financier de l'État à l'activité de ces établissements a été important, soit sous forme directe (octroi de fonds budgétaires et de la contre-valeur d'une partie de l'aide internationale), soit indirecte, par l'octroi de garanties et de dégrèvements fiscaux et de facilités administratives.

A côté des établissements de ce type (il en existe aujourd'hui 21, dont 12 à caractère régional), il faut mentionner les sociétés d'assurance dont l'importance en tant que canaux collecteurs de l'épargne, n'a cessé de s'accroître en Italie. Toutefois, leur participation directe au financement des investissements productifs est modeste à l'heure actuelle, étant donné que leurs disponibilités sont surtout destinées à des investissements immobiliers et en titres publics.

Le marché des valeurs mobilières a connu une expansion remarquable, quoique sa contribution au financement des investissements soit encore modeste.

Comme le montre le tableau ci-après, dans les dernières années le montant de l'épargne absorbée par l'État a décliné même en valeur absolue (l'incidence des titres publics passe de 60 % en 1950 à 26 % en 1957).

Les émissions d'obligations et d'actions ont marqué un remarquable accroissement surtout pour les actions qui, entre 1950 et 1957, ont vu plus que doubler (de 14,6 à 30,8 %) leur part dans l'ensemble du marché des valeurs mobilières.

TABLEAU 26

## Total des émissions de valeurs mobilières (1)

Émissions	1950		1954		1957	
	Milliards de livres	%	Milliards de livres	%	Milliards de livres	%
État (2), communes et provinces	212,6	60,0	207,6	40,4	141,0	25,6
Établissements de crédit industriel	27,4	7,7	85,3	16,6	73,1	13,3
Établissements de crédit immobilier	24,6	6,9	46,3	9,0	65,2	11,8
Obligations industrielles (3)	37,9	10,8	36,4	7,1	102,1	18,5
Total	89,9	25,4	168,0	32,7	240,4	43,6
Actions	51,5	14,6	138,4	26,9	169,8	30,8
	354,0	100,0	514,0	100,0	551,2	100,0

(1) Résultat effectif des émissions, déduction faite des remboursements.

(2) Rente perpétuelle, emprunts amortissables et bons du Trésor à plusieurs années.

(3) Dont I.R.I. et E.N.I. : 1950 : 6,2 ; 1954 : 28,0 ; 1957 : 70,7.

## C — INVESTISSEMENTS ET PRESSION FISCALE ET PARAFISCALE

Les estimations concernant le système fiscal sont faites sur la base de valeurs exprimées en monnaie à pouvoir d'achat constant d'après les données contenues dans une récente étude rédigée par le comité pour le plan de développement, données qui sont exprimées en livres 1954 (1).

Le tableau 27 reproduit le cadre des recettes fiscales pour les exercices 1951-52 et 1956-57, ainsi que les variations qui ont eu lieu pendant cette période.

(1) L'indice de conversion adopté dans l'élaboration de ces données est constitué par le rapport existant entre la valeur du produit national en livres courantes et la valeur en livres à pouvoir d'achat constant ; l'année de base étant 1954, les indices de conversion sont les suivants :

$$1951-52 = 1,062$$

$$1956-57 = 0,947$$

En annexe on a reproduit une deuxième série de tableaux concernant les phénomènes fiscaux dont les valeurs sont exprimées en livres courantes.

Ce tableau nous indique que les recettes fiscales de l'État et des collectivités locales ont augmenté au cours de la période considérée à un taux moyen annuel de 9 %. Comme le revenu national (aux prix du marché) a augmenté pendant la même période au taux annuel de 5,3 %, l'élasticité des recettes fiscales par rapport au revenu est égale à 1,7.

Le rapport entre recettes et revenu national (pression fiscale globale), qui était égal à 19,5 % en 1951-52, s'est ainsi élevé à 23,2 % en 1956-57. Le rapport entre l'augmentation des recettes de 1951-52 à 1956-57 d'une part, et l'augmentation du revenu (pression fiscale marginale) d'autre part, est égal à 35,7 %.

TABLEAU 27 (1)

## Recettes de l'État et des collectivités locales

en milliards de lires 1954

Recettes	1951-52		1956-57		Accroissement annuel moyen 1951-52 à 1956-57
	Milliards de lires	%	Milliards de lires	%	
<i>Recettes de l'État</i>					
impôt sur le revenu et la fortune	387	20,7	589	20,5	8,8 %
impôt sur les affaires	136	7,3	209	7,3	9,0 %
impôt sur l'achat et vente des marchandises et services	594	31,9	1 046	36,4	12,0 %
impôt sur la consommation de biens somptuaires	298	16,0	391	13,6	5,6 %
impôt sur la consommation de biens de première nécessité	151	8,1	201	7,0	5,9 %
loteries	32	1,7	39	1,4	4,0 %
Total des recettes fiscales de l'État	1 598	85,7	2 475	86,2	9,1 %
<i>Recettes fiscales des collectivités locales</i>	266	14,3	396	13,8	8,3 %
Total des rentrées fiscales	1 864	100,0	2 871	100,0	9,0 %

(1) Voir aussi tableau 27 a, page 417.

La pression fiscale, mesurée d'après la méthode suggérée par le comité qui supervise cette étude (rapport entre recettes, d'une part, et produits bruts au prix du marché, augmentés des transferts de revenu effectués par l'administration publique, d'autre part), est passée de 15,2 % en 1951-52 à 18,4 % en 1956-57 ; la pression fiscale marginale au cours de la même période a été de 25,7 %.

Étant donné le mécanisme mis en œuvre par le système fiscal italien actuel, on prévoit qu'au cours des prochaines années, les recettes fiscales augmenteront à un rythme supérieur à celui du revenu national. Pour les cinq exercices, de 1957-58 à 1961-62, si le revenu augmente au taux moyen de 5 %, les recettes devraient s'accroître à raison de 6,7 %. Dans ce cas, l'élasticité aurait la valeur de 1,3 et serait donc inférieure à celle des six dernières années. La pression fis-

cale s'élèverait en 1961-62 à 25,4 % et le rapport entre l'augmentation des recettes et l'augmentation des revenus (pression fiscale) serait de 32,8 %.

La pression fiscale, mesurée d'après la méthode suggérée par le comité, serait, en 1961-62 de 20,1 %, et la pression fiscale marginale, entre 1957-58 et 1961-62, serait de 24,5 %.

Parmi les recettes fiscales de l'État, les augmentations les plus sensibles sont prévues pour les impôts sur le revenu et sur le patrimoine et pour les impôts sur les échanges ; les impôts sur les biens de consommation n'enregistreront que des accroissements de moindre importance.

Cette évolution entraîne une pression croissante sur les revenus caractérisée par une plus forte propension à l'épargne (impôts sur le revenu et le patrimoine), et sur l'activité des entreprises (impôts sur le mouvement et l'échange des marchandises et ses services) ; c'est là cependant le résultat d'une politique fiscale tendant à réduire les écarts importants qui existent encore en Italie entre les revenus personnels.

Toujours à propos des rapports entre la réglementation fiscale et l'activité de production, il faut rappeler que l'impôt sur les transactions commerciales (I.G.E.) est en Italie du type « en cascade » et, comme il frappe chaque transfert, il introduit un stimulant, cependant limité, au processus de concentration verticale et diminue pour autant la tendance à la spécialisation des entreprises.

Les exemptions fiscales en faveur de la construction de logements représentent un autre élément qui influe sur la structure des investissements, élément qui devra probablement être réexaminé dans le cadre d'une politique tendant à intensifier les investissements productifs.

En matière de rapports entre politique fiscale et investissements, il convient encore de rappeler la loi du 5 janvier 1956 qui, entre autres, institue des formes de contrôle sur les opérations de bourse, afin de permettre une meilleure application du principe des actions nominatives aux fins d'imposition des revenus mobiliers. Cette loi a soulevé beaucoup de polémiques, parce qu'elle réaffirme un principe (actions nominatives) que certains milieux considèrent comme un frein à l'intensification des investissements : il y a lieu, en outre, de remarquer que les normes en vigueur introduisent une disparité de traitement entre actions et obligations en faveur de ces dernières, disparité qui entraîne une distorsion dans le processus de répartition de l'épargne monétaire entre les diverses formes de placement offertes par le marché.

Pour compléter le tableau des relations existantes entre le système fiscal et les investissements, il faut encore rappeler que :

a) A la différence de ce qui a eu lieu entre les deux guerres, les investissements ne sont soumis, en Italie, à aucune limitation en ce qui concerne leur localisation ou le secteur de production choisi ;

b) Des dégrèvements fiscaux ont été accordés aux investissements dans le Midi et à certains secteurs de la production que l'on a estimé devoir soutenir, comme la production viticole.

En ce qui concerne les prélèvements effectués par les organismes de protection sociale (pression parafiscale), il convient de considérer les cotisations aux assurances « invalidité et vieillesse », « tuberculose », « chômage » et « maladie », ainsi que les cotisations versées à la caisse de compensation des salaires des ouvriers de l'industrie et à l'administration pour l'assistance aux orphelins des travailleurs ; il faut encore ajouter 25 % <sup>(1)</sup> au titre des cotisations versées pour les allocations familiales.

Le montant global de ces charges, exprimées en liras 1954, déduction faite du concours de l'État, est passé de 370 milliards de liras en 1951-52 à 740 milliards de liras en 1956-57, avec un taux moyen annuel d'augmentation de 15 % et une élasticité de 2,9 par rapport au revenu. Le rapport entre les cotisations versées au titre de la sécurité sociale et le revenu national (pression parafiscale) est ainsi passé de 3,9 % en 1951-52 à 6 % en 1956-57.

Cet accroissement considérable de l'incidence parafiscale est dû aux augmentations de prestations qui ont eu lieu au cours de ces dernières années et aux modalités suivant lesquelles ces prestations ont été accordées à de nouvelles catégories. Pour les prochaines années — à supposer que la réglementation actuelle demeure inchangée — le taux du prélèvement devrait en gros demeurer le même pour l'ensemble des diverses assurances, à l'exclusion de l'assurance « invalidité et vieillesse » ; dans ce cas le montant de ce groupe de contributions augmenterait au même taux que l'emploi dans l'industrie et les services (2,5 % par an) ; exprimée en liras 1954, la charge totale passerait de 450 milliards de liras en 1957-58 à 500 milliards de liras en 1961-62.

En ce qui concerne l'assurance « invalidité et vieillesse », il est à prévoir, en première approximation, que les majorations dues à l'amélioration récemment accordées porteront la charge à 490 milliards de liras en 1958-59 ; l'augmentation se poursuivrait ensuite, si la législation restait inchangée, à raison de 6 % par an, atteignant ainsi la somme de 585 milliards de liras en 1961-62.

Au total, les charges parafiscales devraient passer de 820 milliards de liras en 1957-58 à 1 000 milliards de liras en 1961-62 avec un taux d'accroissement annuel de près de 5 %. Dans l'hypothèse où le revenu augmente au même rythme, la pression parafiscale resterait inchangée à 6,3 % du revenu national jusqu'en 1961-62.

Le phénomène parafiscal doit être examiné aussi sous l'angle de son incidence sur les divers secteurs et les diverses régions. Avant tout, le système réalise un transfert de revenu entre l'industrie, considérée dans son ensemble, et l'agricul-

---

(1) L'inclusion dans le groupe des charges parafiscales d'une partie des cotisations destinées aux allocations familiales est justifiée par le fait que, tandis que le montant prélevé est, grosso modo, proportionnel au nombre des travailleurs employés dans chaque entreprise, le total versé aux bénéficiaires est plus important dans les régions où la natalité est plus forte et est comparativement plus restreint dans les industries qui occupent une plus forte proportion de main-d'œuvre féminine. On suppose que le total de ce transfert est égal à 25 % de la contribution totale.

ture ; on estime que le rapport existant entre les contributions et le produit brut est, dans l'industrie, d'environ 6 à 7 fois plus élevé que dans l'agriculture.

Même à l'intérieur de l'industrie, on relève des différences d'incidence et, par voie de conséquence, des phénomènes de redistribution, bien que moins importants.

Une autre redistribution des charges est réalisée entre le Centre-Nord et le Midi : on estime que dans le Centre-Nord, la pression parafiscale est presque le double de celle du Sud ; par contre, pour plusieurs catégories de prestations, les avantages sont comparativement supérieurs dans les provinces méridionales en raison de la natalité plus forte dans le Sud et de la différence de composition de la population active.

En conclusion, si l'on considère dans son ensemble le phénomène du prélèvement public, on relève que la pression fiscale et parafiscale, qui était égale à 23,4 % en 1951-52, est passée à 28,2 % en 1956-57 et devrait atteindre 31,7 % en 1961-62 <sup>(1)</sup>. Le prélèvement public global peut être évalué pour 1957 à environ 3 760 milliards de liras. D'après les estimations ci-dessus, ce chiffre se répartirait comme suit :

17 % concernant des phénomènes de revenu (impôts sur le revenu et la fortune),

35 % rapportés au volume des affaires (impôts sur les affaires et les transactions),

16 % frappant la consommation,

21 % affectant les frais de main-d'œuvre,

11 % représentant la part des finances locales.

## D — DÉPENSES PUBLIQUES ET INVESTISSEMENTS

Le tableau 28 reproduit, dans leurs grandes lignes, les charges supportées par l'État. D'après ces données, le total des dépenses publiques en liras 1954 <sup>(2)</sup> est passé au cours des sept derniers exercices (1950-51 à 1956-57), de 2 425 à 2 865 milliard de liras, soit un taux d'augmentation de 3,4 % en termes réels, c'est-à-dire un pourcentage légèrement inférieur à celui du revenu national. Une

<sup>(1)</sup> La pression fiscale et parafiscale globale calculée d'après la méthode suggérée par le comité (rapport entre les charges fiscales et parafiscales en numérateur et le produit brut, augmenté des transferts de revenus effectués par l'administration publique, par les institutions d'assurances sociales et par les allocations familiales, en dénominateur) était égale à 21 % en 1951-52 et a atteint 25,3 % en 1956-57. La pression fiscale et parafiscale marginale, pendant la même période, a été égale à 36,7 %. L'on prévoit qu'en 1961-62 la pression fiscale et parafiscale atteindra 27,5 % et que la pression fiscale et parafiscale marginale sera égale à 32,9 % entre 1957-58 et 1960-61.

<sup>(2)</sup> La dépense globale de l'État comprend les dépenses courantes et les dépenses en capital, déduction faite du remboursement des dettes et des postes compensant certaines recettes.

telle augmentation du total des dépenses ne reflète qu'un accroissement des dépenses courantes, qui se sont accrues dans la période considérée à un taux annuel moyen de 6,1 %, tandis que les dépenses d'investissement, une fois terminé l'effort exceptionnel de la reconstruction d'après-guerre, ont marqué une légère diminution.

TABLEAU 28  
Dépenses de l'État

en milliards de liras 1954

Dépenses	1951-52		1956-57		Accroissement annuel, moyen 1951-52 à 1956-57
	Milliards de liras	%	Milliards de liras	%	
<i>Dépenses courantes</i>					
intérêts sur la dette publique	127	5,3	208	7,3	10,4 %
subventions aux organismes auto- nomes d'État	69	2,8	105	3,7	8,8 %
subventions aux consommateurs (prix politisés)	—	—	1	..	—
instruction publique	219	9,0	354	12,4	10,1 %
santé et assistance publique, sécurité sociale	236	9,7	362	12,6	8,9 %
subventions aux autorités locales	139	5,7	191	6,7	6,6 %
défense	424	17,5	470	16,4	2,1 %
autres	552	22,8	686	23,9	4,4 %
Total des dépenses courantes	1 766	72,8	2 377	83,0	6,1 %
<i>Dépenses d'investissements</i>					
travaux publics (y compris les pro- grammes Cassa del Mezzogiorno e Calabria)	292	12,1	277	9,7	—
autres investissements	306	12,6	180	6,2	—
Total des dépenses d'investissements	598	24,7	457	15,9	—
<i>Autres dépenses en capital</i>	61	2,5	31	1,1	—
Total général	2 425	100,0	2 865	100,0	3,4 %

Parmi les investissements, ceux qui consistent en travaux publics et en infrastructures ont une grande importance ; des interventions importantes ont été également effectuées dans l'agriculture et l'industrie, sous forme de financements à l'initiative privée, surtout dans les régions méridionales et en faveur des petites et moyennes entreprises.

Il n'en reste pas moins que, pendant la période considérée, les quatre cinquièmes des recettes additionnelles, visées au paragraphe précédent, ont été absorbés par l'augmentation des dépenses courantes, alors qu'un cinquième servait à résorber le déficit, qui est tombé de 500 milliards de liras en 1951-52 à 159 milliards de liras en 1956-57 <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Le déficit est ici considéré comme la différence entre la dépense globale (voir note page précédente) et les recettes globales (recettes fiscales + aides économiques + recettes non fiscales, déduction faite de celles dues à de nouvelles dettes et aux postes compensant certaines dépenses).



Des données exposées ci-dessus, on peut induire que, pendant la période considérée, l'influence des dépenses publiques sur les investissements a été tout indirecte. Elle s'est exercée surtout grâce à la diminution du déficit du budget, qui a amenuisé la pression du Trésor sur le marché des capitaux. On n'oubliera pas à cet égard qu'au cours des années considérées, l'évolution de la conjoncture a pu déterminer une forte demande additionnelle de la part des particuliers sur le marché des capitaux ; comme on n'a pu contenir les dépenses publiques non destinées aux investissements, toute augmentation des investissements de la part de l'État aurait pu mettre en danger la stabilité monétaire.

Il faut souligner, d'autre part, que l'État italien grâce aux entreprises qu'il contrôle directement ou indirectement (entreprises du groupe I.R.I. ou E.N.I. et autres moins importantes ; entreprises « municipalisées » ; entreprises autonomes des chemins de fer, des monopoles fiscaux, des téléphones, etc.) a à sa disposition un instrument supplémentaire, au moyen duquel il peut canaliser les investissements dans les directions répondant le mieux à une politique de développement.

Au cours des deux dernières années, le total de ces investissements dus à l'initiative de l'État, mais financés par des capitaux puisés directement dans le marché financier, a atteint un montant de l'ordre de 350 à 450 milliards de liras, soit 10 à 15 % du total des investissements bruts. Ajoutons que ces investissements sont concentrés dans quelques secteurs d'une importance particulière pour le développement économique du pays : chemins de fer, téléphones, sources d'énergie et autres services publics, sidérurgie, hydrocarbures, certaines branches de la mécanique lourde.

## CONCLUSIONS

1. Des différents aspects du système économique italien, considérés dans cette étude, il ressort que la caractéristique la plus typique de ce système est la coexistence de deux structures de production essentiellement différentes : d'un côté, l'ensemble des entreprises plus « modernes » qui ont atteint un niveau technique élevé ainsi qu'une haute productivité et qui attirent la plus grande partie de l'accumulation de capital réalisée par l'économie italienne ; de l'autre, l'ensemble des entreprises qui, en raison de leur retard technique et de la nécessité où elles se trouvent de donner du travail à une main-d'œuvre excédant leurs besoins, ont des niveaux de productivité extrêmement bas et souvent ne parviennent qu'à une économie de simple subsistance faiblement insérée dans le marché. Ces entreprises sont particulièrement nombreuses dans l'agriculture et dans certaines activités tertiaires, mais on en retrouve aussi dans le secteur industriel.

A côté de ces deux groupes de sujets économiques, il en existe un troisième, représenté par l'État et par les autres organismes publics, ayant la mission de promouvoir le progrès du secteur le moins avancé de l'économie et en même temps de ne pas gêner, par cette action, mais au contraire de promouvoir le développement du secteur le plus avancé, afin que celui-ci puisse encore mieux soutenir la concurrence des systèmes de production des autres pays.

2. C'est de la présence simultanée des trois groupes ci-dessus définis que naissent les plus fortes tensions auxquelles est soumis le système économique italien.

Commençons donc par décrire à grands traits la position de chacun des trois groupes et les rapports qui les relient.

La partie la plus évoluée, comparativement à la basse productivité du reste de l'économie italienne, travaille pour un marché national sensiblement plus restreint que celui qu'elle aurait si toute la main-d'œuvre du pays était utilisée de façon rationnelle. Ainsi qu'on l'a déjà remarqué, le fait que ce marché est limité à maints égards ne permet qu'à très peu de grandes unités de vivre dans de bonnes conditions économiques et rend difficile, voire incertain, leur progrès ultérieur. En outre, cette structure aggrave les effets de la tendance, aujourd'hui commune à bien des pays industriels, qui veut que les revenus additionnels provenant des

augmentations de productivité aillent aux seules personnes qui participent aux entreprises où ces accroissements se sont produits, au lieu d'en étendre le bénéfice à toute l'économie au moyen d'une baisse des prix. Étant donné la structure de l'économie italienne, telle que nous venons de la définir, une fraction très importante du pays demeure privée des bienfaits produits par le progrès de la productivité. Elle en demeure privée, soit de façon immédiate lorsque les revenus supplémentaires en question se transforment en biens de consommation, augmentant ainsi les différences de niveaux de vie entre les diverses catégories de la population, soit de façon moins immédiate, mais bien plus accentuée, lorsque ces revenus additionnels donnent lieu, par l'autofinancement des entreprises où ils se réalisent, à des investissements de type intensif dans les secteurs et dans les régions où ces revenus sont produits.

Tout cela empêche de réduire les différences existant entre le rythme de progrès des secteurs évolués et celui des secteurs arriérés de l'économie et peut même provoquer un accroissement de ces écarts.

La partie la moins développée de l'économie italienne n'accuse pas seulement le revenu le moins élevé, mais aussi des taux de progrès très bas et parfois nuls.

Dans les régions les plus développées, les situations particulières de faible productivité sont appelées à disparaître par voie d'absorption naturelle dans le mouvement général de progrès. Au contraire, là où les retards sont plus graves et plus étendus, la politique de développement et le contact avec les parties les plus dynamiques du pays déclenchent plusieurs réactions.

Avant tout, le contact direct et immédiat avec les populations jouissant d'un niveau de vie supérieur suscite des phénomènes de pression sociale qui, bien que n'étant pas inhérents à la structure économique, ne laissent pas toutefois exercer des effets économiques d'envergure sur toute l'économie du pays. Il faut encore considérer les conséquences, tant des initiatives prises par les sujets économiques de la fraction la plus développée du pays, que des nombreuses interventions publiques s'exerçant dans plusieurs directions.

L'économie peu développée réagit à ces initiatives et à ces interventions de deux façons différentes : ou bien lorsque l'impulsion s'avère efficace, le secteur défavorisé s'insère organiquement dans le marché, et reçoit aussi du marché lui-même une impulsion nouvelle pour des progrès ultérieurs ; ou bien, quand cette intégration ne se réalise pas, la position du secteur en cause devient très incertaine et, en général, souffre d'un plus grand déséquilibre. Ceci se produit lorsque, faute de capitaux et d'autres éléments indispensables pour progresser, l'économie peu développée ne trouve ni la force de faire face à la concurrence des entreprises de la partie la plus avancée, ni la capacité d'exploiter au maximum les facilités et les nouveaux capitaux rendus disponibles par une intervention de l'État, désormais renforcée.

Passant enfin à l'action publique, on peut dire, sur la base de ce qui a été jusqu'ici observé, que la mission générale de la politique économique ne peut être que de rendre fructueuse la coexistence des deux types d'économie au sein du

système italien, en ce sens qu'aucune des deux ne trouve dans l'autre un obstacle, mais bien plutôt une raison d'accentuer son propre progrès. Pour se convaincre que cela est possible, il suffit de considérer que, d'un côté, c'est de la partie la plus développée que peut provenir la plus grande partie de l'épargne nécessaire au progrès équilibré de l'économie nationale et que, d'un autre côté, c'est par le développement, et donc par l'augmentation du revenu de la partie aujourd'hui sous-développée, que l'on peut réaliser un marché national capable de permettre de nouveaux progrès de la structure industrielle existante.

Ce but de la politique économique, s'il est facile à circonscrire, est toutefois très difficile à atteindre, parce qu'il requiert une modification substantielle du mécanisme de développement aujourd'hui existant dans l'économie italienne ; étant donné que c'est dans le cadre d'une économie de marché que l'on doit atteindre ce but, c'est le système des rentabilités privées lui-même qui doit être modifié.

La politique économique italienne se trouve donc en premier lieu obligée à coordonner plus fortement dans ce but les groupements d'intérêt, qui ne sont pas suffisamment liés à un processus de développement plus rapide et plus équilibré, tel qu'il serait nécessaire en Italie. Il y a, en premier lieu, la classe financière et industrielle qui reçoit encore son impulsion d'un système de rentabilités orientant la formation, l'intensité et la localisation du capital industriel d'une manière qui ne répond pas aux exigences d'un développement équilibré. Une politique économique qui ne parvient pas à modifier les rentabilités du marché trouvera fatalement cette classe absente ou peut-être même réfractaire, et l'on pourrait dire, réfractaire à juste titre. Cette position peut être modifiée par une politique adéquate, comme le démontre la création dans le Sud de plusieurs entreprises industrielles, due jusqu'ici uniquement à l'initiative privée et non à des organismes publics. On peut tenir le même langage au sujet des syndicats ouvriers, dont les revendications ne sont guère compatibles avec une politique de formation plus intense et mieux distribuée du capital et qui doivent être intéressés à l'augmentation des ressources à investir et à un accroissement plus rapide et plus équilibré de l'emploi.

Il y a aussi des organisations de défense de certaines catégories de producteurs agricoles dont l'action, dans une économie de marché, constitue presque par définition, un obstacle au progrès économique. De telles formes de défense apparaissent d'ailleurs inévitables tant que la réalisation de la politique de développement ne permettra pas de résoudre concrètement le problème paysan en mettant sur pied des structures agricoles plus avancées et en amenuisant la pression démographique.

3. Les problèmes les plus graves qui se posent aujourd'hui à la politique économique italienne apparaissent, en somme, comme des manifestations particulières des difficultés générales de structure que l'on a précédemment décrites. Cela est particulièrement évident dans l'agriculture, qui présente l'exemple même des déséquilibres typiques d'une situation de surpeuplement. Une modification substan-

tielle de cette situation ne peut être recherchée que dans le sens d'une absorption d'une partie de la main-d'œuvre rurale par les activités extra-agricoles ; mais il est tout aussi nécessaire, surtout après l'adhésion de l'Italie au Marché commun, d'améliorer l'organisation de la production.

Les difficultés à surmonter sont nombreuses. Tout d'abord l'on rencontre très fréquemment des situations dans lesquelles, en raison du morcellement de l'exploitation agricole, et parfois même de la propriété, les dimensions des entreprises sont si exiguës que celles-ci ne disposent d'aucune marge pour améliorer leur équipement ; dans ces cas l'exploitation est, la plupart du temps, de type familial. Mais l'insuffisance du niveau technique de l'exploitation s'étend même à des situations dans lesquelles les difficultés les plus graves ne dérivent pas tant des petites dimensions de l'exploitation que des rapports existant entre les deux sujets économiques — l'exploitant et le propriétaire — vivant d'une même terre.

Dans la partie la plus avancée de l'agriculture, il existe également des difficultés, qui découlent largement du peu de rentabilité des investissements agricoles par rapport à d'autres formes de placement offertes par le marché ; le maintien de cette situation peut ralentir, ou même inhiber, le progrès de la partie la plus productive de l'agriculture italienne et placer en outre celle-ci devant de graves difficultés au cours d'une intégration graduelle dans les marchés internationaux.

On peut donc escompter que le développement ultérieur de l'agriculture sera fonction d'un ensemble de changements portant, d'une part sur les termes d'échange entre l'agriculture et les autres secteurs et, d'autre part, sur la structure même de production de l'économie agricole italienne, et cela, en ce qui concerne aussi bien les formes d'exploitation les moins productives, que les genres de cultures, ou enfin les entreprises agricoles où l'introduction d'une exploitation intensive n'est pas rentable au regard de leurs petites dimensions.

En poussant notre système agricole à développer une plus grande capacité de concurrence, l'adhésion de l'Italie au Marché commun ne pourra qu'accélérer le processus de modification des structures déjà en cours et surtout modifiera les types de cultures auxquels notre agriculture se consacre ; l'accentuation de la spécialisation qui en dérivera conduira tout d'abord à abandonner la culture des céréales dans une vaste zone submarginale, localisée surtout sur les Apennins et sur les collines du Midi. Après le transfert de sa population, cette zone pourra être en grande partie consacrée exclusivement à la sylviculture et à l'élevage.

D'un autre côté, l'expansion de l'irrigation accroîtra, dans le Nord, la productivité des cultures fourragères et de l'élevage qui y est rattaché, et dans le Midi, permettra non seulement à ces productions de se répandre, mais facilitera aussi un nouveau développement de la production de fruits et de légumes. Il est bon de rappeler que, si une intensification de la production de fruits et de légumes est justifiée par les prévisions établies en ce qui concerne le commerce extérieur italien, l'augmentation des disponibilités en matière de produits de l'élevage est, à son tour, justifiée par les perspectives de la demande intérieure.

Quant aux principales mesures de politique agricole qui ont été adoptées

dans l'après-guerre, il faut rappeler que la réforme agraire n'a intéressé qu'une portion négligeable de la surface cultivable (3 %). Comme on l'a dit dans l'introduction, elle vise à créer une agriculture de petits propriétaires, ce qui représente un progrès certain par rapport aux conditions de départ, qui étaient certainement moins rationnelles que celles qu'à instaurées la réforme. Toutefois, le type d'organisation de l'exploitation qui a été ainsi obtenu n'a guère abouti à de substantiels progrès de la productivité.

Quant à l'assainissement des sols, on peut dire que le nouveau capital foncier ainsi formé n'a souvent engendré qu'un potentiel qui attend son développement ; en effet, il n'est pas parvenu à créer une situation de rentabilité généralisée des investissements privés ; il en résulte une situation de faible productivité des travaux publics effectués.

Le Midi est naturellement la région qui souffre le plus de ce sous-développement : et cela à la fois parce qu'en l'absence de développement industriel, la production agricole y est prépondérante, et parce que les formes d'exploitation arriérées sont plus fréquentes dans l'agriculture méridionale.

Quant au développement de l'industrie méridionale, les interventions effectuées à ce jour ont permis de créer des infrastructures essentielles, mais n'ont pas changé des caractéristiques fondamentales du système industriel italien ; en effet la création de nouvelles unités de production dans le Sud a eu lieu jusqu'à présent dans une mesure modeste par rapport aux objectifs de la politique d'industrialisation de la région. Il faut toutefois remarquer que le processus d'industrialisation se trouve encore à ses débuts et, par conséquent, il se ressent de l'insuffisance non seulement des infrastructures mais aussi de la capacité de direction et de l'esprit d'entreprise. En tout cas, un nouvel accroissement massif des infrastructures n'apparaît, en général, plus nécessaire désormais, étant donné qu'il n'y a pas encore eu d'investissements industriels correspondant à l'infrastructure qui a déjà été créée ; une nouvelle orientation, dont la loi de 1957 est une première importante manifestation, semble s'imposer.

Cette nécessité d'industrialiser les provinces méridionales conduit à considérer, après le problème agricole et celui des régions méridionales, un troisième grand problème italien : *le développement du système industriel existant.*

Comme on l'a déjà dit, pour combler le retard économique du Midi il faudra surtout chercher à étendre aux régions méridionales l'équipement industriel du reste du pays. Par là même seront corrigés les effets de la tendance des investissements industriels à se concentrer dans les régions déjà industrialisées, ce qui se traduit surtout par un accroissement de la productivité des travailleurs déjà occupés, et non pas par une augmentation du niveau de l'emploi qui intéresserait aussi les régions où l'offre de main-d'œuvre ne rencontre pas une demande correspondante.

Or, corriger les effets de cette tendance ne signifie pas mettre un obstacle aux investissements destinés à augmenter la productivité du système existant. Par suite de l'ouverture du Marché commun et, en général, de la nécessité pour l'économie

italienne d'accroître ses exportations industrielles pour faire face aux besoins rapidement croissants de matières premières importées, le courant d'investissements destinés à augmenter la productivité devra être intensifié et, de toute façon, ne devra pas se ralentir. Le développement équilibré du système industriel italien exige donc que la formation de capital supplémentaire permettant le développement industriel des zones arriérées ne constitue pas une alternative, mais un complément à l'afflux de capitaux nécessaires pour augmenter la productivité du système industriel existant.

A cet égard, il faut remarquer que le problème qui consiste à accroître la productivité du système de production existant et à en promouvoir l'expansion dans les zones où il fait défaut ne doit pas trouver sa solution dans la création de deux systèmes ayant des niveaux de productivité différents. Ainsi qu'il l'est clairement démontré par les initiatives industrielles déjà prises dans le Midi, les solutions techniques qui ont été adoptées ne sont guère différentes de celles vers lesquelles tend le système industriel existant dans le Centre-Nord. Ceci est l'une des raisons qui expliquent l'importance des capitaux requis.

L'intérêt qu'a l'Italie à participer au processus d'intégration qui va se dérouler à la suite du Traité de Rome découle, en ce qui concerne l'industrie, du fait que le nouveau capital sera formé dans des perspectives de marché rendant profitable l'adoption de techniques très modernes. Ces perspectives permettront donc une productivité du travail plus élevée que celle qu'on aurait pu atteindre dans le cadre du seul marché national.

Ce développement n'est certainement pas moins important que ceux qui pourront se réaliser dans d'autres secteurs auxquels le processus d'intégration fournira une nouvelle impulsion. Les principaux parmi ces secteurs sont, à part une utilisation plus rationnelle des ressources agricoles dont on a déjà parlé, la formation d'un marché du travail et des capitaux beaucoup plus vaste, la possibilité pour les producteurs et les consommateurs de chercher sur les autres marchés de la Communauté des conditions meilleures que celles du marché italien.

4. Les changements provoqués par la formation du Marché commun feront apparaître plus clairement un quatrième groupe de problèmes qui peuvent être, d'une façon générale, qualifiés de problèmes d'une meilleure utilisation du facteur humain.

Ces problèmes sont essentiellement représentés par :

a) L'instruction professionnelle, qui devra correspondre, quant à la qualité et à la quantité, à la nouvelle demande de travail qui se manifestera tant à l'intérieur qu'à l'étranger ;

b) La formation de cadres capables de diriger des entreprises, dans la mesure nécessaire pour permettre le plein emploi du capital qui va se créer ;

c) La recherche et l'expérimentation scientifique, dans les formes requises par les nouvelles structures de production, plus diversifiées, qui vont être réalisées dans le pays.

Les considérations qui précèdent définissent clairement l'importance décisive que revêt pour l'Italie l'intensification du processus d'accumulation du capital. C'est là, en effet, la condition préalable à toute solution du problème posé par la nécessité d'améliorer rapidement la situation des parties les plus arriérées de l'agriculture et par la nécessité de consolider la capacité concurrentielle du système industriel existant, tout en l'étendant rapidement aux régions méridionales, où est pratiquement concentrée l'offre de main-d'œuvre du pays.

Cela dit, il faut tout de suite remarquer que cette manière de présenter les problèmes italiens n'est pas nouvelle : elle est à l'origine du plan décennal de développement (Plan Vanoni) dont s'inspire la politique économique actuelle de l'Italie. Le fait nouveau qui résulte de l'adhésion de l'Italie au Marché commun est que tandis que d'après le plan décennal, l'accélération du processus de formation du capital devait s'effectuer dans un régime assurément non autarcique, mais protégé néanmoins par le système douanier existant, aujourd'hui cette protection devra graduellement disparaître. Cela n'appelle pas un changement de directives, mais seulement une accélération considérable du processus d'accumulation de capital qui avait été prévu dans le Plan.

Il faut répartir plus équitablement les biens de consommation entre les travailleurs à plein temps, les sous-occupés et les chômeurs non seulement pour augmenter les investissements, mais aussi pour améliorer la position concurrentielle de nos exportations. On a souligné, en son temps, la vulnérabilité de l'équilibre atteint en 1957 par la balance italienne des paiements et la haute élasticité importations/revenu qui caractérise le stade actuel de l'économie italienne. Dans ces circonstances, si les augmentations de productivité servent à faire baisser les prix et à rendre ainsi possible une expansion substantielle et durable du commerce extérieur italien, cela peut contribuer à une augmentation du revenu et de l'emploi, tout comme à une intensification des investissements.

En Italie, on espère que le capital étranger viendra s'investir dans le pays ; néanmoins cet apport ne saurait amoindrir que dans une mesure limitée le volume de l'épargne ultérieure nécessaire de même que la précarité de l'équilibre atteint aujourd'hui par la balance des paiements.

Parmi les mesures visant à encourager les investissements on doit inclure un changement d'orientation des dépenses publiques. On a relevé à ce propos que le prélèvement de l'État s'approche en Italie de 30 % du revenu national et que seulement 10 à 15 % de ce prélèvement est destiné à des investissements.

Or, une action qui se propose d'aboutir à des réalisations très importantes dans les domaines de l'agriculture et de l'industrialisation des régions méridionales requiert non seulement des stimulants particuliers, mais aussi des investissements publics plus considérables. Des demandes justifiées de fonds publics parviendront également de la part des secteurs de l'enseignement professionnel et de la recherche scientifique. D'autre part, un mécanisme fiscal comme celui de l'Italie, dont les recettes augmentent à une cadence plus rapide que celle du revenu national et qui a déjà une incidence de près de 30 % sur celui-ci, devra probablement être modi-



fié, surtout dans les secteurs de l'impôt sur les transactions et dans celui des assurances sociales, c'est-à-dire dans les secteurs frappant directement des activités comme les échanges commerciaux et l'emploi de la main-d'œuvre que l'on voudrait tout spécialement développer. Une politique de freinage des dépenses courantes sera donc inévitable, si l'on veut adapter la structure des finances publiques au cadre de la politique économique imposée par l'adhésion au Marché commun, et cela, même si l'on veut bien admettre que l'augmentation des investissements publics peut justifier une certaine politique de déficit.

En conclusion, l'entrée en vigueur du Traité de Rome ne modifie pas substantiellement les objectifs de la politique économique italienne, ni l'évolution très profonde que l'on peut envisager en conséquence et dont il a été question aux chapitres I et II. Cependant les problèmes à résoudre, notamment dans le domaine de l'accumulation de capitaux et du processus d'adaptation et de transformation, deviendront plus aigus mais l'évolution structurelle et le progrès économique et social, qui ont été jusqu'ici si remarquables, en seront ultérieurement accélérés.

La création d'une zone de libre-échange, comprenant les 17 pays membres de l'O.E.C.E., suggère, d'après ce que l'on sait au sujet des pourparlers qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, deux séries de réflexions.

En premier lieu, le fait que les tarifs extérieurs ne soient pas unifiés produira, faute de mesures appropriées, un déséquilibre dans les courants d'échanges et, à longue échéance, dans la localisation même des investissements industriels au détriment des pays qui, comme l'Italie, ont un tarif extérieur plus élevé. Même si l'on réalisait une coordination satisfaisante des tarifs douaniers vers les pays tiers, il faudrait encore parer aux inconvénients présentés par une intégration économique n'intéressant que les échanges de marchandises. En effet, les possibilités d'un développement équilibré de la zone seraient gravement compromises si les capitaux, les services et la main-d'œuvre n'étaient pas compris dans le processus d'intégration, et s'il n'existait pas de stimulants destinés à faciliter l'harmonisation des politiques économiques des pays membres. Cela parce que la libération des seuls échanges de marchandises ne peut contribuer de la même façon à résoudre les problèmes de développement à long terme de tous les pays membres.

## ANNEXE

**TABLEAU 17 a**  
(Complément du tableau 17, page 376)

### Balance des paiements courants en 1957

*en millions de dollars courants et en %*

Catégories	Recettes		Dépenses	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
<b>A - Marchandises fob</b>				
Produits alimentaires	610,1	15,2	535,4	13,1
Matières premières	120,8	3	1 058,7	26,0
Charbon et pétrole	185,2	4,6	683,7	16,8
Produits manufacturés	1 628	40,4	947,2	23,3
Total	2 544,1	63,2	3 225,0	79,2
<b>B - Services et transferts</b>				
Tourisme	381	9,5	58,3	1,4
Transports et assurances	488,1	12,1	538,6	13,2
Revenu du travail et remises des émigrés	231,3	5,7	10,8	0,3
Revenu de capitaux	60	1,5	85,4	2,1
Divers <sup>(1)</sup>	320,8	8	154	3,8
Total	1 481,2	36,8	847,1	20,8
<b>C - Total des postes courants (A + B)</b>				
	4 025,3	100,0	4 072,1	100,0

<sup>(1)</sup> Services gouvernementaux, pensions et subsides, commissions bancaires, brevets et droits d'auteur, soldes des comptes postaux et téléphoniques, et autres.

TABLEAU 19 a  
(Complément du tableau 19, page 379)

Variations de la balance des paiements courants par secteur de production  
au cours des quatre années 1953-1957

en millions de dollars courants

Catégories	Recettes			Dépenses		
	Millions de dollars		Pourcentage d'accroissement annuel moyen 1953-1957	Millions de dollars		Pourcentage d'accroissement annuel moyen 1953-1957
	1953	1957		1953	1957	
<b>A - Marchandises fob</b>						
Produits alimentaires	365,4	610,1	13,7	429,4	535,4	5,7
Textiles	354,1	434,7	5,3	399,9	480,5	4,7
Produits métallurgiques	67,7	172,9	26,4	236,2	483,7	19,6
Industrie mécanique	306,7	666,9	21,4	324,7	406,3	5,8
Charbon et pétrole	146,6	185,2	6,0	424,0	683,7	12,7
Produits chimiques	83,4	153,1	16,4	91,2	158,0	14,7
Divers (1)	215,5	321,2	10,5	308,2	477,4	11,6
<b>Total</b>	<b>1 539,4</b>	<b>2 544,1</b>	<b>13,4</b>	<b>2 213,6</b>	<b>3 225,0</b>	<b>9,9</b>
<b>B - Services et transferts</b>						
Tourisme	147,3	381,0	26,8	16,6	58,3	36,9
Transports et assurances	259,1	488,1	17,2	305,8	538,6	15,2
Revenu du travail et remise des émigrés	125,6	231,3	16,5	—	10,8	—
Revenu de capitaux	25,6	60,0	23,7	32,2	85,4	27,6
Divers (2)	227,7	320,8	8,9	116,8	154,0	7,1
<b>Total</b>	<b>785,3</b>	<b>1 481,2</b>	<b>17,2</b>	<b>471,4</b>	<b>847,1</b>	<b>15,8</b>
<b>C - Total des transactions courantes (A + B)</b>	<b>2 324,7</b>	<b>4 025,3</b>	<b>14,7</b>	<b>2 685,0</b>	<b>4 072,1</b>	<b>11,0</b>

(1) Comprend tous les produits des industries de transformation des minéraux non ferreux, des industries du bois, du papier et du carton, de l'imprimerie et de l'édition, et autres productions. Sont également comprises les commandes off-shore.

(2) Services gouvernementaux, pensions et subsides, commissions bancaires, brevets et droits d'auteur, soldes des comptes postaux et téléphoniques, et autres.

**TABLEAU 21 a**  
(Complément du tableau 21, page 383)

**Répartition des importations et des exportations  
par zone d'origine et de destination en 1953 et 1957**

en millions de dollars courants

Pays	Importations cif <sup>(1)</sup>			Exportations fob <sup>(2)</sup>			Balance	
	1953	1957	Variations %	1953	1957	Variations %	1953	1957
Marché commun	528,8	783,4	+ 48,2	296,7	634,8	+ 113,8	- 232,1	- 148,6
Autres membres zone libre-échange	540,8	662,9	+ 22,5	433,9	684,3	+ 57,6	- 106,9	+ 21,4
Total pays O.E.C.E.	1 069,6	1 446,3	+ 35,2	730,6	1 319,1	+ 80,4	- 339,0	- 127,2
Autres pays	1 325,6	2 179,7	+ 64,4	757,7	1 221,5	+ 61,2	- 567,9	- 958,2
Total général	2 395,2	3 626,0	+ 51,4	1 488,3	2 540,6	+ 70,7	- 906,9	- 1 085,4
Zone U.E.P.	1 608,5	2 128,1	+ 32,3	968,0	1 629,2	+ 68,3	- 640,5	- 498,9
Zone sterling	651,6	744,9	+ 14,3	301,3	390,7	+ 29,6	- 350,3	- 354,2
Zone dollar	389,4	824,7	+ 111,8	204,1	395,2	+ 93,7	- 185,3	- 429,5

(<sup>1</sup>) Les différences existant avec les données correspondantes des tableaux 17 et 19 dérivent principalement :  
à l'importation : de la base cif adoptée dans ce tableau ;  
à l'exportation : de l'inclusion des provisions de bord, caves-entrepôts et autres, qui ne figurent pas sous la rubrique « Marchandises » des tableaux 17 et 19. Comme on l'a déjà dit, ces deux tableaux englobent aussi les commandes off-shore dont les valeurs ne figurent pas dans le présent tableau.

TABLEAU 22 a  
(Complément du tableau 22, page 384)

Répartition des importations et des exportations par zone  
et par produit en 1953 et 1957

en millions de dollars courants

Pays	Produits alimentaires, boissons et tabac (Sections 0 et 1)		Matières premières (sauf combustibles, graisses animales et végétales (Sections 2 et 4)		Combustibles lubrifiants et produits dérivés (Section 3)		Machines et matériel de transport (Section 7)		Autres produits manufacturés (sauf machines et matériel de transport (Sections 5, 6, 8, 9)	
	1953	1957	1953	1957	1953	1957	1953	1957	1953	1957
	<i>Importations cif</i>									
Marché commun	36,7	64,9	82,5	152,7	95,3	75,7	118,4	201,4	195,9	288,7
Autres membres zone libre-échange	103,7	132,5	145,5	205,2	33,6	6,6	99,0	101,1	159,0	217,5
Total pays O.E.C.E.	140,4	197,4	228,0	357,9	128,9	82,3	217,4	302,5	354,9	506,2
Autres pays	273,2	312,3	529,4	874,8	326,9	672,5	78,4	103,1	117,7	217,0
Total général	413,6	509,7	757,4	1 232,7	455,8	754,8	295,8	405,6	472,6	723,2
	<i>Exportations fob</i>									
Marché commun	125,6	227,7	32,1	17,0	2,7	40,4	44,2	118,3	92,1	231,4
Autres membres zone libre-échange	130,2	200,2	29,5	56,2	50,6	77,9	75,7	114,5	147,9	235,5
Total pays O.E.C.E.	255,8	427,9	61,6	73,2	53,3	118,3	119,9	232,8	240,0	466,9
Autres pays	97,8	176,1	43,3	50,8	92,5	66,7	161,0	343,6	363,1	584,3
Total général	353,6	604,0	104,9	124,0	145,8	185,0	280,9	576,4	603,1	1 051,2

(<sup>1</sup>) Les sigles des sections correspondent à la nomenclature S.I.T.C. de l'O.N.U.

**TABLEAU 27 a**  
(Complément du tableau 27, page 399)

**Recettes de l'État et des collectivités locales**

en milliards de liras courantes et en %

Recettes	1951-1952		1956-1957		Accroissement annuel moyen 1951-52 à 1956-57
	Milliards de liras	%	Milliards de liras	%	
<i>Recettes de l'État</i>					
Impôt sur le revenu et la fortune	364	20,7	622	20,5	11,3 %
Impôt sur les affaires	128	7,3	221	7,3	11,6 %
Impôt sur l'achat et la vente des marchandises et services	559	31,9	1 104	36,4	14,6 %
Impôt sur la consommation des biens somptuaires	281	16,0	413	13,6	8,0 %
Impôt sur la consommation de biens de première nécessité	142	8,1	212	7,0	8,3 %
Loteries	30	1,7	41	1,4	6,5 %
Total des recettes fiscales de l'État	1 504	85,7	2 613	86,2	11,7 %
<i>Recettes fiscales des collectivités locales</i>	251	14,3	419	13,8	10,8 %
Total des rentrées fiscales	1 755	100,0	3 032	100,0	11,6 %

TABLEAU 28 a  
(Complément du tableau 28, page 403)

Dépenses de l'État

en milliards de liras courantes et en %

Dépenses	1951-1952		1956-1957		Accroissement annuel moyen 1951-52 à 1956-57
	Milliards de liras	%	Milliards de liras	%	
<i>Dépenses courantes</i>					
Intérêts sur la dette publique	120	5,3	220	7,3	12,9 %
Subventions aux organismes auto- nomes d'État	65	2,8	111	3,7	11,3 %
Subventions aux consommateurs (prix politisés)	—	—	1	—	—
Instruction publique	206	9,0	374	12,4	12,7 %
Santé et assistance publique, sécu- rité sociale	222	9,7	382	12,6	11,5 %
Subventions aux collectivités locales	131	5,7	202	6,7	9,1 %
Défense	399	17,5	496	16,4	4,4 %
Autres	520	22,8	724	23,9	6,8 %
Total des dépenses courantes	1 663	72,8	2 510	83,0	8,6 %
<i>Investissements</i>					
Travaux publics (y compris les pro- grammes Cassa del Mezzogiorno e Calabria)	275	12,1	293	9,7	—
Autres investissements	288	12,6	190	6,2	—
Total des dépenses d'investissement	563	24,7	483	15,9	—
<i>Autres dépenses en capital</i>	57	2,5	32	1,1	—
Total général	2 283	100,0	3 025	100,0	5,8 %

**Partie F**

**Luxembourg**

Le présent rapport a été établi par M. A. SCHWINNEN, ministère des affaires économiques, à l'invitation de la Commission de la C.E.E.





## INTRODUCTION

L'objet du présent rapport est de donner une vue d'ensemble de la structure économique du grand-duché de Luxembourg au moment de l'entrée en vigueur du Marché commun.

Pour élaborer ce document, les propositions du groupe de travail chargé de rédiger le rapport sur la situation économique de la communauté ont été suivies dans la mesure du possible. Malheureusement, le matériel statistique disponible ne permet pas de répondre à toutes les questions soulevées.

Nous croyons néanmoins avoir fourni une base solide, permettant d'analyser la structure de l'économie luxembourgeoise dans l'ensemble et de reconnaître les problèmes de fond qui existent dans le domaine économique.

Les bulletins et les cahiers économiques édités par le service d'études du ministère des affaires économiques ont été largement utilisés pour la rédaction de ce rapport, qui, d'ailleurs, ne se propose pas tant de présenter le résultat de recherches originales que de faire une synthèse des problèmes fondamentaux déjà étudiés.



## **I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION**

### **A — LA POPULATION ET L'EMPLOI**

#### **1. La situation démographique en général**

La population de résidence habituelle, calculée par l'office de statistique, a été de 315 000 unités à la fin de 1957.

La population luxembourgeoise est une population vieillissante avec des concentrations passagèrement importantes dans les classes appartenant aux âges productifs. Deux phénomènes sociaux notamment expliquent cela : l'accroissement de la durée moyenne de la vie et la diminution des naissances.

Au commencement du siècle, le taux brut de natalité (nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants) était de 31. Aujourd'hui ce taux est parmi les plus bas de l'Europe ; en 1957 il a été de 15,4 seulement.

Au Luxembourg, l'élément étranger représente une proportion importante de la population. Lors du dernier recensement en 1947, on comptait 29 142 étrangers. Ils constituaient alors un dixième de l'ensemble de la population. Depuis, cette proportion s'est encore accrue. Le 31 décembre 1957, on a recensé 36 914 étrangers de plus de 15 ans, soit 11,7 % de la population totale.

#### **2. La population active d'après le dernier recensement au 31 décembre 1947**

La population active recensée comprend les travailleurs rémunérés, les personnes travaillant pour leur propre compte, les actifs non rémunérés participant à une entreprise économique familiale, ainsi que les ouvriers et employés en chômage.

Par contre, les femmes ne se livrant qu'à des travaux de ménage, les étudiants, les retraités, etc., ne sont pas comptés parmi les actifs. En principe, les femmes d'agriculteurs et les membres de famille actifs ont été enregistrés comme personnes actives.

D'après le recensement de 1947, la population active se répartissait de la manière suivante parmi les grandes branches d'activité économique :

TABLEAU 1

Branches d'activité	Chiffres absolus	Pourcentages
Agriculture, jardinage, élevage, sylviculture	35 050	26,1
Mines, industries et métiers	53 253	39,6
Commerce, transports, hôtels, cafés	25 882	19,3
Services publics et services privés	13 819	10,3
Services de la maison	6 284	4,7
<b>Total</b>	<b>134 288</b>	<b>100,0</b>

Sources : Bulletin statistique, 1950, vol. 1, p. 26.

### 3. La population active en 1954, 1955 et 1956

L'Office national du travail a établi les chiffres suivants concernant la population active employée en 1954, 1955 et 1956 :

TABLEAU 2

en milliers

Branches d'activité	1954	1955	1956
Agriculture	33,3	33,0	32,7
Industries extractives	4,4	4,6	4,6
Industries manufacturières	44,0	44,8	46,7
Industrie du bâtiment	10,5	10,5	10,6
Électricité, eau, gaz	1,0	1,1	1,1
Commerce, banques et assurances	12,6	12,7	12,9
Transports et communications	9,6	9,7	9,8
Services	26,1	26,2	26,2
<b>Total de la population active employée</b>	<b>141,5</b>	<b>142,6</b>	<b>144,6</b>
Hommes sous les drapeaux	1,7	1,7	1,7

Il y a lieu de faire remarquer que ces chiffres ne constituent que des évaluations ; ils ne sont pas tout à fait comparables à ceux obtenus par le recensement de 1947.

### 4. La situation en matière d'emploi

On peut dire que le plein emploi est réalisé au Luxembourg en ce sens que la somme des offres d'emploi dépasse la somme des demandes d'emploi.

Toutefois, le fait que la main-d'œuvre disponible est totalement embauchée, ne signifie pas que les travailleurs, comme d'ailleurs les autres facteurs de production, soient utilisés de façon suffisamment efficace. Et c'est probablement dans la relative inefficacité actuelle d'un certain nombre de travailleurs que réside encore pour le Luxembourg la possibilité d'une augmentation substantielle de sa production et de son niveau de vie.

A cet égard, la politique économique a donc deux tâches bien distinctes : assurer le plein emploi et faire en sorte que les travailleurs soient employés d'une manière hautement productive.

Depuis longtemps déjà, les agriculteurs luxembourgeois se plaignent de la pénurie de main-d'œuvre agricole. C'est plus particulièrement au cours des dernières années que ce manque de bras s'est aggravé, notamment en raison de l'absorption graduelle d'une partie de la population agricole par l'industrie lourde.

En ce qui concerne la main-d'œuvre féminine, on peut supposer qu'il en existe des réserves relativement importantes.

Malheureusement, dans l'état actuel de nos statistiques, il n'est pas possible d'étayer ces observations par des données chiffrées.

En 1957 la moyenne mensuelle des ouvriers occupés dans l'industrie en général était de 43 944 dont 11 915, soit 27 %, de nationalité étrangère.

Sur un effectif total de 23 412 ouvriers occupés en 1957 dans l'industrie sidérurgique et minière, 19 879 étaient des indigènes et 3 533, soit 15 %, des ressortissants étrangers.

Dans l'agriculture travaillaient 1 877 personnes d'origine étrangère.

Parmi les autres branches qui comptent un nombre important de travailleurs étrangers, l'industrie du bâtiment occupe une place en vue.

## B — ANALYSE DE LA PRODUCTION EN PRIX COURANTS

Le tableau 3 donne la contribution de chacune des branches d'activité au produit national brut aux prix courants pour les années 1952, 1956 et 1957. L'importance relative des branches apparaît le plus clairement dans les colonnes du tableau qui traduisent les données en pourcentages.

Les statistiques luxembourgeoises ne permettent pas la ventilation des impôts indirects moins les subventions entre les différentes branches. C'est pour cette raison que le service d'études a évalué la contribution des branches d'activité au produit national brut au coût des facteurs.

On constatera notamment la faible contribution de l'agriculture au produit national (8,99 % en 1956) et, en général, des activités dites primaires (12,07 %). Cet état de chose s'explique à la fois par la rareté des ressources naturelles du Luxembourg et par le fait que son développement économique va de pair avec une réduction de l'importance relative des activités primaires au profit des activités secondaires et tertiaires.

Les activités secondaires correspondent aux rubriques 3, 4 et 5 (industries manufacturières, électricité, gaz, eau et construction) et interviennent en 1956 pour 51,89 % dans la formation du produit national. Le Luxembourg est donc un pays fortement industrialisé.

Les autres rubriques (6 à 12) relèvent des activités tertiaires. L'importance de ces branches est de 36,04 %.

Si l'on examine le tableau 3, on remarquera que l'industrie sidérurgique contribue à elle seule pour plus de 30 % au produit national et que sa part représente près de 70 % de la valeur ajoutée par l'ensemble des industries manufacturières.

TABLEAU 3

## Origine du produit national brut au coût des facteurs par branches d'activité

Branches d'activité	1952	1956	1957	1952	1956	1957
	<i>en millions de francs</i>			<i>en %</i>		
1. Agriculture et sylviculture :						
a) Agriculture	1 476	1 596	1 600	8,68	8,27	7,87
b) Sylviculture	98	139	150	0,58	0,72	0,74
2. Industries extractives	720	594	630	4,23	3,08	3,10
3. Industries manufacturières :						
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	490	620	700	2,88	3,22	3,44
b) Textiles, vêtements et chaussures	182	216	230	1,07	1,12	1,13
c) Bois, meubles	244	308	300	1,44	1,60	1,48
d) Papier, impression, édition	109	124	130	0,64	0,64	0,64
e) Industrie chimique et activités connexes	144	255	270	0,85	1,32	1,33
f) Pierre, argile	192	257	280	1,13	1,33	1,38
g) Industrie sidérurgique	5 745	5 915	6 400	33,78	30,67	31,48
h) Métallurgie de transformation, constructions électriques et mécaniques	621	790	820	3,65	4,10	4,03
i) Industries manufacturières diverses (cuir)	106	22	30	0,62	0,11	0,15
4. Électricité, gaz et eau	116	185	190	0,68	0,96	0,93
5. Bâtiment	906	1 316	1 360	5,33	6,82	6,69
6. Transports :						
a) Chemin de fer	886	1 095	1 100	5,21	5,68	5,41
b) Autres transports	232	324	340	1,36	1,68	1,67
7. Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants	1 704	2 158	2 300	10,02	11,18	11,31
8. Banques, assurances et affaires immobilières	200	268	280	1,17	1,39	1,38
9. Propriété immobilière	600	700	720	3,53	3,63	3,54
10. Administration publique, défense nationale et certaines entreprises publiques non incorporées ailleurs	1 786	1 992	2 100	10,50	10,33	10,33
11. Gens de maison	210	250	400	2,65	2,15	1,97
12. Autres activités tertiaires et erreurs statistiques	240	164				
<i>Produit intérieur brut au coût des facteurs</i>	17 007	19 288	20 330	100,00	100,00	100,00
13. Moins : Revenus nets des facteurs de production dus au reste du monde	— 435	— 545	— 530			
<i>Produit national brut au coût des facteurs</i>	16 572	18 743	19 800			

## C — ÉVOLUTION DU PRODUIT NATIONAL EN PRIX CONSTANTS

Ce chapitre a pour objet l'examen rapide des variations du produit national brut au coût des facteurs aux prix de 1954, entre 1937 et 1938, et les six dernières années. En établissant, pour chacune des années, le produit national aux prix de 1954, on a essayé de neutraliser les fluctuations des prix pour obtenir une série de données devant refléter, grosso modo, les mouvements quantitatifs de la production nationale. Les résultats sont présentés au tableau 4, page 428.

La production luxembourgeoise n'a regagné son niveau de 1937 (année de forte activité) qu'après 1949. A partir de cette année, elle a commencé à gagner du terrain. Son accroissement le plus marqué s'est produit en 1951 sous l'influence de la tension économique créée par la guerre de Corée. Comparé à la moyenne des années 1937 et 1938, le volume de la production enregistrée en 1957 ne s'est accru que de 42 %, soit environ 2 % par an. Ce fait n'admet évidemment pas la conclusion que toutes les branches d'activité ont participé au même degré à cette expansion, ni qu'aucune d'entre elles n'a subi une régression au cours des années sous revue.

Au cours de la période considérée, la part de l'agriculture et celle des industries extractives ont été en décroissance (9,05 % en 1957 contre 11,29 % en 1937-1938 et 3,94 % en 1957 contre 4,85 % en 1937-1938).

La part des industries manufacturières est restée à peu près la même (39,97 % en 1957 contre 40,68 % en 1937-1938). D'une manière générale, cette part dans l'ensemble du produit national augmente quand le rythme de l'activité s'accélère et diminue quand il ralentit.

Parmi les branches d'activité à caractère industriel, la sidérurgie, l'industrie chimique, l'électricité et l'industrie des produits minéraux non métalliques ont progressé. En revanche, l'importance relative de tous les autres secteurs industriels a diminué.

Pour ce qui est de la production tertiaire (transports, administration publique et autres services) leur part est allée de 35,07 % en 1937-1938 à 39,14 % en 1957.



TABLEAU 4

Origine du produit national brut au coût des facteurs aux prix de 1954

Branches d'activité	1937	1938	1952	1953	1954	1955	1956	1957 (1)	1937-38	1957	Modifi- cations entre 1937-38 et 1957
	en millions de francs									en %	
1. Agriculture et sylviculture :	1 959	1 374	1 400	1 431	1 472	1 523	1 500	1 484	10,56	8,38	- 2,18
a) Agriculture	90	91	89	79	77	118	126	119	0,73	0,67	- 0,06
b) Sylviculture	707	502	657	650	540	643	670	697	4,85	3,94	- 0,91
2. Industries extractives	662	641	561	540	537	574	596	661	5,23	3,73	- 1,50
3. Industries manufacturières :	378	351	188	189	183	178	182	187	2,92	1,06	- 1,86
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	448	386	298	293	297	318	311	299	3,35	1,69	- 1,66
b) Textiles, vêtements et chaussures	101	101	105	104	119	124	131	130	0,81	0,73	- 0,08
c) Bois, meubles	144	97	154	149	162	194	215	212	0,97	1,20	+ 0,23
d) Papier, impression, édition	125	123	161	182	198	224	236	244	0,99	1,38	+ 0,39
e) Industrie chimique et activités connexes	3 388	1 978	4 096	3 578	3 790	4 283	4 586	4 624	21,54	26,11	+ 4,57
f) Pierre, argile	496	502	679	672	644	644	663	670	4,01	3,78	- 0,23
g) Industrie sidérurgique	102	113	47	52	52	52	44	51	0,86	0,29	- 0,57
h) Métallurgie de transformation	100	85	142	149	166	183	193	199	0,74	1,12	+ 0,38
i) Industries diverses	964	871	1 022	1 238	1 161	1 219	1 196	1 200	7,37	6,78	- 0,59
4. Électricité, gaz et eau	1 026	782	1 192	1 065	977	1 182	1 251	1 231	7,26	6,95	- 0,31
5. Bâtiment	231	231	305	305	321	331	340	350	1,85	1,98	+ 0,13
6. Transports :	1 218	1 250	1 799	1 948	1 764	1 926	1 987	2 000	9,91	11,29	+ 1,38
a) Chemins de fer	2 000	2 000	2 409	2 808	3 690	3 282	3 205	3 350	16,05	18,92	+ 2,87
b) Autres transports	13 439	11 478	15 304	15 432	16 150	16 998	17 432	17 708	100,00	100,00	—
7. Administration publique, défense nationale et entreprises publiques	— 335	— 227	— 382	— 349	— 360	— 403	— 428	— 439	—	—	—
8. Autres services et erreurs statistiques	13 104	11 251	14 922	15 083	15 790	16 595	17 004	17 269	—	—	—
<i>Produit intérieur brut au coût des facteurs</i>											
Moins : revenus nets des facteurs de production dus au reste du monde											

(1) Chiffre provisoire.

## D — ORIGINE ET UTILISATION DES RESSOURCES

La décomposition du produit national par utilisation se présente de la manière suivante :

TABLEAU 5

## Origine et utilisation des ressources en prix courants

*en millions de francs*

Utilisation	1952	1956	1957 (1)
1. Dépenses des consommateurs en biens et services	9 475	11 644	12 500
2. Dépenses courantes de l'État en biens et services	2 227	2 297	2 450
3. Formation brute de capital fixe des entreprises	2 425	3 065	3 400
4. Formation brute de capital fixe de l'État	716	965	1 050
5. Variations de stocks et erreurs statistiques	— 180	350	300
6. Exportations de biens et services, y compris les revenus en provenance du reste du monde	17 548	18 655	19 300
7. Total des ressources utilisées	32 211	36 976	39 000
8. Moins : Importations de biens et services, y compris les revenus versés au reste du monde	14 266	16 680	17 700
9. D'où : Produit national brut aux prix du marché	17 945	20 296	21 300
10. Moins : Provisions pour amortissements des entreprises	1 945	2 686	
11. Moins : Provisions pour amortissements de l'État	373	424	
12. D'où : Produit national net aux prix du marché	15 627	17 186	
13. Moins : Impôts indirects	1 647	1 910	
14. Plus : Subventions	274	357	
15. D'où : Produit national net au coût des facteurs	14 254	15 633	
16. Plus : Provisions pour amortissements	2 318	3 110	
17. D'où : Produit national brut au coût des facteurs	16 572	18 743	19 800

(1) Chiffres provisoires.

Du tableau qui précède, on peut tirer les données suivantes sur la structure des ressources disponibles et utilisées :

**TABLEAU 6**  
**Ressources disponibles et utilisées**

	1952		1956	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Ressources disponibles :				
Production nationale	17 945	55,7	20 296	54,9
Importations	14 266	44,3	16 680	45,1
<b>Total</b>	<b>32 211</b>	<b>100,0</b>	<b>36 976</b>	<b>100,0</b>
Ressources utilisées :				
Dépenses intérieures	14 663	45,5	18 321	49,6
Exportations	17 548	54,5	18 655	50,4
<b>Total</b>	<b>32 211</b>	<b>100,0</b>	<b>36 976</b>	<b>100,0</b>

Voici, d'autre part, la ventilation de la dépense nationale entre la consommation et les investissements et la ventilation de la formation intérieure brute de capital.

**TABLEAU 7**  
**Consommation et formation de capital**

	1952		1956	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Consommation privée	9 475		11 644	
Consommation publique	2 227		2 297	
Consommation totale	11 702	65	13 941	69
Formation intérieure brute de capital	2 961		4 380	
Formation extérieure de capital	3 282		1 975	
Formation de capital de la nation	6 243	35	6 355	31
<b>Dépense nationale</b>	<b>17 945</b>	<b>100</b>	<b>20 296</b>	<b>100</b>

**TABLEAU 8**  
**Ventilation de la formation intérieure brute de capital**

	en millions de francs	
	1954 (*)	1956
Locaux d'habitation	660	850
Autres bâtiments (locaux des entreprises et de l'Administration publique)	775	780
Autres constructions et ouvrages (principalement infrastructure des moyens de transport et de communication)	679	750
Investissements mobiliers (matériel de transport, machines et installations industrielles, etc.)	1 838	1 650
	3 952	4 030
<i>Variations de stocks</i>	246	350
<b>Formation intérieure brute de capital</b>	<b>4 198</b>	<b>4 380</b>

(\*) Il n'a pas été possible de faire cette ventilation pour l'année 1952.

## E — LE REVENU NATIONAL PAR TÊTE D'HABITANT

Le tableau suivant permet de se faire une idée de l'évolution du revenu national (produit national net au coût des facteurs) par tête d'habitant, en prix courants et aux prix de 1954, pendant la période de 1952 à 1957.

TABLEAU 9

Années	Revenu national en millions de francs	Population au milieu de l'année	Revenu par tête d'habitant, en francs
	<i>en prix courants</i>		<i>en prix courants</i>
1952	14 254	301 347	47 301
1953	12 821	303 701	42 216
1954	13 362	306 332	43 619
1955	14 665	309 367	47 403
1956	15 633	312 310	50 056
1957	16 600 (°)	314 294	52 817 (°)
	<i>aux prix de 1954</i>		<i>aux prix de 1954</i>
1952	12 994	301 347	45 120
1953	12 641	303 701	41 623
1954	13 362	306 332	43 619
1955	14 140	309 367	45 706
1956	14 555	312 310	46 604
1957	14 769 (°)	314 294	46 991 (°)

(°) Chiffres provisoires.

## F — LES PRINCIPALES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

A côté des grandes usines métallurgiques qui fabriquent toute la gamme des laminés, à l'exception des fers blancs, le Luxembourg dispose d'une industrie des fabrications métalliques, représentées par une trentaine d'entreprises. Leur programme de fabrication porte notamment sur les biens d'équipement pour l'industrie sidérurgique et minière, les produits de fonderie en fonte ou en acier coulé, bruts ou parachevés, les pièces forgées, les grosses et petites constructions métalliques, les appareils de manutention et de levage, la grosse et la petite chaudronnerie, le matériel fixe de chemin de fer et de tramway, la mécanique générale, les éléments de machines, le matériel de concassage, les articles de clouterie et de tréfilerie, la robinetterie, les meubles métalliques, etc. Cette branche occupe plus de 3 000 personnes et exporte environ un tiers de sa production.

L'industrie du cuir est une des vieilles industries du Luxembourg, localisée dans le nord du pays. Elle est essentiellement exportatrice. Sa capacité de production en peausserie dépasse un million de pieds carrés par mois.

Parmi les autres industries que l'on ne peut pas passer sous silence, il faut citer la faïencerie et l'industrie céramique. Citons surtout les articles de ménage en terre à feu, les objets d'art et de fantaisie et le grès cérame dont les deux tiers de la production sont exportés.

Plus jeune que les précédentes, l'industrie chimique n'en a pas moins pris très rapidement un essor considérable.

Une usine des plus modernes pour la fabrication de pneus et de chambres à air occupe actuellement plus de 700 personnes. Une industrie pour la fabrication de phénol a pris également un développement intéressant.

Dans le domaine des engrais chimiques, la production des scories de déphosphoration Thomas, un sous-produit de l'industrie sidérurgique, revêt une importance particulière. La production, exportée pour la plus grande partie, a été de 675 000 tonnes en 1956.

L'industrie des explosifs est représentée par deux sociétés, dont l'une fabrique des poudres de mines et l'autre des explosifs Brisants.

Les industries alimentaires luxembourgeoises jouent un rôle important dans l'économie du pays. Elles ont tantôt un caractère industriel, tantôt un caractère nettement artisanal. Parmi ces industries, celle de la bière occupe la première place.

Pour terminer ce rapide aperçu, il convient de mentionner encore l'industrie des cigarettes qui a pu conquérir un vaste marché à l'étranger.

## G — COUP D'ŒIL SUR L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE

La superficie exploitée représente approximativement 55 % des 258 600 hectares que compte le pays. Il y a donc, comme en Suisse et en Italie, environ un demi-hectare de terre cultivée par habitant, contre un peu plus de 20 ares en Belgique et aux Pays-Bas, et plus de 85 ares en France et au Danemark. Les forêts occupent presque 30 % du territoire. Il n'y a pratiquement pas de terres incultes.

A peu près 33 000 personnes travaillent dans l'agriculture luxembourgeoise, y compris les femmes d'agriculteurs et les membres de famille actifs.

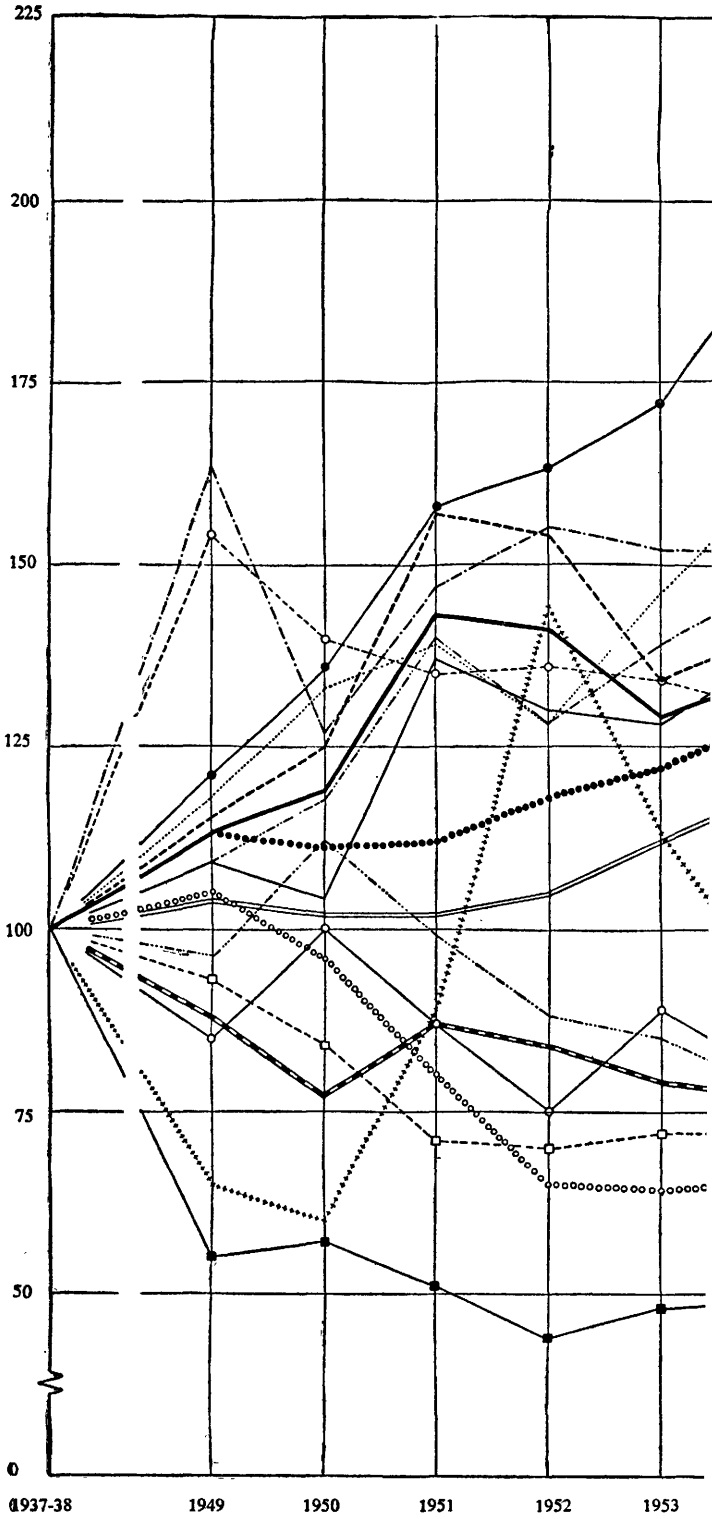
Les conditions naturelles de production sont plutôt défavorables, en raison de la nature du sol et du climat peu propice.

En dehors des engrais phosphatés qui sont fournis en quantités largement suffisantes par l'industrie sidérurgique indigène, sous la forme de scories Thomas, l'agriculture luxembourgeoise importe un tonnage appréciable d'engrais azotés et potassiques. Elle achète également à l'étranger environ 25 000 tonnes par an de céréales secondaires et de tourteaux pour l'alimentation du bétail, de même que des semences sélectionnées et du bétail d'élevage.

Les résultats qui sont actuellement obtenus dans une année de production moyenne se traduisent pour la viande bovine et les céréales panifiables par un équilibre approximatif avec les besoins indigènes, sauf en ce qui concerne la viande de veau et les blés durs nécessaires à la semoulerie. La production de lait, de beurre, de viande porcine et de pommes de terre est excédentaire.

Le pays est importateur pour 30 % environ de sa consommation d'œufs et pour 75 % environ de sa consommation de viande ovine. Nous importons en outre des quantités plus ou moins considérables de fruits, de légumes et de pois-

**FIGURE**  
**Les indices corrigés de la**  
 (Base 100 en



\* Voir paragraphe I, page 438.



sons, frais ou en conserve, de fromage, de volaille, de gibier, de miel, de spécialités à base de céréales, de légumes secs, de viandes préparées ou conservées, etc. Le pays ne produit pas de graisses végétales, pas de matières premières pour la margarinerie et pas de sucre.

On se rendra plus facilement compte de la contribution de l'agriculture au ravitaillement du pays, si nous ajoutons que, depuis les années d'avant guerre, la consommation annuelle par habitant a monté de 8 kg de beurre à 12 kg et de 52 kg de viande à plus de 63 kg, tandis que la consommation de pain et de pommes de terre a diminué dans une certaine mesure.

Le vignoble luxembourgeois, qui occupe la région orientale du pays, s'étend sur une surface d'environ 1 090 hectares. Les différents cépages cultivés donnent des vins blancs de qualité qui sont notamment le Riesling, le Sylvaner, le Traminer, le Ruländer, l'Auxerrois et le Pinot. L'Elbling fournit le vin courant. Ce sont des vins secs et légers.

Le pays lui-même consomme 50 à 60 % de la production. Les excédents sont exportés, notamment vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. En 1956 et 1957 les exportations totales se sont élevées à respectivement 58 200 et 37 500 hectolitres.

Au Luxembourg, l'agriculture représente peut-être le problème le plus difficile de la politique économique. Contrairement à l'industrie, elle vit dans l'isolement protectionniste. Le protectionnisme agricole se manifeste par une législation dirigiste qui soustrait l'agriculture aux mécanismes du marché. Le protectionnisme agricole est garanti internationalement par un ensemble de dispositions. En vue de garantir les revenus agricoles et de stabiliser les prix de détail des produits agricoles, des subventions sont accordées par l'État.

## H — LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Les principaux indices luxembourgeois propres à mettre en lumière l'expansion économique et disponibles pour une série d'années suffisamment longue, sont l'indice de la production industrielle, la production de fonte et d'acier et le produit national.

### 1. L'indice de la production industrielle

Le tableau qui suit permet de dégager la tendance fondamentale de l'évolution industrielle luxembourgeoise par rapport à celle des autres pays de la Communauté depuis le début du siècle. Les pourcentages d'accroissement ont été calculés en partant des années 1913 et 1937-1938. Pour donner une meilleure assiette à la comparaison, la moyenne des deux années 1937 et 1938 a été choisie comme l'une des bases. Mais on aboutit ainsi à un résultat nettement moins favorable pour le Luxembourg que lorsqu'on part de l'année 1938 = 100, souvent adoptée dans les milieux internationaux pour la comparaison avec l'avant-guerre.



Il ressort de ce tableau que malgré l'expansion considérable de la production industrielle du Luxembourg, son rythme de croissance paraît bien plus faible que celui de la plupart des autres pays étudiés.

**TABLEAU 10**  
Indices de la production industrielle  
(Base 1937-1938 = 100)

Pays	1913	1937-1938	1955	Pourcentages d'accroissement	
				1955/1913	1955/1937-1938
Allemagne (R.F.)	68	100	174	156	74
Belgique	79	100	145	84	45
France	86	100	153	78	53
Italie	57	100	194	240	94
Luxembourg	79	100	147	86	47
Pays-Bas	—	100	202	—	102
Royaume-Uni	66	100	173	162	73
U.S.A.	61	100	250	310	150
Ensemble des pays membres de l'O.E.C.E.	68	100	172	153	72

Source : O.E.C.E. Statistiques industrielles 1900-1955.

## 2. La production de fonte et d'acier

Grâce à la sidérurgie, le Luxembourg est devenu une puissance industrielle bien supérieure à son importance territoriale et démographique. Actuellement, la production d'acier du Luxembourg représente environ 1,2 % du tonnage coulé dans le monde et 6 % du tonnage des pays de la C.E.C.A.

En 1956, le Luxembourg a produit plus de 11 tonnes d'acier par tête d'habitant, tandis que les chiffres correspondants ne sont que de 716 kg pour la Belgique, de 458 pour l'Allemagne, de 331 pour la France et de 617 kg pour les États-Unis.

**TABLEAU 11**  
Production de fonte

Pays	Production de fonte et de ferro-alliages en millions de tonnes			Pourcentages d'accroissement	
	1913	1937-1938	1957	1957/1913	1957/1937-1938
Allemagne (R.F.)	—	14,2	18,4	—	30
Belgique	2,5	3,1	5,6	124	81
France	8,9	7,1	11,9	34	68
Italie	0,4	0,9	2,1	425	133
Luxembourg	2,5	2,1	3,3	32	57
Pays-Bas	—	0,3	0,7	—	133
Royaume-Uni	10,4	7,8	14,5	39	86
Sarre	1,4	2,3	3,1	121	35
U.S.A.	31,9	28,6	71,9	125	151
U.R.S.S.	4,2	14,6	35,8	752	145
Monde entier	79,0	92,9	208,5	164	124

Sources : O.E.C.E. Statistiques industrielles 1900-1955. C.E.C.A. Informations statistiques, n° 1, 1958.

**TABLEAU 12**  
**Production d'acier**

Pays	Production d'acier brut en millions de tonnes			Pourcentages d'accroissement	
	1913	1937-1938	1957	1957/1913	1957/ 1937/1938
Allemagne (R.F.)	—	16,6	24,5	—	48
Belgique	2,5	3,1	6,3	152	103
France	7,0	7,1	14,1	101	100
Italie	0,9	2,2	6,8	656	209
Luxembourg	1,4	2,0	3,5	150	75
Pays-Bas	—	0,1	1,2	—	1 100
Royaume-Uni	7,8	11,9	22,0	182	85
Sarre	2,1	2,5	3,5	67	40
U.S.A.	31,8	40,1	102,2	221	155
U.R.S.S.	4,2	17,9	51,0	1 114	185
Monde entier	76,3	123,4	292,0	283	137

En 1957, la production luxembourgeoise de fonte n'a été que de 32 % supérieure à celle de 1913. Dans les autres pays examinés, le rythme d'expansion a été plus fort. Au cours de la même période, la production d'acier a plus que doublé, notamment en raison d'une orientation de notre industrie lourde vers l'intégration. Même en tenant compte de cette progression, l'accroissement de la production d'acier a été relativement modéré.

Si nous comparons l'évolution des taux d'accroissement de la production sidérurgique des pays membres de la C.E.C.A., depuis la création de la communauté jusqu'à nos jours, nous remarquons de même que le Luxembourg fait figure de parent pauvre. Entre 1952 et 1957, la république fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la France et la Belgique ont relevé le niveau de leur production d'acier respectivement de 55 %, 91 %, 71 %, 30 % et 21 %, alors que le Luxembourg n'accuse, dans le même intervalle, qu'un accroissement de production de 16 %. Notre part dans la production totale d'acier de l'Europe des Six, qui en 1952 était encore de 7,2 %, n'a cessé de s'amenuiser par la suite pour ne plus accuser que 5,8 % en 1957.

### 3. Le produit national

Dans le tableau 13, les produits nationaux de divers pays sont indiqués en prix constants. Comme les fluctuations de prix sont éliminées, ces évaluations donnent une idée de l'évolution de la production en quantité physique par rapport à 1954.

Ainsi qu'il résulte de ce tableau, le pourcentage de croissance de notre produit national, évalué en prix constants, est le plus faible des pays examinés.

Les chiffres que nous présentons montrent que, depuis 1913, le rythme du développement économique de notre pays a été inférieur à celui de la plupart des autres pays considérés.

TABLEAU 13

## Produit national brut aux prix de 1954

Pays	1938	1956	Pourcentages d'accroissement
Allemagne (R.F.) (millions RM/DM)	88 100 (1)	182 500	107
Belgique (milliards de francs belges)	310	470,6	52
France (milliards de francs français)	(10 940)	17 120	56
Italie (milliards de lires)	9 515	13 768	45
Luxembourg (millions de francs belges)	(14 000)	18 438	32
Pays-Bas (millions de florins)	(17 600)	29 550	68
Royaume-Uni (millions de livres)	(14 200)	18 962	33
U.S.A. (millions de dollars)	179,5	404,4	125

Source : O.E.C.E. Bulletin statistique, janvier 1958.

(1) Année 1936.

Il se peut que le ralentissement relatif de notre développement économique soit dû, dans une certaine mesure, à des différences qui existaient en notre faveur avant la première guerre mondiale. En effet, il ressort des statistiques chronologiques que le Luxembourg occupait alors une situation relativement favorable au point de vue du développement économique. De plus, l'analyse de l'évolution de la production en volume ne suffit pas. Il faut aussi considérer les termes d'échange du commerce extérieur. Nous reviendrons sur ce point dans la deuxième partie.

## I — L'ÉVOLUTION DES INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LES TRANSFORMATIONS DE STRUCTURE

Ces indices enregistrent non seulement les variations de la production industrielle, mais donnent également une idée des disparités éventuelles entre les croisances des diverses branches. La connaissance de ces disparités est fondamentale pour l'étude des mutations structurelles, ainsi que pour la politique économique.

Les indices présentés par la figure 1 (hors-texte, p. 434) sont calculés sur la base des années 1937-1938 et couvrent la période comprise entre 1949 et 1957.

En examinant le graphique on est frappé par la dispersion en forme d'éventail des indices de branches. Certains présentent une tendance très nette à s'élever au-dessus du niveau initial (100 en 1937-1938), d'autres à s'affaïsser par rapport à ce même niveau. L'indice qui montre la plus forte baisse et l'indice qui montre la plus forte hausse sont respectivement celui du cuir (48 en 1957) et celui des boissons et du tabac (253 en 1957). Les autres indices s'éparpillent entre ces deux extrêmes.

Parmi les seize branches considérées, six ont enregistré en 1957 une production inférieure à celle de la période de référence 1937-1938. Les branches en régression sont l'industrie textile, les ardoisières, l'industrie des denrées alimentaires, l'industrie des chaussures et des articles d'habillement, l'industrie du meuble et l'industrie du cuir.

La régression de la production dans ces branches semble due aux prix relativement élevés de nos produits, à l'intensification de la concurrence étrangère sur les marchés intérieur et extérieur, aux mesures restrictives des pays importateurs, mais surtout à des causes particulières dites structurelles.

Une structure qui convenait, il y a une cinquantaine ou même seulement une vingtaine d'années, n'est souvent plus adaptée aux exigences d'aujourd'hui. Le graphique donnant l'évolution des indices de la production industrielle est extrêmement instructif à cet égard.

## J — LA CONCENTRATION

L'industrie sidérurgique luxembourgeoise est concentrée et l'intégration y revêt une forme très poussée. Elle est représentée par trois grandes sociétés qui disposent de trente-deux hauts fourneaux, de cinq aciéries Thomas d'une capacité de production annuelle d'environ 3,5 millions de tonnes d'acier, de deux aciéries électriques et d'un ensemble de laminoirs permettant de fabriquer toute la gamme des laminés, à l'exception des fers-blancs.

Dans les autres branches, il n'existe que des entreprises de faible ou de moyenne grandeur.

Voici un tableau qui permet de se faire une idée sur le degré de concentration dans le secteur industriel.

TABLEAU 14

Nombre, effectif et valeur nette ajoutée des établissements à caractère industriel en 1956

Industries	Nombre des établissements à caractère industriel	Effectif	Valeur nette ajoutée, en millions de francs
Minerai de fer	11	2 751	417,1
Autres industries extractives	22	1 328	105,2
Produits laitiers	6	479	43,0
Brasseries	11	570	116,1
Industrie du vin	13	228	31,8
Distillation et rectification des spiritueux	3	11	1,9
Minoteries	22	189	21,4
Industrie de produits alimentaires divers et industrie du tabac	27	558	68,2
Industrie de produits minéraux non métalliques	20	2 041	227,3
Industrie sidérurgique	3	22 067	4 461,1
Industrie des métaux non ferreux	5	122	18,7
Fabrications métalliques	43	3 163	447,8
Industrie du bois	35	508	51,1
Industrie du meuble	13	114	11,6
Impression et édition	11	444	64,0
Industrie chimique	23	1 111	214,8
Industrie textile et d'habillement	17	642	36,4
Industrie du cuir	5	501	24,5
Energie électrique, gaz eau	33	998	169,6
Industrie du bâtiment	103	6 921	656,1
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>44 746</b>	<b>7 187,7</b>



## II — LES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

### A — INTRODUCTION

Malgré l'absence de ressources en charbon, une puissante industrie sidérurgique a pu se développer sur le minerai de fer du Luxembourg. D'autre part, le marché intérieur est insignifiant. Les exportations d'acier atteignent environ 97 % de la production totale. C'est pourquoi l'économie du Grand-Duché, plus que celle des autres pays, est orientée vers le commerce extérieur et ses échanges internationaux sont extrêmement importants proportionnellement à sa superficie et au chiffre de sa production. Pendant les années 1952 et 1956, le Grand-Duché a exporté respectivement 84 et 78 % de sa production industrielle.

Dans l'ensemble des produits et des exportations luxembourgeoises, les produits et sous-produits sidérurgiques occupent de loin la première place (85 à 90 % des exportations globales). Alors que l'exportation de ces produits s'étend presque sur tous les pays du globe, la production des moyennes et petites industries s'écoule généralement vers les marchés voisins, à l'exception du cuir et de la faïence notamment qui trouvent des débouchés dans les pays lointains.

En dehors des produits laminés, les principaux articles industriels exportés par le Luxembourg sont les scories Thomas, les cuirs, les faïences, les carreaux céramiques, les produits en caoutchouc, les ardoises, les minerais de fer, les constructions métalliques et mécaniques, les produits de fonderie, les cigarettes et la bière. En moyenne, un tiers environ en est absorbé par la Belgique.

TABLEAU 15

*en millions de francs ou en %*

	1952	1956
Produit national brut au prix du marché	17 945	20 296
Importations de marchandises, valeur à la frontière, y compris les droits de douane et d'accise	13 581	15 905
Importations en % du produit national brut aux prix du marché	75,7	78,4
Produit national brut aux coûts des facteurs	16 572	18 743
Exportations de marchandises, valeur à la frontière	16 880	17 795
Exportations en % du produit national brut au coût des facteurs	101,9	94,9

Un indice de la dépendance d'une économie vis-à-vis de son commerce extérieur s'obtient en comparant les importations et les exportations au produit national. Le tableau 15, page 441 donne, à ce sujet, quelques chiffres qui montrent que le commerce extérieur joue un rôle relativement beaucoup plus considérable au Luxembourg que dans les autres pays.

## B — STRUCTURE DE LA BALANCE DES TRANSACTIONS EXTÉRIEURES

Le tableau 16, ci-dessous, donne la balance des transactions du Luxembourg avec le reste du monde pour les années 1952, 1954 et 1956. Il montre que notre balance des transactions avec l'étranger s'est soldée par un excédent de 3,3 milliards de francs en 1952, de 398 millions en 1954 et de 2 milliards en 1956. L'excédent, anormalement élevé, de l'année 1952 est dû, en premier lieu, aux prix généralement très favorables de l'acier à l'exportation. Quant à la diminution du solde créditeur de 1952 à 1954, celle-ci traduit d'abord la réduction du volume des biens échangés. Elle est ensuite et surtout la conséquence de la baisse des prix unitaires de l'acier.

TABLEAU 16

en millions de francs

Transactions	1952	1954	1956
1. Exportations de biens et services :			
a) Exportations de marchandises, valeur à la frontière	16 880	12 153	17 795
b) Transports (recettes provenant du transit et des transports effectués à l'étranger)	168	156	200
c) Dépenses des touristes étrangers	300	320	360
d) Revenus des facteurs de production dus par le reste du monde	200	220	300
Total des exportations de biens et services	17 548	12 849	18 655
2. Importations de biens et services :			
a) Importations de marchandises, valeur à la frontière	13 381	11 651	15 505
b) Dépenses en tourisme à l'étranger	200	215	275
c) Achats divers (dépenses résultant des opérations d'assurance, etc.)	50	50	55
d) Revenus des facteurs de production dus au reste du monde	635	580	845
Total des importations de biens et services	14 266	12 496	16 680
Excédent des exportations sur les importations de biens et services	3 282	353	1 975
3. Moins : Transferts courants de l'État au reste du monde	33	8	7
4. Plus : Transferts nets en capital du reste du monde à l'État	68	53	27
Prêt au reste du monde	3 317	398	1 995

La structure économique du Grand-Duché a pour effet de le ranger dans la catégorie des pays ayant normalement un excédent d'exportation, c'est-à-dire parmi les pays créanciers.

Voici maintenant un tableau qui met en lumière la structure de nos importations et exportations en 1952, 1954 et 1956, par catégories d'activité et l'importance des transactions effectuées.

**TABLEAU 17**  
**Commerce extérieur en 1952, 1954 et 1956**

*en millions de francs*

Branches d'activité	1952	1954	1956
	<i>Importations</i>		
1. Industrie	8 646	6 525	9 323
2. Artisanat	338	335	400
3. Commerce	4 448	4 814	5 969
4. Professions libérales	29	33	42
5. Chemins de fer, services d'utilité publique et divers autres services tels que cliniques, hôpitaux, etc.	120	144	171
Total (y compris les droits de douane et d'accise)	13 581	11 851	15 905
	<i>Exportations</i>		
1. Industrie	16 191	11 531	16 871
2. Artisanat	14	5	15
3. Commerce	375	290	569
4. Professions libérales	—	—	—
5. Chemins de fer, services d'utilité publique et divers autres services	300	327	340
	16 880	12 153	17 795

*Source* : Tableau établi sur la base des importations et des exportations déclarées à l'administration de l'enregistrement.

### **C — LES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BALANCE DES PAIEMENTS PROPRE AU GRAND-DUCHÉ**

Un rapide rappel de quelques faits fera bien comprendre la complexité de ce problème.

En premier lieu, le Luxembourg est bimonétaire. Cela s'explique partiellement par l'étroitesse de son territoire. A côté des signes monétaires luxembourgeois (francs luxembourgeois), relativement peu nombreux et ne circulant que dans les limites du territoire grand-ducal, il existe au Luxembourg une importante circulation de francs belges. Le législateur luxembourgeois a conféré aux deux monnaies cours légal et les a liées par un rapport fixe (1 franc luxembourgeois = 1 franc belge), de sorte qu'un débiteur peut se libérer en l'une ou en l'autre de ces monnaies.

Autre particularité de sa structure monétaire : le Luxembourg n'a pas de banque centrale. L'émission proprement dite se fait par l'État qui remet à la



Recette générale les signes monétaires à mettre en circulation. C'est à la Caisse d'épargne de l'État qu'a été confié le service de la Recette générale. En raison de ce défaut de banque centrale, tous les paiements internationaux entre le Luxembourg et les pays étrangers, autres que la Belgique, passent par la Banque nationale de Belgique.

Les paiements internationaux du Luxembourg en dehors de l'U.E.B.L. sont automatiquement et nécessairement intégrés dans la balance des paiements de l'U.E.B.L. Il est évident qu'il ne faut pas incorporer dans cette balance les transferts monétaires entre la Belgique et le Luxembourg. Quant à ces derniers, l'U.E.B.L. constitue un seul territoire sur lequel les capitaux peuvent librement circuler. Et c'est précisément pour cette raison que le Luxembourg n'a pas de balance des paiements qui lui soit propre (\*).

Bien que la balance commerciale entre la Belgique et le Luxembourg soit plus ou moins connue, les paiements ne passent pas par l'Office des changes, ni même par la Banque nationale de Belgique. Une grande partie est effectuée par l'Administration des postes et est difficile à saisir, étant donné qu'il s'agit d'une masse considérable d'opérations. Beaucoup de transferts se font également par l'intermédiaire des banques qui opèrent par compensation et ne demandent un transfert que pour solde.

Il est donc à prévoir que la balance des paiements entre la Belgique et le Luxembourg restera longtemps encore le point le plus difficile à établir de la balance des paiements internationaux du Grand-Duché.

#### **D — SENSIBILITÉ DE L'ÉCONOMIE AUX VARIATIONS DES TERMES D'ÉCHANGE**

Quoique le développement de la production détermine, dans une large mesure, le processus de croissance, l'évolution du bien-être des économies fondées sur le commerce extérieur dépend tout autant des conditions dans lesquelles s'échangent les produits. Ainsi il n'est pas étonnant que, grâce aux prix de l'acier qui, depuis la deuxième guerre mondiale, étaient généralement très avantageux à l'exportation, le bien-être matériel s'est développé considérablement dans notre pays, en dépit de notre retard au point de vue de la croissance économique proprement dite. Donc, si l'industrie de l'acier constitue la base de notre vie industrielle, le prix de l'acier à l'exportation est en quelque sorte le baromètre de notre prospérité.

C'est l'ampleur des variations du prix mondial de l'acier, c'est-à-dire du produit à la base de nos exportations et de notre produit national, qui explique les variations particulièrement saillantes de nos termes d'échange.

---

(\*) Signalons à ce sujet que le Fonds monétaire international ne requiert pas l'établissement d'une balance des paiements séparée pour chacun des États membres qui sont groupés en une unité douanière et monétaire.

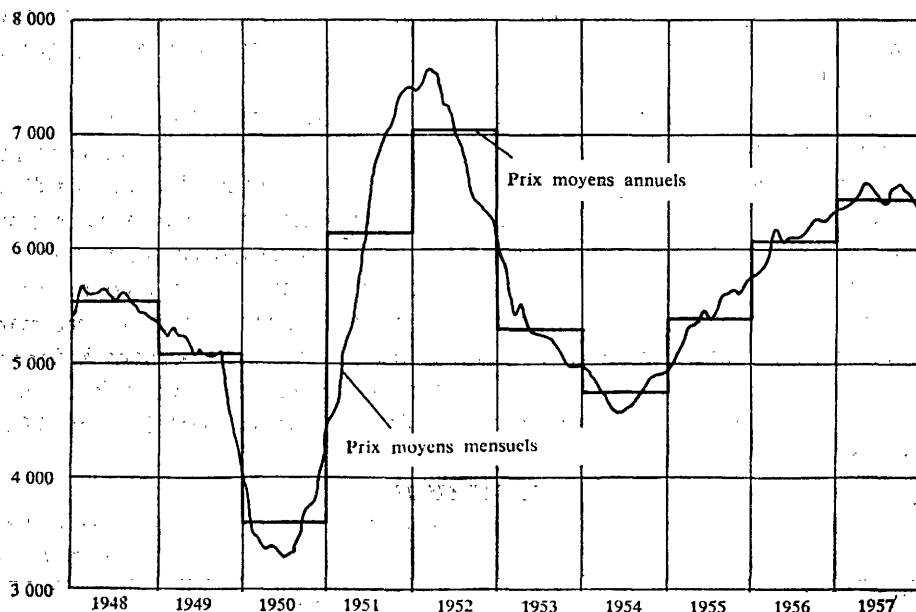
Voici deux courbes qui permettent de suivre, *grosso modo*, les variations mensuelles et annuelles du prix moyen à l'exportation des principaux produits de la sidérurgie belgo-luxembourgeoise de 1948 à 1957. Ces prix moyens ont été calculés à l'aide des statistiques publiées dans le *Bulletin du commerce de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec les pays étrangers*.

Un coup d'œil sur le graphique montre que les prix à l'exportation des produits sidérurgiques varient avec une rapidité et une ampleur extraordinaires.

FIGURE 2

Prix moyens à l'exportation des principaux produits de la sidérurgie belgo-luxembourgeoise  
1948-1957

Francs  
par tonne



On remarquera qu'en 1950 le prix moyen à l'exportation était seulement de 3 600 francs environ la tonne. C'est en juin 1950 que la situation s'est renversée. Ainsi les prix des années 1951 et 1952 sont montés à respectivement 6 100 et 7 000 francs. Depuis, une baisse est intervenue qui a ramené les prix des années 1953 et 1954 à respectivement 5 300 et 4 700 francs. En juillet 1954, l'orientation s'est de nouveau renversée et la moyenne des années 1955 à 1957 a été respectivement de 5 400, de 6 000 et de 6 400 francs environ par tonne.

Il n'y a pas de raison valable de croire qu'à l'avenir le Luxembourg continuera de bénéficier dans une large mesure d'un prix de l'acier favorable. Une stabilisation de ce prix aurait pour effet de faire dépendre notre prospérité future essentiellement des seules fluctuations de notre produit national à prix constants, donc de notre croissance économique.



### III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS

#### A — LA POLITIQUE DES PRIX

Au Luxembourg, depuis des années déjà, une politique des prix a été préconisée, consistant à développer le pouvoir d'achat de la monnaie par la stabilisation et si possible par l'abaissement progressif des prix.

Cela étant, quels sont les principes qui guident la politique des prix au Luxembourg ? Pour bien les apprécier, il faut se rappeler que la plupart des matières premières et une grande partie des produits finis nous proviennent de l'étranger. Ensuite, le secteur agricole, auquel l'État attache une importance vitale et dont les prix de revient sont relativement élevés, en raison des conditions naturelles, bénéficie d'une large protection, alors que le secteur industriel travaille sous le régime de la concurrence internationale. Finalement, les rémunérations du secteur public (État, communes, établissements publics, chemins de fer) sont liées par la loi à l'indice du coût de la vie qui est également appliqué dans le secteur privé par le truchement d'un grand nombre de contrats collectifs et lors de l'adaptation périodique du salaire minimum.

On conçoit que dans ces circonstances le gouvernement est obligé de faire une politique active des prix, encore qu'il soit limité dans ses moyens d'action.

Il s'agit essentiellement :

- d'éviter la consolidation de certaines hausses passagères ou accidentelles ;
- de ne pas nous écarter de la ligne générale tracée par l'évolution internationale ;
- de couper les pointes lorsque l'évolution prend une tournure inévitable mais trop brusque.

Le très important instrument de la politique des prix qui réside dans le système des subventions allouées par l'État et qui, par ricochet, influence fortement la politique fiscale et l'orientation des dépenses publiques, sert à un double but :

- garantir aux producteurs agricoles des prix basés sur les prix de revient des céréales panifiables, du lait, ainsi que des porcs et du gros bétail ;

— maintenir les prix de détail du pain, du lait, du beurre et de la viande à un niveau aussi bas que possible, afin de freiner la hausse des salaires et traitements liés à l'indice du coût de la vie.

Ces subventions atteignent actuellement les chiffres annuels suivants, en millions de francs :

Céréales panifiables	107
Lait	142
Viande	69
	318
Total	318

Les indications qui suivent permettent de se faire une idée de la portée de ces subventions.

Le prix du pain, fixé à 7 francs le kilo en octobre 1949, n'a pas varié depuis cette date. Une hausse de 25 centimes entraînerait actuellement une hausse de 1/4 % environ de l'indice du coût de la vie, soit de 0,32 point.

Si le prix du pain était basé sur le prix mondial du froment, les subventions dans ce secteur diminueraient de 30 %, mais l'indice du coût de la vie serait de 1,6 point plus élevé, soit de 1,2 %.

Si le pain était vendu au prix de revient basé sur les prix officiels luxembourgeois des céréales et des marges accordées au négoce, à la meunerie et à la boulangerie, l'indice en question monterait de 4 points environ. Si tel était le cas aussi pour le lait et le beurre, l'indice subirait encore une hausse de 3,7 points environ ; il monterait encore de 2 à 3 points, si les prix des viandes tablaient également sur les prix touchés par les producteurs. La hausse totale de l'indice, lequel se fixe actuellement au niveau de 130 par rapport à 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1948, serait donc de l'ordre de 10 points et déclencherait l'échéance d'une augmentation de 3,9 % des traitements et salaires au niveau de 135 et de 3,7 % au niveau de 140.

Dans un autre ordre d'idées, il y a lieu de faire remarquer que l'augmentation du montant total des subventions au cours des années écoulées n'est pas due à la hausse uniforme des éléments de coût. C'est ainsi que la hausse de 33 % des subventions, survenue depuis 1952 dans le secteur des céréales panifiables, par exemple, est attribuable à une augmentation de 4,5 % des prix aux producteurs, de plus de 10 % de la marge de mouture et de plus de 21 % de la marge de panification.

## B — LE COÛT DE LA DISTRIBUTION

Par coût de distribution on entend généralement la différence entre le prix à la production et le prix de vente au consommateur. Ce coût est considérable. Pour fixer des ordres de grandeur à ce sujet, nous présentons le tableau suivant, qui fait connaître les chiffres d'affaires des diverses branches, les marges commerciales brutes et le coût de la distribution du commerce de détail en 1956.

TABLEAU 19

Genre de commerce	Chiffre d'affaires, année 1956, en millions de francs	Marge bénéficiaire, en % du chiffre d'affaires	Coût de la distribution, en millions de francs
I. Produits agricoles et viticoles	794	20	159
II. Denrées alimentaires	3 228	15	484
III. Boissons	1 423	52	740
IV. Tabacs	278	15	42
V. Produits minéraux non métalliques et produits connexes	1 161	15	174
VI. Cuirs, peaux et produits connexes	261	26	68
VII. Textiles, effets d'habillement et accessoires	1 163	30	349
VIII. Bois, ameublement	394	33	130
IX. Livres, papiers, etc.	331	30	99
X. Produits chimiques et parachimiques	1 194	25	299
XI. Produits des industries des métaux bruts et façonnés	2 319	35	812
XII. Transports	383	25	96
XIII. Horlogerie, bijouterie, optique	93	55	51
XIV. Articles sanitaires, dentaires	19	40	8
XV. Commerce en général	893	25	223
XVI. Instruments de musique, etc.	25	25	6
XVII. Divertissements (cinéma, etc.)	473	29	137
	14 432	27	3 877

Comme on le voit, le commerce de détail dispose d'une marge bénéficiaire qui varie entre 15 et 55 %. La marge moyenne est de 27 %. Si l'on y ajoute la marge du commerce de gros, évaluée à 10 %, le coût de la distribution serait de l'ordre de 37 %. Ainsi, en partant des données que nous venons de présenter, on arriverait, pour le commerce de gros et de détail, à un coût total de plus de 5 milliards de francs.

### C — LA POLITIQUE DES TRANSPORTS PAR CHEMINS DE FER

En vue d'assurer la gestion de l'ensemble des chemins de fer luxembourgeois, la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (S.N.C.F.L.) a été créée en 1946 entre le gouvernement du grand-duché de Luxembourg et les gouvernements de la République française et du royaume de Belgique. Le capital de cette société a été souscrit à raison de 24,5 % par la Belgique, de 24,5 % par la France et de 51 % par le Luxembourg.

D'après l'article 28 des statuts, l'équilibre entre les dépenses et les recettes sera assuré, soit par des mesures d'économie, soit par des augmentations ou aménagements de tarifs.

Les augmentations de tarifs proposées par le Conseil d'administration de la S.N.C.F.L. doivent être approuvées par le ministre luxembourgeois des transports, à moins que le gouvernement n'obtienne de la Chambre des députés un crédit destiné à couvrir la totalité de l'insuffisance des recettes due à la non-approbation de l'augmentation de tarifs proposée.

D'autre part, les abaissements ou aménagements de tarifs demandés par le gouvernement luxembourgeois ne seront mis en vigueur qu'après le vote par la Chambre des députés d'un crédit couvrant la totalité de la diminution des recettes correspondantes.

En outre, si, pour ménager des intérêts exclusivement luxembourgeois, le gouvernement grand-ducal venait à prendre des mesures non compatibles avec une saine gestion industrielle et commerciale des chemins de fer, la charge en résultant serait intégralement supportée par l'État luxembourgeois.

D'après le rapport de gestion de la S.N.C.F.L pour l'exercice 1957, la structure des recettes d'exploitation était la suivante en millions de francs :

Voyageurs	125,0
Bagages	0,6
Marchandises	1 184,4
Recettes accessoires (y compris les subventions de l'État s'élevant à 24,5 millions de francs)	59,2
<b>Total</b>	<b>1 369,2</b>

Cette décomposition des recettes fait ressortir que le trafic marchandises représente le plus clair de l'activité des chemins de fer. En 1957 il assurait près de 87 % des recettes totales.

Les tonnages des plus importantes catégories de marchandises transportées et les recettes y afférentes, sans tenir compte du transit, se présentaient comme suit :

TABLEAU 20

Marchandises transportées	Recettes en millions de francs	Tonnes transportées
Combustibles minéraux	496,0	4 385 000
Minerais de fer	166,6	6 368 000
Produits métallurgiques	217,4	2 815 000
Scories de déphosphoration	73,0	833 000
<b>Total</b>	<b>953,0</b>	<b>14 401 000</b>

La question des frais de transport est importante pour la sidérurgie luxembourgeoise au double point de vue de son approvisionnement en coke et en minerai lorrain et de l'écoulement de ses produits. En ce qui concerne l'écoulement de ses produits, le Luxembourg occupe, de tous les pays grands producteurs d'acier, la place la plus désavantageuse. Il ne possède pas de marché intérieur et se voit obligé d'exporter, pour ainsi dire, la totalité de sa production.

De surcroît, les tarifs ferroviaires appliqués au Luxembourg pour le trafic intérieur sont de loin les plus élevés des pays de la C.E.C.A. Ceci implique pour l'industrie lourde luxembourgeoise des charges qui la placent manifestement dans une situation défavorable par rapport à ses concurrents en matière de transports.

## D — LES INVESTISSEMENTS

## 1. Les investissements par rapport au produit national brut aux prix du marché

Le tableau qui suit montre la répartition en pourcentage des dépenses brutes des six pays de la Communauté, du Royaume-Uni et des États-Unis en 1952 et 1956.

TABLEAU 21

Pays	Années	Consom- mation privée	Consom- mation de l'État	Formation intérieure brute de capital	Formation extérieure de capital
Allemagne (R.F.)	1952	58,9	15,7	22,8	2,6
	1956	59,0	13,3	24,2	3,5
Belgique	1952	69,3	12,3	16,1	2,3
	1956	67,7	11,4	17,9	3,0
France	1952	67,4	15,5	18,4	— 1,3
	1956	68,3	14,9	18,6	— 1,8
Italie	1952	71,9	11,9	19,8	— 3,6
	1956	68,0	11,7	21,5	— 1,2
Luxembourg	1952	52,8	12,4	16,5	18,3
	1956	57,0	13,0	19,5	10,5
Pays-Bas	1952	59,6	14,0	18,2	8,2
	1956	59,1	14,9	28,1	— 2,1
Royaume-Uni	1952	66,4	18,5	13,3	1,8
	1956	64,5	17,3	16,1	2,1
États-Unis	1952	62,3	20,1	17,0	0,6
	1956	63,6	17,3	18,3	0,8

Source : Bulletin statistique de l'O.E.C.E., janvier 1958.

D'après les données de ce tableau, notre consommation privée paraît plutôt modeste. Les dépenses de l'État en biens et services ne semblent pas exagérées non plus, comparées à celles des autres pays. Quant à la formation intérieure brute de capital, elle est à peu près égale à celles de la Belgique et de la France, mais plus faible que celles qui ont été enregistrées en république fédérale d'Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et aux États-Unis. En revanche, le pourcentage de notre formation extérieure de capital (exportations moins importations) est sensiblement supérieur à ceux des autres pays considérés. C'est évidemment le résultat et le signe de l'importance relative que joue le commerce extérieur dans notre économie.

## 2. Effets des investissements

Au Luxembourg, l'influence des investissements industriels sur le revenu national est beaucoup moindre que dans d'autres pays. Un coup d'œil sur le tableau ci-après suffit pour montrer la très grande importance que les biens de



capital fixe mobiliers (machines, installations, etc.) ont au point de vue de la composition des investissements industriels. Or, tout comme un pays industriellement peu évolué, nous devons importer la quasi-totalité de ces biens, abandonnant ainsi à l'étranger la part du lion dans l'effet multiplicateur des investissements effectués chez nous.

TABLEAU 22

## Répartition des investissements industriels par nature des biens d'investissement

Année 1956

en millions de francs

Bâtiments et construction	274
Moyens de transport	104
Machines, installations, etc.	1 264
Maisons d'habitation <sup>(1)</sup>	44
<b>Total</b>	<b>1 686</b>

<sup>(1)</sup> Il s'agit des maisons d'habitation érigées par les sociétés industrielles au profit de leur personnel.

Quant à l'effet des investissements industriels sur la production future, notre pays occupe également une position assez à part. Nous ne disposons pas de ressources naturelles qui soient susceptibles d'être exploitées beaucoup plus intensément. Si le problème de la création d'industries nouvelles se pose chez nous également, c'est en premier lieu en vue de modifier la structure industrielle de notre économie, et de suppléer éventuellement à la défaillance de certaines industries traditionnelles. Enfin, l'étroitesse de notre marché intérieur et certains facteurs qui influencent défavorablement notre pouvoir de compétition sur les marchés extérieurs plaident impérieusement en faveur d'investissements susceptibles d'accroître avant tout le niveau de la productivité et non celui de la capacité de production.

### 3. Prépondérance de la part de l'industrie sidérurgique dans les investissements industriels

Le fait saillant qui se dégage du tableau 23, c'est la part largement prépondérante de l'industrie sidérurgique dans l'investissement industriel global. En effet, au cours de la période 1952 à 1956, cette part a atteint 81 % des investissements bruts. Il n'y a guère d'autres pays industrialisés où une seule branche industrielle réalise des investissements d'une telle importance par rapport au total des investissements industriels. Cette constatation est d'autant plus significative qu'au point de vue de la valeur ajoutée industrielle globale, seulement 69 % au brut ont eu leur origine dans la sidérurgie au cours des cinq années à l'étude.

Le pourcentage d'investissement de l'ensemble des autres industries, à savoir 19 %, n'est pas en rapport avec l'importance actuelle de ces industries, leur part dans la valeur ajoutée industrielle totale représentant 31 % brut.

Il existe donc une disproportion manifeste entre les parts respectives de l'industrie sidérurgique et de l'ensemble de nos industries moyennes et petites dans la valeur ajoutée et dans l'investissement industriel. Les conséquences qui, au point de vue de la diversification de notre structure industrielle, risquent de résulter à long terme de cette évolution sont évidentes : accentuation du caractère mono-industriel de notre économie par le renforcement de la position déjà dominante de la sidérurgie, parallèlement à un affaiblissement de l'importance du secteur de nos petites et moyennes entreprises industrielles.

Il serait cependant erroné de placer toutes les branches industrielles autres que la sidérurgie sur un même pied et de ne pas reconnaître le remarquable effort de redressement que certaines d'entre elles ont accompli au cours des dernières années.

TABLEAU 23

**Investissements par branches d'activité industrielle**  
Sans l'artisanat

*en millions de francs*

Branches industrielles	Investissements bruts					
	1952	1953	1954	1955	1956	1952 à 1956
1. Industries extractives :						
a) Mines de fer	32	69	32	15	31	179
b) Ardoisières et carrières	6	6	11	11	9	43
Total	38	75	43	26	40	222
2. Industries manufacturières :						
a) Industrie des denrées alimentaires	11	5	10	10	14	50
b) Industrie des boissons alcooliques et du tabac, laiteries	36	54	56	114	88	348
c) Industrie textile	0	3	2	3	3	11
d) Industrie du cuir, des chaussures et des articles d'habillement	6	6	6	1	—	19
e) Industrie du bois	2	5	4	4	4	19
f) Industrie du meuble	0	0	1	1	1	3
g) Imprimeries	4	4	12	16	13	49
h) Industrie chimique (sans scories)	36	15	16	25	142	234
i) Industrie des produits minéraux non métalliques	59	81	27	27	33	227
j) Industrie sidérurgique (avec scories)	1 066	1 048	1 431	1 373	1 230	6 508
k) Industrie de transformation des métaux	39	47	23	20	25	154
Total	1 259	1 623	1 588	1 594	1 553	7 622
3. Électricité, gaz :						
a) Production d'énergie électrique	19	20	18	29	35	121
b) Production de gaz et d'eau	6	17	19	9	14	65
Total	25	37	37	38	49	186
Total général	1 322	1 740	1 668	1 658	1 642	8 030

#### 4. Financement des investissements

L'autofinancement est actuellement de loin la principale source de financement, comme il ressort du tableau ci-après :

**TABLEAU 24**  
**Sources de financement des investissements industriels**  
**Année 1956**

Industries	Autofinancement		Autres sources		Total en millions de francs
	Millions de francs	En %	Millions de francs	En %	
1. Industries extractives	23	58	17	42	40
2. Industries manufacturières :					
a) Denrées alimentaires, laiteries, boissons alcooliques et tabacs	37	36	65	64	102
b) Textiles, vêtements, cuirs et chaussures	2	67	1	33	3
c) Bois et meubles	3	60	2	40	5
d) Imprimeries	8	62	5	38	13
e) Industrie chimique (sans scories)	141	99	1	1	142
f) Produits minéraux non métalliques	18	55	15	45	33
g) Industrie sidérurgique (avec scories)	1 204	98	26	2	1 230
h) Transformation des métaux	15	60	10	40	25
3. Électricité, gaz et eau	37	76	12	24	49
Total ou moyenne	1 488	91	154	9	1 642

#### E — L'ORIENTATION DES DÉPENSES PUBLIQUES ET LES CHARGES FISCALES PAR RAPPORT AU REVENU NATIONAL

En tant que facteur explicatif de la structure des investissements, la politique budgétaire, poursuivie au cours des dernières années, peut être résumée de la façon suivante.

La plupart des exercices budgétaires depuis 1952 ont produit des plus-values considérables des recettes fiscales sur les recettes fiscales présumées. Le gouvernement a employé ces excédents au financement, tant de ses dépenses en capital que de ses dépenses courantes.

C'est ainsi que, de 1952 à 1956, il a financé les deux tiers de ses dépenses en capital par prélèvement sur le boni des opérations courantes. De ce fait, il n'a dû recourir que dans une mesure fort limitée à des emprunts nouveaux. Et même si l'on tient compte des remboursements tant anticipés que normaux de la dette publique, celle-ci a largement diminué depuis 1952.

Cette politique de la dette publique a eu pour effet de maintenir un marché des capitaux suffisamment abondant au profit spécialement de la construction de maisons d'habitation. Par ailleurs, ce genre d'investissements a été stimulé d'autant plus que les pouvoirs publics ont accordé des primes à la construction et que la Caisse d'épargne de l'État a distribué un volume considérable de crédits à taux d'intérêt réduit.

D'autre part, l'État et les communes ont procédé et continuent à procéder à des investissements immobiliers d'envergure en matière notamment de bâtiments administratifs, de barrages et d'infrastructure des moyens de transport et de communication.

Quant aux opérations courantes du secteur « État » (administration centrale, communes et sécurité sociale), voici, pour les années 1952 à 1956, leur ventilation selon le schéma du système normalisé de comptabilité nationale de l'O.E.C.E.

TABLEAU 25

## Recettes et dépenses courantes de l'État

en millions de francs

Recettes et dépenses	1952	1953	1954	1955	1956
1. Impôts directs frappant les particuliers et contributions à la sécurité sociale :					
a) Contributions à la sécurité sociale	1 268	1 331	1 380	1 526	1 644
b) Impôts directs	1 178	1 249	1 148	1 281	1 444
2. Impôts directs frappant les sociétés	1 611	1 170	750	1 008	993
3. Impôts indirects	1 647	1 672	1 609	1 719	1 910
4. Revenu de la propriété et de l'entreprise	126	130	140	172	153
5. Transferts courants du reste du monde	—	—	—	—	—
<b>Recettes courantes de l'État</b>	<b>5 830</b>	<b>5 552</b>	<b>5 027</b>	<b>5 706</b>	<b>6 144</b>
6. Consommation publique :					
a) Civile	1 877	1 935	1 837	1 957	1 856
b) Militaire	350	407	515	466	441
7. Subventions	274	306	418	506	357
8. Intérêts de la dette publique	192	182	187	199	218
9. Transferts courants aux particuliers	1 406	1 526	1 761	1 976	2 076
10. Transferts courants au reste du monde	33	34	8	7	7
<b>Dépenses courantes de l'État</b>	<b>4 132</b>	<b>4 390</b>	<b>4 726</b>	<b>5 111</b>	<b>4 955</b>
11. Épargne de l'État	1 698	1 162	301	595	1 189

En ce qui concerne plus spécialement la pression fiscale, le tableau 26 fournit quelques renseignements sommaires à cet égard.

TABLEAU 26

## La pression fiscale et le revenu national

	1952	1954	1956
	<i>en millions de francs</i>		
Impôts directs	2 789	1 898	2 437
Impôts indirects	1 647	1 609	1 910
Contributions à la sécurité sociale	1 268	1 380	1 644
<b>Total</b>	<b>5 704</b>	<b>4 887</b>	<b>5 991</b>
Produit national brut aux prix du marché	17 945	16 981	20 296
Revenus de transfert (sécurité sociale)	1 158	1 462	1 632
	19 103	18 443	21 928
	<i>en pourcentage</i>		
Charges fiscales + contributions à la sécurité sociale par rapport au produit national brut aux prix du marché + revenus de transfert	29,9	26,5	27,3
Pourcentages des impôts directs par rapport au revenu national	19,6	14,2	15,6

Ajoutons que le poids absolu et relatif des impôts actuels est, pour l'ensemble de la nation, de beaucoup supérieur à celui d'avant guerre. En effet, de 275 millions de francs en 1938, le produit nominal des impôts de l'État et des communes est passé à 4 347 millions en 1956.

## F — LE SYSTÈME FINANCIER

Le Luxembourg ne dispose pas d'une banque d'émission. Pratiquement, la Banque nationale de Belgique accomplit pour nous la mission de banque principale.

En 1945, un commissariat au contrôle des banques a été créé pour protéger l'épargne et surveiller le marché du crédit. Mais cet organe gouvernemental n'a aucune influence directe sur la gestion de nos banques qui jouissent d'une entière liberté pour remployer les fonds qui leur sont confiés. Ainsi, par exemple, aucun texte légal ne prévoit la fixation de coefficients de trésorerie et de liquidité. Il s'ensuit qu'au Grand-Duché le volume du crédit réparti dépend des disponibilités ainsi que du jugement des différentes banques y établies. Il importe toutefois d'ajouter que le gouvernement peut influencer dans quelque mesure la dispensation de crédit par le truchement de la Caisse d'épargne de l'État qui, depuis la libération, est autorisée à traiter certaines opérations bancaires.

Remarquons de plus que l'État accorde des crédits d'équipement à taux d'intérêt réduit à l'industrie de petite et moyenne envergure, à l'artisanat et à l'hôtellerie.

## **G — LA POLITIQUE FISCALE DEVANT LA MODERNISATION DES ENTREPRISES OU LA CRÉATION D'INDUSTRIES NOUVELLES**

Au Luxembourg, le prix d'acquisition ou de revient inscrit au bilan constitue la base pour le calcul des amortissements.

En plus des amortissements normaux, l'article 2 de la loi budgétaire des années 1957 et 1958 prévoit un amortissement extraordinaire, qui toutefois ne peut se pratiquer que sur les éléments acquis ou fabriqués par l'exploitant au cours des exercices 1957 et 1958.

L'amortissement extraordinaire ne peut dépasser ni le tiers du prix d'acquisition ou de revient de chacun des éléments en cause, ni pour aucune des années d'imposition 1957 et 1958, le cinquième du bénéfice à retenir en matière d'impôt sur le revenu, compte non tenu de l'amortissement extraordinaire, lorsque le bénéfice ne dépasse pas 200 000 francs. Lorsque ce bénéfice dépasse 200 000 francs, ladite limite est maintenue au dixième du bénéfice, comme déjà prévu à l'article 8 de la loi du 11 avril 1950 instituant l'amortissement extraordinaire pour les années d'imposition 1949 à 1952. En outre, l'amortissement total ne peut jamais être supérieur au prix d'achat ou de revient.

Quant au régime fiscal des entreprises industrielles nouvelles, il n'existe aucun texte législatif ou réglementaire spécial.

Les seules mesures directes dont le gouvernement peut faire usage pour favoriser la création de telles entreprises trouvent leur fondement de principe dans la loi de l'impôt sur le revenu. L'article 31, n° 1, de cette loi donne au ministre des finances toute latitude pour fixer, en ce qui concerne l'investissement de capitaux étrangers dans les entreprises luxembourgeoises, la charge des impôts directs pendant les dix premières années.

Cette réglementation est dictée par le souci d'attirer dans le pays les investissements étrangers.

Jusqu'ici, les facilités concédées l'ont été soit sous forme d'un régime d'amortissement accéléré, soit sous forme de réduction du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Ajoutons que l'impôt normal sur le revenu des collectivités est de 20 % jusqu'à 400 000 francs, de 30 % jusqu'à 1 million de francs, et de 40 % lorsqu'il dépasse ce montant.

## **H — LE SYSTEME DE REDISTRIBUTION SOCIALE**

Le tableau suivant montre que le financement du régime luxembourgeois de sécurité sociale a un caractère mixte : les cotisations à charge des employeurs et des assurés constituent la principale ressource du régime ; en partie cependant l'État et les communes interviennent. Dans la mesure où l'État et les communes interviennent, le financement se fait par voie budgétaire.

TABLEAU 27

## Opérations des parastataux luxembourgeois de la sécurité sociale en 1949, 1952 et 1956

en millions de francs

Opérations	1949	1952	1956
<i>Recettes</i>			
1. Cotisations des assurés	311,0	468,0	606,8
2. Cotisations patronales	607,4	836,1	1 123,4
3. Part de l'État :			
a) Dans les prestations	115,0	246,0	250,4
b) Dans les frais de gestion	19,7	30,1	39,8
4. Part des communes dans les prestations	32,7	56,6	88,3
5. Intérêts sur capital	57,3	109,1	198,6
6. Recettes diverses	17,8	23,5	41,1
7. Excédent de dépense, prélèvements sur réserve spéciale	5,2	31,6	13,9
<b>Total</b>	<b>1 166,1</b>	<b>1 801,0</b>	<b>2 362,3</b>
<i>Dépenses</i>			
8. Prestations	732,4	1 236,1	1 752,4
9. Frais d'administration :			
a) Frais de personnel	31,7	44,6	54,6
b) Frais de gestion	8,4	13,8	18,8
10. Dépenses diverses	3,8	4,4	35,6
11. Excédent de recettes, capitalisation, réserves, etc.	389,8	502,1	500,9
<b>Total</b>	<b>1 166,1</b>	<b>1 801,0</b>	<b>2 362,3</b>

Source : Ministère des finances.

Si les cotisations ont augmenté considérablement depuis 1949, un recours de plus en plus important au budget de l'État et des communes est devenu nécessaire. Cette fiscalisation d'une partie des recettes ira en s'accroissant dans les années à venir.

On sait que le poids des charges sociales, surtout quand on veut comparer la charge assumée au Luxembourg à celle d'autres pays, ne se mesure pas en pourcentage des salaires. Ce qui importe dans les comparaisons sur le plan international, c'est le total de la rémunération du travail dont la sécurité sociale n'est qu'une partie intégrante.

En ce qui concerne la gestion des recettes, le système de la capitalisation fut adopté dès le début par l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité et par la caisse de pension des employés privés. L'assurance contre les accidents a un caractère mixte en ce sens qu'elle est basée partiellement sur le système de la capitalisation et partiellement sur le système de la répartition. Aucune question de cette espèce ne se pose à propos de l'assurance-maladie et des allocations familiales. Ici prévaut la **répartition**.

La capitalisation comporte forcément la constitution de « réserves mathématiques ». Il n'y a donc pas de relation directe entre les cotisations et les prestations d'une année déterminée, comme le tableau qui précède le fait apparaître clairement.

## I — L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ

### 1. Le problème de la productivité au Luxembourg

Divers facteurs contribuent à donner au problème de la productivité, comme d'ailleurs à la politique de structure, une importance particulière dans le cas du Luxembourg.

Le premier de ces facteurs est la position de notre pays dans le monde. Le Luxembourg ne constitue qu'une très petite entité économique et ne possède que des ressources naturelles peu considérables. Sa structure, plus que celle des autres pays, est orientée vers le commerce extérieur. Il doit, par conséquent, veiller à ce qu'en tout temps ses prix de revient soient les plus bas possibles, c'est-à-dire que sa productivité soit la meilleure possible. Or, du point de vue structurel, il est impossible qu'un petit pays comme le Luxembourg puisse tout produire à meilleur marché que les autres. Plus que dans tout autre pays, le principe de la division du travail doit donc y être appliqué.

Un second facteur essentiel est la structure et la situation économique de nos moyennes et petites industries. Étant donné leurs prix de revient relativement élevés, elles n'arrivent que difficilement à se maintenir à flot. L'accroissement de la productivité demeure pour ces industries le problème fondamental. Parfois c'est même une question « to be or not to be ».

### 2. L'évolution de la productivité à prix constants à l'échelle nationale

En admettant qu'il soit possible de chiffrer la productivité moyenne de l'ensemble de l'économie par personne occupée en divisant le produit national par la population active, le tableau suivant permet de se faire une idée de l'évolution de la productivité sur le plan national de 1937-1938 à 1956 et de 1952 à 1956.

TABLEAU 28

#### Évolution de la productivité nationale

	1937-1938	1952	1956
Produit intérieur brut au coût des facteurs, en millions de francs, aux prix de 1954	12 177	15 304	17 432
Population active (estimation)	135 000	140 000	145 000
Productivité par personne active, en francs, aux prix de 1954	90 200	109 300	120 200

D'après les données qui précèdent, le taux moyen annuel de l'accroissement de la productivité nationale a été de 1,6 % seulement au cours de la période de 1937-1938 à 1956 et de 3 % environ pendant la période de 1952 à 1956.



### 3. L'évolution de la valeur nette ajoutée ou de la productivité en valeur par personne active dans l'industrie luxembourgeoise

On peut calculer la valeur nette ajoutée en déduisant, de la valeur brute de la production, le coût des matières premières et auxiliaires consommées, les amortissements, les services achetés de tiers, les impôts indirects et les autres frais généraux. La somme restante comprend les salaires, les traitements, les charges sociales, les bénéfices et les impôts directs. Il suffit de la diviser par le nombre de personnes employées dans la production en question pour arriver à la valeur nette par personne active.

Au Luxembourg, la valeur nette ajoutée par personne est un indice extrêmement instructif. De tous les indices économiques généraux disponibles, il est peut-être celui qui exprime le plus nettement la relation entre l'activité économique d'une industrie et son apport au bien-être matériel du pays.

La figure 3, page 461, fait ressortir le développement de la valeur nette ajoutée par personne active dans les principales branches industrielles luxembourgeoises au cours des années 1948 à 1956.

En examinant le graphique, on constatera que cette valeur ajoutée varie fortement d'une branche à l'autre. Bien que toutes les données en cette matière aient un caractère nécessairement très approximatif, il est cependant permis d'en conclure que la productivité en valeur de certaines de nos industries, comme, par exemple, celle de l'industrie sidérurgique, des mines de fer et de l'industrie chimique, est élevée et que leur contribution est d'un grand poids pour le bien-être du pays.

Le graphique montre également que, d'une année à l'autre, les fluctuations de la valeur ajoutée sont particulièrement prononcées dans l'industrie de l'acier. Cela est, en bonne partie, la conséquence du prix de l'acier relativement instable sur les marchés mondiaux. L'amplitude et la rapidité des fluctuations nous montrent la vulnérabilité de notre industrie lourde. C'est là le revers de la médaille.





## CONCLUSIONS

Au terme de cet exposé, il est utile d'en dégager, sinon des conclusions, du moins quelques idées générales.

### 1. Bases d'une politique d'expansion

Voici *grosso modo* les principes fondamentaux qui, à notre sens, constituent la base d'une véritable politique d'expansion économique :

- favoriser par tous les moyens les investissements productifs et réduire, dans la mesure du possible, les dépenses publiques et privées improductives ;
- faciliter l'éclosion et l'acclimatation d'activités qui se caractérisent par leur forte productivité et concentrer les efforts sur les productions pour lesquelles le Grand-Duché est le plus apte ;
- assurer la meilleure utilisation des ressources disponibles ;
- rationaliser les transports ferroviaires ;
- procéder aux nécessaires reconversions agricoles ;
- améliorer les circuits distributeurs de gros et de détail ;
- promouvoir la formation professionnelle ;
- surveiller l'évolution des prix et des coûts de production ;
- relever la productivité par tous les moyens.

Le problème de la productivité deviendra le problème n° 1 de nos préoccupations futures, non seulement dans l'industrie, mais également dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce et même dans les administrations, en un mot, ce sera « le problème » tout court pour toute notre économie nationale.

### 2. Perspectives de développement économique général à moyen terme

L'indice le plus caractéristique du développement économique général est l'indice du revenu réel, qui peut être considéré comme étant le produit de deux facteurs : la population active occupée et la productivité.

Au Luxembourg, toutes les prévisions démographiques font ressortir que la population active employée n'augmentera que faiblement d'ici 1965.

En ce qui concerne le degré d'emploi, on peut supposer que le plein emploi se maintiendra.

Pour ce qui est de la productivité, nous avons constaté que le taux annuel d'accroissement a été en moyenne de l'ordre de 1,6 % au cours de la période de 1937-1938 à 1956 et de 3 % environ de 1952 à 1956. Il semble probable et possible que le taux d'accroissement jusqu'à 1965 sera supérieur à la tendance de fond des dernières décades. Un taux annuel de l'ordre de 2,5 % ne paraît donc pas exagéré.

Sur cette base, l'indice de la productivité globale serait de l'ordre de 128 pour la décade de 1955 à 1965. Et en admettant un indice de la population active employée de 102,8, l'accroissement annuel du produit national serait en moyenne de 2,8 % jusqu'à 1965.

### 3. Incidences de l'intégration économique

Au Luxembourg, l'intégration économique de l'Europe des Six ne soulève pas en réalité de problèmes véritablement nouveaux. Les changements nécessaires sont sensiblement les mêmes avant et après la ratification du Traité. Mais, dans la mesure où le Marché commun prendra corps, le rythme de ces changements sera certainement accéléré.

En ce qui concerne la production agricole, on ne peut nier les difficultés de transition. Nul ne saurait prédire à l'heure actuelle comment et à quelle cadence ces difficultés seront résolues. On sait que l'article 39 du Traité fait de l'accroissement de la productivité agricole un des objectifs de la politique agricole et que l'article 43 prévoit que la Commission présentera dans un délai de deux ans des propositions en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole commune.

Selon toute probabilité, la grande majorité des entreprises industrielles et artisanales pourront poursuivre leur activité, sous réserve d'un effort de modernisation. Toutefois, il est possible que, dans certains cas extrêmes, des entreprises se révéleront inaptes à soutenir la concurrence internationale désormais plus sévère et qu'elles seront contraintes soit à se « convertir », soit à disparaître.

Bien que les incidences sur les diverses productions soient nécessairement très différentes, les perspectives ouvertes par le Traité de Rome sont, dans l'ensemble, larges. Ce seront les entreprises les plus en flèche sous le rapport de la productivité qui auront les meilleures chances de bénéficier de l'élargissement des débouchés.

Les expériences de l'U.E.B.L., du Benelux et de la C.E.C.A. illustrent les bienfaits d'une extension du marché.

En résumé, il est raisonnable de penser que la suppression des tarifs douaniers et des restrictions quantitatives dans les échanges commerciaux entre les pays membres — autrement dit la création d'un marché de 160 millions d'habitants — est susceptible :

- de se traduire par un accroissement des échanges intra-européens ;
- d'abaisser les prix de revient par une spécialisation plus poussée ;
- de provoquer une plus grande mobilité des facteurs de production ;
- de stimuler la formation professionnelle et la formation économique générale ;
- de forcer les entreprises à faire des études du marché et à adapter leur technique de production et leur système de commercialisation à la situation nouvelle ;
- de mettre l'accent sur les investissements destinés à comprimer les prix de revient.

On voit immédiatement qu'au fond, les mêmes principes qui constituent la base d'une politique générale d'expansion sont en jeu. Il est donc permis de croire que, dans l'ensemble, le Marché commun aura des effets bénéfiques sur l'évolution de l'économie luxembourgeoise et apportera des possibilités accrues d'améliorer notre niveau de vie.



## Partie G

### Pays-Bas

Le présent rapport a été établi par M. P. DE WOLFF, Centraal Planbureau,  
Den Haag, à l'invitation de la Commission de la C.E.E.





## INTRODUCTION

L'objet de ce rapport est de donner un aperçu général de la structure actuelle de l'économie néerlandaise. Au plus, on s'est efforcé d'expliquer l'ensemble des facteurs ayant contribué au développement économique des dernières années aussi bien qu'au passé plus éloigné.

Notamment, on a attiré l'attention sur les problèmes devant lesquels l'économie néerlandaise se trouvait placée dans la période d'après-guerre, dont plusieurs sont encore en vigueur aujourd'hui.

Les propositions du groupe de travail institué par la Commission ont été suivies, sauf sur le point concernant la dispersion des coûts. Quoique la grande importance d'une étude de ce problème pour les relations mutuelles des pays de la Communauté soit reconnue, le bref espace de temps disponible pour l'élaboration du rapport aussi bien que les difficultés d'ordre statistique n'ont pas permis de faire une contribution à ce sujet.

Les données néerlandaises proviennent des statistiques du Bureau central de la statistique (Centraal Bureau voor de Statistiek), de la Banque néerlandaise (De Nederlandse Bank N.V.), du Bureau central du plan (Centraal Planbureau) aussi bien que de l'Organisation européenne de coopération économique.

Quant aux données étrangères qui figurent à titre de comparaison, celles-ci ont été fournies soit par l'O.E.C.E., soit par les statistiques officielles des pays en question.



# I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION

## A — INTRODUCTION

### 1. Facteurs fondamentaux

La structure de la production néerlandaise est surtout déterminée par les quatre facteurs suivants :

- a) Le milieu géographique ;
- b) Le caractère de la population ;
- c) La densité de la population ;
- d) Les relations économiques avec l'Indonésie et leur rupture progressive.

a) Depuis la fin du siècle dernier, le développement de l'agriculture s'est fait surtout en faveur de l'élevage et de l'horticulture. Pays fortement exportateur dans ces secteurs, les Pays-Bas subissent dans une large mesure les répercussions de la politique agricole des pays limitrophes.

Le pays est relativement pauvre en matières premières et en énergie primaire. D'une manière générale, il n'y a que l'industrie chimique pour disposer, en partie, d'une base de matières premières dans le pays même (houille, pétrole et, à l'avenir, soude). Au demeurant, la majeure partie des industries sont des industries de transformation travaillant des matières premières importées. Même l'élevage dépend largement des importations de produits fourragers. Le taux des importations de produits aux Pays-Bas est donc très élevé. Comme il est indiqué au tableau 18, page 491, il était, en 1956, de 45,5 % du produit national brut. Comme dans certaines branches, notamment dans l'agriculture et dans l'industrie minière, il n'est pas aisé d'accroître la production, le taux des importations marginales est encore plus élevé. C'est ainsi que, pour la période de 1950 à 1957, il atteignait même près de 80 %.

Les Pays-Bas étant situés près de la mer et des embouchures de grands fleuves, ils étaient prédestinés au commerce, à la navigation et à la construction navale. D'autre part, la situation géographique a, de tous temps, joué un grand rôle comme facteur déterminant le choix de l'emplacement des industries. En effet, de nombreuses entreprises industrielles se sont inspirées, dans le choix de

leur emplacement, de considérations relatives aux transports. C'est ainsi que les hauts fournaux néerlandais ne sont pas situés sur le charbon, mais sur le littoral. Il en est de même des entreprises qui s'occupent de la transformation de produits des territoires d'outre-mer (décortiqueries de riz, fabriques de cacao et huileries). Comme ces facteurs géographiques sont valables surtout pour l'ouest du pays, c'est dans cette région que se trouve concentrée une très grande partie de l'activité économique.

b) Aux facteurs d'ordre géographique que nous venons d'indiquer correspond une mentalité assez prononcée de l'industriel néerlandais moyen qui, en particulier dans le passé, a été plutôt commerçant. Dans diverses branches industrielles, c'est la vente des produits qui est d'ordre primaire, alors que la production n'est que d'ordre secondaire : plutôt que de vendre ce qu'on peut produire, on produit ce qu'on peut vendre. Cette mentalité est parfois préjudiciable à la spécialisation et à la standardisation de la production, étant donné que chaque producteur tient à pouvoir offrir un assortiment complet et tient largement compte des exigences très variées de ses clients.

Les règles relatives à la probité en matière d'affaires se situent sur un niveau élevé, ce qui a une influence favorable sur les activités internationales des entreprises néerlandaises du secteur de la banque et des assurances, activités fondées en majeure partie sur la confiance mutuelle. L'orientation internationale a eu pour conséquence que les Néerlandais qui cherchaient un placement pour leurs capitaux se sont toujours orientés dans une mesure importante vers l'étranger (notamment vers l'Indonésie et les États-Unis), ce qui a entravé les investissements industriels au pays même.

c) Aux Pays-Bas, la densité de la population par unité de superficie est plus grande que dans n'importe quel autre pays de la C.E.E. (tableau 1). Il en résulte que la production s'oriente surtout vers des produits et procédés hautement

TABLEAU 1

## Densité de la population

habitants par km<sup>2</sup>

Pays	Moyenne de 1956
Allemagne (R.F.) y compris la Sarre	206
Belgique	293
France	79
Italie	160
Luxembourg	121
Pays de la C.E.E., à l'exclusion des Pays-Bas	134
Pays-Bas	336
Les trois provinces de l'ouest des Pays-Bas (*)	733

(\*) Les provinces de la Hollande septentrionale, de la Hollande méridionale et d'Utrecht au 31 décembre 1956 (21 % de la superficie totale des Pays-Bas).

tributaires de main-d'œuvre. En ce qui concerne l'agriculture, il y a lieu de citer sous ce rapport notamment l'élevage sélectionné et l'horticulture.

d) Les liens très étroits existant autrefois, sur le plan économique, entre les Pays-Bas et l'Indonésie ont fortement favorisé le développement des activités commerciales : le commerce des produits tropicaux constituait un secteur important du commerce de transit. Par ailleurs, l'industrie était orientée, en partie, sur la transformation des produits indonésiens, d'une part, et sur les débouchés en Indonésie, d'autre part. Quant à l'un, on peut citer notamment les industries transformatrices de produits tropicaux ; quant à l'autre, on peut mentionner surtout l'industrie cotonnière et la construction mécanique. Par contre, nous l'avons déjà indiqué, le courant de capitaux vers l'Indonésie a réduit l'approvisionnement en capitaux de l'industrie néerlandaise.

En résumé, on peut dire que la plupart des facteurs qui avaient déterminé la structure de la production néerlandaise avant la dernière guerre n'étaient guère faits pour donner au pays un caractère nettement industriel. Au contraire, la structure industrielle présentait certaines lacunes. Si, d'une manière générale, l'industrie existante avait un caractère moderne et soutenait sans peine la comparaison avec ses concurrents étrangers, la structure industrielle, dans son ensemble, était moins bien équilibrée. Par contre, l'agriculture et les services constituaient une spécialité néerlandaise. Ces caractères de l'économie néerlandaise se faisaient valoir surtout dans les relations économiques internationales. On s'en rendra compte en examinant le tableau suivant :

TABLEAU 2

**Décomposition de l'exportation néerlandaise de biens et de services en 1938**

*en pourcentage des exportations totales*

Produits agricoles, produits alimentaires, boissons et tabacs	17
Matières premières	11
Autres produits industriels	23
Services (y compris les revenus de capitaux)	49
Total	100

## 2. Les problèmes d'après-guerre

Après la guerre, et par suite de celle-ci, de profondes modifications structurelles se sont produites. Elles ont toutes eu pour conséquence que, dans une mesure beaucoup plus large que dans le passé, le développement de l'industrie se trouve au centre des préoccupations. Lesdites modifications peuvent être groupées sous les chefs suivants (les destructions dues directement à la guerre, bien qu'elles fussent d'une importance exceptionnelle, étaient de caractère temporaire, de sorte qu'elles ne sont pas comptées parmi les modifications structurelles permanentes) :

- a) Forte croissance de la population et de la population active ;
- b) Exode agricole ;
- c) Forte diminution du rapport net des placements à l'étranger ;
- d) Rupture progressive des liens économiques avec l'Indonésie.

a) Par suite d'une mortalité plus faible et d'une natalité plus élevée, l'accroissement de la population néerlandaise a été plus fort, dès avant la guerre, que dans les autres pays de la C.E.E. Depuis la guerre, cette différence s'est encore accentuée. C'est notamment la pointe de natalité d'après-guerre qui, aux Pays-Bas, a été extrêmement élevée, comme il ressort de la figure 1, page 476. La conséquence de cette vague de naissances se fera remarquer dans quelques années sur le marché du travail.

b) Depuis la guerre, l'exode agricole est un phénomène de caractère international. Il résulte du tableau 3 que, de 1947 à 1957, la population active agricole a diminué de 6 %. Cette diminution est due au niveau des salaires agricoles, qui, il y a quelques temps encore, étaient relativement bas, ainsi qu'aux conditions sociales meilleures qui existaient dans les autres secteurs économiques. D'autre part, la possibilité de quitter l'agriculture se trouvait agrandie du fait de l'industrialisation progressive des campagnes.

c) Pour le financement et la reconstruction, il a fallu faire appel dans une mesure importante aux capitaux étrangers et à l'utilisation de capitaux placés à l'étranger.

d) Les investissements en Indonésie sont presque entièrement perdus. D'autre part, on ne dispose plus des revenus du travail effectué en Indonésie, étant donné que les citoyens néerlandais ont été rapatriés et que le gouvernement indonésien ne verse plus les pensions de vieillesse. Le rapatriement net de citoyens néerlandais d'Indonésie dans les années 1948-1956 et, plus encore, depuis fin 1957, qui affectait au total environ 200 000 personnes, a eu notamment pour conséquence un accroissement de l'offre sur le marché du travail aux Pays-Bas ainsi que de la demande sur le marché du logement. Du fait de la cessation des exportations vers l'Indonésie, on a dû procéder à une réorientation géographique importante des importations dans différents secteurs industriels (notamment pour le tissage de coton).

Tous ces événements ont eu des incidences importantes sur l'emploi, la structure de la production, la balance des paiements et le niveau des investissements.

Pour ce qui est de l'emploi, une partie assez importante de l'offre, encouragée par l'aide gouvernementale, a trouvé une échappatoire dans l'émigration. Pour la période de 1945 à 1955, l'émigration nette (sans tenir compte de l'immigration nette en provenance d'Indonésie) était, au total, d'environ 330 000 personnes. Quant au reste, c'est l'industrie qui absorbait la majeure partie de l'accroissement de l'offre.

TABLEAU 3

## Mutations dans la population active néerlandaise dans la période de 1947 à 1957

Mutation	En milliers d'hommes/année	En pourcentage du chiffre pour 1947
Croissance naturelle	390	
Excédent d'émigration	— 103	
Croissance naturelle corrigée	287	
Augmentation supplémentaire (*)	455	
	742	
Mutation dans le chômage	— 7	
Personnes placées à l'intérieur du pays	735	21
Personnes placées par les pouvoirs publics	5	1
Personnes placées par le secteur économique	730	24
dont : industrie	457	35
agriculture	— 29	— 6
services	302	25

(\*) Cette augmentation supplémentaire est surtout due au fait qu'une partie plus importante de la population féminine exerce un travail.

Par conséquent, la modification de la *structure de la production* se caractérise surtout par une industrialisation accrue. La figure 2 montre la croissance d'après-guerre de la population et de la population active, groupées selon les principaux moyens d'existence, par rapport au développement depuis 1889 (page 476).

L'industrialisation a contribué à combler la lacune qui, dans la *balance des paiements*, s'était produite par la diminution des exportations invisibles. Cela s'est fait en partie par une substitution d'importations (notamment par la production de pétrole et d'acier), mais plus encore par un accroissement des exportations. En 1956, la structure des exportations qui, pour l'année 1938, est représentée au tableau 2, était de ce fait modifiée comme suit :

TABLEAU 4

## Décomposition des exportations de biens et services en 1956

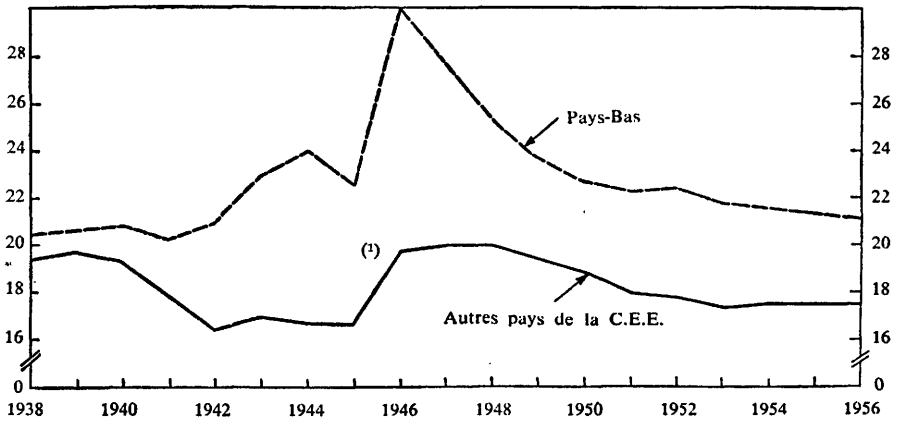
en pourcentage des exportations totales

Biens et services	Pays-Bas	Autres pays de la C.E.E.
Produits agricoles, produits alimentaires, boissons et tabacs	20	6
Matières premières	14	9
Autres produits industriels	32	52
Services (y compris les revenus de capitaux)	34	33
Total	100	100

Face à cette orientation plus prononcée des exportations sur les produits industriels, il y a un accroissement des besoins en matières premières importées. Aussi, les Pays-Bas dépendent-ils de ces importations, dans une plus large mesure

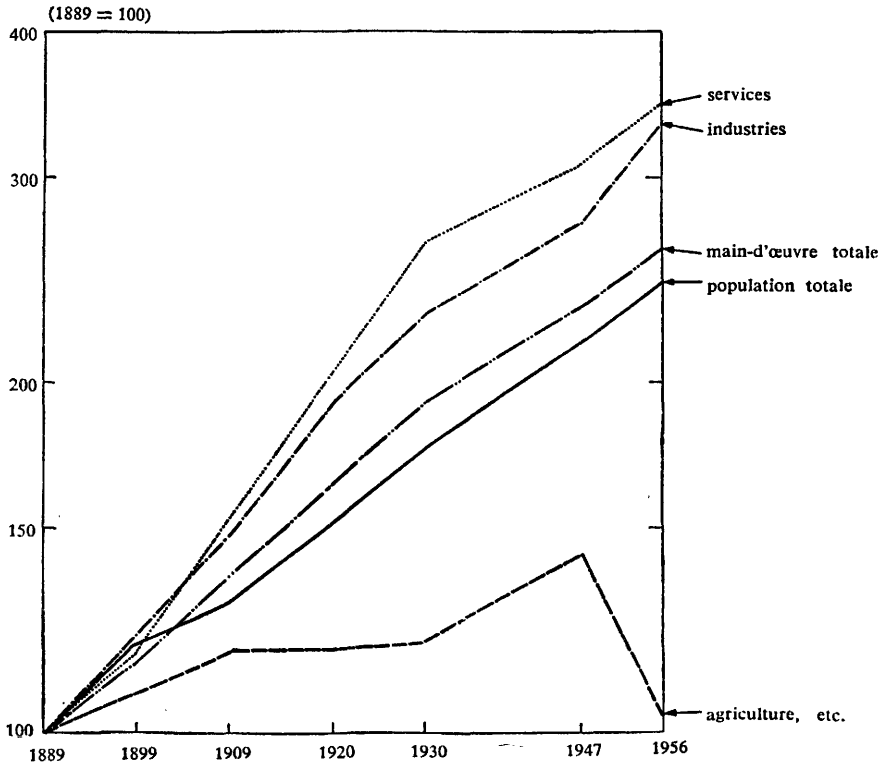


**FIGURE 1**  
**Naissances vivantes par mille habitants**  
 1938-1956



(1) Y compris l'Allemagne ; pour les années avant 1946 on a adopté les frontières de 1937.

**FIGURE 2**  
**Population et main-d'œuvre**  
 1889-1956



que par le passé. Pour ce qui est de l'importance des importations et des exportations, nous renvoyons au tableau 18, page 491.

Le *niveau des investissements* est donc considérablement plus élevé et, par conséquent, il faut aussi une épargne plus importante. L'exode agricole a rendu nécessaire une mécanisation rapide de l'agriculture ; la forte croissance de la population a nécessité un accroissement de la construction d'habitations et d'écoles ainsi que l'aménagement de moyens de transport et de services publics (eau, gaz, électricité), et la croissance de la population active industrielle a rendu nécessaire un accroissement des investissements dans l'appareil de production industrielle.

En ce qui concerne ce dernier point, l'expérience a montré qu'un accroissement de la population active industrielle de 1 % ne peut être compensé que par une augmentation de la production industrielle d'environ 2 %, étant donné qu'en cas d'augmentation de la production industrielle, l'augmentation de la productivité du travail n'atteint habituellement que la moitié du coefficient d'augmentation de la production. Cette augmentation de la production exige un certain niveau des investissements.

Tout cela a eu pour résultat que le taux d'investissement brut aux Pays-Bas est plus élevé que dans les autres pays de la C.E.E. D'après le tableau 25, page 503, ce taux a été, en 1956, de 25 %, contre 17 à 23 % dans les autres pays de la C.E.E.

Les transformations d'ordre structurel qui, dans l'économie néerlandaise, étaient nécessaires en raison de la modification des facteurs fondamentaux, ont trouvé un appui dans la *politique économique* du gouvernement. En raison de la forte croissance de la population, c'est surtout l'*industrialisation* qui a reçu cet appui. Étant donné que le gouvernement lui-même n'exerce que dans des cas exceptionnels la fonction d'entrepreneur et qu'il était opposé à une politique protectionniste, la politique d'industrialisation consiste surtout dans l'amélioration du climat industriel.

Le gouvernement contribue à l'industrialisation surtout par les moyens suivants :

1. Par des *mesures directes* consistant dans l'élargissement de la base énergétique et des moyens de transport par l'augmentation de la capacité de production des centrales électriques et usines à gaz appartenant aux pouvoirs publics et des mines de l'État, ainsi que dans le développement et la modernisation des réseaux routier et ferroviaire.

2. Sur le *plan financier*, on a participé dans un seul cas à un projet exceptionnellement important (agrandissement de l'exploitation de la société des hauts fourneaux) et dans deux cas, où il s'agissait d'investissements présentant un très grand risque, le gouvernement a accordé sa garantie (pêche à la baleine et production de soude). D'autre part, on a créé quelques instituts pour l'octroi de crédits à des entreprises d'importance moyenne pour qui l'accès au marché financier est difficile (Herstelbank, Nederlandse Participatie Maatschappij N.V.).

3. Des *avantages d'ordre fiscal* pour les investissements sont accordés sous la forme de certaines possibilités d'amortissement et par l'autorisation de défalquer du bénéfice d'exploitation une partie des dépenses d'investissement.

4. La *recherche en matière scientifique et technique* est encouragée par les pouvoirs publics surtout au moyen d'instituts financés par le gouvernement et travaillant pour les besoins d'entreprises ne disposant pas d'un propre personnel de recherche (par exemple, T.N.O., Rubberstichting, etc.).

5. En vue de la *formation*, on consacre une attention particulière à l'enseignement technique, alors que la formation dans l'industrie au moyen de systèmes d'apprentissage est encouragée par des subventions.

6. La *position compétitive* de l'industrie néerlandaise fait l'objet d'une surveillance, le gouvernement, en consultation avec les organisations de l'industrie, s'efforçant de contrôler les salaires d'une manière telle que la situation favorable de l'emploi ne mène pas à l'inflation sur le plan des salaires.

Pour quelques *régions dites de développement*, certaines mesures à portée plus grande sont appliquées afin d'encourager notamment l'établissement d'industries dans ces régions.

Pour ce qui est de la politique relative à l'emploi structurel, on tient compte de certaines exigences *d'ordre monétaire*, exigences particulièrement accentuées lorsqu'il s'agit de tâches relatives à l'équilibre de la balance des paiements, à l'équilibre du marché financier et à la stabilité des prix.

Quant au reste, l'intervention est plus poussée dans certains secteurs : dans l'*agriculture*, cette intervention a surtout pour objet de garantir les exploitants néerlandais des conséquences défavorables de la politique protectionniste poursuivie dans d'autres pays ; dans le *secteur des transports*, l'intervention est nécessaire par suite du fonctionnement peu satisfaisant du mécanisme des prix, de même que dans le secteur de la *construction d'habitations* et de la formation des loyers par suite de la pénurie d'habitations.

## B — POPULATION

### 1. Population active, composition et tendance

La population totale, qui s'élevait à 11,1 millions d'habitants à la fin de 1957, a subi au cours des dernières années une croissance de 1,2 % par an ; celle de la population active a même atteint presque 1,5 %. Au cours des prochaines

TABLEAU 5

Population active groupée par sexe et par âge  
Recensement des professions du 31 mai 1947

*en milliers de personnes*

Secteur	21 ans		21-24 ans		25-39 ans		40-49 ans		50-64 ans		65 ans		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1														
Industrie et mines	167,9	82,6	110,1	36,9	421,3	40,3	223,3	13,8	203,1	9,5	30,8	1,4	1 156,4	184,5
Agriculture, pêche et chasse	92,1	36,5	45,7	18,3	163,3	45,6	103,4	29,2	121,0	30,2	51,0	9,3	576,5	169,0
Magasins	13,7	30,0	8,3	15,9	41,8	37,7	26,5	23,7	24,4	19,1	6,2	3,5	120,8	129,9
Autres entreprises commerciales et transports	70,4	20,4	37,9	13,3	170,7	20,9	105,9	12,4	104,8	12,4	16,2	2,7	476,0	82,1
Services sociaux	17,0	30,0	27,4	28,0	127,4	46,6	65,1	18,1	60,8	12,8	20,8	1,9	306,0	137,4
Enseignement	0,7	3,5	2,3	5,2	19,3	17,0	11,2	9,6	10,6	7,7	0,9	0,7	45,0	43,8
Services domestiques	0,3	71,9	0,2	35,2	1,5	38,0	1,2	15,4	1,5	14,6	0,5	3,1	5,2	178,1
Population active totale (*)	401,6	281,8	297,0	156,5	1 010,9	251,3	555,7	124,0	542,0	107,5	115,7	22,6	2 922,8	943,6

(\*) Y compris les personnes dont la profession n'est pas connue, ou celles qui sont temporairement sans occupation.

années, ce dernier chiffre subira encore une augmentation par suite de la pointe de natalité des années d'après-guerre (voir figure 1, page 476).

La composition de la population par position et sa répartition sur les différents secteurs économiques ressortent du tableau 34, page 515, celle par sexe, âge et secteur économique ressort du tableau 5, page 479.

En 1947, 1,8 % du nombre des femmes mariées exerçaient un travail hors du foyer familial ; en 1956, ce pourcentage atteignait 2,17 %. Ces pourcentages ne comprennent pas les femmes mariées travaillant dans l'entreprise de leur mari ; d'autre part, il n'est pas certain que ce chiffre comprenne toutes les femmes mariées exerçant du travail domestique rétribué.

## 2. Réserves de main-d'œuvre (main-d'œuvre féminine, degré d'emploi et de chômage)

La population active, groupée par sexe, en pourcentages de la population totale et comparée aux autres pays de la C.E.E., est indiquée au tableau 6.

TABLEAU 6

### Population active groupée par sexe

#### Chiffres absolus

*en pourcentage des groupes de population respectifs*

Pays	Hommes		Femmes		Total en pourcentages
	en milliers	en pourcentages	en milliers	en pourcentages	
Allemagne (R.F.) y compris le secteur occidental de Berlin et la Sarre (1946)	13 207	62,8	7 854	30,2	44,7
France (1946)	12 667	73,2	7 853	39,1	54,9
Italie (*)	14 283	64,2	5 041	21,5	42,3
Belgique (1947)	2 660	63,3	821	19,0	40,9
Luxembourg	96	66,4	39	26,5	46,4
<b>Total</b>	<b>42 913</b>	<b>66,2</b>	<b>21 618</b>	<b>29,2</b>	<b>46,5</b>
Pays-Bas (1947)	2 923	61,0	944	19,5	40,2

(\*) Estimations basées sur la moyenne des recensements des professions de 1936 et 1956.

Le tableau 7 indique, pour quelques secteurs importants, le nombre des membres de famille travaillant dans l'entreprise du chef de famille, groupés par sexe et par qualité (page 482).

FIGURE 3

Offres d'emploi et chômage (fin du trimestre)

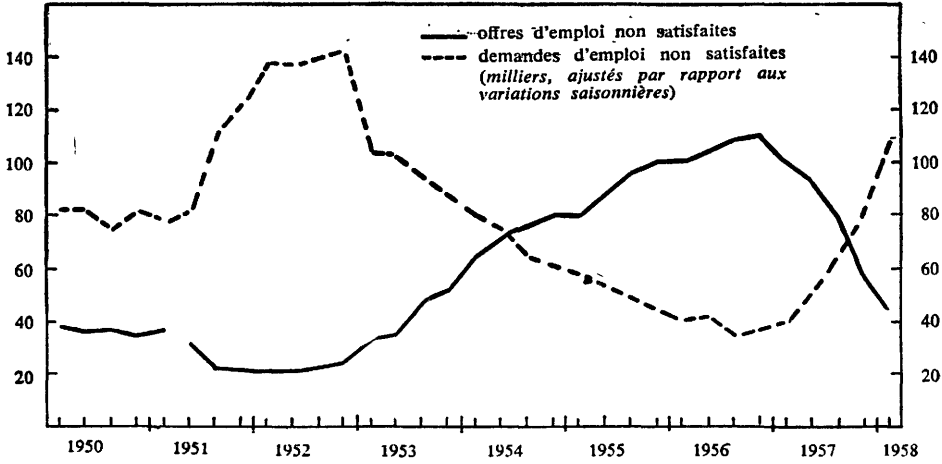


FIGURE 4

Développement de l'importance relative des industries de biens d'investissement et de biens de consommation

1889-1956

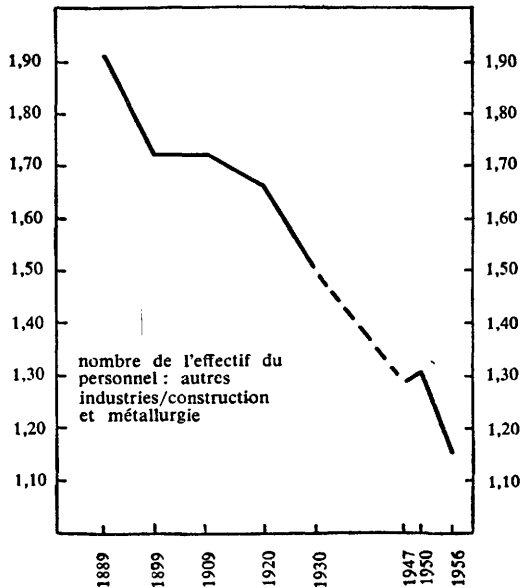


TABLEAU 7

**Membres de famille travaillant dans l'entreprise du chef de famille**  
Recensement des professions de 1947

Genre d'entreprises	Époux		Enfants	
	F.	H.	H.	F.
Industrie et mines	5 351	27 272		2 701
Agriculture	81 452	110 408		60 522
Pêche et chasse	11	844		15
Magasins de détail	50 704	9 688		16 271
Autres entreprises commerciales	3 109	9 099		1 411
Transports	10 150	7 936		4 347
Autres secteurs	1 184	648		345
<b>Total</b>	<b>151 961</b>	<b>165 895</b>		<b>85 612</b>

Le tableau 8 contient des indications concernant l'offre et la demande de main-d'œuvre (figure 3, page 481).

TABLEAU 8

**Emploi et chômage**

1950 à 1957

*en milliers de personnes*

Offre et demande de main-d'œuvre	1950	1951	1952	1956	1957
1. Demandes de personnel par des employeurs	36	30	22	106	88
dont demandes pour du personnel féminin	17	13	11	38	34
2. Nombre de chômeurs	81	93	138	40	52
dont femmes	5	7	8	3	4
3. Nombre de chômeurs en pourcentages de la population active occupée	2,8	3,2	4,8	1,2	1,6

Le tableau 9 nous fournit quelques indications sur la durée du travail.

TABLEAU 9

**Nombre moyen par semaine des heures de travail fournies par les travailleurs de l'industrie groupés par sexe**

1952 à 1956

Epoque	Hommes	Femmes
Septembre-octobre 1950	49 1/2	46 1/2
— 1951	49	47
— 1952	49	47 1/2
Octobre 1953	49	47 1/2
— 1954	49	47 1/2
— 1955	49	47 1/2
— 1956	49 1/2	47 1/2

## C — TABLEAU DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### 1. Répartition de la population active par secteur

Le tableau 34, page 515, indique la répartition de la population active par secteur, en faisant la distinction entre personnes exerçant une activité indépendante et personnes salariées. Il en ressort que l'industrialisation porte principalement sur l'industrie des métaux et l'industrie chimique. L'augmentation considérable de l'emploi dans l'industrie du bâtiment est due surtout à l'augmentation des investissements.

La figure 4, page 481, indique le développement à longue échéance de l'industrie des biens d'investissement par rapport à l'industrie des biens de consommation.

### 2. Décomposition du produit national par secteur

La décomposition du produit national par secteur est indiquée au tableau 10. On ne dispose pas d'une répartition plus détaillée. Étant donné toutefois qu'il existe une concordance assez grande entre la répartition des travailleurs et du revenu national sur les différents secteurs économiques, on peut consulter le tableau 34 pour les détails de la structure.

TABLEAU 10

Revenu national, au coût des facteurs, par secteur et par catégorie

en millions de florins

Secteur	1950	1951	1952	1956
Industrie	6 320	7 080	7 480	11 210
Agriculture et pêche	2 180	2 140	2 520	2 890
Commerce	2 220	3 750	3 670	5 370
Transports et communications (*)	1 240			
Exploitations de biens immobiliers	640	2 270	2 300	3 350
Autres secteurs	1 420			
Correction pour intérêts payés aux banques	— 60	— 80	— 60	— 140
Total des secteurs	13 960	15 160	15 910	22 680
Administrations (y compris l'enseignement)	1 400	1 460	1 590	2 500
Étranger	340	320	420	280
Revenu national (net, coût de facteurs)	15 700	16 940	17 920	25 460

(\*) Y compris l'industrie hôtelière.

### 3. Décomposition du produit national par produits finals

Le tableau 11 indique la répartition du produit national par catégorie de revenus.



TABLEAU 11

**Produit national net au coût des facteurs**  
Répartition fonctionnelle primaire (1)

en millions de florins

Catégorie de revenus	1950	1951	1952	1956
<b>I. Revenus provenant d'un travail salarié</b>				
1. Salaires et appointements versés par les entreprises (y compris les charges sociales)	6 860	7 680	7 930	11 540
2. Salaires et traitements versés par les pouvoirs publics (y compris les charges sociales)	1 400	1 460	1 590	2 500
3. Salaires provenant de l'étranger	50	10	40	80
<b>Total</b>	<b>8 310</b>	<b>9 150</b>	<b>9 560</b>	<b>14 120</b>
<b>II. Pensions provenant de l'étranger</b>	<b>160</b>	<b>130</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>III. Autres revenus</b>				
1. Sommes réservées et revenus des ménages provenant d'entreprises non comprises dans I-1.	6 560	6 870	7 370	9 970
2. Revenus provenant de l'étranger non compris dans I-3.	390	470	540	670
3. Revenus provenant de caisses d'assurances	150	170	180	270
4. Intérêts et bénéfices (pouvoirs publics)	220	230	250	390
5. Intérêts en provenance de l'étranger perçus par les pouvoirs publics	—	20	30	10
6. Intérêts versés à l'étranger par les pouvoirs publics	(—) 90	100	90	50
<b>Total</b>	<b>7 230</b>	<b>7 660</b>	<b>8 280</b>	<b>11 260</b>
<b>Revenu national net (coût de facteurs)</b>	<b>15 700</b>	<b>16 940</b>	<b>17 920</b>	<b>25 460</b>

(1) Ne correspond pas entièrement aux définitions de l'O.E.C.E. ; les revenus provenant de caisses d'assurances font l'objet d'un poste spécial.

#### 4. Décomposition du produit national par utilisations

Les dépenses nationales aux prix courants et constants figurent aux tableaux 35 et 36, pages 518 et suivantes.

### D — CONCENTRATION ET DISPERSION

#### 1. Degré de concentration dans les branches d'activité

Le tableau suivant indique la répartition en pourcentages des diverses entreprises non agraires selon leur importance.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il s'est produit une faible diminution de la part des entreprises ayant moins de cinq travailleurs. Ce fait n'indique pas clairement l'augmentation considérable du nombre des grandes entreprises qui s'est effectivement produite.

TABLEAU 12

## Répartition en pourcentage des entreprises selon leur importance

Nombre des travailleurs	1903	1910	1922	1930	1939	1950	1955
Moins de 5	72,4	74,8	79,8	79,0	82,4	77,7	74,6
5 à 9	13,6	11,2	10,5	11,0	8,7	10,6	11,5
10 à 49	11,6	9,0	7,9	8,0	7,0	9,2	10,9
50 à 199	2,0	1,7	1,5	1,5	1,4	1,9	2,4
200 à 499	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
500 à 999	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1 000 et plus	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1

Il est plus aisé de déduire l'importance que représentent ces grandes entreprises pour l'emploi, du tableau 13 sur la répartition des travailleurs sur les différentes catégories d'importance.

TABLEAU 13

## Répartition en pourcentage du nombre des travailleurs

Nombre des travailleurs	1903	1910	1922	1930	1939	1950	1955
Moins de 5	15,1	14,7	15,2	14,9	14,0	11,3	9,2
5 à 9	10,2	8,8	8,6	8,7	7,6	7,2	4,7
10 à 49	25,5	22,3	20,5	19,9	19,3	19,4	19,0
50 à 199	20,3	20,5	18,6	17,7	18,2	18,4	18,9
200 à 499	10,7	10,3	10,8	11,1	12,2	12,1	12,0
500 à 999	5,1	8,0	6,7	7,4	9,0	8,2	8,3
1 000 et plus	13,1	15,4	19,6	20,3	19,7	23,4	26,2

Il en résulte également que les entreprises très petites, dont le nombre est relativement élevé, n'occupaient dès 1903 que 15,1 % de la population active. En 1955, ce pourcentage était encore plus faible. Le tableau 14 donne une impression de la croissance inégale du nombre de travailleurs dans les entreprises des différentes catégories d'importance.

TABLEAU 14

## Accroissement du nombre de travailleurs d'après l'importance des entreprises

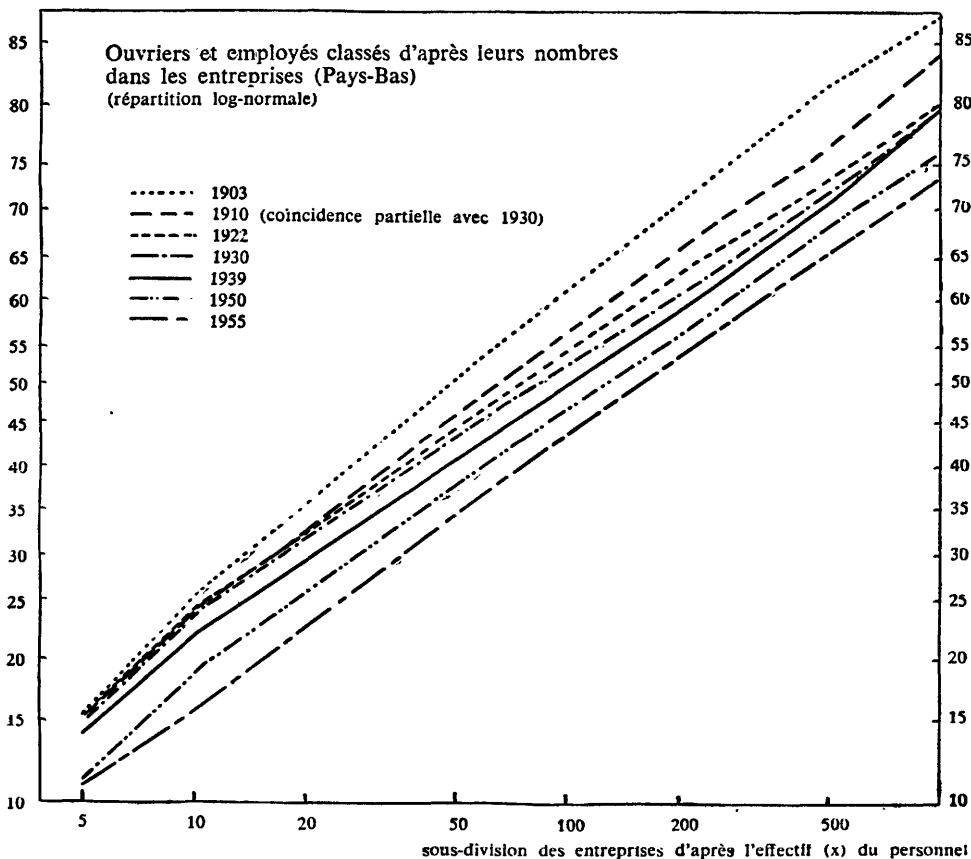
1922-1955

Nombre de travailleurs	Travailleurs		Modification en pourcentages
	1922	1955	
Moins de 5	165 710	214 330	29
5 à 9	93 171	150 781	62
10 à 49	223 499	441 995	98
50 à 199	201 786	440 192	118
200 à 499	117 934	279 763	137
500 à 999	73 287	191 043	160
1 000 et plus	212 828	612 482	188

Il ressort clairement des chiffres de ce tableau que la croissance des grandes entreprises est plus rapide que celle des petites. Cela est également montré par la figure 5 dans laquelle les chiffres indiqués au tableau 12 sont représentés par une répartition « log-normale ». Le déplacement des lignes vers la droite indique une concentration croissante.

FIGURE 5 (★)

Pourcentage d'ouvriers et d'employés dans les entreprises classées selon leur importance

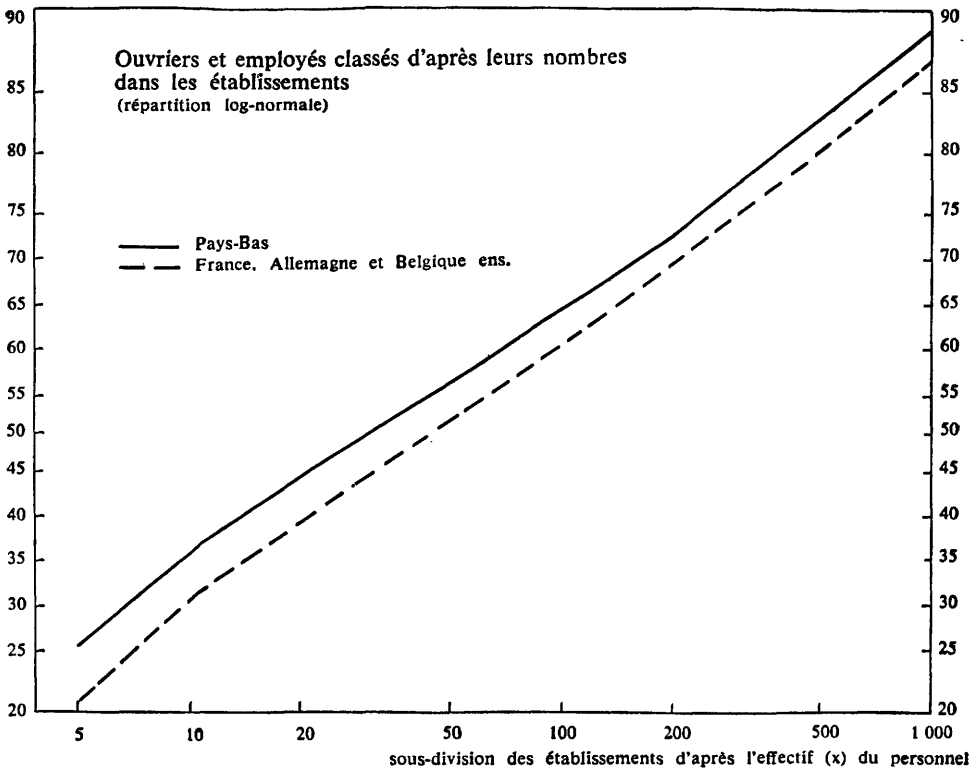


(★) Les chiffres indiqués au tableau 12 sont représentés dans cette figure par une répartition « log-normale ». Le déplacement vers la droite indique une concentration croissante.

Une comparaison, sur le plan international, des tendances de concentration pourrait probablement être effectuée le mieux à l'aide de diagrammes analogues. La figure 6 donne une première impression de la situation actuelle. La répartition du nombre de travailleurs sur les différentes catégories d'importance pour l'ensemble de la France, de la Belgique et de la république fédérale d'Allemagne indique une concentration plus grande que celle constatée aux Pays-Bas.

FIGURE 6 (\*)

Pourcentage d'ouvriers et d'employés dans les entreprises classées selon leur importance



(\*) Les chiffres indiqués au tableau 12 sont représentés dans cette figure par une répartition « log-normale ». Le déplacement vers la droite indique une concentration croissante.

## 2. Degré d'intégration économique nationale ou de diversité régionale

La situation favorable, au point de vue des transports, de l'ouest des Pays-Bas aux embouchures du Rhin, voie naturelle pour le trafic vers le bassin de la Ruhr et en provenance de ce bassin, a eu pour conséquence une concentration de la population, du commerce et de l'industrie dans cette partie du pays. Par leur nature même, différentes industries importantes ont besoin de choisir leur emplacement sur des voies navigables profondes, alors que d'autres ont des rapports tellement étroits avec les transports par mer qu'elles se groupent de préférence près des embouchures des fleuves. Ce sont des facteurs de cette nature qui ont produit une forte industrialisation le long des voies navigables profondes des régions portuaires de Rotterdam et Amsterdam.

Le reste du pays comprend, à part quelques importantes régions industrialisées, des régions où les chances de développement sont moins favorables et où la fonction de centre qu'exercent les grandes agglomérations de l'ouest n'existe pas. C'est notamment dans ces régions que l'attraction de l'ouest a des réper-

cussions sur les moyens d'existence. Aussi ces régions connaissent-elles des départs de population.

En raison de cette situation, on s'efforce, par une politique d'industrialisation régionale, l'amélioration des voies de communication et la formation de la main-d'œuvre, de favoriser une meilleure dispersion de la population et de l'emploi.

En ce qui concerne cette différence de développement entre l'ouest et les autres régions, on trouvera une indication dans les chiffres relatifs à la répartition des revenus et de la richesse (voir tableau 15).

La répartition des activités sur les diverses branches est indiquée au tableau 16, page 490. Il en ressort que les trois provinces de l'ouest se caractérisent par une concentration du secteur des services (au sens large), plus encore que par une concentration de l'industrie.

Au cours des années d'après-guerre, on a constaté dans certaines régions un chiffre de chômeurs représentant plusieurs fois la moyenne nationale. Ce sont ces régions, dites de développement, qui sont représentées sur la carte de la page 489.

Dans le cadre de l'application de la loi sur les régions dites de développement, on a consacré à ces régions une attention spéciale, en s'efforçant notamment d'y attirer des industries. Grâce à un système de primes, l'industriel qui s'établit dans ce qu'on appelle les « noyaux d'industrialisation » pourra acquérir un boni. Au tableau 17, page 490, sont comparés les effectifs de l'industrie en 1950 et en 1956, tant pour l'ensemble du pays que pour l'ensemble des régions dites de développement. Il en résulte nettement un progrès sensible de l'industrialisation pour la plupart de ces régions.

TABLEAU 15  
Population, revenus et richesse par province (°)  
Année 1950

Province	Population au 31-12-1950 (en milliers de personnes)	Revenu total (en millions de fl.)	Revenu par habitant (en fl.)	Richesse totale (en millions de fl.)	Richesse par habitant (en fl.)
1. Groningue	461,8	537,6	1 167	1 326,2	2 872
2. Frise	467,7	503,1	1 078	1 300,8	2 146
3. Drenthe	285,1	268,8	950	498,9	1 750
4. Over-Yssel	689,9	768,5	1 114	1 248,6	1 810
5. Gueldre	1 097,6	1 147,5	1 053	2 243,9	2 038
6. Brabant septentrional	1 267,2	1 249,2	995	1 955,0	1 543
7. Zélande	271,7	326,7	1 209	699,6	2 575
8. Limbourg	739,3	777,0	1 055	801,6	1 076
<b>Total 1 à 8</b>	<b>5 280,3</b>	<b>5 578,5</b>	<b>1 055</b>	<b>10 074,6</b>	<b>1 905</b>
9. Hollande septentrionale)	1 874,6	2 584,8	1 391	4 360,3	2 326
10. Hollande méridionale ) (°)	2 424,6	3-174,7	1 321	5 469,3	2 256
11. Utrecht	584,2	708,4	1 224	1 528,2	2 616
<b>Total 9 à 11</b>	<b>4 883,3</b>	<b>6 467,9</b>	<b>1 325</b>	<b>11 357,8</b>	<b>2 326</b>

(°) Pour l'établissement de ce tableau, on s'est servi des données relatives aux impôts sur les salaires et les revenus. Les chiffres se rapportent seulement aux personnes physiques. Ils comprennent également les revenus ou capitaux connus de l'administration des contributions mais qui, pour une raison quelconque, n'ont pas été imposés.

(\*) Ces trois dernières provinces constituent l'Ouest du pays.

FIGURE 7

Régions de développement

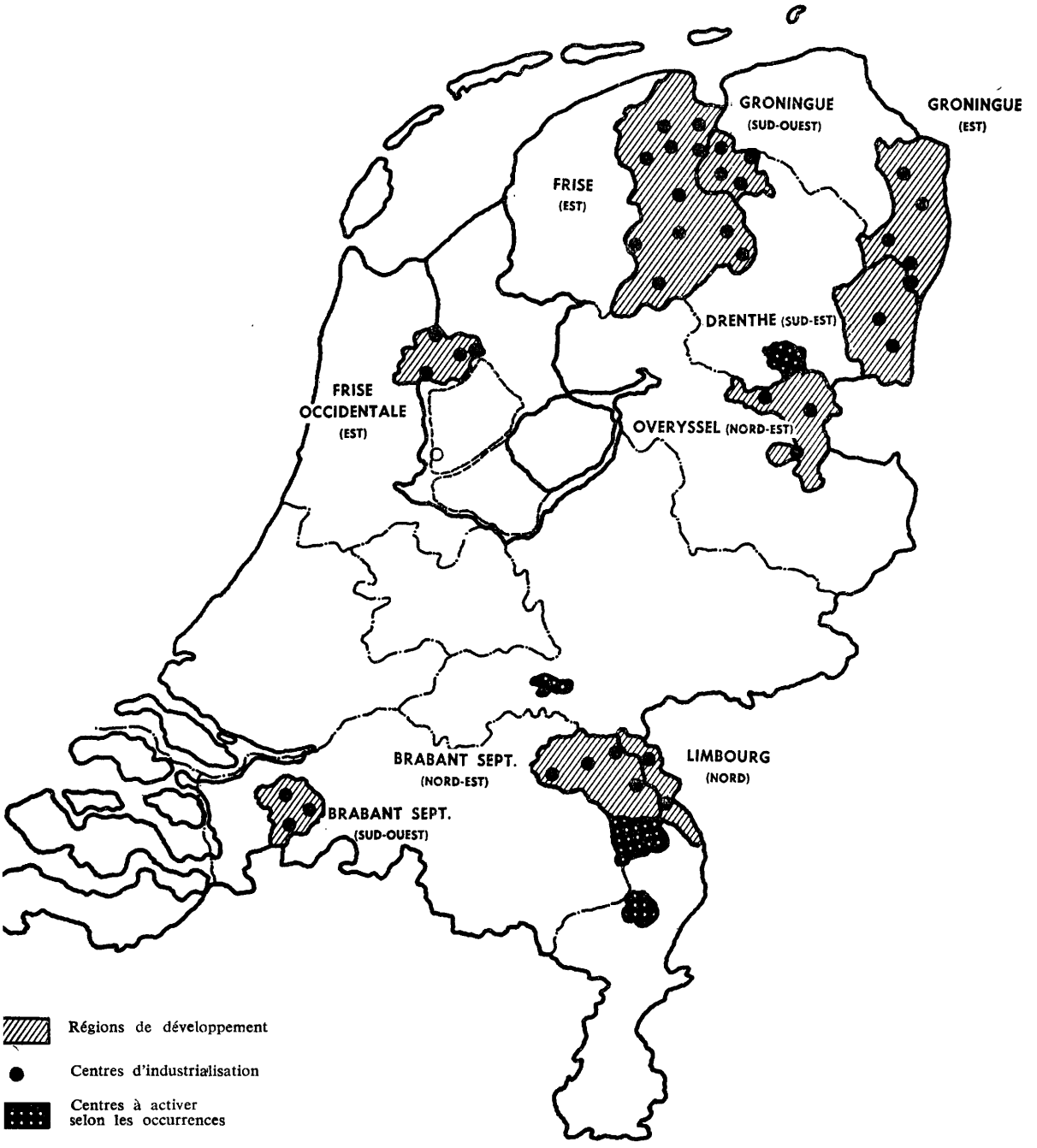


TABLEAU 16

Répartition en pourcentages de la population active par branche d'activité et par province  
Recensement des professions de 1947 <sup>(1)</sup>

Secteur	Groningue	Frise	Drenthe	Over-Yssel	Gueldre	Brabant sept.	Zélande	Limbourg	Hollande sept.	Hollande mérid.	Utrecht	Pays-Bas
Industrie et mines	31,9	25,7	25,9	40,8	35,1	42,2	26,8	44,7	38,2	36,8	37,1	36,9
Agriculture, pêche et chasse	26,5	36,0	46,3	28,5	28,8	24,2	21,1	21,1	9,4	11,1	12,8	19,9
Services	40,3	37,0	26,5	29,9	34,8	32,4	33,2	33,2	52,7	50,5	47,9	41,7
Profession inconnue	1,3	1,3	1,3	0,8	1,3	1,2	1,2	1,2	1,7	1,6	2,2	1,5

(1) Pour chaque province les pourcentages se totalisent à 100.

TABLEAU 17

Population et effectifs de l'industrie <sup>(1)</sup>

1950-1956

Région	Population		Effectifs de l'industrie fin sept. <sup>(2)</sup> ou au 15 oct. <sup>(3)</sup>		Accroissement 1950-56 en pourcentages de 1950	
	fin 1950	fin 1956	1950	1956	Popu- lation	Effectifs
	(en milliers de personnes)		(en milliers de personnes)			
Pays-Bas	10 200,3	10 957,0	925	1 037	7,4	12,1
Régions dites de dévelop- pement	688,4	716,0	31	45	4,0	44,1

(1) Bâtiment non compris ; entreprises avec 10 personnes et plus.

(2) Pays-Bas.

(3) Régions dites de développement.

## II — RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

### A — INTRODUCTION

Le tableau 18 ci-après indique l'importance du commerce international des produits pour les Pays-Bas.

TABLEAU 18

#### Importance relative du commerce extérieur

Année	Importations			Exportations		
	en millions de florins	en pourcentages du produit national brut (aux prix du marché)	en florins par tête d'habitant	en millions de florins	en pourcentages du produit national brut (au coût des facteurs)	en florins par tête d'habitant
1950	7 754	39,6	760,20	5 296	30,5	519,20
1951	9 636	44,3	933,00	7 337	38,7	710,40
1952	8 388	36,6	803,75	7 948	39,3	761,60
1956	14 217	45,5	1 297,50	10 962	39,2	1 000,45
1956	15 679	46,0	1 413,00	11 831	38,1	1 066,25

La forte augmentation de la part des importations en 1951 et de 1952 à 1956 est dans une large mesure une conséquence de l'évolution conjoncturelle. D'autre part, on constate une augmentation progressive, celle-ci d'ordre structurel, de la part des importations comme conséquence du développement de l'industrie ainsi que, par suite de ce développement, une importation croissante de matières premières.



## B — STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA BALANCE EXTÉRIEURE GLOBALE

### 1. Place des recettes d'exportation et des dépenses d'importation dans l'ensemble des recettes et des dépenses extérieures

On trouvera la balance des paiements au tableau 37, page 524. Il en ressort que, malgré les modifications d'ordre structurel mentionnées dans l'introduction, les services occupent toujours une place très importante. Dans l'ensemble, la balance des produits présente un déficit sensible qui est compensé soit entièrement, soit partiellement, par des excédents du côté services. Les fluctuations de l'importation de produits sont dues, pour les années en question, en grande partie à des facteurs d'ordre conjoncturel. Ce sont notamment les fluctuations du stockage qui, sous ce rapport, jouent un rôle important.

### 2. Relation des importations et des exportations à la production nationale et variations relatives avec l'accroissement de la production

#### a) *Importations*

Les importations sont très sensibles aux changements survenus dans les dépenses intérieures. L'expérience montre qu'un accroissement des dépenses intérieures (non compris le stockage) entraîne un accroissement des importations d'un pourcentage de plus de 1,5 (le tout exprimé en valeur d'argent). La susceptibilité aux changements du stockage est encore beaucoup plus grande.

Par contre, l'incidence de modifications relatives des prix est, du moins à brève échéance, beaucoup moins grande.

#### b) *Exportations*

L'importance des exportations est déterminée surtout par le développement des revenus dans les pays d'écoulement et par la politique commerciale de ces pays. Il va de soi que le niveau relativement bas des prix de revient a eu une incidence favorable sur le développement des exportations dans l'après-guerre. Dans les années 1956 et 1957, le développement des exportations néerlandaises n'a pas suivi le même rythme que le développement du commerce mondial. Cela est dû en partie à l'accroissement considérable de la demande intérieure. Cependant, cette tendance s'est arrêtée aux derniers mois.

#### c) *Susceptibilité de l'économie en cause aux variations des « terms of trade »*

Étant donné l'importance de la part des importations et des exportations, les variations des termes de l'échange sont d'une grande importance pour l'économie néerlandaise. Comme les importations comprennent surtout des matières

premières, alors que les exportations consistent surtout en produits finis, les termes de l'échange néerlandais sont, notamment à courte échéance, sensibles à la conjoncture. En période de basse conjoncture, les termes de l'échange évoluent en faveur de l'économie néerlandaise, alors qu'en période de haute conjoncture, cette évolution se produit à son désavantage. Toutefois, les fluctuations conjoncturelles des termes de l'échange semblent être moins prononcées que pour le reste de la Communauté. Sous ce rapport, il est intéressant de noter que les produits agricoles occupent une place relativement grande dans les exportations néerlandaises.

## C — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE COURANTE

Le tableau 38, page 526, indique la structure des importations et des exportations par régions et par groupes de produits. A ce sujet, il convient de faire les remarques suivantes :

### 1. Exportations

D'une manière générale, les Pays-Bas sont spécialisés dans les produits finis de qualité. Les produits de ce genre ne peuvent être écoulés que dans les pays ayant une population à pouvoir d'achat élevé. Il en résulte qu'environ 70 % des produits d'exportation sont écoulés dans les pays de l'O.E.C.E. et aux États-Unis. Plus de la moitié de ces exportations est dirigée vers les pays de la C.E.E. C'est l'Allemagne qui est le client le plus important ; elle est suivie par l'Union douanière belgo-luxembourgeoise.

La part des produits alimentaires dans les exportations totales est très grande par comparaison aux autres pays de la C.E.E. D'une manière générale, ces produits ne peuvent être transportés sur des distances trop grandes, de sorte qu'il n'est pas étonnant que la majeure partie de ces produits de qualité soient exportés vers les pays de l'Europe occidentale et plus particulièrement vers la république fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne. D'autre part, l'exportation de conserves alimentaires vers les États-Unis et les territoires d'outre-mer est d'importance.

En ce qui concerne l'exportation de produits chimiques, de produits manufacturés, de machines et de matériel de transport, les pays moins développés présentent également une grande importance comme débouchés, à côté des pays plus riches. Cela est dû au fait qu'une partie de l'industrie néerlandaise, notamment en raison des relations économiques étroites qui existaient autrefois avec l'Indonésie, s'est spécialisée dans la production d'articles appropriés pour les régions tropicales.

Le tableau permet de constater que l'importance des pays de l'Europe occidentale pour les exportations néerlandaises s'est encore accrue au cours de la période de 1952 à 1957, ceci notamment grâce au développement favorable que ces pays ont connu au cours de cette période. Seule la part de la Belgique aux

exportations totales des Pays-Bas n'a pas changé, mais ce fait est dû au recul des exportations de produits alimentaires, boissons et tabacs vers ce pays. Dans l'ensemble, l'importance des exportations des produits alimentaires, boissons et tabacs a diminué, alors que celle des exportations de combustibles, de machines et de matériel de transport a augmenté. La part des autres groupes de produits n'a pratiquement pas subi de changement.

Ce retard relatif des exportations de produits alimentaires, boissons et tabacs est dû en grande partie au développement moins favorable des possibilités d'écoulement. En effet, dans presque tous les pays d'écoulement, l'agriculture et l'élevage nationaux sont assez largement protégés.

L'importance accrue que représentent les exportations de combustibles minéraux est due surtout à la forte expansion, aux Pays-Bas, des raffineries de pétrole, notamment par suite des besoins accrus en énergie des pays de l'Europe occidentale. La part croissante des machines et du matériel de transport est due à un accroissement considérable des investissements en Europe occidentale et, en partie, à l'établissement aux Pays-Bas d'entreprises industrielles étrangères.

## 2. Importations

Contrairement à ce que nous constatons pour les exportations, les importations néerlandaises consistent en premier lieu en matières premières ou auxiliaires qui sont transformées ou utilisées, aux Pays-Bas, soit pour la consommation intérieure, soit en vue de l'exportation.

Étant donné la composition des importations, il n'est pas étonnant que la part des pays producteurs de matières premières dans les importations totales soit plus importante que leur part dans les exportations néerlandaises. Toutefois, la part des régions hautement développées, au point de vue économique, dans les importations néerlandaises, reste considérable. En effet, ces régions fournissent non seulement des produits finis mais également un grand nombre de demi-produits et de produits de base. C'est ainsi que les importations de produits alimentaires, boissons et tabacs consistent, en plus de produits agricoles des pays tropicaux, surtout de céréales qui sont importées pour une part considérable des États-Unis. Parmi les produits chimiques et produits manufacturés importés des pays de l'O.E.C.E., il y a relativement beaucoup de demi-produits. Les importations en provenance de ces pays, en particulier des pays de la C.E.E., sont donc très considérables. Là encore, ce sont la république fédérale d'Allemagne et l'Union douanière belgo-luxembourgeoise qui occupent respectivement la première et la deuxième place parmi les fournisseurs des Pays-Bas. Le commerce avec les zones sterling et dollar est orienté, plus que ce n'est le cas pour les exportations, vers les pays producteurs de matières premières.

De 1952 à 1957, la part des pays de l'O.E.C.E. dans les importations néerlandaises a subi une augmentation assez considérable. Cette augmentation est due, dans une large mesure, à la place relativement plus grande qu'occupent les produits finis dans l'importation néerlandaise, surtout par suite du fait que dans

ladite période les dépenses nationales ont subi aux Pays-Bas une augmentation sensiblement plus rapide que la production.

### 3. Aspects valutaires

D'une manière générale, on peut dire que les Pays-Bas souffrent d'un déficit — d'ordre structurel — en dollars. On importe des matières premières payées en dollars qui sont transformées et exportées par la suite sous cette forme transformée vers les pays limitrophes. C'est pour cela que les Pays-Bas ont tout intérêt à voir se rétablir la convertibilité générale qui permettrait d'employer les excédents en dehors de la zone dollar pour couvrir le déficit en dollars.

## D — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

### 1. Situation actuelle

Le tableau 19 indique la structure actuelle des *droits à l'importation* par produit et par degré de transformation.

Nonobstant le fait que, en raison de l'industrialisation rapide, on éprouve une forte concurrence de la part des pays industriels établis, les droits à l'importation sont généralement peu élevés. Les restrictions quantitatives à l'importation ne sont plus d'une grande importance, ce qui vaut également pour l'importation de produits payés en dollars.

Pour ce qui est des exportations, le gouvernement s'abstient de toute mesure tendant à leur encouragement artificiel. Seule existe la possibilité d'obtenir la garantie du gouvernement en cas d'assurance-crédit à l'exportation, tandis que le gouvernement facilite également le financement d'exportations à longue échéance. D'une manière générale, le gouvernement néerlandais n'applique que les mesures nécessaires pour assurer aux exportateurs néerlandais une place qui ne soit pas moins bonne que celle des exportateurs des autres pays.

TABLEAU 19

Taux moyen actuel des droits à l'importation par poste de tarif (°)

Poste	Produits alimentaires, boissons, tabac	Matières premières et matières grasses	Combustibles minéraux	Produits chimiques et produits manufacturés	Machines, appareillages et matériel de transport	Total
Matières premières	1	0,5	0	—	—	0,5
Demi-produits	6,5	4,5	0,5	3,5	—	4
Produits finis	15	—	—	13	8,5	13
	11	1,5	0,5	10	8,5	8,5

(°) Moyenne non pondérée.

## 2. Conséquence de la C.E.E.

La structure du tarif douanier commun à la fin de la période transitoire est indiquée au tableau 20. Il en ressort que les Pays-Bas seront obligés de relever considérablement leurs droits à l'importation pour les matières premières et les demi-produits qui, du moins pour le moment, sont importés en partie considérable de pays non membres de la C.E.E.

TABLEAU 20

Taux moyens probables du tarif douanier commun par poste de tarif <sup>(1)</sup>

Poste	Produits alimentaires, boissons et tabac	Matières premières et matières grasses	Combustibles minéraux	Produits chimiques et produits manufacturés	Machines, appareillages et matériel de transport	Total
Matières premières	15	2	1,5	—	—	4
Demi-produits	15	10	4	11	—	11,5
Produits finis	21	—	—	18	15	18
	18,5	4	3	15,5	15	14

<sup>(1)</sup> Moyenne non pondérée. Bien entendu, on n'a pas encore pu tenir compte des postes figurant à la liste G. Ces postes comprennent environ 9 % des importations totales néerlandaises.

Il est évidemment important, sous ce rapport, de savoir quelle influence exercera sur les courants commerciaux la structure tarifaire modifiée des pays membres.

Un premier examen de cette question a été entrepris dès 1952 par le Bureau central du plan (Centraal Planbureau) <sup>(1)</sup>. Bien que les calculs effectués par ces services eussent encore un caractère très global et n'eussent tenu compte que de conséquences directes de la modification de la structure tarifaire, leurs résultats donnent néanmoins une impression de la direction des déplacements survenus dans la structure commerciale des branches industrielles les plus importantes. C'est ainsi qu'ils permettent de constater que l'accroissement des possibilités d'exportation affecte en premier lieu les produits des industries alimentaires, des boissons et des tabacs ainsi que les produits agricoles, alors qu'il affecte en second lieu les produits finis industriels au sens propre.

Pour ce qui concerne le commerce entre les pays membres dans son ensemble, les résultats de ces calculs laissent entrevoir un accroissement d'un peu moins de 20 %.

<sup>(1)</sup> Prof. Dr. P.J. Verdoorn : « A Customs Union for Western Europe · Advantages and Feasibility », dans « World Politics », juillet 1954. (Dans cette étude, l'union douanière comprend, en plus des pays de la C.E.E., la Grande-Bretagne et les pays scandinaves. Dans un rapport présenté en 1952 à la « Nederlandse Vereniging voor de Staathuishoudkunde », on a fait un calcul pour les pays de la C.E.E.)

Depuis, un nouvel examen méthodologique approfondi de la question de l'intégration économique ainsi qu'un calcul *ex post* des incidences de Benelux sur les échanges commerciaux belgo-néerlandais ont toutefois rendu plausible que lors du premier examen on avait très probablement sous-estimé dans une certaine mesure les effets primaires du marché commun, ceci pour les raisons suivantes <sup>(1)</sup> :

a) Lors de l'examen en question, on a supposé une élasticité de substitutions de  $-2$ , alors qu'il y a lieu de prévoir une élasticité de l'offre d'environ  $-4$  à  $-5$ . Par contre, l'élasticité de l'offre a été prévue, dans les calculs, comme étant infinie, ce qui, étant donné l'intégration de territoires géographiquement très étendus, paraît moins acceptable, à moins d'une grande surcapacité. Aussi ces deux incidences se compenseront-elles très probablement. En effet, dans le cas de Benelux, il s'est avéré qu'une réduction des droits de 10 % avait finalement pour effet un accroissement du volume des échanges commerciaux de 25 %.

b) Fait plus important, par contre : l'Union douanière Benelux a montré que, à côté et en plus de cet accroissement du volume des échanges commerciaux, il faut tenir compte d'un accroissement très important de la valeur ajoutée par *unit value*, accroissement qui, dans le cas échéant, peut être représenté par un taux de 20 à 30 %.

c) Dans l'accroissement des échanges commerciaux entre les pays participants indiqué à l'occasion du premier examen, on n'a pas pu tenir compte de l'accroissement du volume des échanges commerciaux pour les cas où la protection douanière a été, dans la situation de départ, entièrement ou presque entièrement effective.

d) A côté de l'incidence qu'a eue la suppression des barrières douanières pour les échanges commerciaux entre pays participants, il y a lieu de tenir compte également de l'incidence de la suppression progressive des restrictions quantitatives existantes.

Un nouveau calcul, basé sur les données nouvelles concernant la modification à prévoir de la structure tarifaire et utilisant comme point de départ la structure commerciale de 1957 au lieu de celle de 1950, fournira donc des indications un peu plus précises au sujet des variations à prévoir dans les courants commerciaux, à condition, toutefois, de tenir compte également des facteurs suivants :

1° La surcapacité existant dans les branches industrielles intéressées des pays membres ;

---

<sup>(1)</sup> Cf. « The Intra-block Trade of Benelux », dans les « Papers and Proceedings » de la conférence de l'Association internationale des sciences économiques tenue, en 1956, à Lisbonne, sur le thème « Economic consequences of the size of nations ».

2° L'incidence probable de droits protectionnistes actuellement encore entièrement effective et de contingentements existants ;

3° L'interdépendance entre variations de la structure des prix intérieurs comme conséquence de l'établissement du marché commun et de la modification de la structure commerciale.

Il y aurait alors lieu de tenir également compte des effets de l'harmonisation des conditions sociales.

Une étude plus développée de cette nature semble importer surtout pour une nouvelle répartition des variations à prévoir dans la situation de la balance des paiements ainsi que pour une connaissance exacte des besoins d'investissements des diverses branches industrielles.

### **III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS**

#### **A — INTRODUCTION**

D'une manière générale, et comme nous l'avons déjà fait remarquer dans l'introduction lors de l'examen de la politique des exportations, la politique néerlandaise vise à freiner les coûts et prix en raison de la vulnérabilité de la position compétitive internationale.

En consultation avec les organisations des employeurs et des travailleurs, le développement des salaires est harmonisé avec les exigences résultant de la balance des paiements.

D'autre part, une loi est actuellement en préparation qui permettra au gouvernement de faire face à des ententes de caractère restrictif. En attendant cette loi, il existe depuis quelques années déjà l'obligation de déclarer toutes les ententes. Le gouvernement a le droit de prendre des mesures à l'encontre de toutes dispositions de ces ententes qu'il estimerait préjudiciables.

En raison du danger d'inflation, on n'applique plus la politique de crédits à bas intérêt comme moyen de maintenir les coûts d'investissement à un niveau modéré.

Sur le plan de la politique agricole, on se sert également pour une part des possibilités offertes par la formation des prix pour assurer aux cultivateurs un minimum de revenus.

Dans les secteurs autres que l'agriculture, on ne constate d'intervention directe des pouvoirs publics dans la formation des prix que pour les loyers d'habitation et les tarifs de transport.

#### **B — LE SYSTÈME DES PRIX**

##### **1. Prix agricoles**

Après la crise des céréales de 1880, la structure de la production agricole néerlandaise s'est orientée de plus en plus vers les productions sélectionnées destinées également à l'exportation. Les conditions étaient particulièrement favo-



rables à ce changement, étant donné que les produits fourragers en provenance des régions agricoles d'outre-mer, nouvellement mises en valeur, pouvaient être obtenus à bon marché et que les régions industrielles en plein essor des pays limitrophes avaient un grand besoin en produits de l'élevage.

TABLEAU 21

## Excédents des importations de produits de l'élevage

en milliers de tonnes

Produit	Année					Neuf mois	
	1952	1953	1954	1955	1956	1956	1957
<i>Beurre</i>							
Pays-Bas	- 49,9	- 52,7	- 52,0	- 44,4	- 31,6	- 21,3	- 25,0
Autres pays de la C.E.E.	56,8	49,1	26,0	43,2	62,6	41,5	43,9
<i>Fromage</i>							
Pays-Bas	- 77,9	- 85,7	91,8	- 88,8	- 91,0	- 67,3	- 62,3
Autres pays de la C.E.E.	62,3	79,5	85,2	87,6	101,6	78,9	78,8
<i>Œufs</i>							
						Six mois	
Pays-Bas	- 80,3	- 95,8	- 121,4	- 124,8	- 135,2	- 52,8	- 65,4
Autres pays de la C.E.E.	116,6	141,3	176,4	219,3	258,7	118,3	146,6

Depuis les années 1930, l'écoulement de ces produits est devenu progressivement plus difficile, bien que cette évolution ait connu une interruption du fait de la seconde guerre mondiale. On peut indiquer trois causes principales de cette évolution :

- a) L'entrée en lice de nouvelles régions productrices outre-mer, rendue possible par l'amélioration des moyens de transport ;
- b) L'évolution de l'agriculture de beaucoup de pays qui avaient rattrapé leur retard sur les Pays-Bas ;
- c) La politique protectionniste de beaucoup de pays en faveur de leur propre élevage, politique qui a encouragé la production.

Cette évolution a eu pour conséquence que les besoins d'importation de certaines régions, qui constituaient un débouché traditionnel, ont diminué progressivement ou ont même fait place à un excédent de production pour l'exportation, alors que, d'une manière générale, l'offre a augmenté.

En ce qui concerne les pays de la C.E.E., et notamment du fait du rétablissement économique de l'Allemagne, il n'a pas encore été question, ces dernières années, d'une diminution des besoins d'importation (voir tableau 21). Il est vrai que, dans certains pays, la production nationale de beurre a été particulièrement importante au cours des derniers mois, mais la pointe de la production laitière, qui en est la raison, constitue en majeure partie un phénomène passager. Les phénomènes que nous avons mentionnés plus haut se sont manifestés jusqu'ici surtout à l'extérieur de la C.E.E.

La cause des difficultés actuelles de l'agriculture et notamment de l'élevage néerlandais ne réside donc (en attendant) pas tant dans la diminution des possibilités d'écoulement que dans les prix à l'exportation. La pression de l'offre a empêché les prix du marché de suivre la hausse progressive des prix industriels et des prix de revient. Ce sont les frais de main-d'œuvre qui ont surtout provoqué la hausse des prix de revient (tableaux 22 et 23).

La réalisation de la C.E.E., si elle doit se faire du moins d'une manière complète pour l'agriculture, pourra amener une amélioration de la situation. D'une part les produits néerlandais pourront profiter de la préférence vers les pays tiers. D'autre part le marché commun dans l'agriculture aura pour conséquence une élimination progressive de productions sous-marginales. Aussi, les droits d'importation protectionnistes actuels dans les principaux pays d'écoulement membre de la C.E.E. diminueront par rapport aux pays tiers, ce qui affectera la production nationale de ces pays. Alors il faudra s'efforcer probablement d'y remédier par le contingentement de l'importation en provenance des pays tiers.

TABLEAU 22

## Prix des produits agricoles et industriels

Année (1)	Produits finis (1948 = 100)	Produits agricoles (1947-48 = 100)
1950	116	106
1951	143	110
1952	135	129
1956	137	128
1957	141	129

(1) Pour les produits agricoles, il s'agit des années agricoles qui se terminaient dans les années civiles en question.

TABLEAU 23

Prix à l'exportation et prix de revient des produits de l'élevage  
(1950 = 100)

Produit	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
<b>Beurre</b>								
Prix à l'exportation	100	110	129	111	105	113	110	91
<b>Fromage</b>								
Prix à l'exportation	100	104	109	99	98	102	101	104
Prix de revient du lait	100	98	112	112	114	122	126	151
<b>Œufs</b>								
Prix à l'exportation	100	102	111	104	97	101	98	93
Prix de revient	100	125	141	118	126	139	131	136
<b>Viande de porc</b>								
Prix à l'exportation	100	114	123	99	105	110	100	94
Prix de revient	100	122	135	120	121	122	128	122

TABLEAU 24

Frais de distribution sur les biens de consommation en 1954 <sup>(1)</sup>

Branches d'activité d'origine	Marges en pourcentages du prix de détail <sup>(2)</sup>
Agriculture	30
Produits alimentaires, boissons et tabacs	25
Industrie textile	27
Vêtement et chaussure	26
Industrie du bois	23
Industrie du papier	26
Imprimerie et édition	30
Industries du cuir et du caoutchouc	33
Industries chimiques	25
Industrie céramique	37
Industrie des métaux	38
Combustibles liquides	26
Combustibles solides	29
Produits tropicaux	37
Total	27

<sup>(1)</sup> A l'exclusion des services et produits des entreprises artisanales.

<sup>(2)</sup> Ces marges comprennent les marges de bénéfice et de transport ainsi que le coût de l'assurance.

## 2. Coût de distribution

Le tableau 24 se rapporte aux coûts de distribution relatifs aux biens de consommation. Il s'agit des coûts de distribution nets après déduction des droits à l'importation et des impôts indirects. Sous ce rapport, il y a peu de différence entre les divers produits.

## 3. Politique des transports

La politique néerlandaise en matière de transports vise à assurer un fonctionnement durable et rationnel de cette branche d'activité. Sous ce rapport, les transports sont considérés comme une industrie à côté des autres industries et devant être exercée, comme ces dernières, selon des principes commerciaux. Il n'est pas question d'une subordination des transports et communications aux intérêts agricoles ou industriels.

L'effort d'assurer le fonctionnement des transports d'une manière durable et rationnelle a conduit à un système de licences concernant l'établissement et la capacité autorisée des entreprises, afin d'éviter un excédent d'offre, sans toutefois exclure l'établissement d'entreprises concurrentes nouvelles.

Les pouvoirs publics s'abstiennent d'une répartition du trafic parmi les différents moyens de transport. C'est un des points de départ de la politique néerlandaise en matière de transports qu'il faut laisser au chargeur la liberté de choisir le moyen de transport qui lui convient le mieux. Aussi s'en rapporte-t-on en principe, en ce qui concerne la coordination des transports, au mécanisme de

l'offre et de la demande, ceci également dans le cadre des concessions. Pour assurer de cette manière une coordination aussi économique que possible des transports, il est nécessaire que les coûts des transports au point de vue de l'économie privée ne diffèrent pas d'une manière importante des coûts au point de vue de l'économie nationale, ceci par suite d'impôts, de subventions ou de mesures de contrôle des prix, par exemple.

Dans les transports, les prix constituent une matière assez complexe et réglée d'une manière peu uniforme. D'une manière générale, on peut dire que les réglementations appliquées s'insèrent harmonieusement dans le cadre de la politique générale de contrôle des prix — pour freiner les tendances inflationnistes — étant donné que les prix maxima ont été arrêtés pour presque toutes les branches des transports. Des exceptions existent pour la navigation maritime, la navigation fluviale internationale, les pétroliers et les entreprises de cars automobiles, où la formation des prix est libre.

Les Pays-Bas ne connaissent pas d'impôts sur les transports sous quelque forme que ce soit. Par contre, les transports de marchandises sont soumis à l'impôt sur le chiffre d'affaires (de même que les autres branches d'industrie). Les transports internationaux effectués tant par des ressortissants néerlandais que par des ressortissants d'autres pays sont exempts de cet impôt. Il y a d'autre part un impôt sur les véhicules à moteur, impôt proportionnel pour les voitures de tourisme, progressif et basé sur le poids pour les camions, ainsi qu'un impôt de consommation sur l'essence. Les autres carburants d'automobile sont exempts de cet impôt, cependant les voitures consommant ces autres carburants sont assujetties à une surtaxe sur l'impôt sur les véhicules à moteur.

## C — LES INVESTISSEMENTS

### 1. Taux d'investissements

Comme il résulte du tableau 25, les investissements ont atteint au cours des dernières années, un niveau relativement élevé.

TABLEAU 25

#### Investissements bruts dans les immobilisations <sup>(1)</sup>

*en pourcentage du produit national brut aux prix du marché*

Pays	1950	1951	1952	1956
Pays-Bas	20	20	22	25
Allemagne (R.F.)	19	19	19	23
Belgique	17	15	15	17
France	16	18	17	18
Italie	18	18	20	20

(<sup>1</sup>) Y compris les investissements des pouvoirs publics.

## 2. Coût de l'argent

Aux Pays-Bas, le taux de l'intérêt pour des crédits à long terme est en général assez bas. Depuis 1950, le gouvernement ne poursuit toutefois plus de politique de crédits à bas intérêt. Il a cependant arrêté les conditions pour la prise de crédit par les organismes de droit public de niveau inférieur. On a notamment fixé des taux maxima d'intérêt qui dépendent de la durée des crédits. Pour des prêts d'une durée de 20 ans, par exemple, ce taux maximum est de 4,25 % depuis le 21 janvier 1957. Les chiffres qui suivent donnent une idée du développement du taux d'intérêt à long terme.

**TABLEAU 26**  
Rendement des emprunts d'État à long terme

Année		Taux d'intérêt à long terme
	1950	3,28
	1951	3,88
	1952	3,95
	1956	3,84
1957	Premier semestre	4,34
	Deuxième semestre	4,82
1958	Premier semestre	4,51

## 3. Mode de financement

Au tableau 27, on trouvera une confrontation des investissements et des moyens ayant servi à leur financement.

**TABLEAU 27**  
Financement des investissements

*en milliards de florins*

	1950	1951	1952	1956		1950	1951	1952	1956
Investissements bruts et immobilisations	3,87	4,29	4,93	7,88	Amortissements	1,78	2,14	2,34	2,57
Variations de stocks	1,68	1,08	-0,75	0,59	Épargne nette réalisée par les pouvoirs et les caisses d'assurances sociales	1,84	1,98	2,01	2,21
					Épargne nette réalisée par les entreprises et les familles	0,86	1,16	1,70	1,27 <sup>(1)</sup> 1,77 <sup>(1)</sup>
					Contributions de l'étranger (déficit de la balance des paiements courants)	1,07	0,09	1,87	0,65
	5,55	5,37	4,18	8,47		5,55	5,37	4,18	8,47

(<sup>1</sup>) Sous-division approximative.

#### 4. Système financier

Bien que, d'après sa provenance, l'épargne ne puisse être subdivisée qu'en quelques grandes catégories, on peut admettre qu'elle provient en majeure partie d'institutions et d'entreprises. C'est de la première source que proviennent les capitaux qui évitent les risques (pour les investissements des pouvoirs publics, les investissements des entreprises publiques et la construction d'habitations), de l'autre les capitaux comportant des risques (pour l'industrie privée).

Il y a un marché financier qui fonctionne bien et où les grandes entreprises ont facilement accès. Par contre, les entreprises d'importance moyenne et celles encore jeunes éprouvent souvent des difficultés pour couvrir entièrement leurs besoins de financement. C'est pour cela qu'après la guerre il a été constitué, en collaboration entre les pouvoirs publics, les placeurs institutionnels et le secteur bancaire, la « Maatschappij tot Financiering van het Nationaal Herstel » (dite « Herstelbank »), complétée par une société filiale, la « Nederlandse Participatiemaatschappij », qui peut participer dans le capital des entreprises.

Les banques ordinaires ne s'occupent pas de crédits à long terme. Au besoin, elles aident seulement et temporairement à faire la soudure des coûts d'investissements jusqu'au moment où ils peuvent être couverts grâce à une émission sur le marché financier.

#### 5. Système fiscal

Aux Pays-Bas, l'imposition du revenu se fait soit d'après les tarifs progressifs de l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques, les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite, soit d'après les tarifs de l'impôt sur le revenu des sociétés qui frappe les sociétés anonymes, les sociétés coopératives, les sociétés mutuelles d'assurances, les fondations exerçant une industrie et quelques institutions publiques, selon un tarif presque proportionnel (44-47 %).

Le revenu annuel imposable se détermine selon l'usage commercial. Les entreprises sont libres dans le choix des systèmes d'amortissement, mais le total des amortissements ne doit pas dépasser le prix coûtant de l'actif en question. Le bénéfice fictif des stocks est également imposé ; dans certains cas, dont nous parlerons plus loin, il peut être dérogé à cette dernière règle.

L'encouragement des investissements au point de vue fiscal se fait de diverses manières :

a) Dès avant 1950, on a créé la possibilité de faire des amortissements sur la base de la valeur comptable. La durée d'utilité étant la même que pour le système d'amortissement à pourcentage fixe du prix d'achat, on effectue, dans ce cas, des amortissements plus importants au cours des premières années.

b) A partir de 1950, on a permis l'amortissement anticipé. Selon ce système, l'entreprise pouvait procéder à l'amortissement accéléré de 33 1/3 % du prix d'achat, soit en une fois, soit sur une période de trois années, au choix de l'en-

treprise. Au mois de novembre 1955, on a temporé l'exécution des amortissements pour tous les actifs. En effet, depuis cette date, les 33 1/3 % doivent être répartis sur quatre années. En cas d'application d'un système d'amortissement anticipé, la situation de l'entreprise est, les premières années, plus favorable parce qu'elle abaisse le chiffre de son bénéfice et, de ce fait, le montant de l'impôt à payer, mais plus tard elle devra payer plus d'impôts n'ayant pas le droit d'amortir plus que la valeur d'achat moins la valeur restante.

TABLEAU 28

**Charges fiscales directes, indirectes et cotisations à la sécurité sociale  
en pourcentage du produit national brut augmenté des transferts**

*en millions de florins*

Impôts et contributions sociales	1950	1951	1952	1956	1957
<b>A. Impôts directs</b>					
a) Sur la propriété et les revenus dont :	1 760	1 730	1 830	2 570	2 900
1. Sur les revenus	1 045	1 020	1 090	1 480	1 545
2. Sur les salaires	658	645	657	949	1 116
b) Sur les sociétés	900	840	930	1 180	1 300
Total des impôts directs (a + b)	2 660	2 570	2 760	3 750	4 200
<b>B. Impôts indirects</b>					
a) Perçus par l'État :					
1. Sur le chiffre d'affaires	952	1 213	1 101	1 299	1 424
2. Droit à l'importation	388	410	362	721	869
3. Autres impôts indirects	1 041	1 195	1 252	1 451	1 248
Total perçu par l'État	2 381	2 818	2 715	3 471	3 541
b) Perçus par les autres administrations publiques	117	99	104	130	132
Total des impôts indirects (a + b)	2 498	2 917	2 819	3 601	3 673
<b>C. Contributions à la sécurité sociale</b>					
a) Cotisation patronale (°)	470	542	547	718	800 (°)
b) Cotisation ouvrière (°)	120	143	155	232	257 (°)
c) Contributions aux fonds sociaux					
1. Par les entreprises	320	370	440	670	720
2. Par le gouvernement	60	80	100	140	190
3. Par les ménages	160	199	264	460	430
Total des contributions sociales	1 130	1 334	1 506	2 220	2 397 (°)
<b>D. Total (A + B + C)</b>	6 288	6 821	7 085	9 571	10 270
Produit national brut (aux prix du marché)	19 560	21 740	22 930	31 240	34 110
Subventions	280	150	90	330	600
Intérêt de la dette publique	510	500	470	580	640
Transferts courants aux particuliers (nets)	1 430	1 630	1 740	2 370	2 250
Total (E)	21 780	24 020	24 040	34 520	37 600
(D) en pourcentage de (E)	28,9	28,4	29,5	27,7	27,3

(1) Système de répartition.

(2) Chiffres provisoires.

c) En 1953, on a prévu une défalcation pour investissements. Les entreprises procédant à des investissements dépassant, dans une année quelconque, trois mille florins ont droit, durant cinq ans, à 4 % de réduction sur le montant de leurs bénéfices imposables. Cette mesure n'affecte pas le schéma des amortissements. Elle a le caractère d'une subvention ; en supposant un taux d'environ 45 % pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés, on pourrait dire qu'on rembourse à l'entreprise 9 % de la valeur des investissements, ce remboursement étant étalé sur cinq années. Dans le cadre des mesures récemment prises pour limiter les dépenses, on a suspendu, en novembre 1956, la défalcation pour investissements. En mai 1958, elle a de nouveau été autorisée mais seulement sur une période de quatre années.

d) Quant à la réévaluation des stocks, elle a été autorisée, à partir de 1950, selon la méthode L.I.F.O. (last in - first out). En effet, on a voulu éliminer du bénéfice, au sens fiscal, les bénéfices fictifs réalisés en cas de hausse des prix et qui étaient autrefois imposés. Les conditions posées à cette réévaluation sont toutefois telles qu'on peut admettre que seulement un nombre réduit d'entreprises fera usage de ce droit.

Il résulte de ce qui précède que les mesures [en particulier celles indiquées aux paragraphes a), b) et c)] prises en premier lieu pour créer, du point de vue structurel, un climat favorable aux investissements, sont appliquées également à des fins d'ordre conjoncturel.

Les charges fiscales (directes et indirectes) et sociales sont indiquées au tableau 28.

## 6. Orientation des dépenses publiques

Du point de vue financier, une grande partie des investissements dépend des pouvoirs publics. Il en est ainsi des investissements directement effectués par les pouvoirs publics, des investissements financés à l'aide de crédits octroyés par les pouvoirs publics et des investissements rendus possibles par des subventions.

Le tableau 29 donne une idée d'ordre quantitatif de l'influence que les pouvoirs publics exercent sur les investissements.

TABLEAU 29

### Influence des pouvoirs publics sur les investissements bruts en immobilisations

en pourcentage

Investissements	1950	1951	1952	1956
Investissements directs des pouvoirs publics	11,6	10,5	10,2	12,2
Investissements financés à l'aide de crédits accordés par les pouvoirs publics et transferts de propriété <sup>(1)</sup> par les pouvoirs publics	24,6	24,7	21,8	19,0
Construction d'habitations subventionnée	16,5	15,1	16,3	14,8
Autres investissements	47,3	49,7	51,7	54,0

<sup>(1)</sup> Les transferts de propriété mentionnés dans ce tableau ne correspondent pas entièrement à la définition de l'O.E.C.E.



De plus, il y a encore quelques cas où certains investissements ont été rendus possibles au point de vue financier grâce à la garantie des pouvoirs publics. D'autre part, il y a des entreprises mixtes, soit des entreprises où les pouvoirs publics détiennent une partie du capital (la Société des hauts fourneaux et la K.L.M., par exemple). L'une des entreprises mixtes joue également un certain rôle dans l'octroi de crédits à l'industrie (la « *Herstelbank* », déjà mentionnée).

Les dépenses publiques totales en pourcentages du revenu national et subdivisées par catégories importantes, sont indiquées au tableau 30.

TABLEAU 30

Dépenses publiques nettes en pourcentages du revenu national au coût des facteurs

Année	Dépenses sociales	Dépenses militaires	Enseignement	Construction de routes et hydrauliques	Autres dépenses	Total
1938	5,9	3,4	3,2	3,1	9,1	24,6
1950	8,7	5,6	3,0	2,2	10,0	29,5
1951	8,4	6,3	3,0	2,1	9,3	30,0
1952	8,7	7,1	3,3	2,1	9,3	30,5
1956	8,0	6,9	4,1	2,8	8,2	30,0

L'accroissement relatif des dépenses pour l'enseignement et les constructions de routes et hydrauliques est dû surtout à des mesures prises en vue de la croissance de la population.

## D — POLITIQUE SOCIALE

### 1. Charges sociales

Les prestations sociales sont financées en majeure partie par le prélèvement de primes sur les employeurs et les travailleurs. Dans de nombreux cas, les dispositions légales sont assez complexes. Il est difficile de fournir une vue d'ensemble des taux légaux des primes, étant donné que certains taux dépendent du montant des revenus.

Au tableau 31 nous indiquons l'incidence des charges sociales. Les taux mentionnés dans ce tableau ont été obtenus en exprimant les montants des primes en pourcentages de la somme brute des salaires versés. Quant à l'assurance-vieillesse générale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1957, elle n'a pas été considérée comme charge sociale au sens propre. Il s'agit en effet d'une assurance dont bénéficie l'ensemble de la population et indépendante du contrat de travail.

Pour autant que les prestations sociales ne peuvent être financées par le prélèvement de primes, l'État verse des indemnités (par exemple, prestations de chômage). D'autre part, il y a des prestations qui sont entièrement à la charge des deniers publics (assistance publique).

TABLEAU 31

**Les charges sociales en pourcentages des salaires bruts**  
Année 1957

Secteur	Versé par les employeurs	Versé par les travailleurs	Total
Invalidité	0,9		0,9
Accidents	1,4		1,4
Assurance contre la perte de salaire en cas de maladie	1,7	0,7	2,4
Assurance frais de maladie	2,0	2,0	4,0
Allocations familiales	4,1		4,1
Assurance-chômage	1,0	1,0	2,0
Fonds de retraite	2,7	1,6	4,3
<b>Total des charges sociales</b>	<b>13,8</b>	<b>5,3</b>	<b>19,1</b>
Congés payés + pécule de vacances, absences de courte durée, jours fériés, etc.	10,0	—	10,0
	<b>23,8</b>	<b>5,3</b>	<b>29,1</b>
Assurance-vieillesse générale		4,6	4,6

## 2. Politique des salaires

La politique des salaires vise surtout à éliminer les différences des salaires d'ordre horizontal et à donner, autant que possible, un caractère objectif aux différences de salaires d'ordre vertical. A cet effet, on a recours de plus en plus au système de la « job evaluation ». Partout où cela est possible, on applique des systèmes de travail à la tâche pour augmenter le rendement du travail. Dans les deux cas, ces mesures sont appliquées en consultation étroite avec les employeurs et les travailleurs.

L'attention porte non seulement sur la structure des salaires, mais également sur leur niveau. Notamment la possibilité d'autoriser un relèvement général des salaires est examinée chaque fois sur la base des exigences posées par l'emploi, la balance des paiements et la stabilité des prix.

Dans les questions d'augmentation des salaires, le gouvernement prend d'une manière générale l'avis du Conseil social et économique. Celui-ci, organe suprême de la profession organisée, a pour mission de renseigner le gouvernement dans les questions de politique économique et sociale. La « Fondation du travail », se fondant sur les avis exprimés par le Conseil social et économique, élabore des recommandations plus détaillées pour le gouvernement qui y déroge très rarement. La « Fondation du travail » est un organisme privé constitué immédiatement après la fin des hostilités et né de la coopération entre employeurs et travailleurs pendant l'occupation. Lors de sa constitution, on envisageait de fournir une contribution constructive à la solution des problèmes d'après-guerre. Elle a continué son activité après la création du Conseil social et économique. La collaboration entre ces deux organismes est officiellement réglée.

Comme tant les employeurs que les travailleurs sont étroitement associés à la préparation des mesures de politique sociale du gouvernement, la paix sociale a été, d'une manière générale, bien assurée. On a connu peu de grèves (voir tableau 32).

### 3. Politique de l'emploi

L'orientation de la politique de l'emploi est surtout d'ordre structurel. Comme nous l'avons déjà exposé dans l'introduction, on s'efforce, par l'encouragement de l'industrialisation, de créer de l'emploi pour la population active qui est en forte croissance.

D'autre part, on pratique une politique de l'emploi d'ordre conjoncturel. A cet effet, on a créé un fichier de travaux publics, fichier organisé sur une base régionale et où on peut puiser selon les besoins lorsqu'il y a lieu de créer de l'emploi complémentaire. Il va de soi qu'un petit pays comme le nôtre qui, d'autre part, ne dispose que de peu de réserves monétaires, ne saurait soutenir la lutte contre une dépression de longue durée en ne faisant appel qu'à ses propres ressources. L'application d'une politique conjoncturelle adéquate exige une coordination sur le plan international.

TABLEAU 32

Nombre des journées de travail perdues dans l'industrie par suite de grèves

en milliers de journées

Année	Pays-Bas	Belgique	France	Italie	Allemagne (R.F. sans la Sarre)	Total sans les Pays-Bas	Pays-Bas par rapport aux autres pays de la Communauté <sup>(1)</sup>
1950	162	2 769	11 729	7 761	380	22 639	10,2
1951	67	593	3 496	4 515	1 593	10 197	10,8
1952	31	863	1 733	3 531	443	6 570	15,1
1953	30	412	9 722	5 828	1 488	17 450	41,5
1954	59	444	1 440	5 377	1 587	8 848	10,7
1955	133	1 002	3 078	5 622	847	10 549	5,7
1956	213	948	1 423	4 137	264	6 772	2,3

Source : Yearbook of Labour Statistics, 1957.

(<sup>1</sup>) Journées de grève par habitant des pays de la Communauté moins les Pays-Bas divisées par les journées de grève par habitant aux Pays-Bas.

## E — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ

Au cours de la période de 1952 à 1956, la productivité du travail dans les entreprises a augmenté en moyenne de 3,5 % par an, une accélération du rythme d'accroissement pouvant être observée dans les dernières années de cette période. Pour l'agriculture et l'industrie le développement depuis 1950 figure au tableau 33.

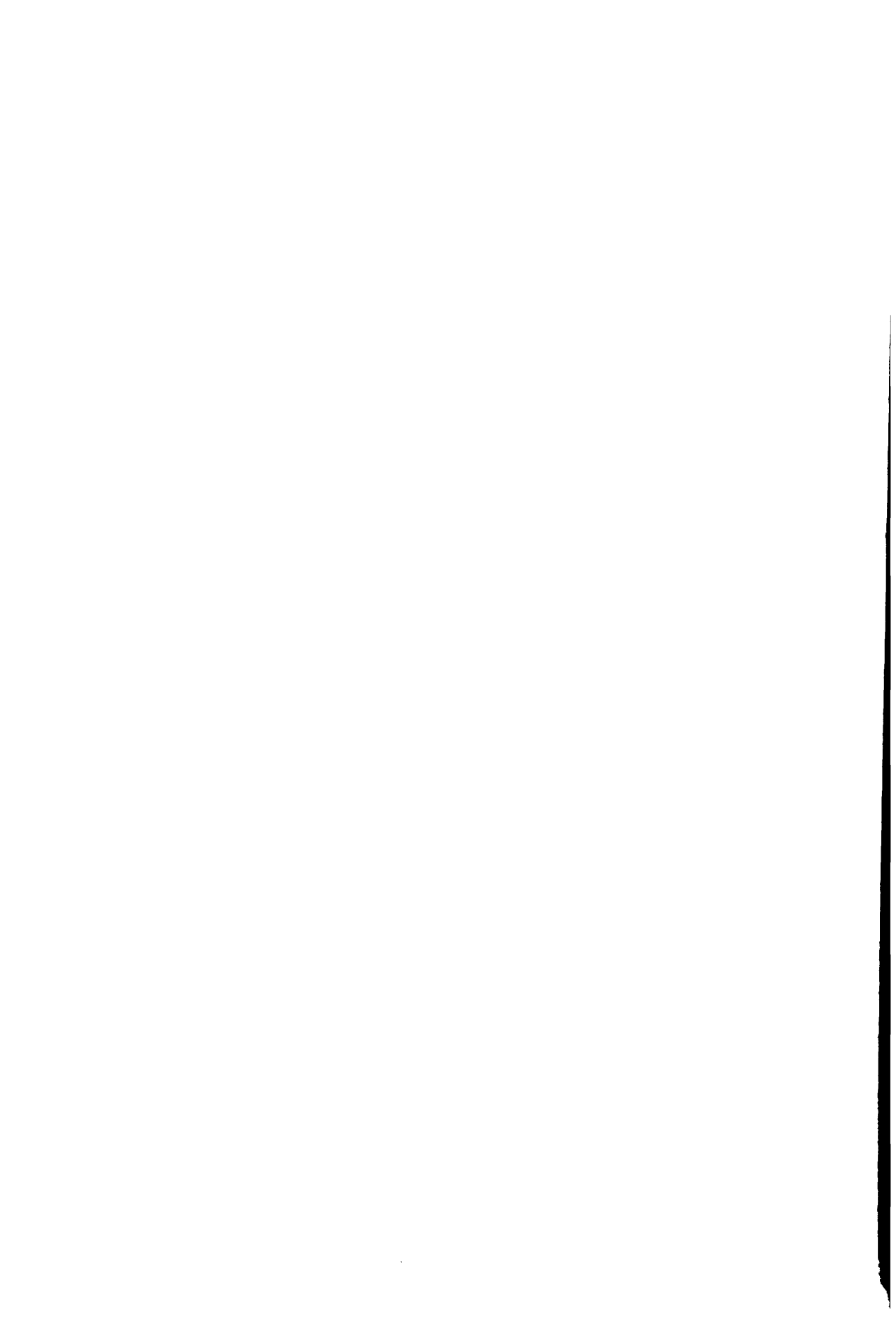
TABLEAU 33

**Production par personne employée en 1950-1956**  
(Base 1953 = 100)

Années	Agriculture	Industrie
1950	85	91
1951	92	92
1952	94	94
1953	100	100
1954	103	106
1955	109	110
1956	107	114

Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans l'introduction, l'expérience a montré que l'accroissement de la productivité du travail dans une période donnée est plus grand dans la mesure où l'expansion de la production dans la même période est plus considérable. L'explication de ce développement réside surtout dans le fait que l'expansion de la production rend possible une spécialisation et une mécanisation plus grande. D'après les observations des statisticiens, on peut dire, en ce qui concerne l'industrie, qu'à une augmentation de la production de 1 % correspond un accroissement de la productivité du travail d'environ 0,5 %. Pour l'ensemble de la production nationale, on emploie le rapport de 1 à 0,6.

Cette loi ne saurait être réalisée sans les investissements nécessaires. En outre, il faut constamment améliorer l'organisation scientifique du travail. C'est pour cela qu'au lendemain de la guerre on a créé un organisme central de coordination et d'encouragement pour la propagation de l'organisation scientifique du travail (Contactgroep Opvoering Produktiviteit, c'est-à-dire : Comité de contact pour le relèvement de la productivité).

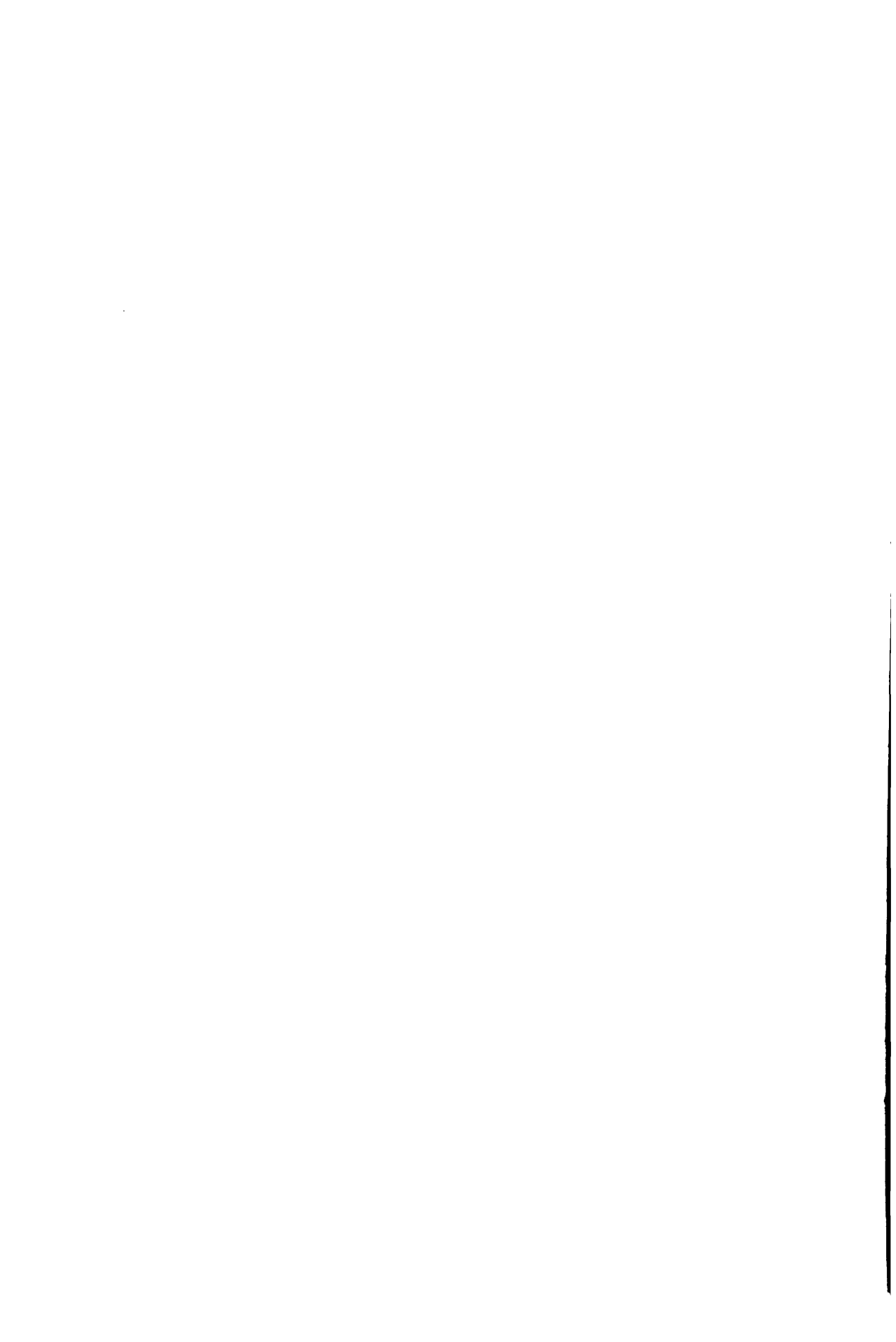


## CONCLUSIONS

L'effort économique des Pays-Bas porte plus particulièrement sur l'accroissement de l'industrialisation. Bien que cet effort existe également dans nombre d'autres pays et notamment à l'intérieur de la C.E.E., sa nécessité est encore plus prononcée aux Pays-Bas du fait de la grande densité de la population et d'une population qui, malgré cette densité, s'accroît rapidement. L'industrialisation exige des investissements considérables qui, à leur tour, conduisent à une forte augmentation des importations qui, elles, ne sont possibles, dans l'intérêt de l'équilibre de la balance des paiements, que si les exportations ont également la possibilité de se développer considérablement. C'est pour cela que la politique d'industrialisation ne pourra réussir que si la conjoncture internationale atteint un niveau élevé et si les échanges commerciaux internationaux sont libres. Les Pays-Bas ne peuvent créer eux-mêmes ces conditions, mais il va de soi qu'ils prennent une part très active aux efforts internationaux qui visent à libérer les échanges commerciaux et à lutter en commun contre les dépressions. Pour les Pays-Bas, leur ralliement à la C.E.E. (cf. tableaux 19 et 20) entraîne dans de nombreux cas une augmentation des droits de douane par rapport aux pays tiers.

On espère toutefois que la libération mutuelle des échanges et surtout la perspective d'une grande zone de libre-échange en Europe feront plus que compenser ce désavantage.

En ce qui concerne l'influence du marché commun sur la vie économique néerlandaise, on prévoit donc, face à un accroissement des exportations vers les autres pays membres, un certain préjudice pour la position compétitive des Pays-Bas à l'extérieur de la C.E.E., ceci par suite de l'augmentation des droits à l'importation de matières premières qui, en effet, proviennent principalement des pays tiers (à moins que ces droits ne soient remboursés à l'exportation des produits finis vers les pays tiers). De plus, l'accroissement de la demande portera probablement, nous l'avons déjà constaté, surtout sur les produits agricoles. Ceci illustre d'une part l'intérêt qu'ont les Pays-Bas à voir supprimer la protection nationale précisément dans le secteur difficile qu'est l'agriculture, et d'autre part, le fait qu'une suppression des obstacles réciproques aux échanges qui resterait limitée aux seuls pays de la C.E.E. n'apportera probablement pas aux Pays-Bas la situation optimum. Toutefois, il s'agit là d'une impression très provisoire qui nécessite d'être vérifiée.



## ANNEXE

### TABLEAU 34

#### Emploi par branches d'activité <sup>(1)</sup>

Branches d'activité	Total de la main-d'œuvre active : Employés et ouvriers, employeurs et personnes travaillant à leur propre compte			
	1950	1951	1952	1956
<i>Industrie :</i>				
Fabrication de faïence, de verre, de chaux et de pierres	47,8	49,1	47,0	50,8
Diamant et autres pierres précieuses	1,6	1,6	1,5	0,8
Imprimerie, lithographie, photographie	51,5	52,3	52,1	60,7
Construction	264,8	271,0	256,1	318,4
Industrie chimique	48,3	51,9	52,0	65,2
Traitement du bois, du liège et de la paille	61,6	62,1	57,4	60,1
Habillement et nettoyage	173,9	165,7	152,7	165,9
Industrie artistique	1,8	1,8	1,8	1,9
Cuir, toile cirée, caoutchouc	58,0	58,3	58,0	63,9
Mines de houille, tourbe, etc.	53,5	57,1	60,5	62,9
Industries métallurgiques	406,0	428,0	430,0	501,0
Papier	22,9	22,8	21,4	24,5
Industries textiles	129,5	129,7	123,4	132,5
Gaz, électricité et eau	33,8	34,2	34,5	36,3
Denrées alimentaires, boissons et tabac	217,0	216,0	216,0	214,0
<i>Total des industries</i>	1 572	1 602	1 565	1 759
<i>Secteur privé :</i>				
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	525	523	519	509
Commerce, magasins	507	522	528	578
Communications (inclus : hôtels et restaurants)	346	345	342	372
Crédit, banques et assurances	64	66	67	76
Autres métiers et professions libres	219	230	245	285
Cultes	13	13	13	13
Services domestiques	183	183	183	183
<i>Total du secteur privé</i>	3 429	3 484	3 462	3 775
<i>Emploi d'État :</i>				
Fonctionnaires de l'administration centrale	100	98	101	114
Fonctionnaires de l'administration locale	83	83	84	89
Fonctionnaires d'autres administrations publiques	13	13	14	18
Enseignement	83	86	90	105
Militaires	108	8	104	134
<i>Total des emplois d'État</i>	387	368	393	460
<i>Main-d'œuvre active</i>	3 816	3 852	3 855	4 235

(1) Dans les chiffres des employeurs et personnes travaillant à leur propre compte, les travailleurs familiaux féminins sont compris pour deux tiers de leur nombre ; les travailleurs familiaux masculins y sont compris en entier.



TABLEAU 34 a

## Emploi par branches d'activité (1)

Branches d'activité	Employés et ouvriers			
	1950	1951	1952	1956
<i>Industrie :</i>				
Fabrication de faïence, de verre, de chaux et de pierres	45,6	46,9	44,8	48,5
Diamant et autres pierres précieuses	1,5	1,5	1,4	0,7
Imprimerie, lithographie, photographie	45,4	46,1	45,9	54,3
Construction	207,9	214,0	199,1	261,0
Industrie chimique	46,8	50,4	50,5	63,7
Traitement du bois, du liège et de la paille	50,4	50,9	46,2	48,9
Habillement et nettoyage	134,9	126,7	113,7	126,8
Industrie artistique	1,1	1,1	1,1	1,2
Cuir, toile cirée, caoutchouc	42,8	43,1	42,8	48,6
Mines de houille, tourbe, etc.	52,2	55,8	59,2	61,6
Industries métallurgiques	355,0	376,0	378,0	447,0
Papier	22,5	22,4	21,0	24,1
Industries textiles	126,6	126,8	120,5	129,5
Gaz, électricité et eau	33,8	34,2	34,5	36,3
Denrées alimentaires, boissons et tabac	178,0	177,0	177,0	174,0
<i>Total des industries</i>	<b>1 344</b>	<b>1 373</b>	<b>1 336</b>	<b>1 526</b>
<i>Secteur privé :</i>				
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	145	142	138	128
Commerce, magasins	274	287	292	340
Communications (inclus: hôtels et restaurants)	260	260	257	287
Crédit, banques et assurances	61	63	64	73
Autres métiers et professions libres	167	177	191	227
Cultes	13	13	13	13
Services domestiques	183	183	183	183
<i>Total du secteur privé</i>	<b>2 447</b>	<b>2 498</b>	<b>2 474</b>	<b>2 777</b>
<i>Emploi d'État :</i>				
Fonctionnaires de l'administration centrale	100	98	101	114
Fonctionnaires de l'administration locale	83	83	84	89
Fonctionnaires d'autres administrations publiques	13	13	14	18
Enseignement	83	86	90	105
Militaires	108	88	104	134
<i>Total des emplois d'État</i>	<b>387</b>	<b>368</b>	<b>393</b>	<b>460</b>
<i>Main-d'œuvre active</i>	<b>2 834</b>	<b>2 866</b>	<b>2 867</b>	<b>3 237</b>

(1) Dans les chiffres des employeurs et personnes travaillant à leur propre compte, les travailleurs familiaux féminins sont compris pour deux tiers de leur nombre; les travailleurs familiaux masculins y sont compris en entier.

TABLEAU 34 b

## Emploi par branches d'activité (1)

Branches d'activité	Employeurs et personnes travaillant à leur propre compte			
	1950	1951	1952	1956
<i>Industrie :</i>				
Fabrication de faïence, de verre, de chaux et de pierres	2,2	2,2	2,2	2,3
Diamant et autres pierres précieuses	0,1	0,1	0,1	0,1
Imprimerie, lithographie, photographie	6,1	6,2	6,2	6,4
Construction	56,9	57,0	57,0	57,4
Industrie chimique	1,5	1,5	1,5	1,5
Traitement du bois, du liège et de la paille	11,2	11,2	11,2	11,2
Habillement et nettoyage	39,0	39,0	39,0	39,1
Industrie artistique	0,7	0,7	0,7	0,7
Cuir, toile cirée, caoutchouc	15,2	15,2	15,2	15,3
Mines de houille, tourbe, etc.	1,3	1,3	1,3	1,3
Industries métallurgiques	51,0	52,0	52,0	54,0
Papier	0,4	0,4	0,4	0,4
Industries textiles	2,9	2,9	2,9	3,0
Gaz, électricité et eau	—	—	—	—
Denrées alimentaires, boissons et tabac	39,0	39,0	39,0	40,0
<i>Total des industries</i>	228	229	229	233
<i>Secteur privé :</i>				
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	380	381	381	381
Commerce, magasins	233	235	236	238
Communications (inclus: hôtels et restaurants)	86	85	85	85
Crédit, banques et assurances	3	3	3	3
Autres métiers et professions libres	52	53	54	58
Cultes	—	—	—	—
Services domestiques	—	—	—	—
<i>Total du secteur privé</i>	982	986	988	998
<i>Emploi d'État :</i>				
Fonctionnaires de l'administration centrale	—	—	—	—
Fonctionnaires de l'administration locale	—	—	—	—
Fonctionnaires d'autres administrations publiques	—	—	—	—
Enseignement	—	—	—	—
Militaires	—	—	—	—
<i>Total des emplois d'État</i>	—	—	—	—
<i>Main-d'œuvre active</i>	982	986	988	998

(1) Dans les chiffres des employeurs et personnes travaillant à leur propre compte, les travailleurs familiaux féminins sont compris pour deux tiers de leur nombre; les travailleurs familiaux masculins y sont compris en entier.

TABLEAU 35

Produit et dépenses nationales en prix courants <sup>(1)</sup>

en millions de florins

Classification	1950	1951
Produit national brut aux prix du marché	19 560	21 740
Subventions	280	150
Moins : Impôts indirects	2 500	2 920
Produit national brut au coût des facteurs	17 340	18 970
Revenu net payé à l'étranger	— 180	— 190
Produit intérieur brut au coût des facteurs	17 160	18 780
1. Agriculture, sylviculture et pêche	2 260	2 250
2. Industries manufacturières, extractives, gaz, électricité et eau, constructions	6 930	7 880
3. Industries diverses	7 970	8 650
Consommation du secteur privé	12 440	13 490
1. Denrées alimentaires	4 520	4 920
2. Vêtements	2 440	2 480
3. Loyers	740	860
4. Biens de consommation durables	1 100	1 180
5. Autres biens et services	3 640	4 050
Consommation du secteur public	2 640	2 970
1. Défense nationale <sup>(2)</sup>	900	1 060
2. Autres dépenses publiques	1 740	1 910
Formation brute de capital fixe	3 870	4 290
1. Construction de logements	670	710
2. Autre construction	980	1 050
3. Équipement et outillage	2 220	2 530
Variations des stocks	1 680	1 080
Exportations de marchandises et de services	8 300	11 450
Moins : Importations de marchandises et de services	9 370	11 540
Produit national brut aux prix du marché	19 560	21 740

<sup>(1)</sup> Selon la classification de l'O.E.C.E.<sup>(2)</sup> Les dépenses pour la défense nationale se rapportent aux opérations de caisse.

TABLEAU 35 a

Produit et dépenses nationales en prix courants <sup>(1)</sup>

en millions de florins

Classification	1952	1956
Produit national brut aux prix du marché	22 930	31 240
Subventions	90	330
Moins : Impôts indirects	2 820	3 600
Produit national brut au coût des facteurs	20 860	27 970
Revenu net payé à l'extérieur	— 340	— 200
Produit intérieur brut au coût des facteurs	19 860	27 770
1. Agriculture, sylviculture et pêche	2 660	3 020
2. Industries manufacturières, extractives, gaz, électricité et eau, constructions	8 360	12 120
3. Industries diverses	8 840	12 630
Consommation du secteur privé	13 660	18 760
1. Denrées alimentaires	5 220	6 860
2. Vêtements	2 170	3 190
3. Loyers	900	1 190
4. Biens de consommation durables	1 030	1 810
5. Autres biens et services	4 340	5 710
Consommation du secteur public	3 220	4 660
1. Défense nationale <sup>(2)</sup>	1 250	1 850
2. Autres dépenses publiques	1 970	2 810
Formation brute de capital fixe	4 930	7 880
1. Construction de logements	840	1 250
2. Autre construction	1 210	1 980
3. Équipement et outillage	2 880	4 650
Variations des stocks	— 750	590
Exportations de marchandises et de services	12 130	16 530
Moins : Importations de marchandises et de services	10 260	17 180
Produit national brut aux prix du marché	22 930	31 240

<sup>(1)</sup> Selon la classification de l'O.E.C.E.<sup>(2)</sup> Les dépenses pour la défense nationale se rapportent aux opérations de caisse.

TABLEAU 35 b

Produit et dépenses nationales en prix courants <sup>(1)</sup>

en millions de florins

Classification	Accroissement 1950-1956	
	(en % de 1950)	(moyenne annuelle)
Produit national brut aux prix du marché	57,7	8,1
Subventions		
Moins : Impôts indirects		
Produit national brut au coût des facteurs	61,3	8,3
Revenu net payé à l'étranger		
Produit intérieur brut au coût des facteurs	61,8	8,4
1. Agriculture, sylviculture et pêche	33,6	4,9
2. Industries manufacturières, extractives, gaz, électricité et eau, constructions	74,9	9,8
3. Industries diverses	58,5	8,0
Consommation du secteur privé	50,8	7,1
1. Denrées alimentaires	51,8	7,2
2. Vêtements	30,7	4,6
3. Loyers	60,8	8,2
4. Biens de consommation durables	64,5	8,7
5. Autres biens et services	56,9	7,8
Consommation du secteur public	76,5	9,9
1. Défense nationale <sup>(2)</sup>	105,6	12,8
2. Autres dépenses publiques	61,5	8,3
Formation brute de capital fixe	103,6	12,6
1. Construction de logements	86,6	11,0
2. Autre construction	102,0	12,4
3. Équipement et outillage	109,5	13,1
Variations des stocks		
Exportations de marchandises et de services	99,2	12,2
Moins : Importations de marchandises et de services	83,4	10,6
Produit national brut aux prix du marché	59,7	8,1

<sup>(1)</sup> Selon la classification de l'O.E.C.E.<sup>(2)</sup> Les dépenses pour la défense nationale se rapportent aux opérations de caisse.

TABLEAU 36

Produit et dépenses nationales en prix courants <sup>(1)</sup>*en millions de florins*

Classification	1950	1951
Produit national brut aux prix du marché	22 900	22 750
Subventions	::	::
Moins : Impôts indirects	::	::
Produit national brut au coût des facteurs	(20 250)	(20 100)
Revenu net payé à l'étranger	— 200	— 150
Produit intérieur brut au coût des facteurs	(20 050)	(19 950)
Consommation du secteur privé	14 300	13 850
1. Denrées alimentaires	5 250	5 200
2. Vêtements	2 450	2 100
3. Loyers	1 000	1 050
4. Biens de consommation durables	1 250	1 150
5. Autres biens et services	4 350	4 350
Consommation du secteur public	3 000	3 200
1. Défense nationale <sup>(2)</sup>	1 050	1 100
2. Autres dépenses publiques	2 050	2 100
Formation brute de capital fixe	4 650	4 400
1. Construction de logements	850	800
2. Autre construction	1 250	1 200
3. Équipement et outillage	2 550	2 400
Variation des stocks	1 800	950
Exportations de marchandises et de services	8 600	9 900
Moins : Importations de marchandises et de services	9 550	9 550
Produit national brut aux prix du marché	22 900	22 750

<sup>(1)</sup> Selon la classification de l'O.E.C.E. ; arrondis à 50 millions de florins.<sup>(2)</sup> Les dépenses pour la défense nationale se rapportent aux opérations de caisse.

TABLEAU 36 a

Produit et dépenses nationales en prix de 1954 <sup>(1)</sup>

en millions de florins

Classification	1952	1956	
Produit national brut aux prix du marché	23 350	29 550	
Subventions	::	::	
Moins : Impôts indirects	::	::	
Produit intérieur brut au coût des facteurs	(20 650)	(26 100)	
Revenu net payé à l'extérieur	— 300	— 200	
Produit national brut au coût des facteurs	(20 350)	(25 900)	
Consommation du secteur privé	14 000	18 300	
1. Denrées alimentaires	5 350		6 500
2. Vêtements	2 100		3 400
3. Loyers	1 100		1 150
4. Biens de consommation durables	1 000		1 800
5. Autres biens et services	4 450		5 450
Consommation du secteur public	3 350	4 050	
1. Défense nationale <sup>(2)</sup>	1 300		1 650
2. Autres dépenses publiques	2 050		2 400
Formation brute de capital fixe	4 650	7 150	
1. Construction de logements	850		1 100
2. Autre construction	1 200		1 700
3. Équipement et outillage	2 600		4 350
Variation des stocks	— 650	550	
Exportations de marchandises et de services	10 650	15 800	
Moins : Importations de marchandises et de services	8 650	16 300	
Produit national brut aux prix du marché	23 350	29 550	

<sup>(1)</sup> Selon la classification de l'O.E.C.E. ; arrondis à 50 millions de florins.<sup>(2)</sup> Les dépenses pour la défense nationale se rapportent aux opérations de caisse.

TABLEAU 36 b

Produit et dépenses nationales en prix de 1954 <sup>(1)</sup>

en millions de florins

Classification	Accroissement 1950-1956	
	(en % de 1950)	(moyenne annuelle)
Produit national brut aux prix du marché	29,0	4,3
Subventions		
Moins : Impôts indirects		
Produit national brut au coût des facteurs	(28,9)	(4,3)
Revenu net payé à l'étranger		
Produit intérieur brut au coût des facteurs	(29,2)	(4,4)
Consommation du secteur privé	28,0	4,2
1. Denrées alimentaires	23,8	3,6
2. Vêtements	38,8	5,4
3. Loyers	15,0	2,4
4. Biens de consommation durables	44,0	5,3
5. Autres biens et services	25,3	3,8
Consommation du secteur public	30,6	4,5
1. Défense nationale <sup>(2)</sup>	57,1	7,8
2. Autres dépenses publiques	17,1	2,7
Formation brute de capital fixe	53,8	7,6
1. Construction de logements	29,4	4,4
2. Autre construction	36,0	5,3
3. Équipement et outillage	70,6	9,3
Variation des stocks		
Exportations de marchandises et de services	83,7	10,8
Moins : Importations de marchandises et de services	70,7	9,3
Produit national brut aux prix du marché	29,0	4,3

<sup>(1)</sup> Selon la classification de l'O.E.C.E. ; arrondis à 50 millions de florins.<sup>(2)</sup> Les dépenses pour la défense nationale se rapportent aux opérations de caisse.



TABLEAU 37

**Balance des paiements des Pays-Bas, basée sur les paiements  
selon les prescriptions de définitions du Fonds monétaire international**

en milliers de florins

Opération	1950		1951	
<i>Compte courant</i>				
Exportations (fob)	5 051	—	6 879	—
Importations (fob)	—	6 937	—	8 069
Autres marchandises (balance)	153	—	144	—
Mouvement d'or non monétaire (balance)	—	—	—	—
Transports :				
a) Maisons d'armateurs intérieurs et autres entreprises	545	—	714	—
b) Maisons d'armateurs étrangers	—	286	—	478
Tourisme étranger	104	89	157	123
Assurances	98	98	108	115
Revenu des capitaux	383	250	483	295
Dépenses du gouvernement non classées ailleurs	50	201	65	96
Autres services et revenus	670	259	856	320
<b>Total</b>	<b>7 054</b>	<b>8 120</b>	<b>9 406</b>	<b>9 496</b>
<b>Solde</b>	<b>—</b>	<b>1 066</b>	<b>—</b>	<b>90</b>
<i>Transactions unilatérales avec l'étranger</i>				
Transactions privées	26	19	13	26
Transactions des institutions d'État	—	—	—	—
a) Donations officielles (E.C.A.-M.S.A.)	882	68	533	30
b) Droit de tirage (O.E.C.E.)	280	66	—	—
c) Solde créditeur initial de l'U.E.P.	114	—	—	—
d) Autres transactions	9	10	1	1
<b>Total</b>	<b>1 311</b>	<b>163</b>	<b>547</b>	<b>72</b>
<b>Solde</b>	<b>1 148</b>	<b>—</b>	<b>475</b>	<b>—</b>
<i>Mouvement des capitaux et d'or monétaire (balances)</i>				
Secteur privé (banques non comprises)				
Obligations à long terme	8	—	45	—
Obligations à court terme	—	27	6	—
Créances à long terme	93	—	118	—
Créances à court terme	21	—	32	—
Institutions d'État et banques				
Obligations à long terme	174	273	64	282
Obligations à court terme	305	267	82	226
Créances à long terme	140	—	63	146
Créances à court terme	319	255	129	111
Or monétaire	—	305	—	10
<b>Total</b>	<b>1 060</b>	<b>1 127</b>	<b>540</b>	<b>775</b>
<b>Solde</b>	<b>—</b>	<b>67</b>	<b>—</b>	<b>235</b>
<i>Erreurs et omissions (notamment mutations des crédits commerciaux)</i>				
	—	15	—	150
<i>Résumé</i>				
Solde du compte courant	—	1 066	—	90
Solde des transactions unilatérales	1 148	—	475	—
Solde du mouvement des capitaux et d'or monétaire	—	67	—	235
Solde erreurs et omissions	—	15	—	150

TABLEAU 37 a

**Balance des paiements des Pays-Bas, basée sur les paiements  
selon les prescriptions de définitions du Fonds monétaire international**

*en milliers de florins*

Opération	1952		1956	
<i>Compte courant</i>				
Exportations (fob)	7 448	—	10 059	—
Importations (fob)	—	7 068	—	12 302
Autres marchandises (balance)	236	—	356	—
Mouvement d'or non monétaire (balance)	—	—	—	—
Transports :				
a) Maisons d'armateurs intérieurs et autres entreprises	885	—	1 691	—
b) Maisons d'armateurs étrangers	—	489	—	1 064
Tourisme étranger	144	137	234	—
Assurances	—	23	36	—
Revenu des capitaux	527	300	701	455
Dépenses du gouvernement non classées ailleurs	76	116	107	167
Autres services et revenus	1 060	373	1 030	545
<b>Total</b>	<b>10 376</b>	<b>8 506</b>	<b>14 214</b>	<b>14 818</b>
<b>Solde</b>	<b>1 870</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>604</b>
<i>Transactions unilatérales avec l'étranger</i>				
Transactions privées	40	7	86	72
Transactions des institutions d'État				
a) Donations officielles (E.C.A.-M.S.A.)	244	15	5	—
b) Droits de tirage (O.E.C.E.)	—	—	—	—
c) Solde créditeur initial de l'U.E.P.	—	—	—	—
d) Autres transactions	1	33	53	125
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>55</b>	<b>144</b>	<b>197</b>
<b>Solde</b>	<b>230</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>53</b>
<i>Mouvement des capitaux et d'or monétaire (balances)</i>				
Secteur privé (banques non comprises)				
Obligations à long terme	101	—	146	—
Obligations à court terme	8	—	—	102
Créances à long terme	—	25	—	226
Créances à court terme	74	—	—	150
Institutions d'État et banques				
Obligations à long terme	81	302	—	83
Obligations à court terme	—	597	275	25
Créances à long terme	75	27	51	5
Créances à court terme	194	800	722	57
Or monétaire	—	875	79	—
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>2 626</b>	<b>1 273</b>	<b>648</b>
<b>Solde</b>	<b>—</b>	<b>2 093</b>	<b>546</b>	<b>—</b>
<i>Erreurs et omissions (notamment mutations des crédits commerciaux)</i>	—	7	32	—
<i>Résumé</i>				
Solde du compte courant	1 870	—	—	604
Solde des transactions unilatérales	230	—	—	53
Solde du mouvement des capitaux et d'or monétaire	—	2 093	652	—
Solde erreurs et omissions	—	7	45	—

TABLEAU 38

Importations et exportations <sup>(1)</sup>

## Importations

en millions de florins

Zone et année	Total	Produits alimentaires, boissons et tabacs	Matières brutes, huiles et graisses	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	Machines et matériel de transport	Autres Produits
	0,9	0,1	2,4	3	7	5, 6, 8, 9
<i>1950</i>						
Total	7 754	1 360	1 850	771	1 072	2 701
O.E.C.E.	4 218	194	581	247	841	2 355
C.E.E.	2 837	106	264	211	460	1 796
Benelux	1 431	44	135	30	140	1 082
Zone sterling	1 441	238	262	265	266	410
Zone dollar	1 160	432	268	102	190	168
Territoires d'outre-mer	53	2	4	44	—	3
Reste du monde	1 684	529	823	149	40	143
<i>1951</i>						
Total	9 636	1 617	2 426	1 116	1 181	3 296
O.E.C.E.	5 133	213	752	221	1 034	2 913
C.E.E.	3 486	127	295	200	633	2 241
Benelux	1 771	52	144	36	185	1 354
Zone sterling	1 583	211	279	356	279	458
Zone dollar	1 482	624	307	264	119	168
Territoires d'outre-mer	74	1	7	64	—	2
Reste du monde	2 193	602	1 177	232	27	155
<i>1952</i>						
Total	8 388	1 392	1 845	1 327	1 213	2 631
O.E.C.E.	4 405	184	571	305	1 043	2 302
C.E.E.	2 991	87	242	267	650	1 745
Benelux	1 447	38	115	97	174	1 023
Zone sterling	1 573	185	185	518	264	421
Zone dollar	1 505	629	287	274	149	166
Territoires d'outre-mer	93	2	5	82	3	1
Reste du monde	1 567	433	864	168	16	86
<i>1956</i>						
Total	14 217	2 094	2 470	2 142	2 663	4 848
O.E.C.E.	8 136	415	764	527	2 310	4 120
C.E.E.	5 878	239	362	414	1 658	3 205
Benelux	2 686	99	146	220	507	1 714
Zone sterling	2 137	269	304	568	434	562
Zone dollar	2 894	861	546	765	324	398
Territoires d'outre-mer	82	3	5	70	—	4
Reste du monde	2 149	616	909	324	26	274
<i>1957</i>						
Total	15 679	2 214	2 584	2 643	3 019	5 219
O.E.C.E.	8 775	522	656	528	2 599	4 470
C.E.E.	6 436	323	356	423	1 831	3 503
Benelux	2 831	115	154	236	581	1 745
Zone sterling	2 379	361	308	646	483	581
Zone dollar	3 182	756	611	1 030	392	393
Territoires d'outre-mer	87	3	6	76	—	2
Reste du monde	2 529	657	1 065	468	26	313

(1) Classification S.I.T.C.

TABLEAU 38 a

## Importations et exportations (1)

## Exportations

en millions de florins

Zone et année	Total	Produits alimentaires, boissons et tabacs	Matières brutes, huiles et graisses	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	Machines et matériel de transport	Autres Produits
	0/9	0,1	2,4	3	7	5, 6, 8, 9
<b>1950</b>						
Total	5 296	2 051	526	371	633	1 715
O.E.C.E.	3 590	1 607	396	298	326	963
C.E.E.	2 145	1 046	271	110	165	553
Benelux	724	300	72	72	71	209
Zone sterling	1 134	590	76	115	64	289
Zone dollar	316	63	66	5	41	141
Territoires d'outre mer	65	26	2	—	12	25
Reste du monde	1 007	210	54	58	225	460
<b>1951</b>						
Total	7 337	2 489	756	579	912	2 601
O.E.C.E.	4 649	1 827	561	466	458	1 337
C.E.E.	2 551	1 024	372	209	260	686
Benelux	1 085	366	128	133	107	351
Zone sterling	1 788	889	126	81	112	580
Zone dollar	569	161	80	2	38	288
Territoires d'outre-mer	100	37	3	—	16	44
Reste du monde	1 456	271	102	99	337	647
<b>1952</b>						
Total	7 948	2 727	690	776	1 001	2 754
O.E.C.E.	4 913	1 925	516	599	484	1 389
C.E.E.	2 833	1 217	340	252	252	772
Benelux	1 245	449	118	152	121	405
Zone sterling	1 706	776	110	124	119	568
Zone dollar	699	211	82	2	52	352
Territoires d'outre-mer	119	35	3	5	25	51
Reste du monde	1 567	346	75	125	372	649
<b>1956</b>						
Total	10 962	3 312	995	1 339	1 610	3 706
O.E.C.E.	7 177	2 414	750	1 067	805	2 141
C.E.E.	4 430	1 578	543	442	490	1 377
Benelux	1 555	377	166	187	223	602
Zone sterling	2 201	903	109	264	263	662
Zone dollar	1 090	270	92	3	251	474
Territoires d'outre-mer	194	43	3	41	43	64
Reste du monde	1 648	330	132	189	362	635
<b>1957</b>						
Total	11 831	3 320	989	1 693	1 754	4 075
O.E.C.E.	7 937	2 384	740	1 376	981	2 456
C.E.E.	4 900	1 627	529	588	576	1 580
Benelux	1 835	392	155	290	282	716
Zone sterling	2 223	840	101	309	279	694
Zone dollar	1 028	284	97	5	209	433
Territoires d'outre-mer	208	45	4	53	39	67
Reste du monde	1 771	340	138	209	363	721

(1) Classification S.I.T.C.



## Partie H

# Congo belge et Ruanda-Urundi

Le présent rapport a été établi par M. J. LEFEBVRE, Communauté économique européenne, Bruxelles, à l'invitation de la Commission de la C.E.E.



## I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION

La structure économique des territoires d'outre-mer belges présente les caractéristiques fondamentales suivantes :

1° Les activités économiques sont encore principalement celles du stade primaire puisqu'elles concernent surtout la production de matières premières. Il s'agit donc d'une économie ouverte très sensible aux variations conjoncturelles qui lui sont dictées par les marchés mondiaux. La production se répartit à peu près par moitié, entre les secteurs agricole et minier. A l'opposé de la monoculture de beaucoup de territoires africains, la gamme des productions végétales est relativement étendue (oléagineux, café, cacao, thé, caoutchouc, coton, bois, bananes, copal), et il est inutile de rappeler la variété du secteur minéral (cuivre, cobalt, zinc, cadmium, étain, or, manganèse, uranium, diamant) ; en outre, l'industrialisation est plus développée au Congo belge que partout ailleurs en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud, mais elle est pratiquement nulle au Ruanda-Urundi.

2° L'économie congolaise est fortement concentrée. La majeure partie du système de production aboutissant à l'économie de marché est entre les mains des entreprises européennes. La population européenne immigrée est peu nombreuse, elle ne se fixe généralement pas au Congo pour y rester et se consacre en règle générale aux fonctions d'encadrement.

L'organisation monopolistique de la plupart des secteurs économiques a des raisons historiques et économiques : octroi de chartes ou de monopoles en vue d'assurer la pénétration première du contingent nouvellement découvert, volume considérable des capitaux nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles, spécialement dans les secteurs des mines, des transports et de l'énergie, absence d'un marché local des capitaux permettant aux petites et moyennes entreprises de se financer, inorganisation et élasticité de l'offre de travail.

3° Comme dans les autres pays sous-développés, il existe à côté d'un secteur monétaire de formation européenne (économie de marché) un secteur traditionnel non monétaire (économie de subsistance) dont l'importance, quoique difficile à



préciser, est encore relativement grande. Les conséquences de cette dualité sont multiples, notamment parce que l'existence du secteur de subsistance limite les possibilités du marché intérieur et dissimule un important chômage déguisé. L'évolution des années récentes ne cesse de réduire ce secteur non monétaire : conjoncture internationale et intérieure favorable, expansion des superficies cultivées, du volume et de la gamme des productions, extension des activités industrielles et exode rural.

4° Les conceptions belges en matière de politique économique sont libérales. Les pouvoirs publics se bornent traditionnellement à assurer aux activités économiques un cadre institutionnel et légal qui leur permette de se développer favorablement, sans intervenir de façon directe dans ces activités. Les activités directement productives restent réservées à l'initiative privée. L'État a cependant collaboré, dès le début, avec les principaux groupes financiers sous forme de participation dans le capital de certaines entreprises en contre-partie, par exemple, de concessions minières et agricoles. Cette présence des pouvoirs publics dans un grand nombre d'entreprises de tout premier plan n'a cependant guère eu de répercussions pratiques sur le fonctionnement de celles-ci, ni provoqué une liaison avec une politique générale. Depuis la guerre, le plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge et du Ruanda-Urundi constitue une étape nouvelle en matière de politique économique générale. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres territoires, les investissements publics sont cependant restés strictement limités à l'infrastructure et à l'économie indigène.

## A — POPULATION

La population *autochtone* du Congo belge compte 13 175 000 habitants, soit une densité de 5,6 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui se rapproche de la moyenne de l'Afrique Centrale dans son ensemble. Il s'agit donc plutôt d'une situation de sous-peuplement. La population autochtone du Ruanda-Urundi est de 4 630 000 habitants, soit plus de 71 habitants au km<sup>2</sup>. Ici se présentent donc au contraire, les problèmes du surpeuplement.

Au Congo belge, quelque 23 % de la population (3 048 000 unités) vivent en dehors du milieu coutumier. Au Ruanda-Urundi, la population extra-coutumière est pratiquement négligeable (70 000 habitants, soit 1,5 %). Cette distinction des milieux coutumier et extra-coutumier ne recouvre évidemment pas celle d'économies de subsistance et de marché ni, encore moins, celle de population agricole et salariée.

D'autres caractéristiques démographiques sont l'inégale répartition géographique (densité au km<sup>2</sup> fort variable), l'importance des classes d'âge inférieur (44 % d'enfants au Congo belge) ainsi qu'un certain déséquilibre entre les deux sexes, d'ailleurs en voie de résorption, en sens inverse suivant le milieu.

TABLEAU 1

Milieu	Hommes	Femmes	Enfants
Coutumier	25,0 ‰	30,8 ‰	44,2 ‰
Extra-coutumier	32,5 ‰	24,4 ‰	43,1 ‰

Les taux de natalité sont élevés et généralement en augmentation. Les taux de mortalité diminuent rapidement grâce à l'action sanitaire. Le taux d'accroissement naturel est légèrement supérieur à 2 %. Au Ruanda-Urundi, par contre, les populations sont particulièrement prolifiques et en raison de la densité démographique et de la pauvreté du pays en ressources naturelles, la situation menace de devenir explosive.

La population européenne immigrée est relativement peu nombreuse ; au 31 décembre 1956 (dernier chiffre disponible) il y avait au Congo belge 107 500 européens ainsi répartis :

TABLEAU 2

Par nationalité		Par la fonction exercée	
Belges	79 %	Missionnaires	7 %
Portugais	5 %	Fonctionnaires	8,6 %
Grecs	3 %	Agents de sociétés	20,2 %
Italiens	3 %	Indépendants	9 %
Américains	2 %	Sans profession	55,2 %
Anglais	2 %		
Français	2 %		

Cette population est fortement concentrée : 30 % dans chacune des provinces de Léopoldville et du Katanga et la majorité dans les différents centres urbains ou agglomérations diverses. A cause de son recrutement, les taux de natalité y sont élevés (38,25 ‰) et les taux de mortalité sont faibles (4,39 ‰).

Au Ruanda-Urundi, il y avait, au 31 décembre 1957, 7 300 immigrants européens et 2 900 asiatiques ainsi répartis :

TABLEAU 3

Par nationalité		Par la fonction exercée	
Belges	75 %	Missionnaires	12 %
Grecs	7 %	Fonctionnaires	10 %
Italiens	3 %	Agents de sociétés	10 %
Français	3 %	Colons et indépendants	13 %
Américains	2 %	Sans profession	55 %
Néerlandais	2 %		
Anglais	2 %		

*Main-d'œuvre*

Le Congo belge compte le salariat le plus nombreux et proportionnellement le plus important de toute l'Afrique noire : sur une population totale de 13 000 000 qui compte quelque 3 089 000 hommes adultes valides (H.A.V.) soit 37 % du total, la population ouvrière est de 3 426 000 individus (travailleurs et familles) dont 1 148 000 travailleurs salariés.

L'existence d'un large secteur où domine l'économie de subsistance, entraîne un important chômage déguisé. D'autre part, le nombre des H.A.V., la quasi-inexistence du travail salarié des femmes (à l'exception de certains travaux agricoles particuliers et de l'introduction toute récente de la main-d'œuvre féminine dans le textile et dans la confection) et les vastes possibilités de mécanisation et de rationalisation du travail tant dans le secteur agricole traditionnel que dans les divers secteurs de l'économie européenne, permettent de conclure à l'existence de réserves considérables de main-d'œuvre qui deviendront disponibles au fur et à mesure de l'expansion économique du pays et de l'évolution sociologique du milieu.

Il faut signaler aussi qu'un certain chômage de caractère technologique mais que la conjoncture vient renforcer, a fait son apparition à Léopoldville, à Elisabethville et dans d'autres grands centres.

Les effectifs de la main-d'œuvre sont faibles au Ruanda-Urundi où les entreprises sont peu nombreuses et de petite dimension et où l'industrialisation est très peu développée. On y compte 114 000 travailleurs en 1957.

**B — TABLEAU DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE****1. Répartition de la population active par secteur**

La répartition par secteur existe uniquement pour les travailleurs salariés. On ne possède pas d'éléments qui permettent de ventiler la population non salariée entre les différentes activités agricoles, artisanales et commerciales.

TABLEAU 4

Activité	Congo belge		Ruanda-Urundi	
	1950	1957	1953	1957
Divers	246 000	314 000	27 000	26 000
Agriculture	239 000	295 000	23 000	23 000
Manufactures	135 000	121 000	8 000	8 000
Bâtiment	85 000	118 000	14 000	12 000
Mines	114 000	101 000	24 000	17 000
Transports	62 000	86 000	18 000	14 000
Commerce	62 000	71 000	10 000	14 000
Bureaux	19 000	42 000	—	—
Total	962 000	1 148 000	124 000	114 000

**2. Décomposition du produit national (1)**

a) *Composition du revenu national et du produit national brut*

Une première décomposition du produit national brut entre les différents secteurs d'activité, en 1950 et 1956, permet de se rendre compte de l'importance relative des grands secteurs de production. L'agriculture (y compris le traitement des produits agricoles) vient en tête, suivie de fort près par les mines. Les activités industrielles (auxquelles on peut ajouter les industries fabriquant les matériaux de construction ainsi que l'industrie de la construction elle-même) prennent cependant une place plus importante que dans les autres territoires africains. L'immensité continentale et le développement relatif des voies de communication au Congo expliquent l'importance du secteur transports.

TABLEAU 5

en millions de francs

Secteur d'activité	1950	1956
Agriculture, sylviculture, pêche :		
indigène	8 100	12 450
européenne	2 176	3 350
Traitement des produits agricoles	2 000	2 890
Mines et métallurgie de base	6 730	14 370
Industries manufacturées	1 850	4 560
Matériaux de construction	} 1 680	1 540
Construction		2 340
Transports et communications	2 460	6 240
Déduction pour importations	— 1 100	— 5 250
Commerce indigène	210	940
Commerce européen	3 000	3 930
Services divers	600	2 440
Services domestiques	440	820
Services administratifs	3 050	6 250
Immeubles d'habitation	1 670	3 000
Impôts indirects	2 330	5 890
<i>Produit indigène brut</i>	35 190	67 760
Reste du monde	— 1 490	— 4 610
<i>Produit national brut</i>	33 700	61 150

On remarquera surtout la forte progression des salaires indigènes et l'importance des rémunérations dans l'ensemble des revenus indigènes. Malgré cela, le salaire de plus d'un million de travailleurs congolais n'est que légèrement supérieur à celui des quelque 25 000 salaires européens et la part du revenu bénéficiant aux autochtones atteint un peu plus de la moitié du revenu national total.

(1) Concerne uniquement le Congo belge ; estimations de la Banque centrale.

TABLEAU 6

en millions de francs

Catégorie de revenus	1950	1956
Salaires perçus par les indigènes	5 180	13 150
Salaires perçus par les européens	5 650	11 550
Salaires payés au reste du monde	240	300
Revenus de la propriété	2 280	6 340
dont : Particuliers	720	1 300
État	310	730
Reste du monde	1 250	4 310
Revenus de l'entreprise perçus par les indigènes	8 310	13 390
dont : Commercialisés	3 600	6 080
Non commercialisés	4 710	7 310
Revenus de l'entreprise perçus par les européens	1 900	2 700
Épargne des sociétés	6 010	4 470
Impôts directs payés par les sociétés	1 230	2 240
Revenus perçus par le reste du monde	— 1 490	— 4 610
<i>Revenu national</i>	29 310	49 530
Impôts indirects (moins subventions)	2 330	5 820
Amortissements	2 060	5 800
<i>Produit national brut</i>	33 700	61 150

## b) Utilisation des ressources

Dans l'ensemble, la consommation tend à se développer depuis quelques années. L'investissement brut ne s'est pas accru au même rythme et la part de l'amortissement des équipements de plus en plus étendus pèse de plus en plus lourdement.

TABLEAU 7

en millions de francs

Utilisation	1950	1956
Consommation indigène	12 370	25 360
dont : Non commercialisée	4 710	7 280
Commercialisée	7 660	18 080
Consommation européenne	6 460	11 790
Consommation publique	3 210	8 370
Investissements fixes bruts	7 510	16 320
dont : État	1 250	4 940
Para-étatiques	1 000	1 870
Privés	5 260	9 510
Variations des stocks	200	2 100
Prêts au reste du monde	3 050	— 3 360
Donations au reste du monde	900	570
<i>Produit national brut</i>	33 700	61 150

## c) Taux de croissance

Le revenu national s'est développé à un rythme très rapide. Si on tient compte de l'évolution des prix, on arrive encore à des résultats très satisfaisants : + 51 % en 6 ans.

TABLEAU 8

Année	Produit national brut	Revenu national	Revenu national réel
1950	100	100	100
1951	182	169	151

### C — CONCENTRATION ET DISPERSION

L'économie congolaise est très fortement concentrée. Toutes les activités minières et industrielles ainsi que l'infrastructure (énergie, transports et communications) sont entre les mains d'entreprises européennes. La plus grande partie de l'agriculture d'exportation est dans le même cas. Lorsqu'il n'en est pas ainsi (coton, fruits de l'élaeis, planteurs indigènes de cacao, café, caoutchouc en expansion), les produits sont commercialisés par des entreprises européennes (usines d'égrenage du coton, huileries, usines textiles, sociétés agricoles ou commerciales).

Au sein des entreprises européennes règne une très forte concentration. Au point de vue des capitaux investis, 4 % des entreprises disposent des 3/4 du montant total investi. Au point de vue des effectifs de main-d'œuvre employés : 3 % des entreprises emploient 51 % de l'effectif total. Compte tenu des relations financières entre sociétés, les trois quarts de l'activité économique du Congo sont contrôlés par trois groupes financiers (Société générale, Banque de Bruxelles, Groupe Empain).

Par contre, les coûts de production des entreprises sont très largement dispersés. L'éventail des coûts va des grandes entreprises minières ou agricoles, qui sont nettement intra-marginales dans leur secteur sur les marchés mondiaux, aux petites entreprises minières ou aux colons, voire aux agriculteurs indigènes dont la position est plus vulnérable. C'est ainsi que la valeur ajoutée par ouvrier indigène dans les exploitations minières varie de 1 à 40. Elle varie de 1 à 11 entre les divers secteurs de production (agriculture, industrie, mines).

Il semble que la faible productivité des entreprises intra-marginales soit liée au bas niveau des salaires et à l'absence de mécanisation qu'il entraîne ainsi que bien entendu aux conditions d'exploitation et au coût des transports.

Le Congo belge et le Ruanda-Urundi qui forment une union administrative et économique constituent un seul marché. Les conditions régionales ou locales très diverses et les difficultés ou le coût des transports amènent cependant un réel cloisonnement des marchés entraînant notamment une sensible disparité des prix et des salaires.



## II — RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

L'orientation du commerce extérieur congolais est très diversifiée. La Belgique constitue le premier fournisseur et le premier acheteur du territoire mais n'occupe pas une position prédominante. Cet état de choses résulte à la fois de la politique traditionnelle de la « porte ouverte » organisée par le régime international du bassin conventionnel du Congo et de l'importance relativement plus réduite de la Belgique qui ne produit pas tous les équipements requis et dont le marché assez étroit ne parviendrait pas à absorber la totalité ou la quasi-totalité de certaines productions congolaises (oléagineux, cuivre, cobalt, diamant). Dans ces conditions, les prix congolais à l'exportation se forment sur les marchés mondiaux sur lesquels ils sont compétitifs. A l'importation, les achats se font là où les conditions sont les plus adaptées et les prix les plus favorables.

### A — STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA BALANCE EXTÉRIEURE GLOBALE

TABLEAU 9

*en millions de francs*

Balance des paiements	1950	1957
1. Opérations courantes		
a) Marchandises	+ 6 972	+ 7 750
b) Or non monétaire	+ 633	+ 631
c) Tourisme	— 1 123	— 1 526
d) Transports, assurances		— 6 873
e) Revenus d'investissements	— 1 295	— 3 569
f) Autres	— 2 100	— 4 239
	+ 3 087	— 7 826
2. Mouvements de capitaux à long terme	+ 2 935	+ 441
3. Variations des avoirs étrangers à court terme	+ 5 864	+ 7 482



La balance des paiements du Congo belge et du Ruanda-Urundi se caractérise du côté des opérations courantes par le boni permanent des opérations sur marchandises (et or non monétaire) mais aussi par la précarité du montant de ce boni qui est très sensible aux variations des termes d'échange (par exemple : 1956-1957). Par contre, les autres opérations courantes (dépenses invisibles) sont toujours déficitaires et sont en rapport assez net avec la conjoncture. Les mouvements de capitaux privés sont faibles, ceux des capitaux publics sont irréguliers (par exemple : 1956-1957). Les apports de capitaux publics peuvent constituer un volant régulateur lorsque la conjoncture en baisse réduit les apports de capitaux privés et détériore dans l'ensemble toute la balance des paiements.

L'économie congolaise est encore largement axée sur le commerce extérieur : environ 1/3 de ses ressources proviennent de l'extérieur et se dirigent vers l'extérieur. Cette économie indépendante des marchés mondiaux est donc très sensible aux variations des termes d'échange. Ces termes d'échange ont été favorables jusqu'à présent et leur évolution explique en grande partie les progrès réalisés. La chute récente des prix sur les marchés mondiaux au moment où se manifestaient encore quelques hausses résiduelles des prix des produits finis a détérioré les termes d'échange en 1956-1957, ce qui explique la détérioration de la balance commerciale, le déficit de la balance globale, l'épuisement des réserves de change et les difficultés de financement de cette période.

## B — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE COURANTE

### 1. Balance courante

TABLEAU 10

Balance	U.E.B.L.	U.S.A.	Royaume- Uni	Autres pays de la zone £	Autres O.E.C.E.	Divers
Recettes	8 781	7 075	3 163	1 130	10 758	1 039
Dépenses	23 767	4 310	2 335	2 002	6 530	906
Solde	- 15 014	+ 2 765	+ 818	- 1 128	+ 4 228	+ 133

### 2. Commerce extérieur

Les statistiques utilisées sont celles des douanes à l'importation et des changes à l'exportation (en vue de déterminer la destination réelle des produits transitant par la Belgique).

TABLEAU 11

en millions de francs

Pays	Importations		Exportations	
	1956	1957	1956	1957
U.E.B.L.	7 166,3	7 465,5	6 947,1	5 660,6
Allemagne (R.F.)	1 634,1	1 908,0	2 005,5	2 018,7
Italie	546,0	674,8	1 402,1	1 275,7
Pays-Bas	694,7	800,9	1 382,7	1 189,8
France + T.O.M.	789,0	785,1	4 582,3	3 620,1
<b>Total C.E.E.</b>	<b>3 663,8</b>	<b>4 168,8</b>	<b>9 372,6</b>	<b>8 104,3</b>
Royaume-Uni	1 482,2	1 599,8	1 972,9	2 033,9
Afrique du Sud	747,8	693,2	301,5	257,6
Autres pays de la zone sterling	878,5	1 054,4	341,3	477,1
<b>Total zone sterling</b>	<b>3 108,5</b>	<b>3 347,4</b>	<b>2 615,7</b>	<b>2 768,6</b>
Autres O.E.C.E.	1 165,7	1 299,3	1 750,9	1 302,2
États-Unis	4 166,0	3 820,9	5 870,6	5 391,6
Canada	125,7	76,2	197,4	178,7
Japon	226,8	309,1	135,0	182,5
Amérique latine	108,9	270,0	84,8	241,9
Europe orientale	109,4	163,7	129,8	141,4
Divers	279,3	377,5	187,0	201,9
Or	—	—	88,9	77,9
Colis postaux	537,8	508,8	—	—
<b>Total</b>	<b>20 658,2</b>	<b>21 807,2</b>	<b>27 379,8</b>	<b>24 251,6</b>

La destination des principaux produits exportés est résumée au tableau 12.

TABLEAU 12

Exportations principales  
Année 1957

en millions de francs

Produits agricoles	Café	Cacao	Bananes	Coton	Caoutchouc	Bois	Huile de palme	Huile de palmistes	Noix palmistes
Belgique	452,8	61,8	68,5	578,7	393,0	141,9	521,8	37,4	107,6
Allemagne (R.F.)	142,8	27,3	27,2	171,1	56,0	163,2	463,4	176,7	54,4
France	46,8	—	—	263,6	221,4	4,4	158,5	36,4	13,8
T.O.M. français	56,2	—	—	—	—	—	48,4	16,5	—
Italie	354,6	0,3	—	—	10,9	0,2	101,5	44,1	—
Pays-Bas	30,1	65,8	63,1	293,2	140,8	60,6	252,8	27,0	55,5
Royaume-Uni	70,0	0,3	—	5,4	10,9	30,3	16,0	43,9	0,4
États-Unis	1 787,0	—	—	—	262,5	50,7	99,9	247,7	—
<b>Total</b>	<b>3 162,4</b>	<b>159,3</b>	<b>232,5</b>	<b>1 398,5</b>	<b>1 152,3</b>	<b>555,2</b>	<b>2 019,2</b>	<b>723,4</b>	<b>258,8</b>

Produits miniers	Cuivre (et argent)	Étain	Cobalt	Minerai de manganèse	Zinc et minerai
Belgique	2 126,0	239,0	28,0	65,4	179,7
Allemagne (R.F.)	368,0	114,0	60,3	92,4	—
France	2 268,0	179,0	9,8	20,6	25,2
Italie	708,5	37,6	28,0	9,1	—
Pays-Bas	266,0	9,2	29,3	0,9	—
Royaume-Uni	90,0	129,6	0,4	—	88,0
États-Unis	576,0	548,0	1 084,3	256,6	326,8
<b>Total</b>	<b>7 477,6</b>	<b>1 533,6</b>	<b>1 463,1</b>	<b>448,1</b>	<b>754,1</b>

### **C — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE**

En vertu du régime international de la « porte ouverte », le régime du commerce extérieur est très libéral et absolument non discriminatoire. L'union douanière formée par le Congo belge et le Ruanda-Urundi possède un tarif autonome de celui de la métropole. Traditionnellement, les droits de douane sont fiscaux et rarement protecteurs mais il s'est introduit ici un certain nombre d'exceptions en vue de favoriser les industries locales naissantes.

### III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS

#### A --- LE SYSTÈME DES PRIX

Les prix à l'exportation sont ceux des marchés mondiaux puisque le Congo doit exporter ses produits un peu partout dans le monde.

A l'intérieur du pays, ces prix tiennent compte des prestations du transformateur (huileries), du transporteur (système des échelles mobiles), de l'incidence relativement lourde des droits de sortie (fiscalité indirecte) et éventuellement du jeu d'une caisse de stabilisation (pour le coton uniquement). Les prix à l'importation sont également de formation mondiale. Ils sont accrus par les droits d'entrée, assez modérés en général, mais augmentent surtout par suite du poids de frais de transports et du coût élevé de la distribution.

D'autre part, les prix à l'importation et les prix des produits manufacturés locaux sont influencés par la monopolisation de certains secteurs (par exemple : ciment).

#### B — LES INVESTISSEMENTS

##### 1. Financement des investissements

Les taux d'investissement de l'économie congolaise sont élevés. La tendance des dernières années est à l'accroissement des dépenses de consommation et à l'alourdissement du poids des amortissements requis par les équipements nouveaux. Il en résulte une baisse du taux d'investissement.

TABLEAU 13

Pourcentage par rapport au produit national brut

Année	Investissements bruts	Investissements nets
1950	31,8	27
1951	35,0	35
1952	30,7	29
1953	27,4	23
1954	27,0	22
1955	26,0	21
1956	24,6	19

Ces investissements se font en très large partie par autofinancement des sociétés ou dans le cadre des programmes publics. L'apport de capitaux frais dans le secteur privé est moindre, mais il est indispensable pour accélérer le rythme du progrès et l'évolution du revenu national ; et la balance des paiements en ces années récentes a mis en évidence l'importance et le rôle régulateur de cet appoint extérieur.

Dans le secteur public ce sont les budgets locaux et les emprunts (intérieurs ou extérieurs) qui assurent le financement. La contribution sur budgets publics métropolitains est nulle, sauf pour le Ruanda-Urundi (400 millions de francs belges annuellement).

## 2. Système financier

Les finances publiques congolaises et celles du Ruanda-Urundi sont entièrement distinctes de celles de la Belgique, en vertu du principe de la séparation des patrimoines. Le budget ordinaire est alimenté au moyen d'emprunts placés sur le marché local ou à l'extérieur. Ces budgets sont entièrement séparés des budgets belges et pour la plupart des dépenses métropolitaines (ministère des colonies) est prévu un budget belge particulier, d'ailleurs assez minime. La dette publique et le patrimoine (portefeuille surtout) sont propres au Congo belge. Enfin, les trésoreries sont soigneusement séparées. Il faut rappeler cependant que le budget belge accorde au Ruanda-Urundi des subventions, récupérables en principe, mais ne portant pas intérêt.

Le Congo belge et le Ruanda-Urundi font partie de la zone du franc belge. Cette zone est très décentralisée : monnaies distinctes en fait et en droit mais à parité, couverture-or particulière, réserve de change propre, politique monétaire et financière générale adaptée au territoire.

L'organisation financière est déjà assez complète : Banque centrale, Caisse d'épargne, Société de crédit au colonat et à l'industrie. Le système bancaire privé est essentiellement composé d'établissements africains en relation avec les grandes banques belges. Il n'existe cependant pas encore, à l'exception du marché de la rente à Léopoldville, de véritable marché local des capitaux au Congo. Les taux d'intérêts consentis aux dépôts bancaires sont moins élevés qu'en Belgique mais ils se sont améliorés depuis quelques années.

## 3. Système fiscal

Les recettes fiscales sont encore largement tributaires du commerce extérieur.

TABLEAU 14

Année	Pourcentage des recettes				
	Impôt sur les revenus	Impôt indigène	Droit de douane	Recettes domaniales	Autres recettes (portefeuille et taxes rémunératoires)
1950	29	5	46	1	19
1955	32	3	42	1,6	21,4

#### 4. Orientation des dépenses publiques

On remarque que le budget ordinaire est lourdement grevé par les dépenses de personnel (surtout européen) et que les subsides sont importants (aux organismes para-étatiques d'une part, aux missions dans les domaines médical, social et de l'instruction publique d'autre part). La charge de la dette publique s'alourdit depuis la mise en œuvre du plan décennal, surtout depuis deux ans.

TABLEAU 15

Budget ordinaire 1957		Plan décennal 1950-1959	
Dépenses de personnel	41 %	Transports	43 %
Dépenses de matériel	12 %	Énergie	7 %
Autres dépenses de fonctions	5 %	Équipement social	26 %
Subsides	22 %	Développement agricole	6 %
Dette publique	15 %	Services publics	18 %
Divers	5 %		

#### 5. Évolution de la productivité

Les pouvoirs publics financent le progrès technique soit par les travaux de leurs propres services (agriculture, service géologique), soit en créant et en subventionnant des organismes spécialisés dans la recherche (I.N.E.A.C., I.R.S.A.C.).

L'œuvre de l'I.N.E.A.C. dans le domaine agronomique est suffisamment connue (rendement du coton, de l'élaeis, de diverses plantes vivrières).

La productivité de la main-d'œuvre a augmenté de quelque 25 % de 1950 à 1957 pour l'ensemble du Congo. Les grosses entreprises européennes (agricoles mais surtout minières) enregistrent des résultats beaucoup plus favorables encore.



## CONCLUSIONS

La politique économique générale non discriminatoire et largement axée sur l'initiative privée est institutionnellement établie au Congo belge. La variété des productions, les progrès qualitatifs de celle-ci, la création de toute une série d'industries locales en ont été plutôt favorisées.

L'évolution favorable de ces dernières années n'empêche pas que l'économie congolaise reste fort vulnérable parce qu'elle dépend encore essentiellement de la conjoncture mondiale. D'autre part, l'évolution récente a fait apparaître encore mieux la vulnérabilité de la balance des paiements qui dépend de l'évolution des termes d'échange mais également des mouvements de capitaux. Enfin la structure du revenu national a fait apparaître le poids croissant des amortissements, l'irrégularité des mouvements de capitaux publics et privés à long terme.

L'association du Congo belge et du Ruanda-Urundi à la Communauté économique européenne ne modifie guère la position fondamentale de leur économie, essentiellement ouverte aux échanges mondiaux et dont les échanges extérieurs se font déjà très largement avec les six partenaires du Marché commun. La création du Fonds d'investissements constituera un appoint proportionnellement assez faible aux investissements belges et étrangers dans les deux territoires et à l'aide de la Belgique au Ruanda-Urundi.

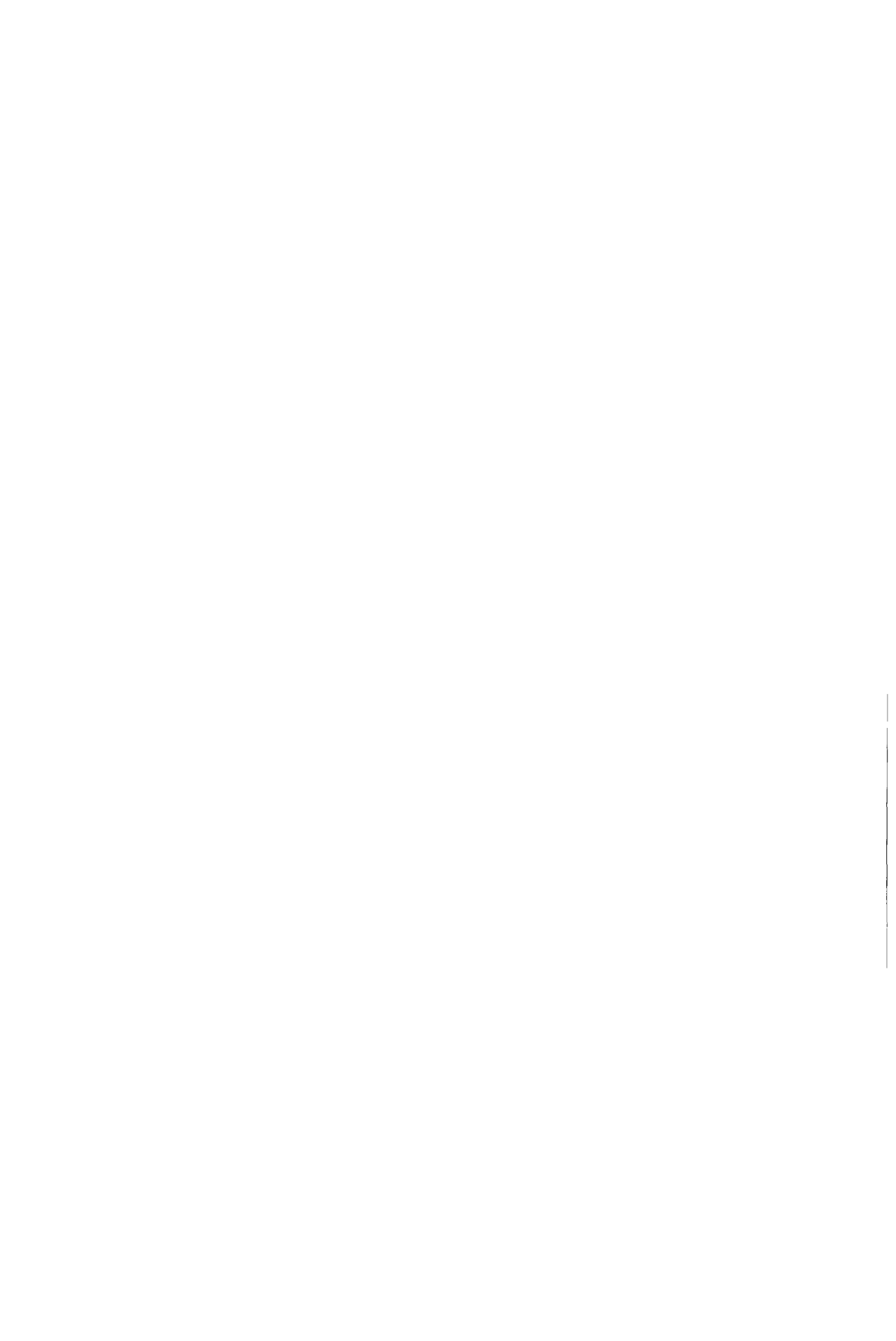




## Partie I

# Somalie

Le présent rapport a été établi par M. G. GRAZIOSI, Centro Studi Associazione per lo Sviluppo del Mezzogiorno, à l'invitation de la Commission de la C.E.E.



## INTRODUCTION

Les relations entre la Somalie et l'Italie sont établies et réglées par un accord de tutelle approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 2 décembre 1950 et ratifié, du côté de l'Italie, par la loi 1301 du 4 novembre 1951. Cet accord prévoit que le Territoire de la Somalie est confié à l'administration italienne pour une période de dix ans.

Il en résulte qu'à la fin de 1960, au terme de cette période de dix années, la Somalie obtiendra l'indépendance effective et la pleine souveraineté.

En vue de cette échéance, l'administration italienne devra présenter, le 1<sup>er</sup> juin 1959, au Conseil de Tutelle des Nations Unies, un plan établissant la ligne générale du transfert de tous les pouvoirs à un gouvernement somali dûment constitué et indépendant.

Pour atteindre ce but et pour observer les dispositions précises contenues dans l'accord de tutelle ainsi que les recommandations formulées par les instances compétentes des Nations Unies, l'administration italienne s'est préoccupée de mettre en route et de favoriser le processus de « somalisation », non seulement de la structure administrative, mais encore de tout l'ensemble de l'activité productive existant dans le territoire.

Ce processus de « somalisation », qui a déjà atteint un stade très avancé à l'intérieur des structures administratives, et qui progresse sans interruption dans tous les autres secteurs d'activité du territoire, s'est naturellement développé dans le cadre général de réglementation et d'institution que l'administration tutélaire italienne, au cours de ces dernières années, et en accord avec le nouveau gouvernement de la Somalie, déjà constitué et en fonction, n'a pas manqué de promouvoir et de garantir.

Tout examen des perspectives de développement de la Somalie doit, en conséquence, tenir compte de l'échéance de décembre 1960.

Le maintien des prémisses sur lesquelles se base actuellement la contribution financière de l'étranger, importante et essentielle au développement du pays, dépendra de la politique que le gouvernement de la Somalie adoptera.



## I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION

### A — REMARQUES GÉNÉRALES

Dans l'état actuel des connaissances, les ressources naturelles de la Somalie apparaissent extrêmement limitées. Sur un territoire d'environ 500 000 km<sup>2</sup>, 70 000 km<sup>2</sup> seulement sont considérés par les techniciens, à titre d'évaluation purement théorique, comme susceptibles d'être cultivés.

Les statistiques relatives à la surface effectivement cultivée sont très incertaines et insuffisantes ; on peut estimer en tout cas n'être pas trop loin de la vérité si l'on s'en tient à une estimation moyenne, pour ces dernières années, d'environ 1/70 de la surface théoriquement cultivable, ce qui représente une superficie de l'ordre de 100 000 hectares.

Les deux seules régions dans lesquelles il existe des formes d'agriculture irriguée sont celles situées le long des deux cours d'eau : l'Uebi Scebeli et le Giuba.

On trouve dans la zone interfluviale une agriculture de type non irrigué. La population qui s'adonne de façon stable aux activités agraires représente une petite minorité ; néanmoins l'agriculture, surtout si l'on considère l'activité des concessions italiennes groupées dans les zones agricoles les plus fertiles, revêt une grande importance pour la formation du revenu national de la Somalie.

La zootechnie représente une autre source considérable de revenus, presque certainement la principale, tant pour son importance actuelle que pour ses capacités potentielles de développement. La majeure partie des autochtones se consacre à cette activité, principalement sous forme d'élevage nomade ou semi-nomade. Il n'y a pas, pour l'instant, d'appréciables ressources minières connues ; mais certaines études géologiques et la présence actuelle sur le territoire d'équipes de recherche d'importantes compagnies pétrolières permettent certains espoirs dans ce domaine.

D'autres activités qui accusent actuellement une incidence intéressante sur la production globale de la Somalie sont celles qui se rattachent à la pêche et à la récolte de l'encens.

Il n'existe pas de recensement de la population. Selon une estimation considérée comme plausible, la Somalie compterait environ 1 250 000 personnes. Au 31 décembre 1957 il y avait en Somalie 4 383 Italiens.

## B — ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE ET ÉCONOMIE D'ÉCHANGES

Comme dans presque tous les pays arriérés, on peut faire en Somalie, en ce qui concerne l'organisation économique, une nette distinction entre une économie désormais appelée communément économie de subsistance et une économie monétaire ou d'échanges.

L'économie de subsistance est basée sur des formes très rudimentaires de production, visant à la simple satisfaction des besoins de subsistance. La majeure partie de la population autochtone relève en Somalie de ce type d'organisation économique, qu'il s'agisse de la partie, la plus nombreuse, des nomades qui s'adonnent à l'élevage, ou de celle qui s'adonne à des formes archaïques d'agriculture ou à des formes mixtes d'agriculture et d'élevage.

Rentrent dans le cadre de l'économie monétaire, au contraire, toutes les activités de production se rattachant aux concessions agricoles italiennes ; on peut ramener également à ces dernières toutes les activités commerciales exercées soit par des Européens, soit par des Arabes et par des Indiens, soit pour une petite partie, par des Somalis.

## C — RÉPARTITION DE LA POPULATION AUTOCHTONE

Puisqu'il n'existe pas de relevé exact de la population, il n'est pas possible non plus d'en avoir la ventilation par région et par activité de production. Mais il existe aussi à cet égard des évaluations que l'on peut considérer comme dignes de foi. D'après celles-ci, 17 % de la population seulement s'adonneraient de façon stable à l'agriculture sur les bandes de terre qui longent les deux principaux fleuves, l'Uebi Scebeli et le Giuba.

C'est également parmi ces populations que se recrute la main-d'œuvre nécessaire aux concessions agricoles italiennes.

Un autre groupe important de population, à savoir environ 30 %, vit dans la région comprise entre les deux fleuves et se consacre à des activités mi-agricoles, mi-pastorales.

Le reste de la population, qui représente la proportion considérable de 50 %, ne s'occupe pas d'agriculture. On compte, en effet, que 43 % de la population totale s'adonnent à l'élevage nomade ; 2 % à la pêche et autres activités marines ; 4 % au commerce et à l'artisanat et les 4 % qui restent à des activités diverses.

## D — REVENU NATIONAL

L'insuffisance des services statistiques et les difficultés inhérentes à une structure économique largement basée sur une forme d'économie de subsistance ne permettent pas, pour l'instant, de calculer exactement l'importance du revenu national de la Somalie ni sa ventilation par secteur de production. On peut citer,

à titre indicatif, une évaluation effectuée en 1953 ; bien que cette évaluation ne fournisse pas, dans le détail, des renseignements appréciables, on peut estimer que les valeurs globales finales qu'elle indique n'étaient pas, à l'époque, trop éloignées de la réalité. Le revenu national a été alors évalué à un montant variant entre 170 et 230 millions de somalis, soit entre 15 et 20 milliards de livres (').

D'après ces mêmes calculs, on évaluait à un peu moins de la moitié du montant total (45 à 48 %) la part de ce revenu dont l'origine pouvait être attribuée au secteur de l'économie monétaire, le reste provenant de l'activité de production de l'économie de subsistance.

Toujours sur la base de cette estimation, le revenu moyen par tête, calculé sur une population de 1 245 000 habitants, aurait été d'environ 160 somalis par an (14 000 livres). On évaluait en outre à 100 000 le nombre de personnes participant de façon stable à l'économie monétaire, et on estimait que les 1 145 000 personnes restant relevaient de l'économie de subsistance. Le revenu par tête déduit de ces chiffres se montait pour l'économie monétaire à 960 somalis (89 000 livres) par an, alors que le revenu par tête tiré de l'économie de subsistance atteignait à peine 91 somalis (7 950 livres) par an.

L'évaluation en termes monétaires du revenu tiré de l'économie de subsistance, c'est-à-dire de la partie prédominante du système économique somali, met en évidence l'incapacité, tant du point de vue des capitaux que de l'organisation, de participer au développement des investissements et des activités économiques de type évolué sans aide extérieure. Cette dépendance structurelle de l'étranger qui caractérise le territoire somali ressortira en particulier de l'analyse de la balance du commerce et des paiements.

L'évaluation du revenu national et de sa ventilation est également l'unique donnée qui puisse permettre de se faire une idée du type et du niveau de concentration des activités économiques. Cette évaluation fait en effet ressortir le haut degré de concentration que l'on constate dans le domaine des activités de l'économie monétaire, dont la structure de production inhérente aux concessions italiennes est un facteur prépondérant.

Aucune autre évaluation complète n'a été effectuée postérieurement à celle que nous venons de mentionner ("). Mais le simple examen de l'évolution quantitative des productions les plus importantes pour l'économie somalie donne une

---

(') Les principales parités de la monnaie somalie sont les suivantes : 1 somali = 1 shilling anglais = 87,5 livres italiennes = 0,14 \$ U.S.A.

(") Une évaluation limitée au revenu provenant de l'agriculture, des forêts et de l'élevage a été faite pour l'année civile 1955. Cette évaluation peut être synthétisée par les chiffres suivants :

1. *Économie de subsistance* :

- a) Agriculture : 46 millions de so. ;
- b) Forêts : 5 millions de so. ;
- c) Élevage de bétail : 80 millions de so.

2. *Économie monétaire* :

Agriculture : 40 millions de so.



idée suffisante du développement considérable du revenu national de la Somalie au cours de ces dernières années.

Cet examen porte également à penser que les activités de production autochtones ont contribué de façon notable au développement constaté et qu'actuellement la ventilation du revenu national entre économie monétaire et économie de subsistance peut avoir subi des modifications notables par suite du processus progressif d'intégration de la seconde dans la première (voir tableau 1).

TABLEAU 1

Produits	Production 1953 en quintaux	Production 1954 en quintaux	Production 1957 en quintaux
Doura		1 000 000	1 179 000
Maïs	80 000	200 000	486 064
Arachides	9 500	5 000	28 430
Sésame	13 000	17 000	74 350
Coton	1 800	2 500	10 000
Sucre de canne	40 150	53 000	100 032
Thon en conserve	1 067	77	5 000
Viande en conserve	—	100	5 149

## E — AGRICULTURE ET ZOOTECHNIE

Nous avons déjà remarqué que la presque totalité des ressources de la Somalie réside dans le produit de l'activité agricole et de l'élevage du bétail. Il est par suite indispensable, pour avoir une idée de la structure de la production du pays, d'insister sur ce point, en se représentant que dans ce domaine d'activité économique, se manifeste également de façon très nette la coexistence de deux structures économiques juxtaposées : la structure autochtone et celle qui se rattache aux concessions agricoles italiennes.

### 1. Agriculture et zootechnie autochtone

On a déjà parlé de la localisation des formes principales d'agriculture des autochtones. L'activité agricole exercée par eux, qu'elle se présente sous forme de culture à sec de la zone interfluviale ou sous forme de culture irriguée le long des deux fleuves principaux, permet à la Somalie, en régime de saisons normales, de couvrir ses besoins en céréales et permet en outre certaines exportations de sésame, de haricots et de coton. L'augmentation de la productivité ainsi que le passage à des types de cultures plus faciles à écouler sur le marché international constituent là l'objectif essentiel que se proposent les plans de développement économique de l'agriculture, actuellement en cours de réalisation en Somalie. La création de vastes complexes irrigués pour les agriculteurs autochtones, les travaux d'assainissement et de transformation exécutés dans les zones d'agricul-

ture à sec, la construction d'une série de silos permettant l'utilisation rationnelle et la conservation des récoltes agricoles, notamment des céréales, la création de centres de motoculture, fonctionnant déjà à l'heure actuelle : tous ces éléments ont jeté les bases fondamentales pour un développement harmonieux de l'agriculture autochtone, la menant de types tout à fait primitifs à des formes d'agriculture plus modernes et plus rationnelles.

L'aspect fondamental de ce processus des activités agricoles procède de l'utilisation des travaux ci-dessus indiqués, laquelle ne pourra avoir lieu que lorsque certains groupes de la population autochtone seront passés progressivement de la vie nomade à des formes de vie sédentaire. Cette évolution est conditionnée par l'existence de possibilités suffisantes d'approvisionnement en eau, tant pour les hommes que pour le bétail ; c'est ce qui explique la grande importance attribuée au cours des dernières années aux travaux destinés à parsemer le territoire d'une vaste chaîne de puits.

En ce qui concerne la zootechnie, on a déjà fait observer qu'elle représente une des plus grandes richesses de la Somalie et celle qui comporte sans aucun doute la plus grande capacité potentielle de développement, non seulement en vue d'accroître la consommation indigène, mais en vue également d'augmenter les exportations. L'expansion de cette activité est de même directement liée au développement des recherches hydriques, dont l'objectif est la création d'une chaîne de puits pouvant assurer non seulement l'existence, mais aussi l'accroissement constant du patrimoine zootechnique.

L'importance de la production zootechnique en Somalie prend un relief particulier lorsque l'on observe que, d'après l'évaluation déjà mentionnée du revenu produit en 1955 par l'agriculture, les forêts et l'élevage du bétail en Somalie, le revenu correspondant à ce dernier poste représente près de 47 % du total. Sur l'ensemble du revenu produit par les activités sus-mentionnées déployées dans le cadre d'une économie de subsistance, la part du revenu provenant de l'élevage du bétail dépasse 61 %.

## **2. L'agriculture dans les concessions italiennes**

La structure de la Somalie, les problèmes qui s'y posent, le progrès souhaité et peut-être même le maintien sur place des agriculteurs italiens sont directement fonction de la production et de l'exportation des bananes. Pour comprendre l'importance fondamentale de ce produit dans le cadre actuel de l'économie somalie, il suffit de comparer la valeur des exportations de bananes à la valeur totale des exportations de la Somalie (60 % environ) et de songer qu'à l'heure actuelle la structure économique des concessions italiennes repose en quasi-totalité sur la culture bananière.

L'extension de la culture bananière en Somalie résulte sans aucun doute des achats effectués par la Société italienne « Azienda Monopolio Banane » (A.M.B.) à des prix qui sont encore à l'heure actuelle nettement supérieurs aux

prix internationaux. Ces prix ont considérablement relevé le seuil marginal des entreprises productrices, permettant ainsi la culture des bananes même dans les régions où les ressources naturelles sont insuffisantes pour parvenir à une productivité compétitive sur le plan international. La vente des bananes à la A.M.B. a été effectuée jusqu'à présent sur la base de contrats portant sur plusieurs années et fixant à la fois la quantité que la Société s'engageait à enlever, ainsi que le prix fob que cette dernière aurait versé. Le contrat actuellement en cours expirera en 1960. Ce contrat s'inspire du souci d'augmenter progressivement la quantité de bananes enlevées en diminuant simultanément le prix de ces dernières. Le problème demeure complètement en suspens pour les années postérieures à 1960.

Si l' « Azienda Monopolio Banane » renouvelle son contrat d'achat sur des bases analogues aux bases actuelles, la nécessité de régler définitivement le problème de la culture des bananes se trouvera différé. Il est en effet difficile de croire que l'économie de la Somalie puisse reposer indéfiniment et de manière aussi substantielle sur une activité qui — dans sa structure actuelle — se trouve conditionnée par des prix bénéficiant d'une forte protection, limitant les débouchés à un seul pays.

D'autre part, il semble que la Somalie puisse — dans des régions nouvelles et dans des conditions différentes de celles existant actuellement — atteindre dans la culture des bananes une productivité comparable à celle des autres pays exportateurs.

## II — RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC L'ÉTRANGER

### A — INTRODUCTION

La Somalie est un pays structurellement dépendant de l'étranger, tant pour la couverture des besoins de première nécessité de ses populations que pour le développement de sa structure économique. Cette dépendance structurelle se traduit dans la balance des paiements. Celle-ci, en effet, n'a pu et ne peut s'équilibrer qu'au moyen d'aides importantes consenties par l'Italie durant cette période d'administration sous tutelle. Dans la situation actuelle et dans l'état des connaissances, on ne peut espérer voir cette situation de dépendance s'assainir ou s'améliorer substantiellement à brève échéance. En effet, les missions économiques italiennes et celles des organismes internationaux qui ont visité la Somalie et étudié les problèmes qui s'y posent ont été unanimes pour prévoir que même après 1960, c'est-à-dire après le recouvrement de l'indépendance, le territoire aura encore besoin d'une aide financière étrangère considérable, pendant un laps de temps très long.

### B — STRUCTURE GÉNÉRALE DES ÉCHANGES AVEC L'ÉTRANGER

1. On a déjà indiqué de quelle manière la balance des paiements traduit avec netteté la grave situation de dépendance à l'égard de l'étranger où se trouve l'économie du territoire. L'actif de la balance repose sur le poste « exportations de marchandises » (qui constituaient en 1957, 44,3 % du total des « entrées courantes ») et sur d'autres postes, « remises des travailleurs » et « divers » (14,5 %), dont l'importance est liée notamment à la présence sur le territoire d'équipes de recherches appartenant à des compagnies pétrolières. A côté de ces postes étroitement liés à la structure et à la capacité économique du territoire, le poste « transactions gouvernementales » représente un montant important (40,9 %) ; sous cette rubrique sont reprises en effet les aides financières accordées par l'Italie et dont on a parlé. Leur montant ainsi que leur importance dans le total des postes actifs de la balance des paiements sont déjà par eux-

mêmes un indice révélateur de la structure globale des échanges extérieurs de la Somalie.

On note, au passif de la balance des paiements (voir tableau 2), le chiffre considérable des importations de marchandises en provenance de l'étranger (en 1957, elles représentaient 61,6 % du total des sorties pour les transactions courantes) ; on voit apparaître, d'autre part, l'importance (30,8 %) des transferts financiers résultant de la présence sur le territoire de chefs d'entreprises et de travailleurs italiens (tableau 2, postes « revenus des investissements » et « remises des travailleurs »). A ces deux grandes catégories de postes passifs s'en ajoutent d'autres, parmi lesquels un poste important est celui des transports, dont la valeur (4,9 %) est directement liée à l'afflux des marchandises importées.

TABLEAU 2

## Balance des paiements courants en 1957

en somalis

Transactions courantes	Entrées	Sorties	Solde
Marchandises (1)	64 687 800	85 507 900	— 20 820 100
Transports	134 200	6 837 200	— 6 703 000
Voyages à l'étranger	347 600	1 083 100	— 735 500
Revenus des investissements	—	7 490 600	— 7 490 600
Remises des travailleurs	17 418 700	35 291 000	— 17 872 300
Aides de l'Italie et autres transactions gouvernementales	59 806 800	—	+ 59 806 800
Divers	3 777 800	2 535 400	+ 1 242 400
<b>Totaux</b>	<b>146 172 900</b>	<b>138 745 200</b>	<b>+ 7 427 700</b>

(1) Il convient de considérer que les chiffres du poste « marchandises » figurant à la balance des paiements ne sont pas comparables avec les données douanières en ce qui concerne les sorties et les entrées de marchandises sur le territoire. Les écarts sont dus principalement : pour les *exportations*, au fait que la valeur de celles-ci se trouve, dans la balance des paiements, réduite du montant correspondant aux paiements effectués en Italie pour les emballages et tout autre matériel utilisé dans la culture et l'exportation des bananes ; pour les *importations*, au fait que l'on a omis de comptabiliser, dans la balance des paiements, la valeur des marchandises pour lesquelles le territoire ne doit effectuer aucun paiement (importations « franchise de devises »).  
Les chiffres qui seront donnés par la suite pour la balance commerciale seront établis à partir des données douanières.

2. La balance commerciale de la Somalie présente les caractéristiques essentielles des balances commerciales de tous les pays sous-développés. Les exportations reposent en effet presque entièrement sur les produits alimentaires et les matières brutes. En 1957, les premiers ont atteint un chiffre supérieur à 58 000 000 de somalis représentant, sur le total des exportations une proportion de plus de 76 %. La valeur des exportations de produits alimentaires et de matières brutes a dépassé 73,4 millions de somalis sur un total général d'exportations de 76,7 millions de somalis, atteignant ainsi une proportion de plus de 95 %. Ces éléments caractérisant les exportations de la Somalie se trouvent aggravés du fait — déjà mentionné — que le poste « bananes » (lesquelles — comme on le sait déjà — sont exclusivement vendues en Italie, à la société « Azienda Monopolio Banane ») occupe une part prépondérante dans les produits alimentaires exportés et dans le total même des exportations.

En 1957, sur un total d'exportations de produits alimentaires de 58,4 millions de somalis, la valeur des exportations de bananes a dépassé 45,8 millions de somalis, atteignant ainsi plus de 78 % ; dans le total général des exportations, l'exportation de bananes représente une valeur de 60 % environ.

L'ensemble des importations est caractérisé par une dépendance économique structurelle à l'égard de l'étranger. La part prépondérante revient aux importations de produits manufacturés et de machines, lesquels ont, en 1957, avec un total d'environ 76,6 millions de somalis, dépassé 64 % du total général des importations, qui s'élève à plus de 116,8 millions de somalis. D'autres postes d'importance appréciable sont constitués par les produits alimentaires, dont la Somalie a besoin pour les populations autochtones et pour la population européenne résidant sur son territoire, lesquels, avec un chiffre supérieur à 16,3 millions de somalis, représentent presque 14 % du total des importations, par les carburants et les lubrifiants, dont le montant est de plus de 7,3 millions de somalis représentant environ 6,3 %, par les produits chimiques, qui s'élèvent à 9,4 millions de somalis, correspondant à plus de 8 % du total des importations.

Le processus d'évolution de la structure économique du territoire, dont une des manifestations principales a été une intégration toujours plus accentuée d'éléments de l'économie traditionnelle de subsistance dans le secteur de l'économie d'échanges, a eu une influence directe sur le courant global et sur la composition des importations. Les programmes de développement économique sur lesquels s'est axée, à partir de 1954, la politique de l'administration italienne ont, de leur côté, influencé de façon sensible le rythme des importations. Il convient toutefois de noter que la nature même des travaux prévus par ces programmes, lesquels étaient presque exclusivement des travaux d'infrastructure de base, a rarement demandé l'importation dans le territoire de biens de production. D'autre part, leur exécution a contribué directement et indirectement à relever le niveau de vie général du territoire. Elle a eu pour conséquence immédiate un gonflement des importations de biens de consommation, et en particulier des articles manufacturés dans le secteur du vêtement et des denrées alimentaires en général.

### C — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les principaux courants du commerce d'exportation et d'importation de la Somalie ressortent des tableaux 3, 4 et 5 reproduits en annexe (pages 569 et suivantes).

Les exportations peuvent en substance se diviser, suivant leur destination, en deux grands groupes : les exportations vers l'Italie et les exportations vers les pays arabes et africains, qui constituent pour la Somalie la zone des contacts les plus naturels et les plus étroits.

Les exportations vers l'Italie constituent la partie prépondérante, et de beaucoup, de tout le commerce d'exportation du territoire. Elles ont atteint en

1957 un montant d'environ 58 millions de somalis sur un total de 76,7 millions de somalis, soit une proportion de 75,6 %. L'importance de ce courant d'exportation est basée essentiellement sur la vente à l' « Azienda Monopolio Banane » des bananes récoltées sur le territoire et sur l'exportation vers l'Italie de la production de quelques industries italiennes établies en Somalie (conserves de viande et de thon).

Parmi les pays du second groupe, Aden et l'Arabie occupent une place prépondérante avec respectivement 7,8 et 8,1 % du total des exportations.

Pour les importations également on observe la même subdivision en deux grands groupes que pour les exportations. En 1957, sur un total global de plus de 116,8 millions de somalis, les importations en provenance de l'Italie se sont montées à plus de 50,2 millions de somalis, ce qui correspond à 43 %. Parmi les principaux éléments constitutifs de ce chiffre on compte les produits manufacturés, les machines et équipements de transport, les produits alimentaires.

Il faut noter, parmi les pays qui, par leur situation géographique, sont en contact le plus direct avec la Somalie, la place occupée par Aden, par l'Arabie et par le Kenya dans le cadre de l'ensemble du commerce d'importation.

Il convient de remarquer que la presque totalité des importations provenant de la Somalie anglaise et une partie importante des importations en provenance d'autres pays est constituée par des marchandises importées « en franchise de devises ». Les machines, outillages et matériels divers utilisés par les compagnies pétrolières constituent la majeure partie de ces importations. Ce courant d'importations est tout à fait exceptionnel, et de peu d'importance dans le cadre général de la structure des rapports de la Somalie avec l'étranger.

Les rapports commerciaux avec les pays de la C.E.E. et avec les T.O.M. qui lui sont associés interviennent pour environ 44,2 % dans la valeur totale des importations et pour environ 75,7 % dans la valeur des exportations. Il est à noter toutefois que l'Italie assume 97,4 % environ de la valeur des importations en Somalie en provenance des pays de la C.E.E. et 99,8 % environ de la valeur des exportations somaliennes vers les pays de la Communauté.

Les autres pays de l'O.E.C.E. exportent en Somalie des marchandises pour une valeur totale correspondant à environ 2,5 % des importations somaliennes.

Les exportations de la Somalie vers ces pays sont presque nulles.

## D — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

Les principes généraux qui dirigent la politique de la Somalie en matière de commerce extérieur peuvent être résumés comme suit : accorder la liberté d'échanges la plus large possible, dans la mesure où la disponibilité en devises le permet, favoriser les échanges avec les marchés qui sont habituellement acquéreurs des produits somaliens ; orienter les exportations vers les zones monétaires à devises fortes, spécialement si celles-ci fournissent des produits de première nécessité (exemple : Kenya, Aden).

Les tarifs douaniers existants, tant sur les marchandises importées que sur les marchandises exportées, ont d'une façon générale un caractère fiscal et non protecteur (on peut trouver une exception à cette règle dans le domaine des tissus et des chaussures). Les postes relatifs aux droits de douane représentent en effet une part notable des entrées dans le budget de l'État somali. Les droits d'importation sont normalement appliqués d'après des taux rapportés à la valeur de la marchandise importée. Ces taux varient en moyenne de 10-15 à 25-30 %, avec une pointe de 35 % pour les tissus et les chaussures.





### **III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS**

#### **A — STRUCTURE DES PRIX**

La structure des prix est influencée en Somalie par la politique douanière et par les dispositions édictées par le comité des prix, qui dépend du ministère des affaires économiques.

Nous avons déjà effleuré la question de l'orientation de la politique douanière.

En ce qui concerne le contrôle des prix effectué par le comité institué à cet effet, il convient d'observer que son influence se borne normalement à régler, en fixant des prix de vente ou des prix maxima de vente, le commerce des articles de première nécessité. Ce comité a exercé en particulier son action régulatrice lors des forts déséquilibres qui se sont produits à la suite de la fermeture du canal de Suez et dans lesquels le commerce d'importation de la Somalie s'est trouvé impliqué. En 1957, les marchandises dont les prix de vente étaient soumis à la réglementation des dispositions du comité des prix étaient : d'une façon générale, toutes les denrées alimentaires de grande consommation, les tissus de fabrication locale et les carburants.

#### **B — INVESTISSEMENTS**

Il n'existe pas de données complètes sur le montant des investissements en Somalie. Il est à noter toutefois que le caractère d'économie de subsistance qui prédomine dans de larges secteurs du cycle de production ne peut que limiter fortement le taux d'investissements à l'intérieur de ceux-ci. Pour pallier en partie cette déficience structurelle, l'administration italienne a mis en œuvre une série de programmes de développement économique qui prévoyaient pour la période de 1954 à 1960 un total d'investissements de 124 millions de somalis, dont 96 millions d'investissements publics et 28,2 millions d'investissements privés.

Au 31 décembre 1957, 64 % des investissements publics prévus et 67 % des investissements privés avaient déjà été réalisés.

En 1957, les investissements publics ont dépassé 18,3 millions de somalis pour l'agriculture, 5,4 millions de somalis dans le secteur zootechnique, et 13,2 millions de somalis dans le domaine des communications. Les investissements privés dans l'industrie ont dépassé 3,7 millions de somalis.

Les investissements publics ont trouvé leur source de financement dans les aides accordées par l'État italien ou par des organisations internationales constituées à cet effet. Les investissements dans le secteur industriel, en revanche, ont été presque entièrement pris en charge par le capital privé italien.

## CONCLUSIONS

La Somalie traverse actuellement une phase délicate de son processus de développement économique et social. Les investissements réalisés ont déjà créé dans une large mesure les conditions préalables à une participation plus intense de la population autochtone à des formes plus évoluées et plus rationnelles des cycles de production. Les principaux problèmes de nature à influencer le déroulement de ce processus de développement peuvent être résumés comme suit :

1° Intégration progressive des structures de l'économie de subsistance dans des formes d'économie monétaire. Cette intégration est fonction d'un processus d'évolution qui devra se développer à l'intérieur du monde traditionnel autochtone, et, en même temps, de la capacité qu'auront les structures économiques évoluées déjà existantes de créer les instruments nécessaires à cette évolution (exemple : développement des marchés d'achat et de vente).

2° Intensification des investissements productifs.

Cette intensification pourra être rendue possible par un accroissement de la capacité d'investissement à l'intérieur des structures économiques du pays, mais elle dépendra surtout de la continuation de l'apport financier extérieur, tant sous forme d'aides gouvernementales que d'investissements privés.

3° Réglementation du régime des possessions et de la propriété foncière et réorganisation des activités des concessions italiennes à un niveau de plus grande rentabilité pour le pays.

4° Poursuite par les pouvoirs publics de Somalie d'une politique de nature à créer et à maintenir les conditions préalables et les stimulants nécessaires au développement économique du pays.



## ANNEXE

### TABLEAU 3

#### Balance du commerce de la Somalie

Année 1957

*en somalis*

Pays fournisseurs ou destinataires	Importations	Exportations	Solde
Italie	50 268 024	57 970 014	+ 7 701 990
Autres pays de la C.E.E. et T.O.M.	1 345 658	139 010	— 1 206 648
<b>Total C.E.E. et T.O.M.</b>	<b>51 613 682</b>	<b>58 109 024</b>	<b>+ 6 495 342</b>
Autres pays de l'O.E.C.E.	2 925 796	18 091	— 2 907 705
Aden	8 965 697	6 022 642	— 2 943 055
Arabie	3 364 263	6 181 853	+ 2 817 590
Éthiopie et Érythrée	1 631 674	698 729	— 932 945
Kenya	8 648 087	1 170 403	— 7 477 684
Somalie anglaise	17 289 420	1 316 005	— 15 973 415
Zanzibar	771 215	1 334 695	+ 563 480
Autres pays	21 615 993	1 871 475	— 19 744 518
<b>Total général</b>	<b>116 825 827</b>	<b>76 722 917</b>	<b>— 40 102 910</b>

TABLEAU 4

## Importations en Somalie par marchandises et par pays d'origine

Année 1957

en quintaux et en milliers de somalis

N° C.T. C.I.	Marchandises	Total général		Italie		Aden	
		Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.
0	Produits alimentaires	125 923	16 334,7	43 597	6 558,9	21 705	2 041,6
1	Boissons et tabacs	11 050	3 876,7	8 954	3 100,8	78	134,1
2	Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	30 454	2 357,7	8 169	705,1	80	34,7
3	Combustibles minér., lubrifiants et prod. comest.	165 952	7 374,0	70 927	2 277,6	181	12,9
4	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	4 437	1 568,0	1 370	862,5	39	9,4
5	Produits chimiques	28 533	9 416,9	18 935	4 189,3	331	301,1
6	Articles manufacturés	133 412	33 674,9	91 826	18 256,3	7 630	5 358,3
7	Machines	33 768	35 108,2	11 376	10 457,0	258	261,1
8	Fabrications diverses	5 611	6 812,7	3 245	3 779,2	520	807,7
9	Articles divers	495	302,0	250	81,3	6	4,8
	Total	539 635	116 825,8	258 640	50 268,0	30 828	8 965,7
	% de la quantité et de la valeur totale des importations	100	100	47,9	43,0	5,7	7,7

N° C.T. C.I.	Marchandises	Arabie		Éthiopie et Érythrée		Kenya	
		Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.
0	Produits alimentaires	1 643	808,7	8 549	973,4	15 000	2 492,9
1	Boissons et tabacs	—	—	1 025	169,4	397	87,0
2	Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	34	4,1	372	146,5	11 980	536,3
3	Combustibles minér., lubrifiants et prod. comest.	64 893	2 507,7	—	—	20 294	1 368,8
4	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	6	2,8	—	—	802	180,5
5	Produits chimiques	2	0,7	—	—	551	163,9
6	Articles manufacturés	13	22,8	326	11,5	2 503	1 125,3
7	Machines	..	0,1	301	75,4	2 896	2 143,9
8	Fabrications diverses	18	17,3	217	252,7	576	531,3
9	Articles divers	..	0,1	11	2,8	66	18,2
	Total	81 402	3 364,3	10 801	1 631,7	55 068	8 648,1
	% de la quantité et de la valeur totale des importations	15,1	2,9	2,0	1,4	10,2	7,4

TABLEAU 4 (suite)

## Importations en Somalie par marchandises et par pays d'origine

Année 1957

en quintaux et en milliers de somalis

N° C.T. C.I.	Marchandises	Royaume-Uni		Somalie anglaise		Zanzibar	
		Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.
0	Produits alimentaires	302	89,1	850	83,0	2 028	165,3
1	Boissons et tabacs	188	275,3	—	—	31	8,3
2	Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	856	71,8	10	1,9	227	17,5
3	Combustibles minér., lubrifiants et prod. comest.	1 056	197,6	5	0,6	12	1,2
4	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	95	36,1	—	—	2 113	472,4
5	Produits chimiques	598	335,0	355	101,8	96	9,7
6	Articles manufacturés	710	532,6	1 665	688,5	672	75,0
7	Machines	195	214,9	12 868	16 330,1	3	2,7
8	Fabrications diverses	356	250,6	59	83,3	131	19,1
9	Articles divers	—	—	1	0,2	—	—
	Total	4 356	2 003,0	15 813	17 289,4	5 313	771,2
	% de la quantité et de la valeur totale des importations	0,8	1,7	2,9	14,8	1,0	0,7

N° C.T.C.I.	Marchandises	Autres pays	
		Quint.	1 000 So.
0	Produits alimentaires	17 458	3 101,8
1	Boissons et tabacs	378	101,8
2	Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	8 726	839,8
3	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits comestibles	8 583	1 007,5
4	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	12	4,2
5	Produits chimiques	7 662	4 315,4
6	Articles manufacturés	28 066	7 604,6
7	Machines	5 880	5 623,0
8	Fabrications diverses	488	1 071,5
9	Articles divers	161	194,8
	Total	77 414 (*)	23 884,4 (*)
	% de la quantité et de la valeur totale des importations	14,4	20,4

(\*) 2 275 quintaux en provenance des pays de la C.E.E. et des T.O.M. 7 427 quintaux en provenance d'autres pays de l'O.E.C.E.

(\*) 1 345 milliers de somalis en provenance des pays de la C.E.E. et des T.O.M. 922,7 milliers de somalis en provenance d'autres pays de l'O.E.C.E.



TABLEAU 5

## Exportations de la Somalie par marchandises et par pays de destination

Année 1957

en quintaux et en milliers de somalis

N° C.T. C.I.	Marchandises	Total général		Italie		Aden	
		Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.
0	Produits alimentaires	583 137	58 391,4	505 840	50 106,2	21 420	2 204,8
1	Boissons et tabacs	106	25,6	—	—	36	5,6
2	Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	230 098	15 066,5	25 079	6 183,9	52 026	3 347,9
3	Combustibles minér., lubrifiants et prod. comest.	89	9,8	—	—	—	—
4	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	422	259,0	327	229,2	29	9,1
5	Produits chimiques	686	174,3	35	68,0	438	35,9
6	Articles manufacturés	3 789	1 443,5	1 559	709,1	771	266,2
7	Machines	460	261,5	42	58,5	18	12,5
8	Fabrications diverses	218	736,9	98	361,3	24	132,7
9	Articles divers	501	354,4	393	253,8	13	7,9
	Total	819 506	76 722,9	533 373	57 970,0	74 775	6 022,6
	% de la quantité et de la valeur totale des exportations	100	100	65,0	75,6	9,1	7,8

N° C.T. C.I.	Marchandises	Arabie		Ethiopie		Kenya	
		Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.
0	Produits alimentaires	21 382	2 726,0	5 755	459,6	5 293	312,0
1	Boissons et tabacs	—	—	—	—	68	19,5
2	Matières brutes non comestibles, à l'exclusion des carburants	142 399	3 278,9	2 378	167,8	2 238	355,5
3	Combustibles minér., lubrifiants et prod. comest.	—	—	13	1,5	—	—
4	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	9	2,8	21	2,3	19	13,0
5	Produits chimiques	—	—	96	30,3	17	2,6
6	Articles manufacturés	123	174,2	392	18,1	227	119,1
7	Machines	—	—	15	4,1	138	73,1
8	Fabrications diverses	—	—	6	13,4	75	196,6
9	Articles divers	—	—	9	1,6	80	79,0
	Total	163 913	6 181,9	8 685	698,7	8 155	1 170,4
	% de la quantité et de la valeur totale des exportations	20,0	8,2	1,1	0,9	1,0	1,5

TABLEAU 5 (suite)

## Exportations de la Somalie par marchandises et par pays de destination

Année 1957

en quintaux et en milliers de somalis

N° C.T. C.I.	Marchandises	Somalie française		Somalie anglaise		Zanzibar	
		Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.	Quint.	1 000 So.
0	Produits alimentaires	1 059	36,7	3 689	704,2	9 806	1 121,0
1	Boissons et tabacs	—	—	—	—	—	—
2	Matières brutes non comestibles, à l'exclusion des carburants	—	—	901	388,2	1 407	195,4
3	Combustibles minér., lubrifiants et prod. comest.	—	—	—	—	—	—
4	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	—	—	1	0,3	16	2,1
5	Produits chimiques	—	—	100	37,2	—	—
6	Articles manufacturés	—	—	600	107,5	4	8,2
7	Machines	—	—	216	78,1	—	—
8	Fabrications diverses	..	0,8	..	0,5	3	8,0
9	Articles divers	—	—	—	—	—	—
	Total	1 059	37,5	5 507	1 316,0	11 236	1 334,7
	% de la quantité et de la valeur totale des exportations	0,1	..	0,7	1,7	1,4	1,7

N° C.T.C.I.	Marchandises	Autres pays	
		Quint.	1 000 So.
0	Produits alimentaires	8 893	720,9
1	Boissons et tabacs	3	0,5
2	Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	3 669	1 148,9
3	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits comestibles	76	8,3
4	Huiles et graisses d'origine animale et végétale	..	0,1
5	Produits chimiques	..	0,3
6	Articles manufacturés	114	41,1
7	Machines	31	35,3
8	Fabrications diverses	12	23,6
9	Articles divers	5	12,1
	Total	12 803 (*)	1 991,1 (*)
	% de la quantité et de la valeur totale des exportations	1,5	2,6

(\*) 367 quintaux vers les pays de la C.E.E. et les T.O.M. 95 quintaux vers les autres pays de l'O.E.C.E.

(\*) 101,5 milliers de somalis vers les pays de la C.E.E. et les T.O.M. 18 milliers de somalis vers les autres pays de l'O.E.C.E.



.

## **Partie J**

**Nouvelle-Guinée néerlandaise**



## A — INTRODUCTION

La Nouvelle-Guinée appartient aux contrées les moins développées du monde. C'est surtout le long de la côte que se trouvent les centres dans lesquels la population s'est adaptée en partie au mode de vie occidental. De grandes régions de l'intérieur du pays ne sont toutefois jamais entrées en contact avec l'économie mondiale.

La partie occidentale de l'île est sous le contrôle de la souveraineté néerlandaise. Le nombre d'habitants a été évalué à environ 700 000, dont seulement la moitié a été placée sous l'administration néerlandaise, l'intérieur du pays étant tout à fait inaccessible. La population s'y suffit à elle-même, vivant dans les circonstances les plus primitives. Elle a comme ressources : la pêche, la chasse, quelque agriculture (comprenant surtout la culture maraîchère et fruitière).

Dans la région placée sous l'administration néerlandaise, la situation est en grande partie la même. Toutefois, l'influence de la civilisation occidentale y pénètre peu à peu.

Il y a plusieurs causes qui expliquent l'intégration restreinte de la Nouvelle-Guinée néerlandaise dans l'économie mondiale, à savoir :

- 1° Le caractère inaccessible du pays ;
- 2° L'aridité du sol ;
- 3° Le caractère individualiste de la population ;
- 4° L'attention plus grande consacrée aux régions plus riches des anciennes Indes néerlandaises ;
- 5° Le climat insalubre (spécialement pour les Européens).

## B — LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Le tableau suivant donne un aperçu de la structure économique de la région en tant que faisant partie de la circulation monétaire. Les estimations présentées dans le tableau 1 sont en partie très globales.

Il en ressort que la participation de la population indigène à l'économie financière est presque négligeable. Le nombre des salariés peut être estimé à

16 000. L'extraction pétrolière à petite échelle est responsable pour une grande partie de leurs salaires. Le nombre des indigènes contribuant à l'approvisionnement des marchés locaux est plus grand et s'évalue à 54 000. Le revenu résultant de cette activité est de l'ordre de 4 millions de florins. L'exportation de la production indigène consiste surtout en coprah. L'extraction minière est encore de peu d'importance, comme il paraît aussi des revenus des concessions.

TABLEAU I

## Confrontation des ressources et des emplois en 1956

en millions de florins

Ressources		Utilisations	
<i>Population indigène :</i>		Consommation privée	40
Salaires	10	Dépenses publiques	109
Profits provenant :		Investissements privés nets	12
De l'exportation	4		
Des ventes au marché local	4		
Total	18		
<i>Population étrangère :</i>			
Salaires :			
Gouvernement	32		
Secteur privé	10		
Concessions	2		
Profits :			
Navigation maritime et aérienne	6		
Entreprises pétrolières	11		
Autres	7		
Total	68		
Produit national net au coût des facteurs	86		
Impôts indirects	8		
Produit national net au prix de marché	94		
Déficit	67		
Total	161	Total	161

Le développement du pays occupe une grande place dans l'activité du gouvernement. C'est pourquoi les dépenses publiques forment la partie la plus importante des utilisations totales. Spécialement, l'hygiène publique, l'enseignement, l'examen géologique, la production et la distribution d'énergie, les communications et les habitations populaires exigent une grande partie des ressources. Par conséquent, une partie considérable de la population étrangère est formée par des fonctionnaires gouvernementaux, ce qui ressort également d'une comparaison du montant des salaires du secteur privé à celui du gouvernement.

Le solde des ressources et des utilisations se monte à 67 millions de florins qui égale en principe le déficit extérieur inscrit au débit du budget néerlandais du gouvernement central.

**C — COMMERCE EXTÉRIEUR**

La balance commerciale est présentée dans le tableau 2.

TABLEAU 2

Balance commerciale en 1956

en millions de florins

Importation		Exportation	
Produits alimentaires	31	Pétrole brut	20
Machines et équipements de transport	18	Produits indigènes	7
Produits pétroliers	12	Déficit (*)	69
Métaux	9		
Textiles et chaussures	9		
Produits chimiques	4		
Autres produits	13		
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>Total</b>	<b>96</b>

(\*) La différence entre ce chiffre et le déficit figurant dans le tableau 1 est causée par les invisibles.

Le montant réduit de l'exportation indigène aussi bien que l'importation élevée des produits alimentaires montrent combien le pays est encore sous-développé en ce qui concerne l'agriculture. Presque 50 % de l'importation provient des Pays-Bas ; environ 5 % provient des autres pays de la C.E.E. Par ailleurs, la partie provenant des pays asiatiques est considérable.

**D — POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

Ce n'est qu'à long terme que la région pourra être développée. Comme il se révèle de l'introduction, plusieurs obstacles presque insurmontables entravent le développement économique du pays. Il faudra des montants élevés pour le développement de l'infrastructure. L'immigration de main-d'œuvre bon marché est très difficile. Par ailleurs, on constate une réserve de la part des investissements privés à cause des difficultés politiques régnant entre l'Indonésie et les Pays-Bas au sujet de la Nouvelle-Guinée.

En ce qui concerne le développement économique, le gouvernement se dirige surtout vers l'amélioration des méthodes agricoles, les communications, l'examen géologique. Il faut remarquer que de grandes parties de la région ne sont pas encore explorées. Toutefois, on a déjà trouvé du pétrole, du charbon, de l'or, du nickel, du chrome, du cobalt et du fer dont l'exploitation lucrative rencontre des obstacles à cause des difficultés de transport.





Partie K

Pays d'outre-mer  
ayant avec la France des liens particuliers

Le présent rapport a été établi par M. MOUSSA, ministre de la France d'outre-mer,  
Paris, à l'invitation de la Commission de la C.E.E.



## INTRODUCTION

Les pays et territoires dont il est question dans le présent rapport sont les suivants :

1° Les huit territoires constituant l'Afrique-Occidentale française : Côte-d'Ivoire, Dahomey, Guinée, Haute-Volta, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan ;

2° Les quatre territoires constituant l'Afrique-Équatoriale française : Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari, Tchad ;

3° Madagascar ;

4° Les îles Comores ;

5° La Côte française des Somalis ;

6° La Nouvelle-Calédonie ;

7° La Polynésie française ;

8° Saint-Pierre-et-Miquelon ;

(les pays d'outre-mer ci-dessus énumérés constituent les territoires d'outre-mer à proprement parler) ;

9° La république du Togo ;

10° L'État sous tutelle du Cameroun.

L'ensemble des pays d'outre-mer qui viennent d'être énumérés ressortissent à la compétence du ministère de la France d'outre-mer ; ils seront désignés dans la suite du présent rapport sous le nom de *pays d'outre-mer de la catégorie A*.

11° La Réunion ;

12° La Guadeloupe ;

13° La Martinique ;

14° La Guyane.

Ces quatre derniers pays d'outre-mer sont des départements ; ils sont désignés ci-après sous le nom de *départements d'outre-mer* ou pays d'outre-mer de la catégorie B.

L'ensemble constitué par la catégorie A et la catégorie B sera désigné ci-après sous le nom de pays d'outre-mer (P.O.M.).



## I — STRUCTURE DE LA PRODUCTION

### A — INTRODUCTION

La structure de la production des pays d'outre-mer est celle des pays sous-développés, caractérisée par conséquent :

- par la prédominance massive de la production agricole ;
- par le caractère relativement peu diversifié de la production ;
- par l'importance relativement grande du secteur non monétaire.

Cependant, on peut discerner dans ce domaine une évolution qui se caractérise par l'accroissement de l'importance relative du secteur monétaire :

- grâce surtout au développement des cultures d'exportation jusqu'à la seconde guerre mondiale ;
- grâce à la politique de stabilisation des prix, qui s'est manifestée surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale ;
- et depuis la fin de la seconde guerre mondiale également, grâce à une politique systématique d'investissements (notamment d'origine publique métropolitaine), qui a permis la diversification des productions et aussi une certaine industrialisation ainsi qu'une urbanisation croissante, génératrice de nouveaux échanges.

### B — POPULATION

La population totale des pays d'outre-mer est de 34 millions d'habitants ; 60 % environ de ce chiffre, soit 20,5 millions, représentant le nombre d'habitants ayant 14 ans ou plus. Si l'on tient compte d'un nombre de vieillards et de malades de l'ordre de 2,5 millions, on peut considérer que la population au moins potentiellement active est de 18 millions, ce chiffre comprenant en nombre à peu près égal les hommes et les femmes.

La distribution sociale de cette population active en catégories distinguant les salariés des travailleurs indépendants, et le secteur moderne du secteur tradi-

tionnel, apparaît comme très différente selon qu'il s'agit des pays d'outre-mer de la catégorie A ou de la catégorie B.

Pour cette dernière, sur une population active potentielle de l'ordre de 430 000 habitants (hommes et femmes), 210 000 sont des salariés.

Pour la catégorie A, les 17,5 millions d'hommes et de femmes actifs sont essentiellement des ressortissants du secteur traditionnel — ce qui d'ailleurs ôte toute précision à la notion même de population active ; 1,15 million seulement, sur ces 17 millions, appartiennent au secteur moderne de l'économie, parmi lesquels 45 000 comme employeurs et le reste comme salariés ; parmi ces derniers, on compte :

570 000 manœuvres,
240 000 ouvriers,
250 000 employés,
40 000 cadres et personnels de direction.

Dans l'ensemble des pays d'outre-mer, les salariés représentent donc environ 1,3 million sur une population active totale d'environ 18 millions.

## C — TABLEAU DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au présent paragraphe B, en raison de la difficulté de caractériser synthétiquement des économies sensiblement différentes, il ne sera plus question, parmi les pays examinés ici, que de l'ensemble de beaucoup le plus important, celui des pays de la catégorie A.

### 1. Répartition de la population active par secteurs

Une telle répartition n'est bien connue que pour la population active salariée qui, ainsi qu'on l'a vu à l'instant, représente une faible fraction de la population active des pays de catégorie A. Elle se répartit ainsi :

#### a) *Secteur privé :*

Construction et travaux publics	105 000
Agriculture, forêt, pêche	310 000
Industries extractives	35 000
Industries manufacturières	95 000
Commerce, banque, professions libérales	135 000
Transports	85 000
Domestiques	105 000

#### b) *Secteur public*

230 000

Le reste de la population active des pays de la catégorie A constitue le secteur traditionnel dont l'activité tourne essentiellement autour de l'agriculture. Encore faut-il préciser que dans le monde rural traditionnel le secteur tertiaire (commerce, services, fonctions spirituelles) est relativement important et a été révélé par les enquêtes plus important encore qu'on ne le croyait, de même que, bien qu'à un moindre degré, le secteur secondaire (artisanat rural). C'est ainsi que l'ensemble des activités non agricoles représente environ 10 % dans les villages de la basse-côte de Guinée.

Il faut y ajouter que même l'agriculteur *stricte sensu* consacre à des tâches extra-agricoles une part de son activité beaucoup plus grande que l'agriculteur des pays plus évolués (premières transformations, transports, constructions immobilières, etc.).

Il convient de noter ici que la partie de loin la plus importante de la production agricole est produite par les agriculteurs indépendants ; la part des moyennes ou grandes exploitations travaillant avec des salariés est très faible.

La structure qui vient d'être décrite est évidemment affectée par le développement des pays d'outre-mer. L'importance relative du secteur moderne croît ; mais cette observation, si elle est vraie en général, ne l'est pas à l'intérieur du secteur agricole lui-même. Il se crée relativement peu de moyennes ou grandes exploitations européennes ou autres, encore qu'il faille souligner l'apparition récente de plusieurs importantes exploitations européennes d'hévéaculture, notamment en Côte-d'Ivoire. Dans l'ensemble, l'importance relative de l'agriculture autochtone, reposant sur de petites exploitations, croît par rapport à l'agriculture européenne et aux moyennes ou grandes exploitations. Ainsi en Côte-d'Ivoire, dans le domaine du caféier, sur une superficie totale qui, de 1948 à 1955, est passée de 114 000 à 205 000 hectares, la superficie du secteur européen a régressé de 5 100 à 3 400 hectares. De même pour les bananeraies de Guinée : au total, elles ont passé, entre 1948 et 1955, de 3 400 à 6 000 hectares ; les bananeraies européennes dans le même temps ont seulement progressé de 2 400 à 3 600 hectares.

## **2. Décomposition du produit national par secteurs, par produits finals, par utilisations**

Les chiffres qui figurent ci-dessous s'entendent brut aux prix des marchés.

### *a) Par secteurs*

Des études approfondies sont en cours sur ce point. Dans l'état actuel de celles-ci, on ne peut avancer, dès qu'on sort du domaine du produit brut global, que des chiffres conjecturaux, comportant une marge d'erreur égale ou légèrement supérieure au dixième des pourcentages avancés.



TABLEAU 1

N° O.E.C.E.	Secteur	%		
1	Agriculture, forêts, pêche, élevage : Traditionnel	45 %	10 % commercialisé (1) 35 % autoconsommé, 5 %	50 %
	Moderne			
2	Industries extractives	}	10 %	18 %
3	Industries manufacturières			
4	Électricité, gaz, eau			
5	Constructions, travaux publics		8 %	
6	Transports et communications		7 %	
7	Commerce		20 % (2)	
8	Banques, assurances	}	5 %	32 %
9	Propriétés immobilières			
11	Services sanitaires et enseignement privé			
12	Services divers			

(1) Consommation intérieure ou exportations.

(2) Dont 30 à 40 % correspondent à des impôts indirects perçus au stage du commerce.

Le secteur administratif n'est pas compris dans la répartition qui vient d'être effectuée ; il représente environ 10 % en sus du total des secteurs qui précèdent.

#### b) Par produits finals et utilisations

De façon, semble-t-il, encore plus approximative, on peut avancer les chiffres qui suivent, en pourcentages du produit national brut :

TABLEAU 2

Secteur	Consommation domestique et administrative	Équipements	Exportations
Produits agricoles et alimentaires	51	—	12
Énergie et matières premières	7	—	4
Produits industriels	18	6	—
Bâtiments et travaux publics	— (1)	14	—
Services	8	—	—
Total	84 (2)	20	16

(1) Les logements sont inclus dans les équipements.

(2) Dont 4 % = consommation des biens et services de l'administration.

N.B. : Équilibre des ressources et des emplois : Produit national brut (100) + importations (20) = consommation (84) + équipement (20) + exportations (16).

### 3. Analyse des taux de croissance

Une évaluation du produit national brut du bloc A.O.F.-Cameroun-A.E.F. au cours des années successives a été effectuée par application de nombreuses moyennes mobiles (\*), afin d'atténuer d'importants phénomènes de stockage ou de décalage des saisons. Notons que ce système a en outre pour effet de dissimuler partiellement les effets de conjoncture.

C'est avec cette réserve sur la signification conjoncturelle des estimations que doivent être présentés les résultats ci-après :

TABLEAU 3

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Produit national brut en milliards de francs métropolitains 1955 monnaie constante	462	522	603	677	757	807	860	901	953
Taux de progression relativement à l'année précédente	(sensible-ment égal au produit national d'avant guerre)	13 %	15 %	12 %	6,5 %	6,4 %	6,4 %	4,6 %	5,6 %

Il est clair que, précisément en raison de l'adoption du système des moyennes mobiles, les variations de pourcentage enregistrées d'une année à l'année immédiatement suivante ne sont pas significatives.

A plus long terme, sur l'ensemble de la période, il faut signaler que les taux de croissance exceptionnellement importants des années 1947 à 1951 tiennent pour une bonne part :

a) A la naissance d'un flux d'investissements publics métropolitains subitement devenu très supérieur à ses ordres de grandeur antérieurs (effet de flux des investissements avant toute entrée en action de leur rentabilité) ;

b) Au rétablissement d'un système de prix extérieurs beaucoup plus favorable que les cours déprimés de l'immédiate après-guerre, s'agissant dans les deux cas, cela va de soi, de cours appréciés en monnaie constante.

De 1952 à 1953, c'est au contraire l'effet de rentabilité *ex-post* des investissements qui règle l'essentiel de l'expansion.

## D — CONCENTRATION ET DISPERSION

S'agissant des pays d'outre-mer dans leur ensemble, les seuls éléments de réponse qu'on peut apporter sont les suivants :

a) En matière de concentration dans les branches d'activité, on a vu plus haut l'importance prépondérante et croissante de la petite exploitation autochtone.

(\*) En d'autres termes, les valeurs caractéristiques d'un agrégat particulier pour l'année n'ont été prises égales à la moyenne des valeurs statistiques pour les années n-1, n, et n+1.

Il faut cependant signaler l'exception des Antilles et de la Réunion : en Guadeloupe, 80 % du tonnage de canne est produit par les usiniers ou la grande agriculture, 20 % seulement par des planteurs indépendants, dont les 9/10 produisent moins de 100 tonnes de cannes. A la Réunion, sur 22 000 planteurs indépendants, 80 % livrent aux usines moins de 50 tonnes de cannes, 1 % seulement plus de 500 tonnes. C'est là l'aspect économique du développement social du salariat dans les départements d'outre-mer, tel que le caractérisaient les chiffres cités ci-dessus en matière de population active.

b) S'agissant de la dispersion des coûts, la notion même de coût n'a pas grand sens pour la plus grande partie de l'économie d'outre-mer ; la seule chose dont on peut parler et qui est différente, c'est l'existence d'un éventail très largement ouvert de prix aux producteurs agricoles, essentiellement selon la distance des ports d'embarquement ; cette différence est encore aggravée en valeur réelle, du fait que cette distance vient par ailleurs alourdir le prix des produits de consommation importés.

## **II — RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES**

### **A — INTRODUCTION**

Pays sous-développés, en étroits et anciens contacts avec des nations industrialisées, il est normal que les P.O.M. soient, en ce domaine, caractérisés par :

— l'importance de leur commerce extérieur par rapport à leur produit national ;

— une structure du commerce reposant très nettement sur l'exportation de produits bruts à usage alimentaire ou industriel et sur l'importation des produits manufacturés, destinés à la consommation ou à l'équipement.

L'option délibérément faite d'un développement accéléré par l'investissement systématique, notamment d'origine publique métropolitaine, réagit sur ces caractères :

— dans l'immédiat, en augmentant l'importance relative des biens d'équipement à l'importation ;

— à terme, dans la mesure où cet investissement débouche sur l'industrialisation en atténuant l'importance, même en valeur absolue, des importations de certains biens de consommation (ainsi, en Afrique Noire, l'importance des importations de tissus fléchit et celle des importations de farine s'écroule) et même en provoquant des exportations de produits industriels semi-finis ou finis (sortie des arachides, pour une part croissante, au stade décortiqué et même au stade huile, développement de la production d'aluminium en Afrique Noire).

### **B — STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA BALANCE EXTÉRIEURE GLOBALE**

#### **1. Place des recettes d'exportation et des dépenses d'importation dans l'ensemble des recettes et des dépenses extérieures**

Les chiffres qui suivent concernent, pour l'année 1956, l'ensemble A.-O.F.-Cameroun-A.-E.F., qui peut être considéré comme significatif de l'ensemble des P.O.M. dont ils représentent environ les deux tiers.

Sur un total de recettes extérieures de 311 milliards de francs métropolitains, les recettes d'exportation (en valeur fob) représentent 170 (\*) ; les autres recettes extérieures, en brut, sont approximativement les suivantes :

— Investissements publics métropolitains	66
— Dépenses militaires	43
— Dépenses civiles de fonctionnement	11
— Augmentations de capital, créations de sociétés, crédits bancaires privés d'origine métropolitaine, financement privé de la recherche pétrolière	21

En ce qui concerne les dépenses à l'étranger, la seule partie convenablement connue est constituée par les importations qui, en valeur caf, représentent 213 milliards (\*) de francs métropolitains ; il est vraisemblable que les autres transferts publics et privés s'élèvent, en brut, à une somme de l'ordre de 90 milliards.

## 2. Relation des importations et des exportations à la production nationale et variations relatives avec l'accroissement de la production

Pour les mêmes pays de l'Ouest africain, les 213 milliards d'importation et les 170 milliards d'exportation sont à rapprocher d'un produit national brut qu'on peut évaluer à 990 milliards sous les deux réserves suivantes :

- il s'agit d'une évaluation provisoire ;
- ces évaluations résultent d'une moyenne mobile.

On peut donc considérer que les importations et les exportations représentent respectivement 17,2 % et 21,5 % du total du produit national brut.

Ce rapport du commerce extérieur à la production globale demeure dans l'ensemble fixe lorsque la production s'accroît. Plus exactement, ce qui est remarquablement fixe, ce n'est pas le rapport des exportations au produit national brut, mais celui de l'ensemble des recettes extérieures au produit national brut ; ce rapport est constamment voisin de 3,2 pour chacune des huit dernières années.

Des études plus analytiques ont d'autre part montré que, parmi les recettes extérieures, le flux d'investissement et le règlement d'exportation exercent sensiblement le même effet inducteur sur le produit national. La relation de l'export au produit national n'est donc stable que si les autres recettes extérieures suivent sensiblement la même progression.

## 3. Susceptibilité de l'économie en cause aux variations des « terms of trade »

L'amélioration des cours des grands produits par rapport à la monnaie constante intérieure agit sous trois formes cumulatives :

(\*) Ces chiffres résultent d'une moyenne mobile qui a pour objet :  
 — d'éliminer les causes d'erreurs provenant de la variation des stocks et du décalage des récoltes ou des collectes dans le temps au voisinage du 31 décembre.  
 — de dissimuler les variations conjoncturelles concernant soit la quantité des récoltes, soit les prix mondiaux.

- appréciation de la valeur unitaire de chaque tonne exportée ;
- accroissement du tonnage exporté (il est frappant de constater le parallélisme de la courbe de l'indice du volume d'exportation avec celle du prix des produits d'exportation en monnaie constante) ;
- effet d'activation en chaîne dans toute l'économie.

### C — STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE COURANTE

Les tableaux des pages suivantes fournissent la réponse à cette question pour les pays d'outre-mer de la catégorie A et pour les départements d'outre-mer.

Les pays et territoires d'outre-mer exportent essentiellement des produits agricoles, des matières premières et des produits miniers. La zone franc en absorbe la plus grande partie (70 %).

Le coton, le sucre, les oléagineux et les huiles brutes d'arachide et de palme sont dirigés en quasi-totalité sur la zone franc.

Par contre, le café, le cacao, la vanille, les bananes ont des débouchés de plus en plus importants sur la zone dollar ou sur l'O.E.C.E.

En 1956, ont été exportés sur l'étranger :

- 79 000 tonnes sur 130 000 tonnes de cacao (Hollande, U.S.A., Allemagne) ;
- 39 000 tonnes sur 216 000 tonnes de café (U.S.A., Italie) ;
- 480 tonnes sur 680 tonnes de vanille (U.S.A. en quasi-totalité) ;
- 6 843 tonnes sur 7 689 tonnes de girofle (Indonésie, U.S.A., Malaisie) ;
- 19 000 tonnes sur 181 000 tonnes de bananes (Italie, Suède, Allemagne, Norvège).

Les produits miniers s'exportent sur diverses zones monétaires, rarement sur la zone franc :

- chromite : 90 % sur les U.S.A. ;
- graphite : 80 % sur les U.S.A., l'Italie, l'Angleterre ;
- minerai de nickel : 85 % sur le Japon.

Par contre, les fontes et les mattes de nickel sont exportées sur la France :

- phosphates d'Océanie : totalité sur le Japon ;
- minerai de fer : en totalité sur l'Angleterre, la Pologne, l'Allemagne ;
- bauxite : en totalité sur le Canada, l'Allemagne, les U.S.A.

Les bois bruts, équarris et sciés tropicaux ont, en dehors de la zone franc, un large marché sur l'Allemagne, les U.S.A. et les différents pays de l'O.E.C.E.

L'approvisionnement est assuré en grande partie (70 %) par la zone franc.

La zone dollar fournit essentiellement des produits pétroliers et du gros matériel d'équipement, de travaux publics.

La zone sterling, des textiles, des produits pétroliers, des machines et équipements.

L'O.E.C.E. exporte outre-mer une gamme de produits très variés : des produits alimentaires, des biens d'équipement, ouvrages en métaux, papiers, textiles.

La nature des échanges qui viennent d'être rappelés s'explique par les faits suivants :

— S'agissant des produits végétaux, la tendance des P.O.M. est plutôt de vendre sur la métropole à la fois pour des raisons historiques et aussi parce que dans beaucoup de cas la métropole accorde des prix plus favorables que les prix mondiaux.

Si divers produits énumérés ci-dessus ont acquis un marché assez large à l'étranger, c'est surtout parce que la production dépasse les possibilités d'absorption du marché français, soit depuis longtemps (bois, cacao), soit plus récemment (bananes, café).

— Pour plusieurs des produits du sous-sol, les exploitations d'où est issue la production ci-dessus mentionnée appartiennent en tout ou en partie à des consommateurs étrangers qui ont investi des capitaux dans les P.O.M. pour assurer leur approvisionnement (participations britanniques dans le fer de Guinée, canadiennes dans la bauxite de Guinée).

— Tant pour les achats que pour les ventes des P.O.M., la proximité géographique joue un rôle non négligeable et c'est elle qui rend compte des courants existants entre les P.O.M. du Pacifique et les autres nations de cette région mondiale ; s'agissant de l'Afrique, c'est elle qui explique certains courants entre pays de la zone franc et pays de la zone sterling. Enfin, dans le domaine de l'approvisionnement pétrolier des P.O.M., il s'effectue selon les cas en provenance du Venezuela (Afrique Noire, Antilles) ou du Moyen-Orient (Madagascar, Réunion), et rarement en provenance de France métropolitaine.

— Enfin, dans le domaine des importations, les achats en zone dollar ou en zone O.E.C.E. s'expliquent soit par des raisons de prix, soit par des raisons de qualité, soit enfin par la nécessité d'acheter dans les pays qui les fabriquent certains matériels spécialisés, ainsi que leurs pièces de rechange.

## D — POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIÈRE

a) Le régime douanier appliqué dans les T.O.M. est celui de la métropole.

b) Certains pays d'outre-mer sont sans tarif douanier.

— La Côte française des Somalis constitue un territoire franc.

— Le Cameroun et le Togo ne peuvent accorder de préférence tarifaire en vertu des accords de tutelle qui les confient à la France (acte de tutelle du 29 janvier 1948).

— L'A.-E.F. est comprise pour la plus grande partie de son étendue dans le bassin conventionnel du Congo (acte de Berlin du 26 février 1885, convention de Lisbonne du 8 avril 1892, convention de Saint-Germain du 10 septembre 1919) ; la zone de non-préférence tarifaire a été étendue à l'ensemble de l'A.-E.F.

— Enfin, Madagascar et les Comores n'ont actuellement aucun droit de douane, sans qu'aucun traité les y contraigne.

c) Par contre, un tarif douanier existe :

— dans certains petits territoires (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon) ;

— et surtout autour de l'ensemble constitué par les huit territoires de l'A.-O.F.

Ces tarifs sont autonomes par rapport au tarif métropolitain ; ils sont, en général, plus faibles que le tarif métropolitain, spécialement en ce qui concerne les produits de l'industrie mécanique et électrique (mises à part les automobiles), qui donnent lieu à des droits variant entre 5 et 10 %.



TABLEAU 4

Importations dans les pays d'outre-mer de la catégorie A en 1957

en millions de francs métropolitains

Zone	A.-O.F.	Togo	Cameroun	A.-E.F.	Madagascar	Total Afrique et Madagascar	Autres T.O.M.	Total général
France métropolitaine	95 828	2 744	22 926	31 402	37 545	190 475	10 625	201 100
Autres pays de la zone franc	16 291	589	2 357	3 317	3 024	25 578	1 274	26 852
<i>Total de la zone franc</i>	(112 119)	(3 363)	(25 283)	(34 719)	(40 569)	(216 053)	(11 899)	(227 952)
Pays d'Europe membres de la C.E.E. (1)	15 172	444	3 054	5 414	2 651	26 735	612	27 347
Autres pays d'Europe membres de l'O.E.C.E. (1)	13 579	1 697	4 485	5 299	2 939	27 999	1 060	29 959
dont : Grande-Bretagne	(3 817)	(345)	(949)	(1 231)	(839)	(7 181)	(481)	(7 662)
Autres pays de la zone sterling	1 233	43	158	366	1 125	2 925	4 313	7 238
<i>Total de la zone sterling</i>	(9 262)	(1 239)	(1 655)	(2 098)	(2 732)	(16 986)	(5 036)	(22 022)
U.S.A.	8 410	123	1 968	4 980	1 782	17 263	3 301	20 564
Autres pays de la zone dollar	1 302	—	194	311	34	1 481	883	2 724
<i>Total de la zone dollar</i>	(9 712)	(123)	(2 162)	(5 291)	(1 816)	(19 104)	(4 184)	(23 288)
Autres pays	3 254	105	1 156	1 145	3 215	8 875	1 806	10 681
	155 069	5 775	36 298	52 234	52 315	301 691	23 874	325 565

(1) Y compris leurs territoires dépendants.

TABLEAU 5

## Exportations des pays d'outre-mer de la catégorie A en 1957

en millions de francs métropolitains

Zone	A.-O.F.	Togo	Cameroun	A.-E.F.	Madagascar	Total Afrique et Madagascar	Autres T.O.M.	Total général
France métropolitaine	83 920	3 675	17 279	18 729	19 095	142 698	13 673	156 371
Autres pays de la zone franc	11 638	180	2 302	1 673	3 925	19 718	359	20 077
<i>Total de la zone franc</i>	(95 558)	(3 855)	(19 581)	(20 402)	(23 020)	(162 416)	(14 032)	(176 448)
Pays d'Europe membres de la C.E.E. (1)	7 639	65	6 450	5 457	1 325	20 936	320	21 256
Autres pays d'Europe membres de l'O.E.C.E. (1)	7 149	228	1 087	2 463	1 432	12 359	20	12 379
dont : Grande-Bretagne	(2 608)	(50)	(328)	(981)	(936)	(4 903)	(11)	(4 914)
Autres pays de la zone sterling	8	—	29	368	49	454	726	1 180
<i>Total de la zone sterling</i>	(5 709)	(220)	(553)	(2 288)	(1 366)	(10 136)	(739)	(10 875)
U.S.A.	7 747	180	1 935	1 197	6 094	17 153	1 318	18 471
Autres pays de la zone dollar	655	—	18	156	23	852	27	879
<i>Total de la zone dollar</i>	(8 402)	(180)	(1 953)	(1 353)	(6 117)	(18 005)	(1 345)	(19 350)
Autres pays	2 176	—	908	763	527	4 374	6 912	11 286
	120 932	4 328	30 008	30 008	32 470	218 544	23 355	241 899

(1) Y compris leurs territoires dépendants.

TABLEAU 6

## Balance commerciale des pays d'outre-mer de la catégorie A en 1957

en millions de francs métropolitains

Zone	Importations	Exportations	Balance
France métropolitaine	201 100	156 371	— 44 729
Autres pays de la zone franc	26 852	20 077	— 6 775
<i>Total de la zone franc</i>	(227 952)	(176 448)	(— 51 504)
Pays d'Europe membres de la C.E.E. (1)	27 347	21 256	— 6 091
Autres pays d'Europe membres de l'O.E.C.E. (1)	29 059	12 379	— 16 680
dont : Grande-Bretagne	(7 662)	(4 914)	(— 2 748)
Autres pays de la zone sterling	7 238	1 180	— 6 058
<i>Total de la zone sterling</i>	(22 022)	(10 875)	(— 11 147)
U.S.A.	20 564	18 471	— 2 093
Autres pays de la zone dollar	2 724	879	— 1 845
<i>Total de la zone dollar</i>	(23 288)	(19 350)	(— 3 938)
Autres pays	10 681	11 286	+ 605
	325 565	241 899	— 83 666

(1) Y compris leurs territoires dépendants.

TABLEAU 7

## Importations dans les départements d'outre-mer en 1957

en millions de francs métropolitains

Zone	Réunion	Marti- nique	Guade- loupe	Guyane	Total Divers
France métropolitaine	12 125	13 152	12 688	2 102	40 067
Autres pays de la zone franc	3 628	674	1 051	171	5 524
<i>Total de la zone franc</i>	15 753	13 826	13 739	2 273	45 591
Pays d'Europe membres de la C.E.E. (1)	558	929	790	138	2 415
Autres pays d'Europe membres de l'O.E.C.E. (1)	829	741	699	102	2 371
dont : Grande-Bretagne	215	207	210	39	671
<i>Total de la zone sterling</i>	656	1 347	987	238	3 228
U.S.A.	126	446	465	176	1 213
Autres pays de la zone dollar	72	20	22	9	123
<i>Total de la zone dollar</i>	198	466	487	185	1 336
Autres pays	231	353	350	152	1 086
	18 010	17 455	16 842	3 049	55 356

(1) Y compris leurs territoires dépendants.

TABLEAU 8

## Exportations des départements d'outre-mer en 1957

en millions de francs métropolitains

Zone	Réunion	Marti- nique	Guade- loupe	Guyane	Total
France métropolitaine	11 851	12 450	11 352	144	39 797
Autres pays de la zone franc	1 184	288	888	47	2 407
<i>Total de la zone franc</i>	13 035	12 738	12 240	191	38 204
Pays d'Europe membres de la C.E.E. (1)	129	47			176
Autres pays d'Europe membres de l'O.E.C.E. (1)	244	11	—	52	307
Dont Grande-Bretagne	244	6			250
<i>Total de la zone sterling</i>	258	14		2	274
U.S.A.	282	95	136	40	553
Autres pays de la zone dollar	—	15	—	—	15
<i>Total de la zone dollar</i>	282	110	136	40	568
Autres pays	3	1	4	49	57
	13 707	12 915	12 380	334	39 336

(1) Y compris leurs territoires dépendants.

TABLEAU 9

## Balance commerciale des départements d'outre-mer en 1957

en millions de francs métropolitains

Zone	Importations	Exportations	Balance
France métropolitaine	40 067	35 797	— 4 270
Autres pays de la zone franc	5 524	2 407	— 3 117
<i>Total de la zone franc</i>	45 591	38 204	— 7 387
Pays d'Europe membres de la C.E.E. (1)	2 415	176	— 2 239
Autres pays d'Europe membres de l'O.E.C.E. (1) dont : Grande-Bretagne	2 371 671	307 250	— 2 064 — 421
<i>Total de la zone sterling</i>	3 228	274	— 2 954
U.S.A.	1 213	553	— 660
Autres pays de la zone dollar	123	15	— 108
<i>Total de la zone dollar</i>	1 332	568	— 768
Autres pays	1 086	57	— 1 029
	55 356	39 336	— 16 020

(1) Y compris leurs territoires dépendants.



### III — FACTEURS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE INFLUENÇANT LA STRUCTURE DES COÛTS

#### A — LE SYSTÈME DES PRIX

1° Il n'existe actuellement aucune règle générale s'appliquant au régime des prix d'exportation des produits des pays et territoires d'outre-mer. Le niveau de ces prix dépend suivant les secteurs :

— des cours mondiaux directement : cacao, coton, fibres, jutières, bois, minerais de fer, bauxite ;

— des cours mondiaux auxquels s'ajoutent les effets de la protection douanière ou du contingentement ou des deux à la fois (café, coprah, palmistes, bananes) ;

— des cours mondiaux augmentés des avantages particuliers consentis par les utilisateurs métropolitains : protocoles sisal et huile de palme, jumelage des gommés arabiques ;

— des prix de campagne garantis au stade caf dans le cadre d'une organisation de marché englobant la métropole et les pays d'outre-mer (oléagineux fluides alimentaires et sucre) ;

— d'une décision d'un organisme de stabilisation fixant le prix minimum d'exportation : café Côte d'Ivoire sur les U.S.A.

Lorsqu'aucun prix n'est fixé au stade producteur, celui-ci reçoit une rémunération liée au prix d'exportation et résultant des barèmes que chaque maison de commerce établit pour ses achats en brousse et faisant apparaître les frais fixes ou variables qui, partant du stade fob variable, permettent ainsi de remonter jusqu'au producteur.

Lorsqu'une caisse de stabilisation existe (cacao, coton), ou lorsqu'il y a un prix garanti à l'échelon métropolitain (arachides, sucre, huiles de palme), des prix peuvent être fixés au stade producteur ; lorsque des barèmes sont nécessaires, ils sont discutés par les autorités locales et les exportateurs. L'intervention des caisses de stabilisation peut se ranger en deux grands types comportant évidemment de multiples variantes : soit paiement de primes aux exportateurs pour combler la différence entre le cours d'exportation et le prix de revient, compte

tenu du prix d'achat imposé au producteur (cacao), soit versement au producteur, au moment de la commercialisation, de la différence entre le prix imposé et le prix découlant du cours d'exportation (coton).

La production agricole d'exportation des pays d'outre-mer de la catégorie A est pour sa plus grande partie aux mains des agriculteurs autochtones. Il est donc pratiquement impossible, pour déterminer le niveau optimum des prix garantis à ce stade, de parler de prix de revient. Les critères qui servent de base au choix de ces prix tiennent compte du niveau de vie qu'il est indispensable d'assurer aux producteurs. Ceux-ci dépendent en partie des prix des produits alimentaires d'importation quand les cultures vivrières locales sont insuffisantes (riz, mil, pour le Sénégal) et des produits d'importation essentielle (cotonnades, pétrole, quincaillerie, etc.).

On peut dire que, d'une façon générale, les prix d'achat au producteur, chaque fois que les produits considérés entrent dans une organisation de marché, sont fixés en tenant compte, d'une part, de la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat et, d'autre part, des perspectives générales des marchés français et étrangers afin d'éviter des risques d'excédent à prix de revient élevés.

2° Le coût de distribution dans les P.O.M. en général, et principalement en Afrique Noire, est élevé pour les raisons suivantes :

a) Les transports sont dans l'ensemble extrêmement coûteux, du fait de la très grande étendue des territoires et aussi de la cherté des dépenses d'infrastructure en matière de transports comme en toute autre matière, d'ailleurs. Cette observation est vraie pour l'ensemble des pays d'outre-mer ; elle est particulièrement vraie pour les territoires de la région soudanienne qui sont situés à plus d'un millier et parfois plusieurs milliers de kilomètres de la mer. Cette circonstance explique que des différences souvent considérables existent entre les régions forestières près de la mer et les régions soudanaises, tant en ce qui concerne le prix des produits importés qu'en ce qui concerne le prix au producteur des produits exportés, la différence jouant dans les deux cas, bien entendu, au détriment des régions soudanaises.

L'incidence de la cherté des transports sur le coût de distribution tend toutefois à s'atténuer grâce :

— essentiellement aux très importantes dépenses, assumées principalement par le budget métropolitain, en vue de développer les infrastructures de base : routes, ponts, ports ;

— secondairement à la politique adoptée dans certaines régions, en vue de permettre une certaine péréquation du prix des transports entre les régions rapprochées et les régions éloignées de la mer.

b) Les marges commerciales brutes, tous frais d'exploitation compris, sont souvent relativement larges du fait :

— du caractère relativement restreint du marché, une population souvent assez peu importante étant disséminée sur de grands espaces ;

— des sujétions particulières aux régions tropicales comportant à la fois des risques accrus de détérioration des stocks, et la nécessité de stocks relativement importants à cause de l'éloignement des lieux de production.

c) Enfin, la difficulté d'asseoir une fiscalité directe dans des pays où une forte majorité de la population a des revenus en grande partie non monétaires, donne une importance relativement très grande à la fiscalité indirecte, qui vient peser tant sur le prix des produits importés que sur le prix au producteur des produits d'exportation.

## B — LES INVESTISSEMENTS

### 1. Taux d'investissement, coût de l'argent, mode de financement

a) Le taux d'investissement paraît être égal ou peu inférieur à 20 % par rapport au produit national brut. C'est ainsi que pour l'ensemble A.-O.F.-Cameroun-A.-E.F. une étude approfondie a permis d'arriver aux chiffres consignés dans le tableau suivant :

TABLEAU 10

	1954	1955
Produit national brut en milliards de francs métropolitains 1955, monnaie constante	901	953
Investissement total à prix constants 1955	177	189
Taux d'investissement	19,6 %	19,8 %

b) Les modes de financement des investissements sont les suivants :

i) En ce qui concerne les investissements comportant un financement local :

— la plus grande partie est assurée par autofinancement : d'une part, autofinancement des entreprises de type capitaliste et, d'autre part, emploi direct de l'épargne des populations autochtones, et aussi affectation directe du travail à un équipement (défrichement, plantation de cultures à cycle pluriannuel, construction de cases, etc.) ;

— une fraction non négligeable est financée sur budgets locaux ; cette fraction est éminemment variable dans l'espace, et aussi dans le temps ; elle est, en effet, dans une large mesure fonction du cours des grandes matières premières issues d'un pays ou territoire déterminé ;

— une anticipation de l'effort des capitaux privés peut être assurée par des crédits à court terme et surtout à moyen terme consentis par le système bancaire local, lequel recourt au réescompte des instituts d'émission.

ii) Une partie importante des investissements est financée par la métropole :

— soit par subventions budgétaires ;

— soit par participation de l'État français à des sociétés.



Dans les deux cas qui précèdent, les fonds transitent en général par le Fonds d'investissements pour le développement économique et social des T.O.M., dit « FIDES » (la partie de ce dernier afférente aux départements d'outre-mer est dite « FIDOM ») ;

— soit par des prêts d'un organisme public dit Caisse centrale de la France d'outre-mer, consentis aux pays d'outre-mer ou à diverses entités publiques secondaires, ou enfin aux personnes physiques ou morales du secteur privé ;

— soit par des investissements privés directs ;

— soit enfin par des prêts provenant du secteur privé métropolitain.

En ce qui concerne les modes de financement reposant sur des prêts, les taux sont très variables :

— La Caisse centrale fait des prêts au secteur public à des taux variant de 1,50 à 3 %, et au secteur privé à des taux variant de 3 à 5,5 %.

— Les prêts bancaires sont effectués à des taux voisins de ceux que connaît la métropole, toutes choses égales d'ailleurs ; ils sont toutefois dans l'ensemble très légèrement inférieurs.

Ajoutons qu'en ce qui concerne le secteur autochtone, il arrive fréquemment que des prêts aux particuliers destinés, il est vrai, à financer surtout des besoins à court terme plutôt que des besoins d'équipement, s'effectuent à des taux très élevés, dépassant fréquemment 20 %.

## 2. Facteurs explicatifs

Pourquoi cet important effort d'investissement — 20 % du produit national brut environ — est-il financé de cette façon ?

a) S'agissant d'investissements privés, parce qu'il n'existe pas réellement de marché financier organisé outre-mer,

— d'où l'importance de l'autofinancement dans le secteur moderne, et surtout dans le secteur traditionnel de subsistance, qui accroît chaque année son capital productif directement par son travail ;

— d'où l'importance de Paris, centre financier de la zone franc, comme pôle de redistribution des capitaux pour l'outre-mer.

Ces investissements privés, plus importants qu'on ne le pense couramment puisqu'ils représentent un peu plus de la moitié des investissements totaux, sont systématiquement encouragés, soit par des mesures fiscales (exonérations et régimes fiscaux de longue durée pour le secteur moderne), soit par des contributions publiques aux investissements agricoles traditionnels.

b) Les investissements publics sont naturellement importants dans toute l'économie d'outre-mer ayant une infrastructure rudimentaire ; environ 40 % des dépenses publiques effectuées dans les pays et territoires d'outre-mer sont des dépenses d'investissements ; encore obtiendrait-on un pourcentage plus élevé si

l'on considérait que les efforts consacrés à l'enseignement et à la santé étaient inclus dans les investissements. Ils ne peuvent être supportés que pour partie par les budgets locaux. C'est pourquoi l'aide métropolitaine contribue largement à financer le programme de développement de ces économies.

### C — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ

Dans les pays et territoires d'outre-mer, le problème de la productivité est essentiellement un problème agricole. Pour promouvoir la productivité du secteur agricole, on a mis en œuvre les moyens suivants :

a) Tout un ensemble d'organismes de recherche scientifique et technique a été mis sur pied. Douze centres principaux comprenant d'importants laboratoires ont été créés outre-mer par l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM), organisme chargé de la détermination des données générales du milieu naturel. Trente-deux stations principales de recherche ont été par ailleurs implantées outre-mer par les organismes de recherche spécialisés par nature de production (oléagineux, textiles, plantes stimulantes, élevage, etc.).

La recherche tend à l'amélioration de la productivité agricole par la mise à la disposition des cultivateurs de semences sélectionnées, d'une part, et par la mise au point de méthodes culturales améliorées, d'autre part.

b) D'un autre côté, un effort continu, particulièrement accentué depuis quelques années, a tendu à organiser la vulgarisation en milieu rural autochtone ; cette vulgarisation concerne aussi bien les méthodes culturales que les diverses tâches postérieures à la récolte (séchage, stockage, etc.) ; cette vulgarisation est assurée par un réseau, qu'on s'efforce de rendre aussi dense que possible, de moniteurs européens ou africains, responsables chacun d'un groupe de villages. Les crédits du FIDES ont été en partie employés aux dépenses d'équipement des moniteurs, ainsi que, dans certains cas, à titre provisoire, aux traitements des moniteurs eux-mêmes.

Parmi les résultats les plus importants de cette politique, on peut citer :

— L'amélioration du taux de rendement à l'égrenage du coton résultant des travaux menés par l'Institut de recherche du coton et des textiles exotiques (IRCT). Le taux de rendement à l'égrenage a augmenté de 4 à 8 selon les variétés, tandis que, parallèlement, la longueur des fibres était accrue. De plus, grâce au travail de la Compagnie française de développement des fibres textiles, effectué en liaison avec l'IRCT, d'importantes améliorations ont été obtenues en matière de rendement à l'hectare, en particulier à Madagascar.

— L'amélioration du tonnage d'huile produit à l'hectare pour le palmier à huile. Des rendements de 3 600 kilos d'huile à l'hectare ont été obtenus avec des arbres de cinq ans en champs expérimentaux par l'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (IRHO) plusieurs fois supérieurs à ceux connus jusqu'ici.

— L'augmentation de la production de sucre des Antilles et de la Réunion, presque doublée en sept ans, est passée de 208 000 tonnes en 1910 (214 000 en 1949) à 395 000 tonnes en 1957.

— A Madagascar, et sur l'ensemble des importants tonnages produits par ce territoire, la progression d'environ 25 % en moyenne de la productivité du paddy à l'hectare.

— Pour l'arachide, par un bon entretien des cultures, une forte densité de semis et de faibles doses de fumures minérales, des récoltes de 1 930 kilos par hectare en moyenne sont obtenues dans la région de Kaolack, au Sénégal, soit 80 à 90 % d'augmentation.

## CONCLUSIONS

Il est au total assez rare de rencontrer, dans l'économie des territoires, une tendance purement spontanée de l'appareil de production local ; quelque secteur que l'on considère, on ne peut manquer de noter le rôle directeur des cultures d'exportation, l'action positive de la stabilisation des cours, le caractère moteur des investissements publics, l'influence du rattachement des territoires à une zone monétaire plus large ; bref, la politique économique, dans ce qu'elle a de plus conscient et de plus délibéré, reste en ces pays plus qu'ailleurs un facteur essentiel du développement.

Aucune doctrine rigide, certes, n'a jamais été mise en forme à l'égard des modalités de détail de cette politique ; on a seulement affirmé ce point essentiel que l'élévation du niveau de vie constituait le but essentiel et prioritaire de tous les efforts consentis. Quant à la définition concrète des secteurs à développer, ce sont en apparence les leçons de l'empirisme qui les ont désignés tout au long des années passées ; il faut y voir cependant l'application constante de quelques principes qui visent tous à mettre à profit l'influence qu'exerce sur l'expansion des territoires leur sensibilité aux conditions extérieures :

1° Le maintien de la valeur réelle des prix des produits exportés constitue, sur le plan de la conjoncture, presque l'équivalent de ce qu'est sur le plan des structures la politique d'investissements : à titre indicatif, il sera rappelé ici qu'au cours des douze dernières années, l'expansion des revenus locaux a tenu pour les deux cinquièmes à la reconstitution des prix *réels* détériorés par les années de guerre, et pour les trois cinquièmes aux investissements.

2° L'élément prédominant de la politique économique dans les pays et territoires d'outre-mer a été depuis douze ans l'investissement systématique sur fonds publics métropolitains. Ajoutons que l'effet favorable du flux des investissements métropolitains, pendant le cours même de l'exécution des travaux, est apparu à l'étude comme important par lui-même, et représente une preuve supplémentaire de l'extrême réactivité des économies locales.

3° La réponse nécessaire de l'économie domestique à la création de pouvoirs d'achat nouveaux a été facilitée par un régime de liberté quasi-totale des prix

internes, entraînant, à la faveur d'une meilleure rémunération du paysan, l'accroissement progressif et régulier de la production vivrière en particulier.

Un autre moteur essentiel de cette expansion du secteur domestique réside dans les interventions continuellement poursuivies des services locaux en matière d'agriculture de subsistance ; et c'est ainsi que des initiatives régionales et cantonales innombrables, quoique peu connues, parce que très diffuses et peu spectaculaires, ont concouru, conjointement avec la politique des prix domestiques, à faire croître d'environ 40 % le volume de la production vivrière au cours des huit dernières années.

4° Il faut noter aussi que bon nombre des actions d'encadrement agricole entreprises par le Plan concernent à la fois les subsistances et la production de denrées exportables ; il en est de même de l'effort accompli en matière de communications.

Plus généralement, à leur cadence actuelle, les investissements laissent prévoir, pour le produit national des territoires, un taux d'expansion annuel de 4 à 5 %.

5° Il n'est pas possible, enfin, de ne pas retenir comme l'un des traits de la politique économique régnant dans les territoires, les efforts en cours en matière de grands projets industriels et miniers, ainsi qu'en matière de recherche minière (Bureau minier de la France d'outre-mer, Bureau minier guyanais).

Tout en conservant les formes extensives de l'investissement, comme plus propres à généraliser l'expansion des revenus à toute l'aire géographique intéressée, on n'a pas voulu méconnaître l'influence extensive de pôles de développement caractérisés.

La mise en application du Traité de Rome, concernant les pays et territoires d'outre-mer, ne peut manquer d'exercer une action profonde sur l'évolution des pays considérés.

— Les investissements publics prévus par la convention spéciale concernant l'association des pays d'outre-mer vont renforcer les effets de la politique métropolitaine d'investissement, tels qu'ils ont été rappelés ci-dessus ;

— L'ouverture du marché européen dans son ensemble aux productions des pays et territoires d'outre-mer constitue un facteur supplémentaire d'expansion, surtout si l'on songe que la production de plusieurs des grandes denrées tropicales a d'ores et déjà dépassé la capacité d'absorption métropolitaine ;

— Enfin, la diversification des sources d'approvisionnement exerce incontestablement un effet favorable dans le sens de l'abaissement des coûts et constitue ainsi un troisième élément propice à l'expansion.



